

TEF



Tableaux de l'économie française

Collection Insee Références
Édition 2020



Tableaux de l'économie française

Édition 2020



Coordination	Marjorie Martin, Élisabeth Rignols
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directrice de la collection	Séverine Mayo-Simbsler
Rédaction	Mariam Besbes, Claude Betti, Frédéric Caste, Gilles Fidani, Christophe Leduc, Brigitte Mezzasalma, Véronique Michel, Irène Naudy-Fesquet, Rémi Olivier, Jean-Noël Pauly, Corinne Roche, Patricia Roosz, Louison Thomas-Billot, Joëlle Tronyo
Composition	Jouve
Couverture	<p>Coordination Séverine Mayo-Simbsler</p> <p>Conception et réalisation Jouve</p>
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 88, avenue Verdier, 92541 MONTROUGE CEDEX <i>www.insee.fr</i>

© Insee 2020 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Tableaux de l'économie française

Territoire - Population

1. Territoire

1.1	Pays du monde	8
1.2	Union européenne	10
1.3	Régions - Départements	12
1.4	Villes et communes de France	14

2. Développement durable

2.1	Environnement	16
2.2	Utilisation des ressources	18
2.3	Changement climatique et effet de serre	20

3. Population

3.1	Évolution de la population	22
3.2	Population par âge	24
3.3	Mariages - Pacs - Divorces	26
3.4	Ménages - Familles	28
3.5	Natalité - Fécondité	30
3.6	Espérance de vie - Mortalité	32
3.7	Étrangers - Immigrés	34
3.8	Femmes et hommes	36

Emploi - Revenus

4. Travail - Emploi

4.1	Population active	40
4.2	Chômage	42
4.3	Politiques d'emploi	44
4.4	Durée et organisation du temps de travail	46
4.5	Emploi de la fonction publique	48
4.6	Emploi par âge	50
4.7	Emploi par activité	52

5. Revenus - Salaires

5.1	Salaires dans les entreprises	54
5.2	Salaires dans la fonction publique	56
5.3	Salaires minimum - Coût du travail	58
5.4	Revenus des ménages	60
5.5	Niveaux de vie - Pauvreté	62
5.6	Retraites	64
5.7	Protection et aide sociale	66

Conditions de vie - Société

6. Consommation

6.1	Consommation des ménages	70
6.2	Équipement des ménages	72
6.3	Multimédias	74
6.4	Culture - Loisirs - Sports	76

7. Logement

7.1	Logement	78
7.2	Propriétaires - Locataires	80

8. Justice

8.1	Criminalité - Délinquance	82
8.2	Justice	84

9. Santé - Handicap - Dépendance

9.1	Maladies - Accidents	86
9.2	Personnels et équipements de santé	88
9.3	Dépenses de santé	90
9.4	Personnes handicapées	92
9.5	Personnes âgées dépendantes	94

Économie - Finances

10. Enseignement - Éducation	
10.1 Elèves et établissements des 1 ^{er} et 2 nd degrés	96
10.2 Enseignement supérieur	98
10.3 Investissement dans l'éducation	100
10.4 Niveaux de formation	102

11. Économie générale

11.1 Principaux indicateurs économiques	106
11.2 Croissance - Productivité	108
11.3 Production des branches	110
11.4 Prix à la consommation	112
11.5 Indicateurs de richesse nationale	114

12. Monnaie - Marchés financiers

12.1 Monnaie - Crédit	116
12.2 Épargne - Patrimoine	118
12.3 Bourse - Marchés financiers	120

13. Finances publiques

13.1 Dette et déficit publics	122
13.2 Prélèvements obligatoires	124
13.3 Dépense publique	126
13.4 Finances publiques locales	128
13.5 Union monétaire européenne	130

14. Échanges extérieurs

14.1 Importations - Exportations	132
14.2 Solde des échanges extérieurs	134
14.3 Échanges bilatéraux	136
14.4 Investissements internationaux	138

Système productif

15. Entreprises

15.1 Démographie des sociétés et des EI	142
15.2 Caractéristiques des entreprises	144
15.3 Catégories d'entreprises	146
15.4 Entreprises publiques	148
15.5 Artisanat	150

16. Recherche - Innovation

16.1 Recherche & Développement	152
16.2 Innovation	154

17. Agriculture - Pêche

17.1 Production et valeur ajoutée agricoles	156
17.2 Exploitations agricoles	158
17.3 Pêche - Aquaculture	160

18. Industrie - Construction

18.1 Industrie	162
18.2 Industrie agroalimentaire	164
18.3 Industrie automobile	166
18.4 Construction	168

19. Énergie

19.1 Bilan énergétique	170
19.2 Pétrole - Charbon	172
19.3 Électricité - Gaz naturel	174

20. Commerce - Services

20.1 Commerce	176
20.2 Services marchands	178
20.3 Banques - Assurances	180
20.4 Communication	182
20.5 Audiovisuel	184
20.6 Tourisme	186
20.7 Transports de voyageurs	188
20.8 Transports de marchandises	190

Annexes

Définitions	195
Organismes cités dans l'ouvrage	259

Territoire Population

Territoire
Développement durable
Population

1.1 Pays du monde

En 2019, la **population mondiale** atteint 7,7 milliards d'habitants et devrait atteindre 9,7 milliards en 2050 et près de 11 milliards vers 2100 d'après le scénario moyen des projections de l'**Organisation des Nations Unies**. La population mondiale continue d'augmenter mais les taux de croissance varient considérablement d'une région à l'autre. Les nouvelles perspectives démographiques indiquent que plus de la moitié de la croissance projetée de la population mondiale d'ici 2050 se concentrera dans neuf pays : Inde, Nigeria, Pakistan, République démocratique du Congo, Éthiopie, Tanzanie, Indonésie, Égypte et les États-Unis d'Amérique. Vers 2027, l'Inde devrait dépasser la Chine en tant que pays le plus peuplé du monde.

La population de l'Afrique subsaharienne devrait doubler d'ici 2050. Les régions qui pourraient connaître des taux de **croissance démographique** plus faibles entre 2019 et 2050 comprennent l'Océanie à l'exception de l'Australie/Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Europe et l'Amérique du Nord.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité**, qui a baissé de 3,2 naissances par femme en 1990 à 2,5 en 2019, devrait encore diminuer pour s'établir à 2,2 en 2050. En 2019, la fécondité reste supérieure à 2,1 naissances par femme en moyenne au cours de la vie en Afrique subsaharienne, en Océanie à l'exception de l'Australie/Nouvelle-Zélande, en Afrique du Nord et Asie de l'Ouest, et en Asie centrale et du Sud. Un niveau de fécondité de

2,1 naissances par femme est nécessaire pour assurer le **renouvellement des générations** et éviter le déclin de la population à long terme en l'absence d'immigration.

L'**espérance de vie à la naissance** dans le monde, qui est passée de 64,2 ans en 1990 à 72,6 ans en 2019, devrait encore augmenter pour s'établir à 77,1 ans en 2050. Des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction du différentiel de longévité entre les pays, mais d'importants écarts subsistent. En 2019, l'espérance de vie à la naissance dans les pays les moins avancés accuse un retard de 7,4 ans par rapport à la moyenne mondiale, principalement en raison de la persistance de taux de mortalité infantile et maternelle élevés, de violences, de conflits et de l'impact persistant de l'épidémie de VIH.

La population mondiale vieillit. D'ici 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans, contre une sur onze en 2019. Les régions où la proportion de la population âgée de 65 ans ou plus devrait doubler entre 2019 et 2050 comprennent l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale, l'Asie centrale et du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Amérique latine et les Caraïbes.

Un nombre croissant de pays connaissent un déclin démographique. Depuis 2010, 27 pays ou territoires ont enregistré une baisse d'au moins 1 % de la taille de leur population. Cette diminution est due aux faibles niveaux de la fécondité qui persistent. La croissance négative de la population, produite par un excès de décès sur les naissances, est renforcée, dans certains pays, par des taux d'émigration élevés. ■

Définitions

Croissance démographique : somme du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties de migrants). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtraient, tout au long de leur vie féconde, les taux de fécondité par âge observés cette année-là. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ». C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance, Organisation des Nations Unies (ONU), population mondiale (estimations et projections), renouvellement des générations, taux de fécondité : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Croissant à un rythme plus lent, la population mondiale devrait atteindre 9,7 milliards d'habitants en 2050 et pourrait atteindre près de 11 milliards vers 2100 », *communiqué de presse*, ONU, juin 2019.
- « World Population Prospects 2019 Highlights », ONU, juin 2019.
- « World Population Prospects 2019 Data Booklet », ONU, juin 2019.
- « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », *Population & Sociétés* n° 563, Ined, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population et densité des principaux pays du monde en 2019

Pays	Population en millions ¹	Densité moyenne en hab./km ²	Pays	Population en millions ¹	Densité moyenne en hab./km ²
Europe	747,2	34	<i>Niger</i>	23,3	18
<i>dont : Allemagne</i>	83,5	240	<i>Nigéria</i>	201,0	221
<i>Autriche</i>	9,0	109	<i>Ouganda</i>	44,3	222
<i>Belgique</i>	11,5	381	<i>Rép. dém. du Congo</i>	86,8	38
<i>Biélorussie</i>	9,5	47	<i>Sénégal</i>	16,3	85
<i>Bulgarie</i>	7,0	64	<i>Soudan</i>	42,8	24
<i>Croatie</i>	4,1	74	<i>Tanzanie</i>	58,0	65
<i>Danemark</i>	5,8	136	<i>Tunisie</i>	11,7	75
<i>Espagne</i>	46,7	94	Amérique du Nord	366,6	20
<i>Estonie</i>	1,3	31	<i>dont : Canada</i>	37,4	4
<i>Finlande</i>	5,5	18	<i>États-Unis</i>	329,1	36
France²	65,1	119	Amérique latine, Caraïbes	648,1	32
<i>Grèce</i>	10,5	81	<i>dont : Argentine</i>	44,8	16
<i>Hongrie</i>	9,7	107	<i>Brésil</i>	211,0	25
<i>Irlande</i>	4,9	71	<i>Chili</i>	19,0	25
<i>Italie</i>	60,6	206	<i>Colombie</i>	50,3	45
<i>Lettonie</i>	1,9	31	<i>Cuba</i>	11,3	106
<i>Lituanie</i>	2,8	44	<i>Equateur</i>	17,4	70
<i>Luxembourg</i>	0,6	238	<i>Guatemala</i>	17,6	164
<i>Malte</i>	0,4	1 376	<i>Mexique</i>	127,6	66
<i>Moldavie</i>	4,0	123	<i>Pérou</i>	32,5	25
<i>Norvège</i>	5,4	15	<i>Venezuela</i>	28,5	32
<i>Pays-Bas</i>	17,1	507	Asie	4 601,4	148
<i>Pologne</i>	37,9	124	<i>dont : Afghanistan</i>	38,0	58
<i>Portugal</i>	10,2	112	<i>Arabie saoudite</i>	34,3	16
<i>Rép. tchèque</i>	10,7	138	<i>Bangladesh</i>	163,0	1 253
<i>Roumanie</i>	19,4	84	<i>Chine³</i>	1 433,8	153
<i>Royaume-Uni</i>	67,5	279	<i>Corée du Nord</i>	25,7	213
<i>Russie</i>	145,9	9	<i>Corée du Sud</i>	51,2	527
<i>Serbie</i>	8,8	100	<i>Inde</i>	1 366,4	460
<i>Slovaquie</i>	5,5	113	<i>Indonésie</i>	270,6	149
<i>Slovénie</i>	2,1	103	<i>Irak</i>	39,3	91
<i>Suède</i>	10,0	24	<i>Iran</i>	82,9	51
<i>Suisse</i>	8,6	217	<i>Japon</i>	126,9	348
<i>Ukraine</i>	44,0	76	<i>Malaisie</i>	31,9	97
Afrique	1 308,1	44	<i>Myanmar (Birmanie)</i>	54,0	83
<i>dont : Angola</i>	31,8	26	<i>Népal</i>	28,6	200
<i>Afrique du Sud</i>	58,6	48	<i>Ouzbékistan</i>	33,0	78
<i>Algérie</i>	43,1	18	<i>Pakistan</i>	216,6	281
<i>Côte-d'Ivoire</i>	25,7	81	<i>Philippines</i>	108,1	363
<i>Égypte</i>	100,4	101	<i>Syrie</i>	17,1	93
<i>Éthiopie</i>	112,1	112	<i>Thaïlande</i>	69,6	136
<i>Ghana</i>	30,4	134	<i>Turquie</i>	83,4	108
<i>Kenya</i>	52,6	92	<i>Viet Nam</i>	96,5	311
<i>Madagascar</i>	27,0	46	Océanie	42,1	5
<i>Maroc</i>	36,5	82	<i>dont Australie</i>	25,2	3
<i>Mozambique</i>	30,4	39	Monde	7 713,5	59

1. Estimations de population en milieu d'année. 2. France métropolitaine. 3. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,4 millions d'habitants et 7 082 habitants par km² en 2019) et Macao (0,6 million d'habitants et 21 420 habitants par km² en 2019).
Source : ONU (World Population Prospects 2019).

Population en 2019 et projections de population en 2050

en millions d'habitants

Rang en 2050	Pays	2019	2050	Rang en 2050	Pays	2019	2050	Rang en 2050	Pays	2019	2050
1	Inde	1 366	1 639	11	Égypte	100	160	21	Ouganda	44	89
2	Chine ¹	1 434	1 402	12	Mexique	128	155	22	Soudan	43	81
3	Nigéria	201	401	13	Philippines	108	144	23	Allemagne	84	80
4	États-Unis	329	379	14	Russie	146	136	24	Angola	32	77
5	Pakistan	217	338	15	Tanzanie	58	129	25	Afrique du Sud	59	76
6	Indonésie	271	331	16	Viet Nam	96	110	26	Royaume-Uni	68	74
7	Brésil	211	229	17	Japon	127	106	27	Irak	39	71
8	Éthiopie	112	205	18	Iran	83	103	28	France²	65	68
9	Rép. dém. du Congo	87	194	19	Turquie	83	97	29	Thaïlande	70	66
10	Bangladesh	163	193	20	Kenya	53	92	30	Niger	23	66
									Monde	7 713	9 735

1. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,4 millions d'habitants en 2019) et Macao (0,6 million d'habitants en 2019). 2. France métropolitaine.
Note : les chiffres de population correspondent à la projection moyenne de l'ONU.
Source : ONU (World Population Prospects 2019).

1.2 Union européenne

L'activité au sein de l'**Union européenne (UE)** ralentit en 2018. Le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de 2,0 % en volume, après + 2,6 % en 2017. L'Allemagne (+ 1,5 % en 2018, après + 2,5 % en 2017), l'Italie (+ 0,8 %, après + 1,7 %), le Royaume-Uni (+ 1,3 %, après + 1,9 %) et la France (+ 1,7 %, après + 2,3 %) contribuent le plus à ce ralentissement. L'UE, dont le PIB représente 22,1 % du PIB mondial, se maintient en 2^e position du classement des ensembles économiques, derrière les États-Unis (24,2 %) et devant la Chine (15,7 %). La production industrielle européenne augmente de 1,2 % en 2018 et de 6,2 % depuis 2015. Toutefois, cette croissance reste relativement lente par rapport à certains pays membres du G20 : au Canada, la production industrielle a progressé de 9,9 % entre 2015 et 2018 et de 4,3 % entre 2017 et 2018 ; en Russie, ces évolutions sont respectivement de + 7,6 % et + 2,8 %.

En 2018, le solde des échanges de biens et services de l'UE s'établit à 3,2 % de son PIB. En effet, les exportations représentent 46,2 % du PIB et les importations 43,0 %. Cependant, ces résultats masquent d'importantes disparités nationales. Par exemple, la balance des biens et services est excédentaire aux Pays-Bas (+ 11,0 %) et en Allemagne (+ 6,1 %), mais demeure déficitaire en France (- 0,8 %) et au Royaume-Uni (- 1,8 %). Aux Pays-Bas, les exportations et les importations représentent plus de 70 % du PIB, tandis qu'au Royaume-Uni, les poids respectifs sont de l'ordre de 30,0 %. L'UE consacre 20,4 % du PIB à l'**investissement** en 2018. Parmi les pays membres, la Suède est celui qui consacre le plus de dépenses à l'investissement (25,9 % du PIB), suivi de la République tchèque (25,5 %).

À l'inverse, la Grèce (11,1 %) est le pays qui en consacre le moins, suivi du Luxembourg (16,8 %) et du Royaume-Uni (17,0 %).

La structure démographique de l'UE est celle d'une économie développée. En particulier, la part de la population âgée de 65 ans ou plus (19,7 % de la population totale en 2018) dépasse celle des moins de 15 ans (15,6 %). Le PIB par habitant de l'UE, de 43 561 dollars exprimé en **parité de pouvoir d'achat (PPA)** en 2018, est proche de celui du Japon (42 823 dollars PPA par habitant), mais très inférieur à celui des États-Unis (62 853 dollars PPA par habitant). Au sein de l'UE, le PIB par habitant, mesuré en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, souligne de fortes disparités entre les États. En effet, il est supérieur à la moyenne de l'UE (30 900) dans les pays nordiques (2,6 fois plus au Luxembourg par exemple), au Benelux, en Allemagne, en Autriche, en France, en Irlande et au Royaume-Uni tandis qu'en Bulgarie ou en Croatie, il est près de deux fois plus faible que la moyenne de l'UE.

La situation du marché du travail est également hétérogène au sein de l'UE. Ainsi, si la valeur moyenne du **taux de chômage** dans l'UE s'établit à 6,8 % de la population active âgée de 15 à 74 ans en 2018, les taux nationaux s'échelonnent de 2,2 % en République tchèque à 19,3 % en Grèce. Le taux de chômage a baissé de 0,8 point par rapport à 2017 dans l'UE. Il a diminué au sein de chaque pays à des rythmes variables selon les pays. Les disparités entre pays s'observent aussi pour le **taux d'emploi**. Celui-ci s'établit en moyenne à 68,6 % dans l'UE en 2018, mais il se situe à des niveaux inférieurs à 60 % en Grèce ou en Italie alors qu'il est supérieur à 75 % en Suède, aux Pays-Bas, en Allemagne ou au Danemark. ■

Définitions

Union européenne (UE) : association volontaire, économique et politique, de 28 États européens, visant à assurer le maintien de la paix en Europe et à favoriser le progrès économique et social. Sans équivalent dans le monde, l'UE est dotée d'institutions communautaires auxquelles les États membres délèguent ou transmettent l'exercice de certaines compétences. L'UE dispose ainsi de compétences propres dans des domaines comme la politique agricole commune, la pêche ou la politique commerciale. L'un des objectifs majeurs de la construction européenne, le marché intérieur, constitue un marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes doivent pouvoir circuler librement. L'euro est la monnaie commune de 19 États membres.

Dépense intérieure de recherche et de développement, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), taux d'emploi, taux de chômage, Traité de Maastricht : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés sur l'Europe », Eurostat, édition 2019.
- « L'UE en 2018 – Rapport général sur l'activité de l'Union européenne », Commission européenne, février 2019.
- « La France dans l'Union européenne », *Insee Références*, édition 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Pays membres de l'UE en 2018

	Part de la population ayant moins de 15 ans en %	Part de la population ayant 65 ans ou plus en %	Taux d'emploi des 15 à 64 ans en %	Taux de chômage ¹ des 15 à 74 ans en %	PIB total en millions de SPA ²	PIB par habitant en SPA ²	Solde des échanges de biens et services en % du PIB	Formation brute de capital fixe en % du PIB	Variation annuelle des prix à la consommation ³ en %
Allemagne	13,5	21,4	75,9	3,4	3 117 276	37 600	6,1	21,2	1,9
Autriche	14,4	18,7	73,0	4,9	347 476	39 300	3,8	23,9	2,1
Belgique	17,0	18,7	64,5	6,0	407 450	35 700	-0,1	23,8	2,3
Bulgarie	14,2	21,0	67,7	5,2	(p) 109 252	(p) 15 500	2,6	18,8	2,6
Chypre	16,2	15,9	68,6	8,4	(p) 23 733	(p) 27 300	(p) 0,8	(p) 19,1	0,8
Croatie	14,5	20,1	60,6	8,4	79 663	19 400	(p) -0,9	(p) 20,1	1,6
Danemark	16,6	19,3	75,4	5,1	226 265	39 100	6,0	22,0	0,7
Espagne	15,0	19,2	62,4	15,3	(p) 1 314 274	(p) 28 100	(p) 2,7	(p) 19,4	1,7
Estonie	16,3	19,6	74,8	5,4	33 654	25 500	3,6	23,9	3,4
Finlande	16,2	21,4	72,1	7,4	189 222	34 300	-0,7	23,7	1,2
France	(p) 18,1	(p) 19,7	65,4	9,1	(p) 2 151 220	(p) 32 000	(p) -0,8	(p) 22,9	2,1
Grèce	14,4	21,8	54,9	19,3	(p) 224 838	(p) 21 000	(p) -0,3	(p) 11,1	0,8
Hongrie	14,5	18,9	69,2	3,7	215 191	22 000	4,3	25,2	2,9
Irlande	20,8	13,8	68,6	5,8	286 013	58 800	33,1	23,4	0,7
Italie	13,4	22,6	58,5	10,6	1 790 370	29 600	2,5	17,7	1,2
Lettonie	15,8	20,1	71,8	7,4	41 356	21 500	-0,2	22,5	2,6
Lituanie	15,0	19,6	72,4	6,2	70 061	25 000	1,9	20,5	2,5
Luxembourg	16,1	14,3	67,1	5,5	48 783	80 100	36,1	16,8	2,0
Malte	13,9	18,8	71,9	3,7	14 582	30 200	20,9	19,0	1,7
Pays-Bas	16,1	18,9	77,2	3,8	(p) 687 436	(p) 39 900	(p) 11,0	(p) 20,3	1,6
Pologne	15,2	17,1	67,4	3,9	842 904	21 900	3,4	18,2	1,2
Portugal	13,8	21,5	69,7	7,0	(p) 243 334	(p) 23 700	(p) 0,1	(p) 17,6	1,2
Rép. tchèque	15,7	19,2	74,8	2,2	299 099	28 100	6,4	25,5	2,0
Roumanie	15,6	18,2	64,8	4,2	(p) 389 036	(p) 20 000	-3,3	21,2	4,1
Royaume-Uni	17,9	18,2	74,7	4,0	2 142 129	32 200	-1,8	17,0	2,5
Slovaquie	15,6	15,5	67,6	6,5	130 848	24 000	2,0	21,2	2,5
Slovénie	15,0	19,4	71,1	5,1	55 712	26 900	8,3	19,2	1,9
Suède	17,7	19,8	77,5	6,3	383 747	37 700	2,4	25,9	2,0
UE	(p) 15,6	(p) 19,7	68,6	6,8	15 848 564	30 900	3,2	20,4	1,9

1. Moyenne annuelle. 2. Standard de pouvoir d'achat, unité de mesure facilitant les comparaisons internationales.

3. Taux de variation entre 2017 et 2018 de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) global.

Source : Eurostat (extraction du 14 octobre 2019).

Situation de l'UE dans le monde

	PIB ¹	Part du PIB mondial	Commerce de biens et services ³	Dépenses intérieures de R&D ⁴	Production industrielle	Consommation intérieure brute d'énergie	Taux de chômage des 15 ans et plus ⁵	Taux de chômage des 15 à 24 ans ⁶	Variation annuelle des prix à la consommation ⁷
	2018 en dollars par habitant ²	2018 en %	2018 en % du PIB	2017 en % du PIB	2018 en base 100 en 2015	2017 en M de tonnes équivalent pétrole	2018 en %	18/17 en %	
Afrique du Sud	13 550	0,4	0,3	0,8	...	132,2	27,0	52,9	4,5
Arabie saoudite	54 379	0,9	12,8	211,3	5,9	25,8	2,5
Argentine	21 064	0,6	-2,0	0,5	...	85,4	9,5	25,2	34,3
Australie	(e) 54 144	1,7	0,4	1,9	106,5	127,0	5,4	12,2	1,9
Bésil	(e) 15 651	2,2	0,5	...	96,9	290,2	12,5	28,6	3,7
Canada	48 107	2,0	-2,1	1,6	109,9	289,1	5,9	11,6	2,3
Chine	16 633	15,7	0,8	2,1	...	3 063,4	4,4	10,6	2,1
Corée du Sud	(e) 40 096	2,0	5,0	4,6	106,1	282,3	3,8	10,1	1,5
États-Unis	62 853	24,2	-3,1	2,8	104,3	2 155,2	3,9	8,2	2,4
Inde	6 701	3,2	-3,7	...	114,5	881,9	2,6	10,4	4,9
Indonésie	12 381	1,2	-1,1	244,1	4,3	15,8	3,2
Japon	(e) 42 823	5,9	0,9	3,2	103,9	432,0	2,4	3,7	1,0
Russie	24 081	2,0	10,0	1,1	107,6	732,16	4,7	15,3	2,9
Turquie	28 384	0,9	-1,2	1,0	114,0	146,8	10,9	20,0	16,3
UE	43 561	22,1	3,0	2,0	106,2	1 674,9	6,8	17,1	1,9

1. Données 2017 pour l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Indonésie ; données 2016 pour l'Arabie saoudite, l'Inde et la Russie. 2. Calculé sur la base des parités de pouvoir d'achat. 3. Donnée 2017 pour le Japon. 4. Dépenses intérieures brutes ; donnée 2016 pour l'Afrique du Sud ; donnée 2015 pour l'Australie. Source : OCDE (extraction le 18 novembre 2019) ; Eurostat à la date du 8 novembre 2019 donne une part de 2,1 % pour l'UE. 5. Données pour les principales villes et aires métropolitaines en Argentine ; personnes de 16 ans et plus enregistrées et vivant en aires urbaines en Chine. 6. Principales villes et aires métropolitaines pour l'Argentine ; personnes sans emploi et cherchant un emploi pour le Brésil ; 16 à 24 ans pour les États-Unis. 7. Taux de variation annuel ; les données de l'Argentine ne sont pas disponibles actuellement suite à un état d'urgence décrété par le gouvernement argentin sur le système statistique national le 7 janvier 2016. Sources : Banque Mondiale ; Eurostat (extraction du 18 novembre 2019) ; FMI ; International Energy Agency ; OCDE.

1.3 Régions - Départements

Au 1^{er} janvier 2020, la population de la France atteint 67,1 millions d'habitants dont 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer (DOM).

Entre 2012 et 2020, la population est en hausse dans toutes les **régions**, sauf en Martinique, en Guadeloupe, en Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est et en Normandie. En France métropolitaine, sous l'effet des migrations avec les autres régions et l'étranger, les écarts de croissance sont importants entre les régions les plus dynamiques : Corse (+ 1,1 % par an), Pays de la Loire et Occitanie (+ 0,6 % par an) et les régions où la croissance démographique, uniquement portée par un **solde naturel** excédentaire, est atone (Hauts-de-France et Centre-Val de Loire).

Entre 2012 et 2020, les trajectoires démographiques départementales sont plus différenciées que celles des régions. Les **départements** qui bénéficient des plus forts taux de croissance se situent dans les régions où le **solde migratoire apparent** est excédentaire (Corse, littoral atlantique, Occitanie, Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes) et dans les régions bénéficiant d'un fort excédent naturel (Île-de-France, Guyane et La Réunion).

Huit départements (hors Mayotte) affichent une croissance annuelle moyenne supérieure ou égale à 1 %. La Guyane est en tête de ce classement, suivie de la Corse-du-Sud, la Gironde, la Haute-Garonne, l'Hérault, la Loire-Atlantique, la Haute-Savoie et la Seine-Saint-Denis. À l'opposé, entre 2012 et 2020, la population baisse d'au moins 0,1 %

par an dans 36 départements, contre 10 entre 2006 et 2011.

Au 1^{er} janvier 2020, la **densité** de la population varie de 3 habitants au kilomètre carré (km²) en Guyane à 1 022 habitants au km² en Île-de-France. La moyenne française est stable à 106 habitants au km². Le rythme de la croissance démographique diffère selon le degré de densité des espaces : entre 2007 et 2017, il est en général plus élevé dans les espaces peu denses que dans les espaces denses ou de densité intermédiaire. Les espaces peu denses les plus dynamiques se situent dans les départements du littoral atlantique, d'Occitanie (Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Hérault et Gard en particulier), dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les deux départements corses, ainsi qu'en Haute-Savoie, dans l'Ain, en Isère et dans la Drôme.

La population des espaces denses ou de densité intermédiaire baisse ou est stable dans 45 départements situés au centre de la France, en Normandie ainsi que dans le quart nord-est. Il s'agit des départements où la croissance démographique est la plus faible. Dans 13 de ces départements, la croissance des espaces peu denses permet une hausse de leur population : Calvados, Dordogne, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Loir-et-Cher, Lot, Lot-et-Garonne, Mayenne, Sarthe, Somme et Vienne. Entre 2007 et 2017, la population baisse quel que soit le niveau de densité des communes dans 7 départements : Creuse, Guadeloupe, Haute-Marne, Indre, Martinique, Nièvre et Orne. ■

Définitions

Solde migratoire apparent : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée, obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Densité de population, département, région : voir la rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses », *Insee Focus* n° 177, décembre 2019.
- « L'influence de l'agglomération parisienne s'étend aux régions voisines », *Insee Première* n° 1758, juin 2019.
- « Les façades atlantique et méditerranéenne conjuguent dynamisme de la population et de l'emploi », *Insee Première* n° 1752, avril 2019.
- « Des moteurs de la croissance démographique différents de part et d'autre des frontières », *Insee Première* n° 1735, janvier 2019.
- « La France et ses territoires – Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population par région

	Estimations de population au 1 ^{er} janvier 2020 ¹ en milliers	Variation annuelle moyenne 20/12 en %			Densité moyenne au 1 ^{er} janvier 2020 en hab./km ²
		Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées et des sorties ²	
Auvergne-Rhône-Alpes	8 032,4	0,5	0,3	0,2	115
Bourgogne-Franche-Comté	2 783,0	-0,2	0,0	-0,2	58
Bretagne	3 340,4	0,4	0,0	0,4	123
Centre-Val de Loire	2 559,1	0,0	0,1	-0,1	65
Corse	344,7	1,1	-0,1	1,2	40
Grand Est	5 511,7	-0,1	0,1	-0,2	96
Hauts-de-France	5 962,7	0,0	0,3	-0,3	187
Île-de-France	12 278,2	0,4	0,9	-0,5	1 022
Normandie	3 303,5	-0,1	0,1	-0,2	110
Nouvelle-Aquitaine	6 000,0	0,4	-0,1	0,5	71
Occitanie	5 924,9	0,6	0,1	0,5	81
Pays de la Loire	3 801,8	0,6	0,2	0,4	119
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 055,7	0,3	0,2	0,1	161
France métropolitaine	64 898,0	0,3	0,3	0,0	119
Guadeloupe	376,9	-0,8	0,4	-1,2	221
Guyane	290,7	2,4	2,4	0,0	3
La Réunion	860,0	0,4	1,1	-0,7	343
Martinique	358,7	-1,0	0,2	-1,2	318
Mayotte	279,5	747
France y c. Mayotte	67 063,7	106
France hors Mayotte	66 784,2	0,3	0,3	0,0	106

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2019.

2. Le solde apparent des entrées et des sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.

Sources : IGN ; Insee, estimations de population, code officiel géographique.

Population par département

	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2020 ¹ en milliers	Variation annuelle moyenne 20/12 en %		Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2020 ¹ en milliers	Variation annuelle moyenne 20/12 en %		Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2020 ¹ en milliers	Variation annuelle moyenne 20/12 en %
01 Ain	657,0	0,9	35 Ille-et-Vilaine	1 082,1	0,9	70 Haute-Saône	233,2	-0,3
02 Aisne	526,1	-0,3	36 Indre	217,1	-0,6	71 Saône-et-Loire	547,8	-0,2
03 Allier	331,3	-0,4	37 Indre-et-Loire	605,4	0,2	72 Sarthe	560,2	-0,2
04 Alpes-de-Hte-Pce	165,2	0,3	38 Isère	1 265,0	0,4	73 Savoie	432,5	0,3
05 Hautes-Alpes	141,8	0,2	39 Jura	257,8	-0,1	74 Haute-Savoie	828,4	1,1
06 Alpes-Maritimes	1 079,4	0,0	40 Landes	412,0	0,6	75 Paris	2 148,3	-0,5
07 Ardèche	326,9	0,3	41 Loir-et-Cher	327,8	-0,1	76 Seine-Maritime	1 243,8	-0,1
08 Ardennes	265,5	-0,8	42 Loire	764,7	0,2	77 Seine-et-Marne	1 423,6	0,6
09 Ariège	152,4	0,0	43 Haute-Loire	226,9	0,1	78 Yvelines	1 448,6	0,3
10 Aube	309,9	0,2	44 Loire-Atlantique	1 437,1	1,1	79 Deux-Sèvres	372,6	0,0
11 Aude	372,7	0,4	45 Loiret	682,9	0,4	80 Somme	569,8	0,0
12 Aveyron	278,4	0,1	46 Lot	173,2	-0,1	81 Tarn	387,9	0,3
13 Bouches-du-Rhône	2 034,5	0,3	47 Lot-et-Garonne	330,3	-0,1	82 Tarn-et-Garonne	262,6	0,8
14 Calvados	691,5	0,1	48 Lozère	76,3	-0,1	83 Var	1 073,8	0,6
15 Cantal	142,8	-0,4	49 Maine-et-Loire	815,9	0,3	84 Vaucluse	561,0	0,3
16 Charente	348,2	-0,2	50 Manche	490,7	-0,2	85 Vendée	683,2	0,6
17 Charente-Maritime	647,1	0,4	51 Marne	563,8	-0,1	86 Vienne	437,4	0,2
18 Cher	296,4	-0,6	52 Haute-Marne	169,3	-0,9	87 Haute-Vienne	370,8	-0,2
19 Corrèze	240,3	0,0	53 Mayenne	305,4	-0,1	88 Vosges	359,5	-0,6
2A Corse-du-Sud	162,4	1,4	54 Meurthe-et-Moselle	730,4	0,0	89 Yonne	332,1	-0,4
2B Haute-Corse	182,3	0,8	55 Meuse	181,6	-0,7	90 Territoire de Belfort	140,1	-0,3
21 Côte-d'Or	532,9	0,1	56 Morbihan	755,6	0,4	91 Essonne	1 319,4	0,8
22 Côtes-d'Armor	596,2	0,0	57 Moselle	1 035,9	-0,1	92 Hauts-de-Seine	1 613,8	0,2
23 Creuse	116,3	-0,6	58 Nièvre	199,6	-1,0	93 Seine-Saint-Denis	1 670,1	1,0
24 Dordogne	408,4	-0,2	59 Nord	2 589,0	0,0	94 Val-de-Marne	1 406,0	0,6
25 Doubs	539,4	0,2	60 Oise	825,1	0,2	95 Val-d'Oise	1 248,4	0,6
26 Drôme	520,6	0,7	61 Orne	276,9	-0,6	France métropolitaine	64 898,0	0,3
27 Eure	600,7	0,2	62 Pas-de-Calais	1 452,8	-0,1	971 Guadeloupe	376,9	-0,8
28 Eure-et-Loir	429,4	-0,1	63 Puy-de-Dôme	660,2	0,4	972 Martinique	358,7	-1,0
29 Finistère	906,6	0,1	64 Pyrénées-Atlantiques	683,2	0,4	973 Guyane	290,7	2,4
30 Gard	748,5	0,4	65 Hautes-Pyrénées	226,8	-0,1	974 La Réunion	860,0	0,4
31 Haute-Garonne	1 400,9	1,1	66 Pyrénées-Orientales	479,0	0,6	975 Mayotte	279,5	...
32 Gers	190,0	0,0	67 Bas-Rhin	1 132,6	0,3	France y c. Mayotte	67 063,7	...
33 Gironde	1 633,4	1,2	68 Haut-Rhin	763,2	0,1	France hors Mayotte	66 784,2	0,3
34 Hérault	1 176,1	1,1	69 Rhône	1 876,1	0,8			

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2019.

Source : Insee, estimations de population.

1.4 Villes et communes de France

Au 1^{er} janvier 2019, la France, y compris Mayotte, compte 34 970 **communes**. Au 1^{er} janvier 2017, 66 524 000 habitants vivent en France hors Mayotte. Entre 2007 et 2017, la population a augmenté de 0,5 % par an en moyenne, soit 292 400 personnes supplémentaires chaque année.

Entre 2007 et 2017, la croissance de la population est plus forte dans les communes peu denses, prolongeant la tendance des trois décennies précédentes. De 2007 à 2017, la population de ces communes augmente en moyenne de 0,6 % par an, soit 0,2 point de plus que celle des communes denses ou de densité intermédiaire et 0,5 point de plus que celle des communes très peu denses. Ces communes peu denses, peuplées pour 90 % d'entre elles de 200 à 3 000 habitants, se situent pour plus de la moitié (56 %) dans les **couronnes** périurbaines des principales **agglomérations**. La croissance plus rapide de ces communes dans la périphérie des principales **villes** témoigne de la poursuite de l'étalement urbain. En 2017, les communes peu denses regroupent 29 % de la population sur 59 % du territoire. Depuis 2007, leur population augmente annuellement de 121 000 habitants. Elles contribuent ainsi à 41 % de la croissance démographique française, contre 30 % pour les communes denses (88 200 habitants supplémentaires) et 27 % pour celles de densité intermédiaire (79 600). Le rythme de croissance des espaces peu denses témoigne ainsi de l'intensification des liens entre les villes et leur périphérie, marquée par la dispersion des lieux d'habitation

et le développement des mobilités vers les principaux pôles d'emploi et de services.

Dans les communes denses, la croissance démographique provient essentiellement d'un nombre de naissances très supérieur à celui des décès, le **solde migratoire** apparent (c'est-à-dire y compris un ajustement pour estimer les évolutions de population à questionnaire du recensement de la population inchangé) étant en moyenne négatif. À l'inverse, le dynamisme des espaces peu denses est majoritairement porté par leur attractivité : les habitants qui s'y installent sont plus nombreux que ceux qui les quittent. Entre 2007 et 2017, cet excédent des arrivées sur les départs génère ainsi une hausse de leur population de 0,5 % par an en moyenne, contre + 0,2 % par an dans les communes très peu denses et + 0,1 % dans celles de densité intermédiaire.

Désormais, en France métropolitaine, ces dix dernières années, la croissance dans les communes peu denses due aux seuls mouvements migratoires est identique quelle que soit leur distance à la commune dense ou de densité intermédiaire la plus proche. Ce n'était pas le cas sur les périodes précédentes où l'attractivité déclinait au fur et à mesure que l'on s'en éloignait. Pour autant, ayant une population plus jeune, les communes peu denses les plus proches des villes bénéficient d'un **solde naturel** positif. Cet excédent naturel explique dorénavant la plus forte croissance de ces communes par rapport à celles qui en sont plus éloignées. Ce processus démographique se vérifie également pour les communes très peu denses. ■

Définitions

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Commune, couronne, pôle urbain, population légale, population municipale, solde migratoire, solde naturel, ville, ville-centre : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses », *Insee Focus* n° 177, décembre 2019.
- « 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée », *Insee Focus* n° 169, novembre 2019.
- « Dix ans après la loi de réforme des collectivités territoriales, 34 970 communes dont 774 communes nouvelles », *Bulletin d'information statistique* n° 130, Direction générale des collectivités locales, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taille des communes les plus peuplées

Rang	Commune	Population municipale 2017	Rang	Commune	Population municipale 2017	Rang	Commune	Population municipale 2017
1	Paris	2 187 526	26	Tours	135 787	51	Aubervilliers	86 375
2	Marseille	863 310	27	Amiens	134 057	52	Versailles	85 862
3	Lyon	516 092	28	Limoges	132 175	53	Aulnay-sous-Bois	85 740
4	Toulouse	479 553	29	Anncy	126 924	54	Asnières-sur-Seine	85 191
5	Nice	340 017	30	Perpignan	120 158	55	Colombes	85 177
6	Nantes	309 346	31	Boulogne-Billancourt	120 071	56	Saint-Pierre	84 212
7	Montpellier	285 121	32	Orléans	116 685	57	Courbevoie	81 719
8	Strasbourg	280 966	33	Metz	116 429	58	Fort-de-France	80 041
9	Bordeaux	254 436	34	Besançon	115 934	59	Cherbourg-en-Cotentin	79 200
10	Lille	232 787	35	Saint-Denis	111 135	60	Le Tampon	78 629
11	Rennes	216 815	36	Argenteuil	110 210	61	Rueil-Malmaison	78 152
12	Reims	182 460	37	Rouen	110 145	62	Champigny-sur-Marne	77 630
13	Saint-Étienne	172 565	38	Montreuil	109 897	63	Béziers	77 177
14	Toulon	171 953	39	Mulhouse	109 443	64	Pau	77 130
15	Le Havre	170 147	40	Caen	105 354	65	La Rochelle	75 735
16	Grenoble	158 454	41	Saint-Paul	104 519	66	Saint-Maur-des-Fossés	74 859
17	Dijon	156 920	42	Nancy	104 286	67	Calais	73 911
18	Angers	152 960	43	Tourcoing	97 368	68	Cannes	73 868
19	Nîmes	150 610	44	Roubaix	96 990	69	Antibes	72 999
20	Saint-Denis (La Réunion)	147 931	45	Nanterre	95 105	70	Drancy	71 318
21	Villeurbanne	147 712	46	Vitry-sur-Seine	93 557	71	Ajaccio	70 659
22	Clermont-Ferrand	143 886	47	Avignon	91 921	72	Mérignac	70 105
23	Le Mans	142 946	48	Créteil	90 605	73	Saint-Nazaire	69 993
24	Aix-en-Provence	142 482	49	Poitiers	88 291	74	Colmar	69 105
25	Brest	140 064	50	Dunkerque	87 353	75	Issy-les-Moulineaux	68 451

Source : Insee, RP 2017.

Principales aires urbaines

Rang	Aire urbaine	Population municipale 2017	Variation relative annuelle 2012-2017 en %	Nombre de communes ¹	Rang	Aire urbaine	Population municipale 2017	Variation relative annuelle 2012-2017 en %	Nombre de communes ¹
1	Paris	12 628 266	0,5	1 751	26	Valenciennes ²	369 264	0,1	90
2	Lyon	2 323 221	1,0	498	27	Béthune	369 151	0,0	122
3	Marseille - Aix-en-Provence	1 760 653	0,4	90	28	Le Mans	347 626	0,2	122
4	Toulouse	1 360 829	1,4	452	29	Genève (SUI) – Annemasse ²	325 696	2,2	114
5	Bordeaux	1 247 977	1,5	251	30	Perpignan	323 388	0,9	66
6	Lille ²	1 191 117	0,4	125	31	Reims	323 022	0,3	229
7	Nice	1 006 201	0,0	129	32	Brest	321 364	0,4	51
8	Nantes	972 828	1,4	108	33	Pointe-à-Pitre – Les Abymes	307 237	-0,6	16
9	Strasbourg ²	790 087	0,5	258	34	Bayonne ²	304 890	1,1	60
10	Rennes	733 320	1,2	182	35	Amiens	298 519	0,3	254
11	Grenoble	689 840	0,3	192	36	Le Havre	288 973	-0,1	81
12	Rouen	666 035	0,2	274	37	Mulhouse	285 948	0,1	60
13	Toulon	629 334	0,6	40	38	Limoges	283 556	0,0	94
14	Montpellier	616 296	1,6	115	39	Nîmes	268 785	0,7	50
15	Douai - Lens	539 666	0,0	103	40	Poitiers	265 779	0,6	91
16	Avignon	530 267	0,6	97	41	Dunkerque	254 858	-0,2	55
17	Saint-Étienne	520 640	0,3	117	42	Besançon	251 700	0,4	251
18	Tours	495 379	0,5	140	43	Pau	244 753	0,3	167
19	Clermont-Ferrand	485 315	0,6	182	44	Annecy	238 283	1,4	59
20	Orléans	439 343	0,7	134	45	Chambéry	226 420	0,9	84
21	Nancy	435 279	0,0	284	46	Saint-Nazaire	222 139	0,8	29
22	Angers	422 654	0,7	77	47	Lorient	219 628	0,4	29
23	Caen	422 152	0,5	222	48	La Rochelle	216 995	0,9	63
24	Metz	390 600	0,0	214	49	Saint-Denis (La Réunion)	205 275	0,6	3
25	Dijon	387 382	0,5	292	50	Troyes	196 568	0,6	147

1. Au 1^{er} janvier 2019.

2. Partie française.

Source : Insee, RP 2012 et 2017.

2.1 Environnement

La France, avec ses collectivités d'outre-mer, est riche d'un patrimoine naturel comptant de nombreuses **espèces endémiques**. Sa **biodiversité** aquatique et terrestre est confrontée à de multiples pressions (pollution, **artificialisation des sols**, pratiques agricoles intensives, changement climatique, surexploitation, espèces invasives, etc.). À titre d'exemple, la part des surfaces artificialisées ne cesse d'augmenter malgré les objectifs pris en matière d'urbanisme pour limiter son rythme.

De nombreux dispositifs sont mis en place pour préserver ce patrimoine. Ils concernent à la fois les espèces et les milieux naturels : réglementation sur les espèces, création d'espaces protégés (réserves naturelles, sites Natura 2000, etc.).

D'autres types de dispositifs plus incitatifs, comme la **fiscalité environnementale**, sont mis en place pour réduire les impacts de la société sur l'environnement. Basée sur le principe du pollueur-payeur, l'objectif premier de la taxation environnementale est d'inciter les ménages et les entreprises à adopter des comportements favorables à l'environnement en augmentant les coûts des activités qui lui sont nuisibles. En 2018, le montant des recettes fiscales environnementales s'élève à 56,0 milliards d'euros (Md€), soit 2,4 % du produit intérieur brut (PIB). En 2017, les dépenses en lien avec l'environnement, financées par les administrations, les ménages ou les entreprises, atteignent 69,8 Md€ : 49,2 Md€ pour la **protection de l'environnement** et 20,6 Md€ pour la gestion durable des ressources

naturelles. Trois quarts de la dépense totale concernent l'eau (assainissement des eaux usées et distribution d'eau potable) et les déchets (gestion des déchets, traitements spécifiques appliqués aux déchets radioactifs et recyclage). Le quart des dépenses restantes concernent la protection de l'air, des sols et de la biodiversité, la lutte contre le bruit ainsi que la recherche et développement (R&D) et les dépenses de fonctionnement des organismes publics en charge de l'environnement.

Limiter l'**empreinte carbone**, énergétique et matière nécessite également de faire évoluer les modes de production et de développer les activités ayant un impact favorable sur l'environnement. En 2017, les **éco-activités** mobilisent 465 500 emplois en équivalent temps plein (EQTP), soit 1,8 % de l'emploi intérieur français. En un an, ces emplois augmentent de 5,4 %. Cette hausse est portée par le dynamisme de l'agriculture biologique, mais aussi par des investissements plus importants en 2017 dans les **énergies renouvelables (EnR)** et en matière d'assainissement des eaux usées. En 2017, la valeur ajoutée dans les éco-activités est en hausse de 4,3 %. Son montant s'élève à 31,6 Md€, soit 1,5 % de celle de l'ensemble des activités.

L'évolution des modes de production a des conséquences sur les métiers et les compétences. Dans ce contexte, l'offre de formation initiale en environnement s'est étoffée. Entre 2008 et 2015, le nombre de jeunes préparant un diplôme dans le champ de l'environnement a progressé de 38 %. ■

Définitions

Artificialisation des sols – zone artificialisée : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Dépense de protection de l'environnement : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Biodiversité, éco-activités, empreinte carbone, énergies renouvelables (EnR), espèces endémiques, fiscalité environnementale : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement diminuent de nouveau en 2017 », *Insee Focus* n° 161, juillet 2019.
- « Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2017 : premiers résultats », *Datalab Essentiel*, SDES, mai 2019.
- « Biodiversité – Les chiffres clés – Édition 2018 », *Datalab*, SDES, décembre 2018.
- « Les acteurs économiques et l'environnement », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Valeur ajoutée et emploi dans les éco-activités en 2017

	Valeur ajoutée en milliards d'euros	Emplois en milliers d'EQTP
Protection de l'environnement	16,9	272,1
Pollution de l'air	0,6	7,6
Eaux usées	4,6	61,2
Déchets	6,0	84,5
Déchets radioactifs	0,3	3,5
Réhabilitation des sols et eaux ¹	4,1	96,2
Bruit	0,5	6,5
Nature, paysage, biodiversité	0,8	12,7
Gestion des ressources	8,5	110,9
Gestion des ressources en eau	0,5	6,3
Récupération	1,5	23,7
Maîtrise de l'énergie	1,3	25,7
Énergies renouvelables	5,3	55,2
Activités transversales	6,3	82,6
Services généraux publics	2,5	35,5
Recherche et développement (R&D)	2,6	33,2
Ingénierie	1,2	13,9
Total	31,6	465,5

1. Protection et restauration des sols et masses d'eau, y compris agriculture biologique.

Note : données provisoires.

Sources : Ademe ; Agence BIO ; Douanes ; Insee ; SDES.

Évolution du montant des recettes des taxes environnementales

	en millions d'euros courants		
	2000	2010	2018
Taxes sur l'énergie	26 300	29 830	46 708
Taxes sur les transports	3 605	5 414	6 317
Taxes sur la pollution et les ressources	2 118	2 451	2 924
Total des taxes environnementales	32 023	37 695	55 949

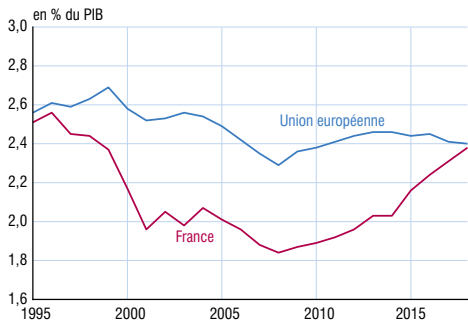
Source : Eurostat (extraction du 31 janvier 2020).

Dépenses liées à l'environnement

	en millions d'euros courants		
	2000 (r)	2010 (r)	2017 (p)
Protection de l'environnement (1)	29 418	45 258	49 156
Air	1 636	3 454	2 443
Eaux usées	9 641	12 669	12 857
Déchets	9 316	14 927	18 138
Sol, eaux souterraines et de surface	737	1 611	1 749
Bruit	1 550	1 933	2 017
Biodiversité et paysages	1 132	1 708	2 269
Déchets radioactifs	570	729	634
Recherche et développement	3 217	3 709	4 799
Administration générale	1 617	4 518	4 250
Dépense de gestion des ressources (2)	13 195	19 449	20 623
Adduction en eau potable	9 790	13 910	13 987
Récupération	3 406	5 539	6 636
Dépense liée à l'environnement (1)+(2)	42 613	64 707	69 779
Espaces verts urbains	2 131	3 354	...
Énergies renouvelables	...	26 357	...

Source : SDES.

Évolution de la part des recettes environnementales dans le PIB de 1995 à 2018



Source : Eurostat (extraction du 31 janvier 2020).

Occupation physique des sols de l'UE en 2015

	en % de la superficie totale							
	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux	Zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³
Allemagne	34	32	22	2	1	7	1	1
Autriche	43	15	25	2	0	4	6	5
Belgique	25	29	31	2	1	11	2	1
Bulgarie	41	29	19	1	0	2	6	2
Chypre	23	19	13	1	0	5	23	16
Croatie	46	17	19	1	0	4	12	1
Danemark	18	51	18	2	2	7	2	1
Espagne	29	21	19	1	0	3	17	10
Estonie	57	14	16	5	4	2	2	1
Finlande	68	6	4	10	5	2	4	1
France	30	29	27	1	0	5	4	4
Grèce	32	15	19	1	1	3	25	3
Hongrie	24	44	20	2	1	4	2	3
Irlande	12	6	56	2	6	4	13	1
Italie	33	25	22	2	0	7	7	5
Lettonie	54	14	23	2	2	2	2	1
Lituanie	38	29	25	2	1	3	1	1
Luxembourg	34	23	29	0	...	10	3	0
Malte	5	26	23	1	...	24	14	6
Pays-Bas	13	24	36	10	1	12	2	1
Pologne	36	33	23	2	1	4	1	2
Portugal	34	12	24	1	0	5	19	5
Rép. tchèque	38	32	22	1	0	5	1	1
Roumanie	33	32	27	2	2	2	2	1
Royaume-Uni	12	20	36	2	3	7	19	2
Slovaquie	45	27	20	1	0	3	4	1
Slovénie	61	10	22	1	0	3	3	1
Suède	64	4	5	9	5	2	6	5
UE	38	22	21	3	2	4	7	3

1. Y c. autres zones boisées.

2. Les zones artificielles comprennent les constructions couvertes, les zones construites non-bâties et les équipements linéaires (routes et voies ferrées).

3. Les landes sont des zones dominées par des arbustes et des plantes ligneuses, les sols nus des zones sans végétation ou recouvertes de lichens.

Source : Eurostat (enquête de 2015, dernière mise à jour des données 24 octobre 2019), Lucas.

2.2 Utilisation des ressources

Établir des nouveaux modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement, économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires est un des objectifs du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. C'est aussi un des six enjeux prioritaires de la feuille de route française pour sa mise en œuvre.

En 2016, la **consommation intérieure apparente de matières (DMC)** s'élève en France à 725 millions de tonnes. Les minéraux non métalliques (principalement les matériaux de construction) constituent près de la moitié des matières consommées en France, devant la **biomasse** (30 % des tonnages) et les combustibles fossiles. La **productivité matières** poursuit sa progression, en raison d'une évolution de la DMC plus lente que celle du PIB.

La limitation des **déchets** et leur recyclage constituent des enjeux majeurs, à la fois environnementaux et économiques. S'ils ne représentent que 10 % de l'ensemble des déchets au sein de l'Union européenne (UE), le choix a été fait au niveau européen de s'intéresser en priorité aux déchets collectés par les municipalités. L'UE a fixé des cibles légalement contraignantes pour le taux de recyclage des déchets municipaux qui devra être porté à 60 % en 2030. En France, les **déchets municipaux** collectés en 2017 (hors déblais et gravats) représentent 35 millions de tonnes. Le taux de **recyclage** des déchets passe de 17 % en 2007 à 25 % en 2017.

En réponse à la **directive-cadre sur l'eau (DCE)**, la France s'est fixée comme objectif un bon état pour deux tiers de ses masses d'eau continentales en 2015. Selon l'état des lieux de 2016, cet objectif est atteint pour les eaux souterraines, avec 69 % des masses d'eau en bon **état chimique** et 90 % en bon **état quantitatif**. Il n'en est pas de même pour les eaux de surface. Si l'état chimique des masses d'eau de surface est bon, leur bon **état écologique** n'en concerne que 44 %.

Le recours aux énergies renouvelables progresse : la proportion des **énergies renouvelables (EnR)**, dans la consommation finale brute d'énergie a augmenté de 3 points en France depuis 2010, rythme un peu inférieur à celui de l'ensemble de l'UE. Elle atteint 16,5 % de la **consommation finale brute d'énergie** en France en 2018. Cette part a progressé de 0,4 point entre 2017 et 2018, tirée notamment par la hausse de la production d'énergie éolienne. La croissance importante des EnR depuis 2005 est principalement due au développement des biocarburants, de la biomasse solide, des pompes à chaleur, de l'éolien et du solaire photovoltaïque. La place des EnR a progressé de manière homogène dans l'électricité (+ 7,3 points) et les transports (+ 7,2 points), et de manière légèrement plus importante dans le chauffage (+ 9,3 points). Malgré ces progressions, la part des énergies renouvelables reste en 2018 en deçà de l'objectif fixé par l'UE à la France d'une part de 23 % dans la consommation finale brute à l'horizon 2020. ■

Définitions

Consommation intérieure apparente de matières (DMC, Domestic Material Consumption) : quantité de matières effectivement consommée par la population présente sur le territoire (DMC = extraction intérieure + importations – exportations). Elle n'intègre pas les flux indirects de matières premières mobilisées lors des processus de production à l'étranger et des transports jusqu'à nos frontières.

Biomasse, consommation finale brute d'énergie, déchet, déchets municipaux, directive-cadre sur l'eau (DCE), énergies renouvelables (EnR), état chimique de l'eau, état écologique de l'eau, état quantitatif de l'eau, productivité matières, recyclage, tonne d'équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan 2016 de la production de déchets en France », *Datalab Essentiel*, SDES, décembre 2019.
- « Les énergies renouvelables en France en 2018 », *Datalab Essentiel*, SDES, septembre 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les acteurs économiques de l'environnement », *Insee Références*, édition 2017.
- Indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation intérieure de matières et productivité matières

en millions de tonnes

	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016
Biomasse	204,1	216,8	249,2	228,0	226,6	259,2	231,5	217,0
Minerais métalliques et produits principalement métalliques	29,6	22,8	23,3	18,7	15,0	18,2	19,6	18,7
Minéraux non métalliques	446,3	416,8	459,5	451,7	394,6	369,6	352,7	354,7
Combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel)	145,9	139,1	149,1	153,5	142,0	125,1	130,6	127,5
Autres	5,2	3,5	3,1	5,1	6,1	5,1	5,7	7,2
Consommation intérieure apparente de matières (DMC)	831,1	798,9	884,1	857,0	784,3	777,2	740,2	725,2
Productivité matière (PIB en volume/DMC, €/kg)	1,3	1,5	1,7	2,1	2,5	2,8	3,0	3,1
DMC/habitant (en t/hab)	14,3	13,4	14,6	13,6	12,1	11,7	11,1	10,9

Note : données révisées, mises à jour en décembre 2019.

Sources : DGDDI ; Sessi (jusqu'en 2008) ; SSP, Agreste, traitements SDES ; Unicef.

État des masses d'eau au regard de la directive-cadre sur l'eau en 2016

en % des masses d'eau

	Eau de surface		Eau souterraine	
	État écologique ¹	État chimique ¹	État quantitatif ¹	État chimique
Très bon	8,2	///	///	///
Bon	36,0	62,9	89,8	69,1
Moyen	39,4	///	///	///
Médiocre	12,4	///	///	///
Mauvais	3,6	15,9	10,2	30,9
Indéterminé	0,4	21,2	///	///
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Voir définitions en annexe.

Sources : Agence française pour la biodiversité (a remplacé l'Onema au 1^{er} janvier 2017) ; agences et offices de l'Eau ; délégations de bassins ; ministère de la Transition écologique et solidaire.

Production de déchets en 2016

en millions de tonnes

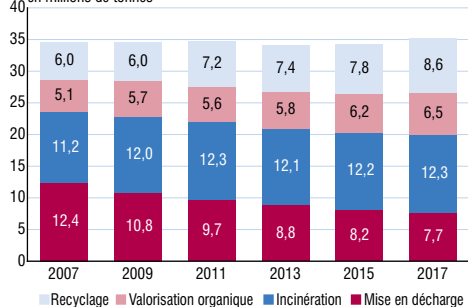
	Déchets minéraux non dangereux	Déchets non minéraux non dangereux	Déchets dangereux	Total
Agriculture et pêche	///	1,0	0,3	1,3
Industrie	4,2	17,6	2,8	24,6
Construction	209,2	12,4	2,8	224,4
Tertiaire	0,8	17,9	1,0	19,6
Traitement des déchets, assainissement, dépollution	3,2	17,2	3,4	23,7
Ménages	2,8	25,5	0,7	29,1
Total	220,2	91,4	11,0	322,7

Note : données définitives.

Source : SDES.

Devenir des déchets ménagers et assimilés par mode de traitement

en millions de tonnes



Champ : hors déblais et gravats. Note : données révisées pour 2015 et 2017. Sources : Ademe ; SDES.

Consommation finale brute d'énergies renouvelables par filière

en milliers de tep

	2005	2018 (p)
Hydraulique renouvelable normalisé	5 685	5 142
Éolien normalisé	96	2 487
Solaire photovoltaïque	2	909
Énergies marines	41	41
Géothermie électrique et thermique	115	182
Solaire thermique	49	176
Pompes à chaleur	203	2 592
Biomasse et déchets	8 506	10 204
Biogaz	90	557
Carburants renouvelables	591	3 398
Consommation finale brute d'EnR¹	15 378	25 688

1. Énergies renouvelables.

Source : SDES.

Déchets municipaux générés et part des énergies renouvelables dans l'UE

	Déchets municipaux générés en kg par habitant		Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en %	
	2005	2017	2005	2017
Allemagne	565	(r) 627	(r) 7,1	15,5
Autriche	575	570	23,7	32,6
Belgique	482	(r) 411	2,3	9,1
Bulgarie	588	435	9,4	18,7
Chypre	688	(e) 637	3,1	9,9
Croatie	(e) 336	416	(r) 23,7	27,3
Danemark	736	(r) 782	16,0	35,8
Espagne	588	(r) 473	(r) 8,4	17,5
Estonie	433	390	(r) 17,4	29,2
Finlande	478	510	28,8	41,0
France	529	(r) 526	9,6	16,3
Grèce	442	504	7,0	17,0
Hongrie	461	385	6,9	13,3
Irlande ¹	731	581	(r) 2,8	10,7
Italie	546	(r) 488	7,5	18,3
Lettonie	320	(r) 411	32,3	39,0
Lituanie	387	455	16,8	25,8
Luxembourg	672	(r) 615	1,4	6,4
Malte	623	(r) 631	0,1	7,2
Pays-Bas	599	513	2,5	6,6
Pologne	(e) 319	(e) 315	6,9	10,9
Portugal	452	487	19,5	28,1
Rép. tchèque	289	344	7,1	14,8
Roumanie	(e) 383	272	(r) 17,2	24,5
Royaume-Uni	581	468	1,3	10,2
Slovaquie	273	378	6,4	11,5
Slovénie	494	471	16,0	21,5
Suède	479	452	(r) 40,5	54,5
UE	(e) 515	(e) 487	(r) 9,1	17,5

1. Données 2016 pour les déchets municipaux.

Source : Eurostat (extraction du 24 décembre 2019).

2.3 Changement climatique et effet de serre

Comme à l'échelle mondiale, l'évolution des températures moyennes annuelles en France métropolitaine témoigne d'un réchauffement net depuis 1900. Ce réchauffement a connu un rythme variable, avec une augmentation particulièrement marquée depuis les années 1980. En 2018, la température moyenne annuelle de 13,9 °C a dépassé la normale (référence 1961-1990) de 2,1 °C, plaçant cette année au premier rang des années les plus chaudes observées en France métropolitaine.

En 2017, les émissions mondiales de six **gaz à effet de serre (GES)** (y compris **UTCATF**) couverts initialement par le **protocole de Kyoto** ont doublé depuis 1970 et ont augmenté de plus de 40 % depuis 1990 pour atteindre 53,5 milliards de tonnes **équivalent CO₂** en 2017. Le CO₂ représente les trois quarts de ces émissions. En 2017, les émissions mondiales de CO₂ (hors UTCATF) atteignent 37,1 milliards de tonnes. Elles augmentent de 1,2 % en un an, à un rythme plus soutenu qu'en 2016 (+ 0,3 %). Plus de 39 % de ces émissions sont liées à la combustion de charbon, contre 31 % pour le pétrole et 18 % pour le gaz naturel. Le reste, 12 %, est lié aux procédés industriels comme la fabrication de ciment (hors combustion d'énergie).

En 2018, les émissions françaises de GES, hors UTCATF, s'établissent à 445 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ éq). En 2017, 75 % des émissions étaient du CO₂ et 12 % du méthane (CH₄). Comme dans l'Union européenne (UE), l'utilisation d'énergie est la première source d'émissions de GES : environ 70 % du total national en 2017. Elle est suivie par l'agriculture (16 %), à un niveau plus élevé que la moyenne européenne. La France diffère de l'UE par sa faible part d'émissions provenant de l'industrie de l'énergie, en

raison de la production électrique d'origine nucléaire conséquente. Les transports sont ainsi le premier secteur émetteur en France, avec 137 Mt CO₂ éq en 2018, soit 31 % du total national. En 2018, les émissions totales de GES (hors UTCATF) ont diminué de 4,2 % par rapport à 2017, après trois années consécutives de hausse. Cette diminution concerne tous les secteurs, en particulier ceux de la transformation de l'énergie (- 15,2 %) avec des consommations d'énergie de la production d'électricité en recul en 2018 et de nombreux arrêts de tranches de centrales nucléaires en 2017, et du résidentiel/tertiaire (- 6,8 %) avec des baisses de consommation d'énergie en lien avec un hiver plus doux. Sur le plus long terme, les émissions ont été réduites de 19 % depuis 1990, avec des baisses dans l'ensemble des secteurs à l'exception des transports (+ 10 %).

En 2018, en ne retenant comme GES que le CO₂, le CH₄ et le N₂O, **l'empreinte carbone** induite par la demande intérieure de la France s'élève à 749 Mt CO₂ éq, soit 76 % de plus que les émissions de GES comptabilisées dans **l'inventaire national**. L'empreinte carbone est supérieure de 20 % à celle de 1995 du fait du doublement des émissions liées aux importations sur cette période tandis que les émissions des activités économiques intérieures ont diminué de 28 % et celles directes émises par les ménages (voitures particulières et chauffage) ont baissé de 7 %. Toutefois, après une forte progression entre 1995 et le milieu des années 2000, l'empreinte carbone connaît une relative stagnation sur la dernière décennie. Rapportée au nombre d'habitants, l'augmentation de l'empreinte carbone est moins prononcée : + 7 % entre 1995 et 2018. En 2018, l'empreinte carbone par personne est estimée à 11,2 tonnes équivalent CO₂ par an. ■

Définitions

Équivalent CO₂ : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalents CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂.

Empreinte carbone, inventaire national, pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG), protocole de Kyoto, UTCATF : voir rubrique « Définitions » en annexe.

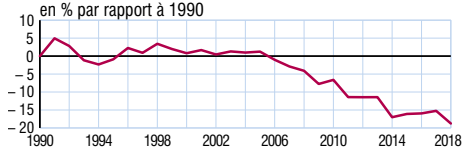
Pour en savoir plus

- « Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde », *Datalab*, SDES, édition 2020, novembre 2019.
- « Bilan climatique de l'année 2018 », Météo-France.
- « Les émissions de CO₂ liées à l'énergie en France entre 1990 et 2017 », *Datalab*, SDES, septembre 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

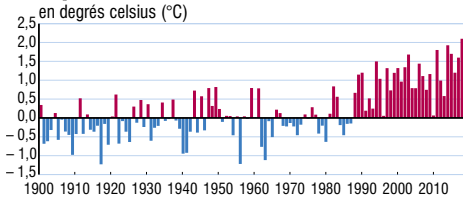
Changement climatique et effet de serre 2.3

Évolution des émissions de gaz à effet de serre au titre du Protocole de Kyoto de 1990 à 2018



Champ : France et régions ultra périphériques appartenant à l'UE. Note : évolution du pouvoir de réchauffement global (PRG) ; données 2018 provisoires. Source : Citepa, calculs Insee.

Écart à la moyenne des températures de la période 1961-1990



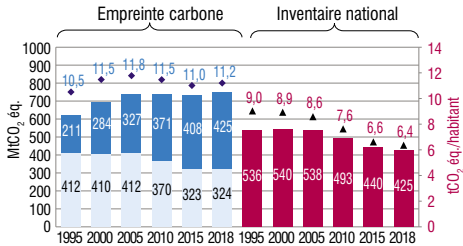
Champ : France métropolitaine. Note : le dernier point affiché correspond à l'année 2018. Source : Météo-France.

Émissions de gaz à effet de serre hors UTCATF par secteur d'activité

	1990 (r)	2000 (r)	2005 (r)	2018 (e)
Transports ¹	124	143	146	137
Industrie manufacturière	144	127	116	79
Agriculture et sylviculture	93	94	89	86
Résidentiel, tertiaire, institutionnel et commercial	93	97	111	84
Transformation de l'énergie ²	78	71	74	46
Traitement centralisé des déchets ³	15	19	19	14
Total hors UTCATF	548	552	555	445

1. Trafic domestique uniquement. 2. Y.c. l'incinération des déchets avec récupération d'énergie. 3. Hors incinération des déchets avec récupération d'énergie. Champ : France et régions ultra périphériques appartenant à l'UE. Note : l'année 1990 est la valeur de référence dans le cadre du protocole de Kyoto. Données hors UTCATF et aviation internationale. Sources : Citepa, rapport Secten 2019 ; ministère de la Transition écologique et solidaire.

Émissions de gaz à effet de serre selon l'approche empreinte carbone et l'inventaire national



■ Émissions sur le territoire national (y compris les exportations)
 ■ Émissions associées aux importations (hors importations ré-exportées)
 ■ Émissions intérieures (ménages et activités économiques intérieures hors exportations)
 ◆ Empreinte carbone par personne ▲ Émissions sur le territoire par personne
 Champ : France et régions ultrapériphériques appartenant à l'UE.
 Note : l'empreinte et l'inventaire portent sur les trois principaux gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O). L'empreinte carbone de la demande finale intérieure est un calcul des émissions de gaz à effet de serre induites par la production, en France et à l'étranger, des biens et services consommés en France ; l'inventaire national répertorie les gaz à effet de serre émis sur le sol national par les ménages et les activités économiques. Sources : Citepa ; Douanes ; Eurostat ; FAO ; SDES, d'après : Agence internationale de l'énergie ; Insee.

Émissions de CO₂ hors UTCATF dans le monde

	en millions de t CO ₂		en t CO ₂ par habitant	
	2017	17/90 en %	2017	17/90 en %
Amérique du Nord	6 232	6,9	12,7	-21,1
dont : Canada	617	35,4	16,8	2,5
États-Unis	5 107	0,4	15,7	-23,0
Amérique Centrale et du Sud	1 332	95,4	2,6	36,5
dont Brésil	493	115,6	2,4	53,8
Europe et ex-URSS	6 273	-25,6	7,6	-29,6
dont : Russie	1 765	-25,8	12,2	-23,9
UE	3 556	-19,4	6,9	-24,8
dont France	347	-11,0	5,2	-22,5
Afrique subsaharienne	817	75,3	0,8	-14,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3 179	203,6	6,1	79,2
Asie	17 570	232,9	4,3	139,7
dont : Chine	10 877	353,8	7,8	271,6
Corée du Sud	673	149,3	13,1	107,7
Inde	2 455	305,1	1,8	163,2
Japon	1 321	14,9	10,4	12,0
Océanie	452	47,3	11,5	-2,9
Soutes internationales				
maritimes et aériennes	1 221	93,5	///	///
Émissions mondiales de CO₂	37 077	63,5	4,9	14,8

Champ : émissions liées à la combustion d'énergie fossile et aux procédés industriels (par exemple fabrication du ciment hors consommation d'énergie). Ces émissions de CO₂ représentent 65 % des émissions de GES. Sources : Banque mondiale, 2019 ; SDES d'après EDGAR, 2018.

Émissions de gaz à effet de serre hors UTCATF dans l'UE

	1990 (r)		2017			
	1990 (r)	2000 (r)	Total	dont énergie	dont agriculture	dont process. Industriels
Allemagne	1 263	1 065	936	766	66	64
Autriche	80	82	85	56	7	17
Belgique	150	154	119	83	10	20
Bulgarie	103	60	62	45	7	6
Chypre	6	9	10	7	0	1
Croatie	32	26	25	17	3	3
Danemark	72	73	51	34	11	2
Espagne	293	397	357	259	40	28
Estonie	41	17	21	19	1	1
Finlande	72	71	58	41	7	6
France	557	567	482	327	76	44
Grèce	106	129	99	70	8	13
Hongrie	94	74	64	46	7	7
Irlande	56	70	64	37	20	3
Italie	522	562	439	346	31	33
Lettonie	27	11	12	7	3	1
Lituanie	49	20	21	11	4	4
Luxembourg	13	11	12	9	1	1
Malte	2	3	3	2	0	0
Pays-Bas	226	230	206	160	19	11
Pologne	475	396	416	342	32	27
Portugal	61	84	75	51	7	8
Rép. tchèque	200	151	130	99	8	16
Roumanie	249	144	115	76	19	13
Royaume-Uni	810	742	505	379	41	30
Slovaquie	73	49	43	29	3	10
Slovénie	19	19	18	14	2	1
Suède	73	70	55	37	7	8
UE	5 723	5 287	4 483	3 368	439	377

Note : hors UTCATF, y.c. aviation internationale. Source : Agence européenne pour l'environnement (extraction base Eurostat du 12 novembre 2019).

3.1 Évolution de la population

Au 1^{er} janvier 2020, la France compte 67,064 millions d'habitants : 64,898 millions résident en métropole et 2,166 millions dans les cinq départements d'outre-mer. Au cours de l'année 2019, la population a augmenté de 187 000 personnes, soit une hausse de 0,3 %. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au **solde naturel**, + 141 000 personnes en 2018, bien que ce solde soit historiquement bas. Le **solde migratoire** est estimé à 46 000 personnes. La population augmente régulièrement depuis trois ans : + 0,3 % par an depuis 2017, mais plus modérément que les années précédentes : + 0,4 % par an entre 2014 et 2016 et + 0,5 % par an entre 2008 et 2013.

En 2019, le solde naturel atteint un nouveau point bas. En 2016, il avait atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la seconde Guerre mondiale. Depuis trois ans, il ne cesse de baisser, en raison à la fois du recul des naissances et du plus grand nombre de décès. Entre 2018 et 2019, le nombre de naissances diminue de 6 000 tandis que 2 000 personnes de plus sont décédées. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby boom* à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis une dizaine d'années.

Au 1^{er} janvier 2019, la population de l'Union européenne (UE) est estimée à près de 513,5 millions de résidents, contre 512,4 millions au 1^{er} janvier 2018. Au cours de l'année 2018, plus de décès que de

naissances ont été enregistrés dans l'UE (5,3 millions de décès et 5,0 millions de naissances), ce qui signifie que la variation naturelle de la population de l'UE a été négative pour une deuxième année consécutive. La variation démographique (positive, avec 1,1 million d'habitants supplémentaires) est donc due à l'apport migratoire. Au 1^{er} janvier 2019, la France représente 13 % de la population de l'UE. Elle en est le deuxième pays le plus peuplé derrière l'Allemagne (16 % de la population de l'UE, soit 83 millions de résidents). Un peu plus de la moitié de la population de l'UE vit dans les quatre pays les plus peuplés : Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie. En 2018, la population a augmenté dans dix-huit États membres de l'UE. Pour la troisième année consécutive, le Royaume-Uni a gagné le plus d'habitants (+ 374 000 habitants) ; sa population atteint 66,6 millions en 2018. *A contrario*, dix pays européens perdent de la population en 2018, dont trois avec une baisse supérieure à 0,7 % (Lettonie, Croatie et Bulgarie). La Roumanie et l'Italie ont perdu chacune plus de 120 000 habitants.

En 2019, la **population mondiale** est estimée à 7,7 milliards de personnes. Elle pourrait atteindre 9,7 milliards en 2050. Avec 60 % de la population mondiale, l'Asie reste le continent le plus peuplé de la planète. L'Europe n'en représente plus que 10 %, contre le double en 1960. À l'inverse, la part de la population africaine a presque doublé passant de 9 % en 1960 à 17 % en 2019. ■

Définitions

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Projections démographiques 2013-2070 : elles projettent chaque année le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge vivant en France à partir d'hypothèses sur l'évolution de la fécondité, de la mortalité et du solde migratoire.

Population mondiale (estimations et projections), projection de population, taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel), taux de mortalité, taux de natalité : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2019 – La fécondité se stabilise en France », *Insee Première* n° 1789, janvier 2020.
- « Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses », *Insee Focus* n° 177, décembre 2019.
- « La population de l'UE en hausse à plus de 513 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2019 », *communiqué de presse* n° 114, Eurostat, juillet 2019.
- « World Population Prospects – The 2019 revision », ONU, juin 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution de la population 3.1

Composantes de l'évolution démographique

en milliers

	Population au 1 ^{er} janvier ¹	Naissances vivantes ²	Décès ²	Solde naturel ²	Solde migratoire évalué ³	Ajustement ^{3,4}	Évolution de la population ^{3,5} (en %)
1985	56 444,7	796,1	560,4	235,7	39,4	0,0	0,49
1990	57 996,4	793,1	534,4	258,7	77,4	-52,3	0,58
1995	59 280,6	759,1	540,3	218,7	42,2	-54,1	0,44
2000	60 508,2	807,4	540,6	266,8	72,0	94,5	0,56
2005	62 730,5	806,8	538,1	268,7	92,2	94,6	0,58
2010	64 612,9	832,8	551,2	281,6	38,9	0,0	0,50
2012	65 241,2	821,0	569,9	251,2	72,3	0,0	0,50
2013	65 564,8	811,5	569,2	242,3	100,1	0,0	0,52
2014	66 130,9	818,6	559,3	259,3	32,3	0,0	0,44
2015	66 422,5	798,9	593,7	205,3	40,2	-65,3	0,37
2016	66 602,6	783,6	593,9	189,8	65,0	-83,0	0,38
2017	66 774,5	769,6	606,3	163,3	46,0	-100,0	0,31
2018	66 883,8	758,6	609,6	148,9	46,0	-101,0	0,29
2019	66 977,7	753,0	612,0	141,0	46,0	-101,0	0,28
2020	67 063,7

1. Résultats provisoires arrêtés à fin 2019 pour 2018, 2019 et 2020. 2. Résultats provisoires arrêtés à fin 2019 pour 2019. 3. Résultats provisoires arrêtés à fin 2019 pour 2019. 4. Du fait d'un changement de questionnaire visant à améliorer la connaissance des situations de multi-résidence, un ajustement a été introduit à partir de 2015 pour estimer les évolutions de population à questionnement inchangé. Par le passé, un ajustement avait aussi été introduit entre 1990 et 2005. 5. Le taux de variation de la population une année donnée correspond à la somme du solde naturel et du solde migratoire divisée par la population au 1^{er} janvier de cette année. Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014. Lecture : la population est de 66 602,6 milliers d'habitants au 1^{er} janvier 2016 d'après le recensement de 2016, et de 66 774,5 milliers d'habitants au 1^{er} janvier 2017 d'après le recensement de 2017. La population évolue donc en apparence de + 171,8 milliers d'habitants : + 189,8 milliers dû au solde naturel, + 65,0 milliers dû au solde migratoire et - 83,0 milliers dû au changement de questionnaire. L'évolution de la population à questionnaire identique est donc estimée à + 254,8 milliers d'habitants, soit une hausse de la population de 0,38 % en un an. Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Taux d'accroissement annuel de la population dans l'UE

pour 1 000 habitants

	Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total			Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total	
	2000	2018 (p)	2000	2018 (p)	2000	2018 (p)		2000	2018 (p)	2000	2018 (p)	2000	2018 (p)
	Allemagne	-0,9	-2,0	2,0	4,8	1,2		2,7	Lettonie	-5,0	-4,9	-6,9	-2,5
Autriche	0,2	0,2	2,2	4,0	2,3	4,1	Lituanie	-1,4	-4,1	-5,8	-1,2	-7,2	-5,3
Belgique	1,1	0,7	1,3	5,4	2,4	6,1	Luxembourg	4,5	3,2	7,9	16,3	12,4	19,6
Bulgarie	-5,1	-6,6	0,0	-0,5	-5,1	-7,1	Malte	3,7	1,6	3,1	35,3	6,8	36,8
Chypre	4,5	4,1	5,7	9,3	10,2	13,4	Pays-Bas	4,2	0,9	3,6	5,0	7,7	5,9
Croatie	-1,5	-3,9	-11,7	-3,3	-13,2	-7,1	Pologne	0,3	-0,7	-0,5	0,6	-0,2	-0,1
Danemark	1,7	1,1	1,9	3,2	3,6	4,3	Portugal	1,4	-2,5	6,5	1,1	7,9	-1,4
Espagne	0,9	-1,2	3,9	7,1	4,8	5,9	Rép. tchèque	-1,8	0,1	-2,7	3,6	-4,5	3,7
Estonie	-3,8	-1,0	-2,3	5,3	-6,1	4,3	Roumanie	-0,9	-3,9	-0,2	-2,8	-1,1	-6,6
Finlande	1,4	-1,3	0,5	2,1	1,9	0,9	Royaume-Uni	1,2	1,7	2,4	3,9	3,6	5,6
France^{1,2}	4,4	2,2	1,2	0,7	5,6	2,9	Slovaquie	0,5	0,6	-4,1	0,7	-3,7	1,3
Grèce	-0,2	-3,2	5,8	1,4	5,6	-1,8	Slovénie	-0,2	-0,4	1,4	7,2	1,2	6,8
Hongrie	-3,7	-3,9	1,6	3,3	-2,1	-0,6	Suède	-0,3	2,3	2,7	8,5	2,4	10,8
Irlande	6,1	6,1	8,4	9,0	14,5	15,2	UE	0,6	-0,7	1,7	2,8	2,3	2,1
Italie	-0,2	-3,2	0,9	1,1	0,7	-2,1							

1. Source Insee pour les données relatives à la France. 2. Champ : France hors Mayotte pour 2000, France y c. Mayotte pour 2018. Source : Eurostat (extraction du 8 janvier 2020).

Évolution de la population dans le monde

en millions

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2019	Évolution annuelle moyenne 2019/1960 en %
Afrique	283,4	363,4	476,4	630,3	811,0	1 039,3	1 308,1	2,6
Afrique orientale	83,6	109,7	146,5	197,2	257,4	339,3	433,9	2,8
Afrique centrale	32,2	40,2	52,9	70,9	96,1	131,6	174,3	2,9
Afrique septentrionale	63,2	82,5	106,8	139,7	171,3	202,9	241,8	2,3
Afrique méridionale	19,4	25,0	32,4	42,0	51,4	58,4	66,6	2,1
Afrique occidentale	84,9	106,1	137,8	180,5	234,7	307,0	391,4	2,6
Amérique latine et Caraïbes	220,5	286,7	361,3	442,8	521,8	591,4	648,1	1,8
Caraïbes	20,7	25,2	29,6	34,1	38,1	41,2	43,3	1,3
Amérique centrale	51,1	69,4	91,1	113,4	135,3	157,6	177,6	2,1
Amérique méridionale	148,7	192,1	240,5	295,4	348,4	392,5	427,2	1,8
Amérique du Nord	204,6	231,0	254,0	279,8	312,4	343,3	366,6	1,0
Asie	1 705,0	2 142,5	2 649,6	3 226,1	3 741,3	4 209,6	4 601,4	1,7
Asie orientale	805,9	999,4	1 198,1	1 393,3	1 519,8	1 604,9	1 672,6	1,2
Asie centrale méridionale	619,1	775,4	980,4	1 240,0	1 511,9	1 775,4	1 991,4	2,0
Asie méridionale orientale	214,0	281,4	357,6	444,5	525,0	596,9	662,0	1,9
Asie occidentale	66,1	86,2	113,5	148,3	184,6	232,4	275,3	2,4
Europe	605,4	656,9	693,6	720,9	725,6	736,4	747,2	0,4
Europe orientale	253,5	276,2	294,7	309,8	303,9	294,9	293,4	0,2
Europe septentrionale	81,7	87,3	89,8	92,0	94,5	100,4	105,8	0,4
Europe méridionale	117,8	127,5	138,6	143,5	144,8	153,0	152,4	0,4
Europe occidentale	152,4	166,0	170,5	175,5	182,3	188,1	195,5	0,4
Océanie	16,0	19,9	23,2	27,3	31,4	36,9	42,1	1,7
Monde	3 034,9	3 700,4	4 458,0	5 327,2	6 143,5	6 956,8	7 713,5	1,6

Note : estimations et projections de population en milieu d'année. Source : ONU (World Population Prospects: The 2019 revision).

3.2 Population par âge

À u 1^{er} janvier 2020, la population française continue de vieillir. Les personnes **âgées** d'au moins 65 ans représentent 20,5 % de la population, contre 20,1 % un an auparavant et 19,7 % deux ans auparavant. Leur part a progressé de 4,7 points en vingt ans. Le vieillissement de la population s'accélère depuis 2011, avec l'arrivée à 65 ans des **générations** nombreuses nées après-guerre. Entre 2000 et 2020, la hausse est de 2,4 points pour les habitants âgés de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1^{er} janvier 2020. En revanche, la proportion des jeunes âgés de moins de 20 ans a reculé de 1,9 point pour s'établir à 23,7 %. Les habitants âgés de 20 à 59 ans représentent, quant à eux, la moitié de la population, soit une baisse de 4,4 points en vingt ans.

Selon le scénario central des **projections de population** publiées par l'Insee en 2016, si les tendances démographiques se maintenaient, la France compterait 76,4 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2070. La quasi-totalité de la hausse de la population d'ici 2070 concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus, avec une augmentation particulièrement forte pour les personnes de 75 ans ou plus. Jusqu'en 2040, la proportion des personnes de 65 ans ou plus progresserait fortement : à cette date, plus d'un habitant sur quatre aurait 65 ans ou plus. Cette forte augmentation est inéluctable et résulte majoritairement de l'amélioration de l'espérance de vie qui s'est déjà produite, ainsi que de l'arrivée dans cette classe d'âge de toutes les générations issues du *baby-boom*. Après 2040, la part des 65 ans ou plus continuerait

à progresser mais plus modérément. En 2070, leur part pourrait atteindre 28,7 %. Quant aux habitants de moins de 20 ans, leur part diminuerait et atteindrait 21,3 % en 2070. Enfin, la part de personnes âgées de 20 à 64 ans baisserait également et serait de 50,0 % en 2070.

Comme en France, la population européenne continue de vieillir : au 1^{er} janvier 2018, la part des 65 ans ou plus représente 19,7 % de la population de l'Union européenne (UE), contre 16,2 % quinze ans plus tôt. En 2018, cette part est la plus élevée en Italie (22,6 %) et la plus faible en Irlande (13,8 %). À l'inverse, l'Irlande et la France, fortes du dynamisme de leur fécondité depuis une quinzaine d'années ont la proportion de jeunes de moins de 15 ans la plus élevée de l'UE (respectivement 20,8 % et 18,1 %), devant le Royaume-Uni et la Suède. Cette part est inférieure à 14 % dans quatre pays (Allemagne, Italie, Malte, Portugal) et elle est de 15,6 % pour l'ensemble de l'UE.

D'après les projections de population couvrant la période 2018-2100 établies par Eurostat en juin 2019, la population de l'UE connaîtrait un important vieillissement. La part de la population de l'UE âgée de 80 ans ou plus serait ainsi plus que doublée entre 2018 et 2070 pour atteindre 12,6 % en 2070 ; la proportion des personnes âgées de 65 ans ou plus augmenterait de 9,5 points, pour atteindre 29,2 %. Dans le même temps, la part de la population âgée de 20 à 64 ans diminuerait régulièrement jusqu'en 2050 et varierait peu ensuite ; elle serait de 51,6 % en 2070. ■

Définitions

Âge : durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Projections de population, pyramide des âges : voir rubrique « Définitions » en annexe.

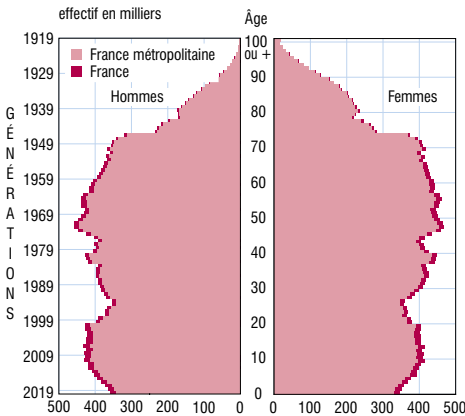
Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2019 – La fécondité se stabilise en France », *Insee Première* n° 1789, janvier 2020.
- « Summary methodology of the 2018-based population projections », *Technical Note*, Eurostat, juin 2019.
- « Projections de population à l'horizon 2070 – Deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013 », *Insee Première* n° 1619, novembre 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population par âge 3.2

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2020



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2019).

Population par groupe d'âges

en %

Au 1 ^{er} janvier	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en milliers
France métropolitaine					
1946	29,5	54,5	16,0	3,4	40 125,2
1950	30,1	53,6	16,2	3,8	41 647,3
1960	32,3	51,0	16,7	4,3	45 464,8
1970	33,1	48,8	18,0	4,7	50 528,2
1980	30,6	52,4	17,0	5,7	53 731,4
1990	27,8	53,2	19,0	6,8	56 577,0
2000	25,6	53,8	20,6	7,2	58 858,2
2010	24,5	52,6	22,8	8,9	62 765,2
2014	24,3	51,2	24,4	9,2	64 028,0
2015	24,3	50,8	24,8	9,3	64 300,8
2016	24,3	50,5	25,2	9,3	64 468,8
2017	24,2	50,2	25,6	9,3	64 639,1
2018 (p)	24,0	49,9	26,0	9,4	64 737,8
2019 (p)	23,9	49,7	26,4	9,5	64 822,0
2020 (p)	23,7	49,4	26,9	9,6	64 898,0

France ¹	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en %
1991	27,7	53,2	19,0	6,6	58 280,1
2000	25,8	53,8	20,4	7,1	60 508,2
2010	24,8	52,6	22,6	8,8	64 612,9
2014	24,6	51,2	24,2	9,1	66 130,9
2015	24,6	50,8	24,6	9,1	66 422,5
2016	24,6	50,5	24,9	9,2	66 602,6
2017	24,4	50,2	25,4	9,2	66 774,5
2018 (p)	24,3	49,9	25,8	9,3	66 883,8
2019 (p)	24,2	49,7	26,2	9,4	66 977,7
2020 (p)	24,0	49,4	26,6	9,5	67 063,7

1. France hors Mayotte avant 2014 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population.

Pyramide des âges en 2070



Source : Insee, projections de population 2013-2070.

Projection de population par grand groupe d'âges

en %

	Population au 1 ^{er} janvier en millions	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans à 74 ans	75 ans ou plus
2025	69,1	23,7	48,3	6,2	11,0	10,8
2030	70,3	23,0	47,4	6,2	11,2	12,2
2035	71,4	22,4	46,5	6,2	11,4	13,5
2040	72,5	22,2	46,1	5,6	11,5	14,6
2050	74,0	22,3	44,9	5,7	10,8	16,3
2060	75,2	21,7	44,9	5,5	10,7	17,2
2070	76,4	21,3	44,2	5,8	10,8	17,9

Source : Insee, scénario central des projections de population 2013-2070.

Population et structure par âge dans le monde en 2018

	Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus		Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus
Afrique	40,7	55,8	3,4	Asie méridionale orientale	25,7	67,7	6,6
Afrique orientale	42,6	54,6	2,9	Asie occidentale	28,6	65,8	5,6
Afrique centrale	45,5	51,8	2,8	Europe	16,0	65,5	18,5
Afrique septentrionale	32,7	61,8	5,5	Europe orientale	16,7	67,3	16,0
Afrique méridionale	29,8	65,0	5,2	Europe septentrionale	17,6	63,8	18,6
Afrique occidentale	43,6	53,6	2,8	Europe méridionale	14,2	65,1	20,8
Amérique latine, Caraïbes	24,5	67,0	8,4	Europe occidentale	15,6	64,0	20,4
Caraïbes	24,4	65,5	10,1	Océanie	23,7	64,0	12,3
Amérique centrale	27,6	65,5	6,9	Australie et Nouvelle Zélande	19,3	65,1	15,7
Amérique méridionale	23,3	67,8	8,9	Mélanésie	35,3	60,9	3,8
Amérique septentrionale	18,4	65,6	16,0	Micronésie	29,8	63,9	6,3
Asie	23,9	67,8	8,3	Polynésie	30,0	63,2	6,8
Asie orientale	17,3	70,4	12,3	Monde	25,8	65,4	8,9
Asie centrale méridionale	28,3	65,9	5,8				

Source : ONU (Demographic Yearbook 2018).

3.3 Mariages - Pacs - Divorces

En 2019, en France, 227 000 mariages ont été célébrés, dont 221 000 entre personnes de sexe différent et 6 000 entre personnes de même sexe. Le nombre de mariages de couples de sexe différent baisse en 2019, alors qu'il était relativement stable entre 2013 et 2018, autour de 230 000 par an. Le nombre de mariages entre personnes de même sexe, après un pic à plus de 10 000 en 2014, première année complète après l'ouverture mi-2013 du mariage aux conjoints de même sexe, était resté supérieur à 7 000 entre 2015 et 2017. Il est en baisse les années suivantes.

Depuis plus de vingt ans, l'âge des mariés augmente chaque année pour les mariages entre personnes de sexe différent. En 2019, les femmes se marient en moyenne à 36,1 ans et les hommes à 38,6 ans. Pour les couples de même sexe, le constat est différent. L'ouverture mi-2013 du mariage aux personnes de même sexe a entraîné un « effet de rattrapage », pour légaliser des unions qui auraient peut-être été contractualisées par un mariage plus tôt si cela avait été possible. En 2013, l'âge des mariés était donc élevé : 49,8 ans pour les hommes et 43,0 ans pour les femmes. Contrairement aux mariages de couples de sexe différent, l'âge au mariage a ensuite diminué. En 2019, il est de 37,9 ans pour les femmes et 43,0 ans pour les hommes.

En 2018, près de 209 000 **pactes civils de solidarité (Pacs)** ont été conclus, dont un peu

plus de 8 600 entre des personnes de même sexe. Le nombre de Pacs conclus a progressé rapidement depuis sa création en septembre 1999 jusqu'en 2010. Après un net recul en 2011 année d'aménagement de la fiscalité (les couples ne pouvant plus, depuis, signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union), le Pacs progresse à nouveau chaque année. En 2018, contrairement aux années précédentes, les couples de même sexe choisissant de conclure un Pacs sont plus nombreux que ceux qui se marient. À partir de novembre 2017, la possibilité de contractualiser un Pacs en mairie plutôt qu'au tribunal a pu entraîner un report calendaire de 2017 à 2018 expliquant la forte progression du nombre de Pacs en 2018, tant pour les couples de même sexe que pour les couples de sexe différent.

En 2018, 62 300 **divorces** ont été prononcés par un juge. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les divorces par consentement mutuel ne sont plus du ressort du juge mais sont enregistrés par un notaire, sauf si un enfant demande à être auditionné. Le nombre de divorces par consentement mutuel enregistrés par un juge, déjà divisé par deux en 2017, devient ainsi négligeable en 2018 (300, après 33 500 en 2017). Cette très forte baisse entraîne une diminution de 31 % des ruptures d'union prononcées par le juge aux affaires familiales. ■

Définitions

État matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre).

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Divorce, état civil : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2019 – La fécondité se stabilise en France », *Insee Première* n° 1789, janvier 2020.
- « Références Statistiques Justice – Année 2018 », ministère de la Justice, décembre 2019.
- « En 2018, 266 000 personnes vivent en couple avec un conjoint de même sexe », *Insee Première* n° 1774, septembre 2019.
- « En 2017, dans deux tiers des mariages entre personnes de sexe différent, la femme est plus jeune que son mari », *Insee Focus* n° 146, février 2019.
- « Les mariages en 2017 », *Insee Résultats*, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Mariages et nuptialité

Mariages ¹ en milliers	Taux de nuptialité pour 1 000 hab.	État matrimonial antérieur des époux en % ²		Âge moyen ² au premier mariage en années		
		Femme célibataire	Homme célibataire	Femmes	Hommes	
France métropolitaine						
1970	393,7	7,8	92,5	92,1	22,6	24,7
1980	334,4	6,2	88,5	87,5	23,0	25,1
1990	287,1	5,1	84,1	83,2	25,6	27,6
2000	297,9	5,0	82,4	81,5	28,0	30,2
2010	245,3	3,9	80,7	79,4	30,0	31,8
2017 (p)	220,6	3,5	81,0	80,2	31,4	33,0
2018 (p)	222,2	3,5	81,1	80,4	31,6	33,2
2019 (p)	215,0	3,4
France³						
2000	305,2	5,0	82,5	81,4	28,1	30,2
2010	251,7	3,9	80,8	79,4	30,0	31,8
2017 (p)	226,7	3,5	81,2	80,2	31,4	33,0
2018 (p)	228,3	3,5	81,2	80,4	31,6	33,2
2019 (p)	221,0	3,4

1. Le total des mariages en 2017 et 2018 et leur répartition par état matrimonial antérieur des époux sont définitifs. 2. Âge moyen calculé pour une génération fictive d'hommes et de femmes qui auraient à tout âge les taux de primo-nuptialité calculés l'année considérée. 3. France hors Mayotte pour 2000 et 2010 et France y. c. Mayotte à partir de 2017. Lecture : en 2018, 81,2 % des épouses se mariaient pour la première fois. Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	Pourcentage de femmes mariées à la fin de l'année ou elles atteignent l'âge indiqué					
	20 ans	22 ans	24 ans	30 ans	40 ans	50 ans
1948	31,1	56,6	72,3	86,2	89,9	90,9
1958	28,5	47,2	59,3	74,7	81,9	84,4
1968	7,0	17,2	29,3	54,3	67,8	(r) 72,0
1978	1,9	6,3	14,6	40,9	(r) 56,1	///
1988	1,3	3,7	8,2	(r) 27,1	///	///
1998	(r) 0,7	///	///	///	///	///

Champ : France métropolitaine. Lecture : 1,3 % des femmes nées en 1988 étaient mariées à 20 ans. Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

Divorces et divortialité

	Année du jugement						
	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
Nombre de divorces ¹	116,7	155,3	133,9	123,7	128,0	90,6	62,3
Taux brut de divorces pour 1 000 habitants	1,92	2,47	2,07	1,86	1,92	1,36	0,93

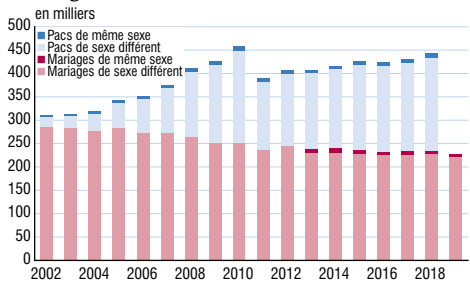
1. Divorces prononcés par un juge pour les années 2017 et 2018. Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y. c. Mayotte à partir de 2014. Note : jusqu'en 2016, les divorces étaient des décisions de justice prononcées par un juge aux affaires familiales. À partir de 2017, suite à la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, les procédures de divorces peuvent également être enregistrées par un notaire. Celles-ci ne figurent pas dans les statistiques présentées ci-dessus. Les données relatives à 2017 et 2018 ne sont donc pas strictement comparables aux données des années précédentes. Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Proportion de mariages déjà rompus suivant la durée et l'année du mariage

Année du mariage	Durée du mariage						
	0 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
1970	17	3 638	9 661	15 224	20 011	23 679	26 145
1980	15	6 487	14 337	20 727	25 976	30 233	33 066
1990	21	8 229	17 825	25 462	31 558	36 199	///
2000	9	9 967	20 763	28 935	///	///	///
2010	47	8 917	///	///	///	///	///
2016	41	///	///	///	///	///	///

Champ : France métropolitaine. Lecture : pour 100 000 mariages célébrés en 1980, 33 066 ont été rompus avant 30 ans de mariage. Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Mariages et Pacs conclus de 2002 à 2019



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y. c. Mayotte à partir de 2014. Note : données 2019 non disponibles pour les Pacs et provisoires pour les mariages. Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; ministère de la Justice - SDSE.

État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus

	2009	2012	2015	2016	2017 (p)	2018 (p)
Célibataire	37,6	38,6	40,0	40,4	40,9	41,3
Marié	47,4	46,2	44,0	43,5	42,9	42,5
Veuf	7,6	7,5	7,6	7,5	7,4	7,4
Divorcé	7,3	7,7	8,4	8,6	8,8	8,8

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2012 et y. c. Mayotte à partir de 2015. Lecture : le 1^{er} janvier 2018, parmi les personnes de 15 ans ou plus, 42,5 % sont mariées. Note : âge en années révolues. Source : Insee, estimations de population.

Nuptialité et divortialité dans les pays de l'UE

	Taux de nuptialité		Taux de divorce	
	1980	2017	1980	2017
Allemagne	6,3	4,9	1,8	1,9
Autriche	6,2	5,1	1,8	1,8
Belgique	6,7	3,9	1,5	2,0
Bulgarie	7,9	4,0	1,5	1,5
Chypre	7,7	6,8	0,3	2,2
Croatie	7,2	4,9	1,2	1,5
Danemark	5,2	5,5	2,7	2,6
Espagne	5,9	3,7	///	2,1
Estonie	8,8	4,9	4,1	2,5
Finlande	6,1	4,8	2,0	2,4
France^{1,2}	6,2	3,5	1,5	1,4
Grèce	6,5	4,7	0,7	1,8
Hongrie	7,5	5,2	2,6	1,9
Irlande ³	6,4	4,6	///	0,7
Italie	5,7	3,2	0,2	1,5
Lettonie	9,8	6,8	5,0	3,1
Lituanie	9,2	7,5	3,2	3,0
Luxembourg	5,9	3,2	1,6	2,0
Malte	8,8	6,3	///	0,7
Pays-Bas	6,4	3,8	1,8	1,9
Pologne	8,6	5,1	1,1	1,7
Portugal	7,4	3,3	0,6	2,1
Rép. tchèque	7,6	5,0	2,6	2,4
Roumanie	8,2	7,3	1,5	1,6
Royaume-Uni ⁴	7,4	4,4	2,6	1,8
Slovaquie	7,9	5,8	1,3	1,8
Slovenie	6,5	3,1	1,2	1,2
Suède	4,5	5,2	2,4	2,4

1. Source Insee pour les données relatives à la France, données 2017 provisoires. Jusqu'en 2016, les divorces étaient des décisions de justice prononcées par un juge aux affaires familiales. À partir de 2017, suite à la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, les procédures de divorces peuvent également être enregistrées par un notaire. Celles-ci ne figurent pas dans les statistiques présentées par un notaire. Celles-ci ne figurent pas dans les statistiques présentées pour 2017. Les données relatives à 2017 ne sont donc pas strictement comparables aux données des années précédentes. 2. France métropolitaine en 1980 et France en 2017. 3. Donnée divortialité 2015. 4. Donnée nuptialité 2016. Note : le divorce est autorisé en Espagne depuis 1981, en Irlande depuis 1995 et à Malte depuis 2011. Source : Eurostat (extraction du 20 décembre 2019).

3.4 Ménages - Familles

En 2016, la France compte 29,2 millions de **ménages**. Ceux-ci sont de plus en plus petits : ils comportent en moyenne 2,2 personnes, contre 2,4 en 1999. Plus d'un tiers (36 %) sont constitués d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent ; elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des **familles** nombreuses...).

Les ménages sont aussi de plus en plus nombreux : + 4,9 millions depuis 1999. Cette hausse est due pour moitié à la croissance de la population et pour moitié à la réduction de la taille des ménages. Elle est portée essentiellement par les ménages formés d'une seule personne ou d'un **couple sans enfant**.

En 2016, 20 % des personnes de plus de 15 ans vivent seules, contre 13 % en 1990. Ce sont les seniors qui vivent le plus souvent seuls : 27 % des hommes et 62 % des femmes de 80 ans ou plus sont dans ce cas. La part des ménages constitués d'un couple sans enfant au domicile a légèrement augmenté (25 % en 2016, contre 23 % en 1990), ce qui s'explique en grande partie par le vieillissement de la population. De son côté, la proportion de ménages avec au moins un enfant mineur diminue : elle passe de 35 % en 1990 à 27 % en 2016. Le nombre de couples avec enfants a un peu baissé depuis 1990, tandis

que le nombre de **familles monoparentales** a augmenté.

Sur les 8,0 millions de familles avec enfants de moins de 18 ans, 1,9 million sont des familles monoparentales, soit 23 %. Cette part a fortement augmenté depuis 1990 où elle s'élevait à 12 %. Dans 84 % des cas, les enfants résident (ou résident principalement) avec leur mère. Les familles monoparentales comptent en moyenne moins d'enfants mineurs au domicile que les couples avec enfants (1,6 contre 1,8). De son côté, la part des familles nombreuses diminue : en 2016, 17 % des familles avec enfants mineurs comprennent au moins trois enfants mineurs au domicile, contre 20 % en 1990.

Les modes de vie familiaux se sont diversifiés dans la totalité des pays européens, mais selon des degrés et à des rythmes différents. En 2012, le couple de parents mariés demeure la forme largement majoritaire des familles européennes comptant au moins un enfant mineur. Parmi les autres configurations, les familles ayant à leur tête un couple non marié sont aussi fréquentes que les familles monoparentales. Le modèle du couple parental marié est très répandu parmi les familles du sud et de l'est de l'Europe. Dans les pays du nord de l'Europe, les formes du noyau familial sont plus diversifiées : au moins deux familles sur dix sont monoparentales dans les pays baltes, en Norvège, au Danemark et dans les îles britanniques. ■

Définitions

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

– soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

– soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abri et les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Couple, enfant, famille monoparentale, famille recomposée, ménage complexe, recensement de la population : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2019.
- « En 2018, 266 000 personnes vivent en couple avec un conjoint de même sexe », *Insee Première* n° 1774, septembre 2019.
- « Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation », *Population & sociétés* n° 566, Ined, mai 2019.
- « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee première* n° 1663, août 2017.
- « Couples et familles », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Ménages selon la structure familiale

	1999		2006		2011		2016	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Ménage composé uniquement								
d'un homme seul	3 022,8	12,4	3 595,7	13,5	4 032,2	14,4	4 496,4	15,4
d'une femme seule	4 468,9	18,4	5 171,9	19,4	5 529,5	19,7	5 957,8	20,4
d'un couple sans enfant	5 965,7	24,5	6 878,7	25,8	7 250,4	25,9	7 447,8	25,5
d'un couple avec enfant(s)	7 688,9	31,6	7 486,8	28,0	7 435,6	26,5	7 394,8	25,3
dont avec enfant(s) mineur(s)	6 075,7	25,0	6 070,3	22,7	6 065,1	21,6	6 005,7	20,5
d'une famille monoparentale	1 840,3	7,6	2 113,4	7,9	2 345,2	8,4	2 640,0	9,0
dont avec enfant(s) mineur(s)	1 102,6	4,5	1 367,7	5,1	1 523,3	5,4	1 671,5	5,7
Ménages complexes	1 345,7	5,5	1 449,1	5,4	1 448,5	5,2	1 299,2	4,4
dont avec enfant(s) mineur(s)	422,5	1,7	353,8	1,3	365,8	1,3	332,9	1,1
Total	24 332,3	100,0	26 695,5	100,0	28 041,4	100,0	29 235,9	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages. Note : les « enfants » sont pris en compte sans limite d'âge ; les enfants mineurs sont ceux de 0 à 17 ans, en âge révolu, c'est-à-dire n'ayant pas atteint leur 18^e anniversaire.

Source : Insee, RP 1999 à RP 2016 exploitations complémentaires.

Structure des familles avec enfants mineurs

	2011		2016	
	en milliers	en %	en milliers	en %
Couples avec enfant(s)	6 253,6	78,4	6 176,6	76,9
Familles monoparentales	1 721,1	21,6	1 855,6	23,1
Femmes seules avec enfant(s)	1 460,1	18,3	1 553,2	19,3
Hommes seuls avec enfant(s)	261,0	3,3	302,5	3,8
Total	7 974,7	100,0	8 032,3	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP 2011 et RP 2016 exploitations complémentaires.

Familles selon le nombre d'enfants mineurs

	2011		2016	
	en milliers	en %	en milliers	en %
1 enfant	3 602,8	45,2	3 599,0	44,8
2 enfants	3 056,9	38,3	3 105,7	38,7
3 enfants	1 020,5	12,8	1 018,8	12,7
4 enfants ou plus	294,5	3,7	308,8	3,8
Total	7 974,7	100,0	8 032,3	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP 2011 et RP 2016 exploitations complémentaires.

Personnes vivant seules dans leur logement selon l'âge et le sexe

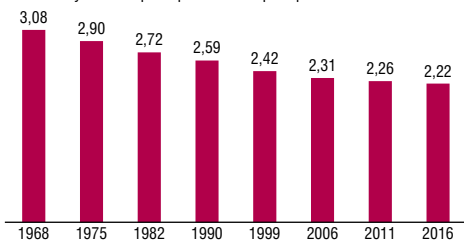
	en %					
	2011			2016		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
15 à 19 ans	5,5	4,3	4,9	6,4	5,2	5,7
20 à 24 ans	19,0	18,3	18,6	20,7	19,5	20,1
25 à 39 ans	11,5	18,1	14,7	12,1	18,8	15,4
40 à 54 ans	11,0	16,2	13,5	11,5	17,6	14,5
55 à 64 ans	22,4	16,3	19,5	23,5	19,1	21,4
65 à 79 ans	35,9	16,7	27,2	35,0	18,2	27,3
80 ans ou plus	62,3	25,8	49,2	61,7	26,6	48,7
Ensemble des						
15 ans ou plus	20,5	16,4	18,6	21,6	17,8	19,8

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, RP 2011 et RP 2016 exploitations principales.

Taille des ménages

nombre moyen d'occupants par résidence principale



Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Source : Insee, RP 1968 sondage au 1/4 - RP 1975 sondage au 1/5 - RP 1982 sondage au 1/4 - RP 1990 dépouillement exhaustif - RP 1999 à RP 2016 exploitations principales.

Taille des ménages dans l'UE en 2017

	Taille moyenne des ménages en nombre de personnes	% de ménages composés	
		d'une personne	de cinq personnes ou plus
Allemagne	2,0	41,4	3,4
Autriche	2,2	37,0	6,4
Belgique	2,3	34,0	8,1
Bulgarie	2,4	31,0	6,9
Chypre	2,7	20,8	11,4
Croatie	2,8	24,3	13,0
Danemark	2,0	43,5	3,9
Espagne	2,5	25,6	5,5
Estonie	2,2	39,6	5,1
Finlande	2,0	41,7	4,3
France	2,2	35,8	5,3
Grèce	2,6	25,7	7,4
Hongrie	2,3	33,7	6,6
Irlande	2,7	24,3	11,5
Italie	2,3	32,3	4,6
Lettonie	2,3	32,9	6,7
Lituanie	2,2	38,6	4,8
Luxembourg	2,5	25,7	7,1
Malte	2,5	26,3	7,3
Pays-Bas	2,2	38,0	5,2
Pologne	2,8	24,0	14,7
Portugal	2,5	22,4	5,0
Rép. tchèque	2,4	28,3	4,8
Roumanie	2,6	29,1	11,5
Royaume-Uni	2,3	29,9	5,9
Slovaquie	2,8	22,3	11,9
Slovénie	2,5	29,7	6,7
Suède	2,1	41,3	4,0
UE	2,3	32,6	6,3

Source : Eurostat (extraction du 15 juillet 2019), EU-Silc.

3.5 Natalité - Fécondité

En 2019, 753 000 bébés sont nés en France, soit 6 000 **naissances** de moins qu'en 2018 (- 0,7 %). Le nombre de naissances baisse chaque année depuis cinq ans, mais à un rythme qui ralentit au fil des années. Alors que la baisse était de 2,4 % en 2015, elle est passée à 1,9 % en 2016 puis 1,8 % en 2017, 1,4 % en 2018 et enfin 0,7 % en 2019. En France métropolitaine, le nombre de naissances s'établit à 714 000. Il reste plus élevé que le point bas de 1994 (711 000).

Le nombre de naissances dépend à la fois du nombre de femmes en **âge** de procréer et de leur fécondité. La population des femmes de 20 à 40 ans, âges où elles sont les plus fécondes, diminue depuis le milieu des années 1990. Leur fécondité diminue aussi et reste, en 2019, le principal facteur expliquant la diminution du nombre de naissances. En 2019, l'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** s'établit à 1,87 enfant par femme, après 1,88 en 2018. Après quatre années de baisse entre 2015 et 2018, l'ICF se stabilise donc. Il oscillait autour de 2,0 enfants par femme entre 2006 et 2014.

Les femmes les plus fécondes sont celles ayant entre 25 et 34 ans. Toutefois, le **taux de fécondité** des femmes de moins de 30 ans baisse depuis les années 2000 et cette diminution s'accélère depuis 2015. En 1999, 100 femmes âgées de 25 à 29 ans donnaient naissance à 13,0 enfants puis 12,2 en 2014 et elles n'en ont plus que

10,9 en 2019. La baisse du taux de fécondité des femmes de 30 à 34 ans est plus récente : de 13,1 enfants pour 100 femmes en 2014 à 12,7 en 2019. L'âge moyen à la maternité atteint 30,7 ans en 2019, contre 29,3 ans vingt ans plus tôt.

La baisse de la fécondité observée depuis 2015 n'est pas centrée sur un groupe de niveau de vie en particulier : elle concerne aussi bien les femmes aisées que celles appartenant aux ménages les plus modestes. Cette diminution touche, par ailleurs, aussi bien les femmes qui n'avaient pas encore d'enfant que celles qui en avaient déjà. Elle ne concerne toutefois pas les immigrées, dont la fécondité reste stable.

En 2017, la France reste le pays de l'Union européenne (UE) dont la fécondité est la plus élevée (ICF de 1,90). Depuis 2000 et jusqu'en 2015, l'Irlande et la France étaient chaque année les pays les plus féconds de l'UE. Depuis 2016, la Suède devance l'Irlande. Son indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,78 en 2017, contre 1,77 pour l'Irlande. *A contrario*, les pays méditerranéens sont moins féconds. Les cinq pays de l'UE les moins féconds sont Malte (ICF de 1,26), l'Espagne (ICF de 1,31), l'Italie (ICF de 1,32), Chypre (ICF de 1,32) et la Grèce (ICF de 1,35). L'Allemagne, qui faisait partie il y a 10 ans des pays les moins féconds de l'UE, figure désormais dans la moyenne (ICF de 1,57 contre 1,59 pour l'ensemble de l'Union européenne). ■

Définitions

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Âge, état civil, indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), naissance, renouvellement des générations : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2019 – La fécondité se stabilise en France », *Insee Première* n° 1789, janvier 2020.
- « 759 000 nouveau-nés en France en 2018 : seulement 12 000 ont une mère de moins de 20 ans », *Insee Première* n° 1773, septembre 2019.
- « En 2016, les femmes cadres ont un peu moins d'enfants que les employées », *Insee Première* n° 1769, août 2019.
- « Plus de 5 millions de naissances dans l'UE en 2017 », *communiqué de presse* n° 44, Eurostat, mars 2019.
- « Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés », *Insee Focus*, n° 136, décembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

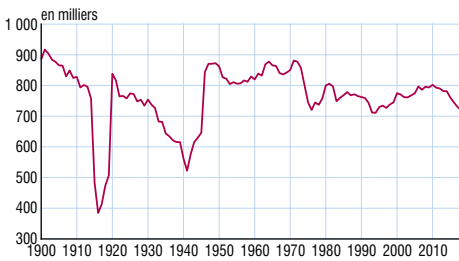
Natalité et fécondité

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité pour 100 femmes
France métropolitaine			
1950	862,3	20,6	294,7
1980	800,4	14,9	194,5
1990	762,4	13,4	177,8
2000	774,8	13,1	187,4
2018	719,7	(p) 11,1	(p) 184,1
2019 (p)	714,0	11,0	183,5
France¹			
2000	807,4	13,3	189,3
2018	758,6	(p) 11,3	(p) 187,5
2019 (p)	753,0	11,2	187,1

1. France hors Mayotte en 2000, y c. Mayotte en 2018 et 2019.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances de 1900 à 2019



Champ : France métropolitaine, enfants nés vivants.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Nombre moyen d'enfants à divers âges par génération

Génération	Âge atteint à la fin de l'année									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	
1949	24,1	55,8	91,0	120,9	145,5	165,4	196,5	208,1	210,7	
1959	18,4	40,8	68,6	98,7	127,7	152,4	191,6	208,4	212,1	
1969	9,0	21,4	39,3	63,2	91,2	119,2	171,2	194,9	200,3	
1979	6,5	16,4	31,2	53,2	81,3	111,4	172,3	200,8	///	
1984	7,2	16,8	31,6	53,3	80,2	109,4	169,5	///	///	
1989	6,6	15,7	29,6	49,2	73,4	100,3	///	///	///	
1991	6,3	14,9	27,7	45,8	69,0	///	///	///	///	
1993	6,2	14,1	26,0	43,2	///	///	///	///	///	
1995	5,7	12,9	24,2	///	///	///	///	///	///	
1997	5,0	11,8	///	///	///	///	///	///	///	
1999	4,5	///	///	///	///	///	///	///	///	

Champ : France métropolitaine. Lecture : à la fin de l'année où elles ont atteint 20 ans, 100 femmes nées en 1999 ont déjà mis au monde 4,5 enfants.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

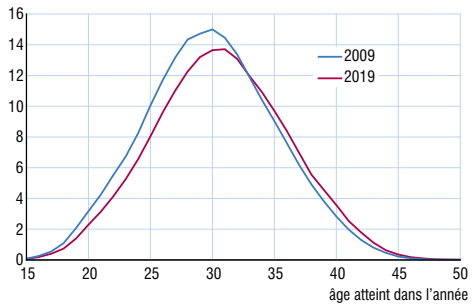
Naissances selon la nationalité des parents

	en %		
	2000	2005	2018
Les deux parents français	84,8	81,2	75,0
Un parent français, un parent étranger	8,7	11,7	14,7
Père étranger, mère française	5,1	6,4	7,0
Père français, mère étrangère	3,6	5,3	7,7
Les deux parents étrangers	6,5	7,1	10,3
Total (en milliers)	807,4	806,8	758,6

Champ : France hors Mayotte en 2000 et 2005 et y c. Mayotte en 2018.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Taux de fécondité selon l'âge de la mère



Champ : France hors Mayotte pour 2009 et France y c. Mayotte pour 2019. Lecture : en 2019, 100 femmes de 25 ans ont mis au monde 8,0 enfants. Dix ans plus tôt, 100 femmes du même âge avaient mis au monde 10,1 enfants.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances selon l'âge de la mère

	Nombre de naissances pour 100 femmes					Âge moyen des mères
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-50 ans	
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	28,9
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	29,3
2005	3,2	12,8	12,3	5,7	0,6	29,6
2018 (p)	2,4	11,0	12,7	6,9	0,9	30,6
2019 (p)	2,3	10,9	12,7	7,0	0,9	30,7

Champ : France hors Mayotte en 1995, 2000 et 2005, y c. Mayotte en 2018 et 2019.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Natalité et fécondité dans l'UE

	Naissances vivantes en milliers 2018	Taux de natalité en ‰ 2018	Indicateur conjoncturel de fécondité 2017	Âge moyen à la maternité en années 2017
Allemagne	(p) 787,5	(p) 9,5	1,57	31,0
Autriche	85,5	9,7	1,52	30,7
Belgique	118,3	10,3	1,65	30,6
Bulgarie	62,2	8,9	1,56	27,6
Chypre	(p) 9,3	(p) 10,7	1,32	31,4
Croatie	36,9	9,0	1,42	30,3
Danemark	61,5	10,6	1,75	31,1
Espagne	(p) 367,4	(p) 7,9	1,31	32,1
Estonie	14,4	10,9	1,59	30,4
Finlande	47,6	8,6	1,49	30,9
France¹	758,6	(p) 11,3	(p) 1,90	(p) 30,5
Grèce	(p) 86,4	(e) (p) 8,1	1,35	31,4
Hongrie	93,5	9,6	1,54	29,8
Irlande	(p) 61,0	(p) 12,5	1,77	32,1
Italie	(p) 439,7	(p) 7,3	1,32	31,9
Lettonie	19,3	10,0	1,69	29,7
Lituanie	28,1	10,0	1,63	29,8
Luxembourg	6,3	10,3	1,39	31,9
Malte	4,4	9,2	1,26	30,5
Pays-Bas	(p) 167,9	(p) 9,7	1,62	31,4
Pologne	388,2	10,2	1,48	29,5
Portugal	87,0	8,5	1,38	31,2
Rép. tchèque	114,0	10,7	1,69	30,0
Roumanie	(p) 187,8	(e) (p) 9,6	1,71	27,9
Royaume-Uni	(p) 731,2	(p) 11,0	1,74	30,5
Slovaquie	57,6	10,6	1,52	28,8
Slovénie	19,6	9,4	1,62	30,3
Suède	115,8	11,4	1,78	31,1
UE	(p) 4 957,3	(e) (p) 9,7	1,59	30,7

1. Source Insee pour les données relatives à la France.

Source : Eurostat (extraction du 13 janvier 2020).

3.6 Espérance de vie - Mortalité

En France, en 2019, l'**espérance de vie à la naissance** est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes. Ces cinq dernières années, ils ont gagné 0,5 an d'espérance de vie et les femmes 0,2 an. L'espérance de vie continue de progresser mais les gains ralentissent. La progression est plus rapide pour les hommes que pour les femmes. En 2017, en moyenne dans l'Union européenne (UE), l'espérance de vie des femmes est de 83,5 ans et celle des hommes de 78,3 ans. L'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'UE : seule l'Espagne (86,1 ans) devance la France (85,3 ans). Pour les hommes, la France (79,4 ans) se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'UE ; neuf pays, en particulier l'Italie et la Suède (80,8 ans), ont une espérance de vie supérieure à la France pour les hommes. L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes est de 5,9 ans en 2019 en France. Il était plus élevé en 2009 à 6,7 ans, et est stable autour de 6 ans depuis 2015. En 2017, cet écart est plus élevé en France (5,9 ans) que dans tous les pays de l'ouest de l'Europe, à l'exception du Portugal (6,2 ans). L'écart moyen dans les pays de l'UE est de 5,2 ans. Il varie de 3,2 ans aux Pays-Bas à 9,9 ans en Lettonie. En France, en 2019, l'**espérance de vie à 60 ans** augmente de 0,1 an par rapport à celle de 2018 aussi bien pour les femmes que pour les hommes :

dans les conditions de mortalité de 2019, une femme de 60 ans vivrait encore 27,8 ans en moyenne et un homme 23,4 ans. En cinq ans, l'espérance de vie à 60 ans a progressé de 0,1 an pour les femmes et de 0,3 an pour les hommes.

En 2019, 612 000 personnes sont décédées en France ; c'est 2 000 décès de plus qu'en 2018, soit une hausse de 0,4 %. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby boom* à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010. Entre 2010 et 2019, le nombre de décès en France (hors Mayotte) est passé de 551 000 à 612 000. L'épidémie de grippe hivernale 2018-2019, dont le pic a été atteint début février, a été de durée limitée (8 semaines) mais avec une **mortalité** élevée, inférieure cependant à l'épidémie de l'hiver précédent dont la durée avait été exceptionnellement longue. L'été 2019 a été marqué par deux canicules intenses en juin et en juillet sur la quasi-totalité du territoire métropolitain. Elles ont touché en particulier les plus de 75 ans. En 2019, le **taux de mortalité infantile** reste dans les limites de la fluctuation habituelle de cet indicateur. La mortalité infantile est en effet relativement stable depuis une quinzaine d'années, après avoir fortement diminué entre 1950 et 2000. Elle se situe autour de 3,8 enfants décédés avant l'âge d'un an pour 1 000 naissances vivantes. ■

Définitions

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Espérance de vie à l'âge x, taux de mortalité : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2019 – La fécondité se stabilise en France », *Insee Première* n° 1789, janvier 2020.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les gains d'espérance de vie se concentrent désormais aux âges élevés », *Insee Focus* n° 157, juin 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

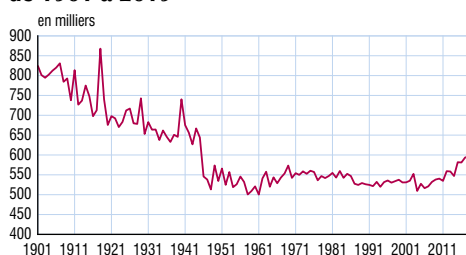
Espérance de vie - Mortalité 3.6

Décès et taux de mortalité

	Décès en milliers	Taux de mortalité en ‰	Taux de mortalité infantile en ‰
1985	560,4	9,9	...
1990	534,4	9,2	...
1995	540,3	9,1	5,0
2000	540,6	8,9	4,5
2005	538,1	8,5	3,8
2010	551,2	8,5	3,6
2015	593,7	8,9	3,7
2017	606,3	(p) 9,1	3,9
2018	609,6	(p) 9,1	3,8
2019 (p)	612,0	9,1	3,8

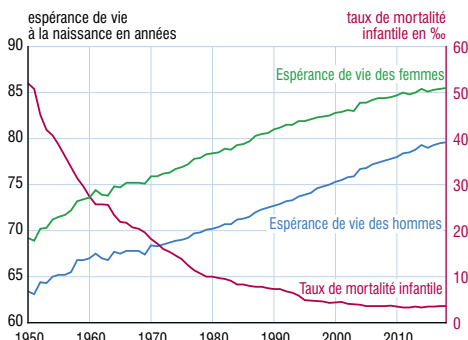
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Décès annuels en France métropolitaine de 1901 à 2019



Note : les nombres de décès pendant la Première Guerre mondiale ne comprennent pas les pertes militaires, soit approximativement 1 350 000 personnes entre 1914 et 1918. Les nombres de décès pour la période 1939-1945 ne comprennent pas non plus les décédés par faits de guerre, soit approximativement 600 000 personnes.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2019



Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à divers âges en années

	Femmes			Hommes		
	2000	2005	2019 (p)	2000	2005	2019 (p)
0 an	82,8	83,8	85,6	75,2	76,7	79,7
1 an	82,1	83,1	84,9	74,6	76,0	79,1
20 ans	63,4	64,3	66,1	56,0	57,4	60,3
40 ans	43,9	44,8	46,4	37,2	38,4	41,1
60 ans	25,6	26,4	27,8	20,4	21,4	23,4
65 ans	21,2	22,0	23,5	16,7	17,7	19,6

Champ : France hors Mayotte pour 2000 et 2005 et y c. Mayotte pour 2019.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie et indicateurs de mortalité dans le monde sur la période 2020-2025

	Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité en ‰	Taux de mortalité infantile en ‰	Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité en ‰	Taux de mortalité infantile en ‰
	Femmes en années	Hommes en années			Femmes en années	Hommes en années		
Europe								
Allemagne	84,1	79,6	11,7	2				
Autriche	84,2	79,9	10,0	2				
Belgique	84,3	80,0	9,8	2				
Bulgarie	79,1	72,1	15,6	5				
Danemark	83,3	79,5	10,0	3				
Espagne	86,7	81,3	9,5	2				
Estonie	83,1	75,0	12,2	2				
Finlande	85,1	79,8	10,1	1				
France	85,8	80,3	9,5	3				
Grèce	85,1	80,5	11,4	2				
Hongrie	80,7	73,8	13,0	3				
Irlande	84,3	81,3	6,5	2				
Italie	86,0	81,9	10,9	2				
Lettonie	80,4	70,8	15,0	3				
Lituanie	81,7	71,0	14,4	4				
Norvège	84,8	81,1	7,9	2				
Pays-Bas	84,4	81,2	9,2	2				
Pologne	83,0	75,5	10,7	3				
Portugal	85,3	79,8	11,1	2				
Rép. tchèque	82,4	77,3	10,9	2				
Roumanie	79,9	73,1	13,4	6				
Royaume-Uni	83,3	80,2	9,5	3				
Russie	78,2	67,6	13,1	5				
Slovaquie	81,4	74,6	10,4	4				
Suède	85,0	81,7	9,1	2				
Suisse	86,0	82,4	8,2	3				
Afrique								
Afrique du Sud	68,4	61,5	9,4	24				
Congo (Rép. dém. du)	63,2	60,0	8,8	60				
Égypte	75,0	70,2	5,7	13				
Kenya	69,9	65,0	5,3	31				
Nigeria	56,8	54,8	11,0	55				
Soudan	68,0	64,2	6,9	38				
Tanzanie	68,3	64,5	5,9	34				
Amérique								
Argentine	80,4	73,8	7,6	9				
Brésil	80,1	73,0	6,8	11				
Canada	84,7	81,2	7,9	4				
Colombie	80,5	75,2	5,9	11				
États-Unis	81,7	76,6	9,2	5				
Mexique	78,2	72,6	6,3	13				
Asie								
Bangladesh	75,6	71,8	5,5	22				
Chine	79,7	75,4	7,8	8				
Inde	71,8	69,2	7,4	27				
Indonésie	74,6	70,1	6,8	16				
Japon	88,1	81,9	11,5	2				
Pakistan	68,9	66,8	6,7	56				
Philippines	75,9	67,7	6,2	18				
Océanie								
Australie	85,8	82,1	6,7	3				
Nouvelle-Zélande	84,4	81,2	7,2	3				
Papouasie-Nlle-Guinée	66,6	63,9	7,2	37				

Note : les données de ce tableau sont issues de projections pour la période de 2020 à 2025.
Source : ONU (World Population Prospects 2019 revision).

3.7 Étrangers - Immigrés

En 2018, 4,8 millions d'**étrangers** et 6,5 millions d'**immigrés** vivent en France, soit respectivement 7,1 % et 9,7 % de la population totale. L'immigration en France est un phénomène ancien. La répartition des immigrés par origine a changé au cours des quarante dernières années. La proportion des immigrés originaires d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) a ainsi fortement diminué : elle est passée de 49 % en 1975 à 17 % en 2018. Cette baisse s'explique par les décès sur cette période et par un solde migratoire très faible en provenance de ces pays, tandis que de nouveaux flux migratoires ont émergé. La part des immigrés originaires des autres pays d'Europe (hors ex-URSS) est, quant à elle, restée stable depuis les années 1980. Les immigrés originaires du Maghreb représentaient 26 % de la population immigrée en 1975. En 2018, cette part atteint 29 %. Les origines des immigrés se sont surtout diversifiées tout au long de la période avec l'émergence de flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne (2 % de la population immigrée en 1975 contre 17 % en 2018) et également d'Asie (4 % de la population immigrée en 1975 contre 14 % en 2018, hors ex-URSS).

En 2018, les femmes représentent 52 % de la population immigrée contre 44 % en 1975. Cette féminisation est particulièrement visible parmi les immigrés originaires d'Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne). En 2018, 49 % des immigrés africains sont des femmes contre 29 % en 1975. Le niveau de diplôme a fortement augmenté dans l'ensemble de la population immigrée entre 1975 et 2018. La part des immigrés peu ou pas diplômés est

passée de 88 % à 42 % en 40 ans. Si cette part reste élevée comparée à celle de la population non immigrée (25 %), elle a diminué dans des proportions très proches. En 1975, seuls 3 % des immigrés étaient titulaires d'un diplôme du supérieur ; ils sont 28 % en 2018. Dans les années 1970, les immigrés étaient pour la plupart arrivés jeunes et peu diplômés. À l'inverse, les immigrés arrivés récemment sont de plus en plus diplômés et d'âge actif.

En 2018, le flux annuel des acquisitions de la **nationalité** française, avec 110 000 nouveaux Français, est en baisse de 4 300 par rapport à 2017. Cette diminution est principalement liée au recul des acquisitions de la nationalité par **naturalisation** (- 9 000). Ce recul n'est, en effet, pas totalement compensé par la hausse des acquisitions de la nationalité par mariage (+ 3 500) ni par celle des déclarations anticipées de mineurs de plus de 13 ans (+ 1 800).

En 2018, le taux de chômage des étrangers non originaires de l'Union européenne (22 %) est 2,6 fois plus élevé que celui des personnes de nationalité française (8 %). Cette différence est un peu plus marquée pour les femmes (24 %, contre 8 % pour les femmes de nationalité française). Environ 7 % des actifs sont étrangers. Ces derniers sont surreprésentés parmi les ouvriers (12 % sont étrangers) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (8 %). Ils sont au contraire sous-représentés parmi les professions intermédiaires (3 %) et les cadres (5 %).

En 2018, la proportion d'étrangers dans la population de l'Union européenne (UE) est de 7,8 %, soit une part proche de celle observée en France (7,0 %). ■

Définitions

Étranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Immigré : population constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Nationalité, naturalisation : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2019.
- « Diplôme selon le lien à la migration et les origines sociales », *Infos migrations* n° 94, DSED, septembre 2019.
- « L'accès à la nationalité française », *L'essentiel de l'immigration chiffres clefs*, DSED, juin 2019.
- « Les États membres de l'UE ont octroyé la nationalité à plus de 800 000 personnes en 2017 », *communiqué de presse* n° 41, Eurostat, mars 2019.
- « En 2017, la moitié des personnes arrivées en France sont nées en Europe », *Insee Focus* n° 145, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Acquisitions de la nationalité française

	en milliers		2018	
	2000	2017	part en %	
Acquisitions enregistrées	141 455	112 326	108 180	98,3
Acquisitions par décret	77 478	65 654	55 830	50,7
naturalisations	68 750	63 128	54 104	49,2
réintégrations	8 728	2 526	1 726	1,6
Acquisitions par déclaration	63 977	46 672	52 350	47,6
déclaration anticipée	35 883	27 501	29 340	26,7
par mariage	26 056	17 476	21 000	19,1
par ascendants et fratries ¹	///	544	948	0,9
autres déclarations	2 038	1 151	1 062	1,0
Acquisitions sans formalités	8 570	1 948	1 834	1,7
Total	150 025	114 274	110 014	100,0

1. Cette nouvelle modalité d'acquisition a été créée à compter du 1^{er} juillet 2016.
Sources : ministère de l'Intérieur ; ministère de la Justice, SDSE.

Part des étrangers et des immigrés au sein des actifs selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018

	Population active en milliers	Part d'étrangers en %	Part d'immigrés en %
Agriculteurs	414	1,0	1,9
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 825	8,2	12,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5 157	4,5	8,2
Professions intermédiaires	7 359	3,3	6,2
Employés	8 178	7,0	11,2
Ouvriers	6 318	11,9	16,0
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	442	14,6	17,8
Ensemble¹	29 824	6,8	10,6
dont salariés	23 950	6,3	9,9

1. Y c. catégorie socioprofessionnelle non déclarée.
Champ : France hors Mayotte, personnes des ménages, personnes actives.
Lecture : en 2018, 11,9 % des ouvriers sont étrangers et 16,0 % sont immigrés.
Note : les chômeurs sont classés dans leur ancienne catégorie socioprofessionnelle.
Source : Insee, enquête Emploi.

Immigrés selon le pays de naissance en 2018

	Part en %	Effectif en milliers
Afrique	46,1	2 992
Algérie	13,0	842
Maroc	11,9	775
Tunisie	4,4	287
Autres pays d'Afrique	16,8	1 088
Europe	33,5	2 171
UE	28,5	1 851
Portugal	9,2	596
Italie	4,3	278
Espagne	3,7	241
Royaume-Uni	2,2	144
Autres pays de l'UE	9,1	593
Autres pays d'Europe	4,9	320
Asie	14,5	940
Turquie	3,8	243
Chine	1,7	107
Cambodge, Laos, Viet Nam	2,4	155
Autres pays d'Asie	6,7	433
Amérique, Océanie	6,0	388
Total	100,0	6 491

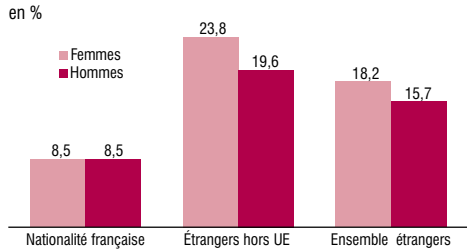
Note : données provisoires.
Source : Insee, estimations de population 2018.

Population immigrée et étrangère par sexe et âge en 2018

	Immigrés	Étrangers
Part des hommes	48,3	49,7
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	4,8	17,9
15 à 24 ans	8,1	8,9
25 à 54 ans	53,0	48,1
55 ans ou plus	34,1	25,0
Nombre (en milliers)	6 491	4 763
Poids dans la population totale	9,7	7,1

Note : données provisoires.
Source : Insee, estimations de population 2018.

Taux de chômage selon la nationalité en 2018



Champ : France hors Mayotte, personnes des ménages, personnes actives.
Source : Insee, enquête Emploi.

Population étrangère dans l'UE en 2018

	Population totale au 1 ^{er} janvier		Population active ¹	
	Étrangers ² en milliers	Part en %	Étrangers ² en milliers	Part en %
Allemagne	9 679	11,7	5 406	12,8
Autriche	1 386	15,7	756	16,9
Belgique	1 366	12,0	565	11,3
Bulgarie	86	1,2	6	0,2
Chypre	149	17,3	81	19,1
Croatie	52	1,3	(u) 8	(u) 0,4
Danemark	506	8,8	286	9,7
Espagne	4 563	9,8	2 803	12,4
Estonie	197	14,9	98	14,7
Finlande	248	4,5	95	3,6
France³	(p) 4 687	(p) 7,0	1 982	6,7
Grèce	816	7,6	275	5,9
Hongrie	162	1,7	27	0,6
Irlande	579	12,0	389	16,8
Italie	5 144	8,5	2 815	11,1
Lettonie	273	14,1	112	11,8
Lituanie	27	1,0	11	0,8
Luxembourg	288	47,8	162	54,8
Malte	67	14,1	52	21,2
Pays-Bas	991	5,8	441	5,0
Pologne	(e)(p) 239	(e)(p) 0,6	104	0,6
Portugal	422	4,1	137	2,8
Rép. tchèque	515	4,9	136	2,6
Roumanie	111	0,6	(u) 10	(u) 0,1
Royaume-Uni	6 286	9,5	3 657	11,3
Slovaquie	73	1,3	8	0,3
Slovénie	122	5,9	50	4,9
Suède	886	8,8	446	8,5
UE	39 921	7,8	20 915	8,7

1. Population âgée de 15 à 64 ans.
2. Personnes non citoyennes du pays dans lequel elles résident, apatrides inclus.
3. France hors Mayotte pour la population active.
u : données peu fiables.
Source : Eurostat (extraction du 21 octobre 2019).

3.8 Femmes et hommes

Plus de 70 ans après leur accession au droit de vote, les femmes sont de plus en plus présentes dans la vie politique française. Si leur représentation n'atteint pas encore la **parité** avec les hommes, la part d'élu(e)s aux différentes élections organisées en France est en nette progression depuis le début des années 2000. Aux élections européennes de 2019, les femmes représentent ainsi 47,1 % des parlementaires (43,2 % en 2014).

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'école quels que soient le niveau d'enseignement, la filière ou la discipline considérée. Au lycée, elles s'orientent davantage vers l'enseignement général, puis poursuivent plus souvent des études dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les cursus longs. Les femmes des générations récentes sont maintenant plus diplômées que les hommes. Elles sont, en particulier, de plus en plus souvent diplômées du supérieur : en 2018, 51,2 % des femmes de 30 à 34 ans sont dans ce cas contre seulement 41,0 % des hommes de cette classe d'âge.

Aux âges actifs, les comportements d'activité des femmes se rapprochent de ceux des hommes. En 2018, en France hors Mayotte, 68,2 % des femmes de 15-64 ans participent au marché du travail contre 75,8 % des hommes de la même classe d'âge. Sur longue période, l'écart de **taux d'activité** entre les femmes et les hommes s'est considérablement réduit : il est passé de 31 points en 1975 à 8 points en 2018.

La répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle diffère encore selon le sexe, même si l'écart se réduit progressivement. Ainsi, les femmes occupent plus souvent que les hommes des emplois moins qualifiés : en 2018, 25,9 % des femmes en emploi sont sur des postes d'employés ou

d'ouvriers non qualifiés, contre 15,0 % des hommes. À l'inverse, elles sont moins souvent cadres (15,7 % contre 20,8 % des hommes).

Les interruptions d'activité liées aux enfants restent beaucoup plus fréquentes pour les femmes. En 2018, les femmes qui travaillent sont près de quatre fois plus souvent à **temps partiel** que les hommes : 28,8 % des salariées de 15 à 64 ans (hors apprenties) contre 7,8 % pour les hommes. Pour les femmes, le recours au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants à charge, alors que ce facteur a peu d'influence sur le travail à temps partiel masculin. Ainsi, 40,9 % des femmes salariées en **couple** avec au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel contre seulement 7,8 % des hommes.

En 2016, le **revenu salarial** annuel moyen d'une femme salariée du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 17 950 euros, soit 23,4 % de moins qu'un homme salarié. Cet écart s'explique en partie par des différences de volume de travail entre les femmes et les hommes, qui ne relèvent pas d'écart salarial *stricto sensu*. En **équivalent temps plein (EQTP)**, l'écart de **saire net** annuel moyen se réduit à 17,5 %. Les différences de position socioprofessionnelle dans des secteurs d'activité de surcroît moins rémunérateurs influent principalement sur l'écart salarial en EQTP entre les femmes et les hommes.

Aux âges plus avancés, les différences de carrières professionnelles se traduisent chez les femmes par des pensions inférieures à celles des hommes. En 2017, les femmes résidant en France perçoivent une **pension de retraite** de droit direct inférieure de 41,7 % à celle des hommes. En tenant compte de la majoration pour enfants et de la pension de réversion, cet écart se réduit à 29,0 %. ■

Définitions

Parité : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Couple, déciles et rapport interdéciles, emploi en équivalent temps plein (EQTP), famille monoparentale, médiane, pension de retraite, revenu salarial, salaire net, sous-emploi, taux d'activité : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2019 », Depp, août 2019.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les retraités et les retraites », *Panoramas de la Drees social*, Drees, édition 2019.
- « Femmes et hommes, l'égalité en question », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activité et conditions d'emploi selon le sexe et la composition familiale en 2018 en %

	Taux d'activité		Temps complet		Sous-emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personnes seules	71,4	77,5	78,0	90,1	8,6	4,7
Familles monoparentales	64,8	59,5	70,3	87,9	12,5	6,4
Couples sans enfant	69,1	74,5	74,2	92,0	7,0	2,8
Couples avec enfant(s)	68,7	79,2	68,1	93,8	8,1	2,8
dont : avec un enfant	71,0	79,1	72,4	94,0	7,8	2,7
avec deux enfants	74,1	84,5	68,0	94,4	7,3	2,5
avec trois enfants ou plus	54,7	77,1	59,1	92,2	10,8	3,8
Autres ménages	59,1	69,1	68,1	86,7	12,5	6,4
Ensemble	68,2	75,8	71,2	92,2	8,6	3,5

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15-64 ans (taux d'activité), personnes en emploi de 15-64 ans (temps complet, sous-emploi).
Source : Insee, enquête Emploi.

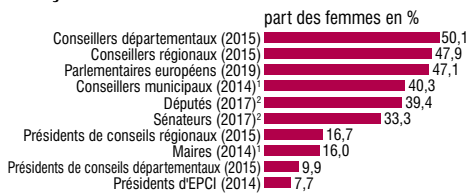
Distribution du revenu salarial annuel en 2016

en euros courants

	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	2 240	3 060	2 600
1 ^{er} quartile (Q1)	8 190	11 200	9 390
Médiane (D5)	16 850	20 100	18 450
3 ^e quartile (Q3)	23 840	28 720	26 240
9 ^e décile (D9)	32 640	42 270	37 470
Rapport interdécile (D9/D1)	14,6	13,8	14,4
D9 / Médiane	1,9	2,1	2,0
Médiane / D1	7,5	6,6	7,1

Champ : France hors Mayotte, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.
Source : Insee, panel Tous salariés.

Participation des femmes à la vie politique française



1. Ensemble des communes.

2. Composition du Sénat et de l'Assemblée nationale en novembre 2019.

Sources : Assemblée nationale ; Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; ministère de l'Intérieur ; Sénat.

Proportion de femmes élues au parlement dans quelques pays du monde

en % de sièges

	Chambre unique ou basse	2 ^e Chambre ou Sénat
Algérie	26	7
Allemagne	31	39
Arabie saoudite	20	///
Australie	30	49
Bangladesh	21	///
Brésil	15	15
Canada	27	47
Chine	25	///
Espagne	47	39
États-Unis	24	25
Éthiopie	39	32
France	40	32
Inde	14	11
Indonésie	17	///
Italie	36	34
Japon	10	23
Mexique	48	49
Nigeria	3	7
Pakistan	20	19
Royaume-Uni	32	26
Russie	16	18
Rwanda	61	38
Suède	47	///
Suisse	33	15
Turquie	17	///
UE¹	40	///

1. Données pour l'UE, source Parlement européen.

Note : situation au 1^{er} septembre 2019.

Source : Union interparlementaire.

Femmes dans la société et sur le marché du travail dans l'UE

en %

	Femmes pour 100 hommes		Part des femmes avec le niveau de l'enseignement supérieur ¹		Part des femmes de 15 à 64 ans dans la population active	
	2000	2018	2000	2018	2000	2018
Allemagne	104,9	102,7	39,1	45,4	(e) 43,9	46,6
Autriche	106,9	103,3	41,0	49,5	43,8	46,9
Belgique	104,5	103,0	51,6	55,0	43,0	46,7
Bulgarie	105,2	106,0	59,5	60,3	46,8	46,4
Chypre	103,3	105,0	48,4	58,1	(e) 43,2	48,6
Croatie	(e) 107,9	107,2	...	56,8	...	46,5
Danemark	102,3	101,0	51,5	56,8	46,8	47,8
Espagne	104,1	103,9	49,6	53,8	39,7	46,5
Estonie	114,6	112,4	64,1	62,7	48,3	48,0
Finlande	105,0	102,8	55,0	58,3	48,0	48,4
France²	106,1	(p) 106,8	52,8	55,0	46,0	48,4
Grèce	103,3	106,2	46,7	53,2	39,9	44,4
Hongrie	110,1	109,3	53,2	57,6	44,7	45,5
Irlande	101,3	101,9	51,5	55,1	41,2	46,4
Italie	106,5	105,5	48,9	57,8	38,7	42,9
Lettonie	117,1	117,4	56,9	64,6	(e) 48,2	49,7
Lituanie	113,6	116,5	57,8	60,7	(e) 49,4	50,2
Luxembourg	103,0	99,0	42,9	50,6	(e) 39,9	46,4
Malte	102,0	97,7	39,5	50,7	(e) 30,1	41,2
Pays-Bas	102,2	101,5	44,6	51,3	43,3	47,1
Pologne	106,3	106,6	56,7	59,8	46,1	45,1
Portugal	107,3	111,4	59,2	62,5	45,6	49,8
Rép. tchèque	105,5	103,3	43,8	53,4	44,9	44,7
Roumanie	104,5	104,4	45,2	53,3	45,9	42,5
Royaume-Uni	105,3	102,6	46,9	53,2	45,6	47,3
Slovaquie	105,7	104,9	48,2	57,3	45,8	45,2
Slovénie	104,8	101,2	55,2	58,3	46,1	46,3
Suède	102,3	99,1	53,6	56,9	(e) 48,0	47,9
UE	105,5	(p) 104,5	...	53,9	...	46,3

1. Femmes âgées de 15 à 64 ans ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur.

2. Source Insee pour la part des femmes dans la population active en 2000.

Source : Eurostat (extraction du 8 novembre 2019).

Emploi Revenus

Travail - Emploi
Revenus - Salaires

4.1 Population active

En 2018, selon l'**enquête Emploi**, la **population active** au sens du **Bureau international du travail (BIT)** est estimée à 29,8 millions de personnes de 15 ans ou plus en France (hors Mayotte). Elle regroupe 27,1 millions d'actifs ayant un emploi et 2,7 millions de personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus constitue la population dite « inactive », c'est-à-dire les personnes ne travaillant pas et ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas disponibles rapidement pour en occuper un.

Le **taux d'activité** des personnes de 15 à 64 ans s'établit à 71,9 % en 2018 en France (hors Mayotte), en hausse de 0,4 point par rapport à 2017 ; il atteint son plus haut niveau depuis 1975. La hausse du taux d'activité des 15-64 ans est surtout portée par l'activité des seniors. Le taux d'activité des 50-64 ans progresse de 0,9 point sur un an pour s'établir à 66,5 % ; celui des 60-64 ans s'accroît plus fortement encore (+ 2,0 points). Il demeure toutefois nettement inférieur (33,5 %) à celui des 55-59 ans (77,2 %). Le taux d'activité des 15 à 24 ans augmente à 37,7 % en 2018. Celui des jeunes femmes progresse de 0,6 point et celui des jeunes hommes de 0,9 point pour atteindre respectivement 34,0 % et 41,2 %. Le taux d'activité des 25-49 ans croît légèrement en 2018, à 88,0 %.

Entre 2008 et 2018, la population active âgée de 15 à 64 ans a augmenté de 1,0 million de personnes en France (hors Mayotte), principalement sous l'effet de la hausse du taux d'activité (+ 2,4 points). En dix ans, le

taux d'activité des 50-64 ans a augmenté de 10,9 points. La participation des seniors au marché du travail ne cesse de croître depuis 2008. Cette hausse est imputable aux réformes des retraites successives et aux restrictions d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité. La hausse de l'activité est également due à une présence accrue des femmes sur le marché du travail : le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans a progressé de 3,4 points en dix ans, celui des hommes de même âge de 1,4 point.

Selon le scénario central des **projections de population active** de l'Insee, le nombre d'actifs de 15 ans ou plus de France devrait progresser dans les prochaines décennies pour atteindre 31,2 millions en 2040 et 32,1 millions en 2070, soit un rythme moyen de 45 000 actifs supplémentaires par an entre 2015 et 2070. La part des 55 ans ou plus dans la population active devrait continuer d'augmenter, pour atteindre 23 % en 2070. Du fait du vieillissement de la population, le ratio rapportant le nombre d'actifs au nombre d'inactifs de plus de 60 ans devrait, quant à lui, diminuer pour passer de 1,9 en 2015 à 1,4 en 2070.

En 2018, dans l'Union européenne, le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans progresse de 0,3 point pour s'établir à 73,7 %. La France se situe en dessous de la moyenne européenne, loin derrière des pays comme la Suède ou les Pays-Bas où le taux d'activité atteint respectivement 82,9 % et 80,3 %. ■

Définitions

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Bureau international du travail (BIT), enquête Emploi, population active occupée au sens du BIT, projections de population active, sous-emploi : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, population active en 2018 : ralentissement de l'emploi du fait de l'intérim et moindre baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 030, Dares, juillet 2019.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « Une photographie du marché du travail en 2018 – Le taux d'emploi des jeunes et des seniors augmente de nouveau », *Insee Première* n° 1740, mars 2019.
- « Projections à l'horizon 2070 – Une hausse moins soutenue du nombre d'actifs », *Insee Première* n° 1646, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Emploi, chômage, inactivité en 2018

en milliers

	Âge				Sexe		Total
	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans ou plus	Femmes	Hommes	
Actifs	2 870	18 087	8 481	386	14 401	15 423	29 824
Population en emploi	2 274	16 549	7 922	378	13 091	14 031	27 122
Population au chômage	597	1 538	559	8	1 310	1 392	2 702
Inactifs	4 747	2 460	4 279	12 143	13 494	10 135	23 629
Total 15 ans ou plus	7 617	20 547	12 760	12 529	27 896	25 557	53 453

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Taux d'activité selon le sexe et l'âge

en %

	1990	2000	2010	2018
Femmes				
15 à 24 ans	39,7	32,8	34,8	34,0
25 à 49 ans	75,0	79,9	83,3	83,5
50 à 64 ans	38,0	46,4	53,6	63,5
Ensemble 15 à 64 ans	58,0	62,4	65,4	68,2
Ensemble des 15 ans ou plus	47,0	49,3	51,3	51,6
Hommes				
15 à 24 ans	46,9	40,2	42,3	41,2
25 à 49 ans	96,3	95,0	94,6	92,8
50 à 64 ans	56,9	59,0	61,0	69,7
Ensemble 15 à 64 ans	75,6	75,1	74,7	75,8
Ensemble des 15 ans ou plus	65,5	63,1	62,0	60,3
Ensemble				
15 à 24 ans	43,4	36,5	38,6	37,7
25 à 49 ans	85,6	87,3	88,9	88,0
50 à 64 ans	47,2	52,5	57,2	66,5
Ensemble 15 à 64 ans	66,8	68,7	70,0	71,9
Ensemble des 15 ans ou plus	55,9	55,9	56,4	55,8

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Population active par sexe et âge en 2018

en milliers

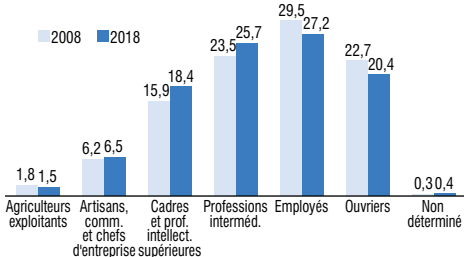
	Femmes	Hommes	Total
15 à 24 ans	1 285	1 586	2 870
25 à 49 ans	8 765	9 322	18 087
50 à 64 ans	4 185	4 296	8 481
Total 15 à 64 ans	14 235	15 204	29 438
15 ans ou plus	14 401	15 423	29 824

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives.

Source : Insee, enquête Emploi.

Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

en %



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Projections de population active

	2020	2040	2070
Nombre d'actifs (en millions)	29,6	30,4	31,2
Part des femmes (en %)	48,3	48,2	48,1
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	72,1	74,6	75,0
Taux d'activité des 15-24 ans (en %)	36,2	36,9	36,9
Taux d'activité des 25-49 ans (en %)	88,4	88,3	88,4
Taux d'activité des 50-64 ans (en %)	68,0	75,7	76,9

Nombre d'actifs rapporté au nombre

d'inactifs de 60 ans ou plus¹

1,9 1,6 1,4

1. Ratio calculé sur la population totale qui intègre les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.

Source : Insee, projections de population active 2016-2070, scénario central.

Taux d'activité selon l'âge et le sexe dans l'UE en 2018

en %

	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	50,3	87,7	73,6	74,3	82,9	78,6
Autriche	56,7	88,5	56,2	72,0	81,6	76,8
Belgique	29,6	85,0	52,6	64,3	72,8	68,6
Bulgarie	23,7	84,3	63,7	67,0	75,9	71,5
Chypre	39,2	87,2	64,7	70,4	79,9	75,0
Croatie	33,5	83,4	44,8	61,7	70,9	66,3
Danemark	63,2	86,5	73,3	76,6	82,1	79,4
Espagne	33,0	86,9	60,5	68,6	78,8	73,7
Estonie	47,3	88,3	72,9	75,6	82,6	79,1
Finlande	53,1	87,8	70,3	76,3	79,5	77,9
France	37,7	87,7	56,0	68,2	75,8	71,9
Grèce	23,3	85,0	48,5	59,9	76,6	68,2
Hongrie	32,3	87,0	55,8	64,9	79,1	71,9
Irlande	46,7	83,2	63,3	67,1	78,8	72,9
Italie	26,1	77,9	57,0	56,2	75,1	65,6
Lettonie	37,7	89,0	70,8	75,1	80,5	77,7
Lituanie	36,5	89,6	73,8	75,8	78,9	77,3
Luxembourg	33,1	88,4	42,0	67,4	74,7	71,1
Malte	56,0	86,1	51,9	63,8	84,8	74,7
Pays-Bas	68,9	87,0	70,9	75,8	84,7	80,3
Pologne	35,1	85,2	50,3	63,3	77,0	70,1
Portugal	34,2	89,8	63,4	72,4	78,1	75,1
Rép. tchèque	30,4	89,3	66,5	69,6	83,3	76,6
Roumanie	29,5	83,6	47,5	58,3	76,9	67,8
Royaume-Uni	57,1	86,9	67,5	73,2	82,6	77,9
Slovaquie	32,3	86,5	57,2	65,9	78,7	72,4
Slovénie	38,6	92,0	49,5	71,7	78,2	75,0
Suède	54,2	91,6	81,6	81,2	84,6	82,9
UE	41,7	85,9	62,0	68,3	79,2	73,7

Champ : population des ménages, personnes de 15-64 ans.

Source : Eurostat (extraction du 22 octobre 2019), enquêtes sur les forces de travail.

4.2 Chômage

En 2018, selon l'enquête **Emploi**, la France (hors Mayotte) compte 2,7 millions de **chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)**. En moyenne sur 2018, le **taux de chômage** s'établit à 9,1 % de la population active en France (hors Mayotte), en recul de 0,3 point par rapport à 2017. Par ailleurs, 1,6 million de personnes sont sans emploi et recherchent un emploi sans être disponibles, ou souhaitent travailler mais ne recherchent pas un emploi (qu'elles soient disponibles ou non pour en occuper un). Ces personnes ne vérifient pas tous les critères pour être considérées comme chômeurs, mais forment ce qu'on appelle le **halo autour du chômage**.

Entre 2017 et 2018, le taux de chômage de la population âgée de 15 à 24 ans diminue de 1,5 point. Celui des actifs âgés de 25 à 49 ans ainsi que celui des 50 ans ou plus reculent également mais dans une moindre mesure : respectivement – 0,3 point et – 0,2 point. Après avoir fortement augmenté avec la crise, le taux de chômage des jeunes s'était globalement stabilisé jusqu'en 2016, puis avait commencé à diminuer nettement en 2017 (– 2,3 points). Il s'établit à 20,8 % en 2018, tandis que celui des actifs de 25 à 49 ans atteint 8,5 % et celui des 50 ans ou plus 6,4 %. Le chômage touche ainsi particulièrement les jeunes actifs. Cependant, avant 25 ans, peu de jeunes sont actifs et ceux déjà présents sur le marché du travail sont globalement peu diplômés et ont donc un risque de chômage accru. Rapportée à l'ensemble de la

population (actifs et inactifs), la part de chômeurs est de 7,8 % en 2018 chez les jeunes. Elle est proche de la part des chômeurs dans la population âgée de 25 à 49 ans, qui atteint 7,5 % en 2018.

Entre 2017 et 2018, la baisse du taux de chômage est plus marquée pour les hommes (– 0,5 point) que pour les femmes (– 0,2 point). Alors que depuis 2012 le taux de chômage des hommes était plus élevé que celui des femmes, il devient légèrement inférieur à celui des femmes en 2018 (9,0 % contre 9,1 %). Le taux de chômage est plus élevé pour les ouvriers (12,6 % en 2018) et les actifs ayant au plus le brevet des collèges (16,2 %).

Après une hausse continue entre 2008 et 2016, le taux de chômage de longue durée diminue depuis deux ans (– 0,4 point en 2017 puis en 2018) et représente 3,8 % des actifs. La part des **chômeurs de longue durée** s'établit à 41,5 %. Elle est beaucoup plus élevée chez les seniors et les chômeurs les moins qualifiés. Ainsi, en 2018, 57,6 % des chômeurs de 50 ans ou plus et 52,4 % des chômeurs sans diplôme ou titulaires du brevet des collèges sont au chômage depuis au moins un an.

En 2018, le taux de chômage s'établit à 6,8 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Il culmine à 19,3 % en Grèce, suivie de l'Espagne (15,3 %), tandis que la République tchèque affiche le taux le plus faible (2,2 %). Il s'établit à 3,4 % en Allemagne. En France, il se situe au-dessus de la moyenne européenne. ■

Définitions

Chômeur au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus qui :

- est sans emploi la semaine de référence ;
 - est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
 - a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.
- Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Enquête Emploi : vise à observer de manière à la fois structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes européennes « Forces de travail » (*Labour Force Survey*). Il s'agit de la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) au sens du BIT et comparables entre tous les pays.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

Chômeur de longue durée, halo autour du chômage : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, population active en 2018 : ralentissement de l'emploi du fait de l'intérim et moindre baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 030, Dares, juillet 2019.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « Une photographie du marché du travail en 2018 – Le taux d'emploi des jeunes et des seniors augmente de nouveau », *Insee Première* n° 1740, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taux de chômage par sexe et âge en 2018

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
15 à 24 ans	20,0	21,4	20,8
25 à 49 ans	8,9	8,1	8,5
50 ans ou plus	6,3	6,5	6,4
Ensemble	9,1	9,0	9,1

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives.
Source : Insee, enquête Emploi.

Chômage de longue durée selon le sexe et l'âge en 2018

	en %	
	Taux de chômage de longue durée (au moins un an)	Part dans le chômage
Ensemble	3,8	41,5
Sexe		
Femmes	3,6	40,0
Hommes	3,9	42,9
Âge		
15 à 24 ans	5,1	24,3
25 à 49 ans	3,6	42,2
50 ans ou plus	3,7	57,6

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives.
Source : Insee, enquête Emploi.

Situation précédant l'entrée au chômage des chômeurs en 2018

	en %	
	Ensemble des chômeurs	Chômeurs ayant déjà travaillé
Chômeurs ayant déjà travaillé	83,5	100,0
Fin d'emploi à durée déterminée	45,2	54,1
Licenciement économique	6,3	7,6
Autre licenciement	6,8	8,1
Rupture conventionnelle	9,1	10,9
Démission	6,3	7,5
Fin d'activité non salariée	2,2	2,6
Autres	7,6	9,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	16,4	///
Total	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, chômeurs.
Lecture : les fins d'emploi à durée déterminée représentent 45,2 % de l'ensemble des chômeurs et 54,1 % des chômeurs ayant déjà travaillé.
Source : Insee, enquête Emploi.

Personnes dans le halo autour du chômage selon le sexe et l'âge en 2018

	en milliers		
	Femmes	Hommes	Total
15 à 24 ans	150	155	306
25 à 49 ans	541	343	884
50 ans ou plus	235	198	433
Total	926	697	1 622

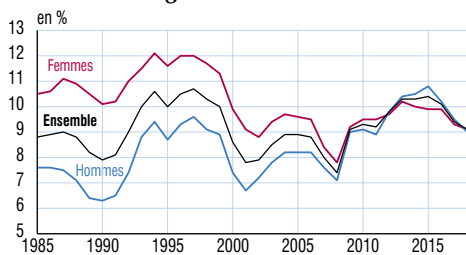
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Lecture : en 2018, 198 000 hommes âgés de 50 ans ou plus sont dans le halo autour du chômage.
Source : Insee, enquête Emploi.

Nombre de chômeurs

	en milliers				
	1980	1990	2000	2010	2018
Femmes	747	1 116	1 223	1 304	1 310
Hommes	540	901	1 075	1 375	1 392
Total	1 287	2 017	2 298	2 679	2 702

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives.
Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Taux de chômage de 1985 à 2018



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives.
Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Taux de chômage selon le niveau de diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2018

	Sortie de formation initiale depuis			Ensemble
	1 à 4 ans	5 à 10 ans	11 ans ou plus	
Sans diplôme, CEP, brevet	43,5	36,5	13,0	16,2
Bac, CAP, BEP	22,7	14,7	7,4	9,7
Bac + 2 ou plus	9,4	5,5	4,3	5,4
Ensemble	17,1	11,8	7,3	9,1

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives.
Lecture : en 2018, 9,4 % des personnes actives âgées de 15 ans ou plus, ayant un diplôme de niveau bac + 2 ou plus et ayant achevé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.
Source : Insee, enquête Emploi.

Taux de chômage selon le sexe et l'âge dans l'UE en 2018

	en %				
	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	25 à 74 ans	Ensemble
Allemagne	2,9	3,8	6,2	3,1	3,4
Autriche	4,7	5,0	9,4	4,3	4,9
Belgique	5,6	6,3	15,8	5,2	6,0
Bulgarie	4,7	5,7	12,7	4,9	5,2
Chypre	8,8	8,1	20,2	7,3	8,4
Croatie	9,3	7,7	23,7	7,0	8,4
Danemark	5,2	4,8	9,3	4,2	5,0
Espagne	17,0	13,7	34,3	13,9	15,3
Estonie	5,3	5,4	11,9	4,8	5,4
Finlande	7,3	7,4	17,0	6,1	7,4
France	9,1	9,0	20,7	7,8	9,1
Grèce	24,2	15,4	39,9	18,2	19,3
Hongrie	4,0	3,5	10,2	3,2	3,7
Irlande	5,7	5,8	13,8	4,7	5,8
Italie	11,8	9,7	32,2	9,3	10,6
Lettonie	6,4	8,4	12,2	7,1	7,4
Lituanie	5,4	6,9	11,1	5,8	6,2
Luxembourg	5,7	5,3	13,8	4,8	5,5
Malte	3,6	3,8	9,2	3,0	3,7
Pays-Bas	4,0	3,7	7,2	3,2	3,8
Pologne	3,9	3,9	11,7	3,2	3,9
Portugal	7,4	6,6	20,3	6,0	7,0
Rép. tchèque	2,8	1,8	6,7	2,0	2,2
Roumanie	3,5	4,7	16,2	3,3	4,2
Royaume-Uni	4,0	4,1	11,3	3,0	4,0
Slovaquie	7,0	6,1	14,9	5,9	6,5
Slovénie	5,7	4,6	8,8	4,8	5,1
Suède	6,3	6,4	16,8	5,0	6,3
UE	7,1	6,6	15,2	6,0	6,8

Champ : population des ménages, personnes actives de 15 à 74 ans.
Source : Eurostat (extraction du 26 août 2019), enquêtes sur les forces de travail.

4.3 Politiques d'emploi

Les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi prennent la forme d'aides à l'emploi, de stages de formation professionnelle ou de **mesures de retrait d'activité** anticipé. En 2018, les entrées dans ces dispositifs baissent de 25,7 %. En particulier, les embauches en **emploi aidé** diminuent fortement, de 37,5 %, en raison d'enveloppes budgétaires moins importantes et de l'extinction de certains dispositifs de **contrats aidés**. Les entrées en contrats aidés classiques (**parcours emploi compétences (PEC)**, **contrat unique d'insertion (CUI)** et **emploi d'avenir**) chutent de 56,0 % en 2018. Les PEC ont remplacé en 2018 les **contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)** ; la baisse est de 48,3 % en comparant les chiffres 2017 des CUI-CAE avec ceux de 2018 pour les PEC. Par ailleurs, la réduction des prescripteurs de **contrats initiative emploi (CUI-CIE)** en 2018 a entraîné une baisse importante, de 86,7 %. Enfin, les entrées dans le dispositif emploi d'avenir ont été arrêtées. Le recul global s'explique également par les légères baisses des entrées en **formation des personnes en recherche d'emploi** (- 2,4 %), des embauches dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) (- 1,3 %) et des entrées dans les dispositifs de retraits d'activités (- 6,4 %). *A contrario*, le nombre d'entrées en **contrat en alternance** progresse de 9,5 %.

Fin 2018, 1 802 000 personnes sont bénéficiaires de la politique de l'emploi, en baisse de 6,0 % sur un an. Comme pour les entrées dans les dispositifs, cette baisse est due à la diminution du nombre de personnes en contrat aidé

(- 31,8 %) et dans les autres dispositifs d'emplois aidés (- 11,2 %). Le nombre de contrats en alternance progresse, lui, de 6,7 %.

En 2018, les femmes sont les principales bénéficiaires des PEC : 74 % des contrats signés le sont par des femmes, une proportion légèrement plus élevée que pour les entrées en CUI-CAE en 2017. En revanche, elles sont presque toujours minoritaires dans les autres dispositifs. En particulier, elles ne représentent que 41 % des entrées en formation en alternance et 35 % des départs anticipés en retraite.

En 2017, les **dépenses** en faveur des **politiques du marché du travail (PMT)** ciblées sur des populations particulières (demandeurs d'emploi et personnes en difficulté sur le marché du travail) s'élèvent à 66 milliards d'euros (Md€), soit 2,9 % du produit intérieur brut (PIB). Elles se réduisent sensiblement (- 2,1 % en euros constants), dans un contexte de reprise économique et d'amélioration sur le marché du travail. La dépense en faveur des politiques « actives » se réduit de 4,9 % en 2017. Cette baisse rapide est due à une forte diminution des dépenses en faveur de l'incitation à l'emploi et des contrats aidés (- 9,6 %) et, dans une moindre mesure, à un léger recul des dépenses de formation professionnelle (- 2,2 %). Les dépenses « passives », notamment d'indemnisation chômage, se réduisent plus modérément (- 1,5 %).

En 2017, la France figure parmi les pays de l'Union européenne qui consacrent le plus d'effort aux interventions sur le marché du travail avec le Danemark et la Finlande. ■

Définitions

Contrat en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles. **Contrat aidé**, **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**, **contrat initiative emploi (CIE)**, **contrat unique d'insertion (CUI)**, **dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT)**, **emploi aidé**, **emploi d'avenir**, **formation des personnes en recherche d'emploi**, **mesures de retrait d'activité**, **parcours emploi compétences (PEC)** : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les contrats aidés en 2018 : poursuite de la baisse des recrutements », *Dares Résultats* n° 54, Dares, novembre 2019.
- « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2017 », *Dares Résultats* n° 47, Dares, octobre 2019.
- « Les dispositifs spécifiques d'emploi aidé et de formation au 4^e trimestre 2018 », *Dares Indicateurs* n° 46, Dares, octobre 2019.
- « L'apprentissage en 2017 », *Dares Résultats* n° 46, Dares, octobre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi

en milliers

	Entrées en dispositif ¹		Bénéficiaires en fin d'année ²	
	2017 (r)	2018	2017 (r)	2018
Emploi aidé	1 868	1 168	1 319	1 207
Contrat aidé	523	371	362	247
parcours emploi compétences (PEC)	0	105	0	88
contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	203	7	157	6
contrat initiative emploi (CUI-CIE)	28	4	15	3
emploi d'avenir	35	1	57	23
insertion par l'activité économique (IAE)	257	254	133	128
Contrat en alternance	496	544	615	656
Autre emploi aidé	849	253	341	303
dont : aide aux chômeurs créateurs d'entreprise	201	244	217	259
embauche de jeunes en CDI ³	634	0	65	0
Formation des personnes en recherche d'emploi	778	759	248	258
Retraits d'activité	201	188	351	337
Total	2 847	2 116	1 918	1 802

1. Entrées initiales et reconductions. 2. Données corrigées des variations saisonnières. 3. Exonération temporaire de la contribution patronale d'assurance chômage pour l'embauche de jeunes en CDI.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoess ; ASP ; Cnav ; Dares ; DSS ; Pôle Emploi.

Nouveaux bénéficiaires des principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi selon le sexe et l'âge en 2018

en %

	Sexe		Âge		
	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	de 25 à 54 ans	55 ans ou plus
Emploi aidé	43,8	56,2	47,2	47,1	5,7
dont : parcours emploi compétences (PEC)	74,3	25,7	13,7	65,7	20,6
contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	78,3	21,7	8,0	66,8	25,2
contrat initiative emploi (CUI-CIE)	41,2	58,8	21,7	74,1	4,1
emploi d'avenir	60,4	39,6	63,1	36,9	0,0
insertion par l'activité économique (IAE)	38,5	61,5	17,3	72,8	9,9
contrat en alternance	40,7	59,3	84,1	15,7	0,2
Formation des personnes en recherche d'emploi	47,8	52,2	26,9	68,7	4,5
Retraits d'activité	35,1	64,9	0,0	0,3	99,7

Sources : ASP ; Cnav ; Dares ; DSS ; Pôle Emploi.

Dépenses pour les politiques du marché du travail

en millions d'euros

	2000	2005	2010	2015	2016 (r)	2017	17/16 en % en euros constants
Services du marché du travail	2 681	4 286	6 194	5 749	5 657	5 808	1,6
Mesures actives	14 843	11 845	15 119	14 691	15 950	15 330	-4,9
Formation professionnelle	5 639	5 455	6 740	6 166	7 246	7 162	-2,2
Incitations à l'emploi	2 135	1 780	1 308	1 070	1 288	1 029	-20,9
Emploi protégé	1 254	1 455	2 112	1 963	1 920	1 958	0,9
Création directe d'emploi	5 777	3 091	3 902	4 803	4 911	4 630	-6,7
Aide à la création d'entreprises ¹	38	64	1 056	689	586	551	-7,0
Soutiens	25 015	35 373	38 773	44 957	45 371	45 144	-1,5
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi	22 423	34 395	38 543	44 930	45 358	45 139	-1,5
Prétraitements	2 592	978	229	27	13	5	-59,2
Total	42 540	51 504	60 086	65 397	66 979	66 282	-2,1
Dépenses totales (en % du PIB)	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0	2,9	///

1. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité.

Note : le montant des dépenses ciblées sur les demandeurs d'emploi et les personnes en difficultés a été significativement corrigé à la hausse (près de 12 Md€ d'euros) afin de tenir compte des versements au titre des droits à la retraite des demandeurs d'emploi. Ces transferts ont été reconstitués depuis l'année 2000.

Source : Dares.

Dépenses pour les politiques du marché du travail dans les pays de l'UE en 2017

en % du PIB

	dont				dont				dont		
	Total	mesures actives	soutiens		Total	mesures actives	soutiens		Total	mesures actives	soutiens
Allemagne (e)	1,4	0,3	0,8	France	2,8	0,6	2,0	Pologne	(e) 0,6	0,3	0,2
Autriche	2,2	0,6	1,4	Grèce	0,7	0,2	0,5	Portugal	1,4	(e) 0,4	1,0
Belgique	2,3	0,5	1,4	Hongrie	(e) 1,1	0,8	(e) 0,2	Rép. tchèque	0,5	0,2	0,2
Bulgarie	0,5	0,1	0,4	Irlande	1,2	0,3	0,8	Roumanie	(e) 0,1	0,0	0,0
Chypre	(p) 0,6	0,1	(p) 0,5	Italie ¹	1,7	(p) 0,4	1,3	Royaume-Uni ²	0,7	(e) 0,1	0,3
Croatie	(e) 0,6	0,3	0,2	Lettonie	0,6	0,1	0,4	Slovaquie	0,6	0,2	0,3
Danemark (e)	2,9	1,4	1,1	Lituanie	(e) 0,5	0,2	0,2	Slovénie	0,7	0,2	0,4
Espagne	2,2	0,5	1,5	Luxembourg	1,3	0,7	0,6	Suède (e)	1,7	1,0	0,5
Estonie	(e) 0,8	0,3	0,4	Malte	0,4	0,1	0,1				
Finlande	2,5	0,8	1,6	Pays-Bas (e)	2,1	0,4	1,5				

1. Données 2015. 2. Données 2010.

Source : Commission européenne (extraction du 7 novembre 2019).

4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2018, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a diminué de 23 % en France. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée dans les années 1990 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35 h, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Représentant à peine plus d'un emploi sur vingt à la fin des années 1960, le travail à temps partiel concerne un emploi sur dix à partir de 1983 et près d'un emploi sur cinq en 2018. Le taux de temps partiel en France (19 % en 2018) est proche de la moyenne de l'Union européenne (20 %) mais en deçà de celui du Royaume-Uni (26 %), de l'Allemagne (28 %) ou des Pays-Bas, qui culmine à 51 %. Comme dans l'ensemble de l'Europe, le travail à temps partiel est majoritairement féminin en France. Parmi les salariés hors apprentis, il concerne 30 % des femmes contre 8 % des hommes. Dans une forte proportion (42 %), le temps partiel est « subi » et constitue une composante du **sous-emploi**. Les emplois à temps partiel sont souvent occupés aussi par les jeunes, les seniors et les salariés peu qualifiés et faiblement diplômés.

Certaines personnes en activité, qu'elles soient à temps complet ou à temps partiel,

pratiquent des **horaires de travail atypiques**. En 2018, le travail du samedi est le plus fréquemment cité (35 % des salariés), suivi du travail du soir (23 % des salariés). La proportion des non-salariés travaillant le week-end et ayant des horaires tardifs ou variables d'une semaine à l'autre est supérieure à celle des salariés. Parmi les salariés, les cadres déclarent travailler chez eux et le soir plus souvent que la moyenne. Les employés, quant à eux, travaillent en forte proportion le samedi (45 %) et à un degré moindre le dimanche (25 %). Les ouvriers sont, pour leur part, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (13 %) et les horaires alternés (14 %). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. Par ailleurs, les femmes et les hommes n'exerçant pas les mêmes professions, ils ne subissent pas les mêmes contraintes d'horaires. Ainsi, les hommes employés (policiers, pompiers, agents de sécurité, etc.) déclarent plus souvent travailler en fin de semaine que les femmes employées (agents de services hospitaliers, aides soignantes, etc.).

En 2018, sur une fenêtre d'observation d'un mois, 21 % des personnes ayant un emploi ont travaillé au moins un dimanche : 19 % des salariés et 37 % des non-salariés. Les salariés travaillant le dimanche sont presque toujours concernés par le travail du samedi et souvent par les horaires tardifs ou variables. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail, horaires de travail atypiques, sous-emploi : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2019.
- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 30, Dares, juin 2018.
- « L'essor du temps partiel au fil des générations », *Dares Analyses* n° 33, Dares, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Durée et organisation du temps de travail 4.4

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2018

en %

	Travail ¹					Horaires habituels alternés ⁵	Horaires habituels variables d'une semaine à l'autre
	le soir ²	la nuit ³	le samedi	le dimanche	au domicile ⁴		
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34	7	30	18	41	1	21
Professions intermédiaires	24	8	31	18	18	5	18
Employés	19	8	45	25	3	5	23
Ouvriers	20	13	29	13	2	14	15
Selon la durée du travail							
Temps complet	25	10	34	19	15	7	19
Temps partiel	18	5	37	19	10	2	22
Ensemble des salariés	23	9	35	19	14	6	19
Ensemble des non-salariés	42	10	69	37	41	0	38

1. Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi. 2. Entre 20 heures et minuit. 3. Entre minuit et 5 heures. 4. S'il n'est pas le lieu de travail. 5. 2x8, 3x8, équipe, etc. Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête Emploi. Lecture : 19 % des salariés travaillent au moins un dimanche sur une période de 4 semaines au cours de l'année 2018. Source : Insee, enquête Emploi.

Temps partiel des salariés (hors apprentis) selon le sexe en 2018

en %

	Femmes	Hommes	Ensemble
Actifs salariés (en milliers)	11 687	11 831	23 517
Salariés à temps complet	70,2	92,1	81,1
Salariés à temps partiel	29,8	7,9	18,9
moins de 15 heures	15,6	17,7	16,0
de 15 à 23 heures	26,0	34,3	27,7
de 24 à 29 heures	26,4	24,5	26,0
30 heures ou plus	32,0	23,5	30,3

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage. Lecture : 29,8 % des femmes travaillent à temps partiel ; 15,6 % des salariées à temps partiel travaillent moins de 15 heures par semaine. Source : Insee, enquête Emploi.

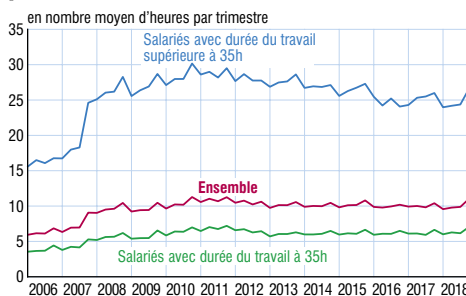
Sous-emploi selon le sexe et l'âge en 2018

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre de personnes en sous-emploi (en milliers)	248	923	443	1 129	485	1 614
Part du sous-emploi (en %)	10,9	5,6	5,3	8,6	3,5	6,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi. Lecture : en 2018, 485 000 hommes sont en sous-emploi, soit 3,5 % des hommes en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi.

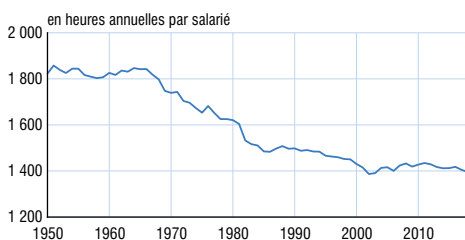
Heures supplémentaires déclarées par salarié entre 2006 et 2018



Champ : France métropolitaine, salariés des établissements d'entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels jusqu'au 1^{er} trimestre 2017. À partir du 2^e trimestre 2017 : France hors Mayotte, salariés des établissements d'entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (y.c. syndicats de copropriété et associations de type loi 1901 de l'action sociale).

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2018



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'UE en 2018

	Durée habituelle hebdomadaire en heures ¹		Salariés à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	48,0	40,2	47,2	11,6	28,2
Autriche	51,7	41,2	47,5	11,2	28,2
Belgique	52,6	39,1	41,3	10,7	25,0
Bulgarie	43,2	40,8	2,3	1,8	2,0
Chypre	45,7	41,3	14,9	8,7	11,7
Croatie	44,7	40,4	7,5	4,5	5,9
Danemark	46,3	37,8	35,4	16,8	25,6
Espagne	47,5	39,7	24,0	6,8	14,6
Estonie	42,8	40,3	17,0	8,0	12,3
Finlande	46,6	39,4	21,8	11,9	16,7
France	50,2	39,1	29,3	8,4	18,5
Grèce	50,6	40,9	13,3	6,3	9,2
Hongrie	41,4	40,4	6,9	3,1	4,8
Irlande	49,3	39,3	30,7	11,5	20,3
Italie	46,1	39,0	32,4	8,5	18,6
Lettonie	41,2	40,3	10,8	5,3	8,1
Lituanie	40,9	39,9	10,1	6,0	8,1
Luxembourg	47,1	40,2	31,9	6,2	18,1
Malte	46,9	40,8	23,1	8,1	14,2
Pays-Bas	48,2	39,0	75,8	29,3	50,9
Pologne	45,8	40,9	10,4	4,6	7,2
Portugal	48,4	40,8	12,3	8,8	10,5
Rép. tchèque	46,3	40,7	12,3	3,8	7,5
Roumanie	38,6	40,5	8,2	7,1	7,5
Royaume-Uni	45,2	42,0	41,0	13,1	26,3
Slovaquie	45,5	40,4	7,5	3,6	5,3
Slovenie	45,5	40,8	15,1	6,9	10,6
Suède	47,1	39,9	34,7	15,4	24,6
UE	46,8	40,2	32,1	9,9	20,1

1. Personnes travaillant à temps complet. Champ : population de 15 ans ou plus. Source : Eurostat (extraction du 24 octobre 2019).

4.5 Emploi de la fonction publique

En France, au 31 décembre 2017, la **fonction publique** emploie 5,7 millions de personnes. Près de la moitié (44,2 %) travaille dans la fonction publique de l'État (FPE), 34,8 % dans la fonction publique territoriale (FPT) et 21,0 % dans la fonction publique hospitalière (FPH). Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, on décompte 139 000 bénéficiaires de **contrats aidés**, soit 26,7 % de moins qu'un an plus tôt (- 50 600). Ce recul est notamment dû à la baisse de l'enveloppe budgétaire qui leur était allouée.

Entre fin 2016 et fin 2017, les effectifs de la fonction publique hors contrats aidés augmentent de 0,8 %, soit 43 200 agents de plus. Ils progressent dans les trois versants : + 0,9 % dans la FPT, + 0,8 % dans la FPE et + 0,7 % dans la FPH. En intégrant les contrats aidés, l'emploi dans la fonction publique diminue de 0,1 %, soit 7 400 agents de moins. Dans la FPE et la FPH, il est stable. En revanche, il diminue dans la FPT (- 0,4 %).

Au sein de la FPE, les effectifs progressent de 2,0 % au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, notamment suite au transfert des effectifs des **établissements publics** locaux d'enseignement vers le ministère. Ils augmentent de 1,5 % aux ministères de l'Intérieur et de la Justice avec le recrutement de surveillants pénitentiaires. En revanche, les effectifs de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie continuent de diminuer (- 2,3 %), de même que ceux des ministères

économiques et financiers (- 1,4 %). Dans la FPT, l'emploi progresse dans les régions (+ 1,8 %) et recule dans les organismes départementaux (- 0,6 %), principalement en raison d'un transfert de compétences dans le domaine des transports. Dans le secteur communal, comme en 2016, l'emploi diminue (- 0,4 %). Cette baisse est en grande partie due à celle des contrats aidés non compensée par les autres statuts d'emploi : l'emploi diminue dans les organismes communaux (- 1,7 %) mais reste dynamique dans les organismes intercommunaux (+ 4,2 %). Dans la FPH, les effectifs se stabilisent ; dans les hôpitaux, qui représentent la majeure partie des effectifs, ils sont quasiment stables (- 0,1 %) pendant qu'ils continuent de croître dans les établissements médico-sociaux mais plus modérément qu'en 2016 (+ 1,3 %, après + 2,1 %).

En 2017, le nombre d'agents de la fonction publique relevant du **statut de « fonctionnaires »** est quasi-stable dans la FPE et la FPT mais baisse dans la FPH. Les fonctionnaires représentent 61,8 % des effectifs dans la FPE (hors militaires), 74,5 % dans la FPT et 69,5 % dans la FPH.

La répartition par catégorie hiérarchique est très différente selon les versants de la fonction publique. Dans la FPE, 54,0 % des salariés appartiennent à la catégorie dont la qualification est la plus élevée (catégorie A). Près de trois quarts d'entre eux sont enseignants. Les agents de la catégorie A sont moins présents dans la FPT (9,2 %) qui compte de nombreux agents de la catégorie C (75,9 %). ■

Définitions

Fonction publique : le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en 3 versants :

- la fonction publique de l'État (FPE) ;
- la fonction publique territoriale (FPT) ;
- la fonction publique hospitalière (FPH).

Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Contrat aidé, établissement public, fonctionnaire, poste principal dans la fonction publique, statuts des agents de la fonction publique, système d'information sur les agents des services publics (Siasp) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'emploi dans la fonction publique en 2017 », *Point Stat*, DGAFP, mai 2019.
- « En 2017, l'emploi public est quasiment stable malgré la diminution des contrats aidés », *Insee Première* n° 1741, mars 2019.
- « La baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale se poursuit en 2017 », *BIS* n° 128, DGCL, décembre 2018.
- « En 2017, l'emploi est quasiment stable dans la fonction publique », *Informations rapides* n° 325, Insee, décembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Emploi de la fonction publique 4.5

Effectifs des trois versants de la fonction publique

en milliers

Au 31 décembre	2013	2014	2015	2016 (r)	2017
Ensemble de la fonction publique de l'État	2 476,5	2 475,6	2 477,5	2 507,9	2 507,1
Ensemble de la fonction publique territoriale	1 951,4	1 981,5	1 984,2	1 977,2	1 970,0
Fonction publique hospitalière	1 172,6	1 183,6	1 186,6	1 187,0	1 187,7
Total	5 600,4	5 640,7	5 648,3	5 672,1	5 664,7

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique de l'État

en milliers

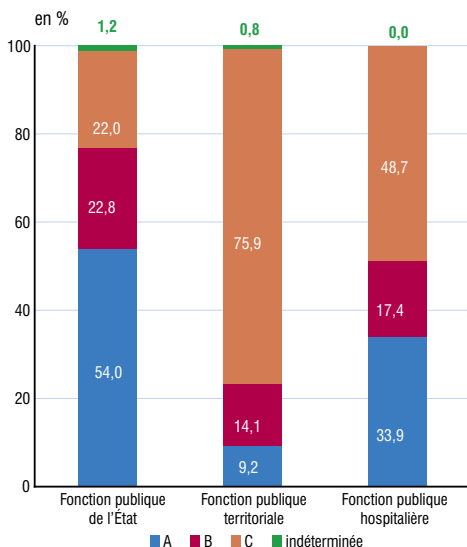
Au 31 décembre	2016 (r)	2017
Ministères	1 944,6	1 965,1
Éducation, enseignement et recherche	1 029,3	1 049,9
Économie, finances et industrie	144,3	142,3
Intérieur	291,4	294,7
Logement, transports et développement durable	52,5	51,3
Affaires sociales, santé et travail	20,1	19,5
Défense	262,9	262,5
Autres (y c. Justice)	144,1	144,8
Établissements publics à caractère administratif	563,3	542,0
Total	2 507,9	2 507,1

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Note : ministères et ministères de tutelle des établissements publics administratifs de statut de droit public.

Source : Insee, Siasp.

Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie statutaire au 31 décembre 2017



Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Note : une catégorie hiérarchique a été attribuée aux contractuels selon leur code grade et tous les bénéficiaires de contrats aidés sont classés ici en catégorie C.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique hospitalière

en milliers

Au 31 décembre	2016 (r)	2017
Hôpitaux	1 038,4	1 037,1
Établissements médicaux sociaux ¹	148,6	150,5
Total	1 187,0	1 187,7
dont bénéficiaires de contrats aidés	21,6	14,2

1. Y c. établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique de l'État par statut

en milliers

Au 31 décembre	2016 (r)	2017
Fonctionnaires	1 545,4	1 547,3
Militaires	308,1	308,5
Contractuels, autres catégories et statuts	578,0	594,4
Bénéficiaires de contrats aidés	76,4	56,8
Total	2 507,9	2 507,1

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Note : ministères et ministères de tutelle des établissements publics administratifs de statut de droit public.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique territoriale

en milliers

Au 31 décembre	2016	2017
Régions	87,6	89,2
Fonctionnaires	75,8	76,0
Contractuels, autres catégories et statuts	10,6	12,3
Bénéficiaires de contrats aidés	1,3	0,9
Départements	358,3	356,0
Fonctionnaires	279,8	277,5
Contractuels, autres catégories et statuts	71,4	72,9
Bénéficiaires de contrats aidés	7,1	5,6
Secteur communal ¹	1 531,3	1 524,8
Fonctionnaires	1 113,7	1 114,3
Contractuels, autres catégories et statuts	334,6	349,3
Bénéficiaires de contrats aidés	82,9	61,3
Total	1 977,2	1 970,0
dont bénéficiaires de contrats aidés	91,4	67,8

1. Y c. OPHLM, caisses de crédit municipal, régies et EPA locaux.

Champ : France hors Mayotte, postes principaux non annexes, y c. contrats aidés.

Note : collectivités territoriales et établissements publics à caractère administratif (EPA).

Source : Insee, Siasp.

4.6 Emploi par âge

Le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit en 2018 en France hors Mayotte à 65,4 %, son plus haut niveau depuis 1980. Il augmente de 0,7 point sur un an. Au sein des 15-64 ans, les hommes sont plus souvent en **emploi** que les femmes (respectivement 68,9 % et 61,9 %). L'écart de taux d'emploi selon les sexes se réduit légèrement en 2018, poursuivant ainsi la tendance observée depuis que l'Insee le mesure au sens du BIT dans l'**enquête Emploi** (1975).

Le taux d'emploi des seniors âgés de 50 à 64 ans s'élève à 62,1 % en 2018, gagnant 0,9 point par rapport à 2017. Il a été dynamique ces dernières années en lien avec les différentes mesures portant sur la durée de la vie active : recul de l'âge légal de départ à la retraite, augmentation de la durée de cotisation pour accéder au taux plein et restrictions d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité. Le taux d'emploi des 60-64 ans (31,0 %) reste nettement en deçà de celui des 55-59 ans (72,1 %). Le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 52,1 %. Il reste inférieur à la moyenne de l'Union européenne (58,7 %), et bien en deçà de celui de la Suède (77,9 %) ou de l'Allemagne (71,4 %).

Le taux d'emploi des 15-24 ans s'établit en 2018 à 29,9 %. Il progresse de 1,2 point sur un an. Après avoir baissé entre 2008 et 2013 à la suite de la crise économique, il est resté quasiment stable jusqu'en 2016. Il est inférieur à la moyenne européenne (35,4 %). Le taux d'emploi des 25-49 ans augmente de 0,4 point entre 2017 et 2018 pour s'établir à 80,5 %.

En 2018, les **emplois aidés** hors structures d'insertion par l'activité économique (IAE)

représentent 24 % des emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans. Cette part avait fortement progressé entre 1982 (8 %) et 1998 (32 %), puis s'était légèrement érodée pour se stabiliser à 27 % entre 2013 et 2016. L'alternance, et notamment l'**apprentissage**, est la forme d'emploi aidé la plus répandue chez les jeunes. Les contrats en alternance ont nettement augmenté à partir de 1984 du fait de la création des contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, qui ont précédé les contrats de professionnalisation. Cette tendance s'est poursuivie dans les années 1990 avec le développement de l'apprentissage, sous l'effet de son ouverture à l'ensemble des filières professionnelles du secondaire et du supérieur et des incitations à l'embauche.

En 2018, les seniors, les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an, ainsi que les jeunes peu qualifiés sont un peu moins représentés parmi les bénéficiaires de **contrat aidé**. Cette diminution reflète une forte baisse de la part des jeunes peu qualifiés dans les publics ciblés entre 2017 et 2018, en lien avec la fin des **emplois d'avenir**. En 2018, 16 % des recrutements concernent des personnes de moins de 26 ans, en diminution pour la deuxième année consécutive (-9 points, après -5 points en 2017). Cette baisse concerne plus particulièrement les jeunes peu diplômés, dont la part diminue de moitié entre 2017 et 2018, passant de 14 % à 7 %. Le ciblage des contrats aidés s'effectue désormais moins souvent en faveur des jeunes et plus souvent en direction des seniors, des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an. ■

Définitions

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

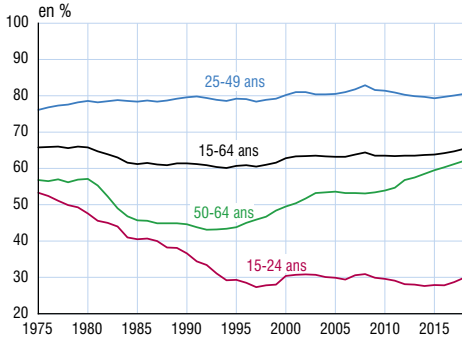
Apprenti, contrat aidé, contrat d'apprentissage, contrat unique d'insertion (CUI), emploi aidé, emploi au sens du BIT (ou population active occupée au sens du BIT), emplois d'avenir, enquête Emploi, intérim : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les contrats aidés en 2018 », *Dares Résultats* n° 054, Dares, novembre 2019.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « Emploi, chômage, population active en 2018 : ralentissement de l'emploi du fait de l'intérim et moindre baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 030, Dares, juillet 2019.
- « Les seniors, plus souvent en emploi en Île-de-France et dans l'Ouest de la France », *Insee Focus* n° 144, février 2019.
- « Formations et emploi », *Insee Références*, édition 2018.

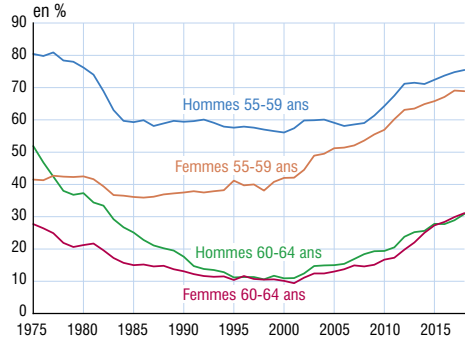
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taux d'emploi par âge entre 1975 et 2018



Champ : France hors Mayotte, population des ménages.
Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Taux d'emploi des seniors entre 1975 et 2018



Champ : France hors Mayotte, population des ménages.
Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Statut des emplois par âge et sexe en 2018

	en %					
	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	Ensemble
Non-salariés	2,4	10,5	16,5	8,4	14,8	11,7
Salariés	97,6	89,4	83,5	91,6	85,2	88,3
Emplois à durée indéterminée ¹	43,9	77,8	77,2	77,2	72,6	74,8
Contrats à durée déterminée	28,5	8,8	4,9	11,6	7,2	9,3
Apprentis	17,2	0,2	0,0	1,2	1,9	1,6
Intérimaires	8,0	2,5	1,3	1,6	3,5	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi total (en milliers)	2 274	16 549	8 299	13 091	14 031	27 122

1. Y.c. les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public. Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi. Lecture : en 2018, 43,9 % des personnes en emploi âgées de 15 à 24 ans sont salariées en emploi à durée indéterminée.
Source : Insee, enquête Emploi.

Jeunes de moins de 26 ans dans les différents emplois aidés

	en milliers		
Au 31 décembre	2000	2017 (r)	2018 (p)
Alternance	579	581	613
Apprentissage	359	398	411
Contrats de professionnalisation	0	183	202
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	220	0	0
Contrats aidés marchands¹	77	14	5
Contrats uniques d'insertion - contrats initiative emploi (CUI-CIE) ²	36	2	0
Emplois d'avenir marchands	0	12	4
Autres mesures ³	41	0	0
Contrats aidés non marchands¹	164	55	27
Contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ⁴	0	21	1
Parcours emploi dans les compétences (PEC)	///	0	13
Emplois d'avenir non marchands	0	34	12
Contrats-emploi solidarité	36	0	0
Contrats-emploi consolidé	10	0	0
Emplois jeunes	118	0	0
Total hors IAE	820	650	644
Structures de l'IAE	...	18	17
Total y compris IAE	...	668	661
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes hors IAE (en %)	30	25	24
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes y compris IAE (en %)	...	26	25

1. Hors structures d'insertion par l'activité économique (IAE). 2. Contrat initiative emploi (CIE) avant 2010. 3. Exonérations de charges sociales pour les embauches de jeunes (Pactes et PAJ), exonérations de 25 % et 50 % à l'embauche de jeunes, primes à l'embauche dans l'artisanat, exonérations de 50 % de charges sociales pour les embauches de chômeurs de longue durée. 4. Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) avant 2010.
Champ : France métropolitaine, jeunes de moins de 26 ans, hors abattement temps partiel, Accre, contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI.
Sources : ASP ; chambres consulaires ; Dares ; Direccte ; Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi par âge dans l'UE en 2018

	en %			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Allemagne	47,2	84,9	71,4	75,9
Autriche	51,3	84,6	54,0	73,0
Belgique	25,0	80,4	50,3	64,5
Bulgarie	20,7	80,1	60,7	67,7
Chypre	31,3	80,4	60,9	68,6
Croatie	25,6	77,0	42,8	60,6
Danemark	57,3	82,7	70,7	75,4
Espagne	21,7	74,7	52,2	62,4
Estonie	41,7	84,2	68,9	74,8
Finlande	44,0	82,5	65,4	72,1
France	29,9	80,6	52,1	65,4
Grèce	14,0	68,9	41,1	54,9
Hongrie	29,0	84,1	54,4	69,2
Irlande	40,3	79,2	60,4	68,6
Italie	17,7	69,8	53,7	58,5
Lettonie	33,1	82,7	65,4	71,8
Lituanie	32,4	84,6	68,5	72,4
Luxembourg	28,4	83,9	40,5	67,1
Malte	50,9	83,6	50,2	71,9
Pays-Bas	63,9	84,6	67,7	77,2
Pologne	31,0	82,4	48,9	67,4
Portugal	27,2	84,3	59,2	69,7
Rép. tchèque	28,4	87,5	65,1	74,8
Roumanie	24,7	80,6	46,3	64,8
Royaume-Uni	50,6	84,3	65,3	74,7
Slovaquie	27,5	81,2	54,2	67,6
Slovénie	35,2	87,5	47,0	71,1
Suède (p)	45,1	86,8	77,9	77,5
UE	35,4	80,5	58,7	68,6

Champ : population des ménages, population des 15-64 ans.
Source : Eurostat (extraction du 27 novembre 2019), enquêtes sur les forces de travail.

4.7 Emploi par activité

Selon l'enquête **Emploi**, en 2018, 27,1 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**, en France hors Mayotte. Les femmes représentent 48,3 % de l'emploi total. Parmi les personnes en emploi, 13,3 % travaillent dans le **secteur d'activité** de l'industrie, 6,7 % dans la construction, 2,5 % dans l'agriculture et 76,1 % dans le **secteur tertiaire**. La part du secteur tertiaire est de 87,8 % pour les femmes et de 65,1 % pour les hommes ; cet écart s'explique essentiellement par la forte présence des femmes dans l'enseignement, la santé, l'hébergement médico-social et l'action sociale ou encore les services aux ménages, qui emploient à eux seuls 41,8 % des femmes en 2018. Les autres secteurs d'activité se caractérisent par une plus forte présence masculine : 18,3 % des hommes travaillent dans l'industrie, 11,4 % dans la construction et 3,5 % dans l'agriculture.

Si le poids du tertiaire dans son ensemble varie globalement peu selon l'âge, les plus jeunes sont moins souvent dans l'administration publique, l'enseignement et la santé (14,2 % des moins de 25 ans contre 23,3 % des 25-49 ans), mais se retrouvent davantage dans le commerce (20,1 %) et l'hébergement-restauration (8,9 %).

En 2018, 12,1 % des emplois sont occupés par des personnes qui travaillent dans leur entreprise depuis moins d'un an. Cette

proportion est légèrement plus élevée dans le tertiaire et la construction.

Entre 2017 et 2018, l'**emploi total mesuré par les comptes nationaux** progresse encore : + 251 300 **emplois en équivalent temps plein (EQTP)**, après + 247 800 en 2017. La nette reprise de l'emploi dans le tertiaire principalement marchand, observée en 2015, se poursuit. En 2018, l'emploi dans cette **branche** croît d'environ 225 000 EQTP (+ 1,9 %). En particulier, l'emploi des branches des services aux entreprises, qui inclut notamment l'emploi **intérimaire**, et de l'hébergement-restauration, qui bénéficie du rebond de la fréquentation touristique depuis 2016, est très dynamique (respectivement + 3,4 % et + 2,7 %). Pour la première année depuis la crise financière, l'emploi industriel augmente très légèrement (+ 4 700 EQTP). Cette hausse est concentrée dans les branches agroalimentaires (+ 0,4 %) et énergie, eau, déchets (+ 0,2 %). L'année 2018 marque également une rupture dans la construction, où l'emploi augmente pour la première fois depuis 2011 (+ 27 000 EQTP).

En 2018, la France figure parmi les pays européens où le poids du secteur tertiaire est le plus élevé : il y est supérieur de 4,7 points à la moyenne de l'Union européenne (UE). Le poids de l'industrie, et dans une moindre mesure celui de l'agriculture, y sont en revanche plus faibles, inférieurs respectivement de 3,9 points et de 1,5 point à la moyenne de l'UE. ■

Définitions

Emploi en équivalent temps plein (EQTP) : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 (= 0,5 * 0,8) en EQTP.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Branche d'activité, emploi au sens du BIT, emploi en comptabilité nationale, enquête Emploi, intérim, secteur tertiaire : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « Emploi, chômage, population active en 2018 : ralentissement de l'emploi du fait de l'intérim et moindre baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 030, Dares, juillet 2019.
- « Une photographie du marché du travail en 2018 – Le taux d'emploi des jeunes et des seniors augmente de nouveau », *Insee Première* n° 1740, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population en emploi selon l'âge, le sexe et le secteur d'activité en 2018

	Âge en %			Sexe en %		Ensemble	
	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	en milliers	en %
Agriculture	2,7	1,8	3,6	1,4	3,5	670	2,5
Industrie	14,0	13,5	12,9	8,0	18,3	3 616	13,3
Construction	6,7	6,9	6,1	1,6	11,4	1 808	6,7
Tertiaire	73,7	76,4	76,2	87,8	65,1	20 640	76,1
Commerce	20,1	12,7	10,6	12,4	13,0	3 444	12,7
Transports	4,6	5,2	5,6	2,7	7,7	1 432	5,3
Hébergement et restauration	8,9	3,7	3,0	3,9	3,9	1 058	3,9
Information et communication	2,2	3,5	2,3	1,9	4,1	827	3,0
Finance, assurance, immobilier	2,9	4,9	4,5	5,4	3,9	1 244	4,6
Services principalement aux entreprises	8,5	10,6	9,2	9,7	10,3	2 713	10,0
Administration publique	5,3	8,6	11,0	9,9	8,3	2 463	9,1
Enseignement	4,0	7,2	7,8	10,1	4,4	1 938	7,1
Santé	4,9	7,5	7,2	11,0	3,6	1 940	7,2
Hébergement médico-social, action sociale	6,0	7,1	8,4	12,9	2,3	2 020	7,4
Services aux ménages	6,3	5,2	6,6	7,8	3,8	1 560	5,7
Activité indéterminée	2,9	1,3	1,2	1,2	1,7	388	1,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	27 122	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

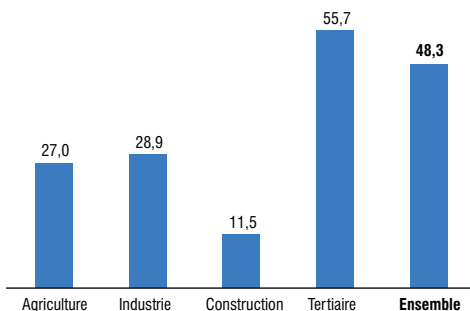
Lecture : en moyenne en 2018, 87,8 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur tertiaire.

Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

Source : Insee, enquête Emploi.

Part des femmes dans l'emploi en 2018

en %



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

Source : Insee, enquête Emploi.

Ancienneté dans l'entreprise par secteur d'activité en 2018

en %

	Moins d'un an d'ancienneté	10 ans ou plus d'ancienneté	Ensemble en milliers
Agriculture	8,5	55,0	670
Industrie	9,0	48,4	3 616
Construction	13,9	35,9	1 808
Tertiaire	12,5	44,4	20 640
Ensemble	12,1	44,4	27 122

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Note : les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur ; le total inclut des personnes dont le secteur d'activité est inconnu.

Source : Insee, enquête Emploi.

Emploi total par grand secteur dans l'UE en 2018

	Répartition par grand secteur en % ¹				Emploi total en milliers
	Agriculture	Industrie ²	Construction	Tertiaire ³	
Allemagne	1,2	20,6	6,7	71,4	41 915
Autriche	3,7	17,5	8,0	70,9	4 319
Belgique	1,0	(u) 14,3	6,8	(u) 77,9	4 755
Bulgarie	6,6	22,3	7,8	63,3	3 153
Chypre	2,2	(u) 8,2	8,4	(u) 81,3	401
Croatie	6,2	(u) 20,4	6,9	(u) 66,2	1 655
Danemark	2,2	12,5	6,3	78,7	2 832
Espagne	4,2	14,0	6,3	75,5	19 328
Estonie	3,3	20,9	8,8	67,1	665
Finlande	3,7	14,5	7,8	73,7	2 540
France	2,5	13,3	6,7	76,1	27 122
Grèce	12,3	11,3	4,0	72,5	3 828
Hongrie	4,8	25,0	7,5	62,7	4 470
Irlande	4,8	12,4	6,4	76,2	2 258
Italie	3,8	20,0	6,1	70,1	23 215
Lettonie	7,0	15,4	8,2	(u) 69,2	909
Lituanie	7,2	(u) 18,3	7,5	(u) 67,1	1 375
Luxembourg	1,0	(u) 5,0	5,6	(u) 79,3	280
Malte	1,0	(u) 12,1	6,4	(u) 80,5	239
Pays-Bas	1,9	10,0	4,6	73,8	8 798
Pologne	9,6	24,1	7,5	58,3	16 484
Portugal	6,0	18,5	6,3	69,1	4 867
Rép. tchèque	2,8	30,2	7,3	(u) 59,7	5 294
Roumanie	22,3	22,2	7,8	47,7	8 689
Royaume-Uni	1,1	10,8	7,3	80,3	32 354
Slovaquie	2,3	27,1	9,4	61,2	2 567
Slovénie	5,4	(u) 27,4	5,7	(u) 60,8	981
Suède	1,7	11,3	6,8	79,7	5 097
UE	4,0	17,2	6,8	71,4	230 386

1. La somme des poids des secteurs peut être inférieure à 100% lorsque le secteur n'est pas connu. 2. Hors industries extractives pour Chypre et Luxembourg. Hors industries extractives et production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné pour Malte. 3. Tertiaire = Total - Agriculture - Industrie - Construction - Secteurs non connus. Y c. les activités des ménages en tant qu'employeurs et les activités extra-territoriales. u : données peu fiables.

Champ : population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus. Source : Eurostat (extraction du 13 décembre 2019), enquêtes sur les forces de travail.

5.1 Salaires dans les entreprises

En 2016, le **salaire** mensuel moyen en **équivalent temps plein (EQTP)** d'une personne travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique est de 2 238 euros, nets des cotisations et contributions sociales. Correction faite de l'inflation, le **salaire net** moyen augmente de 0,5 % en euros constants par rapport à 2015 (après + 1,1 % en 2015). Le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 0,6 % au 1^{er} janvier 2016.

Entre 2015 et 2016, le salaire net moyen en EQTP augmente de 1,2 % en euros constants dans l'industrie, de 0,9 % dans la construction et de 0,3 % dans le tertiaire. Il évolue différemment selon les catégories socioprofessionnelles, même si le ralentissement est généralisé. C'est pour les cadres que l'augmentation est la plus marquée (+ 0,6 % en euros constants, après + 1,2 % en 2015), en particulier dans l'industrie et le commerce. Le salaire net moyen des ouvriers progresse de 0,3 % (après + 1,1 % en 2015) ; il croît plus vivement dans le commerce, l'industrie et la construction. Le salaire net moyen des professions intermédiaires augmente de nouveau faiblement (+ 0,1 %, après + 0,2 % en 2015), avec des évolutions contrastées par secteur d'activité. Celui des employés est stable (après + 0,6 % en 2015), avec des divergences sectorielles également.

Le salaire net **médian** en EQTP s'élève en 2016 à 1 789 euros par mois. Les 10 % de salariés les moins bien rémunérés gagnent

moins de 1 189 euros nets par mois. À l'opposé, les 10 % de salariés les mieux rémunérés perçoivent plus de 3 576 euros par mois. Les salaires nets augmentent à tous les niveaux de l'échelle salariale avec une hausse qui demeure plus marquée dans le haut de la distribution. Les disparités salariales augmentent ainsi légèrement. Au total, le **rapport entre le neuvième et le premier décile** de salaire reste stable, à 3,0. En 2016, les salaires en EQTP des femmes sont en moyenne inférieurs de 19,0 % à ceux des hommes (18,9 % hors contrats aidés et de professionnalisation). Le salaire net moyen des femmes progresse plus que celui des hommes : + 0,8 % contre + 0,4 % en euros constants. Ainsi, l'écart de salaire moyen entre femmes et hommes diminue de 0,4 point entre 2015 et 2016. Cette réduction tient en partie à la hausse de la part des femmes parmi les cadres. Par ailleurs, pour toutes les catégories socioprofessionnelles, le salaire net moyen augmente plus fortement pour les femmes que pour les hommes. En 2016, 41 % de l'écart salarial entre femmes et hommes est dû au fait que la structure de la population salariée dans le privé par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi n'est pas la même pour les hommes et pour les femmes. La part non expliquée de l'écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences de salaires entre femmes et hommes à poste de travail égal. ■

Avertissement

Les **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent aux administrations sociales sont progressivement remplacées par les **déclarations sociales nominatives (DSN)**. Dans ce contexte, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés. Ainsi, en 2016, bien que la source utilisée soit toujours les seules DADS, les résultats en niveau de cette publication ne sont pas complètement comparables à ceux des publications précédentes. Les données des millésimes antérieurs ont ainsi été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes.

Définitions

Salaire en équivalent temps plein (EQTP) : salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Déciles et rapports interdéciles, déclaration annuelle de données sociales (DADS), déclaration sociale nominative (DSN), médiane, salaire brut ou net, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Évolution des salaires de base par branche professionnelle en 2018 – Légère accélération et pouvoir d'achat stabilisé », *Dares Résultats* n° 038, Dares, août 2019.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « Salaires dans le secteur privé – En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants », *Insee Première* n° 1750, avril 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires mensuels nets moyens selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2016

	Montants mensuels nets en euros courants				Évolution 16/15 en euros constants en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble	(F-H)/H en %	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadres ¹	3 477	4 377	4 060	- 20,6	1,1	0,5	0,6
Professions intermédiaires	2 055	2 396	2 241	- 14,2	0,2	0,0	0,1
Employés	1 549	1 681	1 590	- 7,9	0,0	- 0,2	0,0
Ouvriers	1 441	1 731	1 681	- 16,8	0,5	0,2	0,3
Ensemble	1 969	2 431	2 238	- 19,0	0,8	0,4	0,5

1. Y c. chefs d'entreprise salariés. Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Écart de salaires mensuels nets moyens entre les hommes et les femmes

	en euros courants	
	2015	2016
Femmes	1 950	1 969
Hommes	2 418	2 431
Ensemble	2 223	2 238
Différence (F-H)/H (en %)	- 19,4	- 19,0

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Salaires horaires nets moyens par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

	en euros courants		
	2015	2016	16/15 ¹ en %
Femmes	12,9	13,1	0,9
Hommes	15,7	15,8	0,5
Cadres ²	25,9	26,0	0,2
Professions intermédiaires	14,7	14,8	0,1
Employés	10,5	10,6	0,2
Ouvriers	10,9	11,0	0,6
Smic horaire net ³	7,49	7,53	0,3
Ensemble	14,6	14,7	0,6

1. En euros constants. 2. Y c. chefs d'entreprise salariés. 3. Smic horaire net de prélèvements sociaux, de CSG et de CRDS, pour 151,67 heures.

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Distribution des salaires mensuels nets en 2016

Déciles	en euros courants			
	Femmes	Hommes	Ensemble	(F-H)/H en %
D1	1 145	1 245	1 189	- 8,0
D2	1 270	1 420	1 346	- 10,6
D3	1 383	1 566	1 479	- 11,7
D4	1 499	1 721	1 621	- 12,9
Médiane (D5)	1 639	1 899	1 789	- 13,7
D6	1 821	2 121	1 995	- 14,1
D7	2 064	2 431	2 273	- 15,1
D8	2 417	2 931	2 709	- 17,5
D9	3 091	3 926	3 576	- 21,3
D9/D1	2,7	3,2	3,0	///

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. Lecture : en 2016, 10 % des salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, perçoivent un salaire mensuel net inférieur à 1 189 euros.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

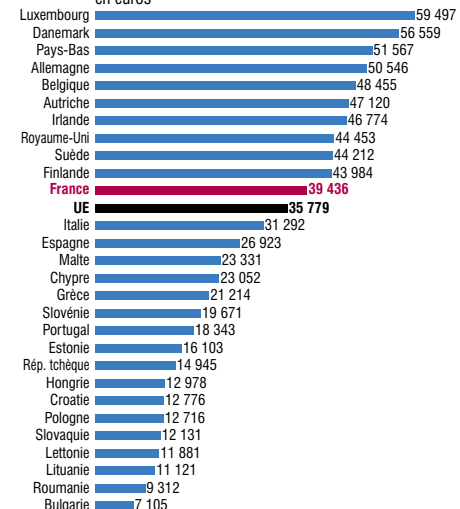
Salaires mensuels nets moyens selon le secteur d'activité

	2016 en euros	16/15 ¹ en %
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 806	1,1
Fab. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 971	1,2
Cokéfaction et raffinage	3 851	3,5
Fab. d'équip. élect., électroniques, informatiques et fabrication de machines	2 799	1,0
Fabrication de matériels de transport	2 993	1,5
Fabrication d'autres produits industriels	2 376	1,4
Construction	2 047	0,9
Commerce et réparation	2 042	1,1
Transports et entreposage	2 199	- 0,7
Hébergement et restauration	1 585	0,4
Information et communication	3 219	0,5
Activités financières et d'assurance	3 355	0,8
Activités immobilières	2 311	1,8
Activités scientifiques et techniques, services adm. et de soutien	2 296	0,4
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 766	- 0,1
Autres activités de services	1 902	- 0,5
Ensemble	2 238	0,5

1. En euros constants. Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Salaires annuels bruts moyens dans l'UE en 2018



Champ : salaire moyen pour un célibataire sans enfant.

Source : Eurostat (extraction du 20 novembre 2019).

5.2 Salaires dans la fonction publique

En 2017, tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), un salarié gagne en moyenne **en équivalent temps plein** 2 556 euros nets par mois dans la **fonction publique de l'État (FPE)**, 2 288 euros dans la **fonction publique hospitalière (FPH)** et 1 944 euros dans la **fonction publique territoriale (FPT)**. Ces écarts salariaux dans la **fonction publique** traduisent principalement des différences de structure d'emploi, notamment des différences de **catégorie statutaire**. Ainsi, deux tiers des fonctionnaires de la FPE (soit près de la moitié de l'ensemble des salariés civils de la FPE) appartiennent à la catégorie A, contre un peu plus d'un quart des fonctionnaires de la FPH et près de 10 % de la FPT. À l'inverse, trois quarts des fonctionnaires de la FPT et un peu plus de la moitié des fonctionnaires de la FPH sont de catégorie C, contre 15 % des fonctionnaires de la FPE.

En 2017, le **salaire net** moyen en équivalent temps plein d'un agent de la FPE augmente de 1,0 % en **euros constants** par rapport à 2016. Les salaires augmentent à tous les niveaux de l'échelle salariale, mais la hausse est moins marquée dans le haut de la distribution, si bien que les disparités salariales se réduisent. La **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail

pendant l'ensemble des années 2016 et 2017, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, augmente de 2,4 % en euros constants. Cette évolution reflète la progression de l'ancienneté et de la carrière de ces salariés.

Entre 2016 et 2017, le salaire net moyen en équivalent temps plein d'un agent de la FPT progresse de 1,0 % en euros constants. En 2017, un agent de la FPT perçoit en moyenne 0,9 % de plus qu'un agent en 2016 de même statut et de même catégorie hiérarchique. Ainsi, en 2017, la modification de la structure des emplois n'intervient que pour + 0,1 point dans la **décomposition du salaire moyen**. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail en 2016 et 2017, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, progresse de 1,8 % en euros constants.

Entre 2016 et 2017, le salaire net moyen en équivalent temps plein augmente de 0,3 % en euros constants dans la FPH. En 2017, les disparités salariales dans la FPH sont quasiment stables, en dépit d'un léger recul des salaires dans le haut de l'échelle. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail en 2016 et 2017, soit deux tiers des agents de la FPH, progresse de 1,3 % en euros constants. ■

Définitions

Catégories d'emplois de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socio-professionnelles. La catégorie A (fonctions d'études générales, de conception et de direction) est globalement comparable aux cadres. La catégorie B (fonctions d'application) est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C (fonctions d'exécution) est comparable aux ouvriers et employés.

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives). Cet indicateur reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières de ce groupe.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen, établissement public, fonction publique, fonction publique de l'État (FPE), fonction publique hospitalière (FPH), fonction publique territoriale (FPT), indice de traitement brut ou net, prix courants et prix constants, salaire brut ou net, salaire en équivalent temps plein (EQTP), traitement indiciaire brut : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2019, DGAFP, novembre 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1778, octobre 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1766, juillet 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1761, juillet 2019.
- « Les hautes rémunérations dans la fonction publique – En 2016, 1 % des agents, fonctionnaires ou non, gagnent plus de 6 410 euros nets par mois », *Insee Première* n° 1738, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires dans la fonction publique 5.2

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2017

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	17/16 en % en euros constants
Fonctionnaires	79,1	2 026	1,0
<i>dont : catégorie A</i>	7,5	3 385	1,6
<i>catégorie B</i>	12,0	2 358	0,6
<i>catégorie C</i>	59,6	1 789	1,1
Non-fonctionnaires	20,9	1 633	1,2
Ensemble	100,0	1 944	1,0
Communes	53,7	1 843	1,0
CCAS ¹ et caisses des écoles	6,6	1 733	1,0
EPCI ² à fiscalité propre	13,3	2 024	1,0
Autres structures intercommunales	3,6	1 909	0,6
Départements	13,8	2 159	0,8
Incendie - Secours	2,9	2 645	0,8
Régions	4,8	2 078	1,4
Autres collectivités locales	1,2	2 154	0,4

1. Centres communaux d'action sociale. 2. Établissements publics de coopération intercommunale (y c. métropole de Lyon).

Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein des collectivités territoriales (hors militaires, assistants maternels et apprentis ; y c. bénéficiaires de contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2017

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	17/16 en % en euros constants
Fonctionnaires	73,6	2 732	1,2
<i>dont : catégorie A</i>	48,5	2 977	1,3
<i>catégorie B</i>	14,1	2 461	0,4
<i>catégorie C</i>	10,9	1 992	1,1
Non-fonctionnaires	26,4	2 067	0,4
Ensemble	100,0	2 556	1,0
Enseignants	46,3	2 626	1,6
Non-enseignants	53,7	2 496	0,5
Ministères	76,5	2 607	1,0
EPA ¹	23,5	2 392	1,0

1. Établissements publics administratifs.

Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État (hors militaires, internes et apprentis ; y c. bénéficiaires de contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique hospitalière en 2017

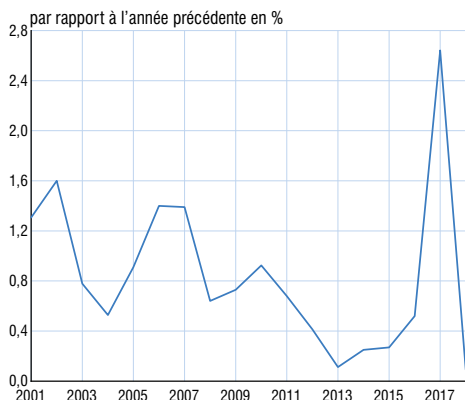
	Effectifs en %	Salaires en euros courants	17/16 en % en euros constants
Fonctionnaires	73,3	2 145	0,3
<i>dont : catégorie A</i>	19,6	2 595	0,0
<i>catégorie B</i>	15,8	2 365	0,0
<i>catégorie C</i>	38,0	1 821	0,3
Contractuels ¹	19,6	1 639	0,7
Personnels médicaux	7,1	5 557	0,4
Ensemble	100,0	2 288	0,3
Hôpitaux	87,4	2 352	0,4
Établissements médico-sociaux	12,6	1 846	0,3

1. Hors personnels médicaux.

Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique hospitalière (hors internes, externes et apprentis ; y c. bénéficiaires de contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

Évolution moyenne de l'indice de traitement brut de 2001 à 2018



Source : DGAFP.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017

	en euros courants					
	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Fonction publique hospitalière (FPH)	
	Salaires	17/16 en %	Salaires	17/16 en %	Salaires	17/16 en %
Cadres	3 138	1,8	3 365	2,1	4 876	1,1
Professions intermédiaires	2 341	2,8	2 290	1,9	2 332	0,9
Employés, ouvriers	2 040	1,5	1 713	2,1	1 740	1,2
Ensemble	2 556	2,1	1 944	2,1	2 288	1,3

Champ : France hors Mayotte, agents en équivalent temps plein mensualisé, y c. bénéficiaires de contrats aidés, des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs hors militaires (FPE), des collectivités territoriales hors militaires, assistants maternels et familiaux (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes, assistants maternels et familiaux (FPH).

Sources : DGAFP ; Insee, Siasp.

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2019, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 521,22 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation de 1,5 % entre janvier 2018 et janvier 2019. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 13,7 %, passant de 8,82 euros en juillet 2009 à 10,03 euros en 2019, dans le même temps les prix, hors tabac, augmentaient de 9,8 %. Le minimum de traitement mensuel brut dans la fonction publique s'élève à 1 447,98 euros depuis le 1^{er} février 2017. Toutefois, les agents publics ne pouvant percevoir une rémunération mensuelle inférieure au montant du Smic, une indemnité différentielle est versée en complément lorsque le traitement mensuel brut demeure inférieur à celui-ci.

Au 1^{er} janvier 2019, 2,32 millions de salariés des entreprises du secteur privé bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 13,4 % des salariés de ces entreprises. Par rapport à 2018, la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic reste stable ou progresse un peu dans les branches professionnelles ou secteurs d'activité relevant de l'industrie. Elle se replie dans la construction. À l'inverse, elle augmente dans la plupart des branches professionnelles relevant des services. Dans trois d'entre elles, la progression est très forte : les « succursales de vente au détail d'habillement », les « commerces de détail non alimentaires » et la « prévention et sécurité ». Au 1^{er} janvier 2019, la proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic demeure la plus importante dans le secteur « hébergement et restauration » (41,7 %). La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est trois fois plus élevée pour les

salariés à temps partiel que pour ceux à temps complet (29,8 % contre 9,3 %) et au sein des très petites entreprises (28,3 % dans les entreprises de moins de dix salariés, contre 10,1 % pour celles de dix salariés ou plus).

En 2018, le coût du travail dans le secteur marchand non agricole, hors services aux ménages, dont l'évolution est mesurée par l'**indice du coût du travail** (salaires et charges), augmente de 2,7 %. Il avait crû plus modérément de 2013 à 2017 (+ 1,0 % en moyenne chaque année sur cette période). Ce retour à un rythme plus rapide résulte de l'interruption et de la modulation de mesures qui avait allégé le coût du travail de 4,3 points sur cinq ans. En 2018, la réduction, de 7 % à 6 %, du taux de **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** appliqué en métropole rehausse le coût du travail de 0,4 point ; en outre, les sorties du dispositif de prime à l'embauche dans les PME y contribuent pour + 0,2 point.

La France fait partie des pays de l'Union européenne dont le **coût horaire de la main-d'œuvre** est élevé (35,8 euros en 2018 pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, hors administration publique et hors apprentis). Elle se situe derrière le Danemark, le Luxembourg, la Belgique, la Suède et les Pays-Bas, mais devant l'Allemagne. Le coût horaire du travail est souvent plus élevé dans les secteurs où la main-d'œuvre est plus qualifiée et qui concentrent les plus grandes entreprises, comme le secteur « énergie » ou « activités financières et d'assurance ». En revanche, il est le plus faible dans le secteur « hébergement et restauration », qui emploie une main-d'œuvre peu qualifiée et bénéficie davantage des allègements de cotisations sur les bas salaires. ■

Définitions

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Coût de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), indice du coût du travail, salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE), salaire minimum dans l'Union européenne : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « La revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2019 », *Dares résultats* n° 61, Dares, décembre 2019.
- « Emploi, chômage, revenus du travail », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les coûts horaires de la main-d'œuvre compris en 2018 entre 5,4 € et 43,5 € selon les États membres », *communiqué de presse* n° 62, Eurostat, avril 2019.
- « Au quatrième trimestre 2018, l'indice du coût du travail – Salaires seuls augmentent de 0,6 % et l'indice – Salaires et charges de 0,7 % », *Informations rapides* n° 65, Insee, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaire minimum - Coût du travail 5.3

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier et employé

	1990	1995	2000	2005	2010	2016	2017	2018
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,86	9,67	9,76	9,88
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
Du Smic horaire brut	0,8	1,3	0,5	3,9	-0,5	0,4	-0,1	-0,6
Du Smic horaire net ¹	0,9	1,0	0,5	4,0	-0,3	0,3	-0,1	2,2
Du salaire horaire de base des ouvriers et employés ²	1,5	0,6	3,4	1,3	0,4	0,9	0,2	-0,4
Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (en %) ³	3,4	1,8	1,7	1,7	1,5	0,2	1,0	1,8

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE) remplace l'indice de salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) depuis 2013. Le SHBO avait remplacé à partir de décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y c. tabac.
Sources : Dares ; Insee.

Montant brut du Smic

en euros

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse ¹ en %
2014 (au 1 ^{er} janvier)	9,53	1 445,38	1,1
2015 (au 1 ^{er} janvier)	9,61	1 457,52	0,8
2016 (au 1 ^{er} janvier)	9,67	1 466,62	0,6
2017 (au 1 ^{er} janvier)	9,76	1 480,27	0,9
2018 (au 1 ^{er} janvier)	9,88	1 498,47	1,2
2019 (au 1 ^{er} janvier)	10,03	1 521,22	1,5
2020 (au 1 ^{er} janvier)	10,15	1 539,42	1,2

1. Variation par rapport à la dernière revalorisation.

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2019

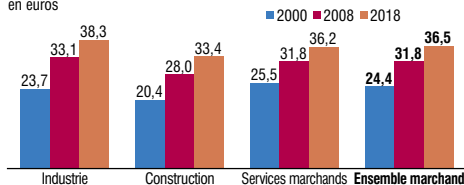
en %

Au 1 ^{er} janvier	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	n.s.	n.s.
Industrie manufacturière	6,6	18,4
Production et distribution d'énergie ¹	1,0	4,9
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	5,0	17,1
Construction	9,4	24,8
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	18,0	36,3
Transports et entreposage	6,5	9,6
Hébergement et restauration	41,7	66,8
Information et communication	2,8	8,8
Activités financières et d'assurance	3,4	9,1
Activités immobilières	12,3	28,5
Act. spécialisées, scient. et techniques	6,8	25,9
Activités de services adm. et de soutien	14,6	16,2
Enseignement (hors enseign. public)	6,2	8,2
Santé humaine et action sociale ³	21,1	33,6
Arts, spectacles et act. récréatives	15,3	21,8
Autres activités de services	22,6	33,9
Ensemble	13,4	29,8

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y c. gestion des déchets et dépollution. 3. Hors fonction publique hospitalière et associations de loi 1901 de l'action sociale. Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.
Source : Dares, enquête Acemo.

Coût horaire du travail selon l'activité

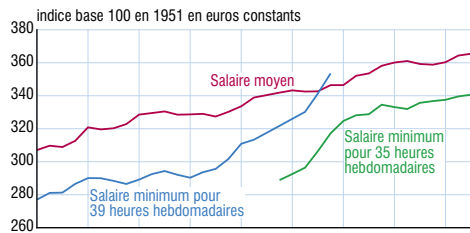
en euros



Champ : ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la Nace), entreprises de 10 salariés ou plus, apprentis inclus.

Source : Eurostat (extraction du 26 novembre 2019), données annuelles du coût de la main d'œuvre.

Évolution du salaire moyen net et du salaire minimum net de 1982 à 2016



Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y c. les apprentis et les stagiaires. Note : de 2001 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 heures et pour 35 heures. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 heures est représenté.
Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main-d'œuvre dans l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois ¹		Coût de la main d'œuvre en euros par heure ²
	2018	2019	2018
Allemagne	1 498	1 557	34,6
Autriche	///	///	(p) 34,0
Belgique	1 563	1 594	39,7
Bulgarie	261	286	5,4
Chypre	///	///	16,3
Croatie	462	506	10,9
Danemark	///	///	43,5
Espagne	859	1 050	21,4
Estonie	500	540	12,4
Finlande	///	///	33,6
France	1 498	1 521	35,8
Grèce	684	684	16,1
Hongrie	445	464	9,2
Irlande	1 614	1 656	32,1
Italie	///	///	28,2
Lettonie	430	430	9,3
Lituanie	400	555	9,0
Luxembourg	1 999	2 071	40,6
Malte	748	762	14,7
Pays-Bas	1 578	1 616	35,9
Pologne	503	523	10,1
Portugal	677	700	14,2
Rép. tchèque	478	519	12,6
Roumanie	408	446	6,8
Royaume-Uni	1 401	1 453	27,4
Slovaquie	480	520	11,6
Slovénie	843	887	18,1
Suède	///	///	36,6

1. Au 1^{er} semestre de l'année considérée.

2. Coût horaire par salarié en équivalent temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services (hors administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat (extraction du 21 novembre 2019).

5.4 Revenus des ménages

En 2018, le **revenu disponible brut (RDB)** de l'ensemble des ménages augmente de 2,7 % en valeur, après + 2,2 % en 2017. Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale accélère plus nettement (+ 1,5 %, après + 0,8 % en 2017), si bien que le **pouvoir d'achat** du RDB ralentit légèrement (+ 1,2 %, après + 1,4 %). Compte tenu de l'évolution de la population et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat au niveau individuel, c'est-à-dire par **unité de consommation**, progresse de 0,7 %, après 0,8 % en 2017. Comme c'est le cas depuis 2015, la progression du RDB est principalement imputable aux revenus nets d'activité, avec une contribution de + 2,8 points en 2018. Pour la première fois depuis 2011, les revenus du patrimoine contribuent significativement à la hausse du RDB (+ 0,8 point). Les **prestations sociales** en espèces y contribuent aussi nettement (+ 0,8 point). Les impôts courants pèsent négativement sur le RDB (- 1,6 point) de façon beaucoup plus marquée que les années précédentes.

Les salaires nets perçus par les ménages progressent, en valeur, plus vite qu'en 2017 (+ 4,7 %, après + 3,0 %) en raison de la forte baisse des cotisations salariales (- 8,3 %). Ainsi, le salaire net par tête accélère fortement (+ 3,7 %, après + 1,9 % en 2017) tandis que le salaire brut par tête ralentit légèrement (+ 1,8 %, après + 2,0 %) et que l'emploi salarié progresse à un rythme proche de celui de 2017 (+ 1,0 %, après + 1,1 %). Le revenu mixte brut des entrepreneurs individuels

fléchit en 2018 (- 0,3 %), mais la baisse des cotisations des indépendants (- 5,0 %) permet au revenu mixte net de progresser (+ 1,2 %).

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages progressent plus rapidement qu'en 2017 (+ 2,3 %, après + 1,5 % en 2017), mais elles sont globalement stables en termes réels. Les prestations vieillesse accélèrent (+ 2,7 %, après + 1,7 % en 2017). Les prestations familiales sont stables en 2018. La progression des dépenses d'assurance maladie est contenue ; l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) augmente de 2,3 % en 2018.

Les revenus du patrimoine accélèrent (+ 4,1 %, après + 1,0 %) en raison principalement de la forte hausse des dividendes reçus par les ménages (+ 24,3 %, après - 2,3 % en 2017), hausse qui peut s'expliquer en partie par la mise en place, en 2018, du prélèvement forfaitaire unique. Les revenus tirés des loyers (réels et imputés) progressent au même rythme qu'en 2017 (+ 2,5 %), portés par la baisse de la consommation de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les crédits immobiliers.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages accélèrent fortement (+ 9,6 %, après + 2,4 %), essentiellement en raison de la bascule des cotisations salariales vers la contribution sociale généralisée (CSG). En revanche, le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière ainsi que la mise en place progressive du dégrèvement de la taxe d'habitation ont joué à la baisse. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Revenu disponible brut (RDB) : revenu à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Il comprend les revenus d'activité (rémunération des salariés et revenus d'entreprise des entrepreneurs individuels), les revenus de la propriété (dividendes, intérêts et loyers), les prestations sociales autres que des transferts sociaux en nature (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.), les autres transferts courants (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes), diminués des impôts et cotisations sociales versés par les ménages.

Déflateur, prestations sociales (ou transferts sociaux), unité de consommation : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Le revenu réel des ménages par habitant en hausse dans la zone euro et dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 74, Eurostat, avril 2019.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Revenu disponible brut des ménages

en milliards d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016 (r)	2017 (r)	2018
Salaires et traitements bruts	812,6	823,5	833,4	847,4	865,9	892,9	918,4
Cotisations sociales à la charge des salariés	109,0	113,9	117,6	120,7	124,1	129,0	118,3
Salaires et traitements nets	703,6	709,6	715,8	726,7	741,7	763,9	800,2
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	446,3	459,4	470,6	477,9	486,4	493,7	504,9
Revenus salariaux et sociaux	1 149,9	1 169,0	1 186,4	1 204,6	1 228,2	1 257,6	1 305,0
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	291,6	289,3	293,1	296,3	299,9	305,9	310,2
Cotisations des non salariés	29,1	30,3	31,0	30,6	30,0	30,0	28,4
Revenu disponible brut (RDB)	1 304,9	1 298,0	1 315,1	(r) 1 329,7	1 353,5	1 383,4	1 421,2

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution du revenu disponible brut et du pouvoir d'achat des ménages

en %

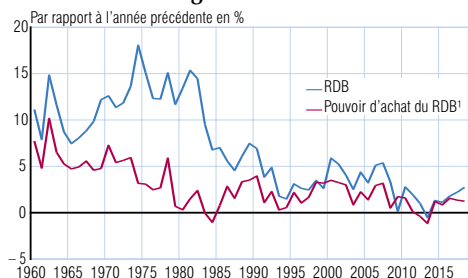
	12/11	13/12	14/13 (r)	15/14 (r)	16/15 (r)	17/16 (r)	18/17
Revenu disponible brut (RDB)	1,0	-0,5	1,3	1,1	1,8	2,2	2,7
Évolution de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	1,4	0,6	0,1	0,3	0,2	0,8	1,5
Pouvoir d'achat du RDB ¹	-0,4	-1,2	1,2	0,8	1,6	1,4	1,2
Pouvoir d'achat par personne	-0,9	-1,7	0,7	0,4	1,2	1,0	0,9
Pouvoir d'achat par ménage	-1,2	-2,0	0,3	0,0	0,8	0,6	0,5
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-1,1	-1,8	0,6	0,3	1,0	0,8	0,7
Population moyenne	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3
Nombre de ménages	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Nombre d'unités de consommation	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5

1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

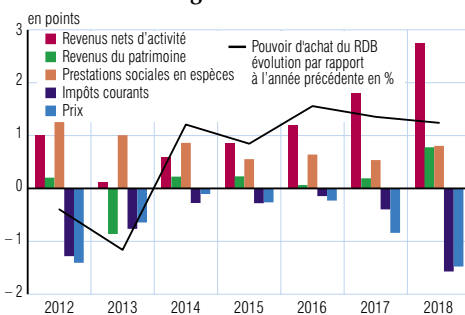
Évolution du revenu disponible et du pouvoir d'achat des ménages de 1960 à 2018



1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages de 2012 à 2018



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Revenu disponible des ménages par habitant dans l'UE en 2017

	Revenu médian ¹		Revenu médian ¹		Revenu médian ¹			
	en euros	en SPA ²	en euros	en SPA ²	en euros	en SPA ²		
Allemagne	21 920	21 250	France	22 077	20 446	Pologne	5 945	11 059
Autriche	24 752	23 343	Grèce	7 600	9 018	Portugal	9 071	10 792
Belgique	22 784	20 944	Hongrie	4 988	8 306	Rép. tchèque	8 282	12 632
Bulgarie	3 590	7 527	Irlande	22 879	18 186	Roumanie	2 742	5 303
Chypre	14 497	16 477	Italie	16 542	16 506	Royaume-Uni	20 995	18 043
Croatie	6 210	9 470	Lettonie	6 607	9 224	Slovaquie	7 183	10 573
Danemark	29 383	20 945	Lituanie	6 134	9 786	Slovénie	12 713	15 217
Espagne	14 203	15 508	Luxembourg	36 076	29 341	Suède	25 376	20 159
Estonie	9 384	12 502	Malte	14 522	17 871	UE	16 909	...
Finlande	23 987	19 804	Pays-Bas	23 561	21 184			

1. Revenu par unité de consommation.

2. Standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle utilisée pour neutraliser les différences de niveaux de prix entre les pays.

Note : revenu annuel.

Source : Eurostat (extraction du 6 septembre 2019).

5.5 Niveaux de vie - Pauvreté

En 2017, le **niveau de vie** annuel moyen des individus s'établit à 23 920 euros en France métropolitaine. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 20 820 euros, soit 1 735 euros par mois. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspond à un **revenu disponible** de 3 644 euros par mois. Les revenus sont inégalement répartis : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus modestes détiennent 8,8 % de la masse des niveaux de vie, contre 38,0 % pour les 20 % des individus les plus aisés.

Entre 2016 et 2017, le niveau de vie **médian** est en hausse de 0,4 % en euros constants. Après avoir légèrement baissé entre 2008 et 2013 (-0,2 % par an en moyenne), le niveau de vie médian augmente lentement depuis (+0,5 % par an en moyenne). Cette progression modérée depuis quatre ans reste très en deçà de celle observée avant la crise économique de 2008 (+1,4 % par an en moyenne entre 1996 et 2008).

En 2017, la hausse du niveau de vie est relativement homogène au sein de la distribution. Le niveau de vie augmente pour l'ensemble des **déciles** : entre +0,2 % pour le deuxième décile et +0,7 % pour le neuvième. Les **ménages** les plus modestes ont notamment bénéficié de la montée en charge de la prime d'activité. Quant aux ménages les plus aisés, la progression des revenus d'activité leur est un peu plus avantageuse en 2017. Les inégalités de niveau de vie ont fortement augmenté après la crise de 2008. Après un repli en 2012 et 2013 dû à la baisse plus tardive des plus hauts revenus, elles se stabilisent à partir de 2014. En 2017, leur niveau

est proche de celui de 2008. L'**indice de Gini** est de 0,289 en 2017, après 0,288 en 2016 et 0,292 en 2008.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie annuel médian des chômeurs (14 420 euros) est inférieur de 37 % à celui des personnes en emploi (22 920 euros). Il est également inférieur de 29 % à celui des inactifs. En 2017, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 21 860 euros. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont un niveau de vie médian plus faible : 15 830 euros, soit 28 % de moins que les retraités.

Le **seuil de pauvreté** monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 041 euros par mois pour une personne seule en 2017. Avec 8,9 millions de personnes vivant avec un niveau de vie inférieur à ce seuil, le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % de la médiane est de 14,1 % en 2017 et varie peu depuis 2014.

Au cours des vingt dernières années, le taux de pauvreté a atteint son minimum en 2004 (12,7 %). Il est ensuite remonté en 2005 et 2007, puis plus fortement encore après la crise économique de 2008. Après une baisse en 2012 et 2013, il s'est stabilisé depuis à un niveau supérieur de près d'un point à celui de 2008 (13,2 %).

Au sein de l'UE, en 2017, la République tchèque affiche le taux de pauvreté le plus faible (9,6 %). Suivent ensuite la Finlande, le Danemark et la Hongrie avec des taux inférieurs à 13 %. À l'opposé, la Roumanie et la Lettonie ont les taux de pauvreté les plus élevés, d'au moins 23 %. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Déciles et rapports interdéciles, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), indice de Gini, intensité de la pauvreté, médiane, ménage, pauvreté monétaire et seuil de pauvreté, revenu disponible des ménages (RDB), taux de pauvreté, unité de consommation : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », France, portrait social, *Insee Références*, édition 2019.
- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Analyses* n° 49, octobre 2019.
- « Tendances à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE », *communiqué de presse* n° 158, Eurostat, octobre 2019.
- « En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables », *Insee Première* n° 1772, septembre 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	2015	2016	2017
Niveau de vie annuel en euros 2017 constants			
1 ^{er} décile (D1)	10 990	11 150	11 190
Médiane (D5)	20 540	20 730	20 820
9 ^e décile (D9)	37 960	37 950	38 210
Rapports interdécales			
D9/D1	3,45	3,40	3,41
D9/D5	1,85	1,83	1,84
D5/D1	1,87	1,86	1,86
Masses de niveau de vie détenues			
S20 (en %)	8,8	8,9	8,8
S50 (en %)	30,6	30,8	30,8
S80 (en %)	61,7	62,1	62,0
Indice de Gini	0,292	0,288	0,289

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2017 de 8,8 % de la somme des niveaux de vie.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS.

Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2017

Âge au 31 décembre	Seuil à 60 %		Seuil à 50 %	
	Taux de pauvreté en %	Nombre de personnes en milliers	Taux de pauvreté en %	Nombre de personnes en milliers
Moins de 18 ans	20,1	2 798	11,0	1 538
18 à 29 ans	20,1	1 664	12,6	1 046
30 à 39 ans	12,9	1 017	7,4	587
40 à 49 ans	13,4	1 118	7,9	659
50 à 64 ans	11,1	1 364	6,7	821
65 à 74 ans	7,5	500	3,0	198
75 ans ou plus	7,9	428	3,0	161
Ensemble	14,1	8 889	8,0	5 010
Femmes	14,5	4 717	8,1	2 639
Hommes	13,7	4 172	7,8	2 371

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2017.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : les données de 1996 à 2011 sont rétropléées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir chiffres-clés), présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropléées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2017.

Taux de pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22,1	15,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,4	2,6
Professions intermédiaires	5,3	3,3
Employés	12,6	6,8
Ouvriers	15,0	8,2
Ensemble des actifs ayant déjà travaillé	10,4	6,2

Champ : France métropolitaine, individus actifs de 18 ans ou plus, ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2017, au seuil de 60 %, 12,6 % des employés ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (taux de pauvreté).
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2017.

Niveau de vie selon la composition du ménage en 2017

	Répartition de la population en %	Niveau de vie médian en euros
Personne de référence du ménage de moins de 65 ans		
Personnes seules	78,6	20 530
Familles monoparentales	9,4	18 640
Couples sans enfant	9,6	14 880
Couples avec un ou deux enfants	12,4	25 820
Couples avec trois enfants ou plus	31,9	22 640
Autres types de ménages	12,2	17 000
Personne de référence du ménage de 65 ans ou plus		
Personnes seules	21,4	21 830
Couples	6,9	19 410
Autres types de ménages	12,9	23 290
Ensemble de la population	100,0	20 820

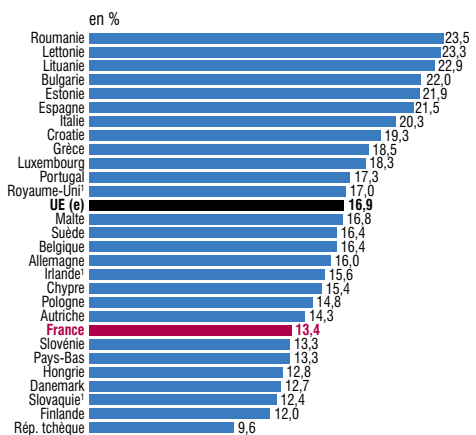
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2017.

Pauvreté selon le seuil

	Seuil à 60 %		Seuil à 50 %	
	Nombre en milliers	Taux en %	Nombre en milliers	Taux en %
1996	8 292	14,6	4 710	8,3
2000	7 951	13,7	4 327	7,5
2004	7 495	12,7	4 060	6,9
2008	7 952	13,2	4 442	7,3
2012	8 760	14,2	5 231	8,5
2016	8 783	14,0	4 997	8,0
2017	8 889	14,1	5 010	8,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : les données de 1996 à 2011 sont rétropléées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir chiffres-clés), présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropléées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2017.

Taux de pauvreté après transferts sociaux dans l'UE en 2017



1. Données 2016. Note : taux de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.
Source : Eurostat (extraction du 22 octobre 2019), EU-Silc.

5.6 Retraites

En fin d'année 2017, 16,2 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. La croissance du nombre de retraités de droit direct est supérieure à celle de 2016 (+ 0,7 %, après + 0,4 %), soit 108 000 personnes supplémentaires. Le rythme de croissance est toutefois plus faible qu'entre 2010 et 2014 et qu'entre 2006 et 2010 (respectivement + 186 000 et + 360 000 personnes par an en moyenne). Ce ralentissement s'explique en grande partie par la réforme des retraites de 2010, qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits à partir de juillet 2011. Le régime général des salariés du privé géré par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 13,4 millions de bénéficiaires d'un droit direct au 31 décembre 2017.

Le montant moyen de la **pension** de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 422 euros bruts mensuels par retraité (soit 1 331 euros mensuels nets des prélèvements sociaux) en décembre 2017. Il augmente de 2,1 % par rapport à la fin de 2016 en euros courants et de 0,9 % en euros constants. Entre fin 2004 et fin 2017, il croît au rythme annuel moyen d'environ un point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées et du renouvellement de la population de retraités. Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant en général de carrières salariales plus favorables, est qualifié « d'effet de noria ». Fin 2017, le montant moyen de pension de droit

direct s'élève à 1 096 euros mensuels pour les femmes contre 1 777 euros pour les hommes.

L'amélioration du niveau des pensions de retraite a entraîné une baisse régulière du nombre d'allocataires du **minimum vieillesse** de 1968 à 2003. Depuis 2004, ce nombre décroît plus lentement. À la fin 2017, 553 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse visant à leur garantir un niveau minimal de ressources : **allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV)** ou **allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**. Une revalorisation au 1^{er} avril 2017 (+ 0,3 %) porte le minimum vieillesse à 803 euros mensuels pour une personne seule. Avec une inflation à 1,0 % en 2017, le pouvoir d'achat du minimum vieillesse a baissé de 0,8 % en moyenne sur l'année.

En complément des régimes obligatoires par répartition, la retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de constituer une épargne en vue de la retraite. En 2017, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 3,1 millions d'adhérents dont 2,3 millions pour les seuls **plans d'épargne retraite populaire (PERP)** ; 958 000 rentes sont versées au titre de ces dispositifs. Au total, les **encours** de retraite s'élèvent à 228,9 milliards d'euros fin 2017. La place de la retraite supplémentaire dans l'ensemble des régimes de retraite (légalement obligatoires ou supplémentaires) demeure marginale : la part des cotisations versées à ce titre par rapport à l'ensemble des cotisations acquittées est de 4,9 % en 2017, et les prestations servies ne représentent que 2,1 % de l'ensemble des prestations de retraite versées. ■

Définitions

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

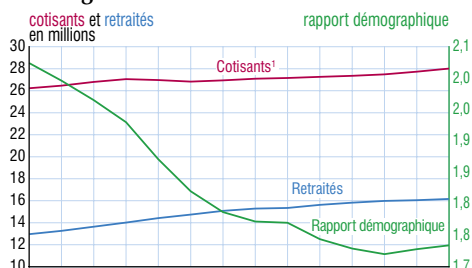
Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), contrats relevant du Code général des impôts (CGI), encours (ou provisions mathématiques), minimum vieillesse, pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), plan d'épargne retraite populaire (PERP) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Évolutions et perspectives des retraites en France », *Rapport annuel*, Conseil d'orientation des retraites, juin 2019.
- « Les retraités et les retraites », édition 2019, *Panoramas de la Drees social*, Drees, juin 2019.
- « L'âge moyen de départ à la retraite a augmenté de 1 an et 4 mois depuis 2010 », *Études et Résultats* n° 1052, Drees, février 2018.

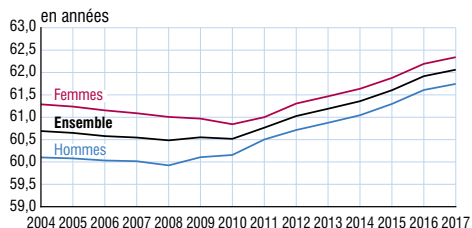
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Cotisants, retraités et rapport démographique tous régimes de 2004 à 2017



1. Emploi intérieur. Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année n, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année. Note : les effectifs excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus.
Sources : Drees, EACR, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, comptes nationaux.

Âge conjoncturel moyen de départ à la retraite selon le sexe



Champ : personnes résidant en France, hors personnes qui ne liquideront aucun droit de retraite.
Sources : Drees, EACR, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique 2017.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2017

	en milliards d'euros	
	Montant	en %
PERP et assimilés (cadre personnel)	51,1	22
PERP	18,6	8
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (Prefon, Corem, CRH, Fonpel, Carel-Mudel)	25,9	11
RMC (retraite mutualiste du combattant)	6,3	3
Autres contrats souscrits individuellement	0,3	0
Produits pour les salariés et indépendants (cadre professionnel)	177,8	78
Produits pour les indépendants (à titre individuel)	45,7	20
Contrats « Madelin »	40,1	18
Contrats « Exploitants agricoles »	5,6	2
Produits pour les salariés (à titre collectif, y compris Perco)	132,1	58
Perco	15,9	7
Contrats de type art. 39 du CGI	40,9	18
Contrats de type art. 82 du CGI	4,5	2
Contrats de type art. 83 du CGI ¹	70,8	31
Ensemble des dispositifs	228,9	100

1. Contrats de type « article 83 » du CGI, PERE et autres produits de retraite supplémentaire d'entreprise relevant de la fiscalité des contrats « article 83 » (Repma, PER, L441, etc.). Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation. Note : provisions mathématiques pour les dispositifs hors Perco ; encours pour le Perco.
Sources : Drees, enquête Retraite supplémentaire 2017 ; Fédération française de l'assurance.

Prestations de vieillesse-survie par régime

	en milliards d'euros		
	2017	2018 (p)	18/17 en %
Vieillesse-survie	331,1	339,0	2,4
Vieillesse	292,3	299,8	2,6
dont : régime général	106,2
régimes complémentaires	76,8
administrations publiques locale et centrale	57,5
Survie	38,7	39,2	1,1

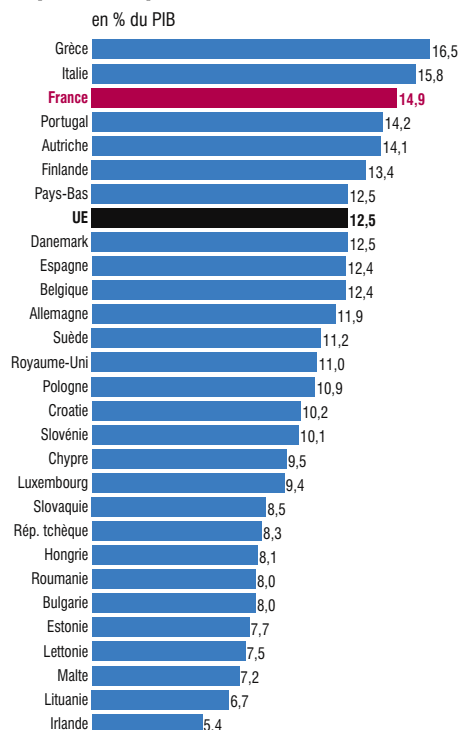
Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Pensions mensuelles de droit direct brutes

	en euros courants		
Au 31 décembre	2005	2010	2017
Montant moyen par retraité (en euros)	1 100	1 257	1 422
Évolution annuelle du montant (en %)	3,2	1,9	2,1
Évolution du montant corrigé de l'inflation annuelle (en %) ¹	1,6	0,1	0,9

1. Corrigé de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, y c. tabac, pour la France, en glissement annuel au 31 décembre de l'année.
Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année n, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année ; tous régimes confondus.
Note : y c. majoration pour enfants.
Source : Drees, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Dépenses de pensions dans l'UE en 2017



Source : Eurostat (extraction du 27 novembre 2019).

5.7 Protection et aide sociale

En 2018, selon les dernières données provisoires, le solde de la **protection sociale**, après un retour à l'excédent en 2017, poursuit son redressement pour atteindre 11,1 milliards d'euros (Md€). Les ressources, malgré un léger ralentissement (+ 2,4 %), restent plus dynamiques que les dépenses (+ 1,6 %).

Le montant des **prestations sociales**, qui constituent 94 % du total des dépenses, s'élève à 741,0 Md€ en 2018. Il augmente au même rythme que celui de 2017 (+ 1,8 %). Les prestations du risque vieillesse-survie, qui représentent 46 % de l'ensemble des prestations sociales, sont en hausse de 2,4 % après + 1,7 % par an depuis 2015. Cette croissance est tirée par la hausse des pensions de vieillesse (+ 2,6 %, après + 1,8 % en 2017). L'accélération s'explique d'abord par un effet de revalorisation des pensions supérieur en 2018 à 2017. À cet effet de revalorisation, s'ajoute un effet volume induit par la hausse du nombre de départs à la retraite. Les prestations liées à la santé (35 % du total des prestations) augmentent de 2,1 %. Parmi elles, les prestations de la composante maladie sont en hausse de 2,3 %. Les dépenses relatives au risque famille ralentissent, + 0,3 % après 1,1 % en 2017. En revanche, les prestations de protection sociale liées à l'emploi retrouvent un peu de dynamisme (+ 0,6 %, après + 0,1 % en 2017). La dynamique globale du risque emploi est freinée

par le net recul des prestations d'insertion et de réinsertion professionnelles (- 6,6 %). La progression des prestations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est nettement moins marquée qu'en 2017 (+ 2,4 %, après + 5,9 %) et les prestations du risque logement diminuent fortement (- 7,2 %).

Les ressources de la protection sociale s'établissent à 798,3 Md€ en 2018, et ralentissent : + 2,4 %, après + 2,8 % en 2017.

Au 31 décembre 2018, selon les derniers résultats provisoires, les départements de métropole et d'outre-mer (hors Mayotte) ont octroyé 2,0 millions de mesures d'**aide sociale** aux personnes âgées ou handicapées. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,5 million de prestations, dont 1,3 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Les départements accordent également des aides à l'insertion (1,9 million d'allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** et du **revenu de solidarité (RSO)** fin 2018) et ils sont responsables des 0,4 million de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)**. Le nombre de chacune de ces mesures augmente en 2018.

Au 31 décembre 2018, 4,2 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Le nombre d'allocataires augmente légèrement (+ 0,6 %), alors qu'il était stable en 2017 (+ 0,1 %) et avait diminué de 1,3 % en 2016. ■

Définitions

Aide sociale départementale : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses liées au RSA. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Aide sociale à l'enfance (ASE), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité (RSO), revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « En 2018, le nombre d'allocataires de minima sociaux repart légèrement à la hausse », *Études et Résultats* n° 1133, Drees, novembre 2019.
- « L'aide et l'action sociales en France – Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion », *Panoramas de la Drees social*, Drees, édition 2019.
- « Compte provisoire de la protection sociale : le retour à l'excédent de 2017 s'amplifie en 2018 », *Études et Résultats* n° 1131, Drees, octobre 2019.
- « Aide sociale aux personnes âgées ou handicapées : les départements ont attribué 2 millions de prestations fin 2018 », *Études et Résultats* n° 1129, Drees, octobre 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

	en milliers	
	2017	2018
Allocations familiales (AF)	5 063	5 108
Complément familial (CF)	901	907
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 113	3 154
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	271	301
Allocation de soutien familial (ASF)	770	798
Prime à la naissance ou à l'adoption	48	47
Allocation de base (AB)	1 709	1 686
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) ou complément de libre choix d'activité (CLCA) ¹	279	290
CMG ² assistante maternelle et AFEAMA ³	725	787
CMG ² garde d'enfants à domicile et AGED ⁴	60	64
CMG ² structure ⁵	56	84
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 081	2 145

1. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. PrePare depuis le 1^{er} janvier 2015. 2. Complément de libre choix du mode de garde. 3. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 4. Allocation de garde d'enfant à domicile. 5. Micro-crèche ou association, entreprise qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile. Champ : tous régimes. Note : données au 30 juin pour 2018 excepté les données au 31 août pour l'ARS ; données au 31 décembre pour 2017. Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle Emploi.

Comptes de la protection sociale

	en milliards d'euros	
	2018 (p)	18/17 (p) en %
Emplois (hors transferts)¹	787,1	1,6
Prestations sociales	741,0	1,8
Autres (charges financières...) ²	46,1	-1,0
Ressources (hors transferts)¹	798,3	2,4
Cotisations sociales	470,1	-1,0
Impôts et taxes affectés	210,6	11,5
Contributions publiques	97,9	1,8
Autres (produits financiers...) ²	19,7	-0,4
Solde	11,1	///

1. Les emplois et ressources sont présentés ici hors flux internes aux régimes de protection sociale. 2. Y c. emplois et ressources du compte de capital. Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Prestations d'aide sociale départementale

	en milliers		
	2017 (r)	2018 (p)	18/17 (p) en %
Allocataires du RSA « socle », RSO ¹	1 886,0	1 889,0	0,2
Aide aux personnes âgées	1 452,4	1 466,9	1,0
Aide aux personnes handicapées	531,7	545,8	2,7
Aide sociale à l'enfance	344,1	354,9	3,1

1. Nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) hors RSA jeunes. Champ : France hors Mayotte. Note : sont dénombrés ici les bénéficiaires d'une aide sociale, c'est-à-dire les personnes ayant un droit ouvert à la prestation au 31 décembre de l'année, hormis pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Dans ce cas, ce sont les personnes payées au titre du mois de décembre qui sont dénombrés. Les totaux des aides comportent des doubles comptes car une même personne peut bénéficier de plusieurs aides. Sources : CCMSA ; Cnaf ; Drees, enquêtes Aide sociale.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2014	2015	2016	2017 ¹
Prestations de protection sociale / PIB	32,1	31,9	32,0	31,7
Prestations de protection sociale / RDBa ²	40,7	40,9	40,9	40,7
Ressources de la protection sociale / PIB	33,9	33,8	34,0	34,0
Part des PO ³ finançant la protection sociale	66,7	66,8	67,2	66,4

1. Données semi-définitives. 2. Revenu disponible brut ajusté des ménages. 3. Prélèvements obligatoires. Sources : Drees, comptes de la protection sociale ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Barèmes des minima sociaux

Au 1 ^{er} avril 2019	valeurs mensuelles en euros	
	Montants maximaux ¹	Plafonds de ressources
Allocation pour demandeur d'asile (ADA) ²	206,83	206,83
Allocation temporaire d'attente (ATA) ⁵	358,61	RSA
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	509,18	1 171,80
Revenu de solidarité (RSO), allocation spécifique aux DROM	527,20	937,44
Revenu de solidarité active (RSA)	559,74	559,74
Allocation veuvage (AV)	616,65	770,82
Minimum invalidité ⁴	705,88	723,25
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	860,00	860,00
Minimum vieillesse (ASPA) ⁵	868,20	868,20
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R) ⁶	1 100,17	1 736,16

1. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ADA, l'ATA, l'ASS et l'AER-R. 2. Le montant et le plafond sont majorés de 7,40 euros par jour (soit 225,08 euros par mois) pour chaque adulte ayant accepté l'offre de prise en charge, manifesté un besoin d'hébergement et n'ayant pas accès gratuitement à un hébergement ou à un logement à quelque titre que ce soit. 3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. 4. Le minimum invalidité correspond à la somme de la pension d'invalidité minimale et de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI). 5. Depuis 2006, l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) remplace les diverses prestations composant le minimum vieillesse. 6. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date. Note : barèmes pour une personne seule sans enfant. Source : Législation.

Allocataires de minima sociaux

Au 31 décembre	en milliers		
	2017	2018	18/17 en %
Revenu de solidarité active (RSA)	1 883,8	1 903,8	1,1
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1 163,1	1 194,5	2,7
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	81,6	82,2	0,8
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	427,1	379,7	-11,1
Allocation temporaire d'attente (ATA)	7,5	1,6	-78,9
Allocation pour demandeur d'asile (ADA)	86,8	100,2	15,4
Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et ASPA ¹	552,6	568,1	2,8
Allocation veuvage (AV)	9,0	7,1	-20,6
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)	1,8	0,9	-53,6
Revenu de solidarité (RSO)	8,8	8,8	0,9
Ensemble des minima sociaux	4 222,0	4 246,9	0,6

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV. Sources : CCMSA ; CDC ; Cnaf ; Cnam ; Cnav ; Drees ; FSV ; Pôle emploi ; OFII.

Prestations de protection sociale en 2018

	en milliards d'euros	
	2018 (p)	18/17 (p) en %
Santé	261,2	2,1
Maladie	213,5	2,3
Invalidité	41,0	2,2
Accidents du travail et maladies professionnelles	6,7	-2,4
Vieillesse-survie	339,0	2,4
Vieillesse	299,8	2,6
Survie	39,2	1,1
Famille	55,4	0,3
Emploi	44,6	0,6
Chômage	40,8	1,3
Insertion et réinsertion prof.	3,8	-6,6
Logement	17,2	-7,2
Pauvreté-exclusion sociale	23,7	2,4
Total des prestations sociales	741,0	1,8

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Conditions de vie Société

Consommation

Logement

Justice

Santé - Handicap - Dépendance

Enseignement - Éducation

6.1 Consommation des ménages

En 2018, en volume, la **dépense de consommation des ménages** décélère (+ 0,9 %, après + 1,4 % en 2017 et + 1,8 % en 2016). Elle contribue pour 0,4 point à la croissance du produit intérieur brut. Son évolution est nettement inférieure au rythme d'avant-crise, mais elle égale le rythme moyen d'après-crise. Hormis les achats de téléviseurs, portés par la Coupe du monde de football, les achats de biens durables poursuivent leur ralentissement, tout en restant plus dynamiques que l'ensemble de la consommation : ils représentent 8,4 % de la consommation des ménages et progressent de 1,6 % en volume. La **consommation effective des ménages**, incluant les dépenses directement financées par la collectivité, augmente au même rythme que la dépense de consommation des ménages en 2018. En effet, la **dépense de consommation individualisable** des administrations publiques évolue quasiment comme celle des ménages ; celle des **institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)** est plus dynamique, mais son poids est relativement faible.

En valeur, le **revenu disponible brut (RDB) des ménages** poursuit son accélération (+ 2,7 %, après + 2,2 % en 2017 et + 1,8 % en 2016). Cependant, l'inflation accélère plus nettement encore (+ 1,5 %, après + 0,8 %), si bien que le RDB en termes réels progresse légèrement moins vite qu'en 2017. Le **pouvoir d'achat** des ménages par unité de consommation ralentit très légèrement (+ 0,7 %, après + 0,8 %) mais sa hausse reste relativement élevée pour la période post-crise. Une fois

déduites les **dépenses pré-engagées**, le pouvoir d'achat du **revenu arbitral** par unité de consommation suit le même rythme ; les dépenses pré-engagées évoluent quasiment comme l'ensemble des dépenses.

L'hébergement et la restauration restent très dynamiques en volume malgré des prix en hausse. La fréquentation touristique atteint un nouveau record en Île-de-France avec environ 50 millions de touristes en 2018. Le dynamisme de la dépense en hôtels-café-restaurants en volume est principalement le fait de la restauration mobile (restaurants et services). La dépense en transports décélère mais reste assez dynamique en volume malgré la hausse des prix. Cette croissance est principalement portée par la dépense des ménages en équipement automobile et par les achats de véhicules en *leasing*, même si ceux-ci ralentissent tendanciellement.

En 2018, les consommations de tabac, d'alimentation, de boissons alcoolisées et d'habillement se replient. La dépense des ménages en tabac recule fortement en volume, du fait de la hausse des prix. Les Français achètent toujours moins de viandes dans un contexte de hausse modérée des prix. La dépense en fruits et légumes se replie davantage en volume qu'en 2017, tandis que les prix accélèrent en raison notamment du climat sec en France métropolitaine. La dépense en articles d'habillement et en chaussures baisse nettement en volume dans un contexte de prix quasi stables. Ce recul est le fait tant des dépenses en habillement que des dépenses en chaussures. ■

Définitions

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement.

Consommation effective des ménages, dépense de consommation individualisable, dépenses pré-engagées, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), pouvoir d'achat, revenu arbitral, revenu disponible brut des ménages : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « En 2018, la consommation des ménages ralentit plus fortement que le pouvoir d'achat », *Insee Première* n° 1757, juin 2019.
- « Les comptes de la nation en 2018 – Le PIB ralentit nettement (+ 1,7 % après + 2,3 %), le pouvoir d'achat des ménages ralentit peu », *Insee Première* n° 1754, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « *Insee Références* »

Consommation des ménages 6.1

Consommation des ménages par fonction

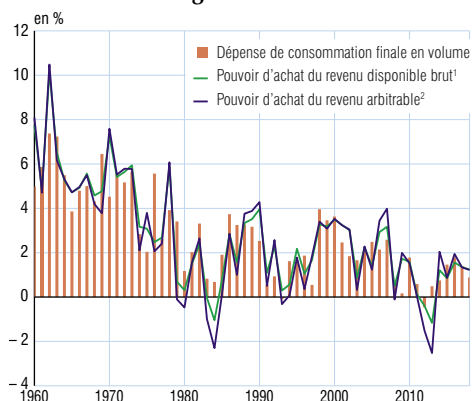
	Consommation en milliards d'euros	Variation annuelle en volume en %		Poids dans la valeur de la consommation effective en %		
		2016	2017	2008	2018	
Alimentation et boissons non alcoolisées	162,2	1,1	0,4	-0,7	9,9	10,0
Produits alimentaires	148,0	1,1	0,2	-0,9	9,1	9,1
dont : pain et céréales	27,5	3,2	3,3	2,0	1,5	1,7
viandes	36,4	-1,0	-1,5	-2,4	2,4	2,2
poissons et fruits de mer	8,5	-2,2	-3,8	-3,4	0,6	0,5
lait, fromages et oeufs	20,9	0,4	0,5	0,1	1,4	1,3
fruits et légumes	33,0	3,4	-0,3	-2,5	1,8	2,0
Boissons non alcoolisées	14,2	1,3	2,7	1,4	0,8	0,9
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	46,0	0,0	-0,8	-3,8	2,6	2,8
dont : boissons alcoolisées	21,1	0,8	0,0	-0,9	1,2	1,3
tabac	21,6	-1,0	-2,1	-7,6	1,2	1,3
Articles d'habillement et chaussures	44,9	-0,5	1,4	-2,6	3,4	2,8
Logement, chauffage, éclairage	325,0	1,4	0,7	1,4	19,0	20,0
dont : location de logement	235,2	1,2	1,3	2,1	13,6	14,4
chauffage, éclairage	52,8	3,5	-1,7	-1,7	3,2	3,2
Équipement du logement	58,8	2,2	2,1	0,3	4,0	3,6
Santé	49,2	2,0	-1,3	1,1	3,1	3,0
Transport	173,8	4,0	3,6	1,6	10,8	10,7
dont : achats de véhicules	43,8	7,9	4,5	0,8	2,8	2,7
carburants, lubrifiants	41,3	1,9	-0,3	0,0	2,8	2,5
services de transports	30,0	1,7	3,9	1,6	1,7	1,8
Communications	29,4	0,0	2,9	2,8	2,5	1,8
Loisirs et culture	97,8	1,6	1,6	1,5	6,8	6,0
Éducation	5,9	1,0	6,9	-0,2	0,3	0,4
Hôtels, cafés et restaurants	93,5	2,0	5,3	4,3	5,0	5,7
Autres biens et services	150,4	-0,4	2,6	0,5	10,2	9,2
dont : soins personnels	30,9	2,0	0,3	-0,6	1,9	1,9
assurances	52,0	-0,9	3,7	-0,2	3,3	3,2
Correction territoriale	-17,1	-23,1	30,9	-1,5	-1,3	-1,1
Dépense de consommation des ISBLSM¹	48,7	1,6	1,5	1,3	2,6	3,0
Dépense de consommation des APU²	360,3	1,9	1,6	0,8	21,2	22,1
dont : santé	165,5	3,9	3,2	1,9	9,4	10,2
éducation	101,5	0,9	0,2	0,6	6,2	6,2
Consommation effective des ménages	1 628,8	1,8	1,4	0,9	100,0	100,0

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dépenses de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages de 1960 à 2018



1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation dans quelques pays de l'UE en 2017

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10,6	12,3	13,3	14,2	8,2
Boissons alcoolisées, tabac et narcotiques	3,2	3,6	3,7	4,1	3,3
Articles d'habillement et articles chaussants	4,8	4,4	3,8	6,1	5,5
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	23,5	21,7	26,2	23,3	26,7
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6,8	4,3	4,9	6,2	5,2
Santé	5,2	4,1	4,0	3,5	1,9
Transports	14,7	11,6	13,6	12,3	13,2
Communications	2,9	2,6	2,4	2,3	1,9
Loisirs et culture	9,2	7,4	7,9	6,7	9,8
Enseignement	0,9	1,8	0,5	1,0	1,8
Restaurants et hôtels	5,5	16,8	7,3	10,3	9,6
Autres biens et services	12,7	9,5	12,4	9,9	12,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Eurostat (extraction du 27 août 2019).

6.2 Équipement des ménages

En 2018, hormis les achats de téléviseurs, portés par la Coupe du monde de football, les achats de biens durables poursuivent leur ralentissement, tout en restant plus dynamiques que l'ensemble de la consommation : ils représentent 8,4 % de la consommation des ménages et progressent de 1,6 % en volume, après + 3,1 % en 2017 et + 5,9 % en 2016.

En 2018, le taux d'équipement des ménages en téléphone portable continue de progresser : 95 % des ménages en sont équipés. Il dépasse le taux d'équipement des ménages en téléphone fixe (82 %) qui baisse pour la cinquième année consécutive. Ce dernier a d'abord progressé à partir du milieu des années 2000 pour culminer en 2013 à 91 %, en lien avec le développement des offres de téléphonie illimitées couplées avec l'internet.

Le taux d'équipement en ordinateur (fixe, portable, tablette ou *netbook*) continue d'augmenter pour atteindre plus de 82 % en 2018, contre 45 % en 2004. Les plus jeunes sont davantage équipés que leurs aînés : 93 % des 16-24 ans disposent d'un ordinateur contre 67 % des 60 ans ou plus.

Parallèlement au développement de l'ordinateur et du téléphone portable et en lien avec l'essor des tablettes et des *smartphones*, de plus en plus de foyers ont un accès à l'internet : 85 % sont équipés en 2018, contre 31 % en 2004.

En 2018, plus de 96 % des ménages ont au moins un téléviseur. Cette part est quasiment stable depuis les années 1990, avec un point haut en 2010 où 98 % des ménages étaient équipés. Un phénomène nouveau apparaît : les jeunes sont de moins en moins équipés d'un téléviseur (79 % en 2018 contre 97 % en 2010).

En 2018, 36 % des ménages disposent d'au moins deux voitures, contre 32 % en 2004. Le **taux de motorisation** atteint 84 %. Les 40-59 ans sont les plus motorisés (89 %) contre 81 % pour les 60 ans ou plus et 73 % pour les 16-24 ans. Les exploitants agricoles et les professions intermédiaires sont très motorisés (plus de 90 %), tandis que les employés sont relativement moins équipés (82 %). En 2017, 94 % des ménages habitant les zones rurales possèdent un véhicule. Dans l'agglomération parisienne, 67 % des ménages sont motorisés ; dans les autres agglomérations françaises, les taux de motorisation dépassent 80 %.

En 2017, dans l'Union européenne (UE), près de 7 % des personnes n'ont pas les moyens financiers de posséder une voiture, contre près de 3 % en France. Elles sont près de 30 % en Roumanie, 21 % en Bulgarie et un peu plus de 20 % en Hongrie. Par ailleurs, 15 % des Roumains et plus de 14 % des Bulgares n'ont pas les ressources financières pour posséder un ordinateur contre seulement un peu plus de 2 % des Français et 4 % de la population de l'UE. ■

Définitions

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le *web*, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Taux de motorisation : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques 2019*, CCFA, septembre 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Équipement des ménages 1996-2017 (enquêtes EPCV et SRCV) », *Insee Résultats*, juillet 2019.
- « Des appareils électroniques aux services en ligne : une diffusion massive des nouvelles technologies en 30 ans », *Insee Focus* n° 162, juillet 2019.
- « En 2018, la consommation des ménages ralentit plus fortement que le pouvoir d'achat », *Insee Première* n° 1757, juin 2019.
- « Baromètre du numérique », Arcep et Conseil Général de l'Économie (CGE), décembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Équipement des ménages 6.2

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence en 2018

en %

	16-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Lave-linge	79,1	95,7	97,6	96,8	96,3
Téléviseur couleur	79,2	93,1	95,3	97,9	95,4
Téléphone fixe	28,2	65,3	86,0	91,1	82,0
Téléphone portable	100,0	99,4	98,9	89,9	95,4
Micro-ordinateur (y c. portable)	93,3	93,2	92,1	67,4	82,3
Connexion à l'internet	96,6	96,6	94,4	69,7	84,9
Voiture	72,6	84,5	88,9	80,6	84,1
2 voitures ou plus	23,3	40,6	45,9	26,8	36,3

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus.

Note : données provisoires.

Source : Insee, SRCV-Silc.

Évolution de la consommation de biens durables

en %

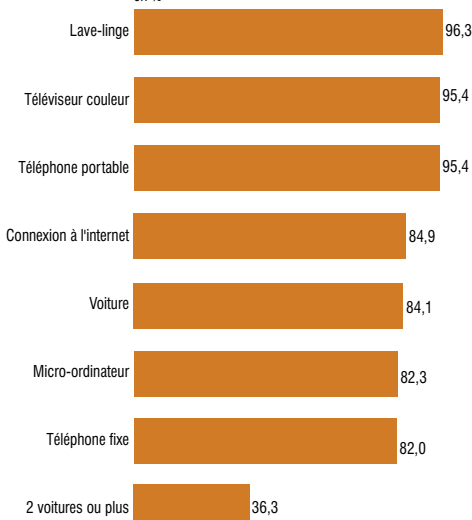
	Évolution annuelle en volume		Poids dans la valeur de la consommation en 2018
	2017 (t)	2018	
Automobiles	4,5	0,5	3,3
dont automobiles neuves	1,3	-1,3	2,2
Téléviseurs	-16,0	10,1	0,2
Réfrigérateurs, congélateurs	6,4	0,3	0,1
Lave-linge	4,4	1,0	0,1
Meubles	2,6	-0,4	1,2
Autres biens durables ¹	2,8	3,1	3,4
Ensemble des biens durables	3,1	1,6	8,4

1. Matériel téléphonique, lecteurs de DVD, lave-vaisselle, appareils de cuisson, caravanes, cycles et motocycles, etc.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux d'équipement des ménages en biens durables en 2018

en %



Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus.

Note : données provisoires.

Source : Insee, SRCV-Silc.

Équipement automobile des ménages

en %

	1990	2000	2010	2018 (p)
Ménages motorisés	76,8	80,3	83,5	84,9
Monomotorisés	50,5	50,7	47,6	48,4
Bimotorisés	23,0	25,4	30,7	31,2
Trimotorisés ou plus	3,3	4,2	5,2	5,3
Ménages non motorisés	23,2	19,7	16,5	15,1
Âge moyen du véhicule (en années)	5,9	7,3	8,0	9,1
Durée moyenne de détention (en années)	3,7	4,4	5,0	5,6
Voitures particulières d'occasion	50,0	56,1	58,9	58,5

Source : TNS-Sofres, Parcauto.

Manque d'équipement des personnes en biens durables dans l'UE en 2017

en % de la population

	Personnes n'ayant pas les moyens de posséder		
	une voiture	un ordinateur	un lave-linge
Allemagne	6,3	2,3	0,5
Autriche	6,4	3,0	0,3
Belgique	5,9	3,3	1,2
Bulgarie	20,6	14,4	8,4
Chypre	1,7	3,0	0,3
Croatie	6,9	4,1	0,8
Danemark	8,3	1,7	1,6
Espagne	4,6	5,1	0,2
Estonie	10,4	2,8	0,9
Finlande ¹	8,6	1,5	0,6
France	2,7	2,1	0,5
Grèce	9,7	6,1	1,1
Hongrie	20,1	8,8	0,7
Irlande	7,1	3,1	0,3
Italie	2,7	3,4	0,2
Lettonie	18,1	7,0	3,3
Lituanie ²	10,3	5,7	1,9
Luxembourg	2,2	1,7	0,3
Malte	1,7	1,5	0,3
Pays-Bas ¹	6,4	1,0	0,7
Pologne	7,0	2,8	0,5
Portugal	6,5	6,5	1,1
Rép. tchèque	7,4	2,6	0,2
Roumanie	29,8	15,0	8,0
Royaume-Uni ²	(*) 5,8	(*) 0,8	0,4
Slovaquie	11,0	4,5	0,7
Slovénie	3,6	3,2	0,2
Suède	2,9	1,2	0,0
UE	6,8	3,5	(e) 1,0

* : rupture de série.

1. Donnée 2015 pour le manque d'équipement en lave-linge.

2. Donnée 2016 pour le manque d'équipement en lave-linge.

Lecture : en 2017, 6,8 % des personnes de l'UE ne possèdent pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes.

Source : Eurostat (extraction du 4 octobre 2019), EU-Silc.

6.3 Multimédias

En 2018, 82 % des personnes résidant en France (hors Mayotte) ont utilisé l'**internet** au cours des trois derniers mois, contre seulement 65 % en 2009 (source Insee, enquête TIC). Les plus âgés rattrapent leur retard : 30 % des 75 ans et plus sont utilisateurs au cours des trois derniers mois contre 8 % d'entre eux en 2009. Les pratiques se développent et se diversifient et, parmi elles, les achats et ventes en ligne sont de plus en plus prisés. Le développement accéléré de l'internet mobile accompagne ces évolutions : en 2018, 68 % des personnes résidant en France ont navigué sur l'internet en dehors de chez elles ou de leur lieu de travail, *via* un ordinateur portable, un téléphone portable, une tablette ou un autre appareil mobile ; elles n'étaient que 18 % neuf ans auparavant.

Selon les données de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), au cours des trente dernières années, les biens électroniques se sont massivement imposés dans l'équipement des ménages, jusqu'à concerner huit ménages sur dix en 2018. Ils ont également évolué pour devenir plus nomades et connectés. Parallèlement au développement de l'ordinateur et du téléphone portable et en lien avec l'essor des tablettes et des *smartphones*, de plus en plus de foyers ont un accès à l'internet : plus de 8 personnes sur 10 en sont équipés en 2018. L'accès à l'internet s'est diffusé en moins de vingt ans, mais des disparités de débit subsistent : le taux d'accès à l'internet

fixe (qui dépend de la couverture du réseau et de la décision d'équipement des ménages) varie selon la taille de l'unité urbaine. D'après l'enquête Budget de famille, malgré des différences de matériel, l'équipement des ménages en téléphone portable (de type *smartphone* ou non) continue de progresser : plus de 9 ménages sur 10 en sont équipés. Il dépasse maintenant le taux d'équipement des ménages en téléphone fixe.

En 2018, selon le baromètre du numérique de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), les griefs au sujet de l'internet concernent moins souvent sa complexité ou son inutilité qu'il y a 10 ans ; ils se concentrent désormais sur le manque de protection des données personnelles. À l'inverse, l'administration en ligne suscite un peu moins d'inquiétudes. Près de deux tiers des Français (65 %) recourent à l'*e-administration* en 2018. Comme en 2017, 61 % de la population fait des achats sur l'internet. Si la proportion d'acheteurs évolue peu, la fréquence des achats progresse sensiblement. Après une hausse de 7 points en deux ans, la participation aux réseaux sociaux reste inchangée cette année. Les pratiques collaboratives marquent le pas, tandis que le recours à l'internet pour chercher un emploi gagne 1 point (27 %). Une personne sur deux recherche des informations sur la santé (+ 9 points en trois ans) et une sur sept échange à ce sujet sur les réseaux sociaux. ■

Définitions

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités.

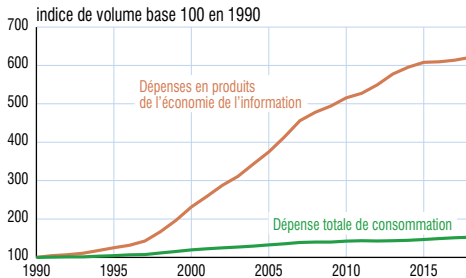
ADSL, internet, taux de pénétration du téléphone mobile ou de l'internet : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Des appareils électroniques aux services en ligne : une diffusion massive des nouvelles technologies en 30 ans », *Insee Focus* n° 162, juillet 2019.
- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2019 », Arcep, juillet 2019.
- « En 2018, la consommation des ménages ralentit plus fortement que le pouvoir d'achat », *Insee Première* n° 1757, juin 2019.
- « L'usage des technologies de l'information et de la communication par les ménages entre 2009 et 2018 – Enquêtes sur les TIC auprès des ménages », *Insee Résultats*, mars 2019.
- « Baromètre du numérique », Arcep et Conseil Général de l'Économie (CGE), décembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation des produits de l'économie de l'information de 1990 à 2018



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Usage de différents matériels multimédia selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018

	Connexion à l'internet ¹	Connexion à l'internet tous les jours ou presque	Connexion à l'internet mobile ^{1,2}
Agriculteurs, artisans et commerçants	94,3	79,8	80,9
Cadres et professions libérales	98,2	94,9	93,5
Professions intermédiaires	96,8	88,5	88,1
Employés	92,9	77,7	78,9
Ouvriers	88,7	73,1	74,0
Ensemble des actifs occupés	94,2	82,8	83,1

1. Au cours des trois derniers mois.

2. Connexion à l'internet hors du domicile ou du lieu de travail, grâce à un smartphone, une tablette, un ordinateur portable ou tout autre appareil mobile.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication auprès des ménages.

Pratique de l'internet selon l'âge en 2018

	Achat sur l'internet		Accès au compte bancaire par l'internet		Achat sur l'internet		Utilisation de l'internet pour contacter une administration ou un service public	
	au cours des 3 derniers mois				au cours des 12 derniers mois			
15 à 29 ans	64,6	64,0	75,4	71,8	75,4	71,8	71,8	71,8
30 à 44 ans	67,6	74,2	80,5	82,7	80,5	82,7	82,7	82,7
45 à 59 ans	53,5	63,3	66,8	73,2	66,8	73,2	73,2	73,2
60 à 74 ans	33,4	47,1	43,4	51,8	43,4	51,8	51,8	51,8
75 ans ou plus	8,9	15,8	12,1	17,4	12,1	17,4	17,4	17,4
Ensemble	50,0	57,5	60,9	64,6	60,9	64,6	64,6	64,6

Champ : France hors Mayotte, individus de 15 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Lecture : en 2018, 75,4 % des individus de 15 à 29 ans vivant dans un ménage ordinaire ont réalisé un achat sur l'internet au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication auprès des ménages.

Abonnements et volumes de communications électroniques

	2017 (r)	2018 (p)	18/17 en %
Abonnements (en millions)			
Abonnements sur réseaux fixes	38,7	38,3	- 1,0
dont voix sur large bande	28,4	29,3	3,1
Abonnements haut et très haut débit	28,4	29,1	2,5
dont très haut débit (>= 30 Mbit/s)	7,0	9,0	28,7
Clients des réseaux mobiles	89,5	93,9	4,9
dont cartes « MtoM »	14,9	18,2	22,4
Cartes actives sur les réseaux 3G	56,1	59,5	6,0
Cartes actives sur les réseaux 4G	41,6	47,7	14,7
Volumes (en milliards de minutes)			
Au départ des réseaux fixes	65,7	58,4	- 11,1
Voix sur large bande	50,5	45,3	- 10,3
Réseau téléphonique commuté	15,1	13,0	- 13,9
Au départ des réseaux mobiles	164,8	170,9	3,7
SMS/MMS émis (en milliards d'unités)	189,4	176,7	- 6,7

Source : Arcep.

Internet et téléphonie mobile dans quelques pays du monde en 2018

	Utilisateurs de l'internet		Abonnés à la téléphonie mobile	
	Taux de pénétration ¹	En millions	Taux de pénétration ¹	
Allemagne	89,7	108	129,3	
Australie ²	86,5	28	113,6	
Brésil ²	67,5	207	98,8	
Chine ²	54,3	1 641	115,0	
Espagne	86,1	54	115,9	
Etats-Unis ²	87,3	405	123,7	
France	82,0	70	108,4	
Inde ²	34,5	1 176	86,9	
Italie	74,4	83	137,5	
Japon ²	84,6	177	139,2	
Royaume-Uni	94,9	79	117,5	
Russie	80,9	229	157,4	

1. Pour 100 habitants. 2. Données 2017 pour l'internet.

Source : International Telecommunication Union.

Accès et utilisation de l'internet dans l'UE en 2018

	Ménages ayant accès à l'internet	Particuliers utilisant quotidiennement l'internet	
		Ensemble	dont 16-24 ans
Allemagne	94	84	97
Autriche	89	76	96
Belgique	87	82	97
Bulgarie	72	55	90
Chypre	86	77	98
Croatie	82	66	98
Danemark	93	92	99
Espagne	86	72	92
Estonie	90	82	99
Finlande	94	88	99
France	89	75	94
Grèce	76	61	95
Hongrie	83	69	93
Irlande	89	74	95
Italie	84	71	91
Lettonie	82	73	97
Lituanie	78	68	98
Luxembourg	93	86	99
Malte	84	77	99
Pays-Bas	98	90	96
Pologne	84	64	96
Portugal	79	64	97
Rép. tchèque	86	75	98
Roumanie	81	53	88
Royaume-Uni	95	91	100
Slovaquie	81	68	94
Slovénie	87	71	98
Suède	92	88	94
UE	89	76	95

Champ : ménages comptant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans.

Source : Eurostat (extraction du 24 juillet 2019).

6.4 Culture-Loisirs-Sports

En 2018, les dépenses liées à la culture et aux loisirs continuent de croître (+ 1,5 % en volume, après + 1,6 % en 2017 et + 1,6 % en 2016), dans un contexte de hausse des prix toujours modérée (+ 0,5 %, après + 0,3 % en 2017). Les services culturels et récréatifs sont les principaux contributeurs (+ 2,6 %), alors que la consommation de presse, livres et papeterie continue de se replier (- 4,0 % en volume, après - 3,7 % en 2017 et - 3,5 % en 2016).

Les accès à la culture se font de plus en plus par l'intermédiaire des écrans connectés. En 2018, 55 % des Français ont utilisé l'internet pour regarder des vidéos ou la télévision, 44 % pour écouter de la musique et 29 % pour jouer ou télécharger des jeux. La lecture des sites d'actualités en ligne a également attiré plus de la moitié des Français en 2017 (53 %).

Le cinéma est un loisir collectif toujours très apprécié : avec 201,1 millions d'entrées en 2018, la fréquentation des salles de cinéma en France est toujours la plus élevée de l'Union européenne. L'année 2018 compte, cependant, moins de spectateurs qu'en 2017 : 41,0 millions d'individus âgés de 3 ans et plus sont allés au moins une fois au cinéma dans l'année, contre 42,6 millions en 2017. La population cinématographique représente près des deux tiers de la population totale des plus de 3 ans. Chaque spectateur s'est rendu, en moyenne, 4,9 fois dans une salle de cinéma en 2018. Les jeunes de moins de 25 ans sont les plus gros consommateurs de cinéma : 80 % d'entre eux y sont allés au moins une fois. Néanmoins, le rythme annuel de fréquentation diminue chez les 20-24 ans (5,6 fois en 2018, après 6,2 en 2017) et, surtout, chez les 15-19 ans (3,7 fois en 2018, après 6,1 en 2017). Avec 7,5 entrées

en moyenne en 2018, les 60 ans ou plus se rendent plus fréquemment au cinéma que leurs cadets.

En 2017, après deux années de baisse due à la conjoncture touristique et économique difficile, la fréquentation des monuments nationaux opère un rattrapage et affiche 12 % d'augmentation, en écho avec la progression constatée dans les **musées nationaux**. Cette croissance se poursuit en 2018 avec 7 % de hausse, pour atteindre un seuil inédit de 11 millions de visites pour l'ensemble des monuments nationaux. La fréquentation des dix premiers monuments, en progression de 14 % en 2017 et de 10 % en 2018, constitue près des trois quarts de la fréquentation totale.

Après une saison 2016-2017 particulièrement dense pour les théâtres nationaux (hors Chaillot, voué à la création et à la diffusion chorégraphique) en termes de représentations et de fréquentation, la saison 2017-2018 marque le pas. Ainsi, 1 082 représentations ont été programmées, pour un peu plus de 551 000 entrées, soit une baisse de respectivement 12 % et 9 % par rapport à la saison précédente. La Comédie française représente en 2018 plus de 46 % de la fréquentation de ces théâtres.

Pour l'année 2018, 18,4 millions de **licences sportives** et autres types de participation (ATP) sont délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports. Ce chiffre est en baisse de 0,6 % par rapport à 2017. Cette évolution s'explique par la diminution du nombre de licences et ATP délivrés par les fédérations unisport olympiques (- 0,6 %) et les fédérations multisports (- 0,7 %), malgré une légère progression des fédérations unisport non-olympiques (+ 0,3 %). ■

Définitions

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Toute autre forme d'adhésion est considérée comme un autre « titre de participation » (ATP). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Musée national : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

Pour en savoir plus

- « En 2018, la consommation des ménages ralentit plus fortement que le pouvoir d'achat », *Insee Première* n° 1757, juin 2019.
- « Chiffres clés 2019, statistiques de la culture et de la communication », Dets, juin 2019.
- « Bilan 2018 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Fréquentation des principaux établissements culturels nationaux

	en milliers d'entrées			
	2000	2005	2010	2018
Bibliothèque nationale de France	975	1 022	944	926
Centre Georges-Pompidou <i>dont collections permanentes</i>	2 371	2 327	3 133	3 552
<i>du Musée d'art moderne</i>	1 558	1 128	1 526	...
Château de Chambord	743	651	730	886
Château de Fontainebleau	353	317	381	448
Cité de la céramique ¹	33	31	40	66
Musée de la musique	...	119	148	258
Musée Guimet	11	313	224	275
Musée du Louvre	6 095	7 511	8 345	10 106
Musée d'Orsay	2 344	2 929	2 986	3 286
Musée du Quai Branly	1 326	1 271
Musée Rodin	608	603	722	581
Musée et domaine nat. de Versailles	2 863	4 480	6 088	8 133
Parc et grande halle de la Villette	434	632	389	...
Cité des sciences et de l'industrie	3 080	3 186	2 674	2 456
Palais de la Découverte	637	630	663	479

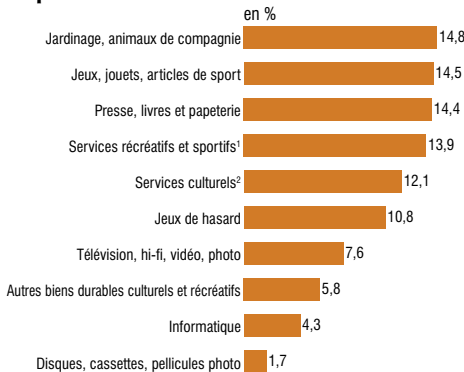
1. À compter de 2010, la Cité de la céramique réunit : la Manufacture nationale de Sèvres, le Musée national de Céramique et le Musée national Adrien Dubouché. Note : les données de fréquentation sont établies à partir des entrées enregistrées en billetterie, qu'elles soient payantes ou gratuites (scolaires, - 18 ans, exonérés, etc.), à l'exception de la Bibliothèque nationale de France (fréquentation des espaces de lecture) et du parc de la grande halle de la Villette.
Source : Deps.

Activité des théâtres nationaux (hors théâtre national de Chaillot) pour la saison 2017-2018

	Représentations		Fréquentation	
	Nombre	18/17 en %	Nombre d'entrées en milliers	18/17 en %
Comédie française ¹	374	-2,9	253	-14,0
Colline	267	-26,0	92	-3,7
Odéon	279	-6,1	159	-0,2
TNS ²	162	-10,5	47	-20,0
Total	1 082	-11,6	551	-9,3

1. Salle Richelieu uniquement, non compris l'activité du Studio-théâtre.
2. Théâtre national de Strasbourg. Champ : hors théâtre national de Chaillot, voué à la création et à la diffusion chorégraphique.
Source : Deps.

Dépenses culturelles et de loisirs en 2018



1. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines, parcs d'attractions, voyages à forfait, week-ends, etc. 2. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, dev. de tirage photos, etc.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Usage de l'internet pour les loisirs selon l'âge en 2018

	en %			
	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans	Ensemble
Journaux ¹	64	54	33	53
Jeux en ligne ou téléchargés	53	28	13	29
Radios en ligne, musique en streaming	81	43	12	44
Vidéo ou télévision sur l'internet	89	55	25	55
Voyages et hébergement ²	41	46	30	43

1. Pour lire des sites d'actualités en ligne/journaux/magazines d'information.
2. Données 2017. 3. Pour accéder à des services relatifs aux voyages et à l'hébergement. Champ : ensemble des particuliers.
Source : Eurostat (extraction du 19 septembre 2019), EU-TIC.

Production de livres

	en milliers			
	1990	2000	2017	2018
Titres édités	39,1	51,8	104,7	106,8
Nouveautés	20,3	25,8	47,5	45,0
Réimpressions ¹	18,8	26,0	57,1	61,8
Exemplaires produits	386 200	422 900	522 768	505 388
Nouveautés	212 300	243 000	320 488	287 477
Réimpressions ¹	173 900	179 900	202 280	217 912

1. Retirage à l'identique d'un titre non publié dans l'année civile.
Champ : non compris les encyclopédies en fiches et fascicules.
Source : SNE.

Fréquentation de la bibliothèque numérique Gallica

	en millions				
	2010	2015	2016	2017	2018
Visites	7,4	16,0	14,2	15,8	15,8
Pages vues	134,8	330,0	408,8	529,7	480,7
Nombre d'images numériques validées	1,9	3,0	2,4	2,7	2,5

Sources : Deps ; BnF.

Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée

	en milliers		
	2017 (r)	2018	18/17 en %
Fédérations unisport olympiques	10 252,4	10 186,8	-0,6
F.f. de football	2 131,2	2 108,8	-1,0
F.f. de tennis	1 019,8	985,6	-3,4
F.f. de basketball	661,0	681,6	3,1
F.f. d'équitation	644,8	628,3	-2,6
F.f. de judo-jujitsu et disciplines associées	604,8	590,6	-2,4
F.f. de handball ¹	549,3	549,3	///
F.f. de golf	410,3	412,7	0,6
F.f. de rugby	397,1	397,8	0,2
F.f. de canoë-kayak	399,5	390,1	-2,3
F.f. d'athlétisme	310,9	317,9	2,3
F.f. de gymnastique	310,4	317,3	2,2
F.f. de natation	314,3	308,9	-1,7
F.f. de voile	256,3	257,4	0,4
F.f. de karaté et disciplines associées	256,6	253,1	-1,4
F.f. de tir	220,0	224,0	1,8
F.f. de tennis de table	212,9	207,4	-2,6
F.f. de badminton	191,6	188,2	-1,8
F.f. de triathlon	155,1	173,6	11,9
F.f. de volley-ball	141,8	136,0	-4,1
F.f. d'aviation	122,4	123,2	0,7
Autres fédérations unisport	942,3	935,1	-0,8
Fédérations unisport non olympiques	2 202,6	2 208,4	0,3
Fédérations multisports	6 059,8	6 015,3	-0,7
Total	18 514,8	18 410,5	-0,6

1. Les données de l'année 2017 ont été reconduites en 2018.
Champ : licences et autres titres de participation délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.
Source : MEOS.

7.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2019, la France hors Mayotte, compte 36,6 millions de **logements**, soit près de 12 millions de logements de plus qu'il y a 35 ans. Les **résidences principales** représentent 81,7 % du parc, les **résidences secondaires** et logements occasionnels 9,8 % et les **logements vacants** 8,5 %. En 2019, l'habitat individuel représente 55,9 % des logements : il est majoritaire parmi les résidences principales et logements occasionnels. Depuis 2008, sa part recule légèrement car le nombre de logements collectifs augmente plus vite que celui des logements individuels. En 2019, 16,0 % des résidences principales de France métropolitaine se situent dans l'unité urbaine de Paris et 21,1 % dans une commune rurale. Ces proportions ont légèrement diminué en trente-cinq ans au profit des unités urbaines autres que Paris.

Au 1^{er} janvier 2019, le parc locatif des bailleurs sociaux compte en France 5,1 millions de logements (hors logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte), en progression de 1,7 % sur un an. En 2018, 80 400 logements ont été mis en service. Parmi eux, près de neuf sur dix sont neufs. Dans le même temps, 11 300 logements ont été démolis, 10 800 ont été vendus et 700 ont changé d'usage ou ont été restructurés.

En 2017, selon l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV), la quasi-totalité des logements métropolitains (98,9 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). En 1984, selon

l'**enquête Logement**, près d'un logement sur six ne disposait pas de ce confort sanitaire de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort perdurent : en 2017, 4,4 % des logements ne disposent pas d'un chauffage central ou électrique et 20,8 % sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. Par ailleurs, 16,8 % des logements sont jugés trop bruyants tandis que 10,5 % présentent des fuites dans la toiture, des problèmes d'humidité des murs ou des sols ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol. En 2013, un **ménage** sur douze vit dans un logement **surpeuplé**, une proportion relativement stable depuis 2006. Cette stabilité fait suite à une forte réduction du phénomène entre 1984 et 2006, qui s'explique en partie par l'augmentation de la surface moyenne des logements. Celle-ci dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 82 m² en 1984. La surface moyenne a progressé essentiellement dans les maisons individuelles, la superficie des appartements restant quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement a baissé : en moyenne 2,7 personnes par logement en 1984, 2,3 en 2006, 2,2 en 2017.

En Europe, 57 % des individus vivent dans une maison individuelle. Le taux est plus élevé dans les pays d'Europe du Nord (92 % des Irlandais, 85 % des Britanniques, 77 % des Belges, 75 % des Néerlandais) et d'Europe centrale (78 % des Croates, 72 % des Slovènes) que dans les pays du Sud (47 % des Italiens, 39 % des Grecs, 35 % des Espagnols). ■

Définitions

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.). **Enquête Logement, logement vacant, ménage, parc locatif social, répertoire du parc locatif social (RPLS), résidence principale, résidence secondaire, surpeuplement** : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « 36,6 millions de logements en France au 1^{er} janvier 2019 », *Insee Focus* n° 173, décembre 2019.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2019.
- « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2019 », *Datalab Essentiel*, SDES, novembre 2019.
- « Compte du logement 2018 », *Datalab*, SDES, septembre 2019.
- « Une personne sur dix connaît des difficultés de logement durables », *Insee Première* n° 1743, mars 2019.
- « Les conditions de logements en France », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Parc de résidences en habitat collectif ou individuel

en milliers

Au 1 ^{er} janvier	2005	2009	2012	2015	2018 (p)	2019 (p)	19/09 ¹ en %
Résidences principales	26 353	27 534	28 269	29 012	29 688	29 916	0,8
Individuel	14 941	15 690	16 109	16 505	16 844	16 960	0,8
Collectif	11 412	11 844	12 160	12 507	12 844	12 956	0,9
Logements vacants	1 993	2 290	2 573	2 823	3 031	3 103	3,1
Individuel	946	1 101	1 242	1 379	1 495	1 536	3,4
Collectif	1 047	1 189	1 331	1 444	1 536	1 567	2,8
Résidences secondaires, logements occasionnels	3 049	3 128	3 196	3 347	3 528	3 590	1,4
Individuel	1 879	1 873	1 878	1 916	1 962	1 976	0,5
Collectif	1 170	1 255	1 318	1 431	1 566	1 614	2,5
Total	31 395	32 952	34 038	35 182	36 247	36 609	1,1
Individuel	17 766	18 664	19 229	19 800	20 301	20 472	0,9
Collectif	13 629	14 288	14 809	15 382	15 946	16 137	1,2

1. En moyenne annuelle.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee-SDES, estimation annuelle du parc de logements.

Taille des logements selon la catégorie en 2016

en %

Au 1 ^{er} janvier	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Ensemble
Résidences principales	66,7	73,9	79,9	85,5	88,9	88,0	82,3
Logements occasionnels	3,3	1,5	0,7	0,4	0,3	0,3	0,8
Résidences secondaires	14,4	12,8	10,1	7,3	5,8	6,7	8,8
Logements vacants	15,6	11,8	9,3	6,9	5,1	5,1	8,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, RP 2016 exploitation principale.

Défauts de confort du parc de résidences principales

en %

	2006	2012	2017
Logements sans confort sanitaire ¹	1,9	1,2	1,1
Pas de chauffage central ou électrique	6,4	4,9	4,4
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	11,7	12,1	10,5
Logement trop bruyant	20,2	17,3	16,8
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	27,9	24,3	20,8

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes SRVC.

Ménages en situation de surpeuplement selon le type d'habitat

en %

	1984	1996	2006	2013
Individuel	11,2	5,9	3,6	3,0
Collectif	22,9	17,9	14,7	15,9
Ensemble	16,5	11,0	8,4	8,4

Champ : France métropolitaine, hors étudiants.

Lecture : 3 % des ménages vivant dans une habitation individuelle sont en situation de surpeuplement en 2013.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Parc locatif des bailleurs sociaux

en milliers

	2017	2018	2019
Parc de logements sociaux¹	4 915	5 004	5 090
Nouvelles mises en service	86,2	78,2	80,4
dont logements neufs	78,6	71,0	71,0
Taux de vacance (en %)	3,0	3,0	2,9
dont vacances structurelles ²	1,6	1,5	1,4

1. Parc des bailleurs sociaux hors logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte.

2. Vacance supérieure à 3 mois.

Champ : France y c. Mayotte.

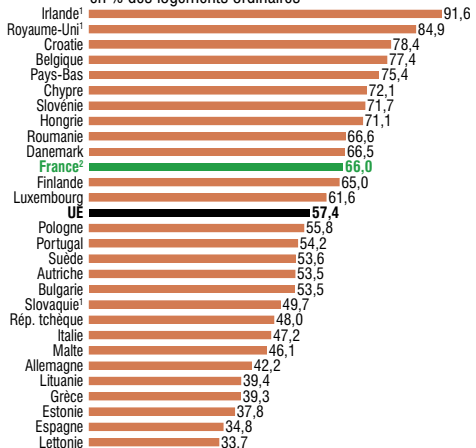
Note : données au 1^{er} janvier sauf pour les nouvelles mises en service retracées au titre de l'année n - 1.

Les bailleurs sociaux interrogés pour RPLS sont définis par l'article L.411-10 du code de la construction et de l'habitation.

Source : SDES, RPLS au 1^{er} janvier.

Maisons dans l'UE en 2018

en % des logements ordinaires



1. Données 2017. 2. France métropolitaine.

Lecture : 91,6 % de la population irlandaise vit dans une maison.

Source : Eurostat (extraction du 25 novembre 2019), EU-Silc.

7.2 Propriétaires - Locataires

Au 1^{er} janvier 2019, 58 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur **résidence principale**. Cette part est stable sur les dernières années, alors qu'elle n'avait cessé de croître depuis les années 1980 jusqu'en 2010. Parmi les propriétaires, environ un tiers sont **propriétaires accédants**, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fini de rembourser leur emprunt pour l'achat du **logement**. La part d'accédants à la propriété se stabilise depuis une dizaine d'années, alors qu'elle avait fortement augmenté dans les années 1980 avant de baisser jusqu'au milieu des années 2000. La part des propriétaires sans charges de remboursement s'est régulièrement accrue jusqu'en 2010, en partie sous l'effet du vieillissement de la population. Elle s'établit à 38 % en 2019, contre 28 % 35 ans auparavant. Par ailleurs, la proportion des ménages logés gratuitement a baissé et celle des ménages locataires de leur résidence principale a légèrement diminué dans les années 1980 et se maintient depuis aux alentours de 40 %. La part des **bailleurs publics** a augmenté de plus de 3 points du début des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990, puis s'est maintenue. Dans le parc locatif, les parts respectives des **bailleurs publics** et **privés** atteignent 17 % et 23 % des résidences principales en 2019.

En 2018, les dépenses de logement ralentissent par rapport à 2017. Elles progressent de 2,3 %, après + 3,9 % en 2017. Cette évolution est essentiellement due au net

ralentissement des dépenses d'investissement. En effet, les investissements qui avaient fortement progressé en 2017, portés par une construction neuve importante et un nombre record de transactions dans l'ancien, ne progressent que de 2,8 % en 2018 pour s'établir à 141,7 milliards d'euros (Md€). Les **dépenses courantes de logement** évoluent de façon plus structurelle que les dépenses d'investissement. En 2018, elles progressent de 2,1 % et s'élèvent à 367,2 Md€. Cette légère accélération est essentiellement due à l'accentuation de la croissance des dépenses en énergie et eau, portée par la hausse des prix du gaz et du pétrole.

En 2018, les **aides au logement** sont en recul de 4,9 % après une baisse de 1,5 % en 2017. Les aides bénéficient essentiellement au secteur locatif, à hauteur de 37,6 % pour le secteur social, 31,8 % pour le secteur libre et 18,9 % pour les propriétaires occupants.

Dans l'Union européenne, en 2018, 31 % des habitants vivent dans un logement dont ils sont locataires. Ce taux oscille entre 4 % en Roumanie et 49 % en Allemagne. Il est plus faible dans les pays d'Europe centrale, où les locataires ont souvent pu acheter leur logement après 1989, et plus fort dans les pays d'Europe du Nord, qui disposent d'un secteur locatif important. Les pays méditerranéens occupent une position intermédiaire. Avec 35 % de locataires, la France se rapproche des pays du Nord, alors que l'Espagne, avec 24 % de locataires, est plus proche des pays d'Europe centrale. ■

Définitions

Dépenses courantes de logement : dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses en énergie et en eau, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Propriétaire accédant : propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

Aides au logement, bailleurs privés, bailleurs publics, enquête Logement, indice de référence des loyers (IRL), logement, loyer, propriétaire non accédant, résidence principale : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « 36,6 millions de logements en France au 1^{er} janvier 2019 », *Insee Focus* n° 173, décembre 2019.
- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2019.
- « Compte du logement 2018 », *Datalab*, SDES, septembre 2019.
- « Une personne sur dix connaît des difficultés de logement durables », *Insee Première* n° 1743, mars 2019.
- « Les conditions de logements en France », *Insee Références*, édition 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Statut d'occupation des résidences principales

en %

Au 1 ^{er} janvier	2001	2004	2007	2010	2013	2016 (r)	2019 (p)
Propriétaires	55,9	56,6	57,2	57,5	57,7	57,7	57,7
Non accédants	34,9	36,4	37,7	37,8	37,9	37,8	37,7
Accédants	21,0	20,2	19,6	19,7	19,8	19,9	20,0
Locataires	39,7	39,4	39,3	39,4	39,5	39,8	39,9
Bailleurs publics	17,9	17,7	17,5	17,3	17,2	17,1	17,0
Bailleurs privés	21,8	21,7	21,8	22,1	22,3	22,7	22,9
Autres statuts¹	4,4	4,0	3,5	3,1	2,8	2,5	2,4
Total des résidences principales (en milliers)	24 973	26 016	26 993	27 786	28 516	29 237	29 916

1. Regroupent essentiellement les ménages logés gratuitement. Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee-SDES, estimation annuelle du parc de logements.

Résidences principales selon la taille des ménages et le statut d'occupation en 2016

en milliers de logements

Au 1 ^{er} janvier	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou plus	Total
Propriétaire	4 736	6 374	2 433	2 320	748	220	16 830
Locataire d'un logement vide non HLM	3 122	1 809	841	533	205	97	6 607
Locataire d'un logement vide HLM	1 689	1 066	655	475	267	158	4 311
Locataire d'un logement loué meublé	593	138	45	26	11	6	819
Logé gratuitement	315	168	89	69	21	9	670
Total	10 454	9 555	4 064	3 422	1 253	490	29 237

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, RP 2016 exploitation principale.

Logement des locataires en 2013

	Individuel	Collectif	Ensemble
Ménages locataires ¹ (en milliers)	2 534	7 479	10 013
Montant moyen des charges ² (par mois, en euros)	168	168	168
Surface habitable moyenne (en m ²)	86,9	61,6	68,0
Montant moyen des charges ² par m ² (par mois)	1,93	2,73	2,47

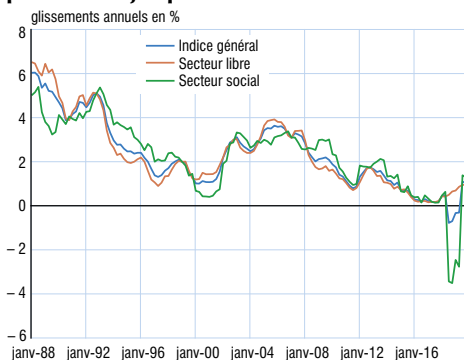
1. Ménages locataires d'un local loué vide, non compris les ménages locataires d'un meublé et les sous-locataires.

2. Y c. charges locatives, dépenses en eau et énergie.

Champ : France métropolitaine, résidences principales hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors revenus négatifs.

Source : Insee, enquête Logement.

Évolution annuelle de l'indice des loyers par secteur jusqu'en octobre 2019



Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide. Note : la forte baisse des loyers du secteur social en juillet 2018 est liée à la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS) par la loi de finances pour 2018 ; deux enquêtes mesurent l'évolution trimestrielle des loyers, l'enquête Loyers et Charges pour le secteur libre et l'enquête auprès des bailleurs sociaux pour le secteur social. Lecture : tous secteurs confondus, entre octobre 2018 et octobre 2019, les loyers ont augmenté de 1,1 %.

Source : Insee, enquêtes trimestrielles sur les loyers.

Acquisition de logements et travaux

en milliards d'euros

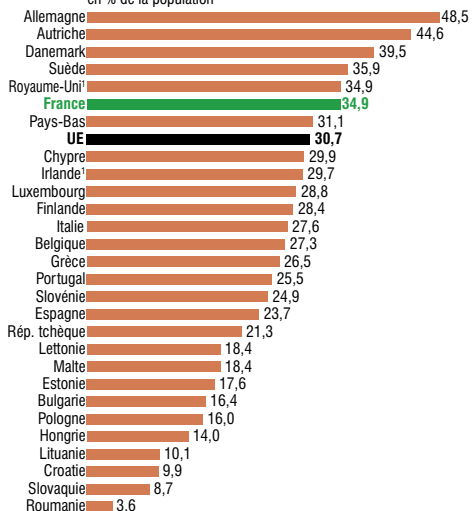
Au 31 décembre	2005	2010	2015	2018
Investissement en logements neufs ¹	64,7	66,1	57,7	72,4
Acquisition de logements anciens ¹	141,9	155,9	167,1	214,6
Travaux	36,8	44,1	47,1	50,2
Total	243,4	266,1	271,8	337,2

1. Y c. frais et droits liés.

Source : SDES, compte satellite du logement, base 2010.

Locataires dans l'UE en 2018

en % de la population



1. Données provisoires.

Source : Eurostat (extraction du 17 décembre 2019), EU-Silc.

8.1 Criminalité - Délinquance

En 2018, selon les résultats de l'enquête **Cadre de vie et sécurité**, 812 000 personnes âgées de 18 à 75 ans en France métropolitaine déclarent avoir été victimes de **violences physiques ou sexuelles** commises hors ménage et hors situation de vol ou tentative de vol. Parmi les 646 000 victimes de violences physiques, 46 % sont des femmes. Depuis 2015, la proportion de femmes parmi les victimes est significativement supérieure à ce qui a été observé sur les années précédentes (en moyenne, 48 % sur la période 2015-2018, contre 42 % sur la période 2006-2014). En 2018, 359 000 personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir subi des violences par une (ou plusieurs) personnes vivant au sein de leur ménage. Près de deux tiers d'entre elles sont des femmes.

En 2019, en France métropolitaine, 11 % des personnes de 14 ans ou plus déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier ou village et 8 % ont eu ce sentiment à leur domicile. Les femmes déclarent beaucoup plus souvent que les hommes ressentir de l'insécurité aussi bien dans leur quartier ou village qu'à leur domicile.

En 2018, en France métropolitaine, 3,8 millions de ménages ont déclaré avoir été victimes d'une atteinte aux biens ayant visé leurs résidences ou leurs véhicules. Parmi eux, 490 000 ménages ont été victimes d'un **cambriolage** ou d'une tentative de cambriolage de leur résidence principale. Les faits se déroulent généralement lorsque le logement

est vide. Environ 251 000 ménages ont déclaré être victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale. Contrairement aux cambriolages, la majorité des vols sans effraction a lieu lorsque les membres du ménage sont présents dans le logement. Les actes de **vandalisme** gratuits contre le logement ont, eux, touché près de 580 000 ménages. Il s'agit dans la plupart des cas d'actes de dégradation. En 2018, 198 000 ménages ont été victimes d'un **vol ou d'une tentative de vol** de voiture et 575 000 ont subi le vol d'objets, d'accessoires ou de pièces automobiles situés à l'intérieur ou à l'extérieur de la voiture. Enfin, les actes de vandalisme sur les voitures ont concerné près de 1,1 million de ménages en 2018.

En 2018, 1,1 million de personnes âgées de 14 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol (hors vols liés aux véhicules) : 166 000 avec violences physiques ou sous la menace d'une violence et 967 000 sans violence ni menace. Les vols sans violence se produisent notamment dans les transports en commun ou dans la rue.

Selon les résultats de l'enquête **Cadre de vie et sécurité**, le problème sociétal le plus préoccupant pour les personnes âgées de 14 ans ou plus de France métropolitaine en 2019 reste le terrorisme, comme en 2018, mais dans des proportions moins importantes ; il est suivi de près par la pauvreté, puis le chômage. L'environnement fait un bond et arrive en quatrième position des sujets sociétaux les plus préoccupants des Français avec une proportion multipliée par deux par rapport à 2018. ■

Définitions

Délit : infraction d'une gravité intermédiaire, entre la contravention et le crime. Le délit est réprimé à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

Cambriolages, crime, enquête Cadre de vie et sécurité, personne mise en cause, plainte, vandalisme contre le logement ou la voiture, violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage, par conjoint ou ex-conjoint), vols et tentatives de vol (résidences des ménages et véhicules à moteur) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Rapport d'enquête *Cadre de vie et sécurité* 2019 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité », *Interstats*, SSMSI, décembre 2019.
- « Victimation 2018 et perceptions de la sécurité – Résultats de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* 2019 », Rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, décembre 2019.
- « France portrait social », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2018 », *Interstats Analyse* n° 23, SSMSI, novembre 2019.
- « Violences dans le ménage selon le niveau de vie », *Flash'crim* n° 19, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, février 2019.
- « Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique », *Interstats*, SSMSI, janvier 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « *Insee Références* »

Personnes victimes d'un acte de violence

	Nombre de victimes en milliers				Part des femmes en %			
	2012	2016	2017	2018	2012	2016	2017	2018
Hors ménage	764	735	822	812	42,9	55,1	51,3	52,8
Violences physiques	647	558	579	646	39,9	48,7	45,1	45,9
Violences sexuelles ¹	146	200	276	196	65,1	78,0	70,7	80,9
Intra-ménage²	425	285	408	359	62,4	65,3	67,4	62,3
Ensemble	1 152	988	1 138	1 123	49,2	58,5	54,7	54,9
<i>dont victimes du conjoint ou ex-conjoint³</i>	<i>299</i>	<i>252</i>	<i>264</i>	<i>245</i>	<i>78,6</i>	<i>67,5</i>	<i>68,9</i>	<i>70,2</i>

1. La reformulation de la question permettant de comptabiliser les victimes de violences sexuelles a changé dans l'édition 2017 de l'enquête et a eu pour effet d'accroître le nombre de personnes se déclarant victimes. Ces conclusions restent provisoires, plusieurs années d'enquête sont nécessaires pour s'assurer d'un effet réel de cette reformulation. 2. Violences physiques et/ou sexuelles. 3. Hors ménage ou intra-ménage.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 75 ans.

Note : traitements SSMSI ; les nombres estimés de personnes s'étant déclarées victimes ne s'additionnent pas.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de Vie et Sécurité 2013 à 2019.

Sentiment d'insécurité

	en %					
	En 2010 ¹	<i>dont souvent ou de temps en temps</i>	En 2013 ¹	<i>dont souvent ou de temps en temps</i>	En 2019 ¹	<i>dont souvent ou de temps en temps</i>
Au domicile	15,7	8,2	16,6	9,3	15,7	7,6
Femmes	20,5	11,4	21,7	12,6	19,9	10,1
Hommes	10,4	4,8	11,1	5,6	11,0	4,9
Dans le quartier ou le village	20,5	10,9	21,9	11,7	21,2	11,3
Femmes	25,4	14,2	26,9	15,2	25,9	14,1
Hommes	15,1	7,2	16,5	7,9	16,0	8,2

1. Sentiment d'insécurité ressenti souvent, de temps en temps ou rarement.

Champ : France métropolitaine, personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire. Note : traitements SSMSI.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de Vie et Sécurité 2010 à 2019.

Atteintes aux biens

	Nombre de victimes en milliers				Part des tentatives ¹ de vol en %			
	2010 (r)	2012 (r)	2017 (r)	2018	2010	2012	2017	2018
Atteintes logement ou véhicule²	4 600	4 477	4 231	3 782	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
Vol et tentatives de vols résidences et autres lieux	830	1 006	1 058	989	30,9	33,8	31,8	32,0
<i>dont résidence principale : cambriolages et tentatives vols sans effraction</i>	<i>441</i>	<i>511</i>	<i>569</i>	<i>490</i>	<i>51,2</i>	<i>50,7</i>	<i>50,1</i>	<i>55,9</i>
Victimes de vandalisme logement	262	273	252	251	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
Vol et tentatives de vols véhicules à moteur	797	779	646	580	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
<i>dont : voiture dans ou sur la voiture deux roues à moteur</i>	<i>1 215</i>	<i>1 065</i>	<i>949</i>	<i>817</i>	<i>33,9</i>	<i>33,2</i>	<i>29,8</i>	<i>33,0</i>
Vol et tentatives vélo	358	239	210	198	78,6	73,7	76,3	83,9
Actes de vandalisme voiture	774	758	667	575	13,5	18,1	14,7	17,4
Vol et tentatives de vols sans véhicules à moteur	83	68	72	44	31,3	53,3	41,1	26,2
Vol et tentatives de vols sans véhicules à moteur	282	281	346	318	12,8	10,7	17,9	11,9
Vol et tentatives de vols sans véhicules à moteur	1 476	1 346	1 232	1 078	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
Vols et tentatives de vols personnels³	1 240	1 164	1 306	1 133	29,7	30,4	27,6	30,6
Vol et tentatives de vol avec violences ou menaces	300	306	210	166	49,3	50,3	52,5	36,8
Vol et tentatives de vol sans violences ni menaces	940	858	1 096	967	23,0	24,8	22,4	29,7

1. La part des tentatives est calculée sur la dernière atteinte dont le ménage a été victime sauf pour les vols avec ou sans violence. 2. Déclarées par les ménages. 3. Déclarées par les personnes de 14 ans ou plus. Champ : France métropolitaine. Note : traitements SSMSI.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de Vie et Sécurité 2010 à 2019.

Personnes mises en cause pour des crimes ou des délits non routiers en 2018

	Police Nationale			Gendarmerie Nationale		
	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %
Atteintes aux biens de personnes physiques ou morales	165,4	32,6	17,8	96,1	27,2	17,6
<i>dont : vols sans violence vols avec violences</i>	<i>121,6</i>	<i>31,5</i>	<i>20,4</i>	<i>72,3</i>	<i>23,3</i>	<i>19,8</i>
Atteintes volontaires à l'intégrité physique ¹	12,5	46,2	7,9	2,9	28,7	8,8
Escoqueries ou infractions éco. et financières ²	186,0	19,6	15,6	124,6	16,3	15,7
Infractions révélées par l'action des services	54,0	4,8	25,6	37,3	3,0	32,0
Infractions révélées par l'action des services	201,5	17,8	8,9	92,9	15,3	12,9

1. Y c. vols avec violences. 2. Hors droit du travail. Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

8.2 Justice

En 2018, 2,3 millions de décisions ont été prises en matière civile et commerciale : 38 % dans les tribunaux de grande instance où le contentieux familial est important, 17 % dans les tribunaux d'instance notamment sur les régimes de protection et le contentieux de l'impayé, et 16 % auprès des juges des enfants.

En matière pénale, 12,3 millions d'**amendes forfaitaires** majorées ont été prononcées en 2018 et les **parquets** ont traité 4,2 millions d'affaires. Plus de deux tiers de ces affaires n'ont pu faire l'objet d'une poursuite, le plus souvent parce que l'auteur de l'infraction n'a pas été identifié : 2,3 millions d'affaires traitées ont ainsi été classées pour défaut d'élucidation. La **réponse pénale** porte donc sur 1,3 million d'affaires poursuivables et a été donnée à près de 90 % d'entre elles. Elle prend trois formes, de la plus légère à la plus lourde : l'**alternative aux poursuites** (36 % des affaires poursuivables), la **composition pénale** (5 %), et la poursuite devant le tribunal (47 %).

En 2018, 62 000 majeurs auteurs d'un ou plusieurs **délits** ont vu leur affaire classée après réussite d'une composition pénale. Pour un peu plus de la moitié d'entre eux, la principale **infraction** visée relevait du contentieux routier. Seul un auteur sur cinq avait commis plusieurs infractions, alors que cette situation concerne environ la moitié des auteurs jugés au tribunal correctionnel. Les infractions traitées en composition pénale sont aussi de moindre gravité que celles portées devant le tribunal correctionnel. L'amende est ainsi la mesure de composition pénale la plus souvent prononcée.

En 2018, 550 000 **condamnations** sont prononcées pour **crime**, délit ou **contravention** de 5^e classe et inscrites au **casier judiciaire** national, hors condamnations prononcées par les tribunaux de police. Ces condamnations concernent 460 000 **condamnés** car une personne peut être condamnée plusieurs fois la même année. En 2018, 65 000 personnes sont dans ce cas, soit 14 % des condamnés. La presque totalité des condamnations sanctionnent un délit. Les infractions à la circulation routière représentent 40 % de ces condamnations, les atteintes aux biens et aux personnes 37 % et les infractions à la législation sur les stupéfiants 12 %. Les condamnations pour crime représentent 0,4 % de l'ensemble des condamnations : 45 % sanctionnent des viols, 33 % des homicides et violences volontaires et 20 % des vols criminels.

Au 1^{er} janvier 2019, 241 900 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire, 66 % sont suivies pour une mesure de **milieu ouvert** et 34 % sont écrouées en **milieu fermé**. En 2018, la durée moyenne de la partie ferme des peines d'**emprisonnement** sanctionnant des délits s'établit à 8,4 mois. Les tribunaux sont plus sévères quand la condamnation sanctionne plusieurs infractions, la durée moyenne est alors plus longue : 10,3 mois dans le cas d'infractions multiples contre 6,1 mois quand la condamnation ne vise qu'une seule infraction.

Au 1^{er} janvier 2019, 20 300 personnes sont **écrouées** sous le régime de la **détention provisoire** et 60 900 sont condamnées. La proportion de **prévenus** parmi les écroués (autour de 25 %) reste stable par rapport à 2017. ■

Définitions

Condamné : personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Prévenu : personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Alternative aux poursuites, amende forfaitaire, casier judiciaire, composition pénale, condamnation, contravention, crime, décision-personne, délit, détention provisoire, détenu, écrou, emprisonnement, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, parquet, peine alternative, plainte, procès-verbal, réclusion, réponse pénale, sursis, travail d'intérêt général (TIG) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les condamnations – Année 2018 », ministère de la Justice, janvier 2020.
- « La composition pénale, une procédure qui demeure principalement réservée aux contentieux sans victime », *Infostat Justice* n° 174, ministère de la Justice, janvier 2020.
- « Références statistiques justice – Année 2018 », ministère de la Justice, décembre 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activité judiciaire en 2018

en milliers de décisions rendues

	2018 (p)	18/17 en %
En matière administrative	252,1	3,8
Conseil d'État	9,6	-5,5
Cours administratives d'appel	32,9	5,0
Tribunaux administratifs	209,6	4,0
En matière civile et commerciale	2 279,5	-12,6
Cour de cassation	21,5	6,0
Cours d'appel	237,5	-4,5
Tribunaux de grande instance (hors commerce, hors incapacité des mineurs)	856,1	-5,6
Tribunaux d'instance	381,6	-40,6
Juges des enfants (assistance éducative)	371,4	1,2
Juridictions commerciales	138,0	-4,8
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	143,9	22,2
Conseils de prud'hommes	129,5	-19,9
En matière pénale^{1,2}	798,9	0,6
Cour de cassation ³	7,7	-3,0
Cours d'appel	105,6	1,3
Cours d'assises	2,9	-10,2
Tribunaux correctionnels	630,6	1,3
Tribunaux de police ⁴
Juges et tribunaux pour enfants	52,2	-8,2
Amendes forfaitaires majorées	12 313,2	-3,2

1. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en décisions pour : Cour de cassation et cours d'appel. 2. Hors tribunaux de police. 3. Hors questions prioritaires de constitutionnalité (QPC).

4. Au 1^{er} juillet 2017 sont entrées en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^e siècle qui suppriment les juridictions de proximité.

Champ : affaires terminées et réglées.

Source : SDSE.

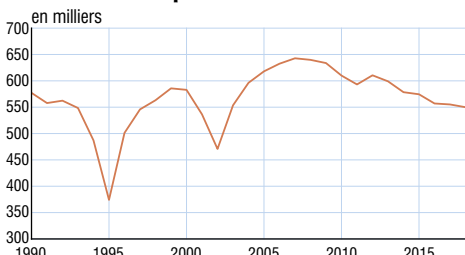
Condamnations selon la nature de la peine principale

	2000	2010	2018 (p)
Réclusion criminelle	1 179	1 145	1 078
Peine d'emprisonnement	283 003	300 441	279 844
Emprisonnement ferme	76 786	88 420	101 431
Emprison. avec sursis partiel	22 007	33 684	28 859
Emprison. avec sursis total	184 210	178 337	149 554
Peine d'amende	205 207	212 524	180 712
Peine alternative	63 751	61 481	62 558
dont susp. du permis de conduire	33 319	12 326	6 815
Mesure et sanction éducative	20 547	27 257	22 374
Dispense de peine	9 236	7 144	3 400
Total	582 923	609 992	549 966

Note : les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles depuis 2016.

Source : SDSE.

Condamnations prononcées de 1990 à 2018



Note : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi. Depuis 2016, les condamnations prononcées sont hors tribunaux de police. Pour 2017, le nombre total de peines diffère du nombre total d'infractions car deux condamnations n'ont aucune mesure ou peine associée.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de l'infraction

	2010	2018 (p)
Atteinte à la personne	110 418	95 597
dont : homicides volontaires	469	448
viols	1 342	1 028
coups et violences volontaires	72 412	59 259
homicides et bless. involontaires	9 670	8 130
dont par conducteur	8 378	7 416
Atteinte aux biens	134 920	112 009
dont vols, recels, destruct. et dégrad.	117 583	96 900
Matière économique et financière	17 634	12 332
dont : chèques	5 110	2 661
travail illégal	3 572	2 094
Circulation routière et transports	251 462	218 898
dont : défaut d'assurance	23 429	17 605
conduite en état alcoolique	118 773	90 928
conduite sans permis ou malgré suspension	58 391	56 673
grand excès de vitesse ¹	12 367	846
Autres infractions	95 558	111 130
dont stupéfiants ²	48 609	66 768
Total	609 992	549 966

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles depuis 2016. 2. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2018 (r)	2019	19/18 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	8 606	9 057	5,2
dont dépenses de personnel	5 425	5 600	3,2
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	528	505	-4,3
Aide juridictionnelle (budget)	472	424	-10,1
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	83 552	86 629	3,7
dont : justice judiciaire	32 507	33 574	3,3
administration pénitentiaire	39 873	41 514	4,1
protection judiciaire de la jeunesse	8 919	9 156	2,7

1. Rapport annuel de performance (RAP) 2018 et loi de finances initiale (LFI) 2019.

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

Au 1 ^{er} janvier	2000	2005	2019
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	187
Places	49 294	50 094	60 151
Personnes écrouées	51 441	59 197	81 250
dont personnes détenues	51 441	58 231	70 059
Condamnés	33 341	39 063	60 907
Prévenus	18 100	20 134	20 343
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	129 784	160 623
Mesures en cours	149 588	137 386	179 408
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	106 224	120 297
Travail d'intérêt général (TIG) ¹	24 962	18 045	35 778
Libérations conditionnelles	4 852	6 865	4 855
Autres mesures	6 275	6 252	18 478

1. Y.c. sursis TIG.

Source : Direction de l'Administration pénitentiaire.

9.1 Maladies – Accidents

En 2018, l'**espérance de vie en bonne santé**, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans être limitée dans ses activités quotidiennes, s'élève en France à 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes. Au cours des dix dernières années, elle a légèrement augmenté pour les hommes (+ 8 mois), mais est restée globalement stable pour les femmes. Entre 2008 et 2018, l'**espérance de vie à la naissance** a, en revanche, augmenté pour les hommes (+ 1 an et 10 mois) comme pour les femmes (+ 1 an) pour s'établir respectivement à 79,4 ans et 85,3 ans. Si les femmes conservent encore leur avantage, l'écart avec les hommes s'atténue au fil du temps. Depuis 1947, l'espérance de vie à la naissance a très fortement augmenté mais croît à un rythme plus modéré depuis quelques années. En revanche, l'espérance de vie aux âges élevés, peu dynamique avant les années 1980, augmente à un rythme plus soutenu depuis.

Sur les 579 200 décès observés en France métropolitaine en 2016, les cancers et les maladies cardio-vasculaires constituent les causes les plus fréquentes (respectivement 29,0 % et 24,2 %), suivies par les maladies de l'appareil respiratoire (autres que les cancers), les maladies du système nerveux et des organes des sens et, enfin, les **morts violentes** (suicides, accidents...). Ces cinq groupes de maladies rassemblent un peu moins des trois quarts des décès.

La forte baisse de la mortalité toutes causes observées depuis plusieurs décennies se

poursuit. En effet, les **taux de mortalité standardisés** sur l'âge ont, pour 1 000 habitants, diminué entre 2000 et 2016 : de 14,7 décès à 10,9 chez les hommes et de 8,4 à 6,5 chez les femmes. Au sein de l'Union européenne (UE), ces taux restent supérieurs en 2016 : 12,5 décès chez les hommes et 8,2 chez les femmes.

En 2018, la **dépense de prévention institutionnelle**, financée ou organisée par des fonds et des programmes de prévention nationaux ou départementaux, s'élève à 6,2 milliards d'euros (Md€), quasiment stable par rapport à 2017. Elle représente environ 93 euros par habitant et 2,2 % de la dépense courante de santé. Elle ne contribue quasiment pas à la croissance de cet agrégat.

En 2018, les **accidents du travail** avec arrêt du régime général s'élèvent à 651 100, en progression de 2,9 % par rapport à 2017. Ils représentent 82 % des 794 400 sinistres ayant donné lieu à un arrêt en 2018. Les autres sinistres concernent les accidents de trajet (12 %) et les maladies professionnelles (6 %).

En 2018, sur les routes de France métropolitaine, 3 248 personnes sont décédées. La mortalité routière est en baisse (- 5,8 %) par rapport à l'année 2017. Les **accidents corporels** et le nombre de blessés sont également en baisse (respectivement - 4,9 % et - 4,8 %). Parmi ces derniers, le nombre de blessés dont l'état a nécessité une hospitalisation de plus de 24 heures a fortement diminué (- 23,4 %). Entre 2010 et 2018, la mortalité routière diminue de 18,6 %, soit 744 vies épargnées. ■

Définitions

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Accident corporel de la circulation, affection de longue durée (ALD), dépense de prévention institutionnelle, espérance de vie à la naissance, espérance de vie en bonne santé, évènement (d'état civil) domicilié / Lieu de domicile, morts violentes, prévalence d'une maladie, taux de mortalité standardisé, vaccins : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « En 2018, l'espérance de vie sans incapacité est de 64,5 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes », *Études & Résultats* n° 1127, Drees, octobre 2019.
- « La sécurité routière en France », *Bilan de l'accidentalité de l'année 2018*, ONISR, septembre 2019.
- « Les chiffres clés de la sécurité sociale 2018 », Direction de la Sécurité sociale, édition 2019.
- « Les dépenses de santé en 2018 – Résultats des comptes de la santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2019.
- « Les gains d'espérance de vie se concentrent désormais aux âges élevés », *Insee Focus* n° 157, juin 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Causes de décès par sexe

en milliers

	1990			2000			2016		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Tumeurs	55,4	85,9	141,3	59,8	89,6	149,4	72,7	95,3	168,1
Maladies de l'appareil circulatoire	94,9	78,8	173,7	86,6	74,8	161,3	75,4	65,0	140,4
Maladies de l'appareil respiratoire	18,2	19,8	38,0	17,3	18,3	35,6	20,2	20,4	40,5
Maladies du système nerveux et des organes des sens	5,9	5,4	11,3	11,3	8,7	20,0	23,3	14,9	38,2
Troubles mentaux et du comportement	7,4	5,5	12,9	10,3	7,0	17,3	15,6	10,0	25,6
Maladies de l'appareil digestif	12,6	14,4	27,0	11,1	12,5	23,7	11,0	12,7	23,6
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	8,3	5,0	13,3	11,1	7,9	19,0	11,3	9,2	20,4
Maladies infectieuses et parasitaires	3,9	5,7	9,6	5,1	5,4	10,5	5,4	4,8	10,2
Maladies de l'appareil génito-urinaire	3,6	3,6	7,2	3,6	3,6	7,3	5,1	4,8	9,9
Autres maladies	23,4	18,3	41,7	25,3	18,5	43,8	35,1	29,6	64,8
Causes externes	19,0	28,6	47,6	16,5	24,4	40,9	15,3	22,2	37,5
<i>dont suicides</i>	3,2	8,1	11,4	2,9	7,9	10,8	2,0	6,4	8,4
Total	252,6	271,0	523,6	258,1	270,7	528,8	290,3	288,9	579,2

Champ : France métropolitaine, décès domiciliés.

Source : Inserm, CépiDC.

Prévalence des maladies dans les affections de longue durée en 2017

Au 31 décembre	Taux de prévalence pour 100 000 personnes	Part des femmes en %	Âge moyen en années
Diabète de type 1 et 2	4 356	47	67
Tumeur maligne	3 460	55	68
Affections psychiatriques de longue durée	2 261	56	51
Maladie coronaire	1 956	29	72
Insuf. cardiaque, tr. du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves	1 826	49	74
Artér. chr. avec manif. ischémiques	901	34	72
Hypertension artérielle sévère	758	57	76
Accident vasculaire cérébral invalidant	737	48	70
Insuf. respiratoire chronique grave	637	51	63
Maladie d'Alzheimer et autres démences	583	72	84

Source : Cnam.

Insécurité routière

	2005	2010	2018	18/17 en %
Accidents corporels	84 525	67 288	55 766	- 4,9
Tués ¹	5 318	3 992	3 248	- 5,8
Blessés	108 076	84 461	69 887	- 4,8
<i>dont hospitalisés^{2,3}</i>	<i>39 811</i>	<i>30 393</i>	<i>21 238</i>	<i>-23,4</i>

1. Décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident. 2. Victimes blessées dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation. 3. En 2018, il semble que certains départements (dont les Bouches-du-Rhône) aient modifié leur processus de validation de la qualité de blessé hospitalisé vs blessé léger. Ceci expliquerait pour partie la forte baisse du nombre de blessés hospitalisés entre 2017 et 2018. Champ : France métropolitaine. Source : ONISR.

Répartition sectorielle des accidents de travail

en milliers de salariés

	2008		2018	
	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %
Métallurgie	75,7	10,8	50,0	7,7
BTP	129,2	18,4	88,5	13,6
Transports, EGE, etc.	94,1	13,4	97,0	14,9
Alimentation	118,2	16,8	113,6	17,5
Chimie, caoutchouc, plasturgie	14,7	2,1	10,2	1,6
Bois, ameublement, etc.	30,2	4,3	17,8	2,7
Commerce non alimentaire	57,0	8,1	48,8	7,5
Activités de services	185,0	26,3	225,2	34,6
Total	704,0	100,0	651,1	100,0

Champ : comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Source : Cnam.

Dépenses de prévention institutionnelle

en millions d'euros

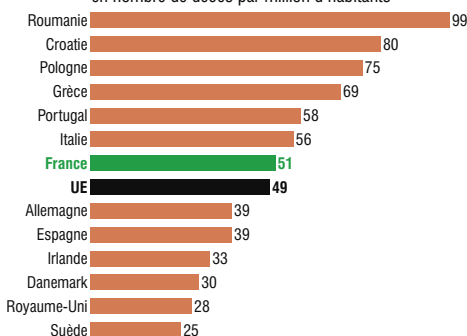
	2010 (r)	2017 (r)	2018
Prévention individuelle primaire	2 894	3 174	3 164
Vaccins	72	87	114
PMI - Planning familial ¹	828	804	772
Médecine du travail	1 512	1 690	1 689
Médecine scolaire	482	593	589
Prévention individuelle secondaire	556	706	722
<i>dont : dépistage des tumeurs</i>	<i>156</i>	<i>157</i>	<i>148</i>
<i>dépistage VIH/Sida, hépatites, tuberculose et autres maladies infectieuses</i>		152	274
<i>examens de santé</i>		173	173
Prévention collective	2 383	2 370	2 355
Prévention à visée comportementale	361	300	328
Prévention à visée environnementale	2 022	2 070	2 027
Hygiène du milieu ²	676	717	673
Prévention des risques professionnels	249	272	216
Prévention et lutte contre la pollution	225	176	183
Surveillance, veille, recherche, expertise, alerte		319	392
Urgences et crises		- 28	6
Sécurité sanitaire de l'alimentation		582	507
Total des dépenses de prévention institutionnelle	5 833	6 250	6 241

1. PMI : protection maternelle et infantile. 2. Y.c. lutte anti-vectorielle.

Source : Drees.

Victimes d'accidents de la route dans quelques pays de l'UE en 2017

en nombre de décès par million d'habitants



Note : décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident.

Source : Commission européenne.

9.2 Personnels et équipements de santé

Au 1^{er} janvier 2019, le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) dénombre 226 900 médecins en activité en France, qu'ils exercent une activité régulière, en cumulant emploi et retraite, ou qu'ils effectuent des remplacements. Parmi eux, on compte 102 200 médecins généralistes (45 % de l'ensemble) et 124 700 spécialistes hors médecine générale (55 %). La psychiatrie, l'anesthésie-réanimation et le radiodiagnostic et l'imagerie médicale regroupent les effectifs les plus importants (29 % des spécialistes hors médecine générale). Plus de la moitié des médecins (57 %) sont des libéraux (50 % des spécialistes et 66 % des généralistes) : 45 % travaillent exclusivement en libéral et 12 % ont fait le choix d'un exercice « mixte » (ils cumulent des activités salariée et libérale). Les autres, c'est-à-dire 43 % des médecins, exercent tout ou partie de leur activité à l'hôpital.

Dans le même temps, la densité médicale se maintient à 339 médecins pour 100 000 habitants. Près d'un médecin sur deux est une femme, mais moins d'un chirurgien sur trois. La pédiatrie, comme l'endocrinologie, la gynécologie médicale ou la dermatologie, sont des spécialités très féminisées avec 70 % ou plus de femmes.

Au 1^{er} janvier 2019, le répertoire Adéli (Automatisation des listes) recense 722 600 infirmiers en activité en France. C'est la première profession de santé en termes d'effectifs, devant celle de médecins. La profession est largement féminisée : près de neuf infirmiers

sur dix sont des femmes (87 %). Les infirmiers, comme les ergothérapeutes, ou encore les psychomotriciens exercent essentiellement leur profession en tant que salarié, dans les hôpitaux ou d'autres structures de santé (respectivement 82 %, 87 % et 76 %).

Fin 2018, le secteur hospitalier français est constitué de 3 036 structures disposant de **capacités d'accueil en hospitalisation complète ou partielle**. Ces structures peuvent être de tailles et de natures très différentes. Parmi les 1 356 **établissements de santé** du secteur public, quatre types d'établissements coexistent : 178 sites de centres hospitaliers régionaux (CHR), 943 centres hospitaliers, 95 centres spécialisés en psychiatrie et enfin 140 autres établissements correspondant majoritairement à des établissements de soins de longue durée. Les structures hospitalières privées se composent de 999 cliniques privées à but lucratif et de 681 établissements privés à but non lucratif. En 2018, le nombre total de structures répertoriées continue de diminuer. Les capacités d'accueil de ces 3 036 établissements de santé se partagent entre hospitalisation complète (396 000 lits) ou à temps partiel (77 000 places). Reflet du développement de l'hospitalisation partielle à l'œuvre depuis plusieurs années, le **nombre de lits** continue de reculer en 2018 (-1,0 %), tandis que le **nombre de places** reste dynamique (+2,4 %). Il s'agit de résultats provisoires de la **statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2018**. ■

Définitions

Établissements de santé : personnes morales de droit public ou privé qui assurent le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes. Les établissements de santé mènent aussi des actions de prévention et d'éducation de la santé. Les établissements publics, soumis au contrôle de l'État, sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière. Ils sont dotés d'un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d'un directeur. Les établissements privés sont à but lucratif ou non lucratif. Pour les établissements à but lucratif, plusieurs personnes morales peuvent coexister. Les établissements privés à but non lucratif peuvent être qualifiés d'établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) dès lors qu'ils assurent le service public hospitalier.

Capacité d'accueil des établissements de santé, hospitalisation complète, hospitalisation partielle, médecin mixte, nombre de lits, nombre de places, omnipraticien, statistique annuelle des établissements de santé (SAE) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « En 2018, le nombre de places en hospitalisation à temps partiel progresse à un rythme soutenu – Premiers résultats de la statistique annuelle des établissements de santé 2018 », *Études et Résultats* n° 1130, Drees, octobre 2019.
- « Les établissements de santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Médecins suivant le statut et la spécialité en 2019

Au 1 ^{er} janvier	Nombre de médecins	Part des femmes en %	Médecins libéraux et mixtes en %
Omnipraticiens	102 169	47,6	66,1
Spécialistes	124 690	45,7	49,6
Spécialités médicales	71 760	48,0	49,2
dont : anesthésiologie réanimation	11 524	36,9	39,8
pédiatrie	8 270	70,4	37,8
radiodiag. et imag. médicale	8 938	36,0	74,4
Spécialités chirurgicales	27 646	30,4	68,1
dont : gynécologie obstétrique	5 215	52,6	59,5
ophtalmologie	5 882	44,2	85,7
Biologie médicale	3 053	52,3	39,7
Psychiatrie	15 421	51,9	41,8
Santé publ. et médecine du travail	6 810	66,7	1,2
Total des médecins	226 859	46,6	57,0

Champ : ensemble des professionnels de santé actifs au 1^{er} janvier.
Source : Drees, RPPS.

Établissements de santé au 31 décembre 2018

Au 31 décembre	Nombre d'entités ¹	Nombre de lits	Nombre de places
Secteur public¹	1 356	243 326	42 798
Centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU)	178	70 452	10 591
Centres hospitaliers (CH) dont anciens hôpitaux locaux	943	140 758	17 591
Centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie	95	23 199	14 164
Autres établissements publics	140	8 917	452
Établissements privés à but non lucratif	681	56 274	14 295
Centres de lutte contre le cancer (CLCC)	22	2 772	718
Autres établissements privés à but non lucratif	659	53 502	13 577
Secteur privé (établissements)	999	96 093	20 198
Établissements de soins de suite et de réadaptation	348	29 564	4 002
Établissements de soins de courte durée ²	491	52 206	14 256
Établissements de lutte contre les maladies mentales	151	13 925	1 881
Établissements de soins de longue durée	7	333	0
Autres établissements privés	2	65	59
Total	3 036	395 693	77 291

1. Pour les secteur public comme pour le privé, chaque entité géographique est comptabilisée. Pour une entité juridique multi-sites comme l'AP-HP on compte autant d'entités que de sites. 2. Y c. établissements pluridisciplinaires.
Champ : y c. service de santé des armées.
Source : Drees, enquête SAE 2018, données provisoires.

Personnels non médicaux salariés et sages-femmes dans les établissements de santé en 2017

	Publics	Privés		Total
		à but non lucratif	à but lucratif	
Personnels administratifs	102,9	23,1	21,9	147,9
Personnels soignants	564,6	97,2	116,5	778,4
Sages-femmes	12,8	1,3	2,6	16,7
Pers. d'encad. du pers. soignant	17,9	3,9	3,4	25,2
Infirmiers ¹	249,3	40,9	52,5	342,6
Aides-soignants	185,6	27,2	32,5	245,2
Agents de services hospitaliers et autres pers. des serv. médicaux	66,7	13,4	19,1	99,2
Rééducateurs	19,9	7,7	4,9	31,5
Psychologues	13,4	3,0	1,5	18,0
Pers. éducatifs et sociaux	13,4	4,3	1,5	19,2
Pers. médico-techniques	44,6	7,5	5,0	57,1
Personnels techniques	99,4	10,5	7,4	117,3
Total	824,9	142,7	152,2	1 119,8

1. Y c. les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.
Champ : y c. service de santé des armées, non compris les élèves.
Note : équivalent temps plein (EQTP) moyen annuel rémunéré.
Source : Drees, enquête SAE 2017.

Professions de santé

Au 1 ^{er} janvier	Effectifs			
	2016	2017	2018	2019
Infirmiers	660 611	681 459	700 988	722 572
Médecins	223 571	224 875	226 219	226 859
Pharmaciens	74 489	74 399	73 818	73 782
Chirurgiens-dentistes	41 788	42 197	42 348	42 525
Opticiens-lunetiers	34 370	35 718	37 145	38 506
Manipulateurs ERM	34 498	35 525	36 467	37 428
Orthophonistes	24 466	25 467	25 607	26 336
Sages-femmes	22 312	22 787	22 812	22 941
Psychomotriciens	11 074	11 890	12 770	13 600
Ergothérapeutes	10 417	11 216	11 971	12 765
Orthoptistes	4 409	4 643	4 876	5 185
Audioprothésistes	3 264	3 440	3 632	3 875

Champ : ensemble des professionnels de santé actifs au 1^{er} janvier.
Source : Drees, RPPS, Répertoire Adeli.

Lits installés en hospitalisation complète

Au 31 décembre	1998	2003	2016	2017	2018 (p)
Secteur public	313 315	308 013	250 104	246 395	243 326
Secteur privé	175 395	160 405	154 144	153 470	152 367
Total	488 710	468 418	404 248	399 865	395 693

Champ : France métropolitaine pour 1998, France hors Mayotte pour 2003 et y c. Mayotte à partir de 2011 ; y c. service de santé des armées à partir de 2003.
Source : Drees, enquêtes SAE 1998 à 2018.

Pharmacies et laboratoires d'analyses médicales

Au 31 décembre	2000	2005	2017	2018
Pharmacies	22 698	22 610	21 192	20 966
Laboratoires	4 084	3 876	3 721	3 741

Champ : France métropolitaine.
Sources : Cnam ; Ordre national des pharmaciens.

Médecins, infirmiers et lits d'hôpital dans quelques pays du monde

	densité pour 1 000 habitants					
	Médecins		Infirmiers		Lits d'hôpital	
	2000	2017	2000	2017	2000	2017
Allemagne	3,3	4,2	10,0	12,9	9,1	8,0
Australie ¹	2,5	(e) 3,7	10,1	(e) 11,7	4,0	3,8
Autriche ²	3,9	5,2	5,6	6,9	8,0	7,4
Canada ^{3,4}	2,1	2,7	8,5	10,0	3,8	2,5
Corée	1,3	2,3	3,0	6,9	4,7	12,3
Espagne	3,1	3,9	3,5	5,7	3,7	(p) 3,0
Estonie	3,1	3,5	5,8	6,2	7,0	4,7
États-Unis ^{1,5}	2,3	2,6	10,2	11,7	3,5	2,8
Finlande ⁶	2,5	(e) 3,2	10,7	14,3	7,5	3,3
France ^{4,5}	3,3	3,4	6,7	10,5	8,0	6,0
Hongrie	2,7	3,3	5,3	6,5	8,2	7,0
Mexique	1,6	2,4	2,2	2,9	1,8	1,4
Rép. Tchèque ⁷	3,4	3,7	7,6	8,1	7,8	6,6
Slovaquie ^{1,5}	3,4	3,4	7,4	5,7	7,9	5,8
Slovenie	2,2	3,1	6,9	9,9	5,4	4,5
Turquie ^{4,8}	1,3	1,9	1,1	2,1	2,5	2,8

1. Données 2016 pour les lits d'hôpital en Australie et aux États-Unis.
2. Données incluent uniquement les infirmiers travaillant dans les hôpitaux en Autriche. 3. Données 2003 pour les infirmiers au Canada.
4. Y c. médecins travaillant dans le secteur médical (directeurs, enseignants, chercheurs etc.). 5. Y c. infirmiers travaillant dans le secteur médical (directeurs, enseignants, chercheurs etc.). 6. Données 2014 pour les médecins et infirmiers. 7. Données 2013 pour les médecins. 8. Données 2002 pour les lits d'hôpital en Turquie.
Note : médecins et infirmiers en exercice (pratiquant directement des soins aux patients) sauf précision contraire.
Source : OCDE (extraction au 6 août 2019).

9.3 Dépenses de santé

En 2018, la **consommation de soins et biens médicaux (CSBM)** poursuit son ralentissement avec une croissance en valeur de 1,5 %, après + 1,7 % en 2017. Elle atteint ainsi 203,5 milliards d'euros (Md€), soit 8,6 % du PIB, et 3 037 euros par habitant. Ce ralentissement s'explique principalement par la nette décélération des soins hospitaliers. Le premier facteur de croissance de la CSBM devient en 2018 les **soins de ville**, qui n'en représentent pourtant qu'un peu plus du quart.

Le reste à charge en santé des ménages, en proportion de la CSBM, continue de diminuer en 2018 pour s'établir à 7,0 %, après 7,5 % en 2017. Cette participation directe des ménages aux dépenses de santé s'élève à 14,3 Md€ en 2018, ce qui correspond à environ 210 euros par habitant par an. Cette part de la dépense de santé financée par les ménages est la plus faible des pays de l'OCDE, nettement en dessous de la moyenne des pays de l'Union européenne (UE). Cette baisse s'explique par des tendances structurelles telles que le vieillissement – accroissant les effectifs de personnes exonérés du ticket modérateur – mais aussi par des mesures de régulation de la dépense en santé (mécanismes de modérations des dépassements d'honoraires par exemple). En conséquence, la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale progresse quasi continûment depuis 2009, pour atteindre 78,1 % en 2018.

Outre le rôle de la Sécurité sociale, l'intervention des **organismes complémentaires** influence également le reste à charge.

En 2018, la participation des organismes complémentaires s'élève à 13,4 %, contre 13,1 % en 2017. Cette hausse pourrait être la conséquence de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise en 2016 qui s'est globalement accompagnée de contrats plus couvrants en optique et en dentaire. Sur ces deux postes, le reste à charge des ménages est historiquement relativement élevé. La réforme « 100 % santé », mise en place progressivement à partir de janvier 2019, propose un ensemble de prestations de soins et d'équipements dans un panier spécifique pour trois postes de soins : aides auditives, optique et dentaire. À terme, les paniers « 100 % santé » regrouperont des actes et des biens intégralement remboursés par l'Assurance maladie et les organismes complémentaires.

Enfin, l'État et les organismes de base au titre de la **couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** financent également la dépense de santé, pour une part très faible (1,5 % en 2018) mais croissante sur longue période (1,3 % en 2009).

Avec une **dépense courante de santé au sens international (DCSi)** représentant 17 % du PIB en 2017 et en particulier des dépenses plus élevées dans les secteurs des soins ambulatoires et des produits pharmaceutiques, les États-Unis sont de loin en tête des pays de l'OCDE. Près de cinq points derrière les États-Unis, la Suisse dépense 12 % de son PIB pour la santé, devant la France, l'Allemagne et la Suède (11 %), à un niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'UE à 15 (10 %). ■

Définitions

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : représente la valeur totale des biens et services qui concourent directement au traitement d'une perturbation de l'état de santé : les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, matériels et pansements, orthèses, prothèses, véhicules pour handicapés physiques inscrits à la liste des produits et prestations de l'Assurance maladie). Cette dépense inclut l'ensemble des biens médicaux et soins courants, y compris ceux des personnes prises en charge au titre des affections de longue durée (ALD). Elle exclut, en revanche, diverses composantes de la dépense en lien notamment avec la gestion et le fonctionnement du système, ainsi que les soins de longue durée, comptabilisés par ailleurs dans la dépense courante de santé (DCS).

Comptes nationaux de la santé, couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), dépense courante de santé (DCS), dépense courante de santé au sens international (DCSi), médicament générique, organismes d'assurance maladie complémentaires, soins de ville : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses de santé en 2018, résultats des comptes de la santé – Édition 2019 », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, septembre 2019.
- « La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties – Édition 2019 », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, avril 2019.
- « Le déremboursement entraîne une hausse immédiate des ventes des médicaments non remboursables », *Études et Résultats* n° 1107, Drees, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006	2018	18/17 en %
Soins hospitaliers	70,5	94,5	0,8
Secteur public	54,4	73,0	0,8
Secteur privé	16,2	21,5	0,7
Soins ambulatoires	83,3	109,0	2,1
Soins de ville	39,3	55,0	2,9
dont : médecins et sages-femmes ¹	17,1	21,1	///
auxiliaires médicaux	8,7	16,1	3,7
dentistes	9,1	11,4	1,4
analyses de laboratoires	3,9	4,4	-1,3
cures thermales	0,3	0,4	-0,7
Médicaments en ambulatoire	31,5	32,7	-0,2
Autres biens médicaux en ambulatoire	9,4	16,1	4,3
Optique	4,4	6,4	4,6
Prothèses, orthèses, VHP ²	1,6	3,2	5,7
Matériels et pansements	3,3	6,5	3,4
Transports de malades	3,1	5,1	2,6
Consommation de soins et de biens médicaux	153,9	203,5	1,5

1. Les montants des dépenses de soins de médecins généralistes, de soins de médecins spécialistes et de contrats et autres soins ne sont pas directement comparables entre 2017 et 2018 compte tenu des différentes évolutions affectant en 2018 les dépenses versées au titre des rémunérations forfaitaires des médecins.

2. Véhicules pour handicapés physiques.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Poids de la CSBM et de la dépense courante de santé

en % du PIB

	2006	2009	2017	2018
Consom. de soins et de biens médicaux	8,3	8,8	8,7	8,6
Dépense courante de santé	11,1	11,9	11,9	11,7

Sources : Drees, comptes nationaux de la santé ; Insee.

Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

en %

	2006	2017 (r)	2018
Sécurité sociale de base ¹	76,7	77,9	78,1
État et CMU-C org. de base ²	1,3	1,4	1,5
Organismes complémentaires ³	12,8	13,1	13,4
Mutuelles	7,6	6,7	6,7
Sociétés d'assurance	2,9	3,9	4,1
Institutions de prévoyance	2,3	2,6	2,6
Ménages	9,1	7,5	7,0
Total	100,0	100,0	100,0

1. Y c. déficit des hôpitaux publics et les régimes Alsace Moselle et CAMIEG.

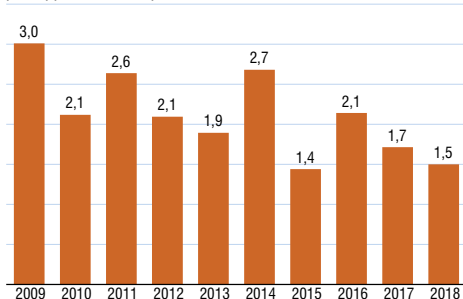
2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y c. prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Évolution de la CSBM

par rapport à l'année précédente en %



Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Dépense courante de santé

en milliards d'euros courants

	2006	2018	18/17 en %
CSBM	153,9	203,5	1,5
Soins de longue durée ¹	12,9	22,8	2,2
Indemnités journalières ²	10,7	15,1	3,8
Autres dépenses en faveur des malades	0,3	0,8	10,1
Prévention	5,2	6,1	-0,1
Subventions au système de soins nettes			
des remises conventionnelles	2,1	1,0	-26,5
Recherche	7,5	8,8	-0,3
Formation	1,3	2,3	2,1
Coût de gestion syst. de santé ³	12,2	15,7	0,9
Dépense courante de santé	206,0	275,9	1,4

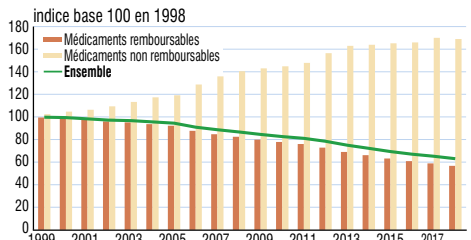
1. Soins aux personnes âgées ou handicapées en établissements et services de soins infirmiers à domicile.

2. Le champ retenu ici est constitué des indemnités journalières au titre de la maladie, de la maternité, des accidents du travail et des maladies professionnelles pour l'ensemble des régimes de bases (hors fonction publique).

3. Le coût de gestion des organismes complémentaires est calculé hors contribution à la taxe de solidarité additionnelle (fonds CMU avant 2011).

Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

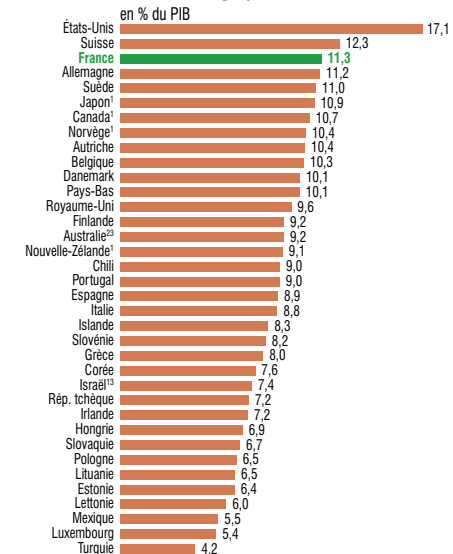
Évolution des prix des médicaments de 1999 à 2018



Note : l'innovation n'est pas prise en compte dans l'évolution du prix.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Dépense courante de santé au sens international dans les pays de l'OCDE en 2017



1. Valeur provisoire. 2. Valeur estimée. 3. Différence de méthodologie.

Note : classement établi à partir de la dépense courante de santé au sens international. Source : OCDE (extraction du 17 septembre 2019).

9.4 Personnes handicapées

En 2017, 489 100 travailleurs handicapés sont employés dans les 103 700 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. Ils représentent 359 900 travailleurs en **emplois en équivalents temps plein (EQTP)** sur l'année, pour un **taux d'emploi direct** de 3,5 % qui est stable par rapport à 2016. En 2017, les bénéficiaires recrutés pour la première fois dans un établissement assujetti le sont le plus souvent en CDD (38 %) qu'en CDI (34 %). Ils représentent 52 900 nouveaux travailleurs handicapés.

Les dépenses de prestations liées au handicap et à l'invalidité sont constituées pour plus d'un tiers de l'accueil et de l'hébergement en établissement médico-social, pour près d'un quart de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, pour près d'un quart de pensions et rentes d'invalidité, et pour le reste d'autres prestations, dont la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** des moins de 60 ans. En 2018, selon les données provisoires, ces dépenses ralentissent (+ 2,2 %, après + 3,1 % en 2017) pour s'établir à 41,0 milliards d'euros (Md€). Ce ralentissement s'explique par l'achèvement du recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite : jusqu'en 2017, celui-ci s'était traduit par une augmentation du nombre des bénéficiaires de pensions d'invalidité, ainsi que par un allongement du temps passé par les bénéficiaires dans le dispositif d'indemnisation. Malgré ce ralentissement, la croissance des prestations d'invalidité est tirée par la hausse

des dépenses d'AAH. Cette hausse provient de la revalorisation des montants d'AAH du 1^{er} avril 2018 (+ 1,0 %), à laquelle est venue s'ajouter la revalorisation exceptionnelle du 1^{er} novembre 2018 (+ 5,0 %).

Les dépenses de prestations liées au risque accident du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent, en revanche, de reculer (- 2,4 %, après - 1,9 % en 2017) et s'élevèrent, selon les données provisoires, à 6,7 Md€ en 2018. Cette contraction résulte de la baisse tendancielle du nombre de sinistres (le nombre d'accidents du travail avec arrêt a baissé de 13,1 % entre 2010 et 2017), et de la diminution du nombre de maladies liées à l'amiante (le nombre d'offres d'indemnisation du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) a baissé de 11,7 % par rapport à 2017). Elle est liée au repli de la part des secteurs industriels, ainsi qu'au développement d'actions de prévention. Les rentes AT-MP représentent plus des trois quarts des prestations versées au titre d'incapacité permanente partielle (IPP) par la Sécurité sociale.

À la rentrée 2018, 408 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont **scolarisés** ; 83 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 17 % restants dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Le milieu ordinaire a scolarisé 16 300 élèves supplémentaires en un an, soit une augmentation de 5,1 %. Dans le secteur spécialisé, le taux est de 2,2 %. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 3,0 % dans le premier degré et de 9,0 % dans le second degré. ■

Définitions

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

AEEH, AES, AJPP, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), emploi en équivalent temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap, taux d'emploi direct de travailleurs handicapés : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'aide et l'action sociales en France – Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion », *Panoramas de la Drees social*, Drees, édition 2019.
- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2017 – Le taux d'emploi direct en équivalent temps plein se stabilise », *Dares Résultats* n° 53, Dares, novembre 2019.
- « Compte provisoire de la protection sociale : le retour à l'excédent de 2017 s'amplifie en 2018 », *Études et Résultats* n° 1131, Drees, octobre 2019.
- « Repères et références statistiques 2019 », Depp, août 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2018

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	26 153	51 610	77 763
Licences féminines	8 489	17 294	25 783
Licences masculines	17 664	34 316	51 980
Autres titres de participation	6 436	12 292	18 728
Clubs	1 350	1 262	2 612

Source : MEOS.

Part des salariés handicapés dans l'emploi en 2017

	en %
	2017 (p)
Ind. manif., ind. extract. et autres	3,9
Construction	2,9
Com. de gros et de dét., transp., héberg. et restau.	3,5
Information et communication	2,2
Activ. finan. et d'assur., activ. immob.	3,2
Activ. spéc., scienti. et techn., activ. de serv. adm. et de soutien	2,9
Adm. publ., enseign., santé hum. et act. soc. ¹	4,5
Autres activités ²	3,5
Ensemble des établissements	3,5

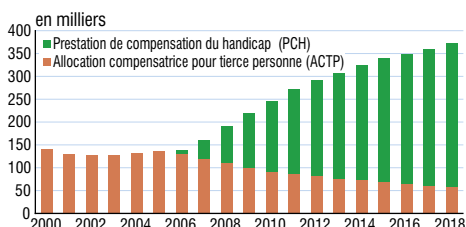
1. Sont notamment inclus ici, dans le secteur de l'administration publique (hors fonction publique), les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, telles que les caisses d'allocations familiales par exemple. 2. Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, et diverses activités de service. Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus. Lecture : en 2017, le taux d'emploi en EQTP de travailleurs handicapés dans les établissements du secteur de la construction s'élevait à 2,9 %. Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence en équivalent temps plein / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail). Sources : Agefiph ; Dares.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP en 2017

	en millions d'euros	
	2017	17/16 en %
AT-MP^{1,2}	6 862	-1,9
Remplacement de revenu définitif	6 830	-1,8
Rentés et pensions AT-MP ¹	5 942	-0,7
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA) ³	687	-11,9
Autres prestations AT-MP ¹	31	-24,3
Invalidité⁴	40 134	3,1
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	9 297	5,9
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	9 369	3,4
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 313	4,6
PCH et ACTP ⁵ de moins de 60 ans	1 715	2,2
AJPP, AES, AEEH ⁶	1 021	6,1
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁶	14 975	1,5
ESAT, CRP, CPO ⁷	1 789	0,4
Autres prestations liées à l'invalidité	655	-1,6

1. Accidents de travail et maladies professionnelles. 2. Les prestations AT-MP s'élevaient à 6 700 M€ en 2018 (-2,4 % par rapport à 2017). Les données 2018 sont provisoires. 3. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. 4. Les prestations d'invalidité s'élevaient à 41 017 M€ en 2018 et augmentent de 2,2 % par rapport à 2017. Les données 2018 sont provisoires. 5. Voir « Définitions » en annexe. 6. Y c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie. 7. Établissements et services d'aide par le travail, Centre de réadaptation professionnelle, Centre de préorientation. Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH de 2000 à 2018



Champ : France hors Mayotte, situation au 31 décembre de chaque année ; bénéficiaires de tous âges vivant à domicile ou en établissement. Note : les effectifs correspondent à des droits ouverts aux prestations au 31 décembre. Source : Drees, enquêtes Aide sociale.

Caractéristiques des bénéficiaires de l'OETH hors établissements sous accord en 2017

	en %	
	Bénéficiaires de l'OETH	Salariés des établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé
Sexe		
Femmes	43	42
Hommes	57	58
Âge		
15-24 ans	2	8
25-39 ans	18	37
40-49 ans	28	27
50 ans ou plus	52	28
Catégories socioprofessionnelles		
Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	7	22
Professions intermédiaires	14	26
Employés	32	23
Ouvriers	47	29
Contrats		
CDI	88	87
CDD	8	6
Intérim et autres	4	7

Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus. Note : données provisoires.

Sources : Agefiph ; Dares ; Insee.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2018-2019

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Établissements hospitaliers	Établissements médicaux et sociaux
Premier degré	134 438	51 125	5 500	61 150
Préélémentaire	36 093	4 465	2 419	21 269
Élémentaire	98 345	46 660	3 081	39 881
Second degré	107 341	44 891	2 497	7 745
Formations en collège	79 589	26 003	1 550	5 878
Formations en lycée	27 752	6 341	947	1 867
Autre niveau ³	///	12 547	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	252	2 907
Total⁵	241 779	96 016	8 249	71 802

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux. 2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes. 3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau. 4. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer. 5. Dont 9 826 enfants ou adolescents en scolarisation partagée. Source : Depp.

9.5 Personnes âgées dépendantes

Fin 2017, les départements ont octroyé 1,5 million de mesures d'aide sociale aux personnes âgées (60 ans ou plus). L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** en représente les neuf dixièmes. Les dépenses annuelles associées à cette allocation s'élevaient à 5,9 milliards d'euros (Md€) en 2017. Le nombre de bénéficiaires et les dépenses ont très fortement augmenté depuis la création de l'APA, mais les dynamiques ont été différentes à domicile et en établissement. L'APA à domicile concerne 768 800 personnes, soit 59 % de l'ensemble des bénéficiaires de cette allocation. Ces allocataires à domicile sont globalement moins dépendants que ceux en établissement. Ainsi, en 2017, 58 % d'entre eux sont modérément dépendants et classés en **groupe iso-ressources (GIR) 4**, selon la **grille AGGIR**, contre 23 % pour les allocataires vivant en établissement. À l'opposé, 19 % sont très dépendants et classés en GIR 1 ou 2, contre 59 % en établissement. Enfin, ils sont 23 % à être évalués en GIR 3 (18 % en établissement).

Les structures d'accueil sont davantage orientées vers la prise en charge de la dépendance. Fin 2017, 594 700 lits sont proposés en **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, contre 27 000 en **établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)** n'ayant pas le statut d'EHPAD. Depuis 2009, le nombre de lits en EHPA a fortement diminué (- 8,5 % par an en moyenne). Inversement, le nombre de lits en EHPAD a augmenté (+ 2,0 % par an en moyenne). Ce changement radical s'explique en premier lieu par des transferts entre EHPA et EHPAD et des conversions d'unités de soins de longue durée (USLD) en EHPAD, ainsi que

par un facteur démographique : la proportion de personnes âgées très dépendantes (classées en GIR 1 et 2), qui nécessitent un accompagnement médical plus conséquent, s'accroît tendanciellement au sein de la population hébergée en institutions.

En 2018, la dépense de soins de longue durée aux personnes âgées s'élevait à 11,3 Md€. L'essentiel de cette dépense se concentre sur les personnes âgées vivant en établissement : 9,6 Md€, soit 85 % de la dépense totale. Cette dépense en établissements se répartit pour 90 % en établissements d'hébergement et 10 % en soins en USLD. Son dynamisme (+ 2,9 % en moyenne par an depuis 2010, après + 10,4 % entre 2008 et 2010) provient des dépenses en EHPA/EHPAD (+ 3,3 % en moyenne par an depuis 2010, après + 16,0 % entre 2008 et 2010), la dépense en USLD étant quasiment stable depuis 2010 (+ 0,1 % en moyenne par an depuis 2010, après - 13,3 % entre 2008 et 2010). Les établissements d'accueil public représentent 41 % de la dépense totale et les établissements privés (à but lucratif ou non) 36 %. Cependant, depuis 2012, la part des dépenses des établissements publics recule tendanciellement au profit des établissements privés, qu'ils soient ou non à but lucratif.

Si les tendances démographiques et l'amélioration de l'état de santé se poursuivaient, la France hors Mayotte compterait 4 millions de seniors en perte d'autonomie en 2050, soit 16,4 % des personnes âgées de 60 ans ou plus (contre 15,3 % en 2015). Les personnes très dépendantes représenteraient alors 4,3 % de la population des 60 ans ou plus (contre 3,7 % en 2015). ■

Définitions

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie. **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, **établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)**, **établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, **grille AGGIR**, **groupes iso-ressources (GIR)** : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'aide et l'action sociales en France – Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion », *Panoramas de la Drees social*, Drees, édition 2019.
- « Aide sociale aux personnes âgées ou handicapées : les départements ont attribué 2 millions de prestations fin 2018 », *Études et Résultats* n° 1129, Drees, octobre 2019.
- « Les dépenses de santé en 2018 – Résultats des Comptes de la santé », *Panoramas de la Drees santé*, Drees, édition 2019.
- « 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 », *Insee Première* n° 1767, juillet 2019.
- « Montants d'APA à domicile depuis 2011 : une réallocation au bénéfice des plus dépendants », *Études et Résultats* n° 1118, Drees, juillet 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Dépenses de soins de longue durée aux personnes âgées

en millions d'euros

	2008	2017	2018
Soins en établissements pour personnes âgées	6 246	9 347	9 596
Évolution (en %)	14,3	2,2	2,7
Unités de soins de longue durée (USLD) dans les hôpitaux	1 318	976	997
Soins en EHPA - EHPAD	4 928	8 372	8 599
Établissements publics	2 813	4 440	4 573
Établissements privés ¹	2 115	3 932	4 026
Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1 211	1 641	1 655
Évolution (en %)	9,5	2,7	0,9
Total des soins de longue durée aux personnes âgées	7 457	10 988	11 250
Évolution (en %)	13,5	2,3	2,4

1. Regroupe les établissements privés à but lucratif et à but non lucratif.

Note : les évolutions sont calculées par rapport à l'année précédente.

Source : Drees, comptes de la santé.

Répartition des bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance en 2017

en %

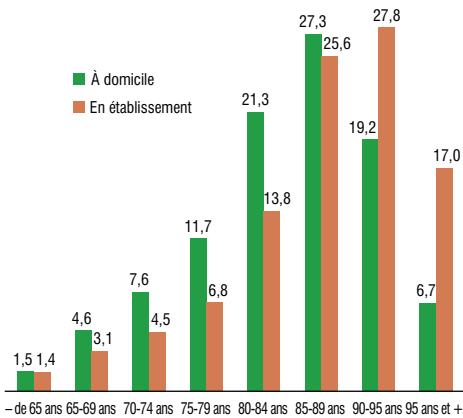
Au 31 décembre	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
À domicile	2	17	23	58	100
En établissement	16	43	18	23	100

Champ : France hors Mayotte.

Source : Drees, enquête Aide sociale.

Répartition des bénéficiaires de l'APA par âge en 2017

en %



Champ : France hors Mayotte.

Source : Drees, enquête Aide sociale.

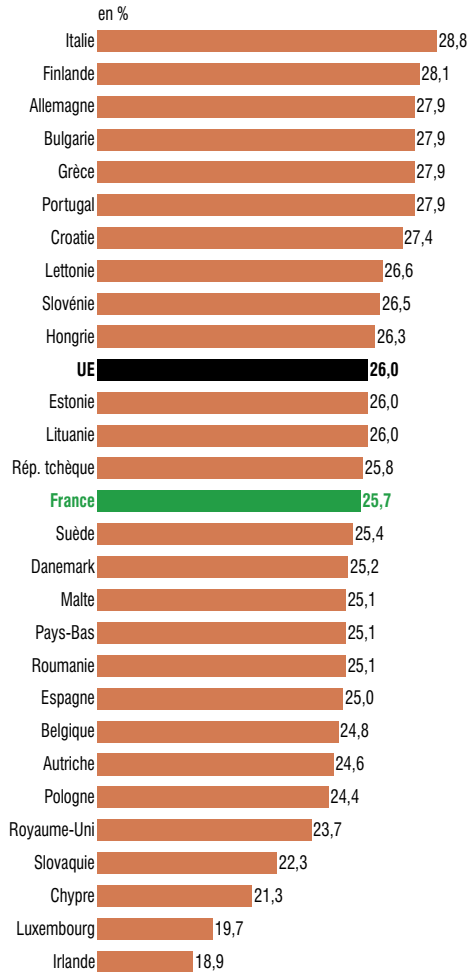
Capacités des établissements d'hébergement pour personnes âgées et nombre de places en SSIAD

en nombre de lits

	2009	2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2009 en %
USLD	47 966	(e) 31 302	- 4,6
EHPA	59 966	27 020	- 8,5
EHPAD	496 237	594 684	2,0
SSIAD	108 181	127 117	1,8

Source : Drees, comptes de la santé à partir de données Cnam, SAE.

Proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus dans l'UE en 2018



Source : Eurostat (extraction du 7 octobre 2019).

10.1 Élèves et établissements des 1^{er} et 2nd degrés

À la rentrée 2018, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 12,9 millions d'élèves et d'apprentis, soit 15 700 de moins (- 0,1 %) qu'à la rentrée précédente.

Les écoles de l'**enseignement du premier degré** scolarisent 6,8 millions d'élèves à la rentrée de 2018, soit une diminution de 0,5 % par rapport à la rentrée de 2017. Cette baisse concerne surtout le niveau préélémentaire (- 1,2 %), la génération 2015 entrant à l'école à trois ans étant moins nombreuse que la génération 2012 entrant au CP. De plus, la scolarisation des enfants de deux ans recule. Le niveau élémentaire reste, lui, quasiment stable (- 0,1 %). Le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule en 2018 (- 0,6 %), alors que le secteur privé a vu ses effectifs augmenter légèrement (+ 0,2 %). À la rentrée 2018, la part des élèves inscrits dans le public diminue ainsi de 0,1 point et s'établit à 86,0 %. En 2018, dans le secteur privé, le nombre d'élèves par **classe** est plus élevé que dans le public : 25,7 contre 24,1 en préélémentaire, et, 25,1 contre 22,3 en élémentaire. Dans les classes de niveau élémentaire du secteur public, la forte baisse de 2017 s'est poursuivie en 2018 en lien avec le dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire.

L'**enseignement du second degré** dans les établissements publics et privés, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, accueille 5,6 millions d'élèves à

la rentrée 2018, soit une progression de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente. Les effectifs des formations en collège progressent de 1,0 % en 2018. En revanche, les effectifs des formations professionnelles en lycée baissent (- 1,2 %) ainsi que ceux de la filière générale et technologique en lycée (- 0,5 %). Le nombre d'élèves du second degré augmente légèrement plus dans le secteur privé (+ 0,5 %) que dans le secteur public (+ 0,2 %). À la rentrée 2018, la part des élèves inscrits dans le public reste stable à 78,8 %. Dans les collèges, le nombre moyen d'élèves par classe est plus élevé dans le privé que dans le public (respectivement 26,6 et 25,1 élèves). En revanche, dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont plus chargées que celles du privé (respectivement 18,7 et 16,8 élèves). Enfin, dans les formations générales et technologiques en lycée, formations les plus chargées, les classes des établissements publics comptent en moyenne 3,3 élèves de plus que celles des établissements privés (respectivement 29,9 et 26,6 élèves).

En 2018-2019, le nombre d'**apprentis** du secondaire continue de progresser (+ 1,8 %). Ils sont 268 300 à préparer un diplôme de niveau V et IV. Le niveau V accueille trois apprentis du secondaire sur cinq (essentiellement en **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**). Au niveau IV, les apprentis se répartissent entre le **baccalauréat** et le brevet professionnels. ■

Définitions

Enseignement du premier degré : regroupe les enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Enseignement du second degré : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture) et les établissements régionaux d'enseignement adapté.

Apprenti, baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), classe, diplôme national du brevet, enseignement privé, niveaux de formation, réforme de la voie professionnelle, sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2019 », Depp, août 2019.
- « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », *note d'information* n° 18.28, Depp, novembre 2018.
- « Les élèves du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », *note d'information* n° 18.27, Depp, novembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Élèves et établissements des 1^{er} et 2nd degrés 10.1

Effectifs d'élèves et d'apprentis dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980	1990	2000	2010 (r)	2017	2018 (p)
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 783,3	6 750,2
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 522,3	2 492,5
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 210,4	4 206,6
ULIS ¹	129,8	91,2	58,7	44,3	50,6	51,1
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 629,8	5 645,0
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 342,3	3 374,4
<i>dont enseignement adapté (Segpa)²</i>	114,9	114,6	116,6	95,6	84,5	84,9
Formations professionnelles en lycée	807,9	750,0	705,4	705,5	657,0	648,9
Formations générales et techno. en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 630,5	1 621,8
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,9	140,6	137,3
Centre de formation des apprentis ³	244,1	225,6	324,9	322,1	268,4	272,9
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	263,6	268,3
Préapprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	4,8	4,5
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	71,5	69,3	70,2
Total	13 162,8	13 109,2	12 724,0	12 561,0	12 891,4	12 875,7

1. Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

2. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA (Établissement régional d'enseignement adapté) et des Segpa en lycée quelle que soit la formation dispensée.

3. Hors apprentis du supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte jusqu'en 2010).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe

	2010	2017 (r)	2018
Premier degré			
Enseignement public			
Classes préélémentaires	25,7	24,1	24,1
Classes élémentaires	22,7	23,0	22,3
Enseignement privé			
Classes préélémentaires	27,0	25,9	25,7
Classes élémentaires	22,9	25,1	25,1
Second degré			
Enseignement public			
Formations en collège ¹	24,2	24,9	25,1
Formations professionnelles en lycée	19,1	18,9	18,7
Formations générales et techno. en lycée	28,5	30,1	29,9
Enseignement privé			
Formations en collège ¹	25,3	26,5	26,6
Formations professionnelles en lycée	18,6	17,1	16,8
Formations générales et techno. en lycée	25,1	26,8	26,6

1. Y c. le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et la 3^e prépa-pro ; non compris Segpa.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

Apprentis de l'enseignement secondaire selon le diplôme préparé

	2000	2010	2017	2018
CAP	183 997	176 956	150 168	152 268
BEP	52 974	4 320	///	///
Autres diplômes de niveau V	8 362	10 581	12 482	12 606
Total niveau V	245 333	191 857	162 650	164 874
Brevet professionnel	31 195	47 778	39 120	39 107
Baccalauréat professionnel	33 404	67 020	50 843	51 859
Autres diplômes de niveau IV	4 756	8 220	10 989	12 487
Total niveau IV	69 355	123 018	100 952	103 453
Total des apprentis	314 688	314 875	263 602	268 327
Préapprentis ¹	10 184	7 243	4 810	4 525

1. Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA), dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte en 2000 et 2010).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

Écoles et établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré du ministère en charge de l'éducation nationale

	2010		2017		2018	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	16 056	133	14 179	154	13 881	177
Écoles élémentaires	32 466	5 143	31 222	5 322	31 021	5 413
<i>dont écoles primaires</i>	<i>14 060</i>	<i>4 884</i>	<i>14 927</i>	<i>5 041</i>	<i>15 055</i>	<i>5 099</i>
Total premier degré	48 522	5 276	45 401	5 476	44 902	5 590
Collèges	5 253	1 765	5 294	1 859	5 290	1 910
Lycées professionnels	973	664	834	622	819	601
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 064	1 608	1 046	1 612	1 058
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1	78	1
Total second degré	7 882	3 493	7 815	3 528	7 799	3 570

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte en 2010).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

10.2 Enseignement supérieur

À la rentrée 2018, le nombre d'étudiants inscrits dans l'**enseignement supérieur** est de 2 678 700. Cet effectif, en hausse pour la dixième année consécutive, progresse fortement cette année (+ 2,1 % par rapport à 2017, soit + 56 300 étudiants). L'augmentation exceptionnelle du nombre de bacheliers en 2018, liée au boom démographique de l'an 2000, s'est répercutée dans la quasi-totalité des filières de l'enseignement supérieur.

À l'université, le nombre d'inscriptions augmente de 1,9 % à la rentrée 2018. Le nombre d'étudiants préparant un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou inscrits en **sections de techniciens supérieurs (STS)** progresse respectivement de 2,5 % et 2,4 %. Dans le prolongement des années précédentes, les inscriptions restent très dynamiques dans les formations d'ingénieurs (+ 3,8 % à l'université et + 3,3 % en dehors). Dans les écoles de commerce, gestion ou comptabilité, le nombre d'étudiants a aussi fortement augmenté en 2018-2019 (+ 7,7 %). En revanche, les effectifs dans les **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** enregistrent une baisse (- 1,6 %), malgré le contexte global de hausse du nombre d'étudiants dans le supérieur. En lien avec ces évolutions, la part de l'université dans le total des inscriptions, de 60,3 % à la rentrée 2018, fléchit légèrement par rapport à 2017.

En 2018, 179 800 jeunes ont suivi une formation du supérieur en apprentissage.

La hausse se poursuit (+ 8,1 % par rapport à 2017). Le brevet de technicien supérieur (BTS) occupe une place prépondérante, puisqu'il regroupe 40,4 % des **apprentis** du supérieur. Les autres diplômes préparés par les apprentis sont principalement le diplôme d'ingénieur, ainsi que la licence et le master qui comptent chacun entre 19 400 et 24 400 apprentis.

En 2017, le nombre de **licences LMD** délivrées par les universités augmente de 3,6 % par rapport à la session 2016, soit 138 500 licences générales et 48 800 licences professionnelles. Pour la quatrième année consécutive, le nombre de masters délivrés par les universités (130 700) augmente (+ 1,5 % en 2017). Le nombre de doctorats délivrés par les universités se stabilise, avec 0,5 % de diplômés en moins.

La part des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur augmente régulièrement, passant de 31,5 % en 2002 à 46,2 % en 2018. Cette dynamique est plus prononcée pour les femmes que pour les hommes.

En 2018, au sein de l'Union européenne (UE), au moins la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans a achevé avec succès des études supérieures en Lituanie, à Chypre, en Irlande, au Luxembourg et en Suède. À l'autre extrémité de l'échelle, les proportions les plus faibles (moins de 30 %) sont observées en Roumanie et en Italie. La France se situe au-dessus de la moyenne de l'UE qui s'établit à 40,7 %. ■

Définitions

Enseignement supérieur : regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Apprenti, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), classification internationale type de l'éducation (Cite), contrat d'apprentissage, institut universitaire de technologie (IUT), Licence-Master-Doctorat (LMD), sections de techniciens supérieurs (STS) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2019 », Depp, août 2019.
- « Les effectifs dans l'enseignement supérieur en 2018-2019 », *note Flash* n° 15, SIES, août 2019.
- « Projection des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2018 à 2027 », *note d'information* n° 19.06, SIES, avril 2019.
- « Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans : l'UE a atteint son objectif », *communiqué de presse* n° 72, Eurostat, avril 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en milliers

	1990	2000	2010 (r)	2018 (p)
Universités	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 614,9
dont : préparation DUT	72,3	116,1	115,7	119,7
ingénieurs (y c. en partenariat)	10,5	23,2	23,9	31,0
CPGE ¹	64,4	70,3	79,9	85,1
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés ²	199,3	238,9	242,2	262,6
Formations d'ingénieurs (hors universités y c. en partenariat)	47,1	73,3	101,6	133,2
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	46,1	63,4	121,3	187,4
Écoles paramédicales et sociales	74,4	93,4	137,4	134,9
Autres établissements d'enseignement supérieur ³	125,7	224,3	196,3	260,5
Total étudiants	1 717,1	2 160,3	2 299,2	2 678,7

1. Classes préparatoires aux grandes écoles. 2. À la rentrée 2018, de nouvelles formations ont été ajoutées : les classes passerelles et le DNMADE (diplôme national des métiers d'art et du design). Le DNMADE remplace à terme la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) et le DMA (diplôme des métiers d'arts). 3. Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères que le MENESR, établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire, etc.) ; y c. les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010). Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'à 2010 et y c. Mayotte à partir de 2011.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.
Source : SIES.

Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur en milliers

	1990	2000	2010	2017
BTS	53,0	94,2	113,5	135,7
DUT	27,8	47,5	47,3	48,1
DEUG, DEUST	88,4	124,7	1,4	0,9
Licence	71,3	135,0	///	///
Licence LMD	///	///	161,2	187,3
Licence générale	///	///	117,0	138,5
Licence professionnelle	///	///	44,2	48,8
Maîtrise	51,2	93,3	///	///
Master professionnel / DESS	12,6	32,6	60,1	22,2
Master recherche / DEA	20,0	23,4	18,9	6,3
Master indifférencié	///	///	24,5	102,2
Diplôme d'ingénieur	16,1	24,6	32,6	38,1
Diplôme d'écoles de commerce	12,2	18,3	28,9	48,1
Doctorat (hors HDR ¹)	7,2	10,0	11,1	11,2
Diplôme de docteur (santé)	8,8	6,7	7,4	11,4
Capacité en médecine	...	1,6	1,4	1,3
DES, DIS, DESC ²	...	3,2	4,8	8,5

1. Habilitation à diriger des recherches. 2. DES, DESC : diplôme d'études spécialisées (complémentaires) ; DIS : diplôme interdisciplinaire de spécialisation. Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'à 2010 et y c. Mayotte à partir de 2011. Note : les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années peuvent demander la délivrance d'un DEUG intermédiaire (69 800 en 2017) ; les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année peuvent demander la délivrance d'une maîtrise intermédiaire (109 500 en 2017).

Source : SIES.

Étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée 2018

	Effectifs en milliers	dont femmes en %
Droit, sciences politiques	209,3	66,8
Sciences économiques, gestion	203,2	52,8
AES (filiaire adm. économique et sociale)	32,0	58,7
Pluri-droit, sciences économiques, AES	3,6	54,4
Arts, lettres, sciences du langage	90,5	69,4
Langues	110,8	73,3
Sciences humaines et sociales	305,8	67,8
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	10,3	72,5
Sciences fondamentales et applications	249,0	26,3
Sciences de la nature et de la vie	95,7	61,5
Sciences et tech. des activités phys. et sportives	56,7	31,0
Pluri-sciences	21,4	48,7
Médecine-odontologie	150,5	62,8
Pharmacie	23,7	64,8
Pluri-santé ¹	58,3	67,0
Total	1 614,9	57,4
Cursus licence	978,3	56,7
Cursus master	579,8	59,4
Cursus doctorat	56,8	48,2

1. La Première année commune des études de santé est comptabilisée en pluri-santé. Note : y c. préparation DUT et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine. Les effectifs sont donnés hors doubles inscriptions université-CPGE. Ces inscriptions sont au nombre de 57 464 en 2018-2019.
Source : SIES.

Apprentis de l'enseignement supérieur selon le diplôme préparé

	2000	2010	2017	2018
BTS	27 800	49 965	67 401	72 608
Autres diplômes de niveau III	7 753	12 109	14 799	15 943
Total niveau III	35 553	62 074	82 200	88 551
Licence	692	11 943	20 009	20 907
Master ¹	2 999	9 522	17 816	19 394
Diplôme d'ingénieur	4 644	12 706	22 544	24 396
Autres diplômes de niveau I et II	10 927	15 160	23 735	26 552
Total niveaux I et II	18 232	49 331	84 104	91 249
Total des apprentis	54 185	111 405	166 304	179 800

1. En 2000, le nombre d'apprentis en master correspond au nombre d'apprentis inscrits en maîtrise et en DESS (avant la réforme LMD).
Champ : France hors Mayotte en 2000.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

Origine sociale des étudiants à l'université à la rentrée 2018 en %

Université ¹	dont		
	arts, lettres, langues, sc. humaines et sociales		sciences ²
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entrep. ³	9,4	8,1	9,4
Cadres et professions intellectuelles sup.	33,3	27,1	34,3
Professions intermédiaires	14,8	15,6	16,2
Employés	16,7	18,8	16,3
Ouvriers	11,3	12,2	11,9
Retraités, inactifs	14,5	18,3	11,9
Effectifs (en milliers)	1 368,0	440,8	285,9

1. Y c. DUT ; y c. Université de Lorraine. 2. Y c. les formations d'ingénieurs universitaires. 3. Les agriculteurs sont intégrés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise du fait de la faiblesse de leurs effectifs.
Champ : étudiants de nationalité française.
Source : SIES.

Diplômés du supérieur dans l'UE en 2018 en % de la population

	25 à 64 ans		dont 30 à 34 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	26,4	31,7	35,4	34,5
Autriche	31,8	33,7	44,2	37,2
Belgique	44,3	36,9	54,5	40,6
Bulgarie	34,2	22,2	40,8	27,0
Cyprus	48,4	39,6	64,4	49,2
Croatie	28,5	22,2	41,9	26,5
Danemark	45,3	34,1	56,6	41,8
Espagne	39,8	34,6	48,6	36,1
Estonie	51,3	31,0	57,5	37,7
Finlande	52,3	36,8	52,5	36,2
France	39,4	34,2	51,2	41,0
Grèce	33,1	30,3	51,3	37,5
Hongrie	28,5	21,6	40,5	27,3
Irlande	50,6	43,1	60,4	51,7
Italie	22,1	16,5	34,0	21,7
Lettonie	42,3	24,9	55,2	30,6
Lituanie	48,8	34,0	68,2	47,5
Luxembourg	45,2	43,0	59,8	52,5
Malte	27,6	25,1	37,0	31,7
Pays-Bas	38,9	37,8	52,6	46,2
Pologne	36,6	25,2	55,5	36,3
Portugal	29,8	19,7	42,5	24,1
Rép. tchèque	26,1	22,5	40,6	27,3
Roumanie	19,1	16,5	28,1	21,4
Royaume-Uni	45,5	40,9	52,0	45,5
Slovaquie	28,2	21,0	44,6	31,1
Slovénie	38,9	26,4	56,3	31,6
Suède	50,1	36,7	59,1	45,3
UE	34,5	30,1	45,8	35,7

Champ : enseignement supérieur (Cite 2011 niveaux 5-8).

Source : Eurostat (extraction du 31 juillet 2019), enquêtes sur les forces de travail.

10.3 Investissement dans l'éducation

En 2018, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** atteint 157,2 milliards d'euros, soit 6,7 % du produit intérieur brut (PIB). La dépense par élève ou étudiant s'élève à 8 810 euros, en hausse de 490 euros par rapport à 2008. Elle augmente avec le niveau d'enseignement. La DIE se répartit entre **l'enseignement du premier degré** pour 29,7 %, **l'enseignement du second degré** pour 38,6 %, **l'enseignement supérieur** pour 20,2 % et la formation continue et extra-scolaire à hauteur de 11,5 %.

En 2018, l'État participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 57,4 %. Il supporte l'essentiel des charges de personnel qui représentent les trois quarts des dépenses. Les collectivités territoriales financent 23,4 % de la DIE, les entreprises 8,5 %, les ménages 7,8 %. Enfin, les autres administrations publiques, notamment la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui verse l'allocation de rentrée scolaire, financent les 2,9 % restants.

Pour le premier degré, la dépense d'éducation est principalement financée par l'État, mais aussi par les collectivités territoriales, essentiellement les communes. Celles-ci ont à charge la rémunération des personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles du premier degré. En 2018, ce sont les dépenses d'investissement qui progressent le plus, avec un effort particulier des communes.

La DIE du second degré continue d'augmenter en 2018. Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'enseignants

non titulaires, à la création de postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et d'assistants d'éducation. Près de la moitié des dépenses pour le second degré est consacrée au collège, les lycées généraux et technologiques en perçoivent 31 % et les lycées professionnels 16 %. Les régions et les départements, en charge des lycées et des collèges, financent 20,6 % de la DIE.

Pour le supérieur, la part de la dépense d'éducation financée par l'État est prépondérante (67,6 % de la dépense), loin devant celle réalisée par les collectivités territoriales (10,4 %) et les ménages (9,6 %).

En 2018-2019, 1 156 000 personnes sont rémunérées par le ministère en charge de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire : 871 000 personnes enseignent, 274 000 exercent d'autres missions (assistance éducative, éducation, direction d'établissement, administration, logistique, santé et social, etc.), et 11 000 ne sont pas en poste (agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle).

En 2016, avec une part de ses dépenses publiques d'éducation dans le PIB de 5,4 %, la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'Union européenne (UE) (5,0 %). Elle se place à un niveau équivalent à celui des Pays-Bas et du Royaume-Uni, derrière la Suède, la Finlande, la Belgique et Chypre qui consacrent au moins 6,0 % de leur PIB à l'éducation. À l'inverse, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne y consacrent moins de 4,5 %. ■

Définitions

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Classification internationale type de l'éducation (Cite), école élémentaire, école maternelle, école primaire, enseignants du premier degré, enseignants du second degré, enseignants du supérieur, enseignement du premier degré, enseignement du second degré, enseignement privé, enseignement supérieur, formation professionnelle continue, ratio élève / enseignant : voir rubrique « définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école 2019 », n° 29, Depp, novembre 2019.
- « 157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018 : 6,7 % du PIB », note d'information n° 19.38, Depp, octobre 2019.
- « Repères et références statistiques 2019 », Depp, août 2019.
- « Les personnels de l'Éducation nationale en 2017-2018 », note d'information n° 19.18, Depp, juin 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution des effectifs du personnel de l'Éducation nationale selon leur mission

	2010	2012	2014	2016	2017	2018
Enseignants du secteur public des premier et second degrés ¹	705 302	690 245	705 008	717 905	725 522	728 452
Enseignement d'élèves du premier degré public	319 856	311 512	319 088	327 294	330 666	333 000
Enseignement d'élèves du second degré public	385 446	378 733	385 920	390 611	394 856	395 452
Enseignants du secteur privé ² des premier et second degrés ¹	141 139	139 369	140 758	142 002	143 066	142 452
Enseignement d'élèves du premier degré privé	45 108	44 844	45 287	45 722	46 111	45 781
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 031	94 525	95 471	96 280	96 955	96 671
Autres missions (non enseignement) ³	215 267	222 184	222 302	240 788	256 866	274 389
Aucune affectation ⁴	237	208	145	11 988	11 393	11 075
Total	1 061 945	1 052 006	1 068 213	1 112 683	1 136 847	1 156 368

1. Hors personnels du corps enseignant n'effectuant pas une mission d'enseignement mais y c. les enseignants non titulaires. 2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, hors Mayotte. 3. Y c. autres missions des corps enseignants et non enseignants non titulaires. 4. 2008-2014 : stagiaires IUFM (fermeture en 2013) ; 2016-2018 : agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle (données non disponibles avant le 30 novembre 2015).
Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; les effectifs comptabilisés en autres missions (non enseignement) des personnels du service académique des examens et concours et de l'administration centrale ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015.

Source : Depp.

Dépense pour la formation continue selon le public bénéficiaire

	2017		2017	
	2016 (r)	2017	Structure en %	Évolution 17/16 en %
Jeunes (moins de 26 ans en général) ¹	7,7	7,7	29,4	0,9
dont : apprentissage	5,5	5,6	21,3	2,6
alternance,				
professionnalisation	1,2	1,2	4,7	1,2
Demandeurs d'emploi ¹	5,8	5,7	21,5	-1,9
Actifs occupés du secteur privé ^{1,2}	6,8	6,6	25,1	-3,4
Agents du secteur public ³	5,8	6,0	22,6	3,6
Investissement ⁴	0,3	0,4	1,4	14,3
Total	26,4	26,3	100,0	-0,1

1. Une partie des dépenses bénéficiant aux jeunes sont classées avec les actifs occupés (plan de formation, etc.) ou les personnes en recherche d'emploi (jeunes bénéficiant de l'Aref, etc.). 2. Hors dépenses directes des entreprises. 3. Hors investissement. 4. Y c. l'investissement pour les agents du secteur public. Source : Dares.

Ratio élève / enseignant par niveau d'étude dans l'UE en 2017

	en %		
	Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 nd cycle de l'enseignement secondaire
Allemagne	15,4	13,2	12,7
Autriche	11,3	8,6	10,1
Belgique	12,9	8,9	9,7
Bulgarie	15,3	12,5	12,4
Chypre	12,6	9,7	8,8
Croatie	14,0	8,6	8,6
Danemark ¹	11,9	11,0	13,1
Espagne	13,6	11,8	10,7
Estonie	13,2	10,0	15,8
Finlande	13,7	8,9	18,2
France	19,6	14,0	11,1
Grèce	9,4	7,8	9,3
Hongrie	10,8	10,4	11,5
Irlande ²	16,4	...	13,9
Italie	11,7	11,0	10,3
Lettonie	12,1	8,4	10,4
Lituanie	10,6	7,3	8,0
Luxembourg	9,0	10,9	8,6
Malte	13,0	6,5	8,0
Pays-Bas	16,7	16,1	18,0
Pologne	10,7	9,5	10,0
Portugal	12,7	9,8	9,2
Rép. tchèque	19,1	12,1	11,1
Roumanie	19,4	12,1	13,7
Royaume-Uni	16,9	15,2	17,2
Slovaquie	17,4	12,4	13,6
Slovénie	14,4	6,0	14,1
Suède	12,8	12,2	13,7
UE	14,7	12,2	12,2

1. Données 2014. 2. Données 2013. Note : le ratio élève/enseignant doit être réservé aux comparaisons géographiques ; il ne doit en particulier pas être confondu avec le nombre d'élèves par classe ; voir « Définitions » en annexe. Source : Eurostat (extraction du 14 novembre 2019).

Dépense intérieure d'éducation

	2000	2010	2017 (r)	2018 (p)
Aux prix courants (en Md€)	108,2	139,3	154,2	157,2
Aux prix 2018 (en Md€)	137,4	148,5	155,5	157,2
En % du PIB	7,3	7,0	6,7	6,7
Dépense moyenne par élève				
aux prix 2018 (en euros)	7 940	8 600	8 730	8 810
Premier degré	5 650	5 970	6 670	6 820
Second degré	9 410	10 200	9 900	9 930
Supérieur	10 820	12 260	11 560	11 470

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans l'UE en 2016

	en % du PIB		
	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
Allemagne	4,5	0,7	0,4
Autriche	5,4	0,3	0,3
Belgique	6,4	0,4	0,4
Bulgarie	3,9	0,7	0,8
Chypre	6,3	1,4	0,5
Croatie ¹	...	0,4	...
Danemark
Espagne	4,1	0,9	0,2
Estonie ²	4,9	0,4	0,2
Finlande	6,6	0,2	0,4
France	5,4	0,7	0,2
Grèce ³	3,7	...	0,0
Hongrie	4,5	0,8	0,2
Irlande ³	3,8	0,4	0,6
Italie	3,8	0,5	0,3
Lettonie	4,7	0,4	0,2
Lituanie	3,9	0,6	0,1
Luxembourg ³	3,9	0,1	0,1
Malte	4,8	0,5	0,4
Pays-Bas	5,5	1,0	0,9
Pologne	4,6	0,6	0,2
Portugal ³	4,8	1,1	0,2
Rép. tchèque	3,6	0,5	0,1
Roumanie	2,6	0,0	0,1
Royaume-Uni	5,4	2,1	1,0
Slovaquie ³	4,6	0,7	0,3
Slovénie	4,5	0,6	0,2
Suède	7,1	0,3	0,7
UE³	5,0

1. Donnée 2014. 2. Données 2013. 3. Données 2015. Note : ensemble des niveaux de la Cite 2011, à l'exclusion du développement éducatif de la petite enfance. Source : Eurostat (extraction du 14 novembre 2019).

10.4 Niveaux de formation

Le **niveau de formation** des jeunes sortants d'école continue de s'élever. En moyenne sur 2015, 2016 et 2017, près de neuf sortants de **formation initiale** sur dix (88 %) sont diplômés d'études supérieures ou secondaires. Près de la moitié (46 %) sortent du système éducatif avec un diplôme d'**enseignement supérieur**, 41 % avec un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré et 12 % sortent peu ou pas diplômés : 7 % avec le **diplôme national du brevet (DNB)** et 6 % sans aucun diplôme.

À la session 2018, 704 300 candidats au DNB l'ont obtenu, portant le taux de réussite à 87,2 %. Ce taux baisse pour la première fois depuis la session 2006. Les filles réussissent mieux que les garçons (90,7 % de réussite contre 83,8 %).

L'enseignement professionnel s'organise, depuis 2011, année de l'achèvement de la réforme de la voie professionnelle, autour du **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** et du **baccalauréat** professionnel. Le **brevet d'études professionnelles (BEP)** reste accessible sous la forme d'une certification intermédiaire passée à l'issue de la première professionnelle. Selon la spécialité du baccalauréat professionnel, ce diplôme intermédiaire peut également être un CAP. En 2018, le taux de réussite au CAP atteint 84,7 %.

Avec 767 600 candidats et 677 300 bacheliers, le taux de réussite au baccalauréat atteint 88,2 % à la session 2018, avec 91,0 % au baccalauréat général, 88,8 % au baccalauréat technologique et 82,8 % au baccalauréat

professionnel. Il augmente légèrement dans la voie générale et de façon plus marquée dans le professionnel, tandis qu'il diminue dans le technologique. En France (hors Mayotte), les résultats de la session 2018 conduisent à une **proportion de bacheliers dans une génération** de 80,7 % : 42,5 % en général, 16,5 % en technologique et 21,7 % en professionnel. Depuis 1970, cette proportion a gagné plus de 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987.

Sortir sans diplôme de formation initiale rend plus difficile l'entrée dans la vie active. Réduire le nombre de sortants du système éducatif avec un faible niveau d'études constitue un enjeu humain, social et économique majeur, pour la France et les autres États membres de l'Union européenne (UE). Plusieurs indicateurs sont disponibles pour appréhender les sorties à faible niveau d'études. Parmi eux, le taux de **sortants précoces** donne pour une classe d'âge, les 18 à 24 ans, la part des non-diplômés (ou au plus du brevet) ne suivant pas de formation. Il fait partie des critères de référence du cadre stratégique « Éducation et formation 2020 ». L'objectif pour l'UE est d'être sous le seuil de 10 %. La France s'est fixé comme objectif 9,5 %. Depuis 2013, le taux de sortants précoces est en deçà du seuil. Il atteint 8,9 % en 2018. Cette proportion modérée de sortants précoces situe la France en bonne position, en deçà de la moyenne de l'UE (10,6 %). ■

Définitions

Niveau de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), classification internationale type de l'éducation (Cite), diplôme national du brevet (DNB), enseignement supérieur, formation initiale, proportion de bacheliers dans une génération, sorties précoces du système éducatif, taux de scolarisation : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école 2019 », n° 29, Depp, novembre 2019.
- « Repères et références statistiques 2019 », Depp, août 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux diplômes du 2nd degré délivrés en 2018

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
Brevet	704 267	87,2
<i>dont série générale</i>	<i>648 919</i>	<i>88,1</i>
Certificat d'aptitude professionnelle¹	184 510	84,7
Baccalauréat général	359 455	91,0
Littéraire (L)	52 648	90,5
Économique et social (ES)	119 178	90,2
Scientifique (S)	187 629	91,6
Baccalauréat technologique	138 570	88,8
<i>dont sciences et techno. du</i>		
<i>management et de la gestion (STMG)</i>	<i>63 690</i>	<i>86,0</i>
Baccalauréat professionnel	179 262	82,8
Production	81 091	81,2
Services	98 171	84,1
Total des baccalauréats	677 287	88,2

1. Y c. les diplômes agricoles (CAPA et BEPA).

Source : Depp.

Taux de scolarisation par âge

	en %			
	2000	2005	2010	2017
2 ans	34,6	24,5	13,6	11,8
3 ans	100,0	100,0	98,0	97,2
4 ans	100,0	100,0	99,5	99,6
5 ans à 7 ans	100,0	100,0	100,0	100,0
8 ans	100,0	100,0	100,0	100,0
9 ans	100,0	100,0	99,4	100,0
10 ans	100,0	100,0	98,6	100,0
11 ans	100,0	100,0	99,2	100,0
12 ans	100,0	100,0	98,4	99,5
13 ans	100,0	100,0	98,4	99,3
14 ans	99,3	99,6	98,1	98,8
15 ans	98,4	97,5	97,4	98,7
16 ans	96,5	96,6	94,2	95,8
17 ans	91,6	92,0	90,2	93,3
18 ans	79,6	78,8	77,0	79,2
19 ans	65,7	65,0	64,5	66,1
20 ans	51,4	51,9	51,9	55,0
21 ans	40,5	40,6	41,3	44,1
22 ans	33,3	32,8	33,1	36,7
23 ans	24,7	23,5	24,3	27,6
24 ans	17,2	15,8	16,3	18,7
25 ans	11,4	11,1	10,5	12,3

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, enseignement public et privé, y c. scolarisation en apprentissage.

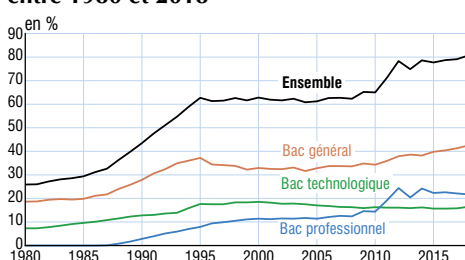
Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire. Source : Depp.

Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé et par sexe

	2015-2016-2017 (p)			
	Ensemble		Sexe en %	
	en milliers	en %	Femmes	Hommes
Master, doctorat	113	15	18	13
École d'ingénieurs, école de commerce	60	8	9	8
Licence	72	10	11	8
BTS, DUT, ou équivalent	87	12	11	12
Paramédical ou social	10	1	2	1
Total diplômés des études supérieures	343	46	51	41
Baccalauréat général	65	9	9	9
Baccalauréat technologique	43	6	6	6
Baccalauréat professionnel et assimilé	125	17	15	18
CAP BEP ou équivalent	74	10	9	11
Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2nd degré)	307	41	39	44
Diplôme national du brevet	50	7	6	8
Aucun diplôme	41	6	4	7
Total brevet et aucun diplôme	90	12	10	15
Total sortants de formation initiale	740	100	100	100

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Lecture : en moyenne sur 2015, 2016 et 2017, 46 % des sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur. Source : Depp.

Part de bacheliers dans une génération entre 1980 et 2018



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000 et France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2001. Lecture : en 2018, 80,7 % des jeunes en âge de passer le baccalauréat sont bacheliers.

Note : indicateur calculé à partir des différents recensements de la population. Sources : Depp ; Insee ; ministère en charge de l'agriculture.

Niveau d'éducation dans l'UE en 2018

	Jeunes ayant quitté prématurément l'école ¹			Population ayant terminé au moins le 2 nd cycle du secondaire ²
	Filles	Garçons	Total	
Allemagne	9,1	11,5	10,3	86,6
Autriche	5,7	8,9	7,3	85,3
Belgique	6,5	10,6	8,6	78,2
Bulgarie	12,8	12,6	12,7	82,6
Chypre	6,0	9,9	7,8	82,2
Croatie	6,9	10,8	8,9	85,1
Danemark	7,8	12,5	10,2	81,6
Espagne	14,0	21,7	17,9	60,1
Estonie	6,4	16,1	11,3	89,2
Finlande	7,4	9,2	8,3	89,2
France	6,9	10,8	8,9	79,4
Grèce	3,6	5,7	4,7	73,6
Hongrie	12,3	12,6	12,5	84,9
Irlande	3,9	6,1	5,0	83,2
Italie	12,3	16,5	14,5	61,7
Lettonie	5,0	11,4	8,3	90,7
Lituanie	3,0	6,1	4,6	94,8
Luxembourg	5,9	6,8	6,3	78,6
Malte	15,7	18,8	17,4	54,0
Pays-Bas	5,3	9,3	7,3	79,0
Pologne	3,7	5,8	4,8	92,4
Portugal	8,7	14,7	11,8	49,8
Rép. tchèque	6,1	6,4	6,2	93,9
Roumanie	16,1	16,7	16,4	78,5
Royaume-Uni	9,1	12,2	10,7	80,4
Slovaquie	8,8	8,3	8,6	91,7
Slovénie	3,0	5,3	4,2	88,1
Suède	8,0	10,4	9,3	85,6
UE	8,9	12,2	10,6	78,1

1. Personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le 1^{er} cycle du secondaire et qui ne suivent aucune formation.

2. Personnes de 25 à 64 ans ; Cite 2011 niveaux 3-8.

Source : Eurostat (extraction du 19 novembre 2019).

Économie Finances

Économie générale
Monnaie - Marchés financiers
Finances publiques
Échanges extérieurs

11.1 Principaux indicateurs économiques

En 2018, l'activité mondiale reste solide. Certaines économies émergentes, notamment la Chine et le Mexique, décélèrent légèrement mais le ralentissement est beaucoup plus net en Turquie, où l'inflation progresse en lien avec la dépréciation de la livre. Dans les économies avancées, l'activité ralentit aussi un peu mais la croissance reste supérieure à celle de 2016. L'activité accélère de nouveau aux États-Unis, portée par un fort rebond des dépenses gouvernementales et par les incitations fiscales qui ont soutenu l'investissement privé. Elle perd de l'élan au Japon où les événements sismiques et météorologiques ont pesé. Au Royaume-Uni, l'activité s'essouffle aussi, dans un contexte d'attente lié à la perspective du Brexit qui pèse sur l'investissement britannique. Dans la zone euro, l'activité décélère également, après le pic de croissance de 2017. En conservant des taux d'intérêt bas, la politique monétaire de la Banque centrale européenne favorise l'investissement des entreprises et permet de maintenir le dynamisme des encours de crédit dans la zone euro. Au sein de la zone, les grands pays européens présentent des disparités.

En 2018, en France, l'activité décélère nettement : en volume, le **produit intérieur brut (PIB)** s'accroît de 1,7 %, après + 2,3 % en 2017. Alors que le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** progresse de 2,7 % en valeur, leurs dépenses de consommation finale augmentent de 2,4 % en valeur. Leur **taux d'épargne** croît pour s'établir à

14,2 % en 2018. Le **pouvoir d'achat** du RDB ralentit (+ 1,2 %, après + 1,4 % en 2017). Les **dépenses de consommation finale des ménages** fléchissent nettement en volume (+ 0,9 %, après + 1,4 % en 2017). La consommation collective des **administrations publiques (APU)** décélère en volume (+ 0,9 %, après + 1,1 % en 2017). L'**investissement** des entreprises ralentit mais reste dynamique en 2018 (+ 3,8 % en volume, après + 4,7 % en 2017). Au total, l'investissement des entreprises et leur comportement de stockage contribuent à hauteur de + 0,2 point à la croissance du PIB, après + 0,8 point en 2017.

En 2018, les **exportations** décélèrent plus modérément que les **importations**, si bien que la contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB en volume se redresse (+ 0,7 point après - 0,1 point).

Les dépenses de rémunération versées par les **sociétés non financières (SNF)** à leurs salariés augmentent de 3,8 % en valeur en 2018, soit un rythme plus rapide que celui de leur **valeur ajoutée** (+ 3,0 %). L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** ralentit ainsi nettement (+ 1,3 %, après + 3,2 % en 2017) et le **taux de marge** diminue pour s'établir à 31,2 %. L'épargne des sociétés non financières est quasiment stable en 2018 (+ 0,3 %). Leur investissement continue de progresser à un rythme soutenu, proche de celui de 2017 (+ 5,1 %, après + 5,3 %). Leur **taux d'auto-financement** diminue donc nettement en 2018 (- 4,4 points) pour s'établir à 93,4 %. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Administrations publiques (APU), dépense de consommation finale des ménages, excédent brut d'exploitation (EBE), exportations de biens et de services, importations de biens et de services, investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), produit intérieur brut (PIB), revenu disponible brut des ménages (RDB), revenu mixte, sociétés non financières (SNF), taux d'auto-financement, taux d'épargne des ménages, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les comptes de la Nation en 2018 – le PIB ralentit nettement (+ 1,7 % après + 2,3 %), le pouvoir d'achat des ménages ralentit peu », *Insee Première* n° 1754, mai 2019.
- « En 2018, le PIB en volume augmente de 1,7 % », *Information Rapides* n° 128, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux indicateurs économiques 11.1

Produit intérieur brut selon 3 approches

en milliards d'euros

	2013	2014	2015	2016 (r)	2017 (r)	2018
Produit intérieur brut (approche production)	2 117,2	2 149,8	2 198,4	2 234,1	2 295,1	2 353,1
Valeur ajoutée brute au prix de base	1 899,8	1 927,2	1 967,5	1 996,8	2 044,0	2 090,9
+ Impôts sur les produits	234,6	240,4	250,0	257,0	271,0	283,9
- Subventions sur les produits	- 17,3	- 17,9	- 19,1	- 19,7	- 20,0	- 21,8
Produit intérieur brut (approche demande)	2 117,2	2 149,8	2 198,4	2 234,1	2 295,1	2 353,1
Dépense de consommation finale	1 667,2	1 686,2	1 711,6	1 742,5	1 783,1	1 819,4
+ Formation brute de capital	471,9	488,2	499,3	505,1	536,3	551,9
+ Exportations de biens et de services	621,7	637,8	672,6	675,8	707,3	737,4
- Importations de biens et de services	- 643,6	- 662,4	- 685,0	- 689,3	- 731,6	- 755,6
Produit intérieur brut (approche revenus)	2 117,2	2 149,8	2 198,4	2 234,1	2 295,1	2 353,1
Rémunération des salariés	1 109,5	1 126,7	1 141,4	1 163,3	1 198,0	1 231,9
+ Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	721,9	739,5	770,9	775,5	785,9	798,9
+ Impôts sur la production et les importations	330,8	339,1	350,6	359,7	376,4	393,0
- Subventions	- 45,0	- 55,5	- 64,4	- 64,3	- 65,3	- 70,7

Note : en euros courants.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principaux agrégats de la comptabilité nationale par habitant

en euros courants par habitant

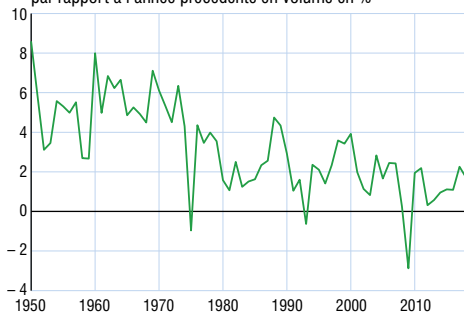
	2017 (r)	2018
Produit intérieur brut	34 223	34 978
Revenu disponible brut des ménages ¹	20 628	21 126
Dépense de consom. individuelle des ménages	17 767	18 131
Épargne brute des ménages	2 861	2 995
Capacité de financement des ménages	784	847

1. Y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution du PIB de 1950 à 2018

par rapport à l'année précédente en volume en %

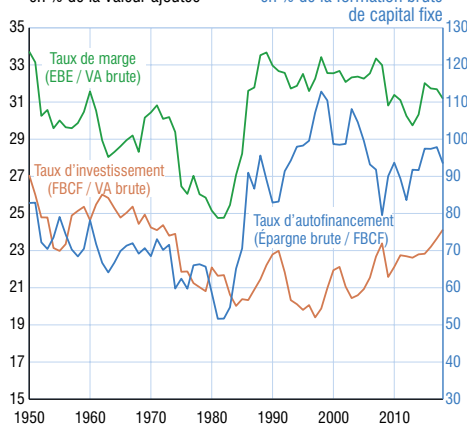


Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux de marge, d'investissement et d'autofinancement des sociétés non financières de 1950 à 2018

en % de la valeur ajoutée

en % de la formation brute de capital fixe



Champ : sociétés non financières hors entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

PIB par habitant dans l'UE

en indice base 100 pour l'UE

	2017 (r)	2018		2017 (r)	2018
Allemagne	124	123	Lettonie	67	70
Autriche	127	127	Lituanie	78	81
Belgique	116	115	Luxembourg	253	254
Bulgarie	49	50	Malte	98	98
Chypre	85	87	Pays-Bas	128	129
Croatie	62	63	Pologne	70	71
Danemark	128	126	Portugal	77	76
Espagne	92	91	Rép. tchèque	89	90
Estonie	79	81	Roumanie	63	64
Finlande	109	110	Royaume-Uni	106	104
France	104	104	Slovaquie	76	78
Grèce	67	68	Slovénie	85	87
Hongrie	68	70	Suède	121	121
Irlande	181	187	UE	100	100
Italie	96	95			

Note : les chiffres sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives. Cet indice est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Source : Eurostat (extraction du 17 juillet 2019).

11.2 Croissance - Productivité

En 2018, la croissance française ralentit : le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de 1,7 % en volume, après + 2,3 % en 2017. La consommation des ménages et les dépenses d'investissement ralentissent. La **contribution** de la **demande intérieure** hors stocks à la croissance du PIB en volume s'élève à + 1,3 point, après + 2,1 points. Le comportement de stockage des entreprises contribue négativement à la croissance de l'activité. En revanche, la contribution du commerce extérieur se redresse.

En 2018, l'**investissement** de l'ensemble de l'économie décélère nettement en volume (+ 2,8 %, après + 4,7 % en 2017). L'investissement des ménages marque le pas, celui des entreprises non financières (ENF) décélère, notamment pour les achats de biens manufacturés et pour les dépenses en construction ; il reste cependant vigoureux dans l'information et la communication ainsi que dans les services aux entreprises. En revanche, l'investissement des **administrations publiques (APU)** accélère porté par l'investissement en construction des collectivités locales.

La rémunération des salariés des **sociétés non financières (SNF)** accélère en 2018 et croît à un rythme plus rapide que celui de leur **valeur ajoutée**. Les impôts sur la production nets des subventions s'accroissent également. Ainsi, l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** ralentit nettement et le taux de marge des SNF diminue de 0,5 point pour s'établir à

31,2 %. Leur taux d'autofinancement diminue aussi en 2018.

Après une progression marquée en 2017, la **production** manufacturière décélère en 2018. Ce ralentissement concerne toutes les **branches d'activité**. La production agro-alimentaire se replie. Celle de la branche cokéfaction-raffinage est affectée par plusieurs semaines de fermeture dans certaines raffineries. La production de matériel de transport décélère. Enfin, la production des « autres industries » ainsi que celle de biens d'équipement ralentissent également. Par ailleurs, la production d'énergie, eau, déchets progresse comme en 2017. En 2018, la production des services marchands ralentit légèrement. Ce ralentissement s'observe dans la plupart des branches : commerce, services aux ménages, services de transport, hébergement-restauration, information-communication et activités financières. En revanche, les activités immobilières accélèrent. La production agricole, quant à elle, ralentit pour rejoindre une progression plus tendancielle, après le contre-coup de 2017 tenant aux récoltes historiquement mauvaises de l'été 2016. Après s'être stabilisée, la production dans la construction ralentit nettement.

L'emploi total continue de progresser en 2018. La **productivité** horaire **apparente du travail** de l'ensemble des branches de l'économie progresse de 1,5 %, après + 2,2 % en 2017. ■

Définitions

Produit intérieur brut (PIB) : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels (SI) ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services, plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des SI.

Administrations publiques (APU), branche d'activité, contribution à l'évolution d'un agrégat, demande intérieure finale, excédent brut d'exploitation (EBE), institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), production, productivité apparente du travail, sociétés financières, sociétés non financières (SNF), solde du commerce extérieur, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les comptes de la Nation en 2018 – Le PIB ralentit nettement (+ 1,7 % après + 2,3 %), le pouvoir d'achat des ménages ralentit peu », *Insee Première* n° 1754, mai 2019.
- « OECD Compendium of Productivity Indicators 2019 », OECD, avril 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

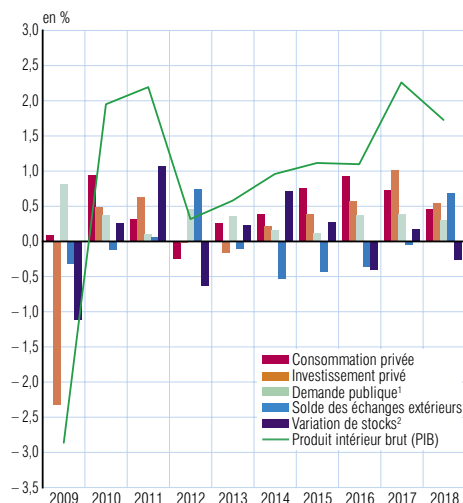
Comptes de la Nation en 2018

en %

	Évolution en volume aux prix de l'année précédente chaînés			2018			
	16/15 (r)	17/16 (r)	18/17	Évolution 18/17		Contribution à la croissance du PIB en volume	
				en milliards d'euros	des prix		en valeur
Produit intérieur brut (PIB)	1,1	2,3	1,7	2 353	0,8	2,5	1,7
Importations de biens et services	2,9	3,9	1,2	756	2,0	3,3	-0,4
Total des emplois finals	1,5	2,7	1,6	3 109	1,1	2,7	2,1
Consommation finale effective des ménages	1,8	1,4	0,9	1 629	1,2	2,1	0,6
<i>dont : dépense de consommation des ménages</i>	<i>1,8</i>	<i>1,4</i>	<i>0,9</i>	<i>1 220</i>	<i>1,5</i>	<i>2,4</i>	<i>0,5</i>
<i>dépense de conso. individualisable des administrations</i>	<i>1,9</i>	<i>1,6</i>	<i>0,8</i>	<i>360</i>	<i>0,5</i>	<i>1,3</i>	<i>0,1</i>
Consommation collective des administrations publiques	0,4	1,1	0,9	191	0,6	1,5	0,1
Formation brute de capital fixe	2,7	4,7	2,8	538	1,4	4,3	0,6
<i>dont : entreprises non financières</i>	<i>2,9</i>	<i>4,7</i>	<i>3,8</i>	<i>304</i>	<i>1,1</i>	<i>5,0</i>	<i>0,5</i>
<i>ménages</i>	<i>2,8</i>	<i>6,6</i>	<i>2,0</i>	<i>126</i>	<i>1,9</i>	<i>3,9</i>	<i>0,1</i>
<i>administrations publiques</i>	<i>0,0</i>	<i>0,3</i>	<i>2,4</i>	<i>80</i>	<i>1,8</i>	<i>4,2</i>	<i>0,1</i>
Variation de stocks ^{1,2}	-0,4	0,2	-0,3	14	///	///	-0,3
Exportations de biens et services	1,8	3,9	3,5	737	0,8	4,3	1,1

1. Y c. les acquisitions moins cessions d'objets de valeur. 2. Contributions à la croissance du PIB pour la variation de stocks.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Contributions à la croissance du PIB en volume de 2009 à 2018



1. Y c. institutions sans but lucratif au service des ménages.
2. Y c. les acquisitions moins cessions d'objets de valeur.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Évolution de la productivité horaire apparente du travail par branche

en %

	16/15 (r)	17/16 (r)	18/17
Agriculture, sylviculture et pêche	-11,9	11,3	2,0
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	0,7	2,6	0,7
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-2,1	0,5	1,0
Fabric. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,9	1,6	-0,8
Cokéfaction et raffinage	11,2	-8,5	1,9
Fabric. de machines et d'équip. électriques ¹	0,6	4,0	1,4
Fabrication de matériels de transport	0,8	1,2	0,5
Fabrication d'autres produits industriels	1,8	4,1	1,0
Construction	1,7	4,0	0,2
Services principalement marchands	0,0	1,6	1,8
Commerce, transports, héb. et restauration	1,4	2,4	0,8
Information et communication	-0,4	5,1	2,0
Activités financières et d'assurance	0,0	0,7	7,0
Activités immobilières	-2,2	0,9	3,0
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	-1,4	1,0	2,1
Autres services	0,4	2,4	2,3
Services principalement non marchands²	0,4	2,0	1,2
Ensemble	0,2	2,2	1,5

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.
2. Regroupement « Admin. publique, Enseign., Santé humaine et action sociale ».
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux de croissance du PIB en volume dans quelques pays du monde

en %

Pays	17/16 (r)	18/17	Pays	17/16 (r)	18/17	Pays	17/16 (r)	18/17
Allemagne	2,2	1,4	Grèce (p)	1,5	1,9	Rép. tchèque	4,4	3,0
Autriche	2,6	2,7	Hongrie	4,1	4,9	Roumanie (p)	7,0	4,1
Belgique	1,7	1,4	Irlande	7,2	6,7	Royaume-Uni	1,8	1,4
Bulgarie	3,8	(p) 3,1	Italie	1,7	0,9	Slovaquie	3,2	4,1
Chypre (p)	4,5	3,9	Lettonie	4,6	4,8	Slovénie	4,9	4,5
Croatie	2,9	2,6	Lituanie	4,1	3,5	Suède	2,1	2,4
Danemark	2,3	1,5	Luxembourg	1,5	2,6	UE	2,5	2,0
Espagne (p)	3,0	2,6	Malte	6,8	6,7	Islande	4,6	4,6
Estonie	4,9	3,9	Pays-Bas	2,9	(p) 2,6	Norvège	2,0	1,4
Finlande	3,0	1,7	Pologne	4,8	5,1	Suisse	1,6	2,5
France (p)	2,3	1,7	Portugal	(p) 2,8	(e) 2,1			

Source : Eurostat (extraction du 2 juillet 2019).

11.3 Production des branches

En 2018, la **production** de l'ensemble des **branches d'activité** progresse de 3,1 % en valeur, après + 3,8 % en 2017 ; elle s'établit à 4 164 milliards d'euros (Md€) courants. Corrigée de l'effet prix, elle ralentit nettement (+ 2,0 %, après + 2,9 %).

En 2018, la production industrielle en volume décélère (+ 0,5 %, après + 1,9 % l'année précédente). La production dans l'**industrie manufacturière** ralentit également (+ 0,5 % en volume, après + 2,2 %). Elle demeure ainsi inférieure de 5,2 % à son plus haut niveau, atteint en 2007. Les dépenses des ménages en produits manufacturés stagnent en 2018. L'investissement des entreprises en produits manufacturés décélère (+ 2,0 %, après + 2,7%), pénalisé par le ralentissement des achats de véhicules et de biens d'équipement. Il en est de même des exportations de biens manufacturés qui ralentissent en volume, à l'exception des matériels de transport. Au sein de la branche manufacturière, la production agroalimentaire se replie (- 0,8 %, après + 0,3%), la cokéfaction-raffinage est affectée par plusieurs semaines de fermeture dans certaines raffineries sous l'effet conjugué de maintenances et d'un mouvement de grève (- 4,9 %, après + 0,1 %). La production en volume de matériel de transport décélère (+ 3,0 %, après + 5,7 %). La production en volume des « autres industries » ainsi que celle de biens d'équipement ralentissent également (respectivement + 0,5 % après + 1,8 % et + 1,5 % après + 2,7 %).

Par ailleurs, comme en 2017, la production d'énergie, eau, déchets progresse (+ 0,3 %).

En 2018, la production dans la construction fléchit nettement (+ 1,8 %, après + 4,8 %), comme la production agricole (+ 1,1 %, après + 3,8 %).

La production de **services marchands** ralentit légèrement en 2018 (+ 3,1 %, après + 3,5 % en 2017). L'investissement en services se replie en partie à cause du ralentissement des dépenses dans l'information et la communication. À l'inverse, l'investissement dans les activités scientifiques et techniques (en particulier la recherche et développement) ainsi que dans les services administratifs et de soutien accélèrent légèrement. Le ralentissement de la production des services marchands s'observe dans la plupart des branches : le commerce (+ 2,4 %, après + 2,9 % en 2017), les services de transport (+ 1,7 %, après + 4,9 % en 2017) tout comme l'hébergement-restauration (+ 3,5 %, après + 4,2 %), l'information-communication (+ 5,0 %, après + 5,5 %), les activités financières et d'assurance (+ 1,2 %, après + 5,4 %) et les services aux ménages (+ 1,5 %, après + 1,7%). En revanche, la production dans les activités immobilières se redresse (+ 1,9 %, après + 1,1 %) comme celle des activités scientifiques, administratifs et de soutien (+ 5,1 %, après + 3,8%).

La production de **services non marchands** décélère très légèrement (+ 0,9 %, après + 1,1 % en 2017). ■

Définitions

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Contribution à l'évolution d'un agrégat, industrie manufacturière, production marchande, services marchands, services non marchands : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « La production industrielle en hausse de 0,9 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 115, Eurostat, juillet 2019.
- « L'industrie manufacturière en 2018 », *Insee Première* n° 1764, juillet 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les comptes de la Nation en 2018 – le PIB ralentit nettement (+ 1,7 %, après + 2,3 %), le pouvoir d'achat des ménages ralentit peu », *Insee Première* n° 1754, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production par branche d'activité

	Production en milliards d'euros courants								Évolution en volume en % ¹		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2018	16/15 (r)	17/16 (r)	18/17
Agriculture, sylviculture et pêche	4,2	9,0	15,1	38,8	68,4	72,0	78,8	90,0	-5,3	3,8	1,1
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	14,2	38,1	86,9	304,5	562,6	760,1	853,8	939,4	1,0	1,9	0,5
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,0	3,0	6,6	27,8	54,8	74,3	143,8	155,0	1,3	0,3	0,3
Fabric. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,4	8,9	17,1	52,1	104,7	121,6	141,2	155,6	-0,4	0,3	-0,8
Cokéfaction et raffinage	0,4	1,3	3,4	24,7	20,6	36,0	46,7	39,2	-5,2	0,1	-4,9
Fabric. de machines et d'équip. électriques ²	1,3	4,3	11,8	39,2	71,7	104,9	80,6	86,2	2,0	2,7	1,5
Fabrication de matériels de transport	0,7	2,6	6,5	25,2	59,7	100,3	103,1	143,1	4,3	5,7	3,0
Fabrication d'autres produits industriels	6,4	17,9	41,5	135,4	251,2	323,0	338,4	360,3	0,8	1,8	0,5
Construction	1,8	7,0	22,4	74,3	142,4	171,2	265,0	303,7	0,3	4,8	1,8
Services principalement marchands	9,3	29,2	84,1	325,4	807,8	1244,9	1819,1	2215,2	1,8	3,5	3,1
Commerce, transports, héb. et restauration	5,3	15,6	38,4	136,6	314,3	457,3	633,7	772,9	2,3	3,7	2,4
Information et communication	0,6	1,9	5,7	25,8	69,1	124,9	183,8	214,9	3,5	5,5	5,0
Activités financières et d'assurance	0,6	2,2	8,1	38,4	105,6	135,1	200,5	225,4	-2,2	5,4	1,2
Activités immobilières	0,6	2,5	10,4	40,1	113,1	181,4	279,6	324,8	1,7	1,1	1,9
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	1,6	5,3	17,3	69,2	170,4	285,3	431,2	573,3	2,3	3,8	5,1
Autres services	0,5	1,7	4,2	15,4	35,4	60,9	90,2	103,9	1,4	1,7	1,5
Services principalement non marchands³	2,7	8,0	23,5	102,9	242,5	361,1	524,8	615,8	1,2	1,1	0,9
Total des branches	32,2	91,3	232,1	845,9	1823,7	2609,3	3541,5	4164,1	1,3	2,9	2,0

1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

3. Regroupement « Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Valeur ajoutée brute par branche d'activité

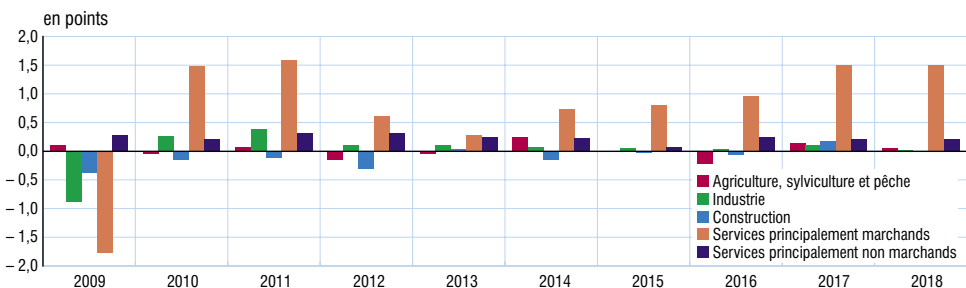
	Valeur ajoutée en milliards d'euros courants								Évolution en volume en % ¹		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2018	16/15 (r)	17/16 (r)	18/17
Agriculture, sylviculture et pêche	2,4	4,9	8,3	16,3	33,0	31,0	32,0	38,2	-12,4	9,1	3,4
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	3,8	11,5	27,8	95,7	198,9	250,4	248,0	280,2	0,3	0,8	0,1
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,9	2,6	12,1	28,2	36,4	41,9	51,8	-2,2	-1,4	0,2
Fabric. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,7	1,5	3,7	13,5	28,9	34,3	37,0	41,7	2,7	0,9	-1,2
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,2	0,4	2,1	1,3	2,2	1,8	5,0	8,4	-10,0	0,2
Fabric. de machines et d'équip. électriques ²	0,5	1,6	4,4	14,3	28,8	36,9	29,8	30,9	-1,6	1,7	0,5
Fabrication de matériels de transport	0,3	0,9	2,3	8,0	17,6	25,2	25,7	27,7	0,6	0,2	1,1
Fabrication d'autres produits industriels	2,0	6,3	14,5	45,7	94,2	115,5	111,6	123,1	0,7	1,8	0,2
Construction	0,7	2,7	8,7	29,8	58,7	64,4	108,1	117,4	-1,0	3,1	0,1
Services principalement marchands	5,0	16,1	48,7	182,8	470,3	705,4	1006,6	1187,7	1,7	2,6	2,6
Commerce, transports, héb. et restauration	2,8	8,3	21,0	72,5	174,0	238,8	319,9	371,8	2,1	2,7	1,3
Information et communication	0,3	1,1	3,6	15,5	43,4	68,4	92,3	112,0	3,1	6,5	4,3
Activités financières et d'assurance	0,3	1,1	3,8	15,8	44,9	54,4	81,6	80,6	-0,3	-0,4	6,2
Activités immobilières	0,5	2,1	8,4	30,1	87,8	146,6	227,6	269,9	0,8	0,7	1,5
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	0,7	2,6	9,5	39,6	98,7	158,7	230,4	292,9	2,6	4,4	4,4
Autres services	0,3	1,0	2,5	9,2	21,5	38,4	54,9	60,4	0,1	1,0	0,7
Services principalement non marchands³	1,8	5,8	17,4	78,5	182,8	275,1	403,1	467,5	1,1	0,9	0,9
Total des branches	13,7	41,1	111,0	403,0	943,9	1326,3	1797,8	2090,9	1,0	2,1	1,8

1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

3. Regroupement « Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Contribution des principales branches d'activité à l'évolution de la valeur ajoutée de 2009 à 2018



Note : valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

11.4 Prix à la consommation

En 2018, le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** augmente au cours du premier semestre atteignant + 2,3 % en juillet avant de diminuer au dernier trimestre pour s'établir à + 1,6 % fin 2018. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie et produits frais) et neutralise l'effet sur les prix des mesures fiscales indirectes, augmente nettement en janvier, puis diminue de mai à décembre 2018, passant de + 1,0 % à + 0,7 % fin 2018.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation accélèrent en 2018 pour la troisième année consécutive : + 1,8 %, après + 1,0 % en 2017 et + 0,2 % en 2016. En dehors d'une forte hausse des prix du tabac, ce dynamisme reflète une accélération des prix de l'énergie, des services et de l'alimentation et un moindre recul des prix des produits manufacturés.

L'inflation énergétique augmente nettement en 2018 (+ 9,7 % en moyenne, après + 6,2 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2018 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers sont plus dynamiques qu'en 2017 : combustibles liquides (+ 22,3 % en moyenne), gazole (+ 16,5 %) et essence (+ 9,1 %). De même, les prix du gaz (+ 12,0 %) et, dans une moindre mesure, de l'électricité (+ 1,3 %) enregistrent une hausse plus marquée.

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Le taux d'inflation annuel en baisse à 1,6 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2019.
- « Prix à la consommation – Moyennes annuelles (IPC) – Année 2018 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2019.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

En 2018, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisés ou non) augmentent davantage qu'en 2017 (+ 1,9 % en moyenne, après + 1,0 %) du fait d'une accélération des prix des produits frais (+ 5,2 %, après + 3,3 %) et des produits alimentaires hors produits frais (+ 1,3 %, après + 0,6 %). Les prix du tabac augmentent vivement : + 14,2 % entre 2017 et 2018 en lien avec le relèvement des taxes.

L'inflation dans les services est également en hausse en 2018, à + 1,2 %, après + 1,0 % en 2017. Elle est soutenue par une plus forte croissance des prix des services d'hébergement (+ 4,4 % en moyenne), des forfaits touristiques (+ 12,9 %) et de la protection sociale (+ 1,3 %) et une moindre baisse de ceux des services de communication (- 1,0 %, après - 3,5 %). En revanche, les prix des services de santé freinent après la revalorisation en 2017 des tarifs de consultation (+ 0,9 %, après + 1,3 %) et ceux des services de transport sont également moins dynamiques (+ 0,8 %, après + 2,0 %). Enfin, les prix des loyers se replient en 2018 en raison d'une baisse des prix dans le parc social concomitante à celle des aides personnalisées au logement.

En 2018, les prix des produits manufacturés reculent moins qu'en 2017 (- 0,2 % en moyenne, après - 0,6 %). Ceux des articles d'habillement et de chaussures augmentent à peine (+ 0,1 %). La baisse des prix des produits de santé se poursuit pour la cinquième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés rebondissent légèrement (+ 0,2 % en moyenne en 2018, après - 0,2 %). ■

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2018

en %

Fonction de consommation	Pondération ¹ 2018	Évolution 18/17		Fonction de consommation	Pondération ¹ 2018	Évolution 18/17	
		Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²			Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	1,8	1,6	Transport	1 520	4,2	3,0
Ensemble (hors tabac)	9 807	1,4	1,6	Achats de véhicules	386	1,4	1,5
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 436	2,0	2,6	Utilisation de véhicules personnels	846	6,7	4,5
Produits alimentaires	1 313	2,1	2,7	Services de transport	288	0,9	0,5
Boissons non alcoolisées	123	1,0	2,1	Communications	268	-2,0	-5,0
Boissons alcoolisées et tabac	384	7,6	7,4	Services postaux	15	6,8	6,9
Boissons alcoolisées	191	1,1	2,0	Matériel de téléphonie et de télécopie	45	-7,4	-12,3
Tabac	193	14,2	12,8	Services de téléphonie et de télécopie	208	-1,5	-4,2
Habillement et chaussures	430	0,2	-0,3	Loisirs et culture	867	0,8	0,8
Habillement	341	0,0	-0,6	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	117	-2,3	-2,9
Chaussures y c. réparation	89	1,0	0,8	Autres biens durables (loisirs)	47	1,7	1,5
Logement, chauffage, éclairage	1 399	2,4	2,7	Autres articles et équip. de loisirs	241	0,0	-0,1
Loyers d'habitation	615	-0,3	-0,7	Services récréatifs et culturels	309	0,9	1,8
Entretien et réparation courante du log.	170	1,9	2,1	Presse, livres et papeterie	137	2,5	2,4
Distribution d'eau et autres services	159	1,3	0,7	Voyages touristiques tout compris	16	12,9	5,2
Chauffage, éclairage	455	6,5	8,1	Éducation	4	1,0	1,6
Meubles, équip. ménager, entretien maison	523	0,2	0,2	Hôtellerie, cafés, restaurants	770	2,2	1,9
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	0,0	-0,3	Restauration et cafés	602	1,5	1,7
Articles de ménage en textile	38	0,1	-0,6	Services d'hébergement	168	4,4	2,5
Appareils ménagers	86	-1,6	-1,2	Autres biens et services	1 326	1,1	1,3
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	1,2	1,1	Soins personnels	276	0,3	0,3
Outillage pour la maison et le jardin	48	0,3	-0,7	Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,7	-0,1
Entretien courant de l'habitation	127	1,3	1,8	Protection sociale	480	1,3	1,7
Santé	1 073	-0,4	-1,4	Assurances	294	1,8	2,2
Médicaments et produits pharmaceutiques	456	-2,2	-2,8	Services financiers	35	1,1	1,0
Médecine non hospitalière	617	0,9	-0,4	Autres services	126	1,3	1,4

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2018 par rapport à l'indice de décembre 2017.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2018

glissement annuel de déc. à déc. en %

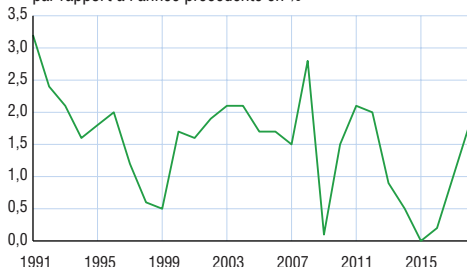
Hausses	18/17	Baisses	18/17
Gaz	+ 21,0	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 12,3
Combustibles liquides	+ 19,0	Appareils photographiques et caméras	- 6,8
Pommes de terre	+ 15,0	Fer à repasser	- 6,3
Tabac	+ 12,8	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	- 6,1
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,4	Ordinateurs personnels	- 5,5
Gazole	+ 11,4	Services de télécommunication	- 4,2
Services d'expédition de courrier	+ 8,6	Produits pharmaceutiques	- 4,1
Essence	+ 7,5	Matériel de nettoyage	- 3,9
Huiles et graisse	+ 5,8	Supports d'enregistrement	- 3,5
Journaux	+ 5,3	Gros outillage et équipements motorisés	- 3,4
Forfaits touristiques	+ 5,2	Jeux et passe-temps	- 3,0

Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2018 par rapport à l'indice de décembre 2017.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2018

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2018

glissement annuel de déc. à déc. en %

	18/17		18/17
Allemagne	1,7	Lettonie	2,5
Autriche	1,7	Lituanie	1,8
Belgique	2,2	Luxembourg	1,9
Chypre	1,0	Malte	1,2
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,8
Estonie	3,3	Portugal	0,6
Finlande	1,3	Slovaquie	1,9
France	1,9	Slovénie	1,4
Grèce	0,6	Zone euro	1,5
Irlande	0,8	UE	1,6
Italie	1,2		

Note : évolution de l'indice de décembre 2018 par rapport à l'indice de décembre 2017.

Source : Eurostat (extraction du 18 juin 2019).

11.5 Indicateurs de richesse nationale

Pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, qui invite à la prise en compte de nouveaux **indicateurs de richesse nationale** dans la définition et l'évaluation des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimente chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Ces 10 indicateurs complètent le **produit intérieur brut (PIB)** dans trois domaines : social, économique et environnemental. Ces indicateurs concernent non seulement le bien-être présent et futur de la nation, mais également le **bien-être « ailleurs »**, c'est-à-dire celui des autres régions du monde, impactées par notre mode de vie. Ils peuvent être considérés comme un résumé synthétique du tableau de bord d'une centaine d'indicateurs sélectionnés pour le suivi national de la mise en œuvre de l'**Agenda 2030 des Nations unies**.

Outre la croissance du PIB, la performance économique de la France est appréciée par l'évolution du taux d'emploi, et sa soutenabilité par l'effort de recherche et le taux d'endettement de la nation. Depuis 2005, la croissance économique par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'ensemble de l'Union européenne (UE). Toutefois, le **taux d'emploi** des 15-64 ans continue d'augmenter pour atteindre son plus haut niveau depuis 38 ans. Dans le même temps, le poids de la **dette publique notifiée** a progressé de 67,4 % du PIB en 2005 à 98,4 % fin 2018. Enfin, la part des **dépenses de recherche** dans le PIB, à 2,2 %, reste significativement inférieure à l'objectif des 3 % fixé par la stratégie « Europe 2020 ».

Pour ce qui est du bien-être et de la cohésion sociale, les indicateurs font ressortir un

diagnostic contrasté. Le taux de **pauvreté en conditions de vie** continue la baisse amorcée en 2013 pour atteindre 11,0 % en 2018. Après avoir diminué en 2013, les **inégalités de revenu** sont quasiment stables depuis. Au-delà des fluctuations annuelles, l'**espérance de vie en bonne santé** reste stable ces dix dernières années. Le taux de **sorties précoces du système scolaire** a baissé de 2,4 points depuis 2010 pour s'établir à 8,9 % en 2018. Par rapport à la moyenne de ses partenaires européens, la France a une distribution de revenu moins inégalitaire, une espérance de vie en bonne santé dans la moyenne européenne et moins de sorties précoces. En matière de **satisfaction dans la vie**, la France se situe au-dessous des pays nordiques, mais au-dessus des pays méditerranéens.

Quant à la protection environnementale, le bilan est nuancé. La pression sur l'environnement est appréciée par l'**empreinte carbone** et l'**artificialisation des sols**. L'empreinte carbone, qui mesure les émissions de **gaz à effet de serre (GES)** liées à notre consommation, s'élève à 11,2 tonnes **équivalent CO₂** par personne en 2018. Elle augmente de 7 % entre 1995 et 2018 du fait de l'accroissement des émissions dues aux importations alors que les émissions intérieures sont contenues. En 2018, les importations sont responsables de 57 % de l'empreinte carbone de la France, contre 50 % en 2010 et 34 % en 1995. En 2018, les espaces artificialisés occupent 9 % du territoire et leur expansion est plus rapide que l'augmentation de la population. Toutefois, le rythme de cette consommation d'espace s'est un peu ralenti depuis 2009 pour atteindre +1,1 % par an en moyenne entre 2009 et 2018. ■

Définitions

Agenda 2030 des Nations unies : programme de développement durable à l'horizon 2030 fixant 17 objectifs universels pour l'humanité, la planète et la prospérité, que les 193 États membres de l'ONU se sont engagés à mettre en œuvre en septembre 2015.

Indicateurs de richesse nationale : pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, dite loi Eva Sas, qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimentera chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Artificialisation des sols, bien-être « ailleurs », dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD), dette publique notifiée, empreinte carbone, équivalent CO₂, espérance de vie en bonne santé (à la naissance), gaz à effet de serre (GES), inégalité de revenus, niveau de vie, pauvreté en conditions de vie, produit intérieur brut (PIB), satisfaction dans la vie, sorties précoces du système éducatif, taux d'emploi, UTCATF : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- Base de données « Indicateurs de richesse nationale » sur le site insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281778>.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Indicateurs de richesse nationale 11.5

Indicateurs de richesse nationale

	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Rappel de l'indicateur traditionnel							
PIB réel par habitant (taux de croissance annuel moyen en volume, en %)							
France	0,9	1,4	0,5	0,7	0,7	(p) 1,9	(p) 1,4
Dimension économique							
1. Taux d'emploi des 15-64 ans (en %)							
France hors Mayotte	63,2	63,5	63,7	63,8	64,2	64,7	65,4
2. Dépense de recherche / PIB (en %)							
France	2,04	(*) 2,18	2,28	2,23	2,22	(p) 2,21	(e) 2,20
3. Dette publique au sens de Maastricht (en % du PIB)							
France	67,4	85,3	94,9	95,6	98,0	98,4	98,4
Dimension sociale							
4. Espérance de vie en bonne santé (en années) ¹							
France ² - Femmes	64,6	63,3	64,1	64,4	64,1	64,9	64,5
France ² - Hommes	62,3	61,8	63,3	62,6	62,7	62,6	63,4
5. Satisfaction dans la vie (note de 1 à 10)							
France métropolitaine	...	7,3	7,1	7,2	7,2	7,2	7,3
6. Inégalités de revenus ³							
France métropolitaine	4,2	4,5	4,3	4,4	4,3	4,3	(e) 4,4
7. Taux de pauvreté en conditions de vie (en %)							
France métropolitaine	13,2	12,6	11,9	11,1	11,0	11,1	(p) 11,0
8. Sorties précoces du système scolaire (en % de la population des 18-24 ans)							
France hors Mayotte	11,2	11,3	8,8	(p) 9,2	(p) 8,8	(p) 8,9	(p) 8,9
Dimension environnementale							
9. Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO ₂ par personne) ⁴							
France métropolitaine - Empreinte carbone	11,8	11,5	10,9	11,0	11,2	11,3	11,2
France métropolitaine - Émission sur le territoire national	8,5	7,6	6,6	6,6	6,6	6,7	6,4
10. Artificialisation des sols (en % du territoire national)							
France métropolitaine ⁵	7,4	8,5	...	(r) 8,8	(p) 9,0

1. Calcul Ined-Inserm avec la méthode Ehemu qui utilise l'information empirique sur la mortalité aux âges élevés. Elle s'écarte de la méthode utilisée par Eurostat qui ferme ses tables de mortalité au-delà de 85 ans. 2. France hors Mayotte jusqu'en 2013, y c. Mayotte à partir de 2014. 3. Estimation par un modèle de simulation pour l'année 2018. 4. Limités à CO₂, CH₄ et N₂O. 5. La méthodologie de l'enquête a évolué en 2006 et 2017. Un travail de rapprochement de séries a été réalisé pour se caler sur la série actuelle. 7,4, 8,5 et 8,8 et 9,0 sont relatifs respectivement à 2002, 2012, 2015 et la moyenne 2017-2018. * : rupture de série. Note : les définitions des indicateurs sont fournies en annexe.

Sources : Depp ; Drees ; Eurostat (extraction du 4 décembre 2019) ; Insee ; SDES ; SIES ; SSP Agricuture.

Indicateurs de richesse nationale dans quelques pays de l'UE

	Taux d'emploi des 15-64 ans	Dépense intérieure de R&D ¹	Dette publique au sens de Maastricht	Espérance de vie en bonne santé, femmes	Espérance de vie en bonne santé, hommes	Satisfaction dans la vie	Dispersion des revenus ²	Pauvreté en conditions de vie ³	Taux de sorties précoces	Émissions de gaz à effet de serre ⁴	Artificialisation des sols
	2018 en %	2017 en % du PIB	2018 en % du PIB	2017 en années	2017 en années	2018 (note de 1 à 10)	2017	2018 en %	2018 en % des 18-24 ans	2017 en teq CO ₂ par personne	2015 en %
Allemagne	75,9	3,0	61,9	66,7	65,1	7,4	5,1	7,8	10,3	11,0	7,4
Belgique	64,5	2,6	100,0	64,1	63,5	7,6	3,8	10,5	8,6	10,1	11,4
Bulgarie	67,7	0,8	22,3	66,2	62,9	5,4	7,7	32,9	12,7	8,7	1,8
Danemark	75,4	3,1	34,2	59,7	59,8	7,8	4,1	7,2	10,2	8,3	6,9
Espagne	62,4	1,2	97,6	69,9	69,0	7,3	6,0	13,9	17,9	7,3	3,4
France	65,4	2,2	98,4	64,9	62,5	7,3	4,2	11,0	8,9	6,9	5,4
Grèce	54,9	1,1	181,2	65,1	64,4	6,4	5,5	33,6	4,7	8,9	3,4
Irlande	68,6	1,1	63,6	69,3	67,9	(p) 8,1	(p) 4,2	14,8	5,0	12,6	3,8
Italie	58,5	1,4	134,8	66,4	66,2	7,1	6,1	16,8	14,5	7,1	6,9
Luxembourg	67,1	1,3	21,0	58,1	60,1	7,6	5,7	4,4	6,3	17,2	9,8
Pays-Bas	77,2	2,0	52,4	57,5	62,3	7,7	4,1	6,5	7,3	11,3	12,1
Pologne	67,4	1,0	48,9	63,5	60,6	7,8	4,3	10,5	4,8	10,9	3,5
Portugal	69,7	1,3	122,2	57,0	60,1	6,7	5,2	16,6	11,8	6,8	5,3
Rép. tchèque	74,8	1,8	32,6	62,4	60,6	7,4	3,3	7,8	6,2	12,1	4,6
Roumanie	64,8	0,5	35,0	58,3	59,2	7,3	7,2	32,2	16,4	5,8	2,2
Royaume-Uni	74,7	1,7	85,9	62,0	63,3	(p) 7,6	(p) 6,0	12,3	10,7	7,1	6,5
Suède	77,5	(r) 3,4	38,8	71,9	73,2	7,8	4,1	4,5	9,3	5,2	1,6
UE	68,6	(r) 2,0	80,4	64,0	63,5	7,3	5,2	(e) 14,5	10,6	8,4	4,2

1. Pour l'UE, la source de données est l'OCDE et pour la France, SIES (ministère de la Recherche). L'OCDE agrège les dépenses de recherche en dollars PPA plutôt qu'en euros comme le fait Eurostat. 2. La donnée est celle de l'année de perception du revenu et pas celle de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) comme le fait Eurostat dans ses publications ; rapport interquintile des masses de niveau de vie. 3. Données 2017 pour l'Irlande, le Luxembourg, le Royaume-Uni et pour la France calcul Insee. 4. Tonne équivalent CO₂ pour les gaz suivants : CO₂, N₂O, CH₄, HCF, PFC, SF₆, NF₃, champ ensemble des secteurs sources d'émissions atmosphériques, hors UTCATF et items. Note : les définitions des indicateurs sont fournies en annexe.

Source : Eurostat (extraction du 4 décembre 2019).

12.1 Monnaie - Crédit

À la fin de l'année 2018, l'endettement des **Agents non financiers (ANF) résidents** s'établit à 5 426 milliards d'euros (Md€), en hausse de 4,4 % sur l'année. La dette des **sociétés non financières (SNF)** augmente plus fortement en 2018 qu'en 2017 (+ 6,4 %, après + 4,2 % en 2017). En revanche, la dette des **administrations publiques (APU)** et celle des ménages – y compris les **institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)** – progressent moins vite (respectivement + 2,5 %, après + 3,2 % et + 5,2 %, après + 5,5 %). Exprimés en proportion du PIB, les **ratios d'endettement** des SNF et des ménages augmentent en 2018 (respectivement + 2,7 points et + 1,5 point pour atteindre 72,5 % et 59,6 %) ; parallèlement, celui des APU reste stable et s'établit à 98,4 %.

L'encours de crédits des SNF obtenus auprès des institutions financières accélère (+ 6,8 %, après + 5,7 % en 2017). Leur endettement sous forme de titres de créance (valeur nominale) augmente en 2018 (+ 5,8 %, après – 5,3 % en 2017). La part des titres de créance émis par les SNF dans leur endettement total reste stable (34,6 % en 2018, après 34,8 % en 2017).

Le taux de croissance annuel des crédits aux ménages se maintient à un niveau élevé (+ 5,2 % en 2018, après + 5,5 % en 2017), soutenu par le dynamisme du marché de l'immobilier.

Définitions

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Ratios d'endettement : généralement exprimés en pourcentage du PIB, leur suivi permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

Administrations publiques (APU), agrégats monétaires (M1, M2, M3), dépôt à terme, dépôt à vue, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), sociétés non financières (SNF), taux d'intérêt : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « La monnaie et le crédit progressent fortement en France en 2018 », *Bulletin de la Banque de France* n° 224/5, Banque de France, juillet – août 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Rapport annuel de la Banque de France 2018 », Banque de France, mars 2019.
- « Bulletin économique de la BCE », n° 2, Banque centrale européenne, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

L'endettement bancaire des APU reste stable en 2018, après deux années de baisse (+ 0,2 % en 2018, après – 2,9 % en 2017 et – 4,8 % en 2016). Dans le même temps, l'encours de titres de créance – mode principal de financement des administrations publiques – ralentit (+ 2,7 %, après + 6,4 % en 2017). En particulier, la baisse de l'encours de titres de créance à court terme s'accroît (– 13,5 %, après – 2,5 % en 2017).

La croissance de la monnaie et la dynamique du crédit ont ralenti fin 2018. La croissance de la monnaie au sens large a affiché une forte résilience face à la réduction progressive des achats nets mensuels dans le cadre du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme* – APP). Du point de vue des contreparties, les concours au secteur privé sont restés le principal moteur de la croissance de la monnaie au sens large. Dans le même temps, les conditions de financement des banques et du crédit bancaire sont restées favorables. Les émissions nettes de titres de créance par les SNF ont fortement diminué au quatrième trimestre 2018, dans le contexte d'une poursuite de la détérioration graduelle des conditions sur le marché obligataire qui a débuté fin 2017. La croissance du financement externe total à destination des SNF de la zone euro est stable en 2018 autour de 4 %. La croissance des prêts bancaires a été robuste, soutenue par des critères d'octroi toujours favorables et par une nouvelle baisse du coût relatif des prêts bancaires. ■

Endettement des agents non financiers en 2018

en fin d'année en milliards d'euros

	Encours	18/17 en %
Endettement des agents non financiers	5 426,1	4,4
Ménages et ISBLSM	1 403,3	5,2
Sociétés non financières	1 707,6	6,4
Administrations publiques ¹	2 315,3	2,5
Crédits auprès des Institutions financières²	2 801,0	5,3
Ménages et ISBLSM	1 403,3	5,2
Sociétés non financières	1 116,2	6,8
Administrations publiques	281,6	0,2
Dépôts au passif du Trésor³	40,8	7,1
Financements de marché⁴	2 584,3	3,4
Sociétés non financières	591,4	5,8
Titres de créance à court terme	37,1	0,4
Titres de créance à long terme	554,3	6,2
Administrations publiques	1 992,9	2,7
Titres de créance à court terme	147,6	-13,5
Titres de créance à long terme	1 845,3	4,3

1. Dette publique au sens de Maastricht. 2. Institutions financières monétaires et les autres intermédiaires financiers (organismes de titrisation, etc.).

3. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques. 4. Financement de marché exprimé ici en valeur nominale, c'est-à-dire en valeur due à l'échéance par le débiteur et non à celle des titres pour leurs détenteurs.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principaux indicateurs monétaires et financiers en France et dans la zone euro

glissement annuel de déc. à déc. en %

	2015 (r)	2016 (r)	2017 (r)	2018
M1				
Zone euro	10,6	8,8	8,8	6,6
France (contribution)	15,4	10,3	12,8	8,6
M2				
Zone euro	5,3	4,8	5,2	4,3
France (contribution)	7,0	5,5	8,4	6,1
M3				
Zone euro	4,7	5,0	4,7	4,1
France (contribution)	5,2	5,6	6,7	4,5
Crédits au secteur privé				
Zone euro ¹	0,7	2,4	2,9	3,5
France ^{2,3}	3,0	4,9	5,3	6,4

1. Crédits (y c. crédits titrisés, hors opérations vis-à-vis des chambres de compensation) consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant dans la zone euro aux résidents de la zone euro hors IFM et hors APU.

2. Crédits (y c. crédits titrisés) consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant en France aux résidents français hors IFM et hors APU.

3. Non corrigé des effets saisonniers et calendaires.

Note : données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

Sources : Banque centrale européenne ; Banque de France.

Dépôts et dépôts à terme

encours fin d'année en milliards d'euros

	2016	2017	2018
Dépôts à vue	847,8	948,7	1 028,4
dont : ménages ¹	381,3	419,4	453,5
sociétés non financières	338,0	396,8	424,0
Comptes sur livret	614,4	642,4	669,6
dont : livrets A et bleus	256,6	268,5	280,5
livrets soumis à l'impôt	176,7	190,4	204,6
Dépôts à terme de 2 ans ou moins	134,0	127,0	124,0
Dépôts à terme de plus de 2 ans	504,3	477,6	474,2
dont ménages ¹	334,5	339,2	340,8
dont plans d'épargne logement	259,0	270,1	276,4

1. Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Note : dépôts des non-IFM hors administrations centrales.

Source : Banque de France.

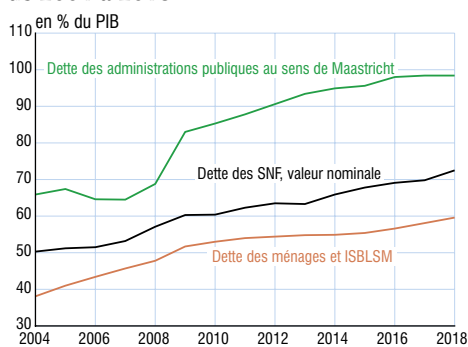
Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français

encours fin d'année en milliards d'euros

	2016	2017	2018
Crédits aux résidents par secteur bénéficiaire			
Secteur privé (y c. titrisation)	2 323,0	2 435,3	2 583,0
Administrations publiques	211,3	208,1	210,3
Total	2 534,4	2 643,4	2 793,2
Crédits aux sociétés non financières			
Investissement	638,5	679,4	719,6
Trésorerie	216,3	227,2	240,5
Autres objets	57,3	58,0	59,4
Total	912,1	964,6	1 019,5
Crédits aux ménages			
Habitat	997,8	1 058,3	1 119,8
Trésorerie	173,1	182,8	193,0
Autres objets	87,2	87,0	85,7
Total	1 258,1	1 328,1	1 398,5

Source : Banque de France.

Ratios de dette des agents non financiers de 2004 à 2018



Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Taux d'intérêt à court et à long terme par pays

taux moyen annuel en %

	2016	2017	2018
France			
Court terme	-0,26	-0,33	-0,32
Long terme	0,46	0,81	0,78
Zone euro			
Court terme	-0,26	-0,33	-0,32
Long terme	0,93	1,17	1,27
Royaume-Uni			
Court terme	0,50	0,36	0,72
Long terme	1,31	1,24	1,46
États-Unis			
Court terme	0,64	1,15	2,19
Long terme	1,84	2,33	2,91
Japon			
Court terme	0,07	0,06	0,07
Long terme	-0,07	0,05	0,07

Note : les taux interbancaires à trois mois (taux à court terme) sont identiques pour tous les pays de la zone euro. Les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État.

Sources : Banque de France ; OCDE.

12.2 Épargne - Patrimoine

Fin 2018, le **patrimoine** économique national s'établit à 15 482 milliards d'euros (Md€), soit l'équivalent de 8,0 fois le **produit intérieur net** de l'année. C'est le montant le plus élevé depuis 2012. Il s'accroît à nouveau en 2018, mais à un rythme moindre qu'en 2017 (+ 3,5 %, après + 4,6 % en 2017). Cette hausse est portée par le **patrimoine** non financier (+ 4,2 %), et principalement les terrains bâtis (+ 5,5 %). Les actifs et les passifs financiers décélèrent nettement (respectivement + 1,2 % et + 1,6 % en 2018, après + 7,7 % pour chacun en 2017). Les actifs financiers progressant moins vite que les passifs, le patrimoine financier net diminue pour s'établir à + 7 Md€ en 2018, après + 96 milliards en 2017. La valeur des **fonds propres** des **sociétés non financières (SNF)** marque le pas et s'élève à 9 945 Md€. Cela s'explique par une baisse importante du cours des actions à la fin de 2018. Le patrimoine net des **sociétés financières** se redresse pour s'établir à 722 Md€, leur patrimoine financier net repartant à la hausse. Enfin, le patrimoine net des **administrations publiques (APU)** progresse (+ 7,6 %) pour atteindre 303 Md€ fin 2018 après 282 milliards fin 2017.

En 2018, le patrimoine des **ménages** atteint 11 735 Md€. Il ralentit (+ 1,6 %, après 4,7 %), pâtissant lui aussi d'une baisse importante du cours des actions à la fin de l'année 2018. Leur patrimoine financier net baisse en effet pour la première fois depuis 2008 (- 2,7 %

en 2018, après + 4,9 %). Côté actifs financiers, les ménages continuent de privilégier les placements bancaires. L'encours en numéraire et dépôts progresse quasiment au même rythme qu'en 2017, soutenu par une hausse des placements sur livrets et dépôts à vue dans un contexte de taux bas. L'encours en valeur de marché des actions et parts de fonds d'investissement est en baisse de 5,4 % après une progression de 9,4 % en 2017. En particulier, le portefeuille des ménages en actions cotées diminue en 2018, en raison de la baisse importante des cours : du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018, point bas boursier, l'indice SBF 120 chute de 11,7 %. De surcroît, les flux nets d'acquisition d'actions et de parts de fonds d'investissement deviennent négatifs. Les actifs des ménages en assurance-vie décroissent également, en raison d'effets de valorisation négatifs. Au total, les actifs financiers des ménages diminuent de 1,0 % en 2018, après + 5,3 %.

En 2017, 49,9 % des salariés du secteur marchand non agricole, soit 8,8 millions de salariés, ont accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'**épargne salariale** ; 7,5 millions de ces salariés ont ainsi bénéficié en 2017 d'un complément de rémunération. Le **plan d'épargne entreprise**, qui couvre 42,8 % des salariés et sert de support principal de versement des primes de participation et d'intéressement, demeure le plus répandu des dispositifs. ■

Définitions

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Patrimoine national : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. Il ne comprend pas les monuments historiques.

Administrations publiques (APU), **épargne des ménages**, **fonds propres**, **ménage**, **patrimoine**, **plan d'épargne entreprise (PEE)**, **produit intérieur net (PIN)**, **revenu disponible brut des ménages (RDB)**, **sociétés financières**, **sociétés non financières (SNF)**, **taux d'épargne des ménages**, **taux d'épargne financière**, **taux d'investissement en logement** : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2018 – Le patrimoine des ménages progresse moins sous l'effet de la baisse du cours des actions », *Insee Première* n° 1787, janvier 2020.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Participation, intéressement et épargne salariale en 2017 – Des bénéficiaires de l'intéressement pour la première fois aussi nombreux que ceux de la participation », *Dares Résultats* n° 36, Dares, août 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Patrimoine national des secteurs institutionnels fin 2018

en milliards d'euros

	Ménages ¹	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ensemble de l'économie nationale
Actifs non financiers	8 041	4 999	318	2 116	15 475
dont : logements	3 786	732	47	65	4 630
autres bâtiments et génie civil	166	856	74	1 000	2 096
machines et équipements	41	552	18	31	642
terrains	3 869	1 759	129	855	6 611
Actifs financiers	5 375	9 546	15 292	1 379	31 592
dont : numéraires et dépôts	1 559	650	3 956	160	6 325
titres de créances	46	63	3 676	54	3 839
crédits	11	1 891	3 527	102	5 530
actions et parts de fonds d'investissement	1 426	5 571	2 601	625	10 223
systèmes d'assurances et de garanties	2 001	42	126	5	2 173
Ensemble des actifs²	13 416	14 545	15 610	3 495	47 067
Passifs financiers	1 681	11 823	14 888	3 192	31 585
dont : numéraires et dépôts	///	///	6 858	131	6 989
titres de créances	///	612	1 522	2 276	4 410
crédits	1 412	2 978	513	303	5 206
actions et parts de fonds d'investissement	10	7 224	2 421	58	9 713
systèmes d'assurances et de garanties	///	///	2 195	///	2 196
Patrimoine financier net³	3 694	- 2 277	404	- 1 813	7
Patrimoine (ou valeur nette)⁴	11 735	2 722	722	303	15 482

1. Y.c. entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages. 2. Somme des actifs non financiers et des actifs financiers.

3. Différence entre les actifs financiers et les passifs financiers. 4. Différence entre l'ensemble des actifs et les passifs financiers.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dispositifs d'épargne salariale

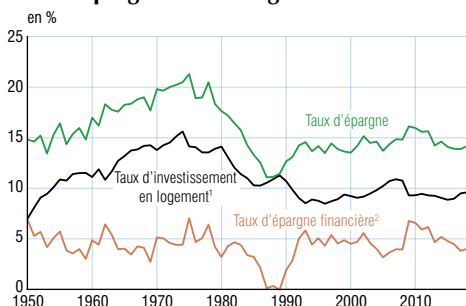
	2006	2010	2017
Participation			
Montant brut distribué ¹	6 926	7 380	7 032
Nombre de bénéficiaires ²	4 981	5 226	5 029
Montant moyen en euros	1 391	1 412	1 398
Intéressement			
Montant brut distribué ¹	6 391	7 185	9 144
Nombre de bénéficiaires ²	4 076	4 646	5 001
Montant moyen en euros	1 568	1 546	1 828
Plan d'épargne entreprise (PEE)			
Montant brut distribué ¹	1 290	1 338	1 637
Nombre de bénéficiaires ²	2 339	2 256	2 260
Montant moyen en euros	551	593	724

1. En millions d'euros. 2. En milliers.

Champ : France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique jusqu'en 2016 et France hors Mayotte, entreprises privées de 10 salariés ou plus hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales à partir de 2017.

Source : Dares.

Taux d'épargne des ménages de 1950 à 2018



1. Rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages et le revenu disponible brut. 2. Rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

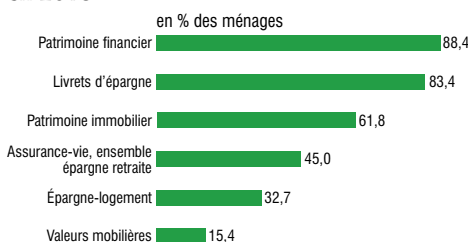
Taux d'épargne des ménages dans quelques pays de l'UE

	en %				
	2000 (r)	2005 (r)	2010 (r)	2015 (r)	2018
Allemagne	15,6	16,8	17,3	17,5	18,5
Autriche	15,8	16,1	14,8	12,3	13,1
Belgique	16,8	16,2	15,8	12,4	11,8
Danemark	2,4	3,5	8,6	10,0	12,1
Espagne	10,1	8,7	9,5	7,2	5,9
Finlande	9,3	7,5	9,9	7,1	6,8
France	13,3	13,5	15,6	13,7	(p) 13,9
Hongrie	10,1	12,1	11,4	12,2	11,6
Italie	13,0	14,8	11,1	10,5	9,9
Pays-Bas	9,8	9,5	13,3	16,0	(p) 15,1
Portugal	12,7	10,0	9,3	7,0	(p) 6,5
Rép. tchèque	11,5	11,0	12,7	12,0	10,8
Royaume-Uni	8,6	7,9	12,2	10,0	6,1
Slovénie	13,6	16,0	11,8	11,1	12,6
UE	11,6	11,3	12,2	10,7	10,3

Note : taux d'épargne en % du revenu disponible brut des ménages.

Source : Eurostat (extraction du 18 décembre 2019).

Taux de détention par grand type d'actif en 2018



Champ : France hors Mayotte, ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes HVP 2017-2018.

12.3 Bourse - Marchés financiers

Les émissions nettes de **titres de créance** et d'actions cotées des résidents français atteignent en 2018 un total de 134 milliards d'euros (Md€), en baisse de 23 Md€ par rapport à 2017. Ce recul est imputable aux actions cotées (5 Md€, après 21 Md€). Les émissions nettes de titres de créance atteignent 129 Md€. Les émissions nettes à long terme s'établissent à 150 Md€ (+ 35 Md€ par rapport à 2017), tandis que les titres à court terme font l'objet de remboursements nets pour 23 Md€.

Les **sociétés non financières** accroissent leurs émissions nettes de titres de créance : 29 Md€, après 21 Md€ en 2017. Cette hausse provient des titres émis à long terme (obligations) dont les émissions nettes augmentent de 12 Md€. Dans le même temps, leurs émissions nettes d'actions cotées enregistrent une diminution de 14 Md€. Néanmoins, celles-ci s'élevèrent à 5,0 Md€ en 2018, sur un total de 5,4 Md€ tous secteurs confondus.

Les émissions nettes de titres de créance des **institutions financières** s'accroissent : 52 Md€, après 43 Md€ en 2017. Cette progression concerne uniquement les titres à long terme, les émissions du compartiment de court terme étant à peine supérieures aux remboursements.

Les **administrations publiques (APU)** réduisent leurs émissions nettes de titres de créance : 47 Md€, après 71 Md€ en 2017. Les émissions nettes à long terme passent de 76 Md€ à 71 Md€. Sur le segment de court terme, les remboursements nets des administrations publiques atteignent 24 Md€, après 6 Md€ en 2017.

Les indices boursiers des pays avancés et émergents connaissent un rebond en début

d'année 2019, grâce notamment à un assouplissement des relations commerciales entre la Chine et les États-Unis, à une politique budgétaire chinoise plus expansionniste et à la patience de la *Federal Reserve System (Fed)* dans la remontée des taux. Les politiques monétaires continuent de diverger entre l'Europe et les États-Unis. Avec une hausse de l'inflation en zone euro principalement liée à la volatilité des cours du pétrole, et dans un contexte de ralentissement de l'activité, la Banque centrale européenne (BCE) maintient une politique monétaire accommodante. Le rythme d'achats d'actifs a été ralenti au printemps 2017 à 60 Md€ par mois. Ce ralentissement s'est poursuivi en 2018 (30 Md€ par mois les trois premiers trimestres puis 15 Md€ par mois au dernier trimestre), avant que la BCE y mette fin en janvier 2019. Cette politique d'achat a provoqué une hausse importante de la taille du bilan de la BCE. Avec de surcroît un taux directeur de la BCE maintenu à 0,0 %, les taux d'intérêt servis aux entreprises et aux ménages restent à un bas niveau.

Le paysage est plus contrasté pour les indices boursiers des pays émergents, mais la plupart progressent également début 2019. L'optimisme des investisseurs en lien avec l'élection du président Bolsonaro au Brésil tire vers le haut l'indice mesurant les performances des marchés des 24 pays émergents (*Morgan Stanley Capital International Emerging Market - MSCI EM*). La hausse de l'indice argentin depuis fin 2018 a été principalement liée à une politique attractive en faveur des capitaux étrangers. De mauvais résultats dans les secteurs bancaire et énergétique ont provoqué un retournement de l'indice à la baisse à partir de mi-février. ■

Définitions

Institutions financières : établissements de crédit et autres intermédiaires financiers (principalement entreprises d'investissement, organismes de titrisation, sociétés de caution mutuelle). Les institutions financières correspondent à un périmètre plus restreint que celui des sociétés financières qui incluent les sociétés d'assurance, les OPC, les auxiliaires financiers et les institutions captives. Les institutions financières incluent les établissements de crédit et les autres intermédiaires financiers (secteurs institutionnels S.122 et S.125 des comptes nationaux).

Administrations publiques (APU), agents financiers résidents, capitalisation boursière, sociétés non financières (SNF), titre de créance : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Rapport annuel 2018 », Autorité des marchés financiers, mai 2019.
- « Les comptes des administrations publiques en 2018 – Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.
- « Note de conjoncture, mars 2019 – Soutiens budgétaires en zone euro, sur fond de tension », Insee, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Émissions de titres des agents résidents

en milliards d'euros

	2017 (r)	2018
Titres de créance (valeur nominale)	136,4	128,5
<i>dont : par les sociétés non financières</i>	<i>21,3</i>	<i>28,8</i>
court terme	4,7	0,1
long terme	16,7	28,7
<i>par les institutions financières¹</i>	<i>43,5</i>	<i>51,7</i>
court terme	21,5	1,0
long terme	22,0	50,6
<i>par les administrations publiques</i>	<i>71,0</i>	<i>47,3</i>
court terme	-5,5	-23,7
long terme	76,5	71,0
<i>dont obligations assimilables du Trésor (OAT)</i>	<i>108,3</i>	<i>80,1</i>
Actions cotées - émissions contre apport en espèces	20,6	5,4
<i>dont : par les sociétés non financières</i>	<i>19,0</i>	<i>5,0</i>
<i>par les institutions financières¹</i>	<i>1,6</i>	<i>0,4</i>

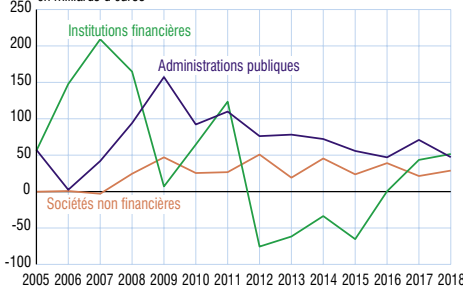
1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y c. les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires.

Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2018.

Source : Banque de France.

Émissions nettes de titres de créances des résidents français de 2005 à 2018

en milliards d'euros

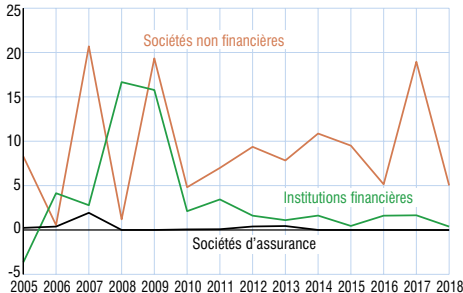


Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2018.

Source : Banque de France.

Émissions nettes d'actions cotées des résidents français de 2005 à 2018

en milliards d'euros



Note : la date d'arrêt est le 31 décembre 2018.

Source : Banque de France.

Les 25 plus fortes capitalisations boursières en actions françaises ou assimilées d'Euronext Paris

	Capitalisation au 30 septembre 2019 en milliards d'euros	Évolution sur 9 mois ¹ en %
LVMH	184,3	41,3
L'Oréal	144,3	28,0
Total	127,7	4,8
Sanofi	106,5	12,4
Airbus	92,7	42,3
Christian Dior	78,4	30,0
Hermès Intl.	66,9	30,8
Vinci	59,8	39,0
Safran	59,1	37,0
Kering	59,0	13,6
EssilorLuxottica	57,7	22,5
Axa	56,6	23,7
Air Liquide	56,0	20,6
BNP Paribas	55,8	13,2
Danone	55,5	31,6
Schneider Electric	46,8	35,5
Schlumberger	45,0	-4,3
Pernod Ricard	43,4	14,0
Orange	38,3	1,7
Engie	36,5	19,6
Dassault Systemes	34,4	26,8
Crédit Agricole	32,1	18,9
EDF	31,3	-24,6
Vivendi	30,7	10,6
LafargeHolcim Ltd.	27,8	27,9

1. Évolution du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019.

Source : Euronext.

Capitalisation boursière des principales places financières dans le monde

en milliards de dollars

En fin d'année	2017	2018	18/17 en %
Amérique	36 517,1	34 206,1	-6,3
<i>dont : Nyse Euronext (US)</i>	<i>22 081,4</i>	<i>20 679,5</i>	<i>-6,3</i>
<i>Nasdaq OMX</i>	<i>10 039,3</i>	<i>9 756,8</i>	<i>-2,8</i>
<i>TMX Group</i>	<i>2 367,1</i>	<i>1 937,9</i>	<i>-18,1</i>
<i>B3 - Brasil Bolsa Balcão</i>	<i>954,7</i>	<i>916,8</i>	<i>-4,0</i>
Asie - Pacifique	(r) 29 008,2	23 895,3	-17,6
<i>dont : Japan Exchange Group - Tokyo</i>	<i>6 222,8</i>	<i>5 296,8</i>	<i>-14,9</i>
<i>Shanghai SE</i>	<i>5 089,6</i>	<i>3 919,4</i>	<i>-23,0</i>
<i>Hong-Kong Exchanges</i>	<i>4 350,5</i>	<i>3 819,2</i>	<i>-12,2</i>
<i>Shenzhen SE</i>	<i>3 621,6</i>	<i>2 405,5</i>	<i>-33,6</i>
<i>BSE India</i>	<i>2 331,6</i>	<i>2 083,5</i>	<i>-10,6</i>
<i>National Stock Exchange India</i>	<i>2 351,5</i>	<i>2 056,3</i>	<i>-12,6</i>
<i>Korea Exchange</i>	<i>1 771,8</i>	<i>1 413,7</i>	<i>-20,2</i>
<i>Australian SE</i>	<i>1 508,5</i>	<i>1 262,8</i>	<i>-16,3</i>
Europe - Afrique - Moyen-Orient	19 786,0	16 565,5	-16,1
<i>dont : Euronext</i>	<i>4 393,0</i>	<i>3 730,4</i>	<i>-15,1</i>
<i>London SE</i>	<i>4 455,4</i>	<i>3 638,0</i>	<i>-18,3</i>
<i>Deutsche Börse</i>	<i>2 262,2</i>	<i>1 755,2</i>	<i>-22,4</i>
<i>SIX Swiss Exchange</i>	<i>1 686,5</i>	<i>1 441,2</i>	<i>-14,5</i>
<i>Nasdaq OMX Nordic Exchange</i>	<i>1 533,5</i>	<i>1 322,8</i>	<i>-13,7</i>
<i>Johannesburg SE</i>	<i>1 231,0</i>	<i>865,3</i>	<i>-29,7</i>
<i>BME Spanish Exchanges</i>	<i>888,8</i>	<i>723,7</i>	<i>-18,6</i>
<i>Moscow Exchange</i>	<i>623,4</i>	<i>576,1</i>	<i>-7,6</i>
Ensemble des marchés mondiaux	(r) 85 311,3	74 666,9	-12,4

Source : World Federation of Exchanges.

13.1 Dette et déficit publics

En 2018, le **déficit public au sens de Maastricht**, qui représente le **besoin de financement** des **administrations publiques (APU)**, s'établit à 59,5 milliards d'euros (Md€). Il atteint 2,5 % du produit intérieur brut (PIB). Il diminue de 0,3 point de PIB par rapport à 2017. Il continue de s'améliorer et se situe sous le seuil de 3 % pour la deuxième année consécutive. Les recettes décélèrent (+ 2,3 % en euros courants, après + 3,8 % en 2017), mais restent plus dynamiques que les dépenses (+ 1,9 %). Pour la quatrième année consécutive, la part des dépenses dans le PIB baisse (- 0,4 point) et s'établit à 56,0 %.

Au total, le déficit public se réduit de 4,1 Md€ par rapport à 2017, sous l'effet d'une hausse de l'excédent des **administrations de sécurité sociale (Asso)**, de 5,3 Md€ et des **administrations publiques locales** de 0,7 Md€, ainsi que d'une amélioration du déficit des **organismes divers d'administration centrale (Odac)** de 1,7 Md€. En 2018, l'excédent des Asso s'établit à 10,6 Md€. Leur situation est ainsi excédentaire pour la deuxième année consécutive, sous l'effet de dépenses maîtrisées et de recettes qui restent dynamiques. À l'inverse, le besoin de financement de l'État se dégrade (- 3,6 Md€).

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 2 315,3 Md€ fin 2018, après 2 258,7 Md€ un an plus tôt. Elle atteint 98,4 % du PIB en 2018 comme à la fin de 2017.

La **contribution de l'État à la dette publique** s'établit à 1 842,3 Md€, en hausse

de 73,4 Md€. Celle des Odac augmente légèrement de 0,3 Md€ en 2018 et s'établit à 63,3 Md€. La contribution des administrations publiques locales atteint 205,6 Md€, soit une hausse de 4,4 Md€ par rapport à 2017. Enfin, celle des administrations de sécurité sociale diminue de 21,6 Md€ pour s'établir à 204,0 Md€ fin 2018.

Fin 2018, la **dette nette** des administrations publiques s'élève à 2 109,5 Md€, soit 89,6 % du PIB. Sa progression (+ 56,0 Md€) est légèrement plus faible que celle de la dette brute (+ 56,6 Md€).

À l'échelle européenne, le ratio du déficit public par rapport au PIB s'améliore entre 2017 et 2018, tant dans la zone euro (- 0,5 %, après - 0,9 %) que dans l'Union européenne (UE) (- 0,7 %, après - 1,0 %). Le ratio de la dette publique par rapport au PIB recule également dans les deux zones : 85,9 %, après 87,8 % dans la zone euro et 80,4 %, après 82,1 % dans l'UE. Les pays les moins endettés relativement à leur PIB sont l'Estonie, le Luxembourg et la Bulgarie. À l'inverse, les pays les plus endettés sont la Grèce, l'Italie et le Portugal.

En France, comme dans la plupart des États membres de l'UE, la dette publique est principalement financée par des **titres de créance** (86,1 % en France en 2018). Le recours aux prêts est, en revanche, dominant en Estonie et en Grèce. Le numéraire et les dépôts ne constituent en général qu'une petite partie de la dette, sauf au Portugal (10,8 %) et en Irlande (10,5 %) et au Royaume-Uni (10,4 %). ■

Définitions

Dette publique notifiée (ou dette publique au sens de Maastricht) : ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor, les obligations assimilables du Trésor, les *Euro medium term notes*, ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe. **Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité ou besoin de financement, contribution à la dette, déficit public au sens de Maastricht, dette publique nette, organismes divers d'administration centrale (Odac), titre de créance, traité de Maastricht** : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de la zone euro à 0,5 % et dans l'UE à 0,7 % du PIB », *communiqué de presse* n° 161, Eurostat, octobre 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Dette principalement détenue par les non-résidents dans la moitié des États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 102, Eurostat, juin 2019.
- « Les comptes des administrations publiques en 2018 », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

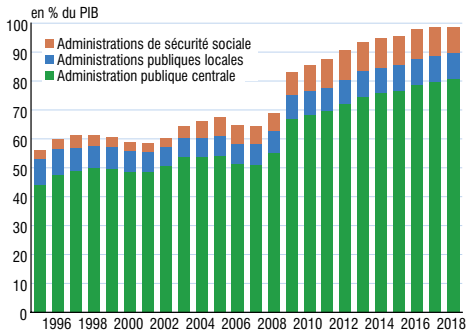
Dette publique notifiée

Au 31 décembre	2012	2013	2014 (r)	2015 (r)	2016 (r)	2017 (r)	2018
Dette en milliards d'euros							
Total des administrations publiques	1 892,5	1 977,7	2 039,9	2 101,3	2 188,5	2 258,7	2 315,3
Administration publique centrale	1 504,5	1 582,5	1 634,4	1 684,2	1 763,4	1 831,8	1 905,6
État	1 457,9	1 538,1	1 613,6	1 664,4	1 702,9	1 768,9	1 842,3
Odac	46,6	44,4	20,8	19,8	60,5	62,9	63,3
Administrations publiques locales	177,0	183,4	188,8	196,7	200,1	201,2	205,6
Administrations de sécurité sociale	211,0	211,7	216,7	220,3	225,0	225,6	204,0
Dette en % du PIB							
Total des administrations publiques	90,6	93,4	94,9	95,6	98,0	98,4	98,4
Administration publique centrale	72,0	74,7	76,0	76,6	78,9	79,8	81,0
État	69,8	72,6	75,1	75,7	76,2	77,1	78,3
Odac	2,2	2,1	1,0	0,9	2,7	2,7	2,7
Administrations publiques locales	8,5	8,7	8,8	8,9	9,0	8,8	8,7
Administrations de sécurité sociale	10,1	10,0	10,1	10,0	10,1	9,8	8,7

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette au sens de Maastricht de 1995 à 2018



Note : dette au 31 décembre de chaque année au sens du règlement n° 3605 de la Commission européenne.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette au sens de Maastricht

	en milliards d'euros	
	2017 (r)	2018
Dette des administrations publiques¹	2 258,7	2 315,3
Numéraires et dépôts	38,1	40,8
Titres de créance	1 939,6	1 992,9
Titres à court terme	170,6	147,6
Titres à long terme	1 769,0	1 845,4
Crédits	280,9	281,6
Crédits à court terme	6,7	8,2
Crédits à long terme	274,2	273,4

1. Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	en milliards d'euros			
	2015	2016 (r)	2017 (r)	2018
État	- 73,3	- 73,8	- 66,1	- 69,8
Odac	- 2,5	- 6,2	- 4,4	- 2,7
Administrations publiques locales	- 0,1	3,0	1,6	2,3
Administrations de sécurité sociale	- 3,8	- 2,2	5,3	10,6
Déficit public	- 79,7	- 79,1	- 63,6	- 59,5

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Principaux ratios de finances publiques

	en % du PIB			
	2015	2016 (r)	2017 (r)	2018
Déficit public	- 3,6	- 3,5	- 2,8	- 2,5
Dette publique notifiée ¹	95,6	98,0	98,4	98,4
Dette publique nette ²	86,4	89,2	89,5	89,6
Recettes publiques	53,2	53,0	53,6	53,5
Dépenses publiques	56,8	56,6	56,4	56,0
Prélèvements obligatoires ³	44,5	44,6	45,2	45,0

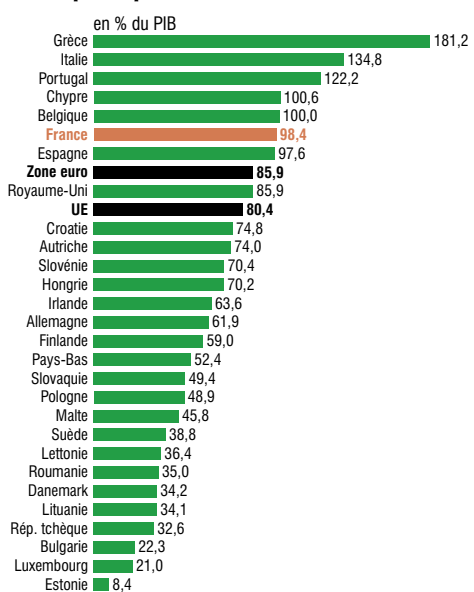
1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif.

3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dette publique au sein de l'UE en 2018



Note : dette au sens du traité de Maastricht.

Source : Eurostat (extraction du 24 octobre 2019).

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2018, le **taux de prélèvements obligatoires** des **administrations publiques (APU)** s'établit à 45,0 % du **produit intérieur brut (PIB)**, en diminution de 0,2 point de PIB par rapport à 2017. L'accroissement spontané des **prélèvements obligatoires** est de 3,0 %, soit un rythme supérieur à celui de la croissance du PIB en valeur (+ 2,5%). La conjoncture économique reste favorable aux finances publiques, avec notamment une masse salariale dynamique et un bénéfice fiscal des entreprises en forte hausse, conduisant à un cinquième acompte d'**impôt** sur les sociétés (IS) particulièrement élevé.

En revanche, les mesures nouvelles contribuent à hauteur de - 9,7 milliards d'euros (Md€) à l'évolution des prélèvements obligatoires. Il s'agit, pour la fiscalité des particuliers, du remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), de l'instauration du prélèvement forfaitaire unique ainsi que de la première étape de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. S'agissant des impôts professionnels, les effets de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (IS) et de la montée en charge du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) sont accentués par le contrecoup en 2018 de la surtaxe exceptionnelle de 2017 relative à l'impôt sur les sociétés. Ces mesures sont partiellement compensées par l'effet temporaire de la bascule

entre les cotisations et la **contribution sociale généralisée (CSG)**, la hausse de la fiscalité énergétique et celle de la fiscalité du tabac.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'ensemble des **administrations publiques centrales** (État et **organismes divers d'administration centrale**) atteint 14,2 points de PIB, en baisse de 0,6 point par rapport à 2017. La forte croissance spontanée des prélèvements obligatoires de l'État (+ 4,1%), portée par l'IS, la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** et l'**impôt sur le revenu** est plus que compensée par l'impact des mesures nouvelles (- 15,4 Md€). Le taux des **administrations publiques locales** augmente de 0,2 point, à 6,4 points de PIB. Cette hausse s'explique par la contribution des mesures de périmètre, notamment le transfert de TVA aux régions en contrepartie d'une suppression de leur dotation globale de fonctionnement. L'évolution spontanée est quant à elle en recul par rapport à 2017, en raison d'une croissance plus modérée du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Enfin, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** est en légère hausse de 0,1 point par rapport à 2017, à 24,1 points de PIB. La hausse des prélèvements obligatoires du fait des mesures nouvelles s'accompagne d'une évolution spontanée négative de la fiscalité du tabac et d'un léger ralentissement de la masse salariale. ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ».

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur le revenu, impôts sur les produits, organismes divers d'administration centrale (Odac), produit intérieur brut (PIB), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

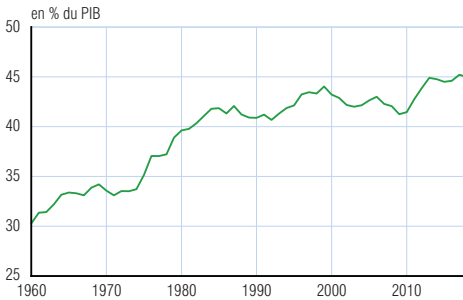
Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2020 – Rapport économique, social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les comptes des administrations publiques en 2018 – Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Prélèvements obligatoires 13.2

Poids des prélèvements obligatoires de 1960 à 2018



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôts.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Recettes des administrations publiques en 2018

	en milliards d'euros		
	2016 (r)	2017 (r)	2018
Ventes et autres recettes de production	88,7	90,7	91,5
Prdn des branches marchandes et ventes résiduelles	60,3	61,7	62,7
Production pour emploi final propre	14,6	15,1	15,2
Paiements partiels des ménages	9,7	10,0	10,1
Autres subventions sur la production	4,1	3,9	3,5
Revenus de la propriété	14,4	15,1	15,0
Intérêts	2,1	2,2	2,1
Revenus de la propriété (hors intérêts)	12,3	12,9	12,9
Impôts et cotisations sociales	1 060,5	1 104,8	1 133,3
Impôts sur la prdn et les importations	356,0	372,4	388,4
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	280,1	294,4	312,8
Impôts en capital	12,5	14,3	14,4
Cotisations sociales	418,4	430,5	424,7
dont cotisations sociales imputées	42,9	43,0	43,7
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	-6,5	-6,8	-6,9
Autres transferts	21,5	19,8	19,3
Transferts courants	19,7	18,3	16,9
Transferts en capital	1,9	1,5	2,4
Total des recettes	1 185,2	1 230,4	1 259,1

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2017 (r)		2018	
	en Md€	en % du PIB	en Md€	en % du PIB
État	324,7	14,1	322,8	13,7
Impôts ¹	316,4	13,8	314,5	13,4
Cotisations sociales	8,3	0,4	8,3	0,4
Odac	14,2	0,6	11,8	0,5
Administrations publiques locales	142,8	6,2	150,8	6,4
Administrations de sécurité sociale	551,1	24,0	568,1	24,1
Impôts	175,9	7,7	199,5	8,5
Cotisations sociales ²	375,2	16,3	368,6	15,7
Institutions de l'Union européenne	4,0	0,2	4,6	0,2
Total	1 036,9	45,2	1 058,1	45,0

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôts et des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

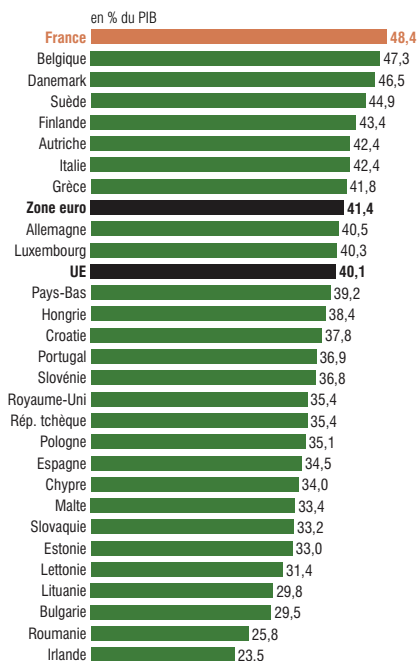
Principaux impôts par catégorie

	en milliards d'euros	
	2017 (r)	2018
Impôts sur le revenu¹	237,0	254,5
dont : contribution sociale généralisée (CSG)	99,4	125,3
impôt sur le revenu	74,1	73,8
impôts sur les sociétés		
(y c. majoration et frais de poursuite)	35,3	28,5
contribution au remb. de la dette sociale	7,2	7,5
Taxes du type TVA²	161,9	168,9
Impôts sur les produits	106,4	112,2
dont : TICPE ³	29,6	31,8
taxes sur les tabacs	12,2	13,1
Impôts divers sur la production	69,1	72,2
dont : cotisation foncière des entreprises	6,7	6,8
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13,5	14,2
taxe foncière	34,0	35,0
Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	36,3	36,3
dont taxes sur les salaires	13,8	13,3
Autres impôts courants	28,5	22,7
dont : impôt de solidarité sur la fortune	5,1	1,8
taxe d'habitation	19,3	16,9
Impôts en capital	14,3	14,4
dont mutation à titre gratuit	14,2	14,3
Impôts de type droits de douanes	2,7	2,8

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôts. 2. Le montant total de la TVA excède légèrement le montant présenté ici. En effet, seule la partie classée en « impôts de type TVA » figure ici. La TVA sur les subventions, au titre de la sous-compensation agriculture, est reclassée par l'Insee en autres impôts sur la production. 3. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPP avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'UE en 2017



Champ : administrations publiques ; institutions de l'Union européenne.

Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Source : Eurostat (extraction du 02 octobre 2019).

13.3 Dépense publique

En 2018, les **dépenses publiques** ralentissent (+ 1,9 %, après + 2,3 % en 2017). Le poids des dépenses publiques dans le PIB atteint 56,0 %, en diminution de 0,4 point par rapport à 2017.

Les dépenses des **administrations publiques centrales (APUC)** ralentissent fortement (+ 0,8 %, après + 2,6 %). Les consommations intermédiaires décélèrent (+ 1,6 % en 2018, après + 4,5 %), sous l'effet du ralentissement des achats du ministère des Armées. Portées par des créations de postes dans l'enseignement et la police et par la mise en place de l'indemnité compensatrice de la hausse de contribution sociale généralisée (CSG), les dépenses de personnel restent dynamiques (+ 1,7 %, après + 2,5 %), malgré l'absence de revalorisation du point d'indice en 2018, après celle du 1^{er} février 2017. Les **prestations sociales** versées par les APUC sont quasi stables (+ 0,4 milliard, après + 2,2 milliards) : l'effet de la hausse des pensions de retraite, de l'allocation adulte handicapé (AAH) et de la prime d'activité est compensé par la baisse des aides personnalisées au logement (APL).

En 2018, les dépenses des **administrations publiques locales** progressent de 2,4 %, portées par un investissement soutenu. Les consommations intermédiaires continuent à croître (+ 1,5 %, après + 2,1 % en 2017). Les rémunérations ralentissent fortement (+ 0,7 %, après + 2,3 %), en raison de la non revalorisation du point d'indice de la

fonction publique, de l'instauration d'un jour de carence en 2018 et du report en 2019 de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations ». Les prestations versées par les collectivités locales accélèrent (+ 1,6 %, après + 0,5 % en 2017), notamment sous l'effet en année pleine de la revalorisation du revenu de solidarité active (RSA) en septembre 2017 et de celle intervenue en avril 2018. L'investissement local est dynamique (+ 8,6 %, après + 5,9 %), en particulier dans les communes à l'approche des élections municipales et pour la Société du Grand Paris.

Les dépenses des **administrations de sécurité sociale** continuent à augmenter (+ 1,9 %, après + 2,0 %). Les prestations sociales sont très dynamiques en 2018 (+ 2,2 %) en raison des prestations vieillesse (+ 2,7 %, après + 1,7 %). Les prestations familiales sont stables, dans la lignée des années précédentes. La hausse des dépenses d'assurance maladie est contenue, variant peu par rapport à 2017 (+ 2,3 %, après + 2,2 %), avec un respect de l'**objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam)** voté pour 2018. En revanche, les dépenses hors prestations ralentissent (+ 1,1 %, après + 2,8 %). L'augmentation en 2017 était liée au transfert de l'État vers les administrations de sécurité sociale des dépenses de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail. De plus, la masse salariale des administrations de sécurité sociale décélère nettement (+ 0,6 %, après + 2,4 %). ■

Définitions

Administrations publiques (APU) : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales : regroupent l'État et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (Odac), catégorie qui regroupe ses agences tels que Météo France, Pôle emploi, les universités, etc.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques locales, cotisations sociales imputées, dépenses publiques, objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), prestations sociales (ou transferts sociaux), services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les comptes des administrations publiques en 2018 – Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principales dépenses par administration publique en 2018

	Administrations publiques centrales				Adm. publiques locales		Adm. de sécurité sociale		Adm. publiques ¹	
	Total		dont État		en Md€	18/17 en %	en Md€	18/17 en %	en Md€	18/17 en %
	en Md€	18/17 en %	en Md€	18/17 en %						
Ensemble des dépenses¹	538,2	0,8	501,0	1,6	260,4	2,4	607,9	1,9	1 318,6	1,9
dont : consommations intermédiaires ²	35,3	1,6	24,1	1,3	52,6	1,5	28,6	1,0	116,5	1,4
rémunérations des salariés	145,0	1,7	126,5	1,8	82,1	0,7	67,1	0,6	294,2	1,2
intérêts ²	35,1	1,6	34,8	1,7	1,2	-3,4	4,0	-1,2	40,3	1,2
prestations sociales ³	107,4	0,3	101,4	2,7	26,6	1,6	466,3	2,2	600,4	1,8
formation brute de capital fixe	27,6	-0,6	10,9	1,6	46,3	8,6	6,0	-4,0	79,9	4,2

1. Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses (ou des recettes) des secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble. 2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

3. En espèces et en nature.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

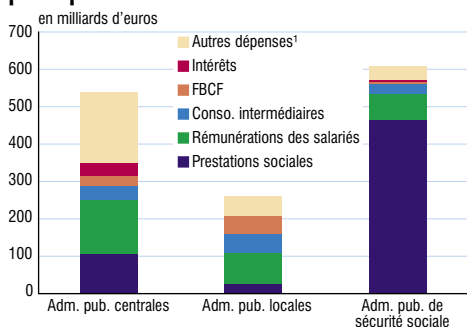
Différents postes de dépenses des administrations publiques

	2017 (r)		2018		en milliards d'euros	
	2017 (r)	2018	2017 (r)	2018	2017 (r)	2018
Dépenses de fonctionnement	416,6	421,8	Prestations et autres transferts	758,4	774,4	
Consommations intermédiaires	114,9	116,5	Prestations sociales ¹	449,3	458,4	
Rémunération des salariés	290,8	294,2	Transferts sociaux en nature ²	140,4	142,0	
dont cotisations sociales imputées	43,0	43,7	Subventions	57,1	62,8	
Impôts sur la production	10,7	10,9	Transferts courants	77,8	82,9	
Revenus de la propriété autres que les intérêts	0,1	0,2	Transferts en capital	33,8	28,3	
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,1	0,1	Acquisitions nettes d'actifs non financiers ³	79,1	82,1	
Intérêts	39,8	40,3	Total des dépenses	1 294,0	1 318,6	

1. Autres que transferts sociaux en nature. 2. Transferts de biens et services marchands. 3. Dont FBCF : 79,9 milliards d'euros en 2018.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

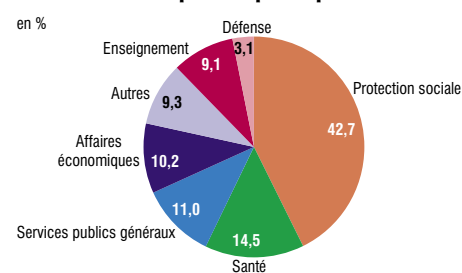
Principales dépenses par administration publique en 2018



1. Dont transferts courants, transferts en capital et subventions.

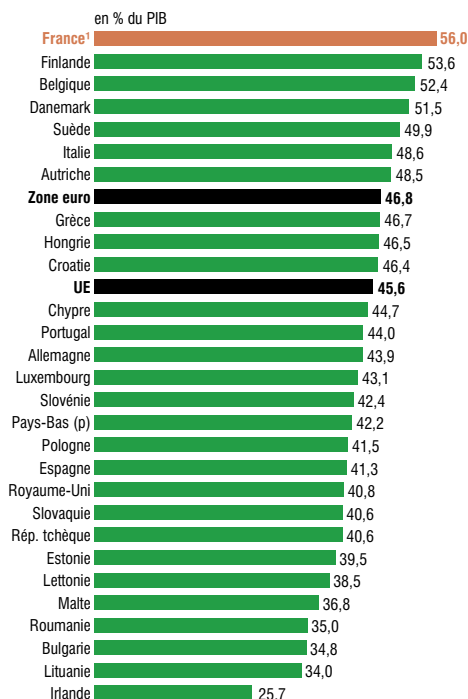
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Structure des dépenses publiques en 2018



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Dépenses des administrations publiques au sein de l'UE en 2018



1. Donnée France issue des comptes nationaux.

Source : Eurostat (extraction du 18 septembre 2019).

13.4 Finances publiques locales

En 2018, les **dépenses de fonctionnement des collectivités locales** ralentissent et se stabilisent (+ 0,2 %, après + 2,0 %), autant du fait du recul des subventions versées que de la maîtrise des frais de personnel. Leurs **recettes de fonctionnement** décélèrent également (+ 1,1 %, après + 2,3 % en 2017), mais moins vite que les dépenses du fait des rentrées fiscales structurellement moins élastiques. L'épargne brute qui s'en dégage progresse en 2018 plus rapidement encore qu'en 2017. Les **dépenses d'investissement** continuent d'augmenter en 2018 (+ 5,2 %, après + 6,2 % en 2017). Les **recettes d'investissement** progressent, elles aussi, très fortement (+ 10,5 %, après + 3,8 % en 2017) et l'encours de dette se stabilise en 2018 pour la première fois depuis 2003.

Au 1^{er} janvier 2019, la France compte 34 970 **communes** et 1 258 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre. Les dépenses de fonctionnement du secteur communal (communes et EPCI) s'établissent à 92,8 milliards d'euros (Md€), niveau quasiment stable par rapport à 2017. Cette quasi-stabilité est essentiellement due au ralentissement des frais de personnel et à la baisse des **dépenses d'intervention**. Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement sont plus dynamiques dans les **groupements à fiscalité propre** que dans les communes. Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,5 %, un rythme un peu moindre qu'en 2017. Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) du secteur communal progressent de 6,5 %. Cette hausse provient aussi bien des dépenses d'équipement que des subventions d'équipement versées.

Les transferts de compétences dans le domaine du transport des départements vers

les régions, commencés en 2017, se poursuivent en 2018 en année pleine. Ces transferts s'accompagnent d'un transfert de financement, sous la forme d'une baisse de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue par les départements. L'ensemble de ces transferts impacte leurs dépenses et leurs recettes de fonctionnement. En 2018, les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,8 %. Hors fonction transports, elles augmentent de 1,4 % (+ 1,7 % en 2017). Les transferts de compétences ont surtout pesé sur l'évolution des achats et charges externes (- 16,0 % en 2018, contre + 1,7 % hors achats liés à la fonction transports). Les recettes de fonctionnement baissent de 0,7 % (- 0,1 % en 2017) mais hors CVAE et attributions de compensation (AC) pour neutraliser l'impact du transfert de compétences de la fonction transports, elles stagnent (+ 0,1 %, après + 2,5 % en 2017). Les dépenses d'investissement augmentent en 2018, interrompant un cycle de fort repli de l'investissement départemental entamé en 2010. Les recettes d'investissement augmentent de 3,6 %, après trois années consécutives de baisse.

En 2018, les dépenses de fonctionnement des régions augmentent de 3,4 %, après + 10,3 % en 2017. Hors fonction transports transférée, elles diminuent de 1,9 % (+ 2,4 % en 2017). Les recettes de fonctionnement progressent en 2018 de 4,2 %. Hors produit de CVAE, nette des AC, elles augmentent de 2,2 % (+ 1,7 % en 2017). Les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent très fortement une nouvelle fois en 2018, sous l'effet de la montée en puissance des fonds européens gérés par les régions. En revanche, les dépenses d'investissement ne progressent pas. ■

Définitions

Administrations publiques locales : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (Odal). Les collectivités locales regroupent : les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes) et certaines activités des syndicats de communes. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Collectivités locales, collectivités territoriales, commune, dépenses d'intervention, dépenses d'investissement, dépenses de fonctionnement, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fiscalité locale, groupement de communes à fiscalité propre, recettes d'investissement, recettes de fonctionnement : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les finances des collectivités locales en 2019 », Observatoire des finances et de la gestion publique locales et DGCL, septembre 2019.
- « Les collectivités locales en chiffres 2019 », DGCL, juin 2019.
- « Les comptes des administrations publiques en 2018 – Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Dépenses des différents niveaux de collectivités locales en 2018

en milliards d'euros

	Montants	18/17 en %
Communes	89,7	1,0
Départements ¹	66,6	-0,2
Régions ²	32,3	3,1
Total collectivités territoriales	188,5	0,9
Groupements de communes à fiscalité propre ³	34,6	3,6
Ensemble collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	223,1	1,3

1. Montant hors collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique et collectivité de Corse. 2. Montant y c. collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique et collectivité de Corse. 3. Montant y c. métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP). Champ : montants hors gestion active de la dette ; hors volume budgétaire des syndicats. Note : dépenses totales hors remboursement de dette. Sources : DGFIP *comptes de gestion (budgets principaux)* ; calculs DGCL.

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2019

en milliards d'euros

	Montants	Part en %
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26,9	55,2
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	5,6	11,6
TVA transférée ¹	4,3	8,8
Mission Relations avec les collec. territoriales	3,9	8,0
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3,0	6,1
Compensations d'exonération	2,3	4,7
Autres concours de l'État	2,7	5,5
Ensemble des concours financiers de l'État²	48,8	100,0
Amendes	0,5	///
Fonds emprunts structurés	0,2	///

1. Fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) transférée aux régions, Mayotte, Corse, Martinique et Guyane depuis 2018.

2. Hors dégrèvements législatifs, subventions des ministères et TDIL ; moins les concours financiers hors enveloppe (amendes et fonds emprunts structurés). Source : DGCL.

Structure de la fiscalité locale en 2018

en milliards d'euros

	Communes et groupements ¹			Départ.	Régions	Total
Produits votés des 3 taxes « ménages »	43,0	14,5	///	///	///	57,5
Taxe d'habitation	22,8	///	///	///	///	22,8
Taxe sur le foncier bâti	19,1	14,5	///	///	///	33,6
Taxe sur le foncier non bâti	1,1	///	///	///	///	1,1
Produits des impôts économiques	14,0	4,5	9,5	28,0		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	8,0	///	///	///	///	8,0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	4,7	4,2	8,8	17,7		
Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER)	0,6	0,3	0,7	1,5		
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0,8	///	///	///	///	0,8
Autres contributions	19,6	26,3	16,3	62,1		
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	3,1	11,5	0,1	14,7		
Versement de transport	4,3	///	///	///	///	4,3
Taxe d'aménagement	1,1	0,6	0,1	1,7		
Taxe d'enlèvement des ord. ménagères	6,9	///	///	///	///	6,9
Taxe sur les conventions d'assurance	0,1	7,1	0,1	7,3		
Taxe sur les certificats d'immatriculation	///	///	2,3	2,3		
Taxe sur la cons. finale de l'électricité	1,6	0,7	0,0	2,3		
Taxe int. de cons. sur les produits énergétiques (TICPE)	0,1	6,1	5,9	12,1		
Impôts et taxes Corse et Outre-mer	1,0	0,1	0,9	2,0		
Taxe de séjour	0,4	0,0	0,0	0,5		
Taxe d'apprentissage	///	0,0	2,3	2,3		
Fraction de TVA	///	///	4,2	4,2		
Autres taxes	0,9	0,1	0,4	1,5		
Total impôts et taxes	76,6	45,3	25,7	147,6		

1. Y c. les syndicats.

Sources : DGFIP (*comptes de gestion et REI*) ; calculs DGCL ; calculs Insee.

Finances des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2017 (r)	2018 (p)	18/17 en %
Dépenses de fonctionnement	172,0	172,3	0,2
<i>dont : achats et charges externes</i>	<i>30,5</i>	<i>30,8</i>	<i>1,0</i>
<i>frais de personnel</i>	<i>62,4</i>	<i>63,0</i>	<i>0,9</i>
<i>dépenses d'intervention</i>	<i>69,6</i>	<i>69,5</i>	<i>-0,1</i>
<i>frais financiers</i>	<i>4,0</i>	<i>3,7</i>	<i>-6,8</i>
Recettes de fonctionnement	201,7	203,9	1,1
<i>dont : impôts et taxes</i>	<i>133,8</i>	<i>140,8</i>	<i>5,2</i>
<i>concours de l'État</i>	<i>38,9</i>	<i>34,7</i>	<i>-10,9</i>
Épargne brute	29,7	31,6	6,3
Dépenses d'investissement hors remboursements	48,3	50,8	5,2
Recettes d'investissement hors emprunts	19,5	21,5	10,5
Dépenses totales hors remboursements de dette	220,3	223,1	1,3
Recettes totales hors emprunts	221,2	225,4	1,9
Besoin ou capacité de financement	0,9	2,3	///
Remboursements de dette	13,5	14,1	4,1
Emprunts	13,9	13,4	-3,7
Dettes totales au 31 décembre	150,1	150,2	0,1

Champ : montants hors gestion active de la dette ; hors volume budgétaire des syndicats.

Sources : DGFIP, *comptes de gestion (budgets principaux)* ; calculs DGCL.

Dépenses des collectivités locales dans les principaux domaines de compétences transférées

en millions d'euros

	2010	2015	2019 (p)	19/18 en %
Compétences départementales				
Aide sociale ¹	33 678	39 537	42 226	1,3
<i>dont : RSA</i>	<i>8 603</i>	<i>11 491</i>	<i>12 226</i>	<i>1,0</i>
<i>alloc. pers. d'autonomie (APA)</i>	<i>5 372</i>	<i>5 733</i>	<i>6 216</i>	<i>1,4</i>
Collèges	4 304	4 149	4 426	3,9
Serv. dép. d'incendie et de secours	2 386	2 663	2 749	0,6
Compétences régionales²				
Formation prof. continue et apprent.	5 052	5 372	5 161	2,1
Enseignement	6 326	6 239	6 460	2,0
Transport ferroviaire de voyageurs	3 195	4 195	4 517	8,0

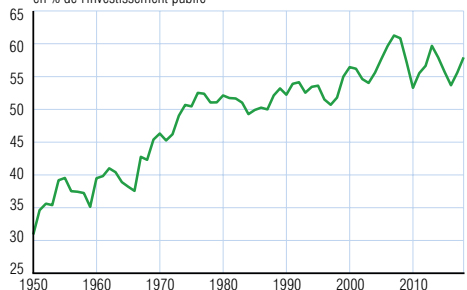
1. Dépenses de fonctionnement des fonctions prévention médico-sociale et action sociale. 2. France hors Mayotte.

Note : données issues des comptes des collectivités locales.

Sources : DGCL ; DGFIP.

Poids des investissements des administrations publiques locales de 1950 à 2018

en % de l'investissement public



Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2014.

13.5 Union monétaire européenne

Après une dynamique de croissance particulièrement robuste en 2017, l'expansion économique de la **zone euro** s'est poursuivie en 2018, mais à un rythme plus modéré (+ 1,9 %, après + 2,5 %). Les revenus des ménages de la zone euro ont accéléré plus vivement que **l'inflation**, si bien que leur pouvoir d'achat augmente de 1,7 % après + 1,3 % en 2017. Leur consommation décélère pourtant à + 1,3 % après + 1,8 %, entraînant ainsi une augmentation de leur taux d'épargne en 2018. L'investissement se maintient à un rythme élevé (+ 3,1 %, après + 2,9 %). Le commerce extérieur pèse aussi sur la croissance : les exportations n'augmentent que de + 2,2 % après + 5,3 % en 2017 dans le sillage du ralentissement mondial. Les importations ralentissent moins fortement à 3,4 % après 5,3 % favorisées par la relative bonne tenue de la demande intérieure et notamment de l'investissement. Néanmoins, la balance courante de la zone euro est toujours largement excédentaire en 2018.

Les principaux pays de la zone euro voient leur économie ralentir en 2018. La croissance du PIB français perd de la vigueur à + 1,7 % après une année 2017 record à + 2,3 %. La croissance allemande baisse aussi (+ 1,5 %, après + 2,5 %) et l'activité décélère franchement en Italie. L'activité espagnole résiste mieux à la perte de vitesse générale : elle croît de + 2,4 % après + 2,9 % en 2017.

Le **taux de change effectif nominal** de l'euro s'est apprécié depuis début 2018. En termes bilatéraux, l'euro s'est déprécié

par rapport aux autres grandes devises, de manière particulièrement prononcée vis-à-vis du dollar, du yen japonais et, bien que dans une moindre mesure, par rapport au franc suisse. Dans le même temps, l'euro s'est nettement apprécié vis-à-vis de la plupart des devises des marchés émergents.

En 2018, dans la zone euro, l'inflation totale, mesurée par **l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, a atteint 1,7 %, en moyenne, après 1,5 % l'année précédente. Cette accélération reflète largement la hausse des prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des prix des produits alimentaires. Ainsi, la contribution de l'inflation sous-jacente, mesurée par la hausse de l'IPCH hors énergie et produits alimentaires, est restée globalement inchangée, avec un profil d'évolution relativement stable autour de 1,0 % tout au long de l'année.

Le **déficit** des administrations publiques a poursuivi son recul en 2018 pour l'ensemble de la zone euro (0,5 % du PIB, après 1,0 % en 2017). Comme c'est le cas depuis quelques années, la baisse du déficit total a résulté dans une large mesure d'évolutions conjoncturelles favorables, notamment la diminution des charges d'intérêts : les dettes à coût élevé arrivées à échéance ont continué à être remplacées par de nouvelles dettes émises à des **taux d'intérêt** plus faibles. En outre, le ratio de la **dette publique** par rapport au **produit intérieur brut (PIB)** de la zone euro a continué de baisser (85,9 %, après 87,8 % en 2017). ■

Définitions

Zone euro (ou Union économique et monétaire – UEM) : ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des critères de convergence du traité de Maastricht. Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Critères de convergence du Traité de Maastricht, déficit public au sens de Maastricht, dette publique notifiée, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), taux d'intérêt, taux de change effectif nominal et réel : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de la zone euro à 0,5 % et dans l'UE à 0,7 % du PIB », *communiqué de presse n° 161*, Eurostat, octobre 2019.
- « Rapport annuel 2018 », Banque centrale européenne, avril 2019.
- « Rapport sur la convergence 2017 », Banque centrale européenne, mai 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taux de change de l'euro contre devises

pour un euro

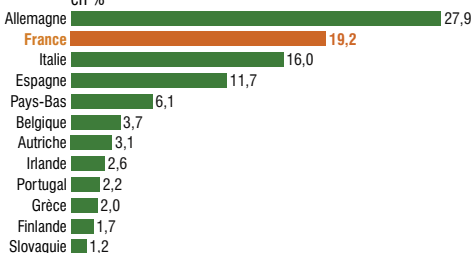
	2017	2018	2019
Dollar des États-Unis	1,1993	1,1450	1,1234
Yen japonais	135,01	125,85	121,94
Livre sterling	0,8872	0,8945	0,8508
Franc suisse	1,1702	1,1269	1,0854
Couronne danoise	7,4449	7,4673	7,4715
Couronne suédoise	9,8438	10,2548	10,4468
Couronne tchèque	25,535	25,724	25,408
Forint hongrois	310,33	320,98	330,53
Leu roumain	4,6585	4,6635	4,7830
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Zloty polonais	4,1770	4,3014	4,2568

Note : en fin d'année.

Source : Banque centrale européenne (extraction Eurostat du 9 janvier 2020).

Part des principaux pays dans le PIB de la zone euro à 19 en 2018

en %



Champ : États membres dont la part dans le PIB de la zone euro excède 1 %.

Note : PIB calculés en parités de pouvoir d'achat.

Source : Eurostat (extraction du 8 novembre 2019).

Situation des pays de l'UE au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques ¹			Dettes publiques ^{1,2}			Inflation ³			Taux d'intérêt à long terme ⁴		
	en % du PIB			en % du PIB			en %			en %		
	2016 (r)	2017 (r)	2018	2016 (r)	2017 (r)	2018	2016 (r)	2017 (r)	2018	2016 (r)	2017 (r)	2018
Allemagne	1,2	1,2	1,9	69,2	65,3	61,9	0,4	1,7	1,9	0,09	0,32	0,40
Autriche	-1,5	-0,7	0,2	82,9	78,3	74,0	1,0	2,2	2,1	0,38	0,58	0,69
Belgique	-2,4	-0,7	-0,7	104,9	101,8	100,0	1,8	2,2	2,3	0,48	0,72	0,79
Bulgarie	0,1	1,1	1,8	29,3	25,3	22,3	-1,3	1,2	2,6	2,27	1,60	0,89
Chypre	0,1	1,7	-4,4	103,4	93,9	100,6	-1,2	0,7	0,8	3,77	2,62	2,18
Croatie	-1,1	0,8	0,3	81,0	78,0	74,8	-0,6	1,3	1,6	3,49	2,77	2,17
Danemark	0,2	1,7	0,8	37,2	35,5	34,2	0,0	1,1	0,7	0,32	0,48	0,45
Espagne	-4,3	-3,0	-2,5	99,2	98,6	97,6	-0,3	2,0	1,7	1,39	1,56	1,42
Estonie	-0,5	-0,8	-0,6	10,2	9,3	8,4	0,8	3,7	3,4
Finlande	-1,7	-0,7	-0,8	62,6	60,9	59,0	0,4	0,8	1,2	0,37	0,55	0,66
France	-3,5	-2,8	-2,5	98,0	98,4	98,4	0,3	1,2	2,1	0,47	0,81	0,78
Grèce	0,5	0,7	1,0	178,5	176,2	181,2	0,0	1,1	0,8	8,36	5,98	4,19
Hongrie	-1,8	-2,4	-2,3	75,5	72,9	70,2	0,4	2,4	2,9	3,14	2,96	3,06
Irlande	-0,7	-0,3	0,1	73,9	67,8	63,6	-0,2	0,3	0,7	0,74	0,80	0,95
Italie	-2,4	-2,4	-2,2	134,8	134,1	134,8	-0,1	1,3	1,2	1,49	2,11	2,61
Lettonie	0,1	-0,5	-0,7	40,2	38,6	36,4	0,1	2,9	2,6	0,53	0,83	0,90
Lituanie	0,2	0,5	0,6	39,9	39,3	34,1	0,7	3,7	2,5	0,90	0,31	0,31
Luxembourg	1,8	1,4	2,7	20,1	22,3	21,0	0,0	2,1	2,0	0,25	0,54	0,56
Malte	0,9	3,4	1,9	55,5	50,3	45,8	0,9	1,3	1,7	0,89	1,28	1,39
Pays-Bas	0,0	1,3	1,5	61,9	56,9	52,4	0,1	1,3	1,6	0,29	0,52	0,58
Pologne	-2,4	-1,5	-0,2	54,2	50,6	48,9	-0,2	1,6	1,2	3,04	3,42	3,20
Portugal	-1,9	-3,0	-0,4	131,5	126,0	122,2	0,6	1,6	1,2	3,17	3,05	1,84
Rép. tchèque	0,7	1,6	1,1	36,8	34,7	32,6	0,6	2,4	2,0	0,43	0,98	1,98
Roumanie	-2,6	-2,6	-3,0	37,3	35,1	35,0	-1,1	1,1	4,1	3,32	3,96	4,69
Royaume-Uni	-3,4	-2,4	-2,3	86,8	86,2	85,9	0,7	2,7	2,5	1,22	1,18	1,41
Slovaquie	-2,5	-1,0	-1,1	52,0	51,3	49,4	-0,5	1,4	2,5	0,54	0,92	0,89
Slovénie	-1,9	0,0	0,8	78,7	74,1	70,4	-0,2	1,6	1,9	1,15	0,96	0,93
Suède	1,0	1,4	0,8	42,3	40,7	38,8	1,1	1,9	2,0	0,54	0,65	0,65
Valeur de référence⁵	-3,0	-3,0	-3,0	60,0	60,0	60,0	...	1,9	3,20	...

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat. 2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht. 3. Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en moyenne annuelle. 4. En moyenne annuelle. 5. Pour l'inflation et les taux d'intérêt, les valeurs de référence sont issues des rapports sur la convergence de la Banque centrale européenne ; pour 2017 la période est mai 2017 à avril 2018.

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat (extraction du 5 novembre 2019).

Comparaison de la zone euro à 19 aux États-Unis et au Japon en 2018

	Zone euro	États-Unis ¹	Japon ²
Population (en millions)	341,8	327,2	126,5
Taux de chômage (en %) ³	8,2	3,9	2,4
PIB (en milliards d'euros)	11 544,0	17 353,2	4 209,1
PIB par habitant (en euros PPA) ⁴	32 800	44 300	30 300
Croissance en volume du PIB (en %) ³	1,9	2,9	0,8
Déficit public (en % du PIB)	- 4,1	- 4,1	- 3,0
Dettes publiques (en % du PIB)	85,9	136,5	234,3
Évolution des prix à la consommation (en %) ³	1,8	2,4	1,0
Évolution de la production industrielle (en %) ⁵	0,9	3,9	1,0
Évolution des ventes au détail en volume (en %) ³	1,6	2,2	0,7
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	3,5	- 2,4	3,5
Taux d'intérêt à long terme ³	1,13	2,91	0,07

1. Donnée 2017 pour le déficit public. 2. Données 2017 pour le déficit public et la dette publique. 3. En moyenne annuelle. 4. PPA : parité de pouvoir d'achat. 5. Hors construction.

Sources : Banque mondiale ; Eurostat (extractions du 17 octobre 2019) ; OCDE.

14.1 Importations - Exportations

Le commerce mondial de biens ralentit quelque peu en 2018 après la forte croissance de 2017 (+ 4,6 %, après + 5,8 %). Dans son sillage, la demande mondiale adressée à la France croît plus modérément que l'année précédente, mais reste dynamique (+ 3,9 %, après + 5,5 % en 2017).

En 2018, les **exportations de biens et services** décélèrent un peu (+ 3,5 % en volume, après + 3,9 %) du fait surtout du ralentissement des exportations de biens manufacturés (+ 3,6 % en volume, après + 4,7 %), qui représentent plus des deux tiers des ventes de biens et services. Les ventes de produits raffinés marquent le pas (+ 0,2 %, après + 5,1 % en 2017). Les exportations des autres produits manufacturés ralentissent toutes également, à l'exception du matériel de transport dont les ventes accélèrent (+ 5,4 %, après + 4,3 %). Par ailleurs, les exportations d'énergie, eau, déchets décélèrent après le rebond enregistré en 2017 à la suite des arrêts pour maintenance de plusieurs centrales nucléaires en 2016. Au total, le ralentissement des exportations de biens est moins marqué que celui de la demande adressée à la France, qui regagne ainsi des parts de marché.

Les **importations de biens et services** (y compris tourisme) ralentissent elles aussi en 2018, et même davantage que les exportations (+ 1,2 % en volume, après + 3,9 %). En particulier, les importations de produits manufacturés ralentissent nettement (+ 2,5 % en volume, après + 5,2 %), et ce, dans toutes les

branches. Cet essoufflement s'explique en particulier par les achats de matériel de transport (+ 3,4 %, après + 8,0 %), lesquels contribuent pour + 0,7 point à la hausse des importations manufacturières, après + 1,6 point l'année précédente. Les achats de produits raffinés se replient une fois de plus en 2018. Les importations en énergie, eau, déchets reculent plus fortement encore (- 4,9 %, après + 6,9 %), tandis que celles de produits agricoles marquent le pas. Au total, les importations de biens ralentissent en volume (+ 1,5 %, après + 3,8 %), contribuant pour + 1,5 point à la croissance de l'ensemble des importations.

Sur l'ensemble de l'année 2018, et pour la première fois depuis 2012, les échanges extérieurs contribuent positivement à la croissance (+ 0,7 point, après - 0,1 point) : les exportations ralentissent plus modérément que les importations.

En 2017, 197 091 **entreprises**, soit 8,6 % de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, déclarent un chiffre d'affaires à l'exportation de 719 milliards d'euros. Celui-ci représente 27,2 % du chiffre d'affaires total des entreprises exportatrices. Le **taux d'exportation** est plus élevé dans l'industrie (42,7 %) et le secteur des transports et de l'entreposage (26,8 %). Il est plus faible dans le commerce (14,7 %), mais le montant total des exportations en fait le deuxième secteur exportateur. ■

Avertissement

À partir du millésime 2017, la statistique structurelle d'entreprises est diffusée entièrement selon la définition économique de l'entreprise, telle que précisée par le décret n° 2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie (LME). Cette définition permet de dépasser l'approche juridique basée sur les unités légales et de prendre en compte les organisations en groupe de sociétés, afin de mieux appréhender les nouvelles réalités économiques provoquées notamment par la mondialisation

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **Caf-Fab**, sauf précision contraire.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Caf (coût, assurance, fret), entreprise, Ésane, Fab (franco à bord), importations de biens et de services, taux d'exportation (statistique d'entreprises), taux de couverture : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les opérateurs du commerce extérieur – Année 2018 », Douanes, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Entreprises exportatrices par activité en 2017

	Nombre d'entreprises	Part des entreprises exportatrices en %	Chiffre d'affaires à l'export en milliards d'euros	Taux d'exportation moyen ¹ en %
Industrie	30 511	17,1	464	42,7
Commerce	67 290	13,4	126	14,7
Transports et entreposage	8 079	8,5	44	26,8
Services aux entreprises	40 581	8,8	42	23,0
Autres secteurs	50 630	4,8	42	12,0
Ensemble	197 091	8,6	719	27,2

1. Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

Champ : France, entreprises exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, *Ésane* (données individuelles).

Exportations et importations de biens et de services par produit

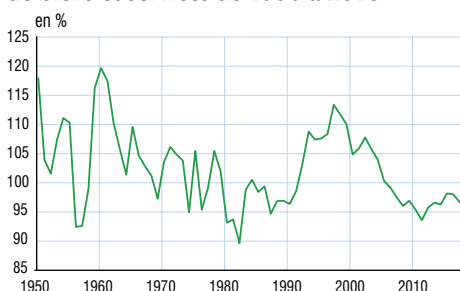
	en milliards d'euros			
	2015	2016 (r)	2017 (r)	2018
Exportations de biens et de services	672,6	675,8	707,3	737,4
Agriculture, sylviculture et pêche	16,3	15,1	14,6	15,4
Industrie manufacturière,				
industries extractives et autres	453,4	453,7	481,7	502,0
Ind. extractives, énergie, eau, gest. des déchets et dépollution	9,8	7,9	10,6	12,0
Fab. de denrées alim., de boissons et de prdts à base de tabac	45,3	45,3	48,3	48,4
Cokéfaction et raffinage	12,3	9,9	11,7	13,8
Fab. d'équip. électriq., électron., informatiq. ; fab. de machines	87,0	86,1	89,5	91,0
Fab. de matériels de transport	111,2	118,7	122,6	129,9
Fab. d'autres produits industriels	187,9	185,9	199,0	206,9
Services principalement marchands	149,8	156,9	156,4	162,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6,5	6,8	6,6	6,5
Transports et entreposage	32,6	31,2	34,3	36,1
Information et communication	18,5	19,3	19,2	20,4
Activités financières et d'assurance	12,9	15,2	13,6	14,7
Activités scientifique, et techniq. ; serv. adm. et de soutien	75,2	79,3	78,0	80,3
Autres services	4,2	5,1	4,6	4,6
Services principalement non marchands ¹	0,9	0,8	0,9	0,9
Importations de biens et de services	685,0	689,3	731,6	755,6
Agriculture, sylviculture et pêche	13,2	14,3	14,6	14,3
Industrie manufacturière,				
industries extractives et autres	496,7	495,5	536,1	560,3
Ind. extractives, énergie, eau, gest. des déchets et dépollution	37,8	30,2	38,6	43,8
Fab. de denrées alim., de boissons et de prdts à base de tabac	38,7	39,6	42,1	42,5
Cokéfaction et raffinage	21,1	16,8	20,1	24,2
Fab. d'équip. électriq., électron., informatiq. ; fab. de machines	109,4	110,7	116,4	120,0
Fab. de matériels de transport	82,0	91,4	98,8	102,6
Fab. d'autres produits industriels	207,7	206,7	220,2	227,2
Services principalement marchands	155,3	158,7	160,9	159,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9,8	9,9	9,4	8,7
Transports et entreposage	43,6	43,6	46,6	48,6
Information et communication	18,5	19,8	20,7	21,3
Activités financières et d'assurance	6,1	5,9	5,9	6,0
Activités scientifique, et techniq. ; serv. adm. et de soutien	74,2	76,3	75,2	71,3
Autres services	3,0	3,2	3,2	3,1
Services principalement non marchands ¹	0,8	0,7	0,8	0,9

1. Regroupement « Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale ».

Note : exportations Fab, importations de biens Caf.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2014.

Taux de couverture des échanges extérieurs de biens et services de 1950 à 2018



Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2014.

Échanges extérieurs par zone géographique en 2018

	en milliards d'euros	
	Exportations	Importations
UE	427,2	449,8
Zone euro	324,6	361,5
Hors zone euro	102,6	88,3
Pays tiers¹	310,2	305,8
Total	737,4	755,6

1. Hors Union européenne et y c. TOM.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2014.

Commerce extérieur de l'UE avec ses 15 principaux partenaires à l'exportation en 2018

	Exportations de l'UE		Importations de l'UE	
	en milliards d'euros	18/17 en %	en milliards d'euros	18/17 en %
États-Unis	407,1	8,2	268,5	4,4
Chine ¹	209,8	6,2	394,4	5,1
Suisse	156,5	4,1	109,0	-1,6
Russie	85,2	-0,9	167,8	15,8
Turquie	77,3	-8,9	76,1	9,0
Japon	64,6	6,7	69,7	1,8
Norvège	53,9	6,4	83,8	13,6
Corée du Sud	49,6	-1,1	50,4	1,8
Inde	45,7	9,5	45,8	4,1
Canada	41,4	9,9	31,0	-1,6
Mexique	39,4	3,8	26,0	8,9
Émirats arabes unis	37,8	-11,2	11,0	10,1
Singapour	37,0	11,6	21,0	4,6
Hong Kong	36,6	-0,5	9,9	-10,6
Australie	36,0	3,7	11,6	-10,9
Autres pays	578,7	3,7	602,4	9,2
Total monde	1 956,5	4,1	1 978,4	6,6

1. Non compris Hong Kong. Champ : échanges internationaux de biens.

Source : Eurostat (extraction du 9 octobre 2019).

14.2 Solde des échanges extérieurs

En 2018, le **solde du commerce extérieur** des biens et services en valeur s'améliore de 6,1 milliards d'euros (Md€) tout en restant déficitaire : - 18,2 Md€. En valeur, les exportations ralentissent moins rapidement que les importations (+ 4,3 %, après + 4,7 %, contre + 3,3 %, après + 6,1 %). Cette dynamique s'inscrit dans un contexte toujours favorable du commerce mondial en 2018 (+ 4,6 %, après + 5,8 % en 2017) et de la **demande mondiale adressée à la France** (+ 3,9 % en 2018, après + 5,5 %), malgré un léger fléchissement des échanges.

La dégradation du solde concerne les biens : le déficit de la **balance commerciale** (qui porte uniquement sur les biens), mesuré **Fab-Fab**, se creuse de 2,0 Md€ pour atteindre - 38,9 Md€. En revanche, le solde des échanges de services (y compris tourisme) augmente de 8,1 Md€ en 2018 pour s'établir à 20,7 Md€.

L'aggravation du déficit commercial en 2018 est en majeure partie imputable à la facture énergétique : le solde des produits des industries extractives se dégrade de 3,8 Md€ par rapport à 2017, du fait de la hausse des cours du pétrole. En revanche, après une forte dégradation en 2017 (- 7,1 Md€), le solde des échanges extérieurs de biens manufacturés est quasi

stable en 2018 (- 0,1 Md€) ; en particulier, le solde des échanges de matériel de transports (automobile, aéronautique, etc.) rebondit nettement et retrouve son niveau de 2016 (+ 27,3 Md€). Par ailleurs, le solde des échanges de produits agricoles redevient excédentaire (+ 1,1 Md€).

Le solde des échanges de services hors tourisme progresse fortement en 2018 (+ 8,0 Md€ par rapport à 2017). Il devient excédentaire (+ 3,6 Md€) pour la première fois depuis 2012, tiré notamment par la croissance des exportations de services aux entreprises (+ 6,1 Md€). Après la reprise de la fréquentation étrangère en 2017, le solde des échanges de tourisme marque le pas en 2018 et se stabilise à + 17,1 Md€.

Après une très forte hausse (+ 11,5 Md€) en 2017, l'excédent des opérations de répartition se réduit (- 5,7 Md€ en 2018) pour s'établir à + 6,0 Md€. Cette dégradation est essentiellement liée au redressement de la contribution française au budget de l'Union européenne en 2018 (+ 4,3 Md€) en contrecoup de la baisse de 2017 (- 4,0 Md€). Le solde des autres transferts courants se dégrade également mais dans une moindre mesure (- 1,5 Md€). Au total, le **besoin de financement** de la France diminue très légèrement de 0,4 Md€ en 2018 et s'élève à 12,2 Md€. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **Caf-Fab**, sauf précision contraire.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

Balance commerciale, Caf (coût, assurance, fret), capacité ou besoin de financement, demande mondiale adressée à la France, exportations de biens et de services, Fab (franco à bord), importations de biens et de services, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Excédent de 38,6 milliards d'euros des échanges courants de l'UE28 », *communiqué de presse* n° 60, Eurostat, avril 2019.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2018 », Douanes, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Solde des échanges extérieurs 14.2

Solde des échanges extérieurs de biens et services

en milliards d'euros

	2016 (r)	2017 (r)	2018
Biens alimentaires	6,5	6,2	7,0
Energie	-29,3	-36,4	-42,2
Matériels de transport	27,4	23,8	27,3
Autres biens industriels	-45,4	-48,1	-49,3
Services hors tourisme	-1,7	-4,5	3,6
Tourisme	12,9	17,0	17,1
Correction Caf-Fab	16,3	17,6	18,3
Solde du commerce extérieur Fab	-13,5	-24,3	-18,2

Note : données Caf-Fab.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Compte des relations avec le reste du monde

en milliards d'euros

	2017 (r)	2018
Solde des échanges extérieurs	-24,3	-18,2
Echanges de biens Fab	-36,9	-38,9
Echanges de services hors tourisme	-4,5	3,6
Services commerciaux	-2,8	-2,2
Transports	-12,3	-12,6
Services d'information et communication	-1,5	-0,9
Assurance	1,1	2,0
Services financiers, y c. Sifim ¹	6,6	6,7
Services aux entreprises	2,8	9,0
Services aux ménages et services de santé	1,5	1,5
Tourisme	17,0	17,1
Opérations de répartition	11,7	6,0
Rémunération des salariés	20,0	20,1
Impôts sur la production et les importations	-4,0	-4,6
Subventions	8,2	7,7
Intérêts	-7,0	-7,2
Dividendes	28,1	28,6
Autres revenus de la propriété	9,4	8,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	4,0	4,6
Cotisations et prestations sociales	-9,5	-9,4
Coopération internationale courante	-5,9	-5,8
Ressources de l'UE	-16,3	-20,6
Autres transferts courants	-15,6	-17,1
Transferts en capital	0,4	1,5
Capacité de financement de la Nation	-12,6	-12,2

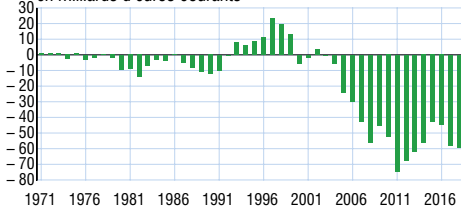
1. Services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Note : les données relatives aux échanges sont Fab.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Solde de la balance commerciale en biens de 1971 à 2018

en milliards d'euros courants



Champ : échanges de biens. Note : à partir du 1^{er} janvier 1997, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane française, Martinique et Réunion), auparavant exclus du champ de la balance commerciale de la France (et donc considérés comme des partenaires commerciaux), sont traités comme l'ensemble des départements métropolitains. Les séries depuis 1988 intègrent ce changement qui minimise les exportations : le déficit global de la France se creuse en 1988. À partir du 1^{er} janvier 1999, la méthodologie de comptabilisation des opérations liées à l'activité de la base spatiale de Kourou (lancement de satellites) est modifiée. Les séries depuis 1991 intègrent ce changement qui a plus fortement minimisé les exportations et donc pénalisé la balance commerciale. Données brutes estimées, Fab-Fab y c. matériel militaire et données sous le seuil déclaratif.

Source : DGDDI (extraction du 25 septembre 2019).

Solde extérieur de biens et de services par produit

en milliards d'euros

	2016 (r)	2017 (r)	2018
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8	0,0	1,1
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	-41,8	-54,4	-58,3
Ind. extr., énerg., eau, gestion déchets & dépol.	-22,4	-28,0	-31,8
Fabric. d'aliments, de boissons et de prdts à base de tabac	5,7	6,2	5,9
Cokéfaction et raffinage	-7,0	-8,4	-10,4
Fabric. éq. élect., inf. & machines	-24,6	-26,9	-29,0
Fabrication de matériels de transport	27,4	23,8	27,3
Fabrication d'autres produits industriels	-20,9	-21,2	-20,3
Construction	0,0	0,0	0,0
Services principalement marchands	-1,8	-4,6	3,5
Commerce : réparation d'automobiles et de motocycles	-3,1	-2,8	-2,2
Transports et entreposage	-12,4	-12,3	-12,6
Hébergement et restauration	0,0	0,0	0,0
Information et communication	-0,5	-1,5	-0,9
Activités financières et d'assurance	9,2	7,8	8,7
Activités immobilières	0,0	0,0	0,0
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	3,0	2,8	9,0
Autres services	1,9	1,4	1,5
Services principalement non marchands¹	0,2	0,1	0,1
Correction territoriale (tourisme)	12,9	17,0	17,1
Correction Caf-Fab	16,3	17,6	18,3
Total	-13,5	-24,3	-18,2

1. Regroupement « Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale ».

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Termes de l'échange par groupe de produits

indice base 100 en 2014

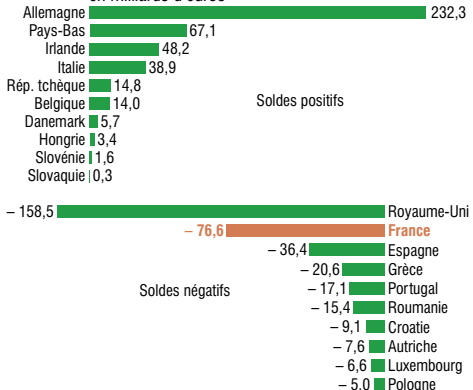
	2000	2017 (r)	2018
Agriculture, sylviculture et pêche	79,0	86,3	90,9
Ind. extr., énerg., eau, gestion déchets & dépol.	195,5	132,0	117,8
Fabric. d'aliments, de boissons et de prdts à base de tabac	100,0	99,5	98,5
Cokéfaction et raffinage	104,1	98,9	94,3
Fabric. éq. élect., inf. & machines	80,1	104,2	104,2
Fabrication de matériels de transport	95,6	101,5	101,5
Fabrication d'autres produits industriels	101,0	99,4	98,8
Ensemble des produits¹	100,4	102,9	101,6

1. Y c. services.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Solde de la balance commerciale dans quelques pays de l'UE en 2018

en milliards d'euros



Source : Eurostat (extraction du 8 octobre 2019).

14.3 Échanges bilatéraux

En 2018, les **exportations de biens** en valeur de la France restent dynamiques bien qu'elles ralentissent (+ 3,9 %, après + 4,5 % en 2017). La hausse est essentiellement portée par les véhicules automobiles (+ 8,1 %) à destination principalement des marchés allemand et espagnol, et par le textile – habillement – cuir dont les exportations accélèrent (+ 8,2 %, après + 4,9 %). Les livraisons d'équipements automobile sont en baisse, après une année 2017 exceptionnelle. Les livraisons aéronautiques et spatiales progressent mais restent légèrement en deçà des niveaux records de l'année 2016. Contrairement à 2017, la croissance des exportations se concentre en 2018 sur l'Union européenne (UE) vers laquelle les ventes accélèrent légèrement (+ 4,3 %, après + 3,4 %). Elles restent dynamiques vers l'Espagne et rebondissent vers l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les exportations augmentent fortement vers l'Amérique (+ 11,4 %), essentiellement vers les États-Unis du fait de la vente de bateaux et, dans une moindre mesure, de la bonne tenue des ventes de boissons. Vers l'Asie, elles ralentissent mais restent dynamiques (+ 4,0 %), soutenues par les exportations vers la Chine et vers Singapour. Elles se replient vers l'Afrique (– 2,6 %), l'Europe hors UE (– 1,3 %) et le Proche et Moyen-Orient (– 5,3 %), notamment du fait de moindres livraisons aéronautiques.

La croissance des **importations de biens** se poursuit en 2018 (+ 4,4 %) après une année 2017 très dynamique (+ 6,8 %). Elle est portée par la hausse des achats de véhicules et d'équipements automobiles ainsi que de machines industrielles et agricoles dans un contexte où les investissements des entreprises restent dynamiques. En revanche, les importations aéronautiques et spatiales, en recul de 6,4 %, contribuent négativement à la hausse des importations. Par ailleurs, une partie de cette croissance est portée par les prix : les montants des approvisionnements en hydrocarbures naturels et pétrole raffiné continuent d'augmenter fortement, tandis que les volumes progressent faiblement. Le cours du *Brent* augmente depuis 2017, après quatre années de baisse ininterrompue. Il passe de 48,6 euros par baril en 2017 à 60,2 euros en 2018. Les flux en provenance de l'UE ralentissent (+ 2,3 %, après + 6,0 %). Les importations depuis l'Espagne et l'Italie croissent moins fortement et elles se contractent depuis le Royaume-Uni en raison de la baisse des livraisons aéronautiques. Les importations depuis l'Asie progressent de nouveau (+ 5,2 %, après + 7,0 %). Avec les zones fournisseuses de pétrole, la hausse des achats d'hydrocarbures en valeur est responsable de l'augmentation des importations. La Russie est le principal contributeur à la croissance depuis l'Europe hors UE. Enfin, depuis l'Amérique, les importations accélèrent (+ 3,2 %, après + 0,2 %). ■

Définitions

Les données du commerce extérieur par produits et par pays sont mesurées en **Caf** pour les importations et en **Fab** pour les exportations, sauf précision contraire. Les données commentées sont celles arrêtées au mois d'octobre 2019.

Exportations de biens : ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Importations de biens : ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Biens, Caf (coût, assurance, fret), Fab (franco à bord) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010 », *Études et éclairages* n° 85, Douanes, décembre 2019.
- « Les échanges commerciaux avec le Japon et le traité de libre échange (Jefta) », *Études et éclairages* n° 84, Douanes, juin 2019.
- « Le commerce extérieur avec le Royaume-Uni à l'orée du Brexit », *Études et éclairages* n° 83, Douanes, avril 2019.
- « Un tiers du commerce de l'UE effectué avec les États-Unis et la Chine », *communiqué de presse* n° 53, Eurostat, mars 2019.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2018 », Douanes, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Échanges bilatéraux 14.3

Exportations et importations de biens de la France dans le monde en 2018 en milliards d'euros

	Exportations ¹	Importations ²	Solde		Exportations ¹	Importations ²	Solde
Allemagne	69,8	85,5	-15,7	Turquie	6,0	8,1	-2,1
Autriche	4,0	6,0	-1,9	Autres pays d'Europe	3,2	5,5	-2,3
Belgique	34,3	39,4	-5,1	Europe	318,3	363,3	-45,1
Bulgarie	0,9	1,1	-0,3	Afrique	24,8	26,5	-1,6
Chypre	0,2	0,0	0,2	<i>dont : Afrique du Sud</i>	1,6	1,4	0,2
Croatie	0,5	0,3	0,3	<i>Algérie</i>	5,3	4,1	1,1
Danemark	3,0	2,9	0,1	<i>Égypte</i>	1,7	0,8	0,9
Espagne	37,7	36,5	1,2	<i>Maroc</i>	4,4	5,3	-0,9
Estonie	0,3	0,4	0,0	<i>Tunisie</i>	3,3	4,5	-1,2
Finlande	1,8	2,6	-0,8	Amérique	54,8	50,0	4,9
Grèce	2,2	1,0	1,2	<i>dont : Argentine</i>	0,8	0,4	0,4
Hongrie	3,5	4,3	-0,8	<i>Brésil</i>	4,6	3,1	1,5
Irlande	3,2	6,6	-3,4	<i>Canada</i>	3,4	3,0	0,3
Italie	36,3	43,0	-6,7	<i>États-Unis</i>	38,8	37,3	1,6
Lettonie	0,3	0,2	0,1	<i>Mexique</i>	3,3	2,4	0,8
Lituanie	0,7	0,8	-0,1	Proche et Moyen-Orient	14,6	12,4	2,2
Luxembourg	2,7	1,6	1,2	<i>dont : Arabie saoudite</i>	3,5	6,5	-3,1
Malte	0,4	0,3	0,0	<i>Émirats arabes unis</i>	1,9	3,2	1,3
Pays-Bas	17,7	25,3	-7,6	<i>Israël</i>	1,4	1,3	0,2
Pologne	9,9	11,0	-1,0	<i>Qatar</i>	3,0	0,5	2,5
Portugal	5,3	6,8	-1,4	Asie	64,0	97,6	-33,6
Rép. tchèque	4,8	7,6	-2,8	<i>dont : Chine³</i>	21,0	51,7	-30,7
Roumanie	4,2	4,3	-0,1	<i>Corée du Sud</i>	4,3	3,9	0,5
Royaume-Uni	32,7	20,6	12,1	<i>Hong Kong</i>	6,2	0,8	5,5
Slovaquie	2,9	4,8	-1,8	<i>Inde</i>	5,5	6,1	-0,6
Slovénie	1,0	1,6	-0,6	<i>Japon</i>	6,6	10,2	-3,6
Suède	5,1	6,5	-1,4	<i>Singapour</i>	8,3	2,4	5,9
UE	285,7	320,8	-35,1	<i>Viet Nam</i>	1,2	5,5	-4,3
Norvège	1,9	3,7	-1,9	Reste du monde	5,8	14,4	-8,5
Russie	5,4	10,1	-4,7	<i>dont Australie</i>	2,6	1,1	1,5
Suisse	16,1	15,1	1,0	Total monde Caf-Fab	482,3	564,1	-81,8
				Total monde Fab-Fab⁴	491,9	555,0	-63,1

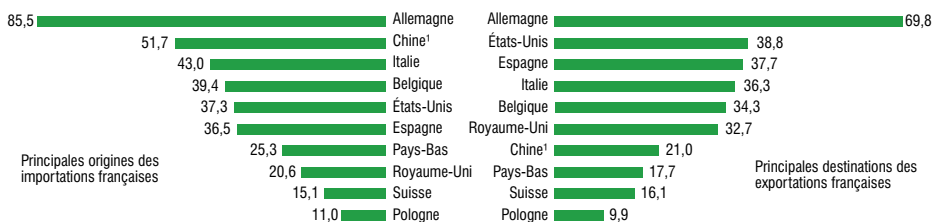
1. Biens Fab. 2. Biens Caf. Hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros (« données sous le seuil »), hors matériel militaire, y c. estimation des données « tardives » (retards). 3. Non compris Hong Kong.

4. Données Fab pour les deux flux d'échanges, y c. matériel militaire, données sous le seuil et estimation des données « tardives » (retards).

Source : DGDDI, diffusion des résultats de novembre 2019.

Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2018

en milliards d'euros

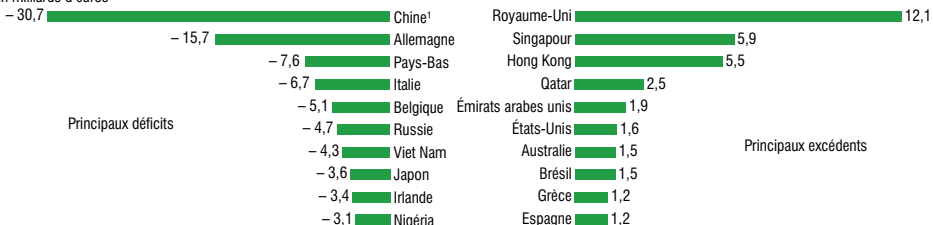


1. Non compris Hong Kong. Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire, y c. estimation des données « tardives » (retards).

Source : DGDDI, diffusion des résultats de novembre 2019.

Principaux excédents et déficits bilatéraux de la France en 2018

en milliards d'euros



1. Non compris Hong Kong. Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire, y c. estimation des données « tardives » (retards).

Source : DGDDI, diffusion des résultats de novembre 2019.

14.4 Investissements internationaux

En 2018, les **investissements directs français à l'étranger (IDFE)**, présentés selon la méthodologie dite du **principe directionnel étendu**, s'établissent à 86,8 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 50,2 milliards par rapport à 2017. Cette hausse s'explique notamment par quelques grosses opérations de fusions-acquisitions réalisées en cours d'année, les trois plus importantes représentant 50,5 Md€. Parmi les principaux pays de **première contrepartie**, l'Italie et les Pays-Bas précèdent le Royaume-Uni et la Suisse. *A contrario*, les investisseurs français se désengagent du Luxembourg, de l'Allemagne et du Canada et accentuent leur désengagement des États-Unis et, dans une moindre mesure, de la Chine. Le stock d'investissements directs français à l'étranger est estimé à 1 317,0 Md€ fin 2018. Il a été multiplié par 2 en dix ans.

Les **investissements directs étrangers en France (IDEF)** sont en hausse de 5,2 Md€ par rapport à 2017, atteignant 31,6 Md€ en 2018. Il s'agit du montant le plus important depuis 2008. Les flux de capital social ont fortement augmenté (30,2 Md€ en 2018) et les bénéfices réinvestis (6,6 Md€) diminué. Les principaux pays de provenance des flux d'IDEF sont le Luxembourg et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. En sens inverse, les investisseurs belges, irlandais et surtout américains se désengagent de la France. Le Royaume-Uni et l'Allemagne y réduisent leurs investissements. Le stock d'investissements directs étrangers en France

se monte à 720,5 Md€ fin 2018. Il a été multiplié par 1,7 en dix ans.

Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) ont poursuivi leur recul en 2018, chutant de 13 % pour s'établir à 1 300 milliards de dollars. Cette troisième année consécutive de déclin tient principalement aux réformes fiscales engagées fin 2017 par les États-Unis. Ces mesures ont entraîné, au cours des deux premiers trimestres de 2018, un rapatriement massif par les entreprises multinationales américaines de leurs bénéfices accumulés à l'étranger. Les flux à destination des pays développés ont enregistré un repli de 27 % à 557 milliards de dollars, soit leur niveau le plus bas depuis 2004. Les entrées d'IED dans les économies en transition ont poursuivi leur baisse en 2018, chutant de 28 % pour s'établir à 34 milliards de dollars, notamment sous l'effet d'un recul de 49 % des entrées en Fédération de Russie. Les flux d'IED vers les pays en développement ont résisté, avec une progression de 2 %. Du fait de cette hausse et de la baisse anormale qu'ont connue les pays développés, la part des pays en développement dans les flux mondiaux d'IED a atteint pour la première fois 54 %.

La baisse de l'IED due aux réformes fiscales a été atténuée par la progression des transactions au second semestre de 2018. La valeur des fusions-acquisitions internationales a augmenté de 18 % : les entreprises multinationales américaines ont utilisé les liquidités de leurs filiales étrangères qui n'étaient plus imposables. ■

Définitions

Investissements directs étrangers (IDE) : investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

Première contrepartie, principe directionnel étendu, résidents : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Balance des paiements et position extérieure de la France », *Rapport annuel*, Banque de France, juillet 2019.
- « World investment report 2019 », *Rapport annuel*, CNUCED, juin 2019.
- « Les investissements directs étrangers en France s'orientent à la fois vers les entreprises les plus robustes et les plus fragiles », *Bulletin de la Banque de France* n° 221/4, Banque de France, janvier-février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Investissements internationaux 14.4

Flux d'investissements directs selon le pays de première contrepartie

en milliards d'euros

	2017 (r)		2018	
	Étrangers en France	Français à l'étranger	Étrangers en France	Français à l'étranger
Union européenne	22,6	32,4	34,8	71,6
Zone euro	3,5	18,5	29,5	53,9
dont : Allemagne	9,0	6,9	2,3	-0,9
Belgique	0,4	-11,6	-0,4	2,2
Espagne	2,8	-0,2	0,8	1,3
Irlande	1,1	2,5	-1,6	2,0
Italie	0,4	2,3	1,3	27,1
Luxembourg	-3,0	11,3	24,6	-1,7
Pays-Bas	2,6	5,8	5,6	22,2
Autres pays de l'UE	19,1	13,9	5,3	17,7
dont : Pologne	0,9	-0,4	0,2	1,1
Rép. tchèque	-0,1	0,4	-0,1	0,5
Royaume-Uni	18,3	10,4	5,0	11,3
Suède	0,0	3,2	-0,1	0,1
Autres pays industrialisés	1,9	0,3	-2,7	2,4
dont : Canada	1,2	1,6	1,4	-1,9
États-Unis	-0,2	-5,2	-8,3	-8,2
Japon	1,0	2,6	0,5	1,7
Suisse	0,2	1,4	3,4	6,4
Reste du monde	2,0	3,9	-0,5	12,8
dont : Brésil	0,1	2,3	0,1	1,0
Chine	0,1	-0,1	0,2	-0,2
Inde	0,0	0,4	0,0	0,2
Total	26,4	36,6	31,6	86,8

Note : le signe « - » indique un désinvestissement. Les données sont établies conformément à la nouvelle méthode de calcul des IDE, qui repose sur l'application du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Stocks des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France

en milliards d'euros

Au 31 décembre	2016 (r)	2017 (r)	2018
Investissements français à l'étranger			
Stocks ¹	1 218,9	1 222,9	1 317,0
Investissements étrangers en France²			
Stocks ¹	659,2	682,5	720,5

1. Capitaux propres en valeur mixte (y c. investissements immobiliers).

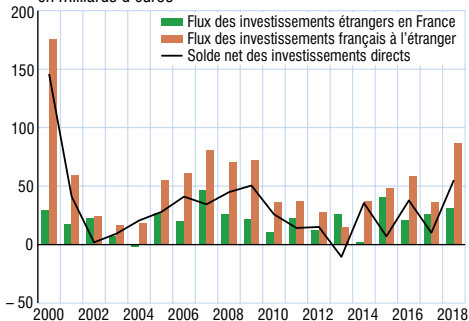
2. La base de données Esane de l'Insee est utilisée en complément du fichier bancaire des entreprises (Fiben) de la Banque de France.

Note : stocks collectés pour 2016 et 2017 ; stocks estimés pour 2018.

Sources : Banque de France ; Insee, Ésane.

Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger de 2000 à 2018

en milliards d'euros



Note : flux établis en application de la règle du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Principaux flux d'investissements directs dans le monde

en milliards de dollars

	Flux entrants		Flux sortants	
	2017 (r)	2018	2017 (r)	2018
Allemagne	37	26	92	77
Australie	42	60	3	4
Belgique	-6	5	24	7
Brésil	68	61	17	-13
Canada	25	40	80	50
Chine	134	139	158	130
Corée du Sud	18	14	34	39
Émirats arabes unis	10	10	14	15
Espagne	21	44	40	32
États-Unis	277	252	300	-64
France	30	37	41	102
Hong Kong	111	116	87	85
Inde	40	42	11	11
Indonésie	21	22	2	8
Irlande	-1	-66	-39	13
Israël	18	22	6	6
Italie	22	24	26	21
Japon	10	10	160	143
Luxembourg	-7	-6	35	1
Mexique	32	32	4	7
Pays-Bas	58	70	28	59
Royaume-Uni	101	64	118	50
Russie	26	13	34	36
Singapour	76	78	44	37
Suède	12	11	23	20
Suisse	39	-87	-35	27
Thaïlande	6	10	17	18
UE	341	278	413	390
Monde	1 497	1 297	1 425	1 014

Note : hors centres financiers offshore des Caraïbes.

Source : CNUCED, World Investment Report 2018.

Systeme productif

Entreprises
Recherche - Innovation
Agriculture - Pêche
Industrie - Construction
Énergie
Commerce - Services

15.1 Démographie des sociétés et des EI

En 2018, les **créations d'entreprises** atteignent un nouveau record : 691 300 **entreprises** ont été créées en France, soit 17 % de plus qu'en 2017. Les immatriculations de **micro-entrepreneurs** sont particulièrement dynamiques (+ 28 %) comme les créations d'**entreprises individuelles** classiques (+ 20 %). Les créations de **sociétés** augmentent beaucoup plus modérément (+ 2 %). En 2018, comme en 2017, les **sociétés par actions simplifiées (SAS)** représentent 61 % des créations de sociétés. Leur part était de 56 % en 2016. Au sein de cette catégorie juridique, la part des SAS à associé unique ou unipersonnelles reste majoritaire et se stabilise. La part des **sociétés à responsabilité limitée (SARL)** se stabilise également : elles représentent 36 % des sociétés créées en 2018, comme en 2017.

En 2018, les créations d'entreprises augmentent dans tous les secteurs d'activité. Le secteur des transports et de l'entreposage est le premier contributeur à la hausse globale. Le nombre de créations y accélère fortement (+ 68 %). En particulier, les immatriculations dans les autres activités de poste et de courrier, qui incluent les services de livraison à domicile, s'envolent, essentiellement sous le régime du micro-entrepreneur. Le deuxième secteur contribuant le plus à la hausse globale

des entreprises est celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 18 %). Le commerce est le troisième secteur (+ 9 %) suivi du secteur des autres services aux ménages (+ 25 %).

En 2018, le nombre de créations d'entreprises s'accroît fortement dans toutes les régions excepté à Mayotte. L'Île-de-France contribue pour plus du tiers à l'augmentation globale (+ 33 500 créations, soit une hausse de 19 % par rapport à 2017).

En 2018, seules 3 % des nouvelles entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création. En excluant les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employeuses à la création passe à 6 %, en légère baisse par rapport à 2017.

En 2018, 54 000 unités légales sont en situation de **défaillance**, soit une baisse de 1 % par rapport à 2017. Le recul est moins marqué qu'en 2017 (- 6 %). L'évolution du nombre de défaillances diffère selon les secteurs. Il est en fort recul dans les activités de l'agriculture, sylviculture et pêche, de l'information et communication et du commerce. En revanche, il augmente fortement dans les transports et l'entreposage et dans le soutien aux entreprises. Il est stable dans les secteurs de l'industrie et de l'hébergement-restauration. ■

Définitions

Création d'entreprise : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production, avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Défaillance d'entreprise, entreprise, entreprise individuelle, micro-entrepreneur, société, société à responsabilité limitée (SARL), société par actions simplifiée (SAS), système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), taux de création d'entreprises, unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les défaillances d'entreprises – France – Janvier 2019 », *Stat Info*, Banque de France, mars 2019.
- « Les créations d'entreprises en 2018 – En forte hausse, portées par les immatriculations de micro-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1734, janvier 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Démographie des sociétés et des EI 15.1

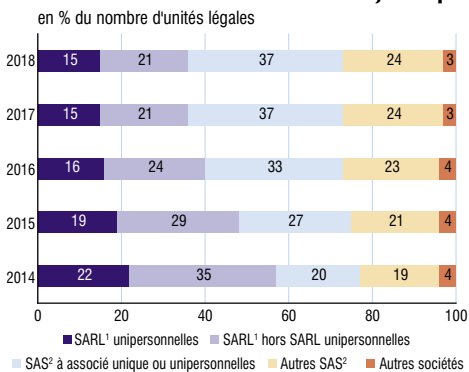
Stocks d'unités légales fin 2017 et entreprises créées en 2018

	Unités légales au 31 décembre 2017			Nombre d'entreprises créées en 2018	
	Total	Personne morale (société)	Personne physique (y c. micro-entrepreneurs)	Total	dont micro-entrepreneurs
Industrie	294 569	178 956	115 613	28 544	7 760
Construction	622 678	351 538	271 140	67 325	13 944
Commerce y c. réparation automobile	874 407	514 110	360 297	107 331	30 613
Transports et entreposage	145 059	78 124	66 935	70 447	43 247
Hébergement et restauration	311 866	212 721	99 145	33 816	7 802
Information et communication	178 096	110 940	67 156	34 753	20 328
Activités financières et d'assurance	173 457	149 379	24 078	17 354	2 522
Activités immobilières	210 803	159 442	51 361	26 549	4 504
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	859 760	432 388	427 372	164 649	94 028
Enseignement, santé humaine et action sociale	656 291	93 760	562 531	77 299	44 549
Autres activités de services aux ménages	383 452	112 535	270 917	63 216	39 014
Total	4 710 438	2 393 893	2 316 545	691 283	308 311

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles. Note : données semi-définitives pour le stock d'unités légales au 31 décembre 2017.

Source : Insee, REE (Sirene).

Créations de sociétés selon la forme juridique



1. Société à responsabilité limitée. 2. Société par actions simplifiée.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Sirene).

Défaillances d'entreprises par activité

en nombre d'unités légales

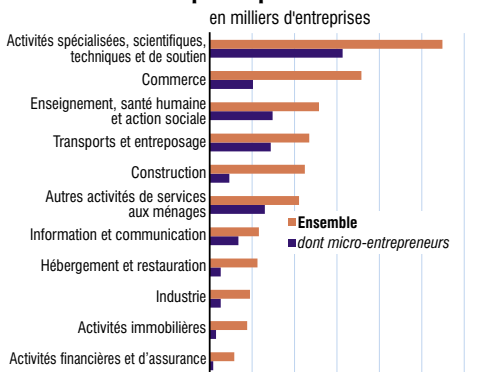
	2017 (r)	2018	18/17 en %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 532	1 406	-8,2
Industrie	3 885	3 886	0,0
Construction	12 112	11 815	-2,5
Commerce ; réparation automobile	12 030	11 555	-3,9
Transports et entreposage	1 831	2 042	11,5
Hébergement et restauration	7 278	7 285	0,1
Information et communication	1 384	1 295	-6,4
Activités financières et d'assurance	1 055	1 085	2,8
Activités immobilières	1 724	1 692	-1,9
Soutien aux entreprises	5 770	6 147	6,5
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages	5 424	5 333	-1,7
Total¹	54 518	53 982	-1,0

1. Y c. unités légales dont le secteur d'activité n'est pas connu.

Note : unités légales défaillantes au cours de l'année.

Source : Banque de France, base Fiben (extraction février 2019).

Créations d'entreprises par activité en 2018



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Sirene).

Créations d'entreprises dans quelques pays de l'UE en 2017

	Nombre	Taux en %		Nombre	Taux en %
Allemagne	233 789	6,7	Irlande¹ (e)	23 578	7,5
Autriche¹ (p)	41 790	7,7	Italie	330 899	7,4
Belgique	47 844	6,3	Lettonie	19 255	13,0
Bulgarie	48 119	11,7	Lituanie	50 404	20,1
Chypre²	5 709	9,1	Luxembourg	3 521	9,1
Croatie	14 792	8,8	Malte	4 312	9,6
Danemark	30 911	11,3	Pays-Bas	159 075	9,7
Espagne	336 000	9,4	Portugal	175 765	15,6
Estonie	12 471	11,9	Rép. tchèque	104 441	9,0
Finlande	34 251	9,3	Roumanie	96 160	11,7
France³	482 997	10,0	Royaume-Uni	381 885	13,1
Grèce (p)	42 204	4,6	Slovaquie	71 083	13,5
Hongrie	92 835	13,5	Slovénie	18 430	10,9

1. Données 2016. 2. Données 2015.

3. Hors micro-entrepreneurs n'ayant pas démarré d'activité.

Note : le taux de création est le rapport entre le nombre de créations d'entreprises pendant l'année n et le nombre d'entreprises actives de l'année n.

Champ : entreprises dans l'industrie, la construction et les services, sauf activités des sociétés holding.

Source : Eurostat (extraction du 22 octobre 2019).

15.2 Caractéristiques des entreprises

Au 31 décembre 2017, 4,7 millions d'entreprises (au sens d'**unités légales** productives marchandes) sont actives en France dans les secteurs marchands hors agriculture. Le **secteur d'activité** le plus important est celui du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration avec 1,3 million d'unités légales (28 % du total), suivi par les activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien avec 860 000 unités légales (18 %). Les unités légales sans salarié sont 3,5 millions (soit 74 %) et celles qui emploient entre 1 et 9 salariés sont 1,0 million (soit 22 %). Les unités légales de moins de 10 salariés représentent donc 96 % de l'ensemble. Seules 6 300 (0,1 %) emploient 250 salariés ou plus. L'activité principale est l'industrie pour 27 % de ces dernières (25 % pour la seule industrie manufacturière) et le commerce, les transports, l'hébergement et de la restauration pour 27 % également d'entre elles.

En 2017, les **entreprises** (au sens du décret d'application n° 2008-1354 de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie – LME) qui exercent leur activité sur le territoire français dans les secteurs marchands hors agriculture et secteur financier dégagent un **chiffre d'affaires hors taxes** de 3 895 milliards d'euros (Md€). Il est principalement réalisé dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (42 %)

et dans le secteur industriel (31 %). Les frais de personnel représentent 772 Md€, dont 30 % dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration et 26 % dans l'industrie. La **valeur ajoutée** atteint 1 147 Md€, dont 30 % dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration et 27 % dans l'industrie. Les investissements corporels bruts hors apports s'élèvent à 211 Md€, dont 29 % dans l'industrie, 27 % dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration et 18 % dans les activités immobilières.

En France, trois entreprises sur quatre exercent leur activité dans les services marchands, une proportion proche de celle pour l'ensemble de l'Union européenne (UE). En revanche, les entreprises de la construction représentent une part plus élevée en France que pour l'ensemble de l'UE (17 % contre 14 %) et les entreprises de l'industrie une part plus faible (8 % contre 10 %). La proportion d'entreprises actives dans les services marchands est la plus élevée pour le Luxembourg (86 %), la Bulgarie (84 %), la Grèce et le Portugal (82 %). Celle d'entreprises actives dans la construction est la plus élevée pour l'Irlande (21 %) et la Slovaquie (20 %). Celle d'entreprises actives dans l'industrie est la plus élevée pour la République tchèque (19 %), la Slovaquie (16 %) et la Slovénie (15 %). ■

Avertissement

À partir du millésime 2017, la statistique structurelle d'entreprises est diffusée entièrement selon la définition économique de l'entreprise, telle que précisée par le décret n° 2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie (LME). Cette définition permet de dépasser l'approche juridique basée sur les unités légales et de prendre en compte les organisations en groupe de sociétés, afin de mieux appréhender les nouvelles réalités économiques provoquées notamment par la mondialisation.

Définitions

Entreprise : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres, ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFIP, etc) pour exister. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Valeur ajoutée : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Chiffre d'affaires hors taxes, É sane, excédent brut d'exploitation (EBE), investissements corporels, secteur d'activité, système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des entreprises 15.2

Unités légales selon le nombre de salariés et l'activité

en milliers

	2016			2017 ¹				Total
	Total	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 ou plus	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	285,9	180,4	78,9	27,1	3,6	2,8	1,7	294,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	248,1	149,2	73,2	25,4	3,4	2,6	1,5	255,3
Construction	598,7	433,0	162,5	24,9	1,3	0,7	0,3	622,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 278,3	865,2	393,4	62,2	5,6	3,2	1,7	1 331,3
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	848,3	590,4	241,2	36,3	3,4	2,0	1,1	874,4
Transports et entreposage	129,2	103,9	28,2	10,0	1,4	1,0	0,5	145,1
Hébergement et restauration	300,9	170,9	124,0	15,9	0,7	0,2	0,2	311,9
Information et communication	166,5	139,6	30,2	6,4	0,9	0,5	0,3	178,1
Activités financières et d'assurance	164,3	127,5	40,9	3,9	0,4	0,3	0,4	173,5
Activités immobilières	199,0	176,1	31,6	2,4	0,3	0,3	0,1	210,8
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	808,4	677,6	148,9	27,6	2,9	1,7	1,0	859,8
Enseignement, santé humaine et action sociale	628,4	568,0	71,4	12,6	2,6	1,1	0,6	656,3
Autres activités de services	365,9	307,2	70,2	5,3	0,5	0,2	0,1	383,5
Total	4 495,4	3 474,5	1 028,1	172,6	18,1	10,8	6,3	4 710,4

1. Données semi-définitives.

Champ : unités légales productives marchandes hors agriculture (y c. micro-entrepreneurs et sociétés holding). Note : données au 31 décembre.

Source : Insee, REE (Sirene).

Caractéristiques des secteurs marchands par activité en 2017

en milliards d'euros

	Nombre d'entreprises	Salariés en EQTP ¹	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée hors taxes	Frais de personnel ²	Excédent brut d'exploitation	Investissements corporels bruts hors apports
Industrie	239 747	3 131 082	1 194	304	203	84	61
<i>dont industrie manufacturière</i>	201 261	2 737 417	1 023	258	176	65	35
Construction	471 300	1 325 788	295	96	75	17	10
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 055 795	4 711 913	1 630	340	233	75	56
<i>dont commerce, réparation d'automobiles et de motocycles</i>	685 853	2 627 875	1 315	206	135	44	23
Information et communication	126 843	758 142	196	95	61	31	14
Activités immobilières	235 220	201 100	78	42	12	25	38
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	653 741	1 785 193	330	173	135	33	25
Enseignement, santé humaine et action sociale	613 556	643 517	108	72	38	31	4
Autres activités de services	357 817	338 317	65	23	16	6	4
Total	3 754 019	12 895 050	3 895	1 147	772	302	211

1. Équivalent temps plein. 2. Salaires et charges.

Champ : entreprises des secteurs marchands hors agriculture et secteur financier.

Source : Insee, É sane.

Entreprises actives par grand secteur dans l'UE en 2017

en %

	Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers	Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers	
Allemagne	11,4	13,8	74,8	2 801,8	Lettonie	10,7	10,2	79,2	113,8
Autriche ² (p)	8,9	9,7	81,4	406,1	Lituanie	10,9	15,5	73,6	204,6
Belgique	6,2	17,0	76,8	673,0	Luxembourg	2,8	11,5	85,7	33,6
Bulgarie	10,0	5,9	84,1	347,7	Malte	7,7	13,1	79,1	37,9
Chypre ²	10,2	14,0	75,9	52,3	Pays-Bas	5,9	14,7	79,3	1 180,7
Croatie	14,3	12,1	73,7	149,1	Pologne	12,5	15,8	71,7	2 083,6
Danemark	8,6	14,2	77,3	230,2	Portugal	8,4	9,3	82,3	878,2
Espagne	7,3	15,0	77,7	3 034,2	Rép. tchèque	18,7	17,1	64,2	1 036,7
Estonie	10,3	13,3	76,3	89,7	Roumanie	10,5	9,9	79,6	733,8
Finlande	10,1	16,5	73,4	299,5	Royaume-Uni	6,8	14,8	78,4	2 550,2
France	8,1	17,3	74,6	3 750,2	Slovaquie	15,6	19,8	64,6	481,4
Grèce ² (p)	9,0	8,7	82,4	766,0	Slovénie	15,0	13,1	72,0	142,9
Hongrie	9,3	12,0	78,7	556,0	Suède	8,1	14,5	77,3	769,9
Irlande	6,9	21,1	71,9	271,2	UE²	9,7	14,4	75,9	26 976,0
Italie	10,7	13,3	76,0	3 838,8					

1. Services de l'industrie et des services marchands, sauf l'administration d'entreprises. 2. Données 2016.

Champ : entreprises dans l'industrie et les services marchands, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat (extraction du 22 octobre 2019).

15.3 Catégories d'entreprises

En 2017, 3,9 millions d'**entreprises** composent le système productif marchand, hors secteurs agricole et financier. Ce dernier est fortement concentré. 257 **grandes entreprises (GE)** rassemblent 23 000 unités légales, emploient 3,4 millions de salariés en équivalent temps plein (EQTP), soit 26 % du total, et contribuent à 31 % de la **valeur ajoutée (VA)**. À l'opposé, 3,7 millions de **micro-entreprises (MIC)** emploient 2,4 millions de salariés, soit 19 % du total et génèrent 20 % de la valeur ajoutée. Entre ces deux extrêmes, 5 700 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 148 000 **petites et moyennes entreprises (PME)** non microentreprises emploient respectivement 25 % et 30 % des salariés (EQTP) et génèrent 26 % et 23 % de la VA.

Parmi ces 3,9 millions d'entreprises, 600 000 relèvent des secteurs de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale. Un million sont des **micro-entrepreneurs** ou des entreprises ayant opté pour le régime fiscal de la micro-entreprise (« micro-entrepreneurs et assimilés »). On dénombre ainsi 2,3 millions d'entreprises des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers et hors micro-entrepreneurs et assimilés, pour lesquelles l'ensemble du détail comptable est disponible. 2,2 millions d'entre elles sont constituées d'une seule **unité légale**. Au sein de ces 2,3 millions d'entreprises, le secteur de l'industrie et plus encore celui des transports sont tous deux organisés autour de GE et d'ETI :

89 GE emploient 32 % des salariés en EQTP dans l'industrie et 1 770 ETI en emploient 35 % ; 18 GE emploient à elles seules plus de la moitié des salariés dans les transports.

Les ETI se distinguent des autres **catégories** par leur orientation vers l'industrie manufacturière et par le poids des implantations étrangères. Parmi les 2,7 millions de salariés (EQTP) de l'industrie manufacturière, 38 % sont employés par des ETI. Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 34 % du chiffre d'affaires à l'export.

Les microentreprises comptent 72 % de leurs effectifs salariés dans les activités tertiaires. Hors microentreprises, les PME des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers comptent en moyenne 26 salariés (EQTP) et la moitié d'entre elles génèrent une valeur ajoutée supérieure à 1 million d'euros. La majorité (62 %) ont moins de 20 salariés et seules 11 % emploient au moins 50 salariés. Les activités exercées sont plus diversifiées que pour les autres catégories. Néanmoins, la construction et les industries de type traditionnel y sont davantage représentées qu'en moyenne. Enfin, c'est dans les PME que les entreprises des activités scientifiques et techniques sont les plus présentes, notamment dans les activités juridiques et comptables, les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et les activités d'architecture et d'ingénierie. ■

Avertissement

À partir du millésime 2017, la statistique structurelle d'entreprises est diffusée entièrement selon la définition économique de l'entreprise, telle que précisée par le décret n° 2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie (LME). Cette définition permet de dépasser l'approche juridique basée sur les unités légales et de prendre en compte les organisations en groupe de sociétés, afin de mieux appréhender les nouvelles réalités économiques provoquées notamment par la mondialisation.

Définitions

Catégorie d'entreprise : quatre catégories d'entreprises sont définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, on utilise les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. On distingue :

- les microentreprises (MIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Champ de la statistique structurelle d'entreprises, entreprise, entreprise de taille intermédiaire (ETI), Ésane, grande entreprise (GE), groupe, micro-entrepreneur, microentreprise (MIC), petite et moyenne entreprise (PME), unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les catégories d'entreprises en France : de la microentreprise à la grande entreprise », *Insee Focus* n° 4, avril 2014.
- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise – Une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

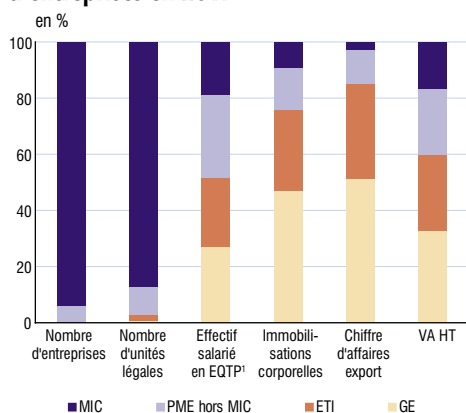
Catégories d'entreprises 15.3

Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2017

	Catégories d'entreprises				Total
	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	
Secteurs marchands non agricoles et non financiers					
Nombre d'entreprises	257	5 722	147 767	3 701 363	3 855 109
Effectif salarié en EQTP ¹ (en milliers)	3 399	3 258	3 883	2 445	12 985
Nombre d'unités légales situées en France	22 745	53 263	265 060	3 748 122	4 089 190
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	358	302	271	231	1 162
Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs					
Nombre d'entreprises	246	5 396	138 739	2 146 609	2 290 990
Effectif salarié en EQTP ¹ (en milliers)	3 270	3 037	3 609	2 267	12 183
Nombre d'unités légales en France	20 552	49 972	251 114	2 189 635	2 511 273
Valeur ajoutée hors taxes (en milliards d'euros)	350	286	252	176	1 064

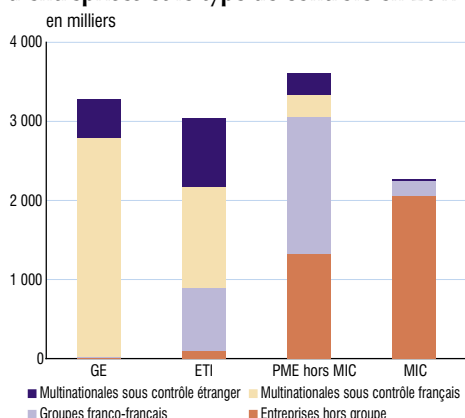
1. Équivalent temps plein.
 Champ : entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers et entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.
 Source : Insee, Esane 2017 (données individuelles).

Caractéristiques selon la catégorie d'entreprises en 2017



1. Équivalent temps plein.
 Champ : entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.
 Source : Insee, Esane 2017 (données individuelles).

Effectifs salariés selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle en 2017



Champ : entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.
 Note : effectifs en équivalent temps plein.
 Source : Insee, Esane 2017 (données individuelles).

Effectifs salariés par secteur et catégorie d'entreprises en 2017

	Catégories d'entreprises				Total
	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	
Industrie	989	1 081	798	244	3 111
<i>dont industrie manufacturière</i>	712	1 025	752	230	2 719
Construction	234	141	495	440	1 309
Commerce	608	684	804	571	2 667
Transports	664	224	245	77	1 210
Services marchands (non financiers)	776	906	1 267	936	3 885
Total	3 270	3 037	3 609	2 267	12 183

Champ : entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors régime fiscal de la micro-entreprise et micro-entrepreneurs.
 Note : effectifs en équivalent temps plein.
 Source : Insee, Esane 2017 (données individuelles).

15.4 Entreprises publiques

Les **entreprises publiques** sont définies comme l'ensemble des **sociétés** directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des **groupes** dont la tête est détenue majoritairement par l'État.

Fin 2017, l'État contrôle 1 751 sociétés françaises, dont 89 directement. Les 767 400 salariés travaillant dans ces sociétés représentent 3,1 % de l'emploi salarié en France. Par rapport à 2016, 43 sociétés supplémentaires sont détenues majoritairement par l'État, dont 3 sous contrôle direct. Cet accroissement net est dû principalement à l'augmentation du nombre de filiales au sein des groupes La Poste (+ 36 sociétés) et Électricité de France (EDF, + 32 sociétés).

À l'inverse, les effectifs salariés des sociétés contrôlées majoritairement par l'État diminuent de 10 000, après une baisse de 13 000 salariés en 2016.

L'évolution du contour des sociétés détenues par l'État provient en premier lieu d'acquisitions de sociétés privées par des groupes publics. En 2017, les investissements publics dans le secteur de la santé et du numérique se confirment. Le groupe SNCF, via sa filiale Keolis, a noué une alliance capitalistique avec les groupes de transport sanitaire Intégral et Douillard pour créer Keolis Santé. La Poste prend une **participation** majoritaire dans le capital d'Asten Santé et d'Agevie. Ainsi, elle complète son offre de service dans le domaine de la santé à domicile. La Poste poursuit également son investissement dans les nouvelles technologies.

Enfin, elle étoffe sa gamme de services à la personne, par l'acquisition de Domiserve, premier émetteur de chèque emploi service universel (CESU). Des restructurations ont été opérées au sein même des groupes publics, essentiellement dans le secteur nucléaire. Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ne comprend plus que 3 sociétés et 16 000 salariés en 2017, contre 60 sociétés et 43 000 salariés en 2016. EDF a pris possession de 75 % de Framatome.

Près de 80 % des sociétés détenues majoritairement par l'État appartiennent aux trois plus grands groupes : La Poste, SNCF et EDF. La Poste demeure le premier employeur. Comme en 2016, ces trois groupes emploient près de 3 salariés sur 4 au sein des sociétés contrôlées majoritairement par l'État. Le secteur tertiaire concentre toujours plus des trois quarts des effectifs. En particulier, le secteur des transports et de l'entreposage rassemble 60 % des effectifs de l'ensemble des sociétés contrôlées majoritairement par l'État. Le nombre de salariés y est en légère baisse par rapport à 2016. Cela est dû en grande partie à la baisse des effectifs dans les têtes de groupe La Poste et SNCF Mobilités. L'industrie est le deuxième secteur, avec 22 % des emplois et 27 % des sociétés contrôlées majoritairement par l'État. Le nombre d'emplois y diminue de 4 100 salariés. L'emploi des sociétés contrôlées par l'État dans les secteurs de l'agriculture et de la construction reste très faible. ■

Définitions

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Société : dans cette page, unité légale ayant la personnalité morale.

Emploi en équivalent temps plein (EQTP), groupe, nationalisation, participation, privatisation, répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme), unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Rapport d'activité 2018-2019 », Agence des participations de l'État, octobre 2019.
- « Les comptes des administrations publiques en 2018 – Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.
- « Le nombre de sociétés contrôlées par l'État continue d'augmenter en 2017 », *Insee Focus* n° 150, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Entreprises publiques selon l'activité économique fin 2017

	Nombre de sociétés (p)	Effectifs salariés (p) en milliers	Principaux groupes présents dans le secteur
Agriculture	6	9,8	Office national des forêts
Industrie	474	165,0	
<i>dont : fabrication de machines et d'équipements électriques¹</i>	7	1,1	ORANO
<i>fabrication de matériels de transport</i>	3	12,9	NAVAL GROUP
<i>fabrication d'autres produits industriels</i>	31	19,7	ORANO
<i>ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</i>	432	131,3	EDF
Construction	60	3,4	EDF
Tertiaire	1 211	589,2	
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	28	1,8	UGAP
Transports et entreposage	444	457,2	La Poste, SNCF, RATP, Aéroports de Paris
Hébergement et restauration	2	0,3	ONF SNCF
Information et communication	83	22,6	France Télévision
Activités financières et d'assurance	182	20,3	Banque de France
Activités immobilières	124	2,6	SNCF
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	270	64,3	CEA, La Poste
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	55	11,4	Établissement français du sang
Autres activités de services	23	8,7	Opéra de Paris, FDJ
Total	1 751	767,4	

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

Source : Insee, Recme.

Mouvements des entreprises publiques en 2017

	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés
Entreprises présentes fin 2016 (r)	1 708	777 785
+ Entreprises présentes en 2016 et en 2017	1 530	- 6 248
+ Entreprises entrantes en 2017	+ 221	+ 2 969
- Entreprises sortantes en 2017	- 178	- 7 141
Entreprises présentes fin 2017 (p)	1 751	767 365

Source : Insee, Recme.

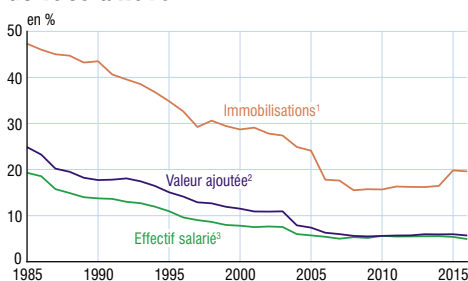
Principales entreprises à participation publique selon le chiffre d'affaires en 2018

	% détenu par l'État ¹	Chiffre d'affaires ¹ en millions d'euros	Résultat net ¹ en millions d'euros	Effectifs en EQTP en milliers
EDF	71	68 976	1 177	165,8
Airbus	11	63 707	3 054	133,7
ENGIE	24	60 596	1 033	158,5
Renault	15	57 419	3 302	183,0
Orange	13	41 381	1 954	135,9
SNCF	100	33 311	141	272,7
Air France – KLM	14	26 512	409	82,2
Safran	11	21 025	1 283	66,5
La Poste	74	19 154	798	251,2
Thales	26	15 855	982	66,1
RATP	100	5 562	200	59,9
Aéroport de Paris	51	4 478	610	25,9
Eramet	26	3 725	53	12,7
Orano	50	3 623	- 544	18,8
Naval Group	62	3 608	178	13,6
France Télévisions	100	3 087	- 89	9,6
Française des Jeux	72	1 803	170	2,3
STX France – Chantiers de l'Atlantique	84	1 669	37	2,8
Odas	34	739	7	///
Radio France	100	671	7	4,6

1. Au 31 décembre.

Source : Agence des participations de l'État.

Poids du secteur public dans l'économie de 1985 à 2016

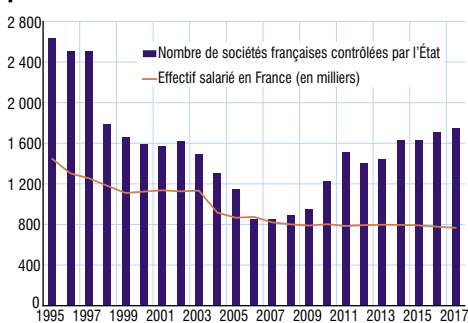


1. Essentiellement les bâtiments et les machines. 2. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs jusqu'en 2008, hors taxes depuis 2009. 3. Au 31 décembre. Champ : ensemble de l'économie marchande hors secteurs agricoles et financiers.

Note : depuis 2008, les entreprises publiques sont les entreprises (au sens du décret LME, c'est-à-dire le groupe dans son ensemble, l'entreprise profilée ou l'unité légale indépendante) contrôlées par l'État.

Source : Insee, Esane, Clap, Lifi.

Sociétés contrôlées majoritairement par l'État de 1995 à 2017



Source : Insee, Recme.

15.5 Artisanat

Fin 2017, l'**artisanat** compte en France environ 1,5 million d'**unités légales**. Près de quatre sur dix (38 %) relèvent du secteur de la construction. Viennent ensuite les secteurs de l'industrie (15 %), des autres services aux ménages (13 %) et du commerce (12 %).

La moitié des unités légales artisanales (50 %) sont des **entreprises individuelles**. Les secteurs où ces dernières sont les plus représentées sont les arts, spectacles et activités récréatives (80 %), l'enseignement (74 %), les autres services aux ménages (68 %) et les activités de services administratifs et de soutien (66 %). Parmi les 730 150 entreprises individuelles artisanales, 27 % sont dirigées par des femmes. Les femmes cheffes d'entreprises individuelles artisanales sont majoritaires dans les secteurs de la fabrication de textiles, l'industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure, des autres services aux ménages et de la santé humaine et l'action sociale.

Fin 2017, 38 % des unités légales artisanales sont des **sociétés à responsabilité limitée (SARL)**, contre 44 % en 2010. Près de

12 % sont des **sociétés par actions simplifiées (SAS)**, contre 2 % en 2010.

Un peu plus des trois quarts des unités légales artisanales (76 %) n'emploient aucun salarié ou n'en emploient qu'un et 91 % ont cinq salariés ou moins. La proportion d'unités de cinq salariés ou moins est la plus élevée dans les secteurs des activités immobilières (99 %) et des autres activités de services (97 %).

En 2018, 177 500 unités légales artisanales ont été créées, dont 46 900 immatriculées sous le régime du **micro-entrepreneur**. La part des unités artisanales créées sous ce régime était en forte baisse depuis 2014 : 26 % en 2017, après 31 % en 2016, 38 % en 2015 et 50 % en 2014 ; elle se stabilise en 2018 (26 %). Les secteurs de la construction, du commerce, transport, hébergement et restauration et de l'industrie concentrent près des trois quarts des **créations d'entreprises** (au sens d'unités légales) artisanales. L'artisanat représente 26 % des créations annuelles d'unités légales en 2018. ■

Définitions

Artisanat : selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les unités légales (siren) qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Création d'entreprise, entreprise individuelle, micro-entrepreneur, nomenclature d'activités française (NAF), nomenclature d'activités française pour l'artisanat (NAFA), sociétés à responsabilité limitée (SARL), sociétés par actions simplifiées (SAS), système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les métiers du commerce et de l'artisanat commercial : de la diversité mais peu de mixité », *Insee Première* n° 1776, octobre 2019.
- « Baromètre de l'artisanat », Institut supérieur des Métiers, septembre 2019.
- « En juillet 2019, l'optimisme des artisans du bâtiment sur les perspectives générales d'activité du secteur se renforce », *Informations rapides* n° 194, Insee, juillet 2019.
- « Chiffres clés de l'artisanat », DGE, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des unités légales artisanales en 2017

	Nombre total d'unités légales artisanales	Entreprises individuelles			
		en nombre		en %	
		dont femmes		en %	
Industrie	213 080	101 680	47,7	39 392	38,7
<i>dont : fabr. de denrées alim., de boissons et de produits à base de tabac</i>	54 560	20 530	37,6	4 492	21,9
<i>fabr. de textiles, ind. de l'habillement, ind. du cuir et de la chaussure</i>	22 663	16 399	72,4	13 620	83,1
<i>travail du bois, industries du papier et imprimerie</i>	24 104	12 759	52,9	4 242	33,2
<i>métallurgie et fabrication de produits métalliques¹</i>	19 500	5 248	26,9	223	4,2
<i>autres ind. manuf., réparation et installation de machines et d'équip.</i>	61 183	35 125	57,4	13 075	37,2
Construction	552 381	264 069	47,8	5 188	2,0
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	177 260	61 781	34,9	14 140	22,9
Transports et entreposage	62 587	37 918	60,6	2 858	7,5
Hébergement et restauration	75 983	26 122	34,4	9 003	34,5
Information et communication	9 768	5 132	52,5	521	10,2
Activités financières et d'assurance	1 867	160	8,6	49	30,6
Activités immobilières	6 306	3 030	48,0	537	17,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	45 827	25 724	56,1	9 918	38,6
Activités de services administratifs et de soutien	93 368	61 174	65,5	20 805	34,0
Enseignement	3 325	2 458	73,9	921	37,5
Santé humaine et action sociale	9 484	3 252	34,3	1 739	53,5
Arts, spectacles et activités récréatives	8 680	6 925	79,8	3 145	45,4
Autres services aux ménages	191 329	130 725	68,3	90 307	69,1
Total	1 451 245	730 150	50,3	198 523	27,2

1. À l'exception des machines et des équipements.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers. Note : données au 31 décembre 2017.

Source : Insee, REE (Sirene).

Répartition des unités légales artisanales selon l'effectif en 2017

	en %		
	0 à 5 salariés	6 à 19 salariés	20 salariés ou plus
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	84,6	12,8	2,6
Construction	92,4	6,6	1,0
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	90,2	8,7	1,1
Information et communication	95,2	3,8	1,0
Activités financières et d'assurance	87,0	10,5	2,5
Activités immobilières	98,6	1,1	0,3
Act.spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	93,9	4,7	1,4
Ens., santé humaine, action sociale	69,4	23,3	7,3
Autres activités de services	96,8	3,0	0,2
Ensemble	91,3	7,4	1,3

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Note : unités légales au 31 décembre ventilées selon les effectifs au 31 décembre 2017.

Source : Insee, REE (Sirene).

Unités légales artisanales selon le nombre de salariés en 2017

Nombre de salariés	Nombre d'unités
0 ou 1 salarié	1 108 086
2 ou 3 salariés	148 878
4 ou 5 salariés	68 674
6 à 10 salariés	74 873
11 à 15 salariés	23 838
16 à 19 salariés	8 647
20 salariés ou +	18 249

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers. Note : données au 31 décembre.

Source : Insee, REE.

Créations d'unités légales artisanales selon l'activité économique en 2018

	Créations totales	dont hors micro-entrepreneurs
Industrie	23 674	16 909
<i>dont industrie manufacturière</i>	23 094	16 447
Construction	62 108	48 578
Commerce, transports, hébergement et restauration	38 849	31 172
Commerce, réparation	13 136	10 591
Transports et entreposage	15 375	11 715
Hébergement et restauration	10 338	8 866
Information et communication	1 808	638
Activités financières et d'assurance	99	69
Activités immobilières	490	400
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8 881	4 710
Activités de services administratifs et de soutien	20 455	13 134
Enseignement, santé humaine et action sociale	1 181	574
Autres activités de services	20 001	14 497
Total	177 546	130 681

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers. Source : Insee, REE (Sirene).

Statut juridique des unités légales artisanales

	en %		
	2002	2010	2017
Personne physique	60,5	53,4	50,3
Société à responsabilité limitée (SARL)	36,0	43,5	37,5
Autres statuts	3,5	3,1	12,2
<i>dont société par actions simplifiée (SAS)</i>	0,7	2,2	11,7
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte pour 2002 et 2010 et y c. Mayotte pour 2017, activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers. Note : données au 31 décembre.

Source : Insee, REE (Sirene).

16.1 Recherche & Développement

En 2017, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** atteint 50,6 milliards d'euros (Md€), en hausse de 1,5 % en volume par rapport à 2016. La DIRD des entreprises (DIRDE) augmente de 1,7 % en volume et celle des administrations de 1,0 %. L'**effort de recherche de la nation** s'élève à 2,21 % du PIB en 2017. Il se situe au-dessus de celui de la moyenne des 28 pays de l'Union européenne (2,06 %), du Royaume-Uni (1,66 %) et de la plupart des pays d'Europe du Sud, comme l'Italie ou l'Espagne. Il reste inférieur à celui de l'Allemagne (3,02 %) et de certains pays d'Europe du Nord comme la Suède (3,40 %) et la Finlande (2,76 %).

L'ensemble des dépenses engagées par les entreprises ou les administrations françaises pour la réalisation, en France ou à l'étranger, de travaux de recherche constitue la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)**. Elle s'élève en 2017 à 54,3 Md€, dont 4,7 Md€ pour des travaux réalisés à l'étranger. En 2017, la DNRD progresse de 1,9 % en volume.

En 2017, la DIRDE s'établit à 33,0 Md€, soit 65 % de la DIRD. La part des branches industrielles dans la DIRDE recule légèrement en un an, de 77 % à 75 %. Les dépenses de recherche sont très concentrées dans quelques **branches de recherche** : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique. Elles totalisent ensemble 43 % des dépenses des branches industrielles. La DIRDE de l'industrie automobile baisse de 0,8 % en volume sur un an, celle de l'industrie pharmaceutique diminue de 1,8 %, tandis que le recul de la construction aéronautique et spatiale

est encore plus marqué : - 4,2 %. Ces trois branches atténuent à hauteur de 0,7 point l'augmentation de la DIRDE tirée essentiellement par la forte hausse de la dépense dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 16 % en un an).

En 2017, les activités de **recherche et développement (R&D)** en France mobilisent 441 500 personnes **en équivalent temps plein (EQTP)**. Les entreprises en emploient 60 % et les administrations 40 %. L'emploi dans la recherche progresse de 2,1 % en 2017, soit à un rythme supérieur à celui de 2016 (+ 1,4 %). Dans les entreprises, l'emploi dans la recherche est en hausse sensible (+ 3,8 % en 2017, après + 1,5 % en 2016). Les **effectifs de R&D** dans l'industrie s'accroissent (+ 1,3 %, après - 0,3 % en 2016). Les effectifs de R&D dans les services augmentent à un rythme soutenu (+ 9,8 %), après une hausse déjà conséquente en 2016 (+ 6,3 %). En 2017, le nombre de chercheurs dans les entreprises augmente plus rapidement que l'effectif de R&D global (+ 5,8 % en 2017, après + 2,3 %), tandis que celui des personnels de soutien se replie, mais seulement dans les branches industrielles (- 1,3 %). Dans les administrations, les effectifs de R&D diminuent (- 0,2 % en 2017, après + 1,1 %), du fait principalement de baisses dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Malgré tout, entre 2016 et 2017, les effectifs des chercheurs exprimés en EQTP progressent de 0,3 % dans l'ensemble des administrations. Ce sont les effectifs de personnels de soutien qui diminuent sensiblement. ■

Définitions

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Effort de recherche de la nation : rapport entre les dépenses intérieures de R&D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB).

Branche de recherche, dépense nationale de recherche et développement (DNRD), effectifs de recherche et développement, emploi en équivalent temps plein (EQTP), Recherche et Développement (R&D) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.
- « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », *note Flash* n° 23, SIES, novembre 2019.
- « Les dépenses intérieures de R&D en 2017 », *note Flash* n° 16, SIES, septembre 2019.
- « Repères et références statistiques 2019 », Depp, août 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Financement de la DNRD et exécution de la DIRD

en millions d'euros

	1995	2000 ¹	2005	2010 ²	2017 ³ (p)	17/16 ⁴ en %
Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)	27 563	31 438	36 654	44 841	54 263	1,9
Financement par les administrations ⁵	13 647	14 272	16 921	19 172	21 245	2,3
Financement par les entreprises	13 916	17 166	19 733	25 668	33 018	1,7
Part des entreprises dans la DNRD (en %)	50,5	54,6	53,8	57,2	60,8	///
Part de la DNRD dans le PIB ⁶ (en %)	2,3	2,1	2,1	2,2	2,4	///
Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	27 302	30 954	36 228	43 469	50 619	1,5
Exécution par les administrations ⁵	10 653	11 605	13 725	16 014	17 585	1,0
Exécution par les entreprises	16 649	19 348	22 503	27 455	33 034	1,7
Part des entreprises dans la DIRD (en %)	61,0	62,5	62,1	63,2	65,3	///
Part de la DIRD dans le PIB ⁶ (en %)	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2	///

1. Changements méthodologiques (à partir de 2000). 2. En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010. 3. À partir de 2014, rupture de série due, pour les CHU, à une meilleure prise en compte des personnels effectuant des travaux de R&D au sein de ces établissements. 4. Evolution en volume. 5. Le secteur des administrations comprend : les ministères et les services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les CHU/CHRU, les CLCC, les institutions sans but lucratif. 6. PIB en base 2014. Champ : ensemble des entreprises et des administrations localisées en France.

Source : Mesri-SIES.

DIRD des entreprises par branche

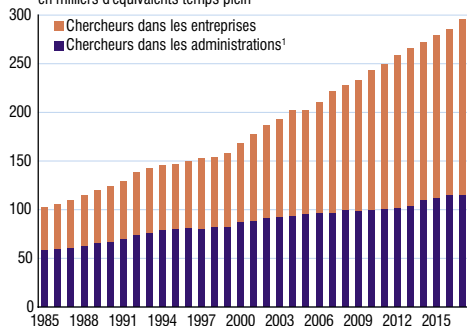
en millions d'euros

	2017 (p)	17/16 ¹ en %
Industrie automobile	4 258	-0,8
Industrie pharmaceutique	2 994	-1,8
Construction aéronautique et spatiale	3 401	-4,2
Industrie chimique	1 801	0,2
Composants, cartes électron., ordinateurs ²	1 583	5,4
Fab. d'instruments et d'appareils de mesure ³	1 605	-0,9
Fab. d'équipements de communication	850	-2,4
Fab. d'autres machines et équipements	1 188	0,6
Fabrication d'équipements électriques	1 202	10,4
Fab. de prod. en caoutchouc et en plastique	849	-5,5
Autres branches industrielles ⁴	5 209	1,2
Act. informatiques et services d'information	2 268	2,4
Télécommunications	886	-1,3
Activités spécialisées, scient. et techniques	2 840	16,0
Édition, audiovisuel et diffusion	1 432	8,5
Autres branches de services	667	12,4
Total des branches	33 034	1,7

1. Évolution en volume. 2. Y c. équipements périphériques. 3. Y c. essai, navigation et horlogerie. 4. Y c. agriculture, sylviculture et pêche, construction. Source : Mesri-SIES.

Effectifs de chercheurs de 1985 à 2017

en milliers d'équivalents temps plein



1. Le secteur des administrations comprend : les ministères et les services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les CHU/CHRU, les CLCC, les institutions sans but lucratif. Champ : ensemble des entreprises et des administrations localisées en France. Source : Mesri-SIES.

DIRD publique par secteur institutionnel

en millions d'euros

	2016	2017 (p)
Établissements publics et services ministériels (hors CNRS)	6 310	6 322
Enseignement supérieur (y c. CNRS)	10 199	10 465
Institutions sans but lucratif	816	798
Total	17 325	17 585

Source : Mesri-SIES.

Dépense intérieure et personnel de R&D dans l'UE en 2017

	Dépense intérieure de R&D		Personnel de R&D ¹	
	en millions d'euros	en % du PIB	Total	dont chercheurs
Allemagne (e)	99 052	3,0	681 552	413 542
Autriche (p)	11 679	3,2	77 880	47 519
Belgique (p)	11 336	2,6	83 441	56 067
Bulgarie	389	0,8	23 290	15 094
Chypre (p)	109	0,6	1 485	1 015
Croatie	424	0,9	11 778	7 815
Danemark (p)	8 919	3,1	63 243	45 428
Espagne (p)	14 052	1,2	215 713	133 195
Estonie	304	1,3	6 048	4 674
Finlande	6 173	2,8	48 999	37 047
France² (p)	50 619	2,2	441 509	295 754
Grèce (p)	2 039	1,1	48 226	35 185
Hongrie	1 673	1,4	40 432	28 426
Irlande	3 091	1,1	30 316	20 421
Italie (p)	23 355	1,4	291 516	136 204
Lettonie	138	0,5	5 378	3 482
Lituanie	374	0,9	11 520	8 709
Luxembourg (p)	695	1,3	5 322	2 732
Malte	61	0,5	1 481	894
Pays-Bas (p)	14 676	2,0	138 292	85 300
Pologne	4 834	1,0	144 103	114 585
Portugal	2 585	1,3	54 995	44 938
Rép. tchèque	3 433	1,8	69 736	39 181
Roumanie	945	0,5	32 586	17 518
Royaume-Uni (p)	38 898	1,7	424 510	289 674
Slovaquie	749	0,9	19 011	15 226
Slovénie (p)	801	1,9	14 713	9 293
Suède	16 142	3,4	87 720	72 033
UE (p)	317 084	2,1	3 067 954	1 973 773

1. En équivalent temps plein. 2. Source Mesri-SIES. Source : Eurostat (extraction du 8 novembre 2019).

16.2 Innovation

Parmi les sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2016**, 51 % ont innové au cours des années 2014 à 2016, soit 3 points de plus qu'au cours de la période 2012-2014. Les **innovations technologiques** concernent 33 % des sociétés et correspondent à des innovations en produits ou en procédés. Directement liées à la production, elles constituent le cœur de l'innovation. Un quart des sociétés (24 %) ont innové en procédés et un cinquième (20 %) ont introduit un nouveau produit. Pour 68 % de ces dernières, ce produit était nouveau sur au moins un de leurs marchés et pour 17 %, il était même nouveau sur le marché mondial. Des **innovations non technologiques** relatives aux modes d'organisation ont été développées par 34 % des sociétés et des innovations non technologiques en marketing par 27 % des sociétés.

L'information-communication reste le premier secteur en matière d'**innovation** avec un taux de **sociétés innovantes** de 73 % entre 2014 et 2016. L'industrie et les activités spécialisés, scientifiques et techniques se partagent la deuxième place avec 59 % de sociétés innovantes. La part de sociétés innovantes augmente avec leur taille : 48 % parmi les sociétés de 10 à 49 salariés, contre 76 % parmi celles de 250 salariés ou plus. Elle est également plus élevée parmi les sociétés appartenant à un groupe : 57 %, contre 47 % pour les sociétés indépendantes. Néanmoins, ces dernières ont eu une dynamique plus forte avec une augmentation de la part des sociétés

innovantes de 4 points, réduisant ainsi l'écart avec les sociétés appartenant à un groupe à 10 points (*versus* 13 points sur la période 2012-2014).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 30 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes en produits. Les dépenses liées aux activités d'innovation représentent 7 % du chiffre d'affaires des sociétés technologiquement innovantes.

En 2018, 16 222 demandes de **brevets** sont **déposées** à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (- 0,2 % par rapport à 2017) et 95 419 premiers dépôts de **marques**, soit un chiffre record pour l'institut, représentant une hausse de 5,5 % par rapport à 2017. Le nombre de dessins et modèles déposés continue de baisser (- 14 %).

En 2018, les quatre premières places du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI sont inchangées pour la troisième année consécutive. Le groupe Valeo reste à la première place avec 1 355 demandes de brevets publiés. Le groupe PSA est au deuxième rang. La troisième place est occupée par Safran. Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) conserve la quatrième place. La concentration du nombre de demandes de brevets publiés est de plus en plus forte. En 2018, les 50 premiers déposants représentent pour la première fois plus de la moitié des demandes publiées, avec 52,3 % contre 44,4 % en 2008. Cette progression est portée uniquement par les 20 premiers déposants. ■

Définitions

Brevet : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Société innovante : conformément à la définition européenne, sont considérées comme innovantes les sociétés (constituées dans cette enquête par les unités légales) qui ont introduit un changement significatif ou une nouveauté dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou qui ont entrepris des activités d'innovation, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation sur la période de référence.

Capital-innovation, dépôt de brevet, enquête communautaire sur l'innovation (CIS), innovation, innovation non technologique, innovation technologique, marque, propriété intellectuelle, protection de la propriété industrielle, unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.
- « Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2018 », *statistiques INPI*, avril 2019.
- « La moitié des sociétés procèdent à des innovations », *Insee Première* n° 1709, septembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Poids de l'innovation par secteur d'activité entre 2014 et 2016

en % du nombre total de sociétés

	Innovations technologiques			Innovations non technologiques		Tous types d'innovation
	Ensemble	dont produits	dont procédés	dont organisation	dont marketing	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	48	30	34	39	26	59
Construction	21	9	16	28	16	40
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	26	14	18	32	30	47
Transports et entreposage	27	15	21	31	19	44
Hébergement et restauration	25	14	18	26	35	46
Information et communication	63	52	42	49	43	73
Activités financières et d'assurance ¹	37	27	25	41	33	53
Activités immobilières	32	18	23	39	34	53
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	42	27	29	43	29	59
Activités de services administratifs et de soutien	26	13	19	33	25	46
Ensemble	33	20	24	34	27	51

1. Le secteur « Activités financières et d'assurance » prend en compte les holdings financières.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Lecture : entre 2014 et 2016, 51 % des sociétés sont innovantes au sens large, 20 % sont innovantes en produits et 24 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et plusieurs types d'innovation. Note : les intitulés des secteurs d'activité respectent les sections de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête innovation (CIS) 2016.

Dépôts de brevets, marques, dessins et modèles par la voie nationale

	2010	2018	18/17 en %
Dépôts de brevets	16 580	16 221	-0,2
Personnes morales	13 940	14 423	1,6
Personnes physiques	2 640	1 798	-12,2
Dépôts de marques	124 110	129 214	5,8
Premiers dépôts de marques	91 928	95 419	5,5
Renouvellements de marques	32 182	33 795	6,7
Dessins et modèles déposés	80 352	35 126	-13,9
Procédure normale	16 653	9 892	-5,6
Procédure simplifiée	63 699	25 234	-16,8

Source : INPI, observatoire propriété individuelle, novembre 2019.

Principaux déposants de brevets publiés en 2018

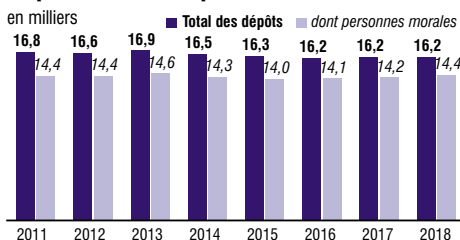
Rang		Brevets publiés
1	Groupe Valeo	1 355
2	Groupe PSA	1 074
3	Safran	783
4	CEA ¹	674
5	Groupe Renault	453
6	CNRS	401
7	Michelin	332
8	Airbus	317
9	L'Oréal	269
10	Thales	243

1. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Note : les demandes de brevets publiées en 2018 ont été déposées entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017.

Source : INPI.

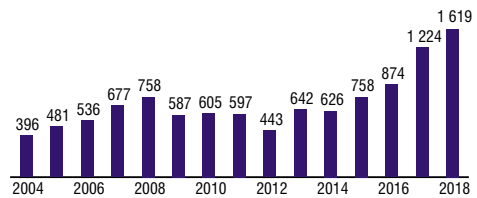
Dépôts de brevets par la voie nationale



Source : INPI, octobre 2019

Montant des fonds investis dans le capital-innovation

en millions d'euros



Source : Afic / Grant Thornton.

Demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets

	2009	2014	2018
Allemagne	25 118	25 633	26 734
Autriche	1 496	1 964	2 292
Belgique	1 629	1 927	2 360
Bulgarie	19	34	32
Chypre	42	44	51
Croatie	20	12	14
Danemark	1 477	1 983	2 390
Espagne	1 255	1 471	1 776
Estonie	32	38	46
Finlande	1 413	2 182	1 728
France	8 974	10 614	10 317
Grèce	102	95	120
Hongrie	116	114	120
Irlande	622	622	801
Italie	3 879	3 649	4 399
Lettonie	49	8	12
Lituanie	13	24	37
Luxembourg	364	454	455
Malte	61	62	51
Pays-Bas	6 694	6 874	7 140
Pologne	174	482	534
Portugal	113	113	220
Rép. tchèque	135	167	242
Roumanie	16	28	47
Royaume-Uni	4 801	4 764	5 736
Slovaquie	26	26	50
Slovénie	115	125	99
Suède	3 147	3 873	4 050
UE	61 902	67 382	71 853

Source : Office européen des brevets.

17.1 Production et valeur ajoutée agricoles

En 2019, selon les comptes prévisionnels, la **production de la branche agricole** diminue de 2,0 % en valeur. La production végétale décroît nettement (- 4,8 %), alors que la production animale rebondit (+ 2,4 %).

La production végétale diminue en volume (- 2,0 %) du fait du fort recul de la récolte de vin après une année 2018 exceptionnelle (- 13,7 %, après + 28,7 %). Les réserves importantes ont contenu les prix, stables en 2019. Dans son ensemble, la production de céréales augmente vivement en volume (+ 13,6 %), tirée par le dynamisme du blé tendre. En effet, les rendements progressent par rapport à l'année précédente, excepté pour le maïs. Toutefois, la récolte de blé dur diminue, sous l'effet d'une baisse des surfaces cultivées. Les récoltes d'oléagineux et de betteraves se replient, pénalisées par des conditions climatiques défavorables. La production en volume de légumes est relativement stable, celle de pommes de terre se redresse, ainsi que celle de fruits, bénéficiant d'une floraison abondante grâce à un printemps doux. Le prix de la production végétale baisse (- 2,8 %). Cette évolution provient essentiellement de la baisse des prix des céréales (- 11,4 %) et en particulier du blé tendre. Les forts volumes céréaliers aux niveaux mondial et français pèsent en effet sur le niveau des prix. En revanche, les cours des oléagineux se redressent.

La production animale décroît légèrement en volume (- 0,9 %). Concernant le bétail,

elle baisse pour les gros bovins et les veaux, alors qu'elle augmente un peu pour les porcs. La production d'œufs recule. Le prix de la production animale (hors subventions) augmente (+ 3,3 %), du fait essentiellement de celui du porc. Le marché est dynamisé par la forte demande chinoise, leur cheptel ayant été décimé par la peste porcine africaine. Le prix de production des gros bovins est stable et celui des veaux baisse. Le prix des volailles repart à la hausse. Le prix du lait croît de nouveau, soutenu par une demande mondiale toujours dynamique, l'Europe profitant de tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine.

En 2019, les consommations intermédiaires de la branche agricole augmenteraient un peu en valeur (+ 0,7 % par rapport à 2018) sous l'effet d'une légère baisse des volumes (- 1,5 %) et d'une hausse modérée des prix (+ 2,2 %). Dès lors, la baisse de la production conjuguée à cet accroissement des charges entraîne une nette diminution de la valeur ajoutée de la branche agricole (- 5,6 %). Après prise en compte des subventions d'exploitation et des impôts, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** diminuerait de 4,9 % en 2019. L'emploi agricole continue par ailleurs à décroître. Au total, d'après les estimations du compte prévisionnel de l'agriculture, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif diminuerait de 5,9 % en 2019 en **termes réels**, après une hausse de 7,0 % en 2018. ■

Définitions

Branche agricole : regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. **Appellations d'origine (AOP et AOC), évolution en termes réels, indication géographique protégée (IGP), production au prix de base, valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole** : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Le compte prévisionnel de l'agriculture pour 2019 – Forte baisse de la production viticole », *Insee Première* n° 1786, décembre 2019.
- « La production agricole totale en hausse de 0,6 % dans l'UE en 2018 », *communiqué de presse* n° 176, Eurostat, novembre 2019.
- « L'agriculture en 2018 », *Documents de travail* n° E2019/03, Insee, juillet 2019.
- « L'agriculture en 2018 – Nouvelle hausse de la production, fort rebond du vin », *Insee Première* n° 1763, juillet 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production et valeur ajoutée agricoles 17.1

Volume de production végétale et effectifs d'animaux

	1990	2000	2010	2018
Production végétale (en millions de tonnes)				
Céréales	55,1	65,6	65,5	62,6
<i>dont : blé tendre</i>	31,4	35,7	35,5	34,0
<i>maïs (grain et semence)</i>	9,4	16,0	14,1	12,7
Oléagineux	4,6	5,5	6,6	6,7
Protéagineux	3,7	2,1	1,6	0,7
Betteraves industrielles et canne à sucre	31,6	31,1	34,8	42,2
Légumes frais, melons ou fraises	6,0	6,7	6,0	5,8
Pommes de terre	4,7	6,5	6,6	7,9
Effectifs animaux (en millions de têtes)				
Espèce bovine	21,4	21,3	19,6	18,6
Espèce porcine	12,3	(r) 15,1	14,3	13,3
Espèce ovine	11,4	(r) 9,6	8,0	7,0
Espèce caprine	1,2	(r) 1,3	1,4	1,3
Ensemble Gallus ¹	198,4	(r) 208,3	222,0	239,3

1. Gallus : poules pondeuses d'œufs à couvrir et d'œufs de consommation, poulettes, poulets de chair.
 Champ : France métropolitaine pour les années 1990 et 2000, France hors Mayotte pour l'année 2010 et y. c. Mayotte en 2018.
 Source : SSP Agreste, Statistique agricole annuelle.

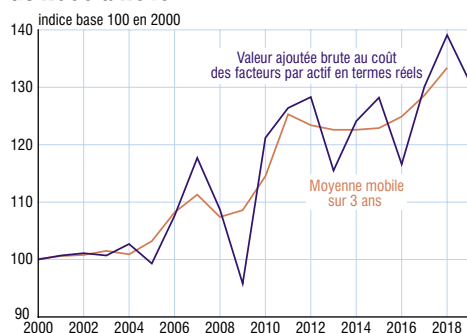
Production de vin, jus et moûts

	2017	2018	18/17 en %
Superficie de production (en milliers d'hectares)			
Récolte AOP ¹	522,3	520,9	- 0,3
Vin doux naturel ²	7,5	6,3	- 15,6
Vin pour eaux-de-vie	76,3	78,0	- 2,2
Autres vins AOP	438,6	436,6	- 0,4
Vin IGP ³	194,7	193,4	- 0,7
Autres vins ⁴	28,2	31,1	10,2
Total vins	745,2	745,4	0,0
Production de vin (en millions d'hectolitres)			
Récolte AOP ¹	(r) 24,3	32,3	32,7
Vin doux naturel ²	0,1	0,1	- 1,3
Vin pour eaux-de-vie	6,8	9,8	44,9
Autres vins AOP	(r) 17,4	22,3	28,2
Vin IGP ³	10,3	12,7	23,5
Autres vins ⁴	2,1	4,5	110,9
Total vins	(r) 36,7	49,5	34,6

1. Appellation d'origine protégée. 2. Vins doux naturels ; vins de liqueur remplissant certaines conditions particulières. 3. Indication géographique protégée. 4. Comprend la récolte en AOP/IGP non commercialisée en vin et la récolte pour vins sans IG.

Source : SSP Agreste, Statistique agricole annuelle.

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif de la branche agricole de 2000 à 2019



Note : données arrêtées en novembre 2019.

Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture, base 2014.

Production et valeur ajoutée de l'agriculture

	2019 en Mde	19/18 en %		
		Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	74,9	-1,5	-0,5	-2,0
Produits végétaux	43,7	-2,0	-2,8	-4,8
Céréales	10,2	13,6	-11,4	0,6
Oléagineux, protéagineux	2,0	-19,2	4,1	-15,9
Autres plantes industrielles ¹	1,5	-1,9	-0,2	-2,1
Fourrages, plantes, fleurs	5,0	-4,1	-0,5	-4,6
Légumes et pommes de terre	9,6	2,2	-0,3	1,9
Fruits	3,2	5,5	0,8	6,3
Vins	12,4	-13,7	0,0	-13,7
Produits animaux	26,3	-0,9	3,3	2,4
Bétail ²	11,0	-0,9	3,8	2,9
Volailles, œufs	4,7	-3,2	1,9	-1,3
Lait et autres produits de l'élevage	10,5	0,1	3,5	3,5
Services³	4,9	0,0	1,5	1,5
Subventions sur les produits	1,1	0,4	0,0	0,3
Production au prix de base	76,0	-1,5	0,4	-1,9
Consommations intermédiaires	44,8	-1,5	2,2	0,7
<i>dont achats⁴</i>	37,9	-1,8	1,8	0,0
Valeur ajoutée brute	31,2	-1,6	-4,0	-5,6

1. Betteraves industrielles, tabac, lin textile, houblon, canne à sucre, etc.

2. Bovins, porcins, ovins, caprins, équidés. 3. Production des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel agricole, services entre agriculteurs, agritourisme, etc.

4. Achats hors aliments pour animaux intraconsommés.

Note : données arrêtées en novembre 2019.

Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture, base 2014.

Production agricole de l'UE

	en millions d'euros					
	Production ¹ végétale			Production ¹ animale		
	2010	2019 (e)	19/18 en %	2010	2019 (e)	19/18 en %
Allemagne	24 864	26 307	11,4	22 688	27 189	5,7
Autriche	2 792	3 220	1,2	2 922	3 604	2,4
Belgique	3 619	3 816	6,5	4 061	4 807	6,1
Bulgarie	2 153	2 919	-1,1	1 081	981	-3,6
Chypre	324	285	2,3	330	431	0,2
Croatie	1 707	1 332	-4,7	1 042	768	-0,6
Danemark	3 474	4 222	27,4	5 626	6 683	6,8
Espagne	25 028	29 251	-7,1	13 797	19 635	3,6
Estonie	275	473	35,3	321	422	5,1
Finlande	1 386	1 640	12,9	2 257	2 252	-0,9
France	39 164	42 312	-4,5	23 151	26 361	2,2
Grèce	6 803	7 896	4,3	2 759	2 558	1,3
Hongrie	3 476	4 921	0,7	2 178	3 173	7,0
Irlande	1 670	2 074	-0,8	3 833	6 050	-0,9
Italie	26 699	30 879	-2,1	14 358	15 862	0,8
Lettonie	475	853	33,5	383	538	4,6
Lituanie	1 063	1 815	13,9	811	969	1,2
Luxembourg	141	152	-7,8	165	236	3,3
Malte	50	49	5,5	69	71	2,8
Pays-Bas	12 632	14 091	1,5	9 428	11 032	2,3
Pologne	10 010	12 222	12,3	9 148	13 912	2,7
Portugal	(r) 3 666	4 637	4,3	(r) 2 584	2 922	2,1
Rép. tchèque	2 252	3 035	2,8	1 617	2 063	2,4
Roumanie	10 324	14 235	8,2	3 636	3 957	4,7
Royaume-Uni	8 624	11 660	11,3	12 879	16 403	0,6
Slovaquie	868	1 212	-2,0	805	702	-9,9
Slovénie	586	718	-9,5	497	583	4,3
Suède	2 314	2 834	9,9	2 408	2 721	2,2
UE	(r) 196 439	229 062	1,9	(r) 144 833	176 885	2,8

1. Production au prix de base.

Source : Eurostat (extraction le 18 décembre 2019).

17.2 Exploitations agricoles

En 2016, la France métropolitaine compte 437 400 **exploitations agricoles**. Leur nombre a baissé de plus de la moitié en 30 ans. Depuis 2010, le nombre de fermes recule en moyenne de près de 2 % par an. Mais la situation diffère selon la **dimension économique** des exploitations. Entre 2010 et 2016, les effectifs baissent d'environ 4 % par an pour les petites et moyennes exploitations tandis qu'ils progressent de 2 % pour les grandes exploitations. Ces dernières sont désormais les plus nombreuses (42 % des effectifs) et assurent 87 % du potentiel de production agricole (mesuré par la **production brute standard** dite **PBS**).

En 2016, 64 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles et 36 % sont constituées en sociétés. Le nombre d'exploitations individuelles (278 000) diminue de 19 % depuis 2010, une baisse supérieure à celle de l'ensemble des exploitations (- 11 %). Les exploitations individuelles sont majoritaires sauf en élevages de bovins, lait ou mixte, et de porcins et volailles. Le statut individuel prédomine dans les exploitations de petite et moyenne taille économique (respectivement 94 et 78 %) mais est moins répandu au sein des grandes exploitations (32 %). Le nombre d'exploitations de forme sociétaire (157 000) continue de croître (+ 6 %) parallèlement à l'agrandissement des exploitations. Les sociétés ont l'avantage de protéger le patrimoine personnel en le séparant du patrimoine professionnel. Elles permettent aussi de regrouper des moyens matériels, financiers et humains. Les exploitations agricoles

à responsabilité limitée (EARL) sont les formes sociétaires privilégiées, notamment par les grandes exploitations. Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), où tous les associés sont exploitants, sont les autres types de sociétés les plus courants.

En France métropolitaine, la plupart des exploitations cultivent une surface agricole. Seules 2 % des exploitations agricoles ne valorisent pas de **superficie agricole utilisée (SAU)**. C'est le cas par exemple des apiculteurs ou des éleveurs de volailles hors sol. En 2016, une exploitation dispose en moyenne de 63 hectares, voire 65 si l'on exclut les exploitations sans SAU. C'est 7 hectares de plus qu'en 2010. Les grandes exploitations, au sens de la dimension économique, cultivent 73 % de la surface agricole. Elles utilisent en moyenne 111 hectares, soit 61 hectares de plus que les moyennes exploitations. Les petites exploitations ne valorisent que 7 % de la SAU et disposent de 14 hectares en moyenne. Les exploitations de forme sociétaire utilisent en moyenne 114 hectares, soit 3 fois plus que les exploitations individuelles.

En 2018, en France métropolitaine, le travail agricole, mesuré en **unité de travail annuel (UTA)**, est assuré pour 57,3 % par les dirigeants actifs, pour 26,4 % par les autres actifs permanents (non salariés ou salariés) et pour 16,3 % par les salariés saisonniers ou prestataires extérieurs à l'exploitation. La diminution de l'emploi de l'ensemble des actifs agricoles se poursuit (- 1,0 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2018). ■

Définitions

L'**enquête structure** est une enquête par sondage. Elle porte sur l'ensemble des exploitations y c. celles gérant des pacages collectifs.

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique) et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Les coefficients PBS ont été mis à jour entre les recensements 2000 et 2010 (moyenne 2005 à 2009) et l'enquête structure 2016 (moyenne 2011 à 2015). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en quatre classes de tailles :

- les petites (PBS < 25 000 euros) ;
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros) ;
- les grandes (PBS > 100 000 euros) ;
- les très grandes (PBS > 250 000 euros).

Dimension économique, exploitation agricole, mode de faire-valoir, orientation technico-économique, production brute standard (PBS), salarié permanent agricole, superficie agricole utilisée (SAU), unité de travail annuel (UTA) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « GraphAgri France », Agreste, édition 2019.
- « Performance environnementale des exploitations agricoles et emploi », *Document de travail* n° 14, Alim'agri, mars 2019.
- « Bilan annuel de l'emploi agricole – Résultats 2016 et estimations 2017 », *Agreste Chiffres et Données* n° 253, septembre 2018 – Mise à jour en février 2019 (données départementales).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des chefs d'exploitation et coexploitants

en % du nombre d'actifs

	Chefs d'exploitation et coexploitants		
	2000	2010	2016
Nombre de personnes	764 000	605 000	564 000
Répartition par classe d'âge			
Moins de 40 ans	26,1	19,3	17,5
40 à 59 ans	53,5	60,7	57,1
60 ans et plus	20,5	20,0	25,3
Taux de féminisation	24,4	26,7	26,7
Temps de travail			
Moins de 1/4 de temps	23,0	20,6	19,7
Temps complet	54,7	61,4	61,6

Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010, enquête structure 2016.

Exploitations agricoles selon la superficie agricole utilisée en 2016

	Exploitations		SAU	
	en milliers	en %	en milliers d'hectares	en %
SAU de moins de 20 ha	175,3	40,1	1 038	3,7
SAU de 20 à moins 50 ha	74,1	16,9	2 518	9,1
SAU de 50 à moins 100 ha	88,2	20,2	6 433	23,2
SAU de 100 à moins 200 ha	75,1	17,2	10 418	37,6
SAU de 200 ha ou plus	24,7	5,6	7 296	26,3
Total	437,4	100,0	27 703	100,0

Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP Agreste, enquête structure 2016.

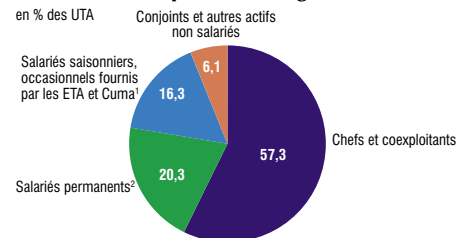
Exploitations et superficie agricole utilisée dans quelques pays de l'UE en 2016

	Exploitations en milliers	SAU en milliers d'hectares	Exploitations en %	SAU en %
Roumanie	3 422	12 503	32,7	7,2
Pologne	1 411	14 406	13,5	8,3
Italie (p)	1 146	12 598	10,9	7,3
Espagne	945	23 230	9,0	13,4
Grèce	685	4 554	6,5	2,6
France	457	27 814	4,4	16,0
Hongrie	430	4 671	4,1	2,7
Allemagne	276	16 715	2,6	9,6
Portugal	259	3 642	2,5	2,1
Bulgarie	203	4 469	1,9	2,6
Royaume-Uni	185	16 673	1,8	9,6
UE	10 468	173 339	100,0	100,0

Champ : ensemble des exploitations y c. collectives.

Sources : Eurostat (extraction du 27 novembre 2019) ; SSP.

Travail sur les exploitations agricoles en 2018



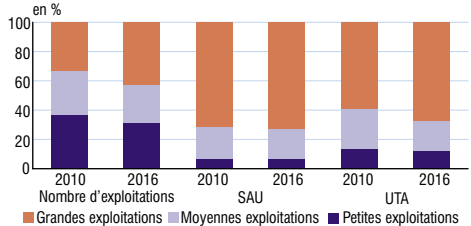
1. Entreprise de travaux agricoles et coop. d'utilisation de matériel agricole.

2. Y c. les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP Agreste, bilan annuel de l'emploi agricole.

Nombre d'exploitations, SAU et volume de travail selon la dimension économique

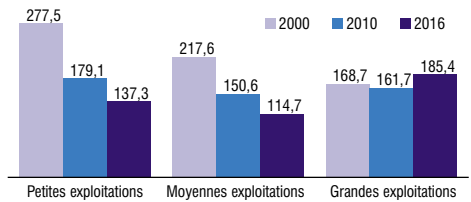


Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP Agreste, recensement agricole 2010, enquête structure 2016.

Exploitations agricoles selon la dimension économique

en milliers d'exploitations



Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010, enquête structure 2016.

Moyennes et grandes exploitations agricoles selon l'orientation technico-économique

en milliers

	2000	2010	2016
Céréales et oléoprotéagineux	49,5	51,4	61,5
Viticulture	55,4	46,9	48,7
Bovins lait	70,8	48,2	40,2
Polyculture et polyélevage, autres	55,8	39,2	36,6
Bovins viande	36,6	33,5	35,6
Autres grandes cultures	26,1	19,5	20,0
Ovins, caprins et autres herbivores	22,9	20,3	13,1
Elevages avicoles	14,8	12,6	9,9
Bovins mixte	16,1	9,4	7,3
Fruits et autres cultures permanentes	12,9	8,0	6,1
Fleurs et horticulture diverse	9,5	6,7	5,9
Légumes et champignons	6,2	4,4	5,6
Porcins	7,7	6,0	5,4
Autres granivores mixte	9,4	6,1	4,3

Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010, enquête structure 2016.

Mode de faire-valoir des exploitations

en milliers d'hectares

	2010	2016
Faire-valoir direct	6 481	5 593
Terres prises en location	21 231	22 111
Auprès de tiers	16 831	16 559
Auprès des associés	4 076	5 304
Autres locations ¹	324	248
Total de la SAU	27 712	27 703

1. Métayage, locations provisoires, etc.

Champ : France métropolitaine. Note : des précisions sur l'enquête structure sont données dans la rubrique « Définitions » de cette fiche.

Source : SSP Agreste, recensement agricole 2010, enquête structure 2016.

17.3 Pêche - Aquaculture

La France est le 4^e producteur de **pêche** de l'Union européenne (UE) après le Danemark, l'Espagne et le Royaume-Uni. En 2017, près de 556 000 tonnes de produits de la mer sont débarqués (+ 2,9 % par rapport à 2016), pour une valeur d'environ 1,3 milliard d'euros (Md€). Les navires français pêchent en Atlantique Nord-Est (74 %), dans l'océan Indien Est (14 %), en Atlantique Centre et Sud-Est (8 %) et en Méditerranée (3 %). Ils débarquent en France (62 %), dans le reste de l'UE (20 %) et en Afrique (18 %).

En 2017, la flotte de pêche française est l'une des plus importantes des pays de l'UE. Seule la flotte espagnole la devance à la fois en nombre de navires, en tonnage, en quantité débarquée et en valeur de ces débarquements. Après une année 2016 favorable, les résultats économiques de la flotte française ont à nouveau progressé en 2017 sous l'effet d'une hausse modérée des quantités pêchées et des valeurs débarquées ainsi que de coûts maîtrisés. Le bénéfice net atteint sa valeur record de la décennie.

En 2017, la pêche française génère 13 540 emplois de marins (- 8 % par rapport à 2011, - 14 % dans les départements d'outre-mer). La métropole emploie plus de 70 % des marins. Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans la zone de l'Atlantique Nord-Est. La Méditerranée en emploie 15 %. La Guadeloupe, la Martinique et La Réunion-Mayotte représentent chacune entre 8 % et 9 % de la totalité de l'emploi marin.

Définitions

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière) ; elle est peu développée en France. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Captures de pêche, conchyliculture, pisciculture, production des pêches maritimes, production halieutique : voir rubrique « définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « GraphAgri France », Agreste, édition 2019.
- « Résultats économiques de la flotte de pêche. Un bénéfice net à nouveau en hausse en 2017 », *Agreste Primeur* n° 359, novembre 2019.
- « Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture 2018 », *Données et bilans*, FranceAgrimer, juillet 2019.
- « Les filières pêche et aquaculture en France », *Chiffres-clés*, FranceAgrimer, avril 2019.
- « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2018 », FAO.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

La France métropolitaine est en 2016 le 3^e producteur en **aquaculture** de l'UE derrière l'Espagne et le Royaume-Uni, avec un peu plus de 177 000 tonnes. La **conchyliculture** est le secteur prédominant avec 128 000 tonnes d'une valeur de 518 millions d'euros, essentiellement des huîtres et des moules. La **pisciculture** continentale produit 45 000 tonnes et la pisciculture marine 4 000 tonnes. Le secteur piscicole représente un chiffre d'affaires de 182 millions d'euros.

En 2018, en France, la production de **produits halieutiques** ne couvre que partiellement la consommation. Le déficit du commerce extérieur français de la pêche et de l'aquaculture (- 4,3 Md€) est important même s'il se réduit légèrement après cinq années consécutives de hausse. La France a importé 1,2 million de tonnes de produits aquatiques pour 6,0 Md€. Ses principaux fournisseurs sont la Norvège, le Royaume-Uni et l'Espagne. Les exportations représentent 355 000 tonnes pour une valeur de 1,7 Md€. À l'exportation, les principaux clients de la France sont l'Espagne, l'Italie et la Belgique.

En 2017, la production mondiale de produits aquatiques atteint 162 millions de tonnes. Elle progresse (+ 1,6 %) en lien avec le développement de la **production de la pêche** (+ 3,0 %) alors que l'aquaculture s'accroît faiblement (+ 0,1 %). La Chine représente 37 % de la production mondiale contre 5 % pour l'Europe. ■

Production des pêches maritimes en 2017

	Débarquements			
	En volume		En valeur	
	2017 (p) en milliers de tonnes ¹	17/16 en %	2017 (p) en millions d'euros	17/16 en %
Merlu européen	45,6	0,7	131,6	4,8
Baudroie	24,0	-1,1	99,7	-0,7
Thon albacore	57,0	2,4	89,3	-0,8
Coquille St-Jacques	28,0	12,7	85,1	8,1
Thon listao	50,0	-4,9	68,5	27,0
Sole	5,0	-3,6	62,9	-6,7
Ensemble pêche maritime	555,9	2,9	1 330,0	1,9

1. Équivalent-poids-vif.
Sources : DPMA ; SSP.

Production de l'aquaculture en 2016

	Ventes			
	En volume		En valeur	
	2016 en milliers de tonnes ¹	16/15 en %	2016 en millions d'euros	16/15 en %
Conchyliculture	128,0	2,8	518,2	11,7
<i>dont : huîtres</i>	75,4	16,3	383,3	14,1
<i>moules</i>	50,3	-11,4	120,3	7,0
Pisciculture marine	4,3	-11,6	36,8	-11,1
Pisciculture continentale	44,9	32,6	145,7	28,0
Total aquaculture	177,1	8,5	700,7	13,1

1. Équivalent-poids-vif. Champ : France métropolitaine.
Sources : DPMA ; SDES.

Commerce extérieur des produits aquatiques en 2018

	Exportations	Importations	Solde
Volume (en milliers de tonnes)			
Poissons de mer	182	592	-410
Poissons amphibiologiques et d'eau douce	30	199	-170
Coquillages et céphalopodes	50	133	-83
Crustacés	19	140	-121
Autres	74	103	-29
Total	355	1 167	-812
Valeur (en millions d'euros)			
Poissons de mer	721	2 642	-1 920
Poissons amphibiologiques et d'eau douce	280	1 458	-1 178
Coquillages et céphalopodes	308	571	-263
Crustacés	203	1 150	-946
Autres	158	171	-13
Total	1 671	5 991	-4 320

Sources : DGDDI ; FranceAgriMer.

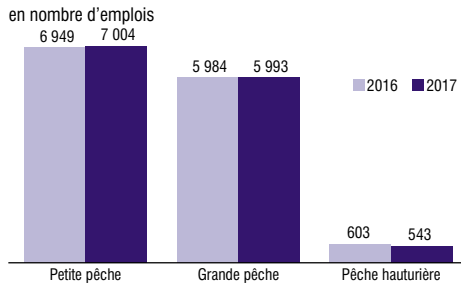
Production halieutique dans le monde en 2017

en millions de tonnes

	Capture ¹	Aquaculture ¹	Total ¹	Plantes aquatiques
Chine ²	13,4	46,8	60,2	17,3
Inde	3,9	6,2	10,1	0,0
Indonésie	6,3	6,2	12,4	9,7
Viet Nam	3,1	3,8	6,9	0,0
Europe	5,2	3,0	8,2	0,0
<i>dont France</i>	0,5	0,2	0,7	0,0
États-Unis	5,0	0,4	5,5	0,0
Pérou	4,2	0,1	4,3	0,0
Russie	4,6	0,2	4,8	0,0
Birmanie	1,3	1,0	2,3	0,0
Autres pays	34,8	12,4	47,2	4,8
Total monde	81,7	80,1	161,8	31,8

1. Poissons, crustacés, mollusques, etc. 2. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong, Macao et Taiwan. Note : données estimées.
Sources : DPMA ; FAO ; SSP

Marins pêcheurs embarqués sur les navires français



Champ : marins de toutes nationalités hors navires de cultures marines - petite pêche.

Sources : DPMA ; DAM ; SSP.

Flotte de pêche

en nombre de navires actifs

Longueur	2000	2005	2017	2018
Moins de 12 mètres	6 613	6 470	5 624	5 430
De 12 à moins de 24 mètres	1 341	1 160	707	688
24 mètres ou plus	277	276	189	195
Total	8 231	7 906	6 520	6 313

Note : au 31 décembre.
Source : DAM.

Pêche et aquaculture dans l'UE

	Flotte de pêche en navires	Pêche de capture en milliers de tonnes	Aquaculture ¹ en milliers de tonnes
	2018	2018	2017
Allemagne	1 335	261,2	36,1
Autriche	///	///	3,9
Belgique	68	22,7	(n.s.) 0,0
Bulgarie	1 857	8,5	9,8
Chypre	807	1,5	7,3
Croatie	7 573	70,1	17,1
Danemark ²	2 122	(e) 904,5	34,3
Espagne ²	8 976	902,2	315,0
Estonie	1 663	83,7	0,9
Finlande	3 245	155,2	14,6
France	6 379	(p) 587,5	(e) 188,6
Grèce ³	14 934	64,4	(p) 125,6
Hongrie	///	///	18,3
Irlande ²	2 032	(e) 246,8	(e) 43,2
Italie	12 059	(p) 201,9	156,3
Lettonie ⁴	676	114,7	0,8
Lituanie	144	63,3	3,5
Luxembourg	///	///	///
Malte	917	2,5	15,7
Pays-Bas	833	412,0	51,0
Pologne	827	195,6	36,5
Portugal	7 851	174,9	12,6
Rép. Tchèque	///	///	21,7
Roumanie	167	7,7	12,8
Royaume-Uni	6 046	697,0	222,2
Slovaquie	///	///	2,6
Slovénie	134	0,1	1,7
Suède ⁵	1 215	215,0	15,7
UE⁶	81 860	5 145,5	1 259,8
Islande	1 588	(p) 1 259,2	15,1
Norvège	6 025	2 281,4	1 308,5

1. À l'exception des écloséries et nurseries. 2. Donnée 2017 pour la pêche de capture. 3. Donnée 2015 pour la pêche de capture. 4. Donnée 2016 pour la pêche de capture. 5. Donnée 2016 pour l'aquaculture. 6. Prévission 2015 pour l'aquaculture.
Source : Eurostat (extraction du 2 décembre 2019).

18.1 Industrie

En 2018, la **production** en volume de la **branche « industrie »** ralentit nettement (+ 0,5 %, après + 1,9 % en 2017). La production manufacturière en volume croît de 0,5 %. Elle décélère par rapport à 2017 (+ 2,2 %). Les **consommations intermédiaires** de cette branche ralentissent aussi (+ 0,7 %, après + 2,7 %). La **valeur ajoutée** de la branche de **l'industrie manufacturière** est quasiment stable en volume (+ 0,1 %). Elle ralentit après la hausse de 1,3 % en 2017. Sa contribution à la croissance du produit intérieur brut (PIB) est comptablement nulle en 2018.

Le ralentissement de la production manufacturière concerne toutes les branches : la production agroalimentaire se replie ; la cokéfaction-raffinage est affectée par plusieurs semaines de fermeture dans certaines raffineries ; la production de matériel de transport décélère. La production des « autres industries » ainsi que celle de biens d'équipement ralentissent également. Par ailleurs, la production d'énergie, eau, déchets progresse comme en 2017.

En 2018, 2,8 millions de salariés travaillent dans l'industrie manufacturière, soit 11 % de l'ensemble de l'économie. Ce secteur crée des emplois en 2018 (+ 6 700, soit + 0,2 % en un an), après une longue période de baisse. En 2018, l'industrie manufacturière emploie également 280 100 intérimaires en **équivalent temps plein (EQTP)**. Le recours à l'intérim

marque le pas (+ 1,9 %, après + 12,9 % en 2017). Au total, en prenant en compte l'ensemble des effectifs salariés et intérimaires, l'emploi manufacturier progresse de 0,4 % en un an.

En 2018, en dépit d'une appréciation de l'euro par rapport au dollar, les exportations en volume de biens manufacturés augmentent de 3,6 %, plus rapidement que les importations (+ 2,5 %). Les exportations progressent fortement dans la construction de matériel ferroviaire, avec l'inauguration de la première ligne grande vitesse au Maroc, dans la construction navale avec la livraison de deux paquebots, dans l'armement (armes, véhicules, avions) et les activités liées à l'industrie du luxe (joaillerie, cuir, habillement, parfum, etc.). Les importations se sont tassées avec la faiblesse de la demande intérieure. Néanmoins, elles sont plutôt dynamiques pour les machines agricoles, le matériel ferroviaire, les équipements automobiles et la réparation et l'installation de machines et d'équipements. Quoique moins dynamiques en volume que les exportations, les importations voient leur prix se renchérir davantage. En valeur, le déficit du commerce extérieur de l'industrie manufacturière se maintient à 26,5 milliards d'euros, soit à un niveau relativement élevé. Il se stabilise malgré la hausse du cours du pétrole et l'appréciation de l'euro. ■

Définitions

Industrie : en première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES, NA, etc.).

Branche d'activité, Caf (coût, assurance, fret), consommation intermédiaire, emploi en équivalent temps plein (EQTP), Fab (franco à bord), industrie manufacturière, production (au sens de la comptabilité nationale), secteur d'activité, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.
- « L'industrie manufacturière en 2018 – L'activité ralentit, le déficit commercial se stabilise », *Insee Première* n° 1764, juillet 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

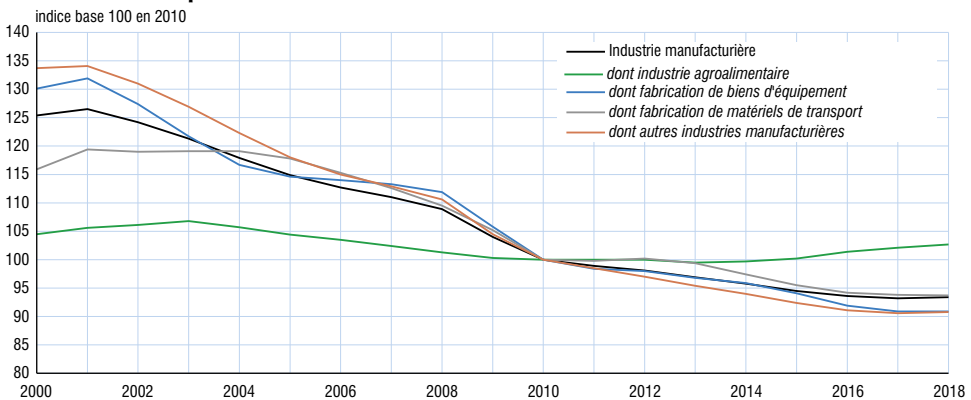
Principaux agrégats de l'industrie en 2018

	Production en valeur en milliards d'euros	Évolution 18/17 en volume en %				Dépense de consommation des ménages
		Production	Valeur ajoutée	Exportations ¹	Importations ¹	
Ind. extr., énergie, eau, gestion des déchets & dépollution	155	0,3	0,2	6,6	-4,9	-0,9
<i>dont : prdn & distrib. électricité, gaz, vapeur & air cond.</i>	112	0,0	0,2	20,3	-38,0	-1,1
<i>gestion eau, déchets & dépollution</i>	38	1,1	0,5	2,3	6,5	-0,3
Fabric. denrées alimentaires, boissons & prdts à base de tabac	156	-0,8	-1,2	2,0	1,8	-1,0
Cokéfaction et raffinage	39	-4,9	0,2	0,2	-2,1	-0,9
Fabric. équip. élec., électronique, informatiq. ; fabric. machines	86	1,5	0,5	1,9	3,3	2,7
<i>dont fabric. prdts informatiques., électroniques & optiques</i>	27	2,3	2,7	2,7	-0,1	4,0
Fabrication de matériels de transport	143	3,0	1,1	5,4	3,4	2,2
Fabrication d'autres produits industriels	360	0,5	0,2	3,8	2,4	-0,3
<i>dont : fabric. textiles, ind. habillement., cuir & chaussure</i>	16	-0,3	-0,9	8,8	4,1	-2,1
<i>industrie chimique</i>	68	-1,9	-0,9	1,1	-0,7	-0,2
<i>industrie pharmaceutique</i>	27	3,6	0,7	5,0	3,3	3,3
<i>métallurgie & fabric. prdts métalliques sauf machines</i>	87	1,3	-0,1	1,0	3,8	-1,8
Ensemble de l'industrie	939	0,5	0,1	3,6	2,0	-0,1

1. Exportations valorisées Fab (franco à bord) et importations valorisées Caf (coûts de l'assurance et du fret inclus) par produit.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

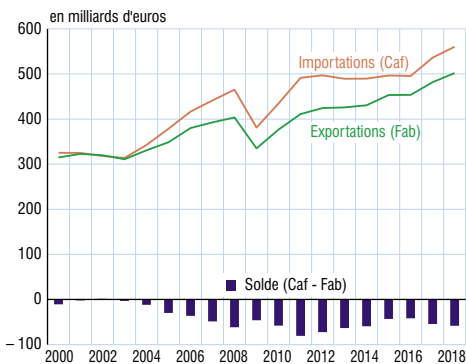
Évolution de l'emploi salarié hors intérim



Champ : France, secteur de l'industrie manufacturière.

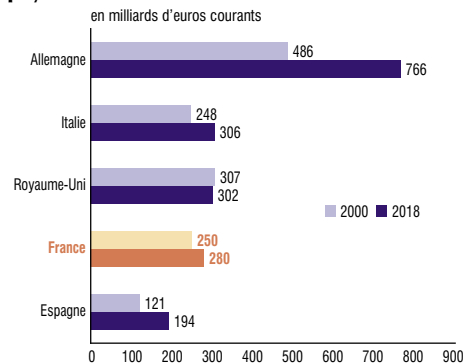
Source : Insee, estimations d'emploi, moyenne des 4 trimestres, données corrigées des variations saisonnières.

Commerce extérieur des produits industriels de 2000 à 2018



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Valeur ajoutée de l'industrie dans quelques pays de l'UE



Source : Eurostat (extraction du 9 septembre 2019), SEC 2010.

18.2 Industrie agroalimentaire

En 2018, la **production** en volume de la **branche de l'industrie agroalimentaire (IAA)** recule (-0,8 %) tandis que l'industrie manufacturière continue de progresser (+0,5 %). Malgré la hausse de la fabrication de boissons (+1,8 %), l'activité des IAA est tirée à la baisse par celle des produits alimentaires (-1,1 %). Le repli s'inscrit dans un contexte de perte de dynamisme de cette filière depuis 2011.

Ainsi, la production de produits laitiers est particulièrement affectée par la baisse de la consommation en lait, fromage et produits ultra frais et par des stocks européens importants de poudre de lait. La production industrielle des produits à base de fruits et légumes décroît après la forte hausse de 2017. Il en est de même des autres produits alimentaires en lien avec, d'une part, le repli des cacao, chocolat et produits de confiserie et, d'autre part, l'incidence de la contamination de la poudre infantile à la salmonelle.

À l'inverse, la production de viandes et produits à base de viandes se redresse surtout grâce à la filière aviaire après deux années de pandémie de grippe aviaire. La transformation et conservation de poissons bénéficie d'une demande mondiale porteuse. La hausse des boissons résulte des eaux de table, bières et boissons alcooliques distillées alors même que la production de champagne recule. Enfin, la fabrication d'aliments pour animaux, et plus particulièrement d'animaux de ferme,

profite du manque de fourrage lié à la sécheresse estivale.

Les produits agroalimentaires sont consommés majoritairement par les ménages, suivis par les **consommations intermédiaires** et les exportations. En 2018, la **consommation effective des ménages** décroît (-1,0 %), après trois années consécutives de hausse. En particulier, les ménages consomment moins de produits à base de tabac et de viandes et produits à base de viandes. Quant aux consommations intermédiaires qui fournissent principalement l'industrie alimentaire, elles demeurent en hausse (+0,8 %).

En 2018, l'excédent commercial en produits agroalimentaires se détériore (5,9 milliards d'euros après 6,2 milliards en 2017) et traduit le décrochage des positions de la France en Europe. La progression des importations dans cette zone (+1,5 %) est supérieure à celle des exportations (+0,2 %) alors que vers les marchés des pays tiers, les évolutions sont respectivement de -0,6 % et +0,4 %.

La dégradation du solde des échanges de viandes et produits à base de viandes, produits laitiers et autres produits alimentaires est toutefois compensée par la hausse de l'excédent des boissons, la baisse des importations de produits à base de tabac et la réduction du déficit des préparations à base de poissons, des huiles et graisses végétales et animales et des produits issus de la boulangerie et pâtes alimentaires. ■

Définitions

Les vins sont un produit des IAA réalisé par la branche agricole. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans les données de production des IAA. Toutefois, ils sont bien comptabilisés dans les données du commerce extérieur. **Branche d'activité** : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Industries agroalimentaires (IAA) : correspondent aux divisions 10, 11 et 12 de la nomenclature NAF rév. 2. Les données prennent en compte l'artisanat commercial.

Caf (coût, assurance, fret), consommation effective des ménages, consommation intermédiaire, Fab (franco à bord), production (au sens de la comptabilité nationale), secteur d'activité : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.
- « Productions commercialisées des industries agroalimentaires 2018 », *Agreste Chiffres et données* n° 10, juillet 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « L'innovation dans les entreprises agroalimentaires », *Agreste Les Dossiers* n° 3, juin 2019.

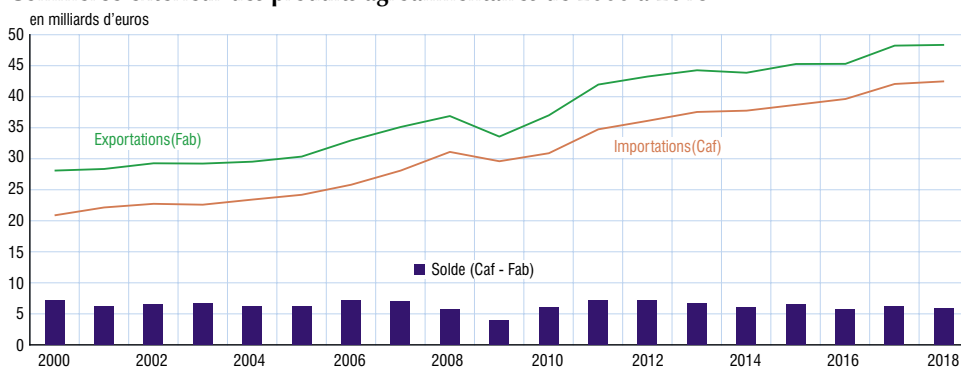
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution de la production des industries alimentaires, de boissons et du tabac

	Production en millions d'euros		Évolution 18/17 en %		
	2017 valeur	2018 volume	Indice valeur	Indice volume	Indice prix
Transform. & conserv. viande & préparation prdt à base de viande	32 077	32 567	0,1	1,5	-1,4
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	3 736	3 858	1,1	3,3	-2,1
Transformation et conservation de fruits et légumes	6 676	6 416	-3,1	-3,9	0,8
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	5 098	4 987	-5,0	-2,2	-2,9
Fabrication de produits laitiers	25 859	24 972	-3,0	-3,4	0,4
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	5 860	5 778	-1,8	-1,4	-0,5
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	26 931	26 672	0,4	-1,0	1,3
Fabrication d'autres produits alimentaires	20 459	19 792	-6,3	-3,3	-3,1
Fabrication d'aliments pour animaux	10 199	10 291	1,5	0,9	0,6
Fabrication de boissons	20 425	20 798	1,5	1,8	-0,3
Fabrication de produits à base de tabac	250	252	6,8	0,7	6,1
Total	157 570	156 384	-1,3	-0,8	-0,5

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Commerce extérieur des produits agroalimentaires de 2000 à 2018



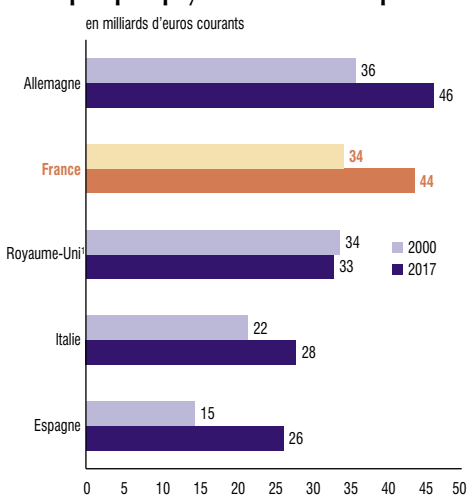
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Solde du commerce extérieur des produits agroalimentaires selon l'origine et la destination en 2018

	en millions d'euros		
	UE	Hors UE	Total
Exportations (Fab)	29 203	19 179	48 382
Importations (Caf)	32 394	10 095	42 489
Solde (Caf-Fab)	-3 191	9 084	5 893
Solde des échanges par secteur d'activité (NAF rév. 2)			
Transform. & conserv. viande & prép. viande	-1 909	572	-1 337
Transform. & conserv. poisson, crust., etc.	-830	-2 442	-3 272
Transform. et conserv. de fruits et légumes	-2 376	-625	-3 001
Fab. huiles et graisses végétales & animales	-1 029	-1 195	-2 224
Fabrication de produits laitiers	514	1 970	2 484
Travail des grains ; fab. prdts. amylacés	735	115	850
Fab. prdts. boulangerie-pâtis. & pâtes	-623	407	-216
Fab. autres produits alimentaires	60	295	355
Fabrication d'aliments pour animaux	511	619	1 130
Fabrication de boissons	3 263	9 365	12 628
Fabrication de produits à base de tabac	-1 507	3	-1 504

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire dans quelques pays de l'Union européenne



1. Donnée 2016.

Source : Eurostat (extraction du 4 octobre 2019).

18.3 Industrie automobile

Entre 2017 et 2018, selon les sources du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la production mondiale de l'**industrie automobile**, mesurée par le nombre de véhicules produits, diminue de 1,1 % à 96,1 millions d'unités, soit un recul d'un million d'unités. En France, la production augmente de 2,0 % pour s'établir à 2,3 millions de véhicules en 2018. Les 10 premiers constructeurs mondiaux en terme de production totalisent 70 % de la production mondiale. Les groupes français Renault et PSA, qui figurent aux 9^e et 10^e rangs de ce classement, représentent 8,3 % de la production mondiale en 2018, niveau très supérieur à celui observé en 2013 et 2014 (6 %). Avec 8,0 millions de **voitures particulières** et **véhicules utilitaires légers** en 2018, leur production augmente de 2,2 % par rapport à 2017. Le développement s'effectue par leur croissance interne et par des opérations externes. Après l'intégration de Lada dans le groupe Renault le 1^{er} janvier 2017, les intégrations de Jinbei et Huasong dans ce groupe le 1^{er} janvier 2018 et celle d'Opel dans le groupe PSA le 1^{er} août 2017 renforcent la présence des groupes français sur le marché mondial.

En 2018, les marchés automobiles mondiaux se sont stabilisés à 95 millions de véhicules immatriculés, après une vive croissance durant huit années consécutives. En Europe et en Amérique, les **immatriculations** évoluent peu et se situent à un haut niveau. En Asie, la hausse ininterrompue depuis 2005 cesse et les ventes baissent. En revanche, en Afrique, les immatriculations progressent nettement. En 2018, les immatriculations de voitures

particulières neuves sont quasiment stables dans l'ensemble de l'Union européenne. Le marché allemand conserve le premier rang européen, suivi par le Royaume-Uni, la France et l'Italie. En France, le marché automobile se transforme : les immatriculations de véhicules à essence augmentent sensiblement (+ 18,3 % en 2018) tandis que celles des véhicules équipés d'un moteur diesel se replient fortement (- 15,4 %). La part des immatriculations de voitures à essence devient ainsi en 2018 largement supérieure à celles des voitures diesel (55 % contre 39 %). Avec une part de marché supérieure à 6 %, l'émergence des motorisations hybrides et électriques se confirme en 2018 (+ 1 point par rapport à 2017).

En 2018, les exportations de produits de l'industrie automobile en France augmentent de 4,8 % pour atteindre 52,8 milliards d'euros (Md€). Les importations progressent plus rapidement, de 7,6 %, à 63,5 Md€. Le déficit extérieur, qui s'élève donc à 10,7 Md€, se creuse pour la sixième année consécutive. Les principaux clients de l'industrie automobile française sont généralement européens. Ils comprennent néanmoins des pays émergents d'Europe de l'Est ou d'Afrique du Nord. Le premier client de la France pour l'exportation de voitures particulières neuves est la Belgique, devant l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Le premier client pour l'exportation de véhicules utilitaires légers est l'Allemagne, devant la Belgique et le Royaume-Uni. Les importations sont marquées par une part toujours importante des flux de véhicules légers neufs en provenance d'Allemagne, premier partenaire commercial de l'industrie automobile en France. ■

Définitions

Industrie automobile : concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Voiture particulière : bien durable que le ménage achète, utilise, entretient et revend éventuellement sur le marché de l'occasion.

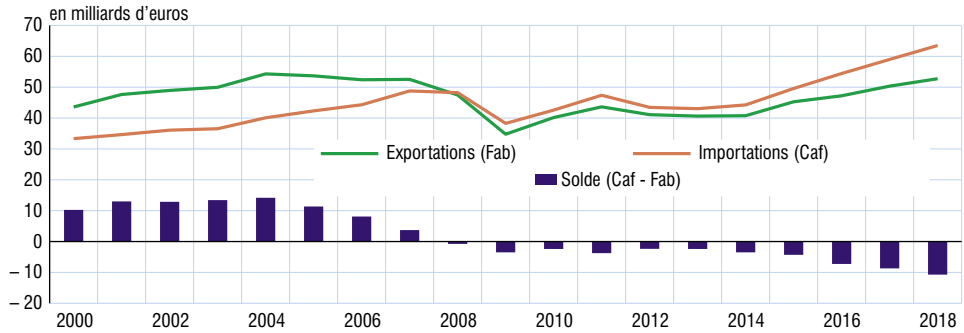
Immatriculation, véhicule utilitaire léger : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques* édition 2019, CCFA, septembre 2019.
- « Les comptes des transports en 2018 – 56^e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab*, SDES, août 2019.
- « L'industrie manufacturière en 2018 – L'activité ralentit, le déficit commercial se stabilise », *Insee Première* n° 1764, juillet 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Commerce extérieur des produits automobiles de 2000 à 2018



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Production mondiale des constructeurs français d'automobiles en 2018

	2018	18/17 en %	dont production en France
Voitures particulières	6 912	0,8	1 441
PSA Peugeot Citroën	3 297	4,3	1 055
Renault	3 615	-2,1	386
Véhicules utilitaires légers (jusqu'à 5 tonnes)¹	1 052	12,0	496
PSA Peugeot Citroën	571	17,1	156
Renault	506	9,7	364
Véhicules industriels (plus de 5 tonnes)²	37	7,6	...

1. Hors production en double compte des Opel Movano et des Opel Vivaro.
2. À partir de 2012, le périmètre des véhicules industriels porte sur les facturations de 7 tonnes et plus.
Champ : constructeurs français. Note : PSA Peugeot Citroën comprend Peugeot, Citroën, DS et depuis le 1^{er} août 2017 Opel. Renault comprend Dacia, Renault Samsung Motors, Alpine et depuis le 1^{er} janvier 2017 Lada.
Source : CCFA.

Immatriculations de voitures particulières neuves selon le constructeur

	en milliers		
	2017	2018	
		en %	
Voitures de groupes français	1 151	1 247	57,4
PSA Peugeot Citroën Opel ¹	617	699	32,2
Renault ²	534	548	25,2
Voitures de groupes étrangers	960	927	42,6
dont : Volkswagen ³	262	259	11,9
Toyota ⁴	94	103	4,8
Fiat ⁵	88	100	4,6
BMW ⁶	88	85	3,9
Ford	84	83	3,8
Nissan ⁷	73	61	2,8
Hyundai ⁸	67	78	3,6
Total des immatriculations	2 111	2 173	100,0

1. Opel appartient au Groupe PSA depuis le 1^{er} août 2017. 2. Y c. Alpine et Dacia. 3. Y c. Audi, Porsche, Seat et Skoda. 4. Y c. Lexus.
5. Y c. Alfa Roméo, Chrysler, Jeep et Lancia. 6. Y c. Mini.
7. Y c. Infiniti.
8. Y c. Kia.
Champ : France métropolitaine.
Source : CCFA.

Immatriculations de voitures particulières neuves par type d'énergie

	en milliers		
	2017	2018	
		en %	
Essence	1 004	1 188	54,7
Diesel	998	845	38,9
Hybride ¹	82	106	4,9
Électricité	25	31	1,4
Bicarburant (essence + GPL + GNV)	1	2	0,1
Autres ²	1	1	0,0
Total	2 111	2 173	100,0

1. Véhicule dont la propulsion est assurée par l'énergie provenant d'un carburant et d'une batterie ou tout autre dispositif de stockage d'énergie électrique. 2. Superéthanol, gaz naturel pour véhicule (GNV).
Champ : France métropolitaine.
Source : CCFA.

Immatriculations de voitures particulières neuves dans quelques pays de l'UE en 2018

	2018		18/17 en %	Part du diesel en %
	en milliers	en %		
Allemagne	3 436	22,7	-0,2	32,1
Autriche	341	2,3	-3,5	41,1
Belgique	550	3,6	0,6	35,5
Bulgarie	38	0,3	14,3	...
Croatie	60	0,4	18,3	...
Danemark	218	1,4	-1,5	33,0
Espagne	1 321	8,7	7,0	35,9
Estonie	26	0,2	2,7	...
Finlande	120	0,8	1,6	23,9
France¹	2 173	14,4	3,0	38,9
Grèce	103	0,7	17,4	35,7
Hongrie	137	0,9	17,5	...
Irlande	126	0,8	-4,4	54,3
Italie	1 911	12,6	-3,1	51,1
Lettonie	17	0,1	1,1	...
Lituanie	32	0,2	25,3	...
Luxembourg	53	0,3	0,0	46,9
Pays-Bas	444	2,9	7,1	12,9
Pologne	531	3,5	9,0	...
Portugal	228	1,5	2,8	53,9
Rép. tchèque	261	1,7	-3,7	...
Roumanie	131	0,9	24,6	...
Royaume-Uni	2 367	15,6	-6,8	31,6
Slovaquie	98	0,6	2,2	...
Slovénie	65	0,4	4,1	...
Suède	354	2,3	-6,8	37,2
UE^{2,3}	15 143	100,0	0,2	36,6

1. France métropolitaine. 2. UE à 15 pays pour la part du diesel.
3. UE à 26 pays pour le nombre d'immatriculations.
Note : données non disponibles pour Chypre et Malte.
Sources : ACEA ; CCFA.

18.4 Construction

En 2018, la production dans la **construction** ralentit nettement (+ 1,8 %, après + 4,8 %) après une stabilisation. La valeur ajoutée de la **branche** ralentit aussi (+ 0,1 %, après + 3,1 %) et ne contribue plus à la croissance du PIB. L'**emploi en équivalent temps plein (EQTP)** progresse (+ 1,3 % en 2018, après + 0,0 % en 2017).

Sur l'ensemble de l'année 2018, le nombre de **logements autorisés** s'élève à 456 300 unités et baisse de 7,0 % par rapport à l'année 2017. La baisse est plus importante pour les logements **individuels** purs (- 9,8 %) que pour les logements collectifs (- 6,9 %). Le nombre de **misés en chantier** cumulées sur l'année diminue de 4,3 % à 418 500 logements.

La **production de logements** ralentit : + 5,0 %, après une augmentation de 12,1 % en 2017. Le **collectif** s'infléchit (+ 7,5 % en 2018, après + 12,9 % en 2017), ainsi que l'individuel pur mais de manière plus marquée (+ 2,1 %, après + 12,4 %). Il en est de même pour l'individuel groupé, qui se stabilise (- 0,1 %, après + 7,1 %). Depuis 2009, la surface moyenne des logements est en retrait. Mais cette évolution est limitée en 2018 (- 0,5 %, soit la baisse la plus faible depuis 10 ans) et n'est pas homogène : seules les surfaces moyennes de l'individuel groupé diminuent. Le nombre de logements terminés poursuit sa progression (+ 9,0 %, après + 8,0 %), grâce aux mises en chantier

qui ont augmenté entre 2015 et 2017 (les délais de chantier sont de deux ans environ pour le collectif et un an pour l'individuel). En 2018, 411 100 logements sont livrés dont 172 500 dans l'individuel et 238 600 dans le collectif.

En 2018, 126 400 logements neufs (appartements et maisons individuelles) sont mis sur le marché par des promoteurs immobiliers, soit 0,2 % de moins qu'en 2017. Fin 2018, l'encours de logements proposés à la vente atteint 112 000 unités. Il est supérieur de 3,2 % à celui de fin décembre 2017. Le **prix** moyen au mètre carré des appartements atteint 4 080 euros. Le prix moyen des maisons augmente ; il s'établit à 266 050 euros. Le nombre de ventes annuelles s'élève à 129 100 logements, en légère baisse par rapport à 2017. Les ventes concernent 119 700 appartements et 9 400 maisons individuelles.

En 2017, les surfaces de plancher commencées des bâtiments non résidentiels représentent 25,4 millions de mètres carrés, soit 6,6 % de plus qu'en 2016. À l'exception des exploitations agricoles, tous les secteurs sont orientés à la hausse par rapport à l'année précédente, plus particulièrement le secteur hébergement hôtelier (+ 28,1 %).

Entre 2017 et 2018, la production moyenne dans le secteur de la construction augmente de 1,7 % dans la zone euro et de 2,0 % dans l'Union européenne. ■

Définitions

Construction individuelle ou collective : on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Autorisation de construction, branche d'activité, construction, emploi en équivalent temps plein (EQTP), logement autorisé, logement commencé, permis de construire, production de logement, prix des logements, Sit@del2 : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Compte du logement 2018 », *Datalab*, SDES, septembre 2019.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « La production dans le secteur de la construction en baisse de 0,4 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 31, Eurostat, février 2019.

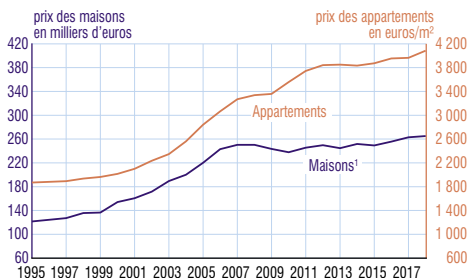
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Équilibre ressources emplois de la construction

	2017 (r)		18/17 en %		2018
	en milliards d'euros courants		en volume	en prix	
Ressources	318,0	1,8	2,4		331,2
Production au prix de base	292,2	1,8	2,3		304,3
TVA	23,7	1,4	3,7		24,7
Autres impôts sur production	2,0	2,7	5,4		2,2
Emplois					
Investissement	224,0	1,5	2,3		232,7
<i>dont : sociétés non financières</i>	71,6	3,5	2,6		76,0
<i>adm. publiques</i>	45,5	2,0	2,7		47,6
<i>ménages</i>	94,3	1,5	1,8		97,4
Consommation finale	18,7	2,6	2,0		19,6
Consommations intermédiaires	75,9	1,9	2,8		79,2
Variations de stock	-0,5	n.s.	n.s.		-0,2

Note : la construction comprend la promotion immobilière.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Prix moyens des appartements et maisons neufs de 1995 à 2018



1. Maisons individuelles commercialisées par les promoteurs.
Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee ; SDES.

Logements commencés

	en milliers				18/17 en %
	2000	2010 (r)	2015	2018	
Logements individuels	211,5	205,4	143,7	165,4	-5,3
Logements collectifs ¹	126,2	208,0	202,2	253,1	-3,7
Total	337,6	413,4	345,8	418,5	-4,3

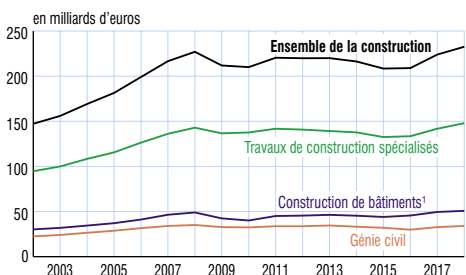
1. Y.c. les logements en résidence (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.).
Champ : France hors Mayotte.
Note : données en date réelle c'est-à-dire à la date de la mise en chantier qui a parfois eu lieu plusieurs mois avant la transmission de l'information. Les chiffres en date réelle font l'objet de plusieurs révisions successives avant de se stabiliser progressivement.
Source : SDES, estimations sur données arrêtées à fin juillet 2019.

Locaux commencés de bâtiments non résidentiels

	en millions de m ²			
	2000	2010	2016 (r)	2017
Hébergement hôtelier	0,4	0,7	0,5	0,7
Bureaux	3,8	2,8	3,0	3,3
Commerce et artisanat	3,9	4,6	3,8	4,1
Industrie et entrepôts	12,9	5,8	6,0	7,2
Exploitations agricoles	11,8	8,8	6,2	5,7
Service public	6,6	5,9	4,2	4,3
Total	39,3	28,7	23,8	25,4

Note : surfaces ; estimations en date réelle à fin avril 2019.
Source : SDES.

Investissement en construction de 2002 à 2018



1. Y.c. la promotion immobilière.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Permis de construire de bâtiments résidentiels dans l'UE

	indice base 100 en 2015			
	2000 (r)	2005 (r)	2017 (r)	2018
Allemagne	120,2	83,3	113,1	115,4
Autriche	...	70,8	128,8	107,0
Belgique	92,7	129,3	109,9	135,8
Bulgarie	29,2	190,5	144,6	205,8
Chypre	190,4	587,1	154,5	194,0
Croatie	175,4	336,3	179,6	168,9
Danemark	70,7	150,1	123,0	139,7
Espagne	1 219,3	1 674,0	154,4	191,8
Estonie	19,3	163,8	141,0	125,1
Finlande	110,9	118,0	150,8	133,9
France	101,1	141,2	121,7	113,4
Grèce	1 342,8	3 184,0	123,9	175,9
Hongrie	337,0	407,6	312,3	302,4
Irlande	699,5	761,7	159,3	224,2
Italie	429,7	649,1	120,8	128,0
Lettonie	143,1	167,6
Lituanie	28,0	86,5	119,3	122,9
Luxembourg	82,7	115,5	123,6	137,3
Malte	100,6	230,1	248,8	326,5
Pays-Bas	146,8	155,6	125,9	129,3
Pologne	79,9	63,8	133,8	138,2
Portugal	1 423,4	871,5	172,5	245,8
Rép. tchèque	124,0	156,3	123,0	127,2
Roumanie	80,5	111,3	106,4	109,2
Royaume-Uni	105,2	126,4	110,9	105,6
Slovaquie	...	99,1	104,7	116,6
Slovénie	184,3	264,8	116,8	136,2
Suède	33,5	64,4	134,0	110,4
UE	236,0	305,1	123,6	126,4

Champ : bâtiments résidentiels, sauf bâtiments pour collectivités.
Note : données brutes estimées.
Source : Eurostat (extraction du 9 septembre 2019).

19.1 Bilan énergétique

En 2018, la production d'énergie primaire s'élève en France à 138,0 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). Elle augmente de 4,6 % après deux années de baisse consécutive. Ce rebond s'explique principalement par celui de la production nucléaire et de la production des énergies renouvelables (EnR) électriques notamment hydraulique. La consommation d'énergie primaire nationale, quant à elle, décroît légèrement (-0,5 %), en raison de moindres besoins de chauffage consécutifs à un hiver plus doux qu'en 2017. En conséquence, les importations nettes d'énergie diminuent de 4,5 % et le taux d'indépendance énergétique gagne 2,7 points, à 55,4 %.

Les prix de l'énergie payés par les ménages augmentent en moyenne en 2018 mais avec des disparités fortes entre formes d'énergie. La remontée des cours du pétrole et, dans une moindre mesure, la hausse de la taxation des produits pétroliers se traduisent par une augmentation du prix du fioul domestique et des carburants. Celui du gaz naturel pour les ménages croît également. Le prix de l'électricité domestique augmente plus modérément. La facture moyenne d'énergie des ménages s'élève à environ 3 100 € en 2018 (dont 1 400 € de taxes), en hausse de 7 % en euros courants. Elle est répartie à parts égales entre le logement et les carburants. La facture liée au logement augmente de 2 %, hausse à laquelle contribuent de manière proche le gaz, l'électricité et les produits pétroliers. La dépense des ménages en carburants, tirée

par le rebond des prix, augmente encore plus sensiblement (12 %), malgré la baisse des volumes consommés. L'énergie représente 9,0 % du budget des ménages, soit 0,5 point de plus qu'en 2017.

Dans un contexte de croissance modérée du PIB, la consommation finale d'énergie corrigée des variations climatiques décroît de 0,8 % en 2018, ce qui traduit la poursuite d'une dynamique de gains d'efficacité énergétique. La consommation d'énergie à usage de transport diminue de 1,8 %. La consommation d'énergie résidentielle baisse. Cette baisse est imputable aux énergies fossiles. En revanche, la consommation d'électricité augmente légèrement et les EnR poursuivent leur progression. La consommation d'énergie de l'industrie rebondit de 2,4 %. Ce rebond, qui rompt avec la tendance baissière observée depuis le début de la décennie, est surtout tiré par la consommation de gaz. La consommation d'électricité, qui reste la première forme d'énergie utilisée dans le secteur, se stabilise.

En 2017, la consommation d'énergie dans l'Union européenne (UE) a continué d'augmenter pour la troisième année consécutive, s'éloignant ainsi des objectifs d'efficacité énergétique. La consommation d'énergie primaire s'est élevée à 1 561 Mtep, tandis que la consommation finale d'énergie a atteint 1 222 Mtep. La consommation d'énergie primaire a baissé le plus en Estonie et a augmenté le plus à Malte. La consommation finale d'énergie a baissé le plus en Belgique et a augmenté le plus en Slovaquie. ■

Définitions

Énergie primaire : ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Tonne équivalent pétrole (tep) : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, consommation primaire d'énergie, électricité, énergie finale, énergie nucléaire, énergies renouvelables, taux d'indépendance énergétique : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France en 2018 – Données définitives », *Datalab Essentiel*, SDES, décembre 2019.
- « Les énergies renouvelables en France en 2018 », *Datalab Essentiel*, SDES, septembre 2019.
- « Chiffres clés de l'énergie », *Datalab*, SDES, septembre 2019.
- « La consommation d'énergie dans l'UE a augmenté de 1 % en 2017 », *communiqué de presse* n° 26, Eurostat, février 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Bilan énergétique 19.1

Bilan énergétique de la France

en millions de tep

	2016 (r)		2017 (r)		2018				
	Total	Total	Charbon	Pétrole	Gaz	Électricité - Nucléaire ¹	ENRT ² et déchets	Chaleur vendue ³	Total
Approvisionnement									
Production d'énergie primaire	133,8	131,9	///	0,9	0,0	116,6	20,4	///	138,0
Importations	152,0	157,3	9,2	97,3	43,8	1,2	1,4	///	152,8
Exportations	-30,3	-32,1	0,0	-20,3	-5,3	-6,6	-1,1	///	-33,3
Variation de stocks (+ déstockage, - stockage)	1,8	0,2	-0,1	0,8	-1,7	///	///	///	-1,0
Soutes maritimes et aériennes internationales	-7,1	-7,3	///	-7,6	///	///	///	///	-7,6
Total des disponibilités	250,2	250,0	9,0	71,2	36,7	111,2	20,8	///	249,0
Taux d'indépendance énergétique (en %)	53,5	52,8	///	///	///	///	///	///	55,4
Emplois									
Consommation de la branche énergie ⁴	94,2	94,3	7,7	5,1	7,9	73,3	5,9	-3,6	96,3
Consommation finale énergétique ⁴	142,5	143,3	1,2	54,6	29,3	38,4	15,6	3,8	142,9
Agriculture, industrie (y c. construction)	32,0	31,1	1,1	5,7	9,9	11,4	2,0	1,5	31,7
Résidentiel, tertiaire	64,8	64,4	0,1	8,0	17,8	25,6	9,5	2,1	63,2
Transports	45,8	46,1	0,0	40,9	0,1	0,9	3,4	0,0	45,3
Consommation finale non énergétique ⁴	13,5	14,2	0,3	11,8	1,3	///	///	///	13,4
Consommation totale d'énergie primaire⁴	250,2	251,9	9,2	71,5	38,5	111,7	21,5	///	252,4
dont corrections climatiques	-0,1	1,9	0,2	0,3	1,8	0,5	0,7	0,0	3,5

1. Le nucléaire est comptabilisé en équivalent primaire à la production (chaleur dégagée par la réaction nucléaire, puis convertie en électricité).

2. Énergies renouvelables thermiques : biomasse solide (bois-énergie, résidus agricoles et agroalimentaires), biogaz, biocarburants, géothermie, solaire thermique, pompes à chaleur. 3. La chaleur (vendue) est distinguée des autres énergies, alors que dans les éditions antérieures, les consommations de combustibles utilisés pour produire cette chaleur étaient considérées comme des consommations finales (réparties entre consommateurs au prorata de leurs volumes d'achat de chaleur). 4. Corrigée des variations climatiques.

Source : SDES.

Structure de la consommation d'énergie primaire

en %

	1990	2000	2010	2017 (r)	2018
Hydraulique, éolien, photovoltaïque	2,1	2,2	2,5	2,9	3,6
ENRT ¹ et déchets	5,1	4,4	6,3	8,2	8,5
Nucléaire ²	34,3	40,0	41,9	40,0	40,7
Gaz	11,8	14,4	15,4	15,7	15,3
Pétrole	37,9	33,1	29,5	29,3	28,3
Charbon	8,9	5,9	4,4	4,0	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Énergies renouvelables thermiques : biomasse solide (bois-énergie, résidus agricoles et agroalimentaires), biogaz, biocarburants, géothermie, solaire thermique, pompes à chaleur.

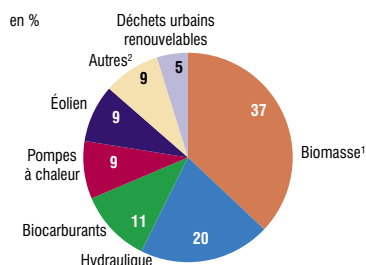
2. L'énergie nucléaire est comptabilisée en équivalent primaire à la production (chaleur dégagée par la réaction nucléaire, puis convertie en électricité), déduction faite du solde exportateur d'électricité.

Champ : France métropolitaine pour les années 2010 et antérieures.

Note : énergie primaire corrigée des variations climatiques.

Source : SDES.

Part des filières dans la production d'énergie primaire renouvelable en 2018



1. Bois énergie et résidus agricoles. 2. Biogaz, solaire thermique, géothermie, solaire photovoltaïque et énergies marines.

Source : SDES.

Production et consommation intérieure brute d'énergie dans l'UE en 2017

en millions de tep

	Production	Consommation intérieure brute	Taux d'indépendance énergétique ¹ en %
Allemagne	115,8	322,2	35,9
Autriche	12,3	34,4	35,8
Belgique	14,9	56,6	26,2
Bulgarie	11,7	18,9	61,8
Chypre	0,1	2,6	5,2
Croatie	4,2	8,9	47,5
Danemark	15,9	18,2	87,1
Espagne	34,2	131,1	26,1
Estonie	5,8	5,8	100,5
Finlande	18,1	33,9	53,3
France	132,2	256,0	51,6
Grèce	7,5	24,2	31,0
Hongrie	11,1	26,7	41,8
Irlande	4,9	14,7	33,2
Italie	36,7	159,5	23,0
Lettonie	2,6	4,6	56,8
Lituanie	1,8	7,4	23,8
Luxembourg	0,2	4,3	4,4
Malte	0,0	0,8	3,7
Pays-Bas	41,7	78,3	53,3
Pologne	64,0	105,1	60,9
Portugal	5,2	24,0	21,8
Rép. tchèque	27,3	43,4	62,9
Roumanie	25,5	33,4	76,2
Royaume-Uni	118,1	185,5	63,7
Slovaquie	6,4	17,2	36,9
Slovénie	3,5	6,8	51,8
Suède	36,6	50,5	72,5
UE	758,2	1 674,9	45,3

1. Rapport de la production à la consommation.

Sources : Eurostat (extraction du 03 décembre 2019) ; SDES.

19.2 Pétrole – Charbon

En 2018, le cours du *Brent* (**pétrole** brut de référence pour le marché européen), calculé en moyenne sur l'ensemble de l'année, s'établit à 71 dollars (\$). Il augmente fortement (+ 31 %) par rapport à 2017. En moyenne annuelle, le prix du pétrole brut importé par les raffineurs français s'est élevé en moyenne à 449 euros (€) la tonne en 2018, en hausse de 26 % sur un an. Il atteignait plus de 600 € la tonne en 2012.

En 2018, les importations de pétrole brut s'élevèrent à 54 millions de **tonnes équivalent pétrole** (Mtep), en net repli (- 7,8 %) par rapport à 2017. La facture correspondante augmente fortement pour la deuxième année consécutive (+ 15 % sur un an, après + 26 % en 2017), en raison de l'envolée des cours et malgré la baisse sensible des quantités achetées. Le Kazakhstan demeure le principal fournisseur de la France, suivie par l'Arabie Saoudite qui est repassée à la deuxième place en 2018. Elle devance la Russie. Le Nigeria, l'Algérie et la Libye viennent ensuite, avec des quantités en hausse sur un an. Les importations en provenance de la Norvège, qui étaient en hausse depuis deux ans, ont nettement reculé. En 2018, la France a acheté un peu plus de la moitié de son pétrole brut auprès des membres de l'**Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep)**. Le solde importateur de la France en produits raffinés s'établit à 23 Mtep en 2018, soit son niveau de 2015, mais reste inférieur à celui des années précédentes.

Autrefois importante, la production primaire d'énergie fossile en France est désormais marginale. Elle s'élève à 1 Mtep en 2018, composée en majeure partie de pétrole brut extrait des bassins parisiens et aquitains. Cette production de pétrole brut ne satisfait désormais qu'un peu plus de 1 % de la consommation nationale.

Le **charbon** est principalement importé sous forme primaire. En 2018, son prix moyen s'élève à 139 € la tonne. Il augmente légèrement sur un an (+ 5 %), répercutant l'évolution globalement à la hausse des prix sur les marchés internationaux entre 2017 et 2018.

La **consommation primaire** de charbon suit une tendance à la baisse depuis une trentaine d'années. Après un niveau historiquement bas en 2016, la consommation était repartie à la hausse en 2017. Elle renoue avec sa tendance de long terme en 2018, en se repliant à 9 Mtep. La filière fonte constitue le principal secteur d'activité consommateur de charbon, avec, en 2018, 47 % de la consommation totale. Elle est suivie par celui de la production d'électricité et de chaleur qui ne représentent plus que 30 % de la consommation (contre 48 % en 2012). La **consommation finale** (essentiellement celle de l'industrie manufacturière hors hauts-fourneaux) représente, quant à elle, 16 % de l'ensemble.

La dépense totale en charbon s'élève à 2,1 milliards d'euros en 2018, en retrait de 8 % par rapport à 2017. Les hauts-fourneaux en concentrent à eux seuls plus de 60 %. ■

Définitions

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Consommation finale d'énergie : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (pertes de transformation, de transport et de distribution d'énergie, consommation propre des entreprises de la branche). Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation primaire d'énergie, organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), pays de la mer du Nord, pétrole et produits pétroliers, réserves prouvées, tonne équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France en 2018 – Données définitives », *Datalab Essentiel*, SDES, décembre 2019.
- « Les ventes de produits pétroliers en 2018 (France métropolitaine) », *Datalab Essentiel*, SDES, octobre 2019.
- « Pétrole 2018 », *L'intégral*, Comité Professionnel du Pétrole (CPDP), édition 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation de produits pétroliers

en millions de tonnes

	1973	1985	2018	18/17 en %
Gazole	6,5	10,9	33,6	- 3,1
Fioul domestique	37,2	20,7	5,7	- 9,1
Supercarburants	15,8	18,0	8,0	3,9
Bases pétrochimie	5,4	7,1	7,7	- 12,3
Carburacteurs	1,8	2,6	6,8	3,6
Fiouls lourds	34,1	8,2	0,4	- 29,8
Gaz (GPL)	2,7	2,9	1,7	- 3,6
Autres produits	8,2	4,7	9,0	1,5
Consommation intérieure	111,8	75,1	72,9	- 3,0

Source : CPDP.

Consommation de pétrole dans le monde

en millions de tonnes

	1973	1985	2018	2018 en %
États-Unis	833	710	893	19,7
Chine	54	90	628	13,9
Inde	23	43	237	5,2
Japon	269	208	176	3,9
Arabie saoudite	24	47	156	3,4
Russie	...	247	146	3,2
Brésil	39	56	141	3,1
Corée du Sud	12	26	122	2,7
Allemagne ¹	162	126	109	2,4
Canada	82	71	105	2,3
Iran	16	44	82	1,8
Indonésie	9	22	80	1,8
Mexique	26	61	79	1,7
France	127	84	76	1,7
Royaume-Uni	114	78	74	1,6
Total monde	(r) 2 770	(r) 2 831	4 529	100,0

1. Ex-RFA pour 1973.

Sources : BP Statistical Review of World Energy ; CPDP.

Consommation de charbon par secteur

en millions de tep

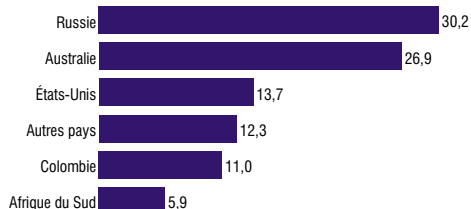
	1990	2000	2010	2018	18/17 en %
Branche énergie¹	14,9	12,6	9,6	7,7	- 9,9
dont filière fonte	4,4	- 1,8
Consommation finale¹	5,3	2,5	1,8	1,5	2,1
Industrie (y c. construction)	3,3	1,7	1,4	1,1	4,7
Autres usages énergétiques	1,7	0,6	0,4	0,1	- 25,0
Non énergétique	0,3	0,2	0,1	0,3	- 3,3
Total consommation primaire¹	20,3	15,1	11,4	9,2	- 8,2

1. Données corrigées des variations climatiques France métropolitaine de 1990 à 2010, France à partir de 2011. Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

Provenance des importations de charbon en 2018

en %



Sources : DGDDI ; SDES.

Prix moyens des énergies importées

en euros courants Caf par tonne

	1973	1985	2000	2018
Charbon ¹	22	80	49	139
Pétrole brut	18	281	228	459
Produits pétroliers raffinés	31	295	278	551

1. Houille, lignite, coke et agglomérés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : DGDDI ; SDES.

Provenance du pétrole brut importé en France

en millions de tonnes

	1973	1990	2018	2018 en %
Afrique	(r) 33,2	(r) 20,9	17,7	33,2
dont : Nigeria	12,6	3,1	5,8	10,9
Algérie	11,1	3,0	5,1	9,5
Libye	6,5	2,9	4,7	8,8
URSS/ex-URSS	3,4	6,2	16,8	31,6
dont : Kazakhstan	///	///	8,1	15,3
Russie	///	///	7,6	14,3
Moyen-Orient	96,4	31,7	12,6	23,7
dont Arabie Saoudite	30,2	15,2	8,0	14,9
Mer du Nord	0,2	10,4	4,1	7,7
Autres	1,8	4,1	2,0	3,8
Importations totales	134,9	73,4	53,3	100,0
dont Opep	127,8	41,7	29,3	55,0

Champ : y c. condensats et autres produits à distiller et part non-bio des additifs. Note : le pétrole est classé ici en fonction du pays d'où il a été extrait.

Source : SDES.

Production et réserves de pétrole brut dans le monde

en millions de tonnes

	Production en 2018		Réserves prouvées au 1 ^{er} janvier 2019	
	en %	en %	en %	en %
Amérique du Nord	875	19,8	31 187	13,7
Canada	186	4,2	22 838	10,0
États-Unis	689	15,6	8 349	3,7
Amérique latine	423	9,6	45 877	20,1
dont : Brésil	129	2,9	1 751	0,8
Mexique	98	2,2	877	0,4
Venezuela	77	1,8	41 311	18,1
Afrique	387	8,8	16 902	7,4
dont : Algérie	65	1,5	1 664	0,7
Libye	48	1,1	6 598	2,9
Nigeria	98	2,2	4 936	2,2
Europe	882	20,0	18 114	7,9
dont : France	1	0,0	8	0,0
Kazakhstan	100	2,3	4 093	1,8
Norvège	73	1,7	1 167	0,5
Royaume-Uni	48	1,1	341	0,1
Russie	575	13,0	10 914	4,8
Proche-Orient	1 482	33,6	109 771	48,1
dont : Arabie saoudite	578	13,1	36 325	15,9
Irak	226	5,1	20 085	8,8
Iran	220	5,0	21 228	9,3
Koweït	147	3,3	13 847	6,1
Extrême-Orient et Océanie	361	8,2	6 317	2,8
dont Chine	189	4,3	3 537	1,6
Total monde	4 411	100,0	228 167	100,0
dont Opep	1 837	41,6	162 250	71,1

Sources : CPDP ; Oil and Gas Journal.

19.3 Électricité – Gaz naturel

La production d'électricité en France métropolitaine est relativement stable depuis le milieu des années 2000, son niveau fluctuant principalement avec la disponibilité du parc nucléaire et l'activité des barrages hydrauliques. Nette de la consommation des auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales, elle s'établit à 558 térawatt-heure (TWh) en 2018, en hausse de 3,7 % par rapport à 2017. Le nucléaire représente 70 % de la production totale d'électricité en métropole, devant l'hydraulique (13 %), le thermique classique (10 %), l'éolien (5 %) et le photovoltaïque (2 %).

Après avoir baissé en 2017 (-0,5 %), la consommation totale d'électricité – nette des pertes de transport et de distribution et de l'électricité absorbée par le pompage – recule à nouveau de 0,7 % en 2018, pour atteindre le niveau de 449 TWh. **Corrigée des variations climatiques**, la consommation totale d'électricité est stable entre 2017 et 2018. Depuis 2012, elle a baissé de 0,7 %.

La dépense d'électricité s'élève à 52,1 milliards d'euros (Md€) en 2018. Elle augmente de 1,2 % par rapport à l'année précédente, en euros constants, en raison de la hausse relative du prix moyen de l'électricité.

Le résidentiel représente 36 % de la consommation finale physique, devant le tertiaire (32 %), l'industrie (28 %), le transport (2 %) et l'agriculture (2 %). Comme le prix de l'électricité pour les ménages, tenant compte de coûts d'acheminement et de commercialisation différents, est en moyenne

supérieur au prix payé par les entreprises, le résidentiel pèse encore davantage dans la dépense (53 %). À l'inverse, l'industrie, bénéficiant des prix les plus bas, ne représente que 15 % de cette dernière. Les entreprises tertiaires, dont les prix sont proches de la moyenne des consommateurs, acquittent 29 % de la dépense.

La **consommation finale énergétique** de gaz naturel décroît de 1,4 % en 2018, à 360 TWh. Corrigée des variations climatiques, elle progresse néanmoins de 1,0 % sur un an. Le résidentiel représente 39 % de la consommation finale énergétique de gaz naturel, devant l'industrie (34 %) et le tertiaire (26 %).

Les importations françaises reposent à plus de 80 % sur des contrats de long terme négociés de gré à gré, principalement avec la Norvège, la Russie et l'Algérie. Les évolutions des prix sont très dépendantes des cours du pétrole, sur lesquels ils sont historiquement indexés. Après avoir atteint en cours d'année 2016 son plus bas niveau depuis le début de la décennie, le prix du gaz naturel est remonté en 2017, tiré par les tensions sur le marché de l'électricité et la hausse des cours du charbon. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie sur les trois premiers trimestres 2018 avant de baisser fortement et de manière quasi continue depuis. La conjonction d'une offre plus abondante que prévue, avec la mise en route de nouvelles capacités de production de gaz naturel liquéfié, et d'une demande mondiale moins forte explique cette chute. ■

Définitions

Consommation primaire d'énergie : consommation de tous les acteurs sur le territoire national, égale à la somme de la consommation finale (i.e. de la consommation des utilisateurs finals) et de la consommation nette du secteur de l'énergie.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, consommation intérieure d'électricité, contrats d'importation de gaz naturel, pouvoir calorifique, tonne équivalent pétrole (tep), unité de mesure d'énergie : voir la rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France en 2018 – Données définitives », *Datalab Essentiel*, SDES, décembre 2019.
- « Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2018 », *Datalab Essentiel*, SDES, juin 2019.
- « Bilan physique et monétaire du gaz naturel 2011 – 2016 », *Datalab*, SDES, juillet 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production brute et consommation d'électricité

en TWh

	1973	1985	2000	2018	18/17 en %
Production nationale	183	344	540	582	3,6
Hydraulique, éolien et photovoltaïque	49	64	72	110	22,7
Thermique nucléaire	15	224	415	413	3,7
Thermique classique	120	56	53	59	-20,3
Solde des échanges	-3	-23	-69	-63	56,9
Importations	5	6	4	14	-35,8
Exportations	-8	-29	-73	-77	25,0
Pompages	-1	-3	-7	-7	4,1
Consommation des auxiliaires	-8	-16	-24	-24	0,1
Consommation intérieure	171	303	440	488	-0,6

Champ : France métropolitaine pour les années 2000 et antérieures.

Source : SDES.

Production et consommation de gaz naturel

en TWh pouvoir calorifique supérieur

	1990	2000	2010	2018	18/17 en %
Production totale¹	33	19	8	0	-45,2
Consommation totale²	345	477	512	498	-2,3
Branche énergie ^{2,3}	29	49	118	102	-13,3
Consommation finale énergétique ²	292	398	381	379	1,0
Industrie ² (y c. construction)	120	161	140	128	4,6
Résidentiel-tertiaire ²	171	233	238	246	-1,0
Agriculture, transports et divers	2	4	3	5	14,7
Usage non énergétique	25	30	13	17	2,0

1. Biométhane exclus. 2. Corrigé des variations climatiques.

3. Consommation nette de gaz naturel de la branche énergie (y c. pertes et écart statistique).

Champ : France métropolitaine pour les années 2010 et antérieures.

Source : SDES.

Consommation finale d'électricité par secteur

en TWh

	1990	2000	2010	2018	18/17 en %
Résidentiel-tertiaire ¹	181	242	297	303	0,4
Industrie ¹	115	135	116	124	0,2
Transports	7	9	10	10	-4,6
Agriculture	2	3	8	9	-3,2
Total¹	305	389	431	447	0,1

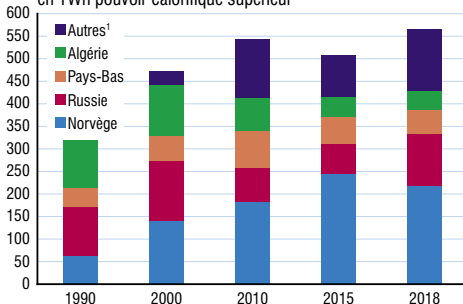
1. Corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine pour les années 2010 et antérieures.

Source : SDES.

Importations de gaz naturel par origine

en TWh pouvoir calorifique supérieur



1. Inclut les importations d'origine indéterminée (e.g. contrats à court terme).

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

Production nette et consommation d'électricité dans quelques pays de l'OCDE en 2018

en TWh

	Production nette			Consommation intérieure
	Totale	dont nucléaire	dont hydraulique	
Allemagne	622,8	72,3	22,7	566,0
Australie	243,5	///	17,9	243,0
Autriche	65,0	///	39,5	73,9
Belgique	71,8	27,1	1,3	87,8
Canada	650,1	97,4	369,3	601,5
Danemark	28,7	///	0,0	33,9
Espagne	263,9	53,3	36,7	272,7
États-Unis	4 224,0	806,7	312,2	4 242,3
Finlande	67,6	21,9	13,2	87,5
France	559,1	393,6	69,1	492,7
Grèce	53,2	///	5,8	59,7
Irlande	29,7	///	0,9	29,2
Italie	279,1	///	49,3	321,2
Japon	1 042,3	47,3	88,5	1 032,5
Luxembourg	2,2	///	1,4	6,4
Mexique	307,8	13,1	30,1	310,3
Norvège	146,4	///	139,1	136,3
Pays-Bas	112,1	3,3	0,1	120,0
Portugal	58,4	///	14,0	55,8
Royaume-Uni	317,6	59,1	7,6	332,5
Suède	156,1	63,2	61,2	138,7
Suisse	68,1	24,6	37,7	65,7

Note : données provisoires ou estimées.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Production et consommation de gaz naturel dans quelques pays de l'OCDE

en milliards de m³

	Production		Consommation	
	2017	2018	2017	2018
Allemagne	7,0	5,9	92,5	85,3
Australie	112,6	130,5	44,0	45,2
Autriche	1,3	1,1	9,5	9,0
Belgique	///	///	17,3	17,7
Canada	184,2	190,9	124,5	133,3
Danemark	4,8	4,1	3,1	3,0
Espagne	0,0	0,1	31,0	30,9
États-Unis	774,7	863,8	767,7	848,3
Finlande	///	///	2,3	2,6
France	0,1	0,1	42,9	40,9
Grèce	///	0,0	4,9	4,8
Irlande	3,4	3,4	5,3	5,4
Italie	5,5	5,5	75,2	72,7
Japon	4,7	4,4	121,4	121,9
Luxembourg	///	///	0,8	0,8
Mexique	36,2	33,0	54,6	46,7
Norvège	127,7	126,4	5,6	5,2
Pays-Bas	43,9	38,6	46,4	43,0
Portugal	///	///	6,2	5,7
Royaume-Uni	41,9	40,7	79,6	80,9
Suède	///	///	0,8	1,1
Suisse	0,0	0,0	3,6	3,4

Source : Agence internationale de l'énergie.

20.1 Commerce

En 2018, l'activité des secteurs du **commerce** ralentit légèrement, à l'exception du commerce de gros qui conserve une activité dynamique. En effet, l'investissement des entreprises (+ 3,8 %, après + 4,7 % en 2017) et les dépenses de consommation des ménages (+ 0,9 %, après + 1,4 %) décélèrent, de même que les échanges extérieurs (+ 3,5 %, après + 3,9 % pour les exportations et + 1,2 %, après + 3,9 % pour les importations).

Dans le **commerce de gros**, l'activité conserve sa vitalité dans la plupart des secteurs et la progression des prix entamée en 2017 s'accroît, en raison notamment de la hausse des carburants. L'activité des grossistes en produits agricoles bruts et animaux vivants se redresse en 2018. Premier contributeur de la croissance en 2018, le commerce de gros de biens d'équipement est encore stimulé par l'investissement des entreprises. Les ventes des grossistes en biens domestiques accélèrent, portées par les exportations de la plupart des produits, notamment des produits de luxe, tandis que la consommation des ménages français diminue. Seule l'activité des autres grossistes spécialisés se dégrade en 2018, pénalisée par les ventes de produits pétroliers.

Après trois années de croissance soutenue, l'activité du **commerce** et de la **réparation automobiles** marque le pas dans l'ensemble des secteurs. Les prix augmentent sensiblement, tirés à la hausse par les exigences accrues sur les normes anti-pollution. Les ventes du commerce automobile (plus de 70 % du total des ventes) contribuent pour seulement 0,8 point à la croissance d'ensemble du secteur. Les immatriculations de voitures particulières neuves ralentissent,

particulièrement en fin d'année. Les constructeurs de groupes français gagnent cependant 3 points de part de marché pour atteindre 57,4 %, du fait du rachat d'Opel par le groupe PSA. Le commerce d'équipement automobile freine également, après une année 2017 particulièrement dynamique. Les ventes de motocycles reculent : les immatriculations de cyclomoteurs se contractent fortement, en lien avec l'application de la norme européenne anti-pollution Euro 4 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les plus petites cylindrées.

En 2018, dans un contexte de hausse des prix, les ventes du **commerce de détail** freinent nettement en volume, en particulier dans les grandes surfaces d'alimentation générale. Le commerce alimentaire spécialisé reste dynamique en 2018. Les ventes des petites surfaces généralistes augmentent également. Dans son ensemble, le commerce non alimentaire en magasin ralentit légèrement. Les ventes en magasin de culture et loisirs reculent fortement, essentiellement du fait des magasins de jouets. En revanche, les ventes en **grands magasins** restent soutenues, bénéficiant du retour des touristes étrangers. La vente à distance (notamment sur l'internet) continue de gagner des parts de marché malgré une croissance atténuée en 2018.

L'emploi salarié augmente modérément dans les secteurs commerciaux. En 2018, environ 3,2 millions de salariés travaillent dans le commerce ; ils représentent 20 % des salariés des secteurs principalement marchands. Pour la première fois depuis 2008, le commerce de détail est le secteur qui contribue le moins à la hausse des effectifs du commerce. ■

Définitions

Commerce de détail : consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client.

Artisanat commercial, commerce, commerce de gros, commerce et réparation d'automobiles, grand magasin, hypermarché, intermédiaires du commerce de gros, supermarché : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « La situation du commerce en 2019 », *Document de travail* n° E2019/05, Insee, décembre 2019.
- « Fêtes de fin d'année, soldes, « Black Friday » : un impact marqué sur les ventes du commerce de détail », *Insee Focus* n° 170, novembre 2019.
- « La déprise du commerce de proximité dans les centres-villes des villes de taille intermédiaire », *Insee Première* n° 1782, novembre 2019.
- « Le commerce en 2018 – L'activité ralentit, sauf dans le commerce de gros ; les préférences d'achats évoluent », *Insee Première* n° 1759, juin 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Parts de marché du commerce de détail selon la forme de vente

en % de la valeur TTC

	Produits alimentaires (hors tabac)		Produits non alimentaires	
	2017	2018 (p)	2017	2018 (p)
Alimentation spécialisée ¹	18,0	18,5	0,6	0,7
Boulangeries-pâtisseries	7,1	7,3		
Boucheries-charcuteries	4,0	4,0		
Autres magasins d'alim. spécialisée	7,0	7,2		
Petites surfaces d'alim. générale et magasins de produits surgelés	6,3	6,5		
Grandes surfaces d'alim. générale	64,7	64,8	14,1	14,4
dont : <i>supermarchés</i>	28,3	28,4	5,6	6,1
<i>hypermarchés</i>	35,5	35,4	8,2	8,1
Grands magasins et autres magasins non alim. non spécialisés	0,3	0,3	2,9	3,0
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacies)	1,2	1,0	57,2	56,5
Carburant	0,3	0,2	4,4	4,6
Pharmacies ²	0,1	0,1	10,2	10,2
Autres	0,8	0,7	42,6	41,7
Commerce hors magasin	7,6	7,3	7,4	7,6
Eventaire et marché	2,2	2,1	0,4	0,4
Vente à distance	4,2	4,1	5,5	5,7
Autres formes	1,2	1,1	1,5	1,5
Commerce de détail et artisanat commercial	98,0	98,4	82,2	82,3
Ventes au détail du commerce automobile ³	0,0	0,0	10,3	10,5
Autres ventes au détail ⁴	2,0	1,6	7,5	7,3
Ensemble des ventes au détail	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Y c. artisanat commercial. 2. Pharmacies et commerces d'articles médicaux et orthopédiques. 3. Ne comprend pas les ventes et réparations automobiles, inclut seulement les ventes et réparations de motocycles et les ventes de produits liés à l'automobile. 4. Commerce de gros, prestataires de services et ventes directes des producteurs.

Note : l'activité de certaines grandes entreprises peut relever de plusieurs formes de vente : hypermarchés, supermarchés et petites surfaces d'alimentation. Source : Insee, comptes du commerce, base 2014.

Emploi salarié dans le commerce

effectifs en milliers

Au 31 décembre	2000	2005	2018 (p)
Commerce et réparation automobiles	390	401	391
Commerce de gros	996	1 011	972
Commerce de détail ¹	1 526	1 646	1 797
Total	2 912	3 058	3 161

1. Hors activités de réparation.

Champ : France hors Mayotte, hors artisanat commercial.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Activité commerciale selon le secteur d'activité

	Valeur en milliards d'euros	Évolution des ventes en volume aux prix de l'année précédente en %	
	2018 (p)	17/16	18/17 (p)
Commerce de détail^{1 2}	518,3	1,4	0,2
Alimentation spéc. et artisanat comm.	47,9	1,0	1,5
Petites surf. d'alim. gén. et mag. de prod. surg.	14,3	2,5	4,6
Grandes surfaces d'alim. générale	181,1	0,9	-0,4
Grands mag. et autres mag. non alim. non spéc.	11,9	9,7	3,6
Magasins non alim. spécialisés (y c. pharmacie)	220,1	0,8	-0,5
Carburants	17,8	-0,7	-5,0
Technologie de l'info. et de la comm.	8,3	8,6	3,2
Équipement du foyer	50,6	1,2	0,0
Culture, loisirs	23,5	-3,4	-4,4
Autres comm. de détail en magasin spéc.	119,8	1,2	0,5
Habillement-chaussures	36,7	-0,2	-3,6
Autres équip. de la personne	21,0	4,2	0,9
Pharmacies, articles médicaux et orthop.	38,3	2,5	3,7
Autres magasins spécialisés	23,9	-1,5	1,8
Commerce hors magasin	43,0	5,3	2,2
Comm. et réparation automobiles¹	131,3	5,3	1,1
Comm. de véhicules automobiles	93,4	4,6	1,1
Entretien et réparation automobile	23,5	7,0	1,4
Comm. de gros d'équip. automobiles	1,9	6,6	0,7
Comm. de détail d'équip. automobiles	8,2	4,5	0,6
Comm. et réparation de motocycles	4,3	10,9	-1,2
Commerce de gros³	670,1	1,4	2,0
dont : produits agricoles bruts	61,8	-8,8	1,5
produits alim., de boissons et de tabac	152,8	3,5	1,1
biens domestiques	151,2	1,2	2,7
équipements de l'info. et de la comm.	50,6	6,8	7,7
autres équipements industriels	94,0	5,2	3,2
autres commerces de gros spécialisés	135,9	2,6	-0,7
Intermédiaires du commerce	135,8	1,8	1,6

1. Ventes de marchandises TTC. 2. Ventes de marchandises au détail y c. ventes de l'artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries. 3. Ventes de marchandises HT ; y c. secteurs du commerce de gros de produits divers. Note : répartition par secteur d'établissement pour le commerce de détail et le commerce et réparation d'automobiles, répartition par secteur d'entreprise pour le commerce de gros.

Source : Insee, comptes du commerce, base 2014.

Chiffre d'affaires du commerce selon le secteur d'activité au sein de l'UE en 2018

en milliards d'euros

Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total	Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total
Allemagne	282,7	1 294,9	578,5	2 156,1	Lettonie	2,3	19,7	7,8	29,8
Autriche	35,6	145,1	73,5	254,2	Lituanie	4,3	22,2	11,7	38,1
Belgique	90,0	252,4	84,1	426,5	Luxembourg	4,4	76,3	8,8	89,5
Bulgarie	5,0	42,5	16,3	63,8	Malte	0,5	5,6	2,9	9,0
Cypre	1,0	6,0	6,0	13,0	Pays-Bas	72,7	502,1	120,9	695,7
Croatie	4,6	17,4	14,6	36,6	Pologne	49,1	229,4	113,0	391,5
Danemark ¹	24,6	112,4	44,6	181,5	Portugal	21,8	71,8	51,4	145,1
Espagne	90,1	424,4	237,6	752,0	Rép. tchèque	21,6	95,8	45,3	162,7
Estonie ¹	3,3	15,0	6,8	25,1	Roumanie	12,4	69,8	50,5	132,7
Finlande	17,9	57,9	43,3	119,0	Royaume-Uni	231,6	987,7	486,2	1 705,4
France	180,3	697,5	476,7	1 354,5	Slovaquie	7,1	31,9	20,7	59,7
Grèce	7,2	60,5	42,4	110,1	Slovénie	6,5	15,7	14,5	36,7
Hongrie	14,6	54,4	31,9	100,9	Suède	44,2	140,4	81,6	266,2
Irlande ¹	16,9	130,7	39,1	186,7	UE¹	1 368,8	5 970,2	2 949,2	10 288,1
Italie	134,8	530,5	329,0	994,3					

1. Données 2017. Note : données 2018 provisoires ; données selon la Nace rév. 2.

Source : Eurostat (extraction du 9 décembre 2019).

20.2 Services marchands

En 2018, la production dans les **services marchands** non financiers accélère à nouveau (+ 4,0 % en volume, après + 3,4 % en 2017 et + 2,3 % en 2016). La **valeur ajoutée**, qui mesure la richesse créée par cette **branche d'activité**, continue de progresser vivement : + 3,4 % en volume, après + 3,3 % en 2017. Les hausses enregistrées en 2017 et 2018 sont inédites depuis plus de dix ans. Le poids des services marchands non financiers dans l'économie se renforce de 0,7 point en 2018 pour atteindre 35,6 % de la valeur ajoutée totale.

Les services principalement orientés vers les entreprises sont le principal moteur de la croissance de la valeur ajoutée des services marchands. La vitalité des activités spécialisées scientifiques et techniques s'accroît : leur valeur ajoutée progresse de 5,2 %, après + 4,5 % en 2017. Dans les services principalement orientés vers les ménages, la valeur ajoutée des activités immobilières se redresse nettement, portée par la bonne tenue de la location. À l'inverse, celle des activités d'information-communication ralentit (+ 5,2 %, après + 6,5 %), mais reste vigoureuse. Il en va de même pour les activités administratives et de soutien et l'hébergement-restauration, activités dont la valeur ajoutée s'était particulièrement accrue en 2017.

En 2018, les services principalement marchands gagnent 167 000 **emplois** nets mesurés en **équivalent temps plein (EQTP)**, soit une progression de 2,4 %, après + 3,0 % en 2017. Le ralentissement de l'emploi affecte toutes les branches des services, sauf l'information-communication. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les services

administratifs et de soutien sont particulièrement concernées. L'emploi intérimaire, classé dans les activités de soutien indépendamment de l'activité des missions exercées, continue de progresser en moyenne annuelle mais ralentit nettement.

En 2018, la consommation des ménages en services marchands est dynamique, contrairement à celle en biens, en transports ou en services financiers. La croissance est portée par les activités immobilières, et en particulier par la location de logements. En revanche, les dépenses des ménages décélèrent dans l'hébergement-restauration, principal contributeur à la croissance de la consommation des ménages en 2017. La consommation en hébergement continue de profiter de la bonne tenue du tourisme international mais pâtit du ralentissement des nuitées de la clientèle résidente. Tirée comme les années précédentes par la restauration rapide, la consommation en restauration reste vigoureuse. Celle en arts, activités culturelles, sportives et récréatives demeure bien orientée. Enfin, l'attrait des ménages pour la location (y compris la location-bail) d'automobiles et d'autres équipements personnels reste vif, comme les années précédentes.

En 2018, les exportations de services rebondissent (+ 3,0 % en volume, après - 1,4 %) alors que les importations sont en net recul (- 4,0 % en volume). Le solde des échanges extérieurs progresse fortement pour atteindre 9,6 milliards d'euros. La hausse de l'excédent commercial est portée par les activités de recherche, qui contribuent à 20 % de la croissance du solde. Les activités administratives et de soutien contribuent aussi beaucoup à cette croissance. ■

Définitions

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple).

Branche d'activité, emploi en équivalent temps plein (EQTP), valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les services marchands échappent au ralentissement de l'activité en 2018 », *Insee Première* n° 1762, juillet 2019.
- « Les services marchands en 2018 », *Document de travail* n° E2019/02, Insee, juillet 2019.
- « Les comptes de la Nation en 2018 – Le PIB ralentit nettement (+ 1,7 % après + 2,3 %), le pouvoir d'achat des ménages ralentit peu », *Insee Première* n° 1754, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Offre et demande de services marchands

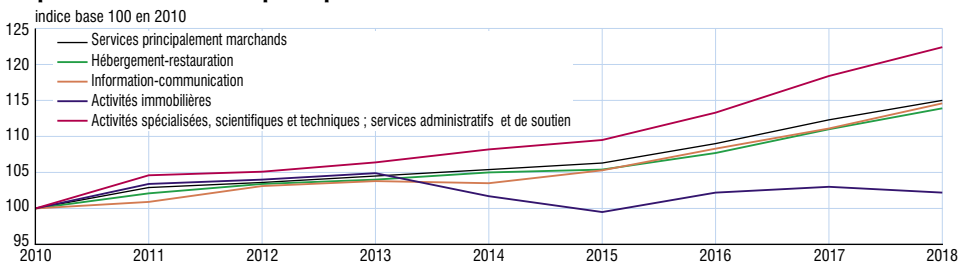
	Taux de croissance en volume en %			Taux de croissance du prix en %			Valeur en milliards d'euros
	2016 (r)	2017 (r)	2018 (p)	2016 (r)	2017 (r)	2018 (p)	2018 (p)
Production de services	2,3	3,4	4,0	0,7	0,3	0,8	1 275,3
Importations	2,6	0,2	- 4,0	1,0	- 0,4	0,6	95,7
Demande intérieure	2,1	3,6	3,4	0,7	0,3	0,8	1 291,4
dont : consommations intermédiaires	2,1	3,7	3,9	0,7	0,2	0,9	679,8
consommation finale	1,3	2,2	1,9	0,6	0,5	0,7	439,9
dont consom. finale des ménages	1,3	2,2	2,3	0,6	0,5	0,7	419,5
formation brute de capital fixe	4,3	7,4	5,3	1,3	0,1	0,8	171,7
Exportations	5,3	- 1,4	3,0	0,7	- 0,4	0,3	105,2

Lecture : en 2018, la production des services marchands s'élève à 1 275,3 milliards d'euros, elle progresse de 4,0 % en volume et de 0,8 % en prix.

Note : il s'agit de la production du produit « Services » et non de celle de la branche « Services ».

Source : Insee, comptes des services, base 2014.

Emploi dans les services principalement marchands



Source : Insee, comptes des services, base 2014.

Évolution de la production des services marchands non financiers en 2018

par rapport à l'année précédente en volume en %



Note : production de la branche « Services ».

Source : Insee, comptes des services, base 2014.

Commerce extérieur des services marchands non financiers

en milliards d'euros

	2014	2015	2016 (r)	2017 (r)	2018 (p)
Exportations	88,6	97,8	103,7	101,9	105,2
Importations	82,0	95,8	99,3	99,1	95,7
Solde	6,5	2,0	4,4	2,8	9,6

Lecture : en 2018, les importations de services s'élèvent à 95,7 milliards d'euros. L'excédent commercial sur les services s'élève à 9,6 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes des services, base 2014.

Chiffre d'affaires des services selon le secteur d'activité dans quelques pays de l'UE en 2017

en milliards d'euros

	Hébergement et restauration	Information et communication	Activités immobilières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités de services administratifs et de soutien	Total
Allemagne	93,0	280,5	135,8	336,5	237,2	1 083,0
Royaume-Uni ¹	113,5	279,2	66,6	344,7	268,3	1 072,3
France	99,6	205,2	77,6	180,5	146,3	709,3
Italie ¹	79,5	105,9	39,1	110,8	87,3	422,7
Espagne	72,9	85,3	28,7	89,4	75,5	351,9
Pays-Bas	26,3	71,8	29,0	88,9	79,7	295,7
Suède	16,4	61,6	37,1	55,3	30,3	200,8
Irlande	10,8	108,7	3,2	32,3	36,2	191,1
Belgique	16,2	36,4	14,4	70,4	41,9	179,3
Autriche	20,2	23,2	18,8	34,0	24,4	120,7
Pologne	9,7	34,3	18,7	32,5	20,2	115,4

1. Données 2016.

Source : Eurostat (extraction du 25 septembre 2019).

20.3 Banques - Assurances

La valeur ajoutée des sociétés financières se redresse en 2018, après une baisse en 2017 et dans une moindre mesure en 2016. Ce retournement est le fait des **banques** comme des sociétés d'**assurance**.

En 2018, la valeur ajoutée des **intermédiaires financiers** rebondit de + 3,5 % après une forte baisse de 9,7 % en 2017 (dont + 4,5 % pour les seuls **établissements de crédit** après - 12,7 % en 2017). Cette augmentation de la valeur ajoutée provient principalement de l'augmentation de la production facturée mesurée par les commissions (+ 3,0 milliards d'euros en 2018). Les **services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)** sont en légère baisse en 2018 (- 0,8 milliard d'euros), du fait d'une diminution de la **marge globale d'intermédiation** de 5 points de base. Les marges d'intermédiation sur les crédits et sur les dépôts décroissent légèrement, pénalisées par la baisse des taux. Le léger rebond du **taux de marge** (au sens de la comptabilité nationale) s'explique par une augmentation de la production facturée plus dynamique que l'augmentation de la consommation intermédiaire (+ 0,3 milliard d'euros) et celle de la masse salariale (+ 0,1 milliard d'euros). Le taux de marge augmente de 2,1 points en 2018 pour atteindre 32,6 %.

La valeur ajoutée des sociétés d'assurance se redresse en 2018 (+ 3,2 %), après un fort repli (- 13,2 %) en 2017 ; celui-ci était notamment lié à un effet de périmètre, avec l'intégration dans les comptes de l'État de l'activité d'assurance à l'exportation de la Coface. La production de services des sociétés

d'assurance baisse légèrement (- 0,2 % en valeur), après une hausse (+ 2,0 %) en 2017. La hausse de la production des « autres activités » (+ 3,9 %) et de l'assurance dommages (+ 2,0 %) est plus que compensée par la baisse de la production d'assurance-vie et de réassurance (respectivement - 3,5 % et - 5,5 %). La situation de l'assurance-vie est assez paradoxale : dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas auquel il faut ajouter la chute du cours des actions en fin d'année, la collecte nette est de nouveau dynamique en 2018 (+ 21,1 milliards, après + 8,9 milliards en 2017). Elle est redevenue positive pour les supports euros ; elle reste toujours aussi bien orientée pour les supports en unités de compte alors même que la baisse des cours de la bourse a pesé sur les rendements. Les marges sur primes des assureurs ont toutefois subi le contrecoup de la reconstitution de leurs provisions mathématiques. Les cotisations d'assurance de biens et de responsabilité progressent à un rythme plus élevé que les charges de prestations équivalentes (respectivement + 2,9 % et + 2,4 %). Par ailleurs, le solde entre les primes nettes d'assurances dommages et les indemnités s'améliore : l'année 2018 n'a pas connu autant d'aléas climatiques que 2017, ce qui joue à la baisse sur le risque catastrophes naturelles ; toutefois, le coût de l'indemnisation des sinistres automobiles est chaque année plus élevé même si leur nombre diminue. Les cotisations et les prestations en assurance maladie et accidents corporels restent pour leur part orientées à la hausse. ■

Définitions

Assurance : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

Banque : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèquiers).

Établissement de crédit, intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF), marge globale d'intermédiation, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), sociétés financières, taux de marge, valeur ajoutée : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les comptes de la Nation en 2018 – Le PIB ralentit nettement (+ 1,7 % après + 2,3 %), le pouvoir d'achat des ménages ralentit peu », *Insee Première* n° 1754, mai 2019.
- « Rapport annuel de l'ACPR 2018 », ACPR, mai 2019.
- « Bulletin de la Banque de France – Moyens de paiement et monnaie fiduciaire », Banque de France, novembre-décembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Compte non financier des intermédiaires financiers

en milliards d'euros

	2017 (r)	2018	18/17 en %
Production (a)	137,8	140,2	1,8
Sifim (a1)	45,1	44,3	- 1,6
Production facturée (a2)	91,0	94,0	3,4
Production pour compte propre (a3)	1,7	1,9	9,0
Consommation intermédiaire (b)	76,1	76,4	0,4
Valeur ajoutée brute (c = a - b)	61,6	63,8	3,5
Salaires et cotisations sociales (y c. imputées) (d1)	35,3	35,4	0,4
Impôts liés à la production - subventions d'exploitation (d2)	7,5	7,5	0,0
Excédent brut d'exploitation (e = c - d1 - d2)	18,8	20,8	10,9
Intérêts reçus (f)	100,5	104,8	4,4
Dividendes reçus (g)	32,7	35,4	8,4
Bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger (nets) (h)	4,0	4,2	4,2
Autres revenus d'investissements (nets) (i)	- 18,2	- 18,7	- 2,6
Intérêts versés (j)	97,4	101,4	4,1
Dividendes versés (k)	20,4	22,2	8,9
Solde des revenus primaires (m = e + f + g + h + i - j - k)	19,9	23,0	15,5
Impôts courants (n)	8,6	7,4	- 13,2
Formation brute de capital fixe (q)	19,5	18,6	- 4,8
Autres transferts courants divers (nets) (r)	- 1,1	- 2,8	- 155,6
Autres postes (nets) (o)	4,6	4,3	- 6,8
Capacité (+) / besoin (-) de financement (s = m - n - q + r + o)	- 4,7	- 1,6	///
Ratios (en %)			
Taux de valeur ajoutée (c/a)	44,7	45,5	///
Part des Sifim dans la production (a1/a)	32,7	31,6	///
Part des services facturés dans la production (a2/a)	66,0	67,1	///
Taux de marge (e/c)	30,5	32,6	///
Taux d'investissement (q/c)	31,7	29,1	///

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Compte non financier des sociétés d'assurance

en milliards d'euros

	2017 (r)	2018	18/17 en %
Production (a)	68,8	68,7	- 0,2
Assurance-vie (a1)	19,2	18,6	- 3,5
Assurance-dommages (a2)	35,2	35,9	2,0
Réassurance (a3)	7,6	7,2	- 5,5
Autres activités (logement, auxiliaires financiers, informatique) (a4)	6,9	7,1	3,9
Consommation intermédiaire (b)	55,6	55,0	- 1,0
Valeur ajoutée brute (c = a - b)	13,3	13,7	3,2
Salaires et cotisations sociales (y c. imputées) (d1)	10,3	10,6	2,6
Impôts liés à la production - subventions d'exploitation (d2)	1,4	1,4	5,7
Excédent brut d'exploitation (e = c - d1 - d2)	1,6	1,7	4,9
Solde des revenus primaires	6,9	6,8	- 1,6
Capacité (+) / besoin (-) de financement	- 2,4	- 1,9	///
Ratios (en %)			
Taux de valeur ajoutée (c/a)	19,3	20,0	///
Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute (d1/c)	77,8	77,4	///

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Établissements de crédit agréés

Au 31 décembre	2017 (r)	2018
Banques	145	143
Banques mutualistes ou coopératives	82	80
Caisses de crédit municipal	18	18
Banques¹	245	241
Établissements de crédit spécialisés ²	76	72
Autres établissements ³	18	19
Total	339	332

1. Établissements habilités à traiter toutes opérations de banque.

2. Ex-sociétés financières à fin 2013.

3. Succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen relevant du libre établissement.

Source : Banque de France.

Moyens de paiement de masse en 2018

	Opérations quotidiennes en millions	Montants quotidiens en milliards d'euros
Chèques	5,3	2,7
Virements	9,0	14,5
LCR ¹	0,2	0,8
Débets directs ²	10,1	4,5
Paiements par cartes ³	34,0	1,4
Retraits par cartes ³	2,1	0,1
Total	60,7	24,0

1. Lettre de change relevé. 2. Avis de prélèvements, TIP et téléversements. Les TIP et téléversements ne sont plus utilisés depuis août 2016.

3. Y c. les paiements et les retraits effectués en France et à l'étranger avec des cartes interbancaires et privatives émises en France.

Source : Banque de France.

20.4 Communication

En 2018, selon le bilan de l'activité des opérateurs de communications électroniques établi par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), le revenu des opérateurs de **services de communications** électroniques sur le marché final, soit 35,7 milliards d'euros (Md€) hors taxes, enregistre un recul de 1,0 %, après une quasi stabilité en 2017. Après trois années de repli lié notamment aux baisses tarifaires intervenues sur le marché, le revenu des services mobiles évolue peu depuis 2016. En 2018, malgré la forte animation concurrentielle sur le marché, il progresse néanmoins légèrement (+ 0,3 %) à 13,1 Md€. Le revenu des services fixes (16,9 Md€), qui représente un peu moins de la moitié du revenu total des opérateurs, diminue de 1,6 % en un an. Le montant des investissements réalisés par les opérateurs de communications électroniques continuent de progresser en 2018, où le niveau global se situe juste en dessous des 10 Md€. La croissance est portée par le déploiement des boucles locales à très haut débit fixe (+ 28,8 % en un an), en particulier celles en fibre optique de bout en bout. En revanche, après le niveau exceptionnel atteint en 2017 pour le déploiement des boucles locales mobiles à très haut débit, les montants investis diminuent sensiblement en 2018, de 7,0 % environ.

En 2018, le marché des **envois** de correspondance se contracte pour la onzième année

consécutive. Les volumes émis en 2018, de l'ordre de 9,4 milliards de courriers, avec ou sans remise contre signature, diminuent nettement (- 8,8 %). La contraction des revenus associés à ces envois (7,1 Md€), s'amplifie également, mais dans une moindre mesure au regard des volumes (- 4,0 % en 2018, après - 2,7 % en 2017). Ce phénomène s'explique principalement par les augmentations tarifaires en 2018 sur les produits du service universel. Avec 210 millions de courriers distribués, le marché des plis remis contre signature continue de baisser en 2018 (- 2,2 %, après - 0,8 % en 2017). Depuis deux ans, le marché de la publicité non adressée connaît une tendance légèrement à la baisse (environ - 1,0 % par an), portant le nombre d'objets distribués à 21,1 milliards en 2018. Le revenu afférent se stabilise à près de 700 millions d'euros, après une année 2017 de nette progression. Le marché de la distribution de **colis** par les opérateurs autorisés (hors express) continue de progresser à un rythme soutenu en 2018. Le nombre de colis augmente sur un an de 10,2 %. Le revenu associé croît également (+ 7,9 %).

Avec un chiffre d'affaires de 6,8 Md€ en 2017, les revenus de la presse écrite ont diminué de 3,3 % par rapport à 2016. En dix ans, ces revenus ont diminué de 37 % en euros courants : les recettes publicitaires ont davantage chuté (- 56 %) que les recettes issues des ventes (- 22 %). ■

Définitions

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Colis, services de communication, technologies de l'information et de la communication (TIC) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Observatoire des marchés des communications électroniques en France – Année 2018 », Arcep, décembre 2019.
- « Observatoire des activités postales – Année 2018 », Arcep, octobre 2019.
- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2018 », Arcep, édition 2019.
- « Chiffres Clés 2019, statistiques de la culture et de la communication », Deps, juin 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

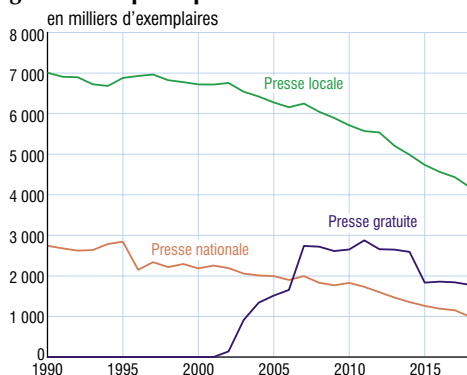
Activités postales et marchés connexes de distribution en 2018

	Objets envoyés en millions	Revenus en millions d'euros HT
Objets adressés distribués en France	10 873	9 509
Envois de correspondance ¹	9 150	6 063
Envoi de correspondance remis contre signature	210	1 012
Colis ²	557	2 059
<i>dont colis remis contre signature</i>	83	507
Distribution postale de la presse aux abonnés	956	375
Objets adressés Export	314	596
Publicité non adressée	21 121	697
Portage de la presse aux abonnés³	1 005	///

1. Hors remis contre signature. 2. Colis ordinaires hors express, distribués uniquement par les opérateurs autorisés. 3. Distribution en dehors de La Poste. Champ : l'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance, objets remis contre signature, colis, presse et publicité non adressée.

Source : Arcep.

Tirage de la presse quotidienne d'information générale et politique de 1990 à 2018



Note : tirage moyen journalier en juin de chaque année ; données révisées pour la presse gratuite.

Source : DGMIC.

Marché mondial des services de télécommunications

	en milliards d'euros		
	2017 (r)	2018	18/17 en %
Europe	259	261	0,6
<i>dont : Allemagne</i>	<i>44</i>	<i>43</i>	<i>-1,1</i>
<i>Espagne</i>	<i>18</i>	<i>18</i>	<i>1,2</i>
<i>France</i>	<i>32</i>	<i>32</i>	<i>0,0</i>
<i>Italie</i>	<i>22</i>	<i>22</i>	<i>-0,8</i>
<i>Royaume-Uni</i>	<i>37</i>	<i>37</i>	<i>1,0</i>
Amérique du Nord	331	328	-0,8
<i>dont États-Unis</i>	<i>340</i>	<i>335</i>	<i>-1,3</i>
Amérique latine	76	77	1,6
<i>dont Brésil</i>	<i>32</i>	<i>32</i>	<i>-0,4</i>
Asie-Pacifique	377	387	2,7
<i>dont : Chine</i>	<i>142</i>	<i>149</i>	<i>5,4</i>
<i>Inde</i>	<i>20</i>	<i>19</i>	<i>-4,3</i>
<i>Japon</i>	<i>106</i>	<i>107</i>	<i>0,8</i>
Afrique et Moyen-Orient	105	108	3,1
Total	1 147	1 161	1,2

Champ : téléphonie fixe et mobile, transmission de données et d'images. Note : chiffre d'affaires de détail hors vente d'équipement généré par le secteur des services télécoms.

Source : Idate.

Marché de détail des communications électroniques

en milliards d'euros HT

	2017 (r)	2018
Revenu des services offerts sur réseaux fixes	17,2	16,9
Services haut et très haut débit	11,8	11,8
Services bas débit	3,0	2,7
Services de capacité	2,4	2,5
Services à valeur ajoutée ¹	1,1	1,0
Revenus des services offerts sur réseaux mobiles	13,1	13,1
Autres revenus²	4,6	4,6
Revenu total des opérateurs	36,1	35,7

1. Y.c. renseignements téléphoniques.

2. Vente et location de terminaux et d'équipement (y.c. « box »), hébergement, gestion des centres d'appels, annuaires papier, publicité, cessions de fichiers.

Source : Arcep.

Presse par grande catégorie

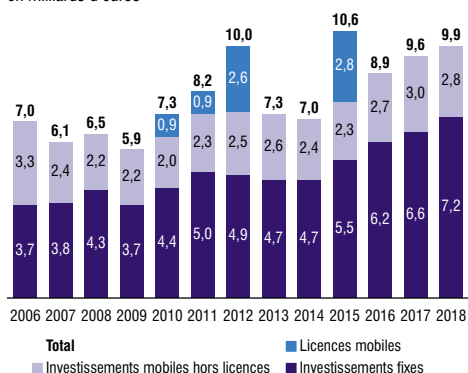
	Nombre de titres		Chiffres d'affaires ¹	
	2016	16/15 en %	2017 (p) en milliards d'euros	17/16 en %
Presse nationale d'information générale et politique	132	4,8	1,0	-5,6
Presse locale d'information générale et politique	439	2,6	2,4	-2,3
Journaux gratuits d'information	169	-8,2	0,1	-0,6
Presse spécialisée grand public	2 022	2,1	2,6	-3,2
Presse spéc. tech. et prof.	1 297	0,4	0,6	-4,1
Journaux gratuits d'annonces	21	-81,4	0,0	-7,9
Total	4 080	-1,1	6,8	-3,3

1. Ventes et publicité.

Source : DGMIC.

Investissements des opérateurs selon l'activité

en milliards d'euros



Note : données estimées.

Source : Arcep.

20.5 Audiovisuel

Avec 201,1 millions de billets de cinéma vendus en 2018 en France métropolitaine, les entrées payantes en salles reculent de 4,0 % par rapport à 2017. Le seuil des 200 millions d'entrées est franchi pour la cinquième année consécutive mais le niveau est inférieur à la moyenne des dix dernières années (206,1 millions). En 2018, les films de long métrage français ont généré près de 78 millions d'entrées, soit 0,9 % de plus qu'en 2017. Leur part de marché progresse de deux points en 2018 pour s'établir à 39,5 %. Au cours des dix dernières années, la part de marché des films français est de 38,2 %. Les films américains enregistrent pour leur part moins de 90 millions d'entrées, le niveau le plus bas de la décennie après 2012 (86,4 millions).

En 2018, le nombre d'établissements de cinéma actifs s'élève à 2 040. Parmi eux, 226 sont des multiplexes (cinémas de 8 écrans et plus) dont 6 ont ouvert dans l'année. À fin décembre 2018, 1 203 établissements actifs disposent d'au moins un équipement de projection numérique 3D, soit 59,0 % des établissements. Avec 5 981 écrans, le parc des **salles actives** augmente en 2018 (+ 68 écrans) ; parmi elles figurent 104 circuits itinérants.

Les ventes de vidéo (physique et vidéo à la demande) s'élèvent à 1 120,5 M€ (+ 9,7%). Pour la première fois en 2018, le marché de la vidéo dématérialisée devient majoritaire au sein du marché vidéo : la part de la **vidéo à la demande (VàD)** représente 60,0 % de ce marché, en progression de 38,5 % par rapport à 2017. En 2018, la baisse du marché de la vidéo physique s'accélère : le chiffre d'affaires des éditeurs de vidéo issu des ventes

(toutes taxes comprises) de DVD et de **Blu-ray** diminue de 16,4 % et s'établit à 448,6 millions d'euros (M€). Les ventes de supports physiques représentent désormais 40,0 % du marché total de la vidéo en 2018.

La consommation de **télévision de rattrapage (TVR)** enregistre à nouveau une forte croissance. En 2018, 8,1 milliards de vidéos sont visionnées en TVR, contre 6,9 milliards en 2017, soit une progression de 17,4 % sur un an. Pour la première année, le téléphone mobile devient le premier support en volume et capte, en 2018, 36,9 % de la consommation de la télévision en ligne (qui inclut la TVR, les bonus et la consommation des chaînes en direct sur les autres supports que la télévision). Les recettes publicitaires, principale source de revenus des services de TVR, atteignent 125 M€ en 2018. Elles ont été multipliées par 2,1 entre 2013 et 2018.

En 2018, le marché français, physique et numérique, de la musique enregistrée, progresse pour la quatrième année consécutive (+ 1,4 %). Si cette croissance reste modeste, elle confirme la tendance positive dessinée depuis 2014. Le marché physique baisse à nouveau (- 14,1 %), à 256 M€. Pour la première fois, le chiffre d'affaires généré par le numérique dépasse celui des ventes physiques et réalise désormais 57 % des ventes globales. L'écoute en flux (**streaming**), véritable moteur de cette croissance, représente à lui seul 51 % des revenus du marché numérique. Les revenus des abonnements progressent de 23 %. En cinq ans ils sont devenus la deuxième source de chiffre d'affaires de la musique enregistrée. ■

Définitions

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo physique sont évaluées, selon une étude réalisée par GfK pour le compte du CNC, à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur l'internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Streaming : lecture en continu sans téléchargement de musique ou de vidéo.

Télévision de rattrapage (TVR) : ou télévision à la demande, correspond à l'ensemble des services permettant de voir ou revoir des programmes en différé, avant ou après leur diffusion sur une chaîne de télévision, pendant une période déterminée, gratuitement ou sans supplément dans le cadre d'un abonnement.

Disque Blu-ray, Internet, salle active, vidéo à la demande (VàD) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Bilan 2018 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2019.
- « La production audiovisuelle aidée en 2018 », Centre national du cinéma et de l'image animée, avril 2019.
- « Bilan 2018 du marché de la musique enregistrée », Snep, mars 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production audiovisuelle aidée

	Volume		Devis	
	2018 en heures	18/17 en %	2018 en millions d'euros	18/17 en %
Animation	289	-18,2	209,8	-22,0
Documentaire	2 141	-5,5	389,4	-2,1
Fiction	995	14,3	797,0	10,7
Magazine	353	0,9	32,6	13,8
Spectacle vivant	939	-9,1	123,4	1,4
Total	4 716	-3,2	1 552,1	1,0

Source : CNC.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo

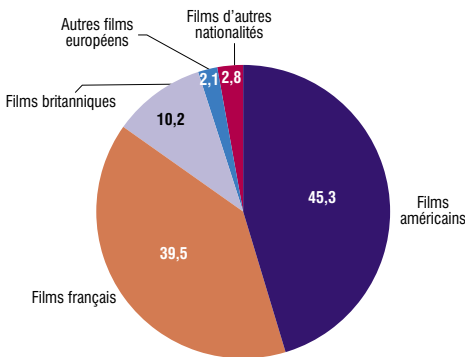
	Vidéo à la demande ¹	en millions d'euros		
		Vente		
		Total	DVD	Blu-ray
2008	53,2	1 382,4	1 331,0	51,5
2010	152,0	1 385,4	1 211,7	173,7
2011	219,5	1 222,9	1 018,2	204,7
2012	251,7	1 116,0	891,9	224,1
2013	239,8	929,1	723,9	205,2
2014	265,0	807,0	618,2	188,8
2015 (r)	317,6	707,5	536,8	170,7
2016 (r)	366,6	595,1	446,8	148,3
2017 (r)	485,1	536,7	393,9	142,8
2018	671,9	448,6	323,3	125,3

1. Sur les plates-formes généralistes.

Source : CNC.

Parts de marché selon la nationalité des films de long métrage en salle en 2018

en %



Note : parts de marché établies sur le nombre des entrées.

Source : CNC.

Marché de la musique

	2017 (r)	2018
Ventes en volume		
(en millions d'équivalents ventes) ¹	278,1	447,9
Albums		
Vendus, téléchargés	32,7	29,8
Écoutes en flux ¹	15,7	20,3
Titres		
Vendus, téléchargés	16,6	13,3
Écoutes en flux ¹	212,2	383,8
Vidéos musicales	0,9	0,7
Marché physique (en M€)²	300,4	255,6
Marché numérique (en M€)	280,9	334,6
Téléchargement internet	35,1	28,1
Sonneries, téléphonie mobile	6,9	5,6
Streaming et abonnements	238,9	300,9

1. Traditionnellement, la consommation de musique se mesure par le suivi des volumes vendus. Mais la consommation en flux (*streaming*) ne repose pas sur des ventes ; les volumes d'écoutes sont alors convertis en « équivalents ventes ». Ceux-ci sont calculés en fonction du poids des écoutes en flux (titres et albums) parmi l'ensemble des équivalents ventes du top global de l'année. 2. Ventes en gros H.T. nettes de remises.

Source : Snep.

Production et exploitation cinématographiques

	1990	1995	2000	2015	2016 (r)	2017 (r)	2018
Production							
Nombre de films agréés par le CNC	146	141	171	300	283	300	300
dont films d'initiative française	106	97	144	234	221	222	237
Investissements totaux (en millions d'euros)	501	548	803	1 224	1 389	1 328	1 126
dont investissements français	350	406	665	970	1 165	1 088	927
Devis médian des films d'initiative française (en millions d'euros)	2,4	3,2	3,2	3,1	2,8	3,5	2,7
Exploitation							
Nombre d'établissements	2 300	2 119	2 172	2 033	2 044	2 046	2 040
Nombre d'écrans actifs	4 518	4 377	5 142	5 741	5 842	5 913	5 981
Entrées (en millions)	122	130	166	205	213	209	201
Recettes totales guichets (en millions d'euros)	583	690	894	1 332	1 388	1 380	1 336
Part de marché des longs métrages français (en % des entrées)	37,4	35,2	28,5	35,7	36,0	37,5	39,5

Source : CNC.

Panorama du cinéma dans quelques pays du monde en 2018

	Allemagne	Chine	Espagne	États-Unis	Italie	Japon	Royaume-Uni
Longs métrages produits ¹²	198	1 082	249	576	166	613	136
Nombre d'écrans ²	4 849	60 979	3 589	40 575	5 298	3 561	4 340
Recettes guichet (en millions de devises) ³	899	8 900	586	11 900	584	223	1 282
Part du cinéma national (en % des entrées) ⁴	23,5	62,2	17,6	...	23,2	54,8	11,7

1. Films 100 % nationaux et coproductions majoritaires sauf en Chine : films nationaux à 100 % ; hors documentaires et productions de budget < à 1 M\$ aux États-Unis ; films japonais distribués au Japon. 2. Chiffre 2017 pour l'Italie. 3. Euros sauf Royaume-Uni (livres sterling), États-Unis et Chine (dollars US) et Japon (yens). 4. En termes de recettes aux États-Unis et au Royaume-Uni ; hors films produits à l'aide d'investissements américains pour le Royaume-Uni.

Note : États-Unis y c. Canada pour les entrées et les recettes.

Source : CNC.

20.6 Tourisme

En 2018, la fréquentation des **hébergements collectifs touristiques** de France métropolitaine progresse de 2,1 %, soit 9 millions de **nuitées** supplémentaires. Elle établit ainsi un nouveau record à 436 millions de nuitées. Ce dynamisme, bien que moins soutenu qu'en 2017, contraste nettement avec les fréquentations plus atones des années 2011 à 2016. La hausse de la **fréquentation touristique** concerne tous les types d'hébergement, mais, contrairement à l'année précédente, elle est portée surtout par la clientèle non résidente (+ 5,4 %).

Dans l'**hôtellerie**, la fréquentation augmente de 2,2 % (soit 4,6 millions de nuitées supplémentaires), malgré la concurrence des hébergements individuels proposés par des particuliers *via* des plateformes internet. Ce dynamisme est exclusivement lié à la clientèle non résidente, dont les nuitées dans les hôtels augmentent de 7,6 %. Un record est atteint pour cette clientèle, avec 78,2 millions de nuitées en 2018, soit un gain de 5,5 millions en un an, du fait notamment des clientèles américaine et japonaise, tandis que la fréquentation des résidents se tasse. Hormis les **touristes** belges, toutes les clientèles voisines sont venues plus nombreuses dans les hôtels en 2018. Les plus fortes croissances sont celles des clientèles italienne, espagnole et allemande. Les touristes britanniques constituent toujours la première clientèle non résidente des hôtels métropolitains.

En 2018, l'engouement pour l'**hôtellerie de plein air** se confirme : la fréquentation

augmente de 0,8 %, soit 1 million de nuitées supplémentaires en un an. Cette légère hausse est uniquement imputable à la clientèle non-résidente (+ 2,5 %), dont l'attrait pour le **camping** se confirme. En revanche, la fréquentation des résidents est stable (+ 0,1 %). Ces dernières années, le camping demeure néanmoins un mode d'hébergement prisé par cette clientèle. Celle-ci réalise 10 millions des 13 millions de nuitées gagnées par ces hébergements de plein-air depuis 2011. Les résidents réalisent désormais 68 % des nuitées en camping. La fréquentation continue d'être plus dynamique dans les emplacements équipés que dans les emplacements nus. La clientèle résidente privilégie davantage les **séjours** dans des emplacements équipés : 61 % des nuitées contre à peine 37 % pour la clientèle non résidente.

À l'échelle mondiale, le nombre d'arrivées de touristes internationaux en 2018 atteint 1 401 millions, soit une progression de 5,4 % par rapport à 2017. Au total, les recettes du **tourisme** international s'élèvent, d'après les estimations, à 1 226 milliards d'euros. La France, l'Espagne, les États-Unis et la Chine occupent le haut du tableau pour les arrivées internationales. Du point de vue des recettes, les États-Unis et l'Espagne restent en tête suivis de la France, de la Thaïlande et du Royaume-Uni. En 2017, la France est toujours le pays le plus visité au monde avec un niveau record de 89 millions d'arrivées de touristes étrangers en métropole. ■

Avertissement

Révision des séries concernant les hôtels.

À partir de 2019, les données des hôtels non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode. Pour éviter une rupture de série, cette méthode a également été utilisée pour recalculer les résultats de 2018 et des années antérieures.

Définitions

Tourisme : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Camping, consommation touristique intérieure, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT, excursionniste, fréquentation touristique, hébergement collectif touristique, hôtellerie de plein air (ou camping), hôtellerie homologuée, nuitées, séjours, taux d'occupation, touriste, visiteur : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les logements touristiques de particuliers loués *via* Internet séduisent toujours », *Insee Focus* n° 158, juin 2019.
- « Chiffres clés 2019, statistiques de la culture et de la communication », Deps, juin 2019.
- « Les hébergements collectifs touristiques en 2018 – Une fréquentation dynamique tirée par la clientèle non résidente », *Insee Première* n° 1747, avril 2019.
- « UNWTO – Faits saillants du tourisme », OMT, édition 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Parc et fréquentation des hébergements collectifs en 2018

	Nombre d'établissements ¹	Nombre d'hébergements en milliers ²	Taux d'occupation en %	Nuitées totales en millions	Nuitées étrangères en millions
Hôtels	17 960	654	62,2	212,9	78,3
Campings ³	8 092	707	35,6	125,0	39,7
Autres hébergements collectifs touristiques (AHCT)	3 679	254	62,6	98,3	18,8
Résidences de tourisme	2 426	173	65,4	74,1	15,6
Villages de vacances	1 000	71	54,6	20,2	2,3
Autres	253	10	56,1	4,0	0,9
Ensemble	29 731	1 615	54,6	436,2	136,8

1. Établissements ayant reçu des touristes au moins un jour dans l'année.
 2. Chambres dans les hôtels, emplacements dans les campings, appartements ou autres hébergements commercialisés dans les AHCT.
 3. Période d'avril à septembre. Champ : France métropolitaine.
 Source : Insee en partenariat avec la DGE et partenaires territoriaux, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT.

Fréquentation en nuitées des hébergements collectifs selon la provenance de la clientèle en 2018

	2018	18/17 en %
France	299,4	0,7
Étranger	136,8	5,4
Europe hors France	105,7	4,2
dont : Allemagne	18,2	6,8
Belgique	13,4	1,3
Espagne	8,3	9,1
Italie	7,1	9,6
Pays-Bas	17,9	-0,4
Royaume-Uni	19,8	3,7
Russie	2,0	12,8
Scandinavie ¹	1,9	-4,8
Suisse	6,1	2,4
Amérique	14,8	14,0
dont : Amérique centrale et du Sud	3,4	6,3
États-Unis	10,1	16,7
Asie, Océanie et Australie	13,6	7,2
dont : Chine	3,6	1,3
Japon	1,6	22,2
Proche-Orient et Moyen-Orient	3,1	7,7
Afrique	2,3	-3,7
Total	436,2	2,1

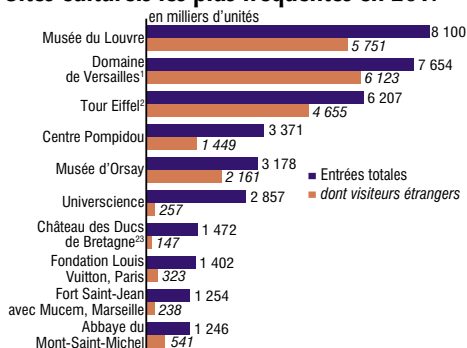
1. La Scandinavie regroupe la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.
 Champ : hébergements situés en France métropolitaine.
 Source : Insee en partenariat avec la DGE et partenaires territoriaux, enquêtes EFH, EFHPA et EFAHCT.

Fréquentation des hébergements collectifs dans quelques pays de l'UE en 2018

	Nuitées en millions	Nuitées des non-résidents en %
Allemagne	420	20,7
Autriche	125	71,3
Belgique	41	49,8
Croatie	90	92,8
Espagne	467	64,5
France	443	31,8
Grèce	123	83,3
Italie	429	50,5
Pays-Bas	116	40,5
Pologne	89	20,0
Portugal	74	67,0
Rép. tchèque	56	48,2
Royaume-Uni ¹	476	58,7
Suède	61	25,8
UE	3 261	49,2

1. Données 2016. Source : Eurostat (extraction du 10 décembre 2019).

Sites culturels les plus fréquentés en 2017



1. Domaine de Versailles (château, musée et spectacles hors parc). 2. Données 2016 pour les visiteurs étrangers. 3. Y.c. Musée d'histoire de Nantes. Note : la part des visiteurs étrangers est susceptible d'être sous-estimée, du fait des difficultés générales à connaître la nationalité des visiteurs et en particulier celle des détenteurs de pass ou des acheteurs de billets à l'avance, via internet. Parmi les musées, monuments et sites culturels les plus fréquentés, ne figurent pas dans ce graphique, faute d'information disponible relative à la part des entrées de visiteurs étrangers : la cathédrale Notre-Dame de Paris et la Basilique du Sacré-Coeur (recevant annuellement chacune plus de 10 millions d'entrées estimées au total), le Muséum national d'histoire naturelle (2,7 millions d'entrées), le cimetière américain d'Omaha (1,8 million), l'Arc de Triomphe (1,6 million). Par ailleurs, les Galeries nationales du Grand Palais ont totalisé plus d'1,4 million de visiteurs pour les expositions temporaires. Source : Deps.

Consommation touristique intérieure en 2018

	2014 (r)	2015 (r)	2016 (r)	2017 (r)	2018
Dépense touristique intérieure	141,6	141,6	139,0	146,3	153,3
Hébergements touristiques marchands	31,2	31,4	29,9	32,1	33,7
Restaurants et cafés	16,3	16,3	15,1	16,2	17,3
Aliments et boissons	12,6	12,6	12,1	12,9	13,4
Serv. de transport non urbain	27,8	29,5	28,6	30,7	30,7
Péages, carburants, location de véhicules de tourisme	16,7	15,8	15,1	16,0	17,9
Services des voyagistes et agences de voyages	7,3	7,7	7,7	8,1	8,6
Activités culturelles, sportives et de loisirs	8,5	8,7	8,7	9,4	9,9
Autres dépenses ¹	21,1	19,6	21,6	20,9	21,7
Hébergements touristiques non marchands	19,2	19,4	19,5	19,6	20,0
Consommation touristique intérieure	160,8	161,0	158,5	165,9	173,3

1. Transports sur place, shopping, etc.
 Source : DGE, compte satellite du tourisme, base 2014.

Recettes du tourisme international

Rang	Pays récepteur	1990	2000	2018 (p)	Évolution annuelle 2018/2000 en %
1	États-Unis	33,8	108,5	181,6	2,9
2	Espagne	14,5	33,4	62,5	3,5
3	France	15,9	35,7	55,5	2,5
4	Thaïlande	3,4	8,1	53,4	11,0
5	Royaume-Uni	12,1	23,7	43,9	3,5
6	Italie	12,9	29,8	41,7	1,9
7	Australie	3,3	10,0	38,1	7,7
8	Allemagne	11,2	20,2	36,4	3,3
9	Japon	...	3,7	35,6	13,4
10	Chine ¹	1,7	17,6	34,2	3,8
11	Macao	...	3,5	34,0	13,5
12	Hong Kong	4,0	6,4	31,2	9,2
13	Inde	...	3,7	24,2	10,9
14	Turquie	2,5	8,3	21,4	5,4
15	Autriche	10,6	10,6	19,5	3,5
16	Mexique	...	9,0	19,1	4,3
17	Canada	5,0	11,7	18,6	2,6
18	Émirats arabes unis	18,1	...
19	Singapour	...	5,6	17,5	6,6
20	Portugal	...	5,7	16,6	6,1
	Total monde	212,6	534,2	1 226,0	4,7

1. Hors Hong Kong et Macao. Champ : transport exclu. Source : OMT.

20.7 Transports de voyageurs

En 2018, le **transport intérieur de voyageurs-kilomètres** diminue de 0,2 % (en **voyageurs-kilomètres**), contrastant avec sa hausse annuelle moyenne depuis 2013 (+ 1,1 %). La baisse enregistrée en 2018 est principalement due au transport collectif (- 1,0 %) et plus précisément au transport ferroviaire (- 3,0 %) qui a été fortement impacté par les grèves du deuxième trimestre. Le transport en véhicules particuliers est stable et le transport collectif routier augmente légèrement (+ 0,5 %). Seul le transport aérien poursuit sa croissance.

Le transport intérieur de **voyageurs** reste largement dominé par le transport individuel en véhicules particuliers (80,6 %). Les transports ferrés (trains, RER et métros) représentent 11,5 % des voyageurs-kilomètres, davantage que les transports collectifs routiers (6,2 %). La part du transport aérien est toujours marginale (1,7 %). Ces parts ne prennent pas en compte le transport maritime, le transport à vélo, la marche.

Le transport collectif décroît de 1,0 % en raison de la baisse conjoncturelle du transport ferroviaire, contrastant avec sa croissance annuelle moyenne depuis 2013 (+ 0,7 %).

Les 97,1 milliards de voyageurs-kilomètres effectués en transport ferroviaire, hors navettes Eurotunnel, représentent 53,2 % du transport collectif. Il reste le mode de transport collectif privilégié pour les déplacements. Ceux-ci ont été fortement impactés par les grèves à la SNCF du second trimestre et baissent de 3,0 % en 2018. Ce repli de l'activité touche tous les types de train : à grande vitesse (- 1,8 %),

interurbains (- 23,4 %), et les trains et RER d'Île-de-France (- 1,6 %). De plus, au 1^{er} janvier 2018, 6 lignes intercités ont été transférées aux régions et sont devenues des lignes TER, ce qui accentue la baisse du nombre de voyageurs-kilomètres des Intercités et atténue légèrement celle des TER.

Les transports collectifs routiers (autobus, autocars et tramways) représentent 32,1 % du transport collectif intérieur en 2018. Le transport occasionnel en autocars étrangers continue de baisser. En revanche, le transport interurbain régulier librement organisé augmente fortement (+ 19,2 %, après + 7,2 % en 2017). Ces autocars ont sans doute bénéficié d'un report des passagers provenant du transport ferroviaire.

En 2018, le transport aérien intra-métropole représente 8,7 % du transport collectif de voyageurs (en voyageurs-kilomètres). En nombre de passagers (26,2 millions), il augmente de 2,3 % et contribue à la croissance du transport aérien total (+ 5,1 %), aussi portée par le trafic d'outre-mer et par l'international.

En 2018, les principaux ports maritimes français ont enregistré 29,0 millions de passagers : 15,6 millions en Manche et mer du Nord, 11,4 millions en Méditerranée et 2,0 millions en outre-mer. Après plusieurs années de recul, le trafic de passagers se redresse en 2018 (+ 2,3 %) que se soit en Manche et mer du Nord ou en Méditerranée. Cette progression est surtout portée par l'activité de croisières, la hausse du trafic hors croisières étant plus modérée. ■

Définitions

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. L'unité voyageur-kilomètre a l'avantage d'être additive quel que soit le mode de transport (à l'exception du transport maritime) : le déplacement de 10 voyageurs sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 voyageurs sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1 500 voyageurs-kilomètres pour ces deux modes. Dans le transport aérien, le terme équivalent plus fréquemment usité est le passager kilomètre transporté.

Voyageur : toute personne qui effectue un parcours en empruntant un moyen de transport, à l'exception du personnel affecté aux services de transport.

Transport de voyageurs, transport intérieur de voyageurs : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les comptes des transports en 2018 – 56^e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab*, SDES, août 2019.
- « Chiffres clés du transport », *Datalab*, SDES, avril 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Transports intérieurs de voyageurs par mode en milliards de voyageurs-kilomètres

	2000	2010	2018 (p)	18/17 en %
Voitures particulières ¹	697,6	709,8	757,1	0,0
Autobus, autocars et tramways ²⁻³	49,7	54,4	58,5	0,5
dont RATP	2,6	3,0	3,7	-0,4
Transports ferrés	82,3	102,2	107,9	-2,3
dont : transport ferroviaire	74,9	92,4	97,1	-3,0
dont TGV	35,2	53,9	58,6	-1,8
RATP	6,0	7,5	8,1	3,7
Transports aériens ⁵	15,1	12,7	15,9	3,0
Total	844,7	879,0	939,4	-0,2

1. Y c. véhicules légers immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés.

2. Y c. transport en autocars étrangers. 3. Série des autocars révisée.

4. Métros. 5. Vols intérieurs à la métropole uniquement.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDES.

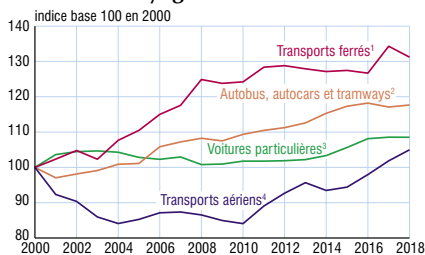
Passagers trans-Manche passant par la France en milliers de passagers

	2000	2010	2018 (p)	18/17 en %
Passagers Eurotunnel	18 409	18 295	21 546	4,2
Passagers ferrés ¹	20 647	16 339	15 081	1,0
Passagers aériens	6 202	6 020	8 883	1,2
Total	45 258	40 655	45 510	2,5

1. Y c. liaisons avec l'Irlande et les îles anglo-normandes, hors croisières.

Source : SDES.

Évolution des volumes de transports intérieurs de voyageurs de 2000 à 2018



1. Trains, RER et métro. 2. Y c. transport en autocars étrangers.

3. Y c. véhicules légers immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés.

4. Vols intérieurs à la métropole uniquement.

Champ : France métropolitaine, transports intérieurs en voyageurs-kilomètres.

Source : SDES.

Fréquentation des principaux aéroports de l'UE en millions de passagers

Rang		2018	18/17 en %
1	Londres/Heathrow	80,1	2,7
2	Paris/Charles-de-Gaulle	72,2	4,0
3	Amsterdam/Schiphol	71,0	3,7
4	Francfort-sur-le-Main	69,4	7,8
5	Madrid/Barajas	56,5	8,6
6	Barcelone	49,6	6,0
7	Munich	46,2	3,8
8	Londres/Gatwick	46,1	1,2
9	Rome/Fiumicino	42,9	5,0
10	Paris/Orly	33,1	3,4

Source : Eurostat (extraction du 1^{er} octobre 2019).

Demande de transport aérien de voyageurs en milliers de passagers

	1990	2000	2018 (p)	18/17 en %
Métropole - International	36 959	66 954	136 464	5,6
dont : métropole - Europe	22 954	42 030	90 410	5,2
métropole - Afrique	7 126	9 790	18 589	5,4
métropole - Amérique	4 384	9 661	14 662	7,2
métropole - Asie	2 489	5 406	12 803	6,7
Métropole - Intérieur	20 855	27 030	26 210	2,3
Paris - régions	17 281	21 180	16 340	-1,7
Régions - régions	3 574	5 850	9 870	9,9
Métropole - outre-mer	1 785	3 750	4 670	10,1
Total métropole	59 599	97 734	167 344	5,2
Outre-mer - international	1 458	1 910	2 630	0,4
Outre-mer - outre-mer	1 312	2 060	2 400	2,1
Total	62 368	101 704	172 374	5,1

Source : SDES, comptes des transports.

Voitures particulières

	1990	2000	2018
Parc moyen (en millions de voitures)	23,3	27,8	32,7
Parcours moyen ¹ (en milliers de km/véhicule)	13,4	13,5	13,1
dont : véhicules diesel		21,3	18,8
véhicules essence		11,9	10,7

1. Parcours annuel moyen.

Champ : véhicules immatriculés en France métropolitaine.

Source : SDES.

Trafic maritime des principaux ports de l'UE en millions de passagers

	2005	2010	2015	2017	17/16 en %
Helsinki	8,9	9,8	11,2	11,8	1,8
Douvres	13,5	13,4	13,1	11,8	-2,8
Tallinn	6,7	7,5	9,3	10,0	3,0
Messine	9,8	10,8	7,0	9,3	50,7
Calais	11,7	10,2	9,8	9,0	-1,1
Stockholm	8,2	9,1	9,9	8,6	-13,5
Reggio de Calabre	9,6	9,9	6,1	8,6	54,5
Le Pirée	11,1	10,9	8,2	8,6	6,9
Helsingborg	11,1	8,5	7,7	7,3	-2,6
Elseneur	11,0	8,5	7,6	7,3	-2,9

Champ : passagers embarqués et débarqués.

Source : Eurostat (extraction du 9 septembre 2019).

Transport aérien de passagers dans quelques pays de l'UE

	2005	2010	2018	18/17 en %
Allemagne	146,1	166,1	222,4	4,7
Autriche	19,7	23,5	31,1	9,9
Belgique	17,8	22,7	34,5	3,7
Danemark	22,2	24,3	34,7	4,3
Espagne	143,7	153,4	220,6	5,1
France	108,0	118,7	162,0	5,1
Grèce	30,8	32,6	54,3	8,1
Irlande	24,3	23,1	36,3	6,0
Italie	87,9	109,1	153,4	6,3
Pays-Bas	46,4	48,6	79,6	4,5
Pologne	7,1	18,4	43,8	16,1
Portugal	20,3	25,7	51,0	7,0
Royaume-Uni	204,0	192,9	272,2	2,9
Suède	21,0	26,6	38,9	1,3

Source : Eurostat (extraction du 1^{er} octobre 2019).

20.8 Transports de marchandises

En 2018, avec 368,5 milliards de **tonnes-kilomètres**, le **transport intérieur** terrestre de **marchandises** y compris oléoducs est en hausse de 2,2 %. Hors oléoducs, il augmente également de 2,2 % pour atteindre 356,0 milliards de tonnes-kilomètres. Cette hausse est portée par la croissance de 2,9 % du transport routier, mode dominant du transport intérieur de **fret**. En 2018, le routier représente ainsi 89,1 % du transport terrestre hors oléoducs. Le transport ferroviaire de marchandises, impacté par les grèves du premier semestre de 2018, chute de 4,2 %, après une hausse de 2,7 % en 2017. Le transport fluvial se stabilise (-0,2 %). Par ailleurs, le **transport international** y compris transit, représentant 37 % du transport de marchandises hors oléoducs, est quasi stable (-0,2 %).

En 2018, le transport intérieur routier de marchandises atteint 317,3 milliards de tonnes-kilomètres. Il augmente de 2,9 %, en ralentissement par rapport à 2017 (+6,7 %) après la reprise de l'activité amorcée en 2016 (+2,5 %). Il progresse sous l'effet conjugué des hausses du transport routier sous **pavillon** français (+3,1 %) et sous pavillon étranger (+2,7 %). Il est principalement réalisé par les poids lourds de plus de 3,5 tonnes. L'activité nationale des poids lourds du pavillon français progresse de 3,9 %. Le **cabotage**, les échanges internationaux et le transit augmentent aussi.

En 2018, le transport ferroviaire de marchandises représente 32,0 milliards de tonnes-kilomètres, en diminution sensible par rapport à 2017 en raison des mouvements sociaux du deuxième trimestre 2018. Le transport international y compris transit diminue fortement (-7,6 %). Le transport national est relativement épargné (-2,1 %) et sa part dans l'activité reste stable à 63 %.

Le transport fluvial de marchandises s'élève à 6,7 milliards de tonnes-kilomètres en 2018. Il se stabilise globalement (-0,2 %), la hausse du transport national (+6,4 %) équilibrant les effets de la baisse du transport international (-9,8 %).

Le transport par oléoducs augmente de 4,0 % en 2018. En moyenne annuelle sur cinq ans, il croît de 1,6 %.

Avec 11,7 milliards de tonnes-kilomètres en 2018, le transport de **conteneurs** représente en France métropolitaine 5,5 % du transport terrestre (hors oléoducs, hors véhicules utilitaires légers et hors poids lourds sous pavillon étranger) ; il baisse de 1,9 %. En 2018, 47,4 % du transport terrestre de conteneurs est ferroviaire, 47,4 % routier et 5,1 % fluvial. Le transport par conteneur par voie ferroviaire reprend en 2018 (+5,5 %) malgré les grèves. En 2018, 48,4 millions de tonnes de marchandises conteneurisées ont été débarquées ou embarquées dans les ports français de métropole. Ce volume est en légère baisse (-0,5 %). Les ports du Havre et de Marseille sont les principaux ports français de conteneurs.

Après un rebond en 2017, le tonnage des marchandises traitées dans les ports français est relativement stable en 2018 (+0,7 %), et s'élève à 368 millions de tonnes (355,2 en métropole). Avec 236,8 millions de tonnes de marchandises débarquées contre 131,2 millions de tonnes embarquées en 2018, les ports français continuent à être très largement importateurs. Les sept grands ports maritimes (GPM) et Calais concentrent 87 % du trafic portuaire de métropole.

Le fret aérien demeure très faible en tonnage : 2,5 millions de tonnes de marchandises (fret et poste) sont traitées dans les aéroports français en 2018. ■

Définitions

Tonne-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres selon un autre mode donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres tous modes confondus, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien, etc. Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné en tonnes.

Cabotage, conteneur, fret, pavillon, transport intérieur de marchandises, transport international de marchandises : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les comptes des transports en 2018 – 56^e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation », *Datalab*, SDES, août 2019.
- « Les transports routiers de marchandises sous pavillon français en 2018 », *Datalab Essentiel*, SDES, juin 2019.
- « Chiffres clés du transport », *Datalab*, SDES, avril 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Transport intérieur terrestre de marchandises par mode

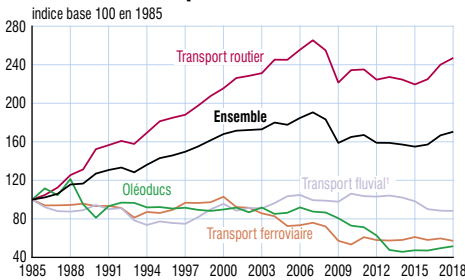
en milliards de tonnes-kilomètres

	1990	2000	2018	18/17 en %
Transport routier	195,7	276,8	317,3	2,9
Pavillon français	157,7	203,0	192,9	3,1
National	137,7	181,8	186,4	3,3
International et transit	20,0	21,2	6,5	-3,2
Pavillon étranger	38,0	73,8	124,4	2,7
International et transit	38,0	71,5	110,7	1,1
Cabotage	0,0	2,2	13,6	17,4
Transport ferroviaire	52,2	57,7	32,0	-4,2
National	31,5	29,9	20,2	-2,1
International - échange	15,0	18,5	8,6	-6,4
Transit	5,7	9,3	3,3	-10,7
Transport fluvial¹	7,2	7,3	6,7	-0,2
National	4,3	4,1	4,2	6,4
International - échange	2,9	3,1	2,5	-9,8
Oléoducs	19,6	21,7	12,4	4,0
Total	274,7	363,5	368,5	2,2
National	193,1	239,8	236,9	3,6
International et transit	81,6	123,7	131,6	-0,2

1. Hors transit rhénan et mosellan.

Source : SDES.

Évolution du transport intérieur de marchandises par mode de 1985 à 2018



1. Hors transit rhénan et mosellan.

Note : transport intérieur en tonnes-kilomètres.

Source : SDES.

Transport ferroviaire de marchandises dans quelques pays de l'UE

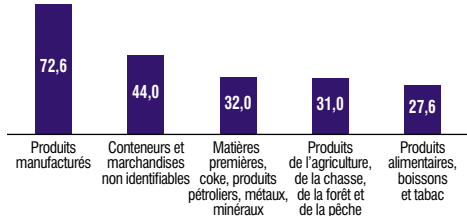
en milliards de tonnes-kilomètres

	2005	2010	2017
Allemagne	95,4	107,3	112,2
Pologne	50,0	48,7	54,8
France	40,7	30,0	33,4
Italie	22,8	18,6	22,3
Autriche	19,0	19,8	22,3
Suède	21,7	23,5	21,8
Royaume-Uni	21,4	18,6	17,2
Rép. tchèque	14,9	13,8	15,8
Lituanie	12,5	13,4	15,4
Lettonie	19,8	17,2	15,0

Sources : Eurostat ; SDES.

Transport national intérieur terrestre par type de marchandises en 2018

en milliards de tonnes-kilomètres



Champ : transport ferroviaire, transport fluvial, oléoducs et poids lourds français de plus de 3,5 tonnes.

Source : SDES.

Effectifs salariés dans le transport de marchandises

en milliers

Au 31 décembre	1998	2010	2018	18/17 en %
Routier et services de déménagement	297,1	351,7	394,8	4,1
Par conduites	4,0	4,3	4,9	3,1
Maritime	3,8	8,1	6,6	-0,1
Fluvial	0,9	1,3	1,2	5,2
Total	305,9	365,3	407,4	4,0

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.

Note : hors ferroviaire et aérien.

Source : SDES.

Activité des principaux ports européens de conteneurs

en millions de tonnes

	2010	2014	2018 (p)	18/17 en %
Rotterdam	430,2	444,7	468,9	0,3
Anvers	178,2	199,0	235,3	5,2
Hambourg	121,2	145,7	135,1	-1,0
Algeiras	65,7	88,0	102,5	6,5
Marseille	86,0	78,5	80,4	0,1
Brême	68,7	78,3
Valence	63,7	71,9	76,4	4,4
Le Havre	70,2	66,9	70,9	-1,7
Barcelone	43,0	45,3	65,9	9,5
Gênes	50,7	51,0	55,3	0,3
Zeebrugge	49,6	42,5	40,1	8,0
Bilbao	33,7	30,8	35,6	4,1

Source : MTE/SDES.

Principaux aéroports européens selon le volume de fret et de courrier traité

en milliers de tonnes

Rang		2018	18/17 en %
1	Francfort-sur-le-Main	2 250,5	-0,6
2	Paris/Charles-de-Gaulle	2 123,8	-1,7
4	Londres/Heathrow	1 780,5	-0,5
3	Amsterdam/Schiphol	1 729,6	-2,7
5	Leipzig/Halle	1 231,6	7,6
6	Luxembourg	895,7	0,2
7	Cologne/Bonn	873,7	2,3
8	Liège/Bierset	853,6	19,0
9	Milan/Malpensa	577,4	-2,1
10	Bruxelles/National	571,2	13,3
11	Madrid/Barajas	486,2	8,7
12	Zurich	381,7	0,5

Source : Eurostat (extraction du 8 novembre 2019).

Annexes

Définitions
Organismes cités dans l'ouvrage

Définitions

A

Accident corporel de la circulation : accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, et dans lequel au moins une personne est blessée ou tuée. Sont exclus les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles. Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Avant le 1^{er} janvier 2005, le délai retenu n'était que de six jours. Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation).

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Administrations de sécurité sociale : regroupent les hôpitaux et l'ensemble des régimes de Sécurité sociale (régimes généraux et régimes spéciaux) ainsi que les régimes de retraite complémentaire et l'assurance chômage.

Administrations publiques (APU) : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales (APUC) : regroupent l'État et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (Odac), catégorie qui regroupe ses agences tels que Météo France, Pôle emploi, les universités, etc.

Administrations publiques locales : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (Odal). Les collectivités locales regroupent : les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes), certaines activités des syndicats de communes. Les Odal regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours...), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales, les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture et métiers).

ADSL : technologie d'accès à Internet qui tire parti des hautes fréquences de la ligne téléphonique pour transmettre des données numériques à très haute vitesse. La terminologie française officielle préfère l'expression « raccordement numérique asymétrique » (RNA) ou « liaison numérique à débit asymétrique », mais c'est l'acronyme anglais ADSL (pour *Asymmetric Digital Subscriber Line*) qui est le plus couramment utilisé.

AAEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

AES : allocation d'éducation spéciale.

Affection de longue durée (ALD) : le dispositif des affections de longue durée (ALD) a été mis en place dès la création de la sécurité sociale afin de permettre la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. Une liste établie par décret fixe trente affections (ALD30) ouvrant droit à une exonération du ticket modérateur (tumeurs malignes, diabète, maladies psychiatriques de longue durée, maladie coronaire, etc.). Son obtention est subordonnée à une demande à la caisse d'affiliation de l'assuré et à l'accord du service médical. En pratique, la quasi-totalité des affections ayant un caractère habituel de gravité (cancers,

maladies cardiovasculaires, infection par le VIH, diabète, troubles graves de la santé mentale, etc.) est couverte par le champ des ALD.

Âge : durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Agenda 2030 des Nations unies : programme de développement durable à l'horizon 2030 fixant 17 objectifs universels pour l'humanité, la planète et la prospérité, que les 193 États membres de l'ONU se sont engagés à mettre en œuvre en septembre 2015.

Agents financiers résidents : Banque de France et établissements de crédit. Clientèle financière (OPCVM, fonds communs de créances, institutions financières autres que les établissements de crédit, entreprises d'investissement...).

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques (APU), ces dernières regroupant l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale.

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les avoirs financiers les plus liquides des agents non financiers de la zone euro. L'agrégat M1 est composé des moyens de paiements (dépôts à vue et billets et pièces). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments négociables détenus sur des institutions monétaires (notamment titres d'OPCVM monétaires et certificats de dépôts).

Aide au logement : il faut distinguer cinq types d'aides au logement :

- Les prestations d'aide au logement sont des aides versées aux consommateurs de service de logement (les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires) pour couvrir une partie de leur dépense de logement. Elles incluent, pour le logement, les aides personnelles au logement, ainsi que d'autres prestations plus marginales (FSL, primes de déménagement, ALT, part logement de l'ASH, subventions de l'Action logement à la mobilité, ...).
- Les subventions d'exploitation sont des aides versées aux producteurs de service de logement (bailleurs) pour influencer leur niveau de production, leur prix, ou la rémunération des facteurs de production.
- Les subventions d'investissement sont également versées aux producteurs de service de logement afin de diminuer le coût de leurs investissements liés à la construction de logements neufs et de locaux d'hébergement collectif ou à des bailleurs et des propriétaires pour la rénovation de logements anciens.
- Les avantages de taux résultent de crédits accordés à des taux inférieurs à ceux pratiqués sur le marché bancaire. Ces prêts à taux bas visent en très grande majorité à stimuler l'investissement en logements des producteurs de service de logement (bailleurs), notamment des bailleurs sociaux (qui bénéficient d'un financement sur les ressources du livret A) et en résidences principales des ménages (PTZ).
- Les avantages fiscaux sont essentiellement des mesures visant à favoriser l'investissement en logement. Ils concernent donc avant tout les producteurs de service de logement.

Aide sociale à l'enfance (ASE) : elle recouvre plusieurs aides. Les deux principales, dénombrées ici, sont les actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert), et les placements. Ces mesures sont décidées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent. Elles concernent les jeunes de moins de 21 ans.

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Aide sociale départementale (ASD) : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses liées au RSA.

- L'aide sociale aux personnes âgées comprend : les dépenses relatives à l'aide à domicile (aides ménagères), ainsi que les dépenses liées aux prises en charge en hébergement ;
- L'aide sociale aux personnes handicapées recouvre les dépenses d'aides à domicile (aides ménagères ou auxiliaires de vie), ainsi que les aides à l'hébergement (accueil en établissements, accueil de jour et accueil familial) ;
- L'aide sociale à l'enfance tient compte des dépenses pour les enfants placés, y compris les frais inhérents à ce placement, et également des mesures d'aide éducative ;
- Les dépenses totales liées au RSA comprennent les dépenses de RSA stricto-sensu (versement de l'allocation et charges d'insertion des dispositifs RSA) ainsi que les dépenses de CUI-CIE et les dépenses liées aux CUI-CAE.

L'article 25 de la loi du 7 janvier 1983 fait obligation aux collectivités locales d'élaborer et de transmettre à l'État les statistiques en matière d'action sociale liées à l'exercice des compétences transférées. Chaque année, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère en charge de la santé envoie aux conseils généraux un questionnaire destiné à collecter au 31 décembre des informations sur les bénéficiaires et les dépenses relevant de leurs compétences.

Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois. Le zonage en aires urbaines a été revu par l'Insee suite à la création des « communes nouvelles » au 1^{er} janvier 2016 (plus de 1 000 communes se sont regroupées en un peu plus de 300 communes). Ce sont surtout des départements de l'Ouest qui sont concernés.

AJPP : allocation journalière de présence parentale.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : prestation versée par le conseil départemental et destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : participe à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Cette prestation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles hébergées en établissement. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 60 ans, avoir une résidence stable en France et justifier d'un certain degré de perte d'autonomie. Celui-ci est évalué en fonction de la grille nationale AGGIR (autonomie gérontologie groupe iso-ressources) qui comprend 6 niveaux. Seuls les quatre premiers niveaux de cette grille ouvrent droit à l'APA. Voir aussi : **Grille AGGIR**.

Allocation pour demandeur d'asile (ADA) : mise en place le 1^{er} novembre 2015, s'adresse aux demandeurs d'asile, aux étrangers couverts par la protection temporaire et aux étrangers victimes du proxénétisme ou de la traite des êtres humains. Elle remplace en partie l'allocation temporaire d'attente (ATA) et se substitue entièrement à l'allocation mensuelle de subsistance auparavant versée aux demandeurs d'asile hébergés dans les CADA.

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) : allocation du deuxième étage du minimum vieillesse, géré par le Fonds de solidarité vieillesse. L'ASV est une allocation différentielle qui permet d'atteindre le seuil du minimum vieillesse. Elle est encore versée aux bénéficiaires des anciennes allocations du minimum vieillesse, qui ont choisi de ne pas recevoir l'ASPA.

Allocation temporaire d'attente (ATA) : allocation chômage, gérée par le Pôle emploi et relevant du régime de solidarité financé par l'État. Elle a été créée en novembre 2006 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). Elle est destinée aux apatrides, aux ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, aux anciens détenus libérés après une incarcération d'au moins deux mois et aux salariés expatriés de retour en France et non couverts par l'assurance chômage. Avant le 1^{er} novembre 2015, l'ATA était également destinée aux demandeurs d'asile non hébergés en centre d'accueil pour demandeurs d'asile, aux étrangers couverts par la protection temporaire et aux étrangers titulaires d'une carte de séjour « vie privée et familiale » ayant déposé plainte ou témoigné dans une affaire de proxénétisme ou de traite des êtres humains. Pour l'ensemble de ces bénéficiaires, l'ATA a été remplacée par l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). L'ATA a été supprimée le 1^{er} septembre 2017. Les personnes ayant des droits ouverts à cette date continuent à en bénéficier jusqu'à expiration de leurs droits.

Alternative aux poursuites : mesure décidée par le procureur de la République à l'égard de l'auteur de l'infraction, susceptible d'assurer la réparation du dommage causé à la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ou de contribuer au reclassement de l'auteur des faits sans engager de poursuites contre lui. En cas d'exécution de la mesure, la procédure est classée sans suite. Elle n'est pas inscrite au casier judiciaire national. En cas de non-exécution, le procureur de la République met en œuvre une composition pénale ou engage des poursuites.

Amende forfaitaire : l'auteur d'une contravention (4 premières classes) condamné à payer une amende peut, pour éviter toute poursuite pénale, soit la payer immédiatement à l'agent qui l'a verbalisé, soit la payer ultérieurement par un timbre-amende. L'amende peut être majorée si les délais de paiement ne sont pas respectés.

Appellations d'origine (AOP et AOC) : l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine.

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans (sauf dérogation) qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Artificialisation des sols – zone artificialisée : perte du caractère naturel ou agricole d'un espace, au profit de zones urbaines, industrielles et commerciales, d'infrastructures de transport, de carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). La définition retenue par Eurostat est plus restrictive, car elle ne retient que les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...).

Artisanat : selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les unités légales (siren) qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise. Il n'y a pas de définition européenne des entreprises artisanales ; dans sa recommandation du 3 avril 1996 sur la définition des PME (96 280/CE), la Commission européenne précise que les entreprises artisanales « continueront à être définies au niveau national, en raison de leurs spécificités ».

Artisanat commercial : regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie.

Assurance : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

Autorisation de construction (logement ou local non résidentiel) : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel.

B

Baccalauréat : le baccalauréat général – jusqu'à la session 2020, sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active, même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures.

Bailleurs privés : ménages propriétaires bailleurs, autres bailleurs personnes morales (associations, mutuelles, banques, sociétés d'assurance, sociétés immobilières, etc.).

Bailleurs publics : organismes d'habitation à loyer modéré (HLM), société d'économie mixte (SEM), État, collectivités locales et établissements publics.

Balance commerciale : compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Des correctifs sont apportés à celles-ci : d'une part, les échanges se rapportant à la récupération sont déduits des flux douaniers, d'autre part, on y ajoute ceux de matériel militaire ainsi que l'avitaillement des navires et des avions. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire ; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire. En France, la balance commerciale ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services, contrairement à d'autres pays où la balance commerciale couvre les biens et les services.

Banque : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèquiers).

Besoin ou capacité de financement : voir **Capacité ou besoin de financement**.

Bien-être « ailleurs » : le bien-être dans les autres parties du monde peut être affecté par notre mode de vie. Celui-ci peut en effet avoir des conséquences néfastes telles que le réchauffement climatique et la montée des eaux dans certaines parties du globe ; dans d'autres, ce sera l'épuisement des matières premières ou encore les pollutions liées à la production des biens que nous consommons.

Biens : objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre au moyen de transactions sur des marchés. Ils sont demandés parce qu'ils peuvent être utilisés pour satisfaire les besoins ou les désirs des ménages ou de la collectivité, ou encore pour produire d'autres biens ou services. La production et l'échange des biens sont des activités tout à fait séparées. Certains biens peuvent ne jamais être échangés, tandis que d'autres peuvent être achetés et vendus de nombreuses fois. La séparation de la production d'un bien de sa vente ou de sa revente ultérieure est une caractéristique économiquement significative d'un bien qui n'est pas partagée par un service.

Biodiversité : définie par la Convention sur la diversité biologique comme la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes. Le concept

de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes). Une autre composante essentielle et constitutive de la biodiversité sont les interactions au sein et entre chacun de ces trois niveaux.

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Branche agricole : regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture), élevage d'animaux, activités de travaux agricoles à façon, chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Branche de recherche : branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Il existe trente et une branches de recherche définies à partir de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2).

Brevet : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. L'invention pour laquelle un brevet pourra être obtenu, en France, auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle. De nombreuses innovations peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi. Certaines inventions ne sont pas brevetables mais peuvent faire l'objet d'autres types de protection, comme le dépôt de dessins et modèles ou le droit d'auteur.

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme national de niveau V et d'études secondaires qui atteste d'une qualification professionnelle. Depuis la réforme de la voie professionnelle en 2009, il est devenu un diplôme intermédiaire intégré au cursus du baccalauréat professionnel en trois ans.

Brevet de technicien supérieur (BTS) : diplôme de niveau III, préparé généralement en deux ans. Il se prépare en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré au titre d'une spécialité professionnelle.

Bureau international du travail (BIT) : organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

C

Cabotage : transport national effectué par un véhicule immatriculé dans un autre pays.

Caf (coût, assurance, fret) : prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : organisme qui gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite de base des salariés du commerce, de l'industrie et des services.

Cambriolages, vols avec ou sans effraction : on distingue les vols et tentatives de vols dans les résidences des ménages selon le mode d'entrée. Si une porte ou une fenêtre est forcée (y compris avec de fausses clés), on qualifie le vol de cambriolage, ou vol avec effraction. On assimile les vols avec escalade aux vols avec effraction. Un vol est dit « sans effraction » si l'entrée s'est faite par une porte ouverte ou si le vol a pu se dérouler sans entrée (vol d'objets accessibles de l'extérieur). Les vols sans effraction

comprennent également les vols avec entrée par ruse, par exemple, lorsqu'une personne se fait passer pour un professionnel (policier, agent des services publics ou autre). Voir aussi : **Vols et tentatives de vol**.

Camping : voir **Hôtellerie de plein air**.

Capacité d'accueil des établissements de santé : il s'agit du nombre de lits (dont les berceaux et couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète et du nombre de places pour l'hospitalisation partielle. Le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps. Voir aussi : **établissements de santé, hospitalisation complète, hospitalisation partielle, nombre de lits, nombre de places**.

Capacité ou besoin de financement : la capacité ou le besoin de financement est le solde du compte de capital. Ce solde est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...). On parle de capacité de financement si le solde est positif, et de besoin de financement s'il est négatif.

Capital-innovation : financement destiné au premier développement d'un produit et à sa première commercialisation lorsqu'une entreprise est en phase de création ou au début de son activité. Selon la maturité du projet à financer, le capital-innovation se subdivise en plusieurs phases. L'amorçage est la première phase du financement de la création d'entreprise, les fonds propres sont alloués à la recherche, l'évaluation et le développement d'un concept initial avant la phase de création. Cette phase concerne principalement les entreprises à fort contenu technologique. Ensuite, à la création, l'entreprise est au tout début de son activité. Le financement est destiné au démarrage de l'activité commerciale et industrielle. Enfin la post-crédation correspond à un stade de croissance de l'activité commerciale et industrielle de l'entreprise précédant l'atteinte de la rentabilité.

Capitalisation boursière : valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

Captures de pêche : ensemble des débarquements des produits de la pêche (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif, c'est-à-dire au poids des produits débarqués à la sortie de l'eau (encore vivants avant transformation éventuelle) ; en sont exclus les rejets en mer. Voir aussi : **Production des pêches maritimes**.

Casier judiciaire : relevé des condamnations pénales regroupées au Casier judiciaire national du ministère de la Justice à Nantes. Ces informations sont communiquées, sur demande, sous forme d'extraits appelés bulletins.

Catégorie d'entreprise : quatre catégories d'entreprises sont définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, on utilise les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan. On distingue :

- les microentreprises (MIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Catégories d'emplois de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A (fonctions d'études générales, de conception et de direction) est globalement comparable aux cadres. La catégorie B (fonctions d'application) est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C (fonctions d'exécution) est comparable aux ouvriers et employés. Voir aussi : **Statuts des agents de la fonction publique**.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme national de niveau V qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur. Il donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Il existe environ 200 spécialités de CAP dans les secteurs industriels, commerciaux et des services.

Champ de la statistique structurelle d'entreprises : comprend les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles (incluant toutefois les

exploitations forestières), et non financières, excepté les *holdings* (classe 6420Z de la NAF rev.2) et les auxiliaires financiers et d'assurances (division 66) qui font partie du champ.

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo physique sont évaluées selon une étude réalisée par GfK pour le compte du CNC, à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur l'internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location. Pour la vidéo à la demande, GfK recense chaque mois la totalité des références vendues ou louées par les plateformes généralistes les plus représentatives du marché de la V&D payante installées en France. L'estimation 100 % du secteur est calculée sur la base de taux de couverture.

Chiffre d'affaires hors taxes : représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Le chiffre d'affaires témoigne du volume d'affaires généré par l'activité courante de l'entreprise et permet ainsi d'en apprécier la dimension. Cependant, pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur, et effectuer des comparaisons, le chiffre d'affaires n'est pas toujours un indicateur significatif, car il peut inclure ou non des achats pour la revente et des sous-traitances selon le mode de comptabilisation retenu.

Chômeur au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus qui :

- est sans emploi la semaine de référence ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement). Cette définition stricte du chômage ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité : en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un halo autour du chômage. Ce halo est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi. Voir aussi : **Enquête Emploi**.

Chômeur de longue durée : personne au chômage depuis plus d'un an.

Classe : le terme de classe (ou division) désigne les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Chaque élève est inscrit dans une seule classe.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) : formations de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique) et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Les coefficients PBS ont été mis à jour entre les recensements 2000 et 2010 (moyenne 2005 à 2009) et l'enquête structure 2016 (moyenne 2011 à 2015). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en quatre classes de tailles :

- les petites (PBS < 25 000 euros) ;
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros) ;
- les grandes (PBS > 100 000 euros) ;
- les très grandes (PBS > 250 000 euros).

Classification internationale type de l'éducation (Cite) : nomenclature construite pour produire dans l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation. Elle a été conçue par l'Unesco au cours des années 1970, puis révisée en 1997 et en 2011. En France, les niveaux 0 et 1 de la Cite 2011 correspondent à l'enseignement préprimaire ou primaire, les niveaux 2 et 3 à l'enseignement secondaire des formations en collège et des formations en lycée. Le niveau 4 de la Cite 2011 correspond à l'enseignement post-secondaire non supérieur (capacité en droit, DAEU, etc.). Le niveau 5 correspond à l'enseignement supérieur de cycle court (BTS, DUT, etc.), le niveau 6 aux licences (ou niveaux équivalents), le niveau 7 aux masters (ou niveaux équivalents) et le niveau 8 aux doctorats (ou niveaux équivalents, hors santé). La révision de la Cite sur les spécialités de formation a été adoptée en 2013.

Colis : le marché des colis regroupe deux segments : celui du colis hors express (y compris les colis remis contre signature) et celui du colis express. Les délais d'acheminement constituent le premier critère de distinction entre ces deux premiers segments : ils sont généralement supérieurs à un jour pour le colis hors express et égaux ou inférieurs à un jour pour l'express. L'identité des expéditeurs et des récepteurs de colis constitue le second critère. Le colis hors express concerne majoritairement les échanges entreprises-consommateurs ou entre particuliers alors que l'express répond davantage aux besoins interentreprises (délais courts, logistique adaptée). La distinction entre ces deux segments s'avère toutefois de plus en plus difficile à établir, les opérateurs proposant des produits de plus en plus convergents.

Collectivités locales : regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communauté d'agglomération et communautés de communes), et certaines activités des syndicats de communes.

Collectivités territoriales : structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et les départements d'outre-mer, les régions et les régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

Commerce : consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

Commerce de détail : consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client.

Commerce de gros : consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Commerce et réparation d'automobiles : comprennent le commerce de gros ou le commerce de détail, sous toutes leurs formes, en neuf comme en occasion, de véhicules automobiles, y compris véhicules utilitaires et motos, de leurs pièces, ainsi que les services de réparation et de maintenance de ces véhicules.

Commune : plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement...). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Composition pénale : elle consiste en une ou plusieurs des mesures énumérées à l'article 41-2 du code de procédure pénale (par exemple, verser une amende de composition au Trésor public, ou remettre au greffe du tribunal son permis de conduire pour une durée maximale de 6 mois, ou encore suivre un stage ou une formation) proposée par le procureur de la République, acceptée par l'auteur de l'infraction et validée par le président du tribunal. En cas d'exécution, la composition pénale éteint l'action publique. Elle est inscrite au casier judiciaire national.

Comptes nationaux de la santé : compte satellite de la comptabilité nationale visant à retracer la production, la consommation et le financement de la fonction santé, définie comme l'ensemble des actions concourant à la prévention et au traitement d'une perturbation temporaire de l'état de santé.

Conchyliculture : élevage des moules, huîtres, palourdes et coques. Elle est la principale branche de l'aquaculture française. Elle doit faire face à la multiplication des usages du littoral et à la difficulté croissante de maintenir des eaux de qualité conformément à une réglementation de plus en plus stricte.

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique ou morale par une juridiction. Cette décision ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle dont l'encours maximum est le plus élevé dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations, mais des mesures alternatives. Elles comportent une peine et sont inscrites au casier judiciaire mais ne constituent pas le premier terme d'une récidive.

Condamné : personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques : la consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les évolutions, on calcule des consommations « corrigées des variations climatiques » (primaire et finale). C'est-à-dire qu'on évalue ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été conformes à la moyenne de référence 1986-2015. On obtient un résultat théorique, qui dépend de la méthode utilisée, et qui complète la consommation « réelle », celle qui est observée.

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : représente la valeur totale des biens et services qui concourent directement au traitement d'une perturbation de l'état de santé : les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, matériels et pansements, orthèses, prothèses, véhicules pour handicapés physiques inscrits à la liste des produits et prestations de l'Assurance maladie). Cette dépense inclut l'ensemble des biens médicaux et soins courants, y compris ceux des personnes prises en charge au titre des affections de longue durée (ALD). Elle exclut, en revanche, diverses composantes de la dépense en lien notamment avec la gestion et le fonctionnement du système, ainsi que les soins de longue durée, comptabilisés par ailleurs dans la dépense courante de santé (DCS).

Consommation effective des ménages : inclut tous les biens et services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM, donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Consommation finale brute d'énergie : ce concept a été introduit par la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables. Elle est égale à la somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité et/ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur. Elle est toujours exprimée en données réelles. La consommation finale brute d'électricité équivaut à la production brute d'électricité, nette du solde des échanges extérieurs et de la consommation et production électrique des systèmes d'accumulation par pompage (énergie hydraulique).

Consommation finale d'énergie : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (pertes de transformation, de transport et de distribution d'énergie, consommation propre des entreprises de la branche). À l'intérieur de la consommation finale totale, on distingue la consommation finale non énergétique et

la consommation finale énergétique, que l'on répartit entre les secteurs consommateurs (transports, industrie, agriculture et résidentiel-tertiaire).

Consommation intérieure apparente de matières (DMC, Domestic Material Consumption) : quantité de matières effectivement consommée par la population présente sur le territoire (DMC = extraction intérieure + importations – exportations). Elle n'intègre pas les flux indirects de matières premières mobilisées lors des processus de production à l'étranger et des transports jusqu'à nos frontières.

Consommation intérieure d'électricité : quantité d'énergie électrique mise à disposition de la consommation française. Cette énergie est soit consommée par les usagers, soit perdue dans les réseaux de transport et de distribution. Elle est également désignée par l'expression « énergie électrique appelée » et correspond à l'électricité qu'on injecte dans le réseau. Elle diffère légèrement de la consommation intérieure brute qui comprend les pompes et la consommation des auxiliaires.

Consommation intermédiaire : valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Consommation primaire d'énergie : consommation de tous les acteurs sur le territoire national, égale à la somme de la consommation finale (i.e. de la consommation des utilisateurs finals) et de la consommation nette du secteur de l'énergie.

Consommation touristique intérieure : agrégat qui mesure la consommation des visiteurs (touristes et excursionnistes) français ou étrangers, au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués en France ou à partir du territoire français, réalisée auprès des fournisseurs de services et de biens de consommation résidant en France. La consommation touristique intérieure se décompose en deux parties : interne, qui mesure la consommation des visiteurs résidant en France ; réceptrice, qui mesure la consommation des visiteurs résidant à l'étranger.

Construction : essentiellement activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la NAF rév.2.

Construction individuelle ou collective : on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

Conteneur : le transport terrestre de conteneurs est mesuré en tonnes-kilomètres de marchandises transportées, ce qui permet des comparaisons avec les autres chiffres de fret de ce rapport. Il peut aussi être mesuré en nombre de conteneurs : on utilise un nombre de conteneurs EVP qui fait référence à la taille de 20 pieds (EVP = équivalents 20 pieds). Même s'il s'agit d'un conditionnement, le transport de conteneurs de marchandises fonctionne presque comme un type de transport de marchandises particulier et facilite le changement de mode et le transport de grandes quantités de produits diversifiés. Rapidement transbordable, le transport de conteneurs est adapté à l'intermodalité. La quantité de transport de conteneurs intérieur en France par le TRM étranger est inconnue (transit + international entrant et sortant). Les conteneurs peuvent provenir des ports maritimes et des lieux de production ou de conditionnement. Une part des conteneurs traités dans les ports est uniquement transbordée d'un navire à l'autre.

Contrat aidé : contrat dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et leur nombre est piloté par les pouvoirs publics. Voir aussi : **Contrat unique d'insertion (CUI) et emploi d'avenir.**

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) : voir **Contrat unique d'insertion (CUI).**

Contrat d'apprentissage : contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 25 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles. La durée du contrat d'apprentissage peut

varier de un à trois ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. L'apprenti perçoit un salaire calculé selon son âge et son ancienneté dans le dispositif. La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des aides de l'État pour l'employeur.

Contrat en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Contrat initiative emploi (CIE) : voir **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

Contrat unique d'insertion (CUI) : entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine et au 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le contrat unique d'insertion est un contrat aidé qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Il se décline sous deux formes : le CUI-Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) qui s'adresse aux employeurs du secteur marchand et le CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux employeurs du secteur non marchand. Le CUI succède au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le non-marchand et au Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le marchand. Depuis janvier 2018, les CUI-CAE ont été juridiquement remplacés par les Parcours Emploi Compétences (PEC) tandis que les prescriptions de CUI-CIE ne sont plus autorisées que dans les départements d'outre-mer (DOM) ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). Les CUI-CIE prescrits au titre des CAOM sont entièrement financés par le conseil départemental.

Contrats d'importation de gaz naturel : historiquement les contrats d'importation de gaz naturel sont des contrats à long terme dont les prix sont indexés sur celui des produits pétroliers. Il existe également des marchés de court terme, dont les prix sont établis en fonction de l'offre et de la demande.

Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts (CGI) : les contrats relevant de l'article 39 sont à prestations définies, et les versements sur ces contrats bénéficient de l'exonération de la CSG et de la CRDS. Ces contrats sont souscrits par les entreprises et ne peuvent être individualisés. La rente viagère du salarié est soumise à l'impôt sur le revenu. Les contrats relevant de l'article 82 sont à cotisations définies, abondés exclusivement par l'employeur. Ils permettent de garantir aux salariés le versement d'une rente ou d'un capital. Les cotisations sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu car étant considérées comme un élément de rémunération. Les contrats relevant de l'article 83 sont à cotisations définies. Les cotisations versées ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu ni aux charges sociales. La sortie ne s'effectue que sous forme de rente viagère. Cette rente est en partie soumise à l'impôt sur le revenu.

Contravention : infraction pénale la moins grave, punie d'amende ou de peines complémentaires (exemple : suspension du permis de conduire). Les contraventions sont réparties en 5 classes, en fonction de la gravité des faits à sanctionner et des peines qui leurs sont applicables.

Contribution à l'évolution d'un agrégat : l'évolution d'un agrégat (PIB ou valeur ajoutée par exemple) peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes. Dans les cas simples (agrégats en valeur brut, quel que soit le revenu concerné. Initialement prévue pour être prélevée à produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

Contribution à la dette : la contribution à la dette d'un sous-secteur est égale à la dette de ce sous secteur diminuée des passifs détenus par les autres administrations publiques. La somme des contributions à la dette des différents sous-secteurs est égale à la dette au sens de Maastricht de l'ensemble des administrations publiques.

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu sont redevables de la CRDS. La CRDS s'applique à une assiette de revenu plus large que celle de la CSG. La CRDS est un prélèvement à la source sur les revenus d'activité, revenus de remplacement (indemnités de chômage, etc.), revenus du patrimoine et revenus de placements. Un taux unique est appliqué sur le revenu brut, quel que soit le revenu concerné. Initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, elle continuera à être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

Contribution sociale généralisée (CSG) : impôt, créé en 1991, dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu. C'est un prélèvement à la source sur la plupart des revenus, son taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. La CSG sert à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale relevant des prestations familiales, des prestations liées à la dépendance, de l'assurance maladie et des prestations non contributives des régimes de base de l'assurance vieillesse.

Cotisations sociales : les Comptes de la protection sociale distinguent deux grandes catégories de cotisations sociales :

- les cotisations sociales effectives comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquiescer et de maintenir le droit à ces prestations. Elles sont partagées entre cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, cotisations à la charge des travailleurs indépendants, cotisations sur prestations et autres cotisations (cotisations volontaires, etc.) ;
- les cotisations imputées mesurent la contribution des employeurs au financement du régime d'assurance sociale qu'ils organisent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur.

Cotisations sociales imputées : à la charge des employeurs, part des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui n'est pas financée par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés. Par exemple, des cotisations sociales sont imputées à l'État pour couvrir les pensions versées aux anciens fonctionnaires, car elles ne sont financées que très partiellement par les cotisations sociales effectives des fonctionnaires actifs.

Couple (au sein d'un ménage) : correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait. Cette définition est utilisée dans certaines exploitations statistiques du recensement pour étudier la composition des familles au sein d'un logement, et notamment des familles avec enfant(s).

Couronne : voir **Aire urbaine**.

Coût de la main-d'œuvre (ou coût du travail) : comprend l'ensemble des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi de salariés. Il comprend, en plus des salaires et traitements bruts, les cotisations sociales à la charge de l'employeur (sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance, indemnités de départ) que celles-ci soient obligatoires, conventionnelles ou facultatives, nettes d'exonérations comme les allègements de charges ; les frais de formation professionnelle (taxe d'apprentissage, contributions patronales au financement de la formation professionnelle) ; d'autres dépenses liées à l'emploi de salariés comme les frais de recrutement ; les taxes et les impôts relatifs à l'emploi et aux salariés, déduction faite des subventions perçues par l'employeur et destinées à favoriser l'emploi (CICE notamment).

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) : dispositif en faveur des ménages à revenus modestes permettant une prise en charge plus complète que celle assurée par les régimes de base d'assurance maladie. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. La CMU-C est gérée soit par la caisse d'assurance maladie de l'assuré (organisme de base), soit par un organisme complémentaire (mutuelle, société d'assurance, institution de prévoyance) habilité à gérer la CMU-C. Les garanties offertes sont les mêmes dans les deux cas. Dans les comptes de la santé, les dépenses complémentaires des bénéficiaires de la CMU-C gérés par leur caisse d'assurance maladie sont regroupées dans l'item « CMU-C organismes de base ». Cette dépense globale est conventionnellement regroupée dans les comptes avec les dépenses de l'État qui recouvrent, outre l'aide médicale de l'État et les soins urgents, les prestations versées aux invalides de guerre. À l'inverse, les dépenses complémentaires des bénéficiaires de la CMU-C gérées par un organisme complémentaire sont intégrées dans les comptes de la santé aux dépenses des organismes complémentaires. Enfin, les dépenses de base des bénéficiaires de la CMU-C, qu'ils soient gérés par un organisme de base ou par un organisme complémentaire, sont incluses dans les dépenses de Sécurité sociale, le système d'information ne permettant pas de les distinguer des autres bénéficiaires.

Création d'entreprise : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production, avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création.

En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du reprenneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : à compter du 1^{er} janvier 2013, les salaires versés par les entreprises ouvrent droit à un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE. L'assiette du CICE est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées au cours d'une année civile dans la limite de 2,5 fois le salaire minimum légal (Smic). Le taux du crédit d'impôt est de 4 % pour les rémunérations versées au titre de 2013 (première année d'application) et de 6 % pour celles versées au titre des années 2014 à 2016, puis de 7 % pour celles versées au titre de 2017 (avec un taux différencié, plus élevé, dans les départements d'outre-mer). Il est ensuite abaissé de nouveau à 6 % pour les rémunérations versées au titre de 2018 avant d'être remplacé par un allègement de cotisations sociales patronales en 2019. Le CICE s'impute sur les sommes dues par les entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à l'IS. De manière générale, le CICE dû au titre d'une année donnée s'impute sur l'impôt dû au titre du même exercice. Ainsi, le CICE calculé au titre des rémunérations versées en 2013 doit être imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2013.

Crime : catégorie d'infraction la plus grave, jugée par la cour d'assises et dont l'auteur encourt une peine de réclusion criminelle, à perpétuité ou à temps à laquelle peuvent s'ajouter des amendes et toute autre peine complémentaire. Par exemple, le meurtre et le viol sont des crimes.

Critères de convergence du Traité de Maastricht : critères, fondés sur des indicateurs économiques, que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans la zone euro. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB de l'année $n - 1$ et la dette publique, 60 % du PIB de l'année $n - 1$. Concernant le taux de change, il est interdit de dévaluer sa monnaie ; ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro. En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux taux d'intérêt à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité

des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées. Un dépassement « exceptionnel et temporaire » est désormais autorisé. Voir aussi : **Traité de Maastricht**.

Croissance démographique : somme du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties de migrants). L'effectif d'une population augmente quand cette somme est positive, et diminue lorsqu'elle est négative. Le taux d'accroissement annuel est le rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

D

Déchet : toute substance ou tout objet ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se défaire (article L. 541-1-1 du code de l'environnement). Les déchets municipaux comprennent les déchets des ménages et ceux des artisans et commerçants, collectés en même temps ; les déchets des ménages sont estimés à partir des déchets municipaux ; les ordures en mélange ou « ordures ménagères résiduelles » correspondent au contenu de la poubelle ordinaire ; la collecte séparative comprend les emballages, les journaux-magazines, les encombrants et les déchets verts hors déchetterie.

Déchets municipaux : regroupent les déchets collectés par les municipalités provenant des ménages ou des activités économiques (déchets ménagers et assimilés).

Déciles et rapports interdéciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus faibles ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus élevés.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus élevés ; le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus faibles. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles :

- le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;
- le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;
- le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Décision-personne : unité de mesure des dénombrements issus du système décisionnel pénal « Cassiopée », effectif à partir de 2011. Cette unité de mesure concerne les cours d'assise, les tribunaux correctionnels, les tribunaux de police, les juridictions de proximité et les juges et tribunaux pour enfants.

Déclaration annuelle de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2). La DADS est progressivement remplacée par la Déclaration Sociale Nominative (DSN) à partir de 2016.

Déclaration sociale nominative (DSN) : fichier mensuel produit à partir de la paie, destiné à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes et administrations concernées. Elle remplace l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles et diverses formalités administratives adressées jusqu'à aujourd'hui par les employeurs à une diversité

d'acteurs (Caisse primaire d'assurance maladie, Urssaf, Agirc-Arrco, Organismes complémentaires, Pôle emploi, Centre des impôts, Caisses régimes spéciaux, etc.). La DSN repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et sur des signalements d'événements. Les données transmises dans la DSN mensuelle sont donc le reflet de la situation d'un salarié au moment où la paie a été réalisée. En complément, elle relate les événements survenus (maladie, maternité, changement d'un élément du contrat de travail, fin de contrat de travail...) dans le mois ayant eu un impact sur la paie. La DSN réduit les risques d'erreur et la charge de travail déclarative.

Décomposition de l'évolution du salaire moyen : l'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Défaillance d'entreprise : une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Déficit public au sens de Maastricht : correspond au besoin de financement (B9NF) des administrations publiques. C'est le solde du compte de capital des administrations publiques. Il mesure la différence entre l'ensemble des dépenses courantes, dépenses d'investissement non financier et transferts en capital qu'elles effectuent, d'une part, et l'ensemble de leurs ressources non financières, d'autre part.

Déflateur : de manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation.

Délit : infraction d'une gravité intermédiaire, entre la contravention et le crime. Le délit est réprimé à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

Demande intérieure finale : la demande intérieure finale hors stocks est égale à la somme de la consommation finale des ménages et des administrations publiques, ainsi que de la formation brute de capital fixe (investissement). La demande intérieure finale est égale à la demande intérieure finale hors stocks augmentée des variations de stocks.

Demande mondiale adressée à la France : mesure ce que serait l'évolution des exportations dans le cas où la France conserverait des parts de marché constante.

Densité de population : rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Département : création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département est une circonscription administrative de l'État. Le Préfet représente les différentes administrations de l'État au niveau territorial. C'est aussi, par la loi du 10 août 1871, une collectivité locale autonome avec un organe délibérant et un exécutif élus. La loi du 17 mai 2013 redéfinit l'élection des assemblées départementales, anciennement conseils généraux, appelées désormais conseils départementaux. Les cantons sont les circonscriptions qui servent de cadre à l'élection des conseils départementaux. Le conseil départemental est élu pour 6 ans au suffrage universel ; il élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil départemental, gère le budget et dirige le personnel. Depuis avril 2011, on compte 101 départements (dont 5 d'outre-mer). Un département appartient à une région et une seule. Chaque département d'outre-mer constitue à lui seul une région. Les conseillers élus au sein

de la Métropole de Lyon (collectivité territoriale à statut particulier à compter du 1^{er} janvier 2015) ont également les compétences de conseillers départementaux.

Dépense courante de santé (DCS) : agrégat le plus large des comptes de la santé, la dépense courante de santé est la somme de toutes les dépenses « courantes » engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé. La dépense de santé est dite « courante » parce qu'elle n'intègre pas les dépenses en capital des établissements de santé et des professionnels libéraux (formation brute de capital fixe [FBCF]). La DCS regroupe la consommation de soins et biens médicaux ainsi que :

- les autres dépenses en faveur des malades, qu'elles relèvent de logiques de soutien de leur revenu (indemnités journalières de maladie, de maternité et en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle) ou de soins de longue durée, entendus au sens français du terme (soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement hors dépenses d'hébergement, unités de soins de longue durée, services de soins infirmiers à domicile [Ssiad]) ;
- les dépenses de prévention institutionnelle ;
- les dépenses engagées pour le système de soins : subventions, formation et recherche médicale ;
- les coûts de gestion du système de santé (pour l'ensemble de ses acteurs, publics et privés) ;
- les dépenses d'indemnisation de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam) et les soins aux personnes en difficulté sociale (centre de cure en alcoologie, appartements de coordination thérapeutique et centres de soins spécialisés aux toxicomanes).

Dépense courante de santé au sens international (DCSi) : la définition internationale de la dépense courante de santé (DCSi) correspond à la DCS au sens français :

- diminuée des indemnités journalières (y compris coûts de gestion afférents à celles-ci), d'une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation, prévention liée à l'environnement), du coût de la formation et de la recherche médicale,
- et augmentée de certaines dépenses de prise en charge du handicap et de la dépendance : ces soins de longue durée additionnels correspondent à la composante AVQ (activités essentielles à la vie quotidienne) de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), aux dépenses d'hébergement en établissement pour personnes âgées dépendantes, à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et à la prestation de compensation du handicap (PCH).

Le concept de DCSi est employé par l'OCDE pour comparer les dépenses de santé entre pays membres.

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement (retracés via un loyer qu'ils se versent fictivement à eux-mêmes).

Dépense de consommation individualisable : consommation bénéficiant directement aux ménages tout en étant prise en charge par la collectivité. C'est le cas en particulier de dépenses pour l'éducation, la santé, l'action sociale et le logement.

Dépense de prévention institutionnelle : fraction des dépenses totales de prévention sanitaire, résultant principalement de programmes organisés. Elle n'inclut pas la prévention réalisée lors de consultations médicales ordinaires, incluses par ailleurs dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Dépense de protection de l'environnement : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Elle comprend la protection de l'air ambiant et du climat, la gestion des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets (y compris les déchets radioactifs de faible activité, le compostage, le nettoyage et le balayage de la voirie), la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface, la lutte contre le bruit et les vibrations (à l'exclusion de la protection des lieux de travail), la protection de la biodiversité et des paysages, la protection contre les radiations (à l'exclusion de la sécurité extérieure), la recherche et développement en environnement, ainsi que les autres activités de protection de l'environnement, dont l'administration et la gestion générales de l'environnement. Les activités de gestion et d'utilisation des ressources ne sont pas incluses dans cette dépense. Ainsi, les mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables, les activités de récupération, recyclage ne sont par exemple pas prises en compte dans la dépense de protection de l'environnement.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation. Ces activités regroupent l'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, l'organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La dépense intérieure d'éducation est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année). Voir aussi : **Recherche et Développement (R&D)**.

Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD (soit DIRD-DNRD) représente le solde des échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense pour les politiques du marché du travail (PMT) : les dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) sont établies à partir d'une nomenclature créée par Eurostat, permettant ainsi des comparaisons européennes et alimentant les indicateurs de suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi. Le champ des politiques du marché du travail regroupe trois familles d'interventions publiques :

- les services relatifs au marché du travail (catégorie 1), constitués des frais de structure du Service public de l'emploi, avec une tentative (pas totalement aboutie) de distinguer en leur sein les dépenses relatives à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ;
- les mesures « actives » de politique d'emploi (catégories 2 à 7). Il s'agit de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (2), des contrats aidés dans les secteurs marchand (4) ou non marchand (6), des aides à l'emploi des travailleurs handicapés (5) et des aides à la création d'entreprise par les chômeurs (7) ;
- les soutiens en cas d'absence d'emploi (catégories 8 et 9). Il s'agit des allocations d'indemnisation du chômage, total ou partiel (8), ou de préretraite (9).

Le champ des dépenses PMT ne retient que les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, ou des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail.

Dépense totale de santé (DTS) : l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Eurostat et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) utilisent depuis 2006 un concept commun pour comparer les dépenses de santé de leurs membres : la dépense totale de santé. En France, elle est évaluée à partir de la dépense courante de soins et de biens médicaux en retirant les indemnités journalières (IJ), une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation, prévention liée à l'environnement), les dépenses de recherche et de formation médicales et en ajoutant l'investissement du secteur de la santé (FBCF du secteur hospitalier public et du secteur privé), ainsi que les dépenses liées au handicap et à la dépendance.

Dépenses courantes de logement : dépenses que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses en énergie et en eau, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Dépenses d'intervention : comprennent les transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux autres collectivités.

Dépenses d'investissement (finances locales) : les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations), les subventions d'équipements versés.

Dépenses de fonctionnement (finances locales) : dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les dépenses d'entretien

et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité, les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

Dépenses pré-engagées : ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Elles sont définies comme suit : dépenses liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les loyers imputés), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; services de télécommunications ; frais de cantine ; services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; assurances (hors assurance-vie) ; services financiers (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Dépenses publiques : dépenses effectuées par l'État, les administrations de Sécurité sociale, les collectivités territoriales et les administrations et organismes qui leur sont rattachés. Elles peuvent être classées en trois grandes catégories :

- les dépenses de fonctionnement, qui servent à la bonne marche des services publics (dépenses courantes de personnel et d'entretien, achats de fournitures...);
- les dépenses de redistribution : prestations en espèces versées aux ménages (ex : pensions de retraite, allocations familiales, minima sociaux...), subventions versées aux entreprises et aux ménages ;
- les dépenses d'investissement, qui visent à renouveler ou à accroître le capital productif public (ex : dépenses de recherche et développement, achats d'armements, constructions de bâtiments et d'infrastructures...).

Dépôt à terme : dépôts qui ne peuvent être convertis en espèces avant un terme fixe convenu ou qui ne peuvent être convertis en espèces avant ce terme que moyennant une réfaction totale ou partielle de la rémunération convenue.

Dépôt à vue : fonds déposés auprès d'un établissement de dépôts et payables à vue (immédiatement ou dans un délai très bref). Les formes les plus courantes de dépôts à vue sont les comptes de chèques.

Dépôt de brevet : permet d'obtenir un monopole d'exploitation, pour une durée maximale de 20 ans en cas de dépôt en France à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le déposant est ainsi le seul à pouvoir utiliser le brevet et peut interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de l'invention effectuée sans son autorisation. Il peut poursuivre les contrefacteurs devant les tribunaux. Le brevet se révèle aussi être un moyen de dissuasion. L'obtention d'un brevet nécessite l'accomplissement de formalités de dépôt.

Détention provisoire : mesure ordonnée par le juge des libertés et de la détention à la demande du juge d'instruction. Ce dernier peut demander de placer en prison avant son jugement une personne mise en examen pour crime ou délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement. La détention provisoire doit être strictement motivée selon les conditions prévues par la loi.

Détenu : personne incarcérée sur décision de Justice dans un établissement pénitentiaire.

Dettes publiques nettes : correspond à la dette publique notifiée (brute) diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels.

Dettes publiques notifiées (ou dettes publiques au sens de Maastricht) : couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (Odac), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. La dette au sens de Maastricht est calculée dans le cadre des comptes nationaux avec une définition spécifique. Elle ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor (BTF et BTAN), les obligations assimilables du Trésor (OAT), les *Euro medium term notes* (EMTN), ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer. C'est une dette brute au sens où on ne soustrait pas aux éléments de passifs les actifs financiers des administrations publiques. Elle est consolidée : sont donc exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus par une autre administration. C'est le cas par exemple des dépôts des administrations publiques au Trésor. La dette au sens de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement du principal. Ainsi, les intérêts courus non échus ou les fluctuations des cours des titres ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments, alors que la réévaluation de la valeur de remboursement des titres indexée sur l'inflation (OATi, BTANi et CADESi) est prise en compte. La dette annuelle des administrations publiques est notifiée à la

Commission européenne deux fois par an, fin mars et fin septembre. La dette trimestrielle est transmise à Eurostat 90 jours après la fin du trimestre.

Dimension économique : addition des productions brutes standards (PBS) des différentes productions d'une exploitation. Voir aussi : **Production brute standard (PBS)**.

Diplôme national du brevet : diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

Directive-cadre sur l'eau (DCE) : directive du Conseil et du Parlement européen du 23 octobre 2000 définissant un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

Disque Blu-ray : support d'enregistrement vierge ou enregistré de haute définition.

Divorce : rupture légale du mariage. Il existe plusieurs formes de divorce (loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005) : par consentement mutuel (sur requête conjointe ou demande acceptée), par acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal (après 2 ans de séparation) ou pour faute. Trois types de jugements entérinant la séparation d'un couple marié peuvent être prononcés :

- un jugement de séparation de corps. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage, mais ne rompt pas le mariage. Il est révocable sur simple accord des époux en cas de reprise de la vie commune ;
- une conversion de séparation de corps. Elle transforme une séparation de corps en divorce et permet le remariage ;
- un divorce sur demande directe accueillie. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage. Il est irrévocable et permet le remariage.

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Durée collective hebdomadaire du travail : mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Mesurée par enquête auprès des entreprises, elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail.

Durée légale du travail : fixée à 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles depuis le 1^{er} janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, c'est une durée de référence, un seuil au-delà duquel sont calculées les heures supplémentaires et en deçà, le chômage partiel. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut être demandé. La durée habituelle hebdomadaire du travail s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) : elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées y c. les heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. La durée annuelle rémunérée des salariés cumule durée collective, heures supplémentaires rémunérées et congés payés.

E

Éco-activités : activités produisant des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion durable des ressources. Ce concept et la liste de produits (biens et services) qui le définit sont préconisés par Eurostat, office statistique de l'Union européenne.

École élémentaire : l'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.

École maternelle : l'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande section de maternelle.

École primaire : l'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

Écrou : procès verbal constatant qu'une personne a été remise à un directeur de prison, et mentionnant la date et la cause de l'emprisonnement.

Effectifs de Recherche et Développement : ensemble des personnels (chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif) qui effectuent des travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche. Voir aussi : **Recherche et Développement (R&D)**.

Effort de recherche de la nation : rapport entre les dépenses intérieures de R&D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB).

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Emploi aidé : emploi bénéficiant d'une aide publique, hors dispositifs généraux et sectoriels. Ces aides prennent la forme de subventions à l'embauche et d'exonérations et ciblent des publics ou des territoires spécifiques.

Emploi au sens du BIT (ou population active occupée au sens du BIT) : regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une semaine donnée, dite « de référence », ainsi que celles qui sont en emploi, mais qui n'ont pas travaillé durant cette semaine de référence pour un certain nombre de raisons répertoriées (congé, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). L'Insee publie des données sur l'emploi à partir de deux sources : les estimations d'emploi d'une part et l'enquête Emploi d'autre part. Les estimations d'emploi constituent la source de référence en matière de suivi conjoncturel de l'emploi. L'enquête Emploi couvre l'ensemble de la population en ménages ordinaires et permet notamment de caractériser finement les personnes en emploi, ainsi que les emplois occupés, et de calculer les taux d'emploi selon les caractéristiques individuelles.

Emploi en comptabilité nationale : tous les types d'emploi (salariés, non-salariés) sont comptabilisés et chaque personne compte pour un emploi dit « en personne physique », quel que soit son temps de travail et même s'il est très réduit. Si une personne a plusieurs emplois, elle est comptabilisée au titre de celui qui lui assure la rémunération la plus élevée. La notion d'emploi intérieur correspond à l'emploi généré par l'économie sur le territoire, en métropole, dans les Drom et la collectivité de Saint-Martin. Les estimations intègrent les non-résidents travaillant sur le territoire économique (frontaliers ou saisonniers venant en France), mais excluent les résidents travaillant à l'étranger. Pour tenir compte de façon plus précise de la force de travail mobilisée par l'économie française, il faut recourir à la notion d'« équivalent temps plein », qui prend notamment en compte le temps partiel : deux personnes travaillant à mi-temps sont par exemple comptabilisées pour un seul équivalent temps plein. À l'inverse, la multiactivité et les corrections pour travail non déclaré tendent à relever les effectifs en équivalent temps plein. Au total, le nombre d'emplois en équivalent temps plein est inférieur à l'emploi comptabilisé en personnes physiques.

Emploi en équivalent temps plein (EQTP) : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 (= 0,5 * 0,8) en EQTP.

Emplois d'avenir : ces contrats aidés ont été créés par la loi du 26 octobre 2012 afin de constituer une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés de 16 à 25 ans et aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de moins de 30 ans. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Les emplois d'avenir s'inscrivent dans le cadre juridique du contrat unique d'insertion (CUI) et sont conclus, selon le cas, sous la forme de CUI-CAE ou de CUI-CIE. Depuis le 1er janvier 2018, il n'est plus possible de conclure un emploi d'avenir. Les contrats en cours iront jusqu'à leur terme, mais ne pourront pas être renouvelés.

Empreinte carbone : indicateur destiné à caractériser la pression exercée à l'échelle planétaire sur le climat (bien public mondial) en termes d'émissions de gaz à effet de serre par la population du pays considéré. Elle couvre à la fois les émissions directes de cette population et les émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger. L'empreinte carbone permet donc de s'interroger sur les responsabilités de chaque pays et de mieux appréhender les négociations internationales sur le climat. C'est une information complémentaire aux inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire national, qui sont réalisés au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Emprisonnement : peine privative de liberté encourue en matière de délit. L'échelle des peines d'emprisonnement est fixée par l'article 131-4 du Code pénal et varie de deux mois à dix ans au plus. Le tribunal qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple, ou assorti du placement du condamné sous le régime de la mise à l'épreuve. Le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révoquant en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun. La condamnation est considérée comme non avenue si la révocation n'a pas lieu dans un délai de cinq ans. Le sursis avec mise à l'épreuve est la combinaison du sursis à l'emprisonnement et de la mise à l'épreuve. Elle soumet le condamné, sous le contrôle du juge de l'application des peines, à des mesures de surveillance, d'assistance et à des obligations particulières.

Encours (ou provisions mathématiques) : montants des engagements des sociétés d'assurances et des gestionnaires d'actifs à l'égard de l'ensemble des assurés. Ce sont les réserves constituées par l'assureur afin de garantir le paiement des prestations. Ces provisions sont calculées à l'aide de formules mathématiques qui prennent en compte les tables de mortalité et un taux d'intérêt technique.

Énergie finale : l'énergie finale ou disponible est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer...).

Énergie nucléaire : énergie dégagée, sous forme de chaleur, par la fission de noyaux d'uranium dans des réacteurs. Cette énergie, considérée comme primaire, est transformée secondairement en électricité (avec un rendement fixé conventionnellement à 33 %).

Énergie primaire : ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Énergies renouvelables (EnR) : énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, dérivées directement ou indirectement du soleil ou de la chaleur produite au plus profond de la Terre, notamment l'énergie générée par le soleil, le vent, la biomasse solide, la chaleur terrestre, l'eau des fleuves, des lacs, des mers et des océans, le biogaz et les biocarburants liquides. On distingue les énergies renouvelables électriques des énergies renouvelables thermiques. Les énergies renouvelables électriques correspondent aux filières de production primaire d'électricité : hydraulique (hors stations de transfert d'énergie par pompage), éolien, énergies marines (marémotrice), solaire photovoltaïque. Les énergies renouvelables thermiques regroupent les filières pour lesquelles l'énergie est produite sous forme de chaleur, avant d'être éventuellement convertie sous une autre forme (en électricité ou en force motrice notamment) : bois de chauffage (ramassé ou commercialisé), géothermie, solaire thermique, résidus de bois et de récoltes, biogaz, biocarburants, pompes à chaleur, déchets urbains et industriels biodégradables (quelle que soit leur nature).

Enfant : personne célibataire, qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage (au sens des enquêtes auprès des ménages), ayant un parent (père ou mère) dans son ménage, et n'étant pas lui-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage.

Enquête Cadre de vie et sécurité : enquête annuelle réalisée depuis 2007 par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) depuis sa création. Les personnes enquêtées sont interrogées sur les atteintes qu'elles ont subies récemment et leurs opinions en matière de sécurité et de justice.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) : enquête européenne menée dans tous les pays membres. Portant sur les années 2014-2016, l'enquête CIS 2016 couvre le champ des sociétés actives de 10 salariés

ou plus implantées en France (métropole et Drom), des secteurs principalement marchands non agricoles (section B à N de la nomenclature NAF rév. 2), à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (divisions 75 et 82). Le champ sectoriel est identique entre l'enquête CIS 2016 et CIS 2014. Le champ sectoriel européen couvre les sections B à E, H à K ainsi que les divisions G46 et M71-73. L'enquête CIS 2016 comporte un module consacré aux innovations de logistiques qui comprennent toutes les activités destinées à planifier, mettre en place et contrôler les flux de matières premières, de marchandises ou d'informations, de leur point d'origine à leur point de consommation (achats, emballage, stockage, entreposage, manutention, transports, traitements des commandes, service après-vente, etc.).

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air (EFHPA) : enquête réalisée d'avril (depuis 2017) à septembre inclus auprès des campings possédant au moins un emplacement de passage. L'échantillon comporte 6 000 campings sur un total de 8 400. Pour les régions dont la collecte démarrait auparavant en mai, les données relatives aux mois 2010 à 2016 ont été estimées.

Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques (EFAHCT) : enquête réalisée auprès des autres hébergements collectifs touristiques, notamment des résidences hôtelières et de tourisme, villages de vacances, maisons familiales et auberges de jeunesse. L'échantillon comporte 2 500 hébergements sur un total de 3 500.

Enquête de fréquentation hôtelière (EFH) : enquête réalisée auprès d'un échantillon national de 12 000 hôtels de tourisme sur un total de 18 100.

Enquête Emploi : vise à observer de manière à la fois structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes européennes « Forces de travail » (*Labour Force Survey*). Il s'agit de la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) au sens du BIT et comparables entre tous les pays.

Enquête Logement : l'une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (plus de 36 000 logements répondants en 2013). C'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement. Le champ de l'enquête est constitué des résidences principales, à l'exclusion des communautés et des habitations mobiles.

Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) : pour les revenus perçus en 2017, elle s'appuie sur un échantillon représentatif de 51 400 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee, leurs déclarations fiscales et les prestations sociales qui leur ont été versées par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. À partir de 2012, les estimations de revenus financiers utilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Enquêtes trimestrielles sur les loyers : deux enquêtes mesurent l'évolution trimestrielle des loyers, l'enquête Loyers et Charges pour le secteur libre et l'enquête auprès des bailleurs sociaux pour le secteur social.

Enseignants du premier degré : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré dans les écoles publiques et privées sous contrat avec le ministère en charge de l'éducation nationale.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère en charge de l'éducation nationale (collèges, lycées, etc.). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Enseignants du supérieur : enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Enseignement du second degré : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère en charge de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture) et les établissements régionaux d'enseignement adapté.

Enseignement privé : il existe deux secteurs d'enseignement pour les établissements scolaires et les écoles, le public et le privé. Au sein du secteur privé, on distingue le privé sous contrat (contrat simple ou contrat d'association) du privé hors contrat.

Enseignement supérieur : regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts, des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, etc.

Entreprise : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Entreprise de taille intermédiaire (ETI) : entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Entreprise individuelle : une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements / Sirene.

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Épargne des ménages : part du revenu disponible (ou du revenu disponible ajusté) des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale (ou en consommation finale effective).

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Équivalent CO₂ : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) : dispositif qui combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire

spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises. Mis en place en 2009 sur l'exercice 2008, ce dispositif remplace le précédent système composé de deux dispositifs avec les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le système unifié de statistiques d'entreprises (SUSE) s'appuyant sur les déclarations fiscales, en les unifiant.

Espèce endémique : espèce dont la répartition se limite à un territoire unique (pays, île, etc.). Par exemple, une espèce endémique de Corse ne se rencontre qu'en Corse et nulle part ailleurs dans le monde.

Espérance de scolarisation à 2 ans : nombre d'années pendant lesquelles un enfant âgé de 2 ans peut espérer être scolarisé, en fonction des taux de scolarisation observés aux différents âges à une date donnée. Elle est calculée comme la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges de 2 ans jusqu'à 29 ans. Un taux de scolarisation de 80 % pour un âge donné contribue à hauteur de 0,8 an à la durée espérée d'études. La durée espérée d'études diffère de la durée d'études dite « réelle » qui ne peut être connue que quand une génération a entièrement achevé ses études.

Espérance de vie à l'âge x : représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Espérance de vie en bonne santé (à la naissance), ou années de vie en bonne santé (AVBS) : nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne ou mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).

Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) : établissement médico-social hébergeant des personnes âgées. Parmi les EHPA, on distingue quatre catégories du secteur médico-social :

- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), établissements médicalisés spécialisés dans l'accueil en chambre, signataire d'une convention pluriannuelle dite « convention tripartite », dont l'activité principale est l'hébergement ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) percevant des crédits de l'assurance maladie, structures médicalisées spécialisées dans l'accueil en chambre sans qu'elles aient pour autant signé une convention tripartite pluriannuelle ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) ne percevant pas de crédits d'assurance maladie, structures non médicalisées spécialisées dans l'accueil en chambre ;
- les résidences autonomie (dénommées logements-foyers jusqu'en 2015), proposant un accueil en logement regroupé (logement de type F1/F2...).

À ces quatre catégories d'établissements d'hébergement, s'ajoutent les centres d'accueil de jour pour personnes âgées, ainsi que les quelques établissements expérimentaux pour personnes âgées (au nombre de quatre, en 2015).

Le champ comprend également des structures du secteur sanitaire :

- les établissements de soins de longue durée (USLD) et les hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Ils ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin. Les EHPAD signent une convention avec le conseil départemental et l'agence régionale de santé (ARS) qui leur apportent des financements en contrepartie d'objectifs de qualité de prise en charge.

Établissement de crédit : les établissements de crédit recouvrent plusieurs types d'institutions dont en particulier les banques, mais également les établissements de crédit spécialisés principalement habilités à proposer des crédits. On peut parler également d'établissements bancaires.

Établissement pénitentiaire : selon le régime de détention et les catégories de condamnation, il existe plusieurs types d'établissements pénitentiaires : les centres de détention, les centres pénitentiaires, les centres de semi-liberté, les maisons d'arrêtés, les maisons centrales.

Établissement public : personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune). Il dispose donc d'une certaine souplesse qui lui permet de mieux assurer certains services publics. Il ne doit pas être confondu avec un établissement d'utilité publique qui relève du droit privé. Les domaines d'intervention des établissements publics sont variés, mais la plupart remplissent une mission de nature économique ou sociale. Il peut s'agir du domaine de la santé (ex : Établissement français du sang), de l'enseignement (ex : universités, lycées), de la culture (certains musées nationaux comme le Louvre), de l'économie (ex : Caisse des dépôts et consignations). On distingue les établissements publics administratifs (EPA) et les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), en fonction de la nature de leur activité. Les EPA sont les établissements publics dont l'objet est l'accomplissement de missions traditionnelles de souveraineté ou d'action sociale (par exemple les caisses nationales de la Sécurité sociale, Pôle Emploi et quelques musées nationaux). Les EPIC sont les établissements publics dont l'objet est la production et la commercialisation de biens et services et dont les ressources sont essentiellement constituées par les redevances payées par les usagers (par exemple la RATP ou encore les théâtres nationaux).

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les métropoles, les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Établissements de santé : personnes morales de droit public ou privé qui assurent le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes. Les établissements de santé mènent aussi des actions de prévention et d'éducation de la santé. Les établissements publics, soumis au contrôle de l'État, sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière. Ils sont dotés d'un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d'un directeur. Les établissements privés sont à but lucratif ou non lucratif. Pour les établissements à but lucratif, plusieurs personnes morales peuvent coexister. Les établissements privés à but non lucratif peuvent être qualifiés d'établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) dès lors qu'ils assurent le service public hospitalier.

État chimique de l'eau : état de l'eau évalué par sa concentration de polluants en regard des normes fixées par la Directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil. Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil. Chaque commune a un service de l'état civil. Le maire est officier de l'état civil de droit, mais peut déléguer ses fonctions à un adjoint, un conseiller municipal ou un agent communal. Tous les événements qui ont lieu dans la commune doivent être enregistrés. En outre, certains événements ayant eu lieu ailleurs ou ayant fait l'objet par ailleurs d'actes authentiques (ou de jugements) doivent aussi être transcrits (transcription de tout acte de décès ayant eu lieu ailleurs d'une personne domiciliée dans la commune, transcription d'un jugement d'adoption) ou mentionnés en marge d'actes dressés dans la commune (mention en marge des actes de naissance et de mariage des intéressés d'un jugement de divorce par exemple). Les règles applicables (mode d'établissement des registres, de leur conservation, etc.) sont précisées dans des textes législatifs ou réglementaires. L'organisation d'une mairie en termes de registres est laissée à son initiative. Les communes importantes ont en général plusieurs types de registres (selon les actes à inscrire, voire plusieurs registres de même type) et les communes plus petites ont un registre unique.

État écologique de l'eau : expression de la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface, évaluée en regard des normes fixées par la Directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

État matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Au recensement de la population, l'information collectée sur la situation conjugale mêle statut matrimonial légal, pacs et vie en couple de fait (concubinage, union libre).

État quantitatif de l'eau : expression du degré d'incidence des captages directs et indirects sur une masse d'eau souterraine, évaluée en regard des normes fixées par la Directive-cadre sur l'eau (DCE). Voir aussi : **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**.

Étranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Èvènement (d'état civil) domicilié / Lieu de domicile : le lieu de domicile est celui du domicile conjugal pour les mariages, du domicile de la mère pour les naissances et du domicile du défunt pour les décès.

Évolution en termes réels : les évolutions à prix courants sont déflatées par l'indice de prix du produit intérieur brut (PIB), qui couvre l'ensemble du champ de l'économie. Ainsi, l'évolution d'un prix ou d'un résultat calculée en termes réels est positive ou négative selon qu'elle est supérieure ou inférieure à l'évolution générale des prix. Il s'agit d'une moyenne qui résulte d'une grande diversité de situations individuelles.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : solde du compte d'exploitation, pour les unités de production. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Excursionniste : voir **Visiteur**.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole. Une exploitation agricole doit répondre à plusieurs critères. Elle doit disposer d'une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales. Elle doit atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères, etc.). Enfin, sa gestion courante doit être indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Exportations de biens : ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

F

Fab (franco à bord) : prix d'un bien à la frontière du pays exportateur ou prix d'un service fourni à un non-résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au prix de base, des services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les impôts moins les subventions.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
 - soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).
- Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant au domicile).

Famille recomposée : famille comprenant un « couple au sein d'un ménage », mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents et des demi-frères ou demi-sœurs en font aussi partie.

Fédérations françaises handisports et du sport adapté : il existe deux fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps. Elles sont toutes deux multisports. La Fédération française du sport adapté (FFSA) a reçu délégation du ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. La fédération française handisport a connu une importante évolution depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France. L'objectif principal de cette fédération est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées (handicap moteur, visuel et auditif).

Fiscalité environnementale : selon la définition internationale (obligatoire) utilisée dans le cadre du règlement (UE) n° 691/2011, une taxe environnementale est une taxe au sens de la comptabilité nationale dont la base ou l'assiette est un élément physique reconnu pour avoir un effet négatif sur l'environnement. Une taxe environnementale est caractérisée par son action (son effet) sur les coûts des activités ou des produits qui ont un effet négatif sur l'environnement (internalisation de l'externalité négative). Il existe 4 catégories de taxes environnementales :

- Taxes sur les énergies : taxes sur les hydrocarbures, le gaz, le charbon, l'électricité et le CO₂.
- Taxes sur les transports : taxes sur les véhicules (achat ou détention), les péages, droits de stationnement, à l'exclusion des taxes sur les carburants, considérées comme taxes énergétiques.
- Taxes sur la pollution : taxes sur le bruit et les émissions de polluants dans l'air, l'eau, le sol, hormis l'imposition du CO₂, considérée comme taxe énergétique.
- Taxes sur les ressources naturelles : elles visent l'eau, les ressources forestières et minières, exception faite des taxes sur l'extraction du gaz et du pétrole.

Fiscalité locale : comprend la fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, impôts économiques prélevés aux entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et la fiscalité indirecte (droits de mutation à titre onéreux, carte grise, part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ou de taxe spéciale sur les contrats d'assurance, etc.).

Fonction publique : le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en 3 versants :

- la fonction publique de l'État (FPE) ;
- la fonction publique territoriale (FPT) ;
- la fonction publique hospitalière (FPH).

Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Il existe une notion plus large : l'emploi public, qui renvoie à une approche économique, utilisée par la comptabilité nationale. L'emploi public comptabilise les personnes travaillant à titre principal dans des administrations publiques (administrations, organismes publics et organismes privés financés majoritairement par prélèvements obligatoires).

Fonction publique de l'État (FPE) : regroupe les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux (exemple Pôle-Emploi, CROUS, CNRS, Universités) à l'exclusion des EPA nationaux de sécurité sociale dont le statut de recrutement normal est le droit privé (exemple CNAMTS). Les effectifs de la fonction publique de l'État comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

Fonction publique hospitalière (FPH) : regroupe les hôpitaux publics, les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées et les autres établissements médico-sociaux (aide sociale à l'enfance,

mineurs et adultes handicapés ou inadaptés, réadaptation sociale). Les effectifs de la fonction publique hospitalière comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires y compris, dans cette acception, le personnel médical.

Fonction publique territoriale (FPT) : regroupe les collectivités territoriales stricto sensu (régions, départements, communes, y compris collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer) et les EPA locaux (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 constituant le titre III du Statut général). Les effectifs de la fonction publique territoriale comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

Fonctionnaire : agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

Fonds propres : les fonds propres des sociétés financières et non financières sont mesurés par différence entre la valeur de leurs actifs et celle de leurs passifs autres qu'en actions.

Formation des personnes en recherche d'emploi : toute formation suivie par des personnes sans emploi, qui en cherche un, inscrites ou non à Pôle emploi, avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ce statut octroie une rémunération ou, a minima, la prise en charge de la protection sociale pendant la formation.

Formation initiale : parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formation professionnelle continue : obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. Elle se répartit en deux grands secteurs distincts. Les actions financées par les entreprises, qui ont l'obligation de consacrer 1,00 % de la masse salariale (entreprises de onze salariés et plus) ou 0,55 % (entreprises de moins de dix salariés) à la formation continue et les actions financées par les fonds publics, essentiellement consacrées aux demandeurs d'emploi et à la promotion sociale.

Fréquentation touristique : pour évaluer la fréquentation touristique, d'une région, d'un type d'hébergement ou d'un pays on retient deux unités de compte. Il s'agit des arrivées et des nuitées. Toutefois ce concept, couramment utilisé pour les statistiques internationales, lorsqu'il existe des contrôles aux frontières, est sensiblement différent de celui de touriste. Ainsi, deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. En revanche, pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée en France. Ainsi il est difficile d'agréger les arrivées locales, au sein d'un même pays, sans risque de doubles-comptes et ce risque augmente proportionnellement à la taille du pays. En revanche les nuitées présentent l'avantage de ne pas induire de doubles-comptes et constituent un indicateur statistiquement plus aisé à utiliser mais, en revanche, plus éloigné de la notion de touriste. En effet les durées de séjours sont très variables selon l'origine des touristes ou leurs motivations.

Fret : marchandises transportées par un véhicule.

G

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalents CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Grand magasin : établissement de vente au détail qui réalise moins du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Grande entreprise (GE) : une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes :

- avoir au moins 5 000 salariés ;
 - avoir plus de 1,5 milliards d’euros de chiffre d’affaires et plus de 2 milliards d’euros de total de bilan.
- Il s’agit de l’une des quatre catégories d’entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l’économie) pour les besoins de l’analyse statistique et économique.

Grille AGGIR (autonomie gérontologique groupes iso-ressources) : permet d’évaluer la dépendance du demandeur de l’allocation personnalisée d’autonomie (APA). Les niveaux de dépendance sont classés en six groupes dits « iso-ressources » (GIR). À chaque GIR correspond un niveau de besoins d’aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La grille AGGIR évalue les capacités de la personne âgée à accomplir dix activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et sept activités domestiques et sociales, dites illustratives.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l’une exerce sur les autres un pouvoir de décision. Il existe cinq types de groupes :

- le groupe franco-français : groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France ;
- le grand groupe : groupe dont les caractéristiques d’emploi, de chiffre d’affaires et de bilan respectent les critères des grandes entreprises ;
- le groupe de taille intermédiaire : groupe dont les caractéristiques d’emploi, de chiffre d’affaires et de bilan respectent les critères des entreprises de taille intermédiaire ;
- le groupe petit ou moyen : groupe dont les caractéristiques d’emploi, de chiffre d’affaires et de bilan respectent les critères des petites et moyennes entreprises ;
- le microgroupe : groupe dont les caractéristiques d’emploi, de chiffre d’affaires et de bilan respectent les critères de microentreprise.

Groupement de communes à fiscalité propre : structure intercommunale ayant la possibilité de lever l’impôt (taxe d’habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, impôts économiques prélevés aux entreprises et taxe d’enlèvement des ordures ménagères). Voir aussi : **Établissement public de coopération communale (EPCI)**.

Groupes iso-ressource (GIR) : correspond au niveau de perte d’autonomie d’une personne âgée. Le GIR d’une personne est calculé à partir de l’évaluation effectuée à l’aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d’autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l’allocation personnalisée d’autonomie (APA).

H

Halo autour du chômage : voir **Chômeur au sens du BIT**.

Hébergement collectif touristique : installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l’hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergements en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges.

Horaires de travail atypiques : s’opposent aux horaires en journées standardisées (c’est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi). Dans l’enquête Emploi de l’Insee, les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l’interrogation, sont considérées comme ayant des horaires atypiques.

Hospitalisation complète : unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également les unités fermées le week-end (hospitalisation dite de semaine). Voir aussi : **capacité d’accueil des établissements de santé, hospitalisation partielle, nombre de lits, nombre de places**.

Hospitalisation partielle : accueil de jour ou de nuit plus les unités ayant des activités d’anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie avec l’hospitalisation à domicile (HAD) des alternatives à l’hospitalisation à temps complet. Voir aussi : **capacité d’accueil des établissements de santé, hospitalisation complète, nombre de lits, nombre de places**.

Hôtellerie de plein air (ou camping) : les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires et l'accessibilité aux personnes handicapées. Un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

Hôtellerie homologuée : les hôtels sont classés ou homologués tourisme par Atout France. Ils sont classés en cinq catégories, de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel. Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit accueillir de la clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Hypermarché : établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

I

Immatriculation : mouvement de mutation d'un véhicule avec émission d'une nouvelle carte grise. Ces mouvements incluent les immatriculations de véhicules neufs (c'est-à-dire dont le propriétaire est le premier depuis la mise en circulation du véhicule), ainsi que les immatriculations de véhicules d'occasion (nouveau propriétaire depuis la 1^{ère} mise en circulation). Les immatriculations ne comprennent pas les mouvements de rectification des informations sur les véhicules avec ou sans émission de carte grise. À compter d'avril 2009, les véhicules bénéficient d'une immatriculation à vie. Cela n'affecte pas la définition statistique de l'immatriculation d'occasion ; les immatriculations concernent les véhicules neufs ou les ventes de véhicules d'occasion bien que ces derniers ne changent pas de numéro. Ces mouvements sont relatifs à la série dite normale, c'est-à-dire hors transit temporaire, immatriculation temporaire, militaire, corps diplomatique.

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, population constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Importations de biens : ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Importations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

Impôt : versement obligatoire et sans contrepartie aux administrations publiques. Il sert principalement à financer les dépenses publiques et peut constituer également un moyen de régulation de l'activité économique.

Impôts en capital : impôts qui frappent de façon irrégulière et peu fréquente la valeur des actifs (ou valeur nette) détenus par les unités institutionnelles ou la valeur des actifs transférés entre unités institutionnelles à la suite d'héritages, donations entre personnes ou autres transferts.

Impôts sur la production et les importations : versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les impôts sur les produits et les autres impôts sur la production.

Impôts sur le revenu : impôts qui frappent les revenus, les bénéfices et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des personnes physiques, ménages, sociétés et institutions sans but lucratif au service des ménages. Ils comprennent les impôts sur le patrimoine (terrains, immeubles, etc.) lorsque ceux-ci servent de base à l'estimation du revenu de leurs propriétaires. Pour les ménages, ces impôts désignent essentiellement l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

Impôts sur les produits : impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils peuvent correspondre à un montant monétaire déterminé à verser par unité de quantité du bien ou du service ou être calculés sous la forme d'un pourcentage déterminé de leur prix unitaire ou de leur valeur. À moins qu'il ne soit spécifiquement visé ailleurs, tout impôt grevant un produit relève de la présente catégorie, quelle que soit l'unité institutionnelle qui l'acquitte. Les impôts sur les produits sont essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), des droits de mutation à titre onéreux et des droits sur les alcools et les tabacs.

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) : somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtraient, tout au long de leur vie féconde, les taux de fécondité par âge observés cette année-là. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ». C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Indicateurs de richesse nationale : pour mettre en œuvre la loi 2015-411 du 13 avril 2015, dite loi Eva Sas, qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques, le gouvernement a adopté en octobre 2015 un tableau de bord de 10 indicateurs qui alimentera chaque année un rapport annexé au projet de loi de finances. Dispersion des revenus, pauvreté en conditions de vie, taux d'emploi, sorties précoces, dépense intérieure de recherche, dette publique, empreinte carbone, artificialisation des sols, espérance de vie en bonne santé et satisfaction dans la vie sont les 10 indicateurs retenus, compatibles avec un cadre international de développement durable. Ces 10 indicateurs peuvent être considérés comme un résumé synthétique du tableau de bord d'une centaine d'indicateurs sélectionnés pour le suivi de la mise en œuvre nationale du Programme de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies.

Indication géographique protégée (IGP) : signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.

Indice de Gini (ou coefficient de Gini) : partant de la distribution d'une variable numérique prenant des valeurs positives ou nulles (les salaires, les revenus, les niveaux de vie), l'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités au sein de cette distribution (de salaires, de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Indice de référence des loyers (IRL) : créé en janvier 2006 et prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL a été modifié en février 2008 et correspond désormais à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) ou indice de traitement net – grille indiciaire (ITN-GI) : indice mesurant l'impact des mesures générales (évolution du point d'indice, relèvement du minimum de traitement de la fonction publique et attribution de points uniformes) d'une part, et de toutes les réformes statutaires intervenues sur la période d'autre part, sur le traitement indiciaire des agents titulaires des ministères. Par rapport à l'ITB-GI, l'ITN-GI prend en compte l'impact de l'évolution des cotisations salariales assises sur le traitement indiciaire. En revanche, ces indicateurs n'intègrent aucun

élément de nature indemnitaire, ni les impacts des changements de structure liés aux mouvements de personnels et évolution des carrières.

Indice des prix à la consommation (IPC) : l'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Depuis la diffusion de l'IPC de janvier 2016, l'Insee publie un nouvel indice en base 2015 = 100 en lieu et place de l'indice base 1998 = 100. Cet indice rénové constitue la huitième génération de l'indice depuis 1914. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) : indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer. Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national peuvent être différentes. Elles ne permettent donc pas, de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national français tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte.

Indice du coût du travail : l'indice du coût du travail (ICT), ou Labor cost index (LCI) vise à refléter l'évolution du coût horaire du travail de la main-d'œuvre salariée en prenant en compte tous les éléments de coût (salaires et charges). Décliné par secteur d'activité (Industrie, Construction, Tertiaire) et harmonisé au niveau européen, l'ICT décrit chaque trimestre les fluctuations des rémunérations, des cotisations sociales ainsi que les taxes ou impôts basés sur la masse salariale des entreprises. Depuis 2009, cet indice couvre le secteur public en plus du secteur marchand non agricole. Sur le site d'Eurostat, on dispose des mêmes indices pour les autres pays de l'Union européenne.

Industrie : en première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Une distinction est généralement établie entre l'industrie manufacturière et les industries d'extraction mais le contour précis de l'industrie dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus de la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère (NAF, NES, NA...).

Industrie automobile : concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles. La construction automobile mêle étroitement des producteurs intégrés, des concepteurs, des assembleurs, des donneurs d'ordre et des sous-traitants, ainsi que des prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette industrie correspond à la division 29 de la NAF Rév. 2.

Industrie manufacturière : industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement industries de fabrication pour compte propre. Elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres. L'industrie manufacturière implique, au sens des statisticiens, une transformation matérielle « significative », mais il n'y a aucun jugement sur l'ampleur de l'investissement : des installations lourdes peuvent relever du secteur tertiaire.

Industries agroalimentaires (IAA) : correspondent aux divisions 10, 11 et 12 de la nomenclature NAF rév. 2. Les données prennent en compte l'artisanat commercial.

Inégalité de revenus : dans le cadre des « indicateurs de richesse nationale », rapport de la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % d'individus les plus aisés à celle détenue par les 20 % des

personnes les plus pauvres. Deux sources différentes sont utilisées : ERFS, qui est la source de référence pour les données françaises, et SRCV-Silc, qui est la source de référence pour les comparaisons européennes.

Inflation : perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur des unités de monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble, sans discrimination entre les catégories d'agents. Pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Inflation sous-jacente : indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. L'indice d'inflation sous-jacente est corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes.

Infraction : action ou comportement interdit par la loi pénale et passible de ce fait de sanctions prévues par la loi : amende, peine d'emprisonnement, peines complémentaires, etc. On distingue trois catégories d'infraction, selon leur gravité et les peines encourues : les contraventions, les délits et les crimes. C'est le Parquet qui, en qualifiant juridiquement les faits, détermine en premier lieu la nature et la catégorie de l'infraction et la juridiction compétente. Celle-ci peut ensuite procéder à une requalification des mêmes faits, y compris en changeant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Innovation : se décompose en innovation technologique et innovation non technologique, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation. L'innovation technologique correspond à l'innovation en produits (biens ou prestation de services) ou en procédés ou encore à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Les activités d'innovation incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de logiciels, de licences et les travaux d'ingénierie et de recherche-développement dès lors qu'ils sont entrepris pour développer ou mettre en œuvre une innovation en produits ou procédés. L'innovation non technologique correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail, prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

Innovation non technologique : correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail et de prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à l'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés ou encore à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation.

Institut universitaire de technologie (IUT) : les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômés universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT et aux licences professionnelles.

Institutions financières : établissements de crédit et autres intermédiaires financiers (principalement entreprises d'investissement, organismes de titrisation, sociétés de caution mutuelle). Les institutions financières correspondent à un périmètre plus restreint que celui des sociétés financières qui incluent les sociétés d'assurance, les OPC, les auxiliaires financiers et les institutions captives. Les institutions financières incluent les établissements de crédit et les autres intermédiaires financiers (secteurs institutionnels S.122 et S.125 des comptes nationaux).

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) : ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Voir aussi : **Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté**.

Intérim : l'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié). Les salariés qui travaillent en intérim sont qualifiés d'intérimaires.

Intermédiaires du commerce de gros : mettent en rapport vendeurs et acheteurs professionnels souhaitant échanger une marchandise (et non un service) ou qui exécutent des opérations commerciales pour le compte de tiers, y compris sur l'internet : commissionnaires, courtiers, agents commerciaux, représentants non salariés, centrales d'achats, etc. Les intermédiaires du commerce de gros n'achètent ni ne vendent de marchandises, ils mettent à disposition un service. Ils ne sont donc pas propriétaires de la marchandise échangée. Ils sont rémunérés à la commission, proportionnellement au volume d'affaires traitées.

Intermédiaires financiers hors sociétés d'assurance (IF) : ensemble regroupant, pour l'essentiel, la Banque de France, les établissements de crédit, les fonds d'investissement (organismes de placement collectif monétaires, non monétaires et assimilés) et les organismes de titrisation.

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le Web, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Inventaire national d'émission de GES : indicateur destiné à caractériser la pression exercée par un pays en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Il calcule des quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays selon une approche territoire. Ces inventaires nationaux sont réalisés chaque année pour répondre aux normes de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Une méthode complémentaire permettant d'apprécier les pressions d'un pays sur le climat est l'empreinte carbone.

Investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Investissements corporels : investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production (constructions, installations techniques, matériel et outillage industriels...).

Investissements directs étrangers (IDE) : investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

J

Juridiction : désigne un tribunal ou une cour. Les juridictions de l'ordre administratif sont en principe compétentes pour juger les litiges nés à l'occasion d'une activité administrative. Les juridictions de l'ordre judiciaire sont chargées de régler les litiges entre particuliers (juridictions civiles) et de juger les personnes poursuivies pour infraction à la loi pénale (juridictions pénales). Chaque ordre de juridiction

comprend une juridiction de droit commun et des juridictions d'exception (ou d'attribution pour l'ordre administratif). La juridiction de droit commun est compétente pour juger tout litige qu'aucun texte n'attribue à une autre juridiction tandis que la juridiction d'exception ou d'attribution n'est compétente que dans certaines matières, en vertu d'un texte. Ainsi, s'agissant de l'ordre judiciaire, en matière civile, la juridiction de droit commun est le tribunal de grande instance et le Conseil de Prud'homme, par exemple, appartient à la catégorie des juridictions d'exception. Pour ce qui est de l'ordre administratif, la juridiction de droit commun est le tribunal administratif et le Conseil d'État, par exemple, est une juridiction d'attribution. Les juridictions pénales de l'ordre judiciaire sont compétentes selon les infractions :

- les contraventions des 4 premières classes sont jugées par le juge de proximité ;
- les contraventions de 5^e classe le sont par le tribunal de police ;
- les délits, par le tribunal correctionnel ;
- les crimes, par la cour d'assises.

L

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Toute autre forme d'adhésion est considérée comme un autre « titre de participation » (ATP). Le nombre de licences sportives délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés est connu grâce à un recensement dénommé « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées ». Ce dernier est réalisé tous les ans depuis 1949 par la mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS, au sein du ministère en charge des sports) auprès des fédérations françaises agréées. Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs).

Licence-Master-Doctorat (LMD) : les formations Licence-Master-Doctorat ont progressivement remplacé le Deug, la maîtrise, le Diplôme d'études approfondies (DEA) et le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), depuis la rentrée 2003. La licence est un diplôme de niveau bac + 3, le master de niveau bac + 5 et le doctorat de niveau bac + 8. Ce schéma « 3-5-8 » répond à la volonté d'harmonisation initiée par le Processus de Bologne pour faciliter les mobilités internationales des étudiants. Il tend aussi à se diffuser dans les filières de l'enseignement supérieur non rattachées aux universités.

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Logement autorisé : voir **Autorisation de construction**.

Logement commencé : logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels). Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses). Voir aussi : **Mise en chantier**.

Logement vacant : c'est un logement inoccupé. Il peut s'agir d'un logement proposé à la vente ou à la location, d'un logement déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, d'un logement en attente de règlement de succession, d'un logement conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou encore d'un logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Loyer : somme versée par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement. Le loyer ne comprend pas les charges locatives qui sont destinées à couvrir un certain nombre de dépenses dues par le locataire et liées à la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de l'ascenseur, le chauffage collectif le cas échéant, une partie des dépenses d'entretien ou de réparation des parties communes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, etc.

M

Marge globale d'intermédiation : correspond à la somme des marges d'intermédiation sur les crédits et sur les dépôts pondérée par les encours respectifs de crédits et de dépôts.

Marque : au sens de la propriété industrielle, la marque est un « signe » permettant de distinguer précisément les produits ou prestations de services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. Le signe peut être un mot, un nom, un slogan, un logo, un dessin, etc. ou la combinaison de ces différents éléments. En déposant sa marque à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), le déposant obtient un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Il est ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et peut se défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi sa marque.

Médecin mixte : médecin ayant une activité libérale et une activité salariée en parallèle (hospitalière ou non).

Médiane : si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires. De nombreuses grandeurs économiques sont limitées vers le bas et non vers le haut. Par exemple, le salaire horaire est limité vers le bas par le Smic alors que certains salaires peuvent être très élevés. La moyenne est tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane. Par ailleurs, l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable.

Médicament générique : médicament ayant la même composition qualitative et quantitative en principes actifs, la même forme pharmaceutique que la spécialité de référence (princeps) et ayant démontré la bioéquivalence avec cette dernière, c'est-à-dire la même biodisponibilité (même vitesse et même intensité de l'absorption) dans l'organisme et en conséquence la même efficacité. Sa commercialisation est possible dès que le brevet du princeps tombe dans le domaine public (20 ans). Depuis 2012, le prix d'un générique doit être inférieur à 60 % de celui du princeps. Un groupe générique est défini, dans le répertoire générique, par le médicament de référence (princeps) et les médicaments génériques de celui-ci. Depuis 1999, les pharmaciens peuvent délivrer un générique à la place d'un princeps (droit de substitution) et y sont encouragés au travers de plusieurs mécanismes incitatifs (en particulier, depuis 2012, à travers la ROSP).

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. **Au sens du recensement de la population**, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. **Dans les enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, sauf l'enquête Emploi**, depuis 2005, sont considérées comme formant un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ou qui bénéficient simplement de ces dépenses. Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement et la participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun. Le fait d'avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part. Depuis 2005, dans le cadre des enquêtes auprès des ménages, un logement peut donc comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

Ménage complexe : ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne isolée, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Mesures de retrait d'activité : recouvrent principalement les départs anticipés en retraite des salariés du régime général et les cessations anticipées d'activité des travailleurs de l'amiante.

Micro-entrepreneur : un micro-entrepreneur bénéficie du régime du même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprises allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1er janvier 2016.

Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Microentreprise (MIC) : entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les microentreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME). Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la microentreprise et ne s'apparente pas non plus au statut de micro-entrepreneur, appelé auto-entrepreneur avant le 19 décembre 2014. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Voir aussi : **Petite et moyenne entreprise (PME)**.

Milieu fermé : ensemble des établissements pénitentiaires.

Milieu ouvert : en opposition au milieu fermé, le milieu ouvert regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche de responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des services pénitentiaires d'insertion et de probation, dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté). Désigne également l'ensemble des mesures prises par le juge des enfants à l'égard d'un mineur et qui s'exercent dans sa famille, par opposition aux mesures de placement.

Minima sociaux : prestations sociales visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs, dont un spécifique aux départements et régions d'Outre-mer (DROM). Le RSA, qui vise à lutter contre les exclusions, est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple, les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés – AAH), les personnes âgées (le minimum vieillesse). Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

Minimum vieillesse : le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations qui permettent aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite, en cas d'incapacité au travail ou d'invalidité) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, le système d'allocations à deux étages est remplacé par une allocation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (*i.e.* creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. L'exploitant peut prendre la terre en location, avec un loyer d'un montant fixe, soit auprès de tiers, soit auprès des associés. Dans le cas du métayage, devenu marginal, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire.

Morts violentes : causes externes de décès dans la classification internationale des maladies (CIM 10).

Musée national : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

N

Naissance : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *i.e.* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Nationalité : lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques. La nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'événements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation). La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit de sang) ou à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins est lui-même né (double droit du sol).

Naturalisation : le fait de naturaliser français un étranger consiste à lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

Niveau de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Le niveau VI correspond aux années intermédiaires des formations de collège (6^e, 5^e, 4^e) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau V bis correspond à l'année de 3^e et aux années intermédiaires des formations professionnelles courtes de type CAP. Le niveau V correspond aux années terminales des formations professionnelles courtes de type CAP ainsi qu'aux années intermédiaires des formations générales et technologiques en lycée

(secondes et premières générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels). Le niveau IV correspond aux années terminales des formations générales et technologiques en lycée et aux sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme. Le niveau III correspond aux diplômes sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (DUT, BTS, DEUG, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.). Le niveau II correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus trois ans ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise). Le niveau I correspond aux diplômes obtenus cinq ans ou plus après le baccalauréat (master, DEA, DESS, doctorat) et aux diplômes de grande école.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Nombre de lits : reflète la capacité d'accueil des établissements de santé pour l'hospitalisation complète. Il est égal au nombre de lits au 31 décembre de l'année en cours en état d'accueillir des malades (dont les berceaux et les couveuses), y compris ceux fermés temporairement pour cause de travaux. Ce nombre peut différer du nombre de lits autorisés, ces derniers n'étant pas nécessairement créés. Voir aussi : **hospitalisation partielle, hospitalisation complète, nombre de places.**

Nombre de places : reflète la capacité d'accueil des établissements de santé pour l'hospitalisation partielle. Il est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps. Il s'agit des places installées au 31 décembre de l'année en cours, c'est-à-dire en état d'accueillir des malades, y compris celles fermées temporairement pour cause de travaux. Ce nombre peut différer du nombre de places autorisées, ces dernières n'étant pas nécessairement créées. Voir aussi : **hospitalisation partielle, hospitalisation complète, nombre de lits.**

Nomenclature d'activités française (NAF) : la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003).

Nomenclature d'activités française pour l'artisanat (NAFA) : nomenclature permettant de décrire les activités artisanales. Le champ des activités artisanales a été défini dans la loi 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (articles 16 à 25), comme celui des activités dont la liste apparaît dans l'annexe du décret n°2008-565 du 17 juin 2008 portant modification du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers. La NAFA a été révisée en 2008 (arrêté du 10 juillet 2008, JO du 23 juillet 2008) pour s'aligner sur la NAF rév. 2, révisée au 1^{er} janvier 2008 (NAFA rév. 2). Les codes de la NAFA ont six caractères, quatre chiffres et deux lettres. Les cinq premiers caractères sont ceux de la NAF. La lettre située en sixième position permet de préciser le contenu des postes NAFA au sein d'une sous-classe NAF. L'activité principale au répertoire des métiers (APRM) est définie selon la NAFA.

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

O

Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) : la loi organique du 22 juillet 1996 a instauré le vote annuel d'un objectif national d'évolution des dépenses d'assurance maladie (Ondam). L'Ondam est réparti ensuite entre les grandes catégories de dépenses : établissements de santé, soins de ville, médico-social. La loi du 13 août 2004 a amélioré le suivi de l'exécution de l'Ondam en instaurant une procédure d'alerte devant conduire à des mesures de redressement en cas de risque sérieux de dépassement, supérieur à 0,75 point de l'objectif initial.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) : tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % (ou 2 % à Mayotte) de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Omnipraticien : il s'agit d'un médecin généraliste. La médecine générale est la branche de la médecine prenant en charge le suivi durable et les soins médicaux généraux de la population, sans se limiter à des groupes de maladies relevant d'un organe, d'un âge, ou d'un sexe particulier. Le médecin généraliste est donc le spécialiste de la santé assurant le suivi, la prévention, les soins et le traitement des malades, dans une vision à long terme de la santé et du bien-être de ceux qui le consultent. Puisque tous les médecins choisissent dorénavant une spécialité, les généralistes représentent à la fois l'ensemble des médecins omnipraticiens, anciens généralistes sans spécialité, et les médecins spécialisés en médecine générale.

Organisation des Nations unies (ONU) : l'Organisation des Nations unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme. De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 193 États membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités. L'activité des Nations unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur. L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore. Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) : créée en 1960 (Conférence de Bagdad), l'organisation siège à Vienne et regroupe quatorze pays en 2016 (Algérie, Angola, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Équateur, Gabon, Indonésie, Irak, Iran, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela), suite à la réintégration de l'Indonésie et du Gabon, respectivement en janvier et juillet 2016. L'Indonésie suspend toutefois de nouveau son adhésion le 30 novembre 2016, tandis que la Guinée équatoriale rejoint l'organisation en mai 2017. L'OPEP se fixe pour objectif de coordonner les politiques pétrolières des États membres, à la fois pour rentabiliser les investissements des producteurs et assurer l'approvisionnement des consommateurs.

Organisme d'assurance maladie complémentaire : mutuelles, sociétés d'assurances ou institutions de prévoyance, ils assurent une couverture santé en sus de celle apportée par l'assurance maladie obligatoire de base.

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) : intermédiaire financier qui donne à ses souscripteurs la possibilité de diversifier leurs investissements en particulier sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement. L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, entreprises, etc.) en vue d'acquérir certains actifs financiers. On distingue traditionnellement deux grandes catégories d'OPCVM selon leur mode d'organisation : d'une part, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) qui sont des sociétés avec conseil d'administration et, d'autre part, les fonds communs de placement (FCP) ainsi que leurs déclinaisons (fonds commun de placement en entreprises, etc.) qui n'ont pas de personnalité juridique et qui sont créés à l'instigation d'une société de gestion et d'une banque dépositaire. L'Autorité des marchés financiers distingue six grandes familles d'OPCVM selon la nature des fonds gérés : OPCVM monétaires, obligataires, actions, à fonds alternatifs, à fonds à formule et diversifiés.

Organismes divers d'administration centrale (Odac) : organismes auxquels l'État a donné une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national. Contrôlés et financés majoritairement par l'État,

ces organismes ont une activité principalement non marchande. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo France ou encore le Fonds national d'aide au logement (FNAL), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont des Odac. Le plus souvent, les Odac sont des opérateurs de l'État.

Orientation technico-économique : classement des exploitations agricoles selon leur spécialisation, en fonction de la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard. Voir aussi : **Classification des exploitations agricoles, Dimension économique, Production brute standard (PBS)**.

P

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Il est conclu au tribunal d'instance ou, depuis le 28 mars 2011, devant notaire. L'enregistrement des Pacs a été transféré des tribunaux vers les mairies à compter du 1^{er} novembre 2017. Depuis cette date, l'enregistrement d'un Pacs se fait donc en mairie ou devant un notaire. Le Pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au service d'état civil de la commune ayant enregistré le Pacs (ou de la commune du lieu du greffe du tribunal d'instance ayant enregistré le Pacs pour les Pacs enregistrés avant le 1^{er} novembre 2017), ou au notaire. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Parc locatif social : le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur détermine son activité (Organisme public de l'habitat, Entreprise sociale pour l'habitat, associations agréées), auxquels s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (Société d'économie mixte, etc). Sont ainsi exclus les logements non conventionnés appartenant à une Société d'économie mixte de France métropolitaine dont les caractéristiques sont proches du secteur libre.

Parcours Emploi Compétences (PEC) : entré en vigueur en janvier 2018 et a remplacé les CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Parité (entre femmes et hommes) : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Parquet : ensemble des magistrats travaillant dans les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire, chargés de représenter les intérêts de la société et de veiller au respect de l'ordre public et à l'application de la loi. Le ministère public est hiérarchisé (procureur général, procureur, procureur-adjoint, vice-procureur et substitut) et subordonné au garde des sceaux. Il ne bénéficie pas de l'inamovibilité des magistrats du siège (magistrat qui ne peut être déplacé, suspendu ou révoqué sans son avis, sauf pour raison disciplinaire ou en cas de maladie).

Participation : désigne la détention en nom propre (directe) d'actions ou de parts sociales d'une autre société. Lorsque la part des droits de vote associés à ces actions dépasse 50 %, on parle de **contrôle**

direct sur la société détenue. Lorsque les droits détenus directement sont insuffisants pour assurer le contrôle, mais qu'additionnés avec ceux d'entreprises contrôlées, ils permettent la prise de contrôle effective, on parle de **contrôle indirect**.

Patrimoine : différence entre la valeur des actifs (financiers et non financiers) et celle des passifs (par nature financiers). Les comptes de patrimoine de la comptabilité nationale recensent les actifs et passifs économiques, c'est-à-dire ceux sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés et qui peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ils peuvent être financiers ou non financiers ; ces derniers peuvent être le résultat de processus de production ou avoir une origine naturelle.

Patrimoine national : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. Il ne comprend pas les monuments historiques.

Pauvreté en conditions de vie ou privation matérielle : désigne une situation de difficulté économique durable. Selon Eurostat, une personne s'y trouve lorsqu'elle cumule au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi les 9 de la liste suivante :

1. avoir eu des arriérés de paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
2. Pouvoir chauffer son logement ;
3. Faire face à des dépenses imprévues ;
4. Pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
5. Pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;
6. Posséder un téléviseur couleur ;
7. Posséder un lave-linge ;
8. Posséder une voiture personnelle ;
9. Posséder un téléphone.

Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %) conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités. Voir aussi : **Intensité de la pauvreté**.

Pavillon : pays d'immatriculation d'un véhicule.

Pays de la mer du Nord : les pays de la mer du Nord producteurs de pétrole ou de gaz sont le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière), elle est peu développée en France. La navigation à la pêche est subdivisée en quatre types de pêches :
– petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 h ;
– pêche côtière : absence du port supérieure comprise entre 24 et 96 h ;
– pêche au large : absence supérieure à 96 h, lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche ;
– grande pêche ; elle comprend les navires de plus de 1 000 tonneaux de jauge brute (tjb), les navires de plus de 150 tonneaux s'absentant habituellement plus de 20 jours de son port d'exploitation ou de ravitaillement et les navires de plus de 150 tonneaux dont le port d'armement est éloigné de plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement.

Peine alternative : permet au juge de remplacer une peine d'emprisonnement ou d'amende par une autre peine, par exemple un placement sous bracelet électronique, des travaux d'intérêt général ou un suivi socio-judiciaire.

Pension de retraite : somme versée à un assuré en contrepartie de cotisations sociales après l'arrêt, au moins partiel, de son activité professionnelle. Par souci de simplification, le mot retraite remplace souvent celui de pension de retraite. La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis

par des règles d'attribution différentes. Le premier élément est l'avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors davantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d'autres éléments qualifiés d'avantages accessoires. Le plus répandu est la « bonification pour trois enfants ou plus ». Elle est servie par presque tous les régimes aux retraités ayant élevé au moins trois enfants. Enfin, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

Permis de construire : formulaire établi lors d'une opération de construction de logements ou de locaux non résidentiels. Un unique permis de construire peut s'appliquer à un seul logement (ou à un local non résidentiel) ou à plusieurs selon le type de la construction. La base de données Sit@del2 rassemble tous les permis de construire dès leur dépôt et enregistre les événements relatifs à la vie d'un permis à compter de son autorisation (annulation, modification, ouverture du chantier, etc.).

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par la police ou la gendarmerie et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre un ou plusieurs délit ou crime. Ne figurent pas dans les comptabilisations présentées les infractions relatives à la circulation routière. Toutes les personnes mises en causes ne seront pas reconnues coupables par la justice.

Petite et moyenne entreprise (PME) : cette catégorie est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises (MIC). Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique. Voir aussi : **Microentreprise (MIC)**.

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène associé à du carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume... La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Plainte : acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue. On appelle « taux de plainte » la proportion parmi les victimes d'une infraction, de celles qui déposent une plainte. Il est connu grâce aux enquêtes de victimation.

Plan d'épargne entreprise (PEE) : permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation.

Plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO) : ce dispositif d'épargne salariale, qui peut être mis en place par accord collectif dans chaque entreprise qui le souhaite, permet à tous les salariés de l'entreprise de se constituer un complément de retraite. L'entreprise abonde généralement les versements des salariés.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à tous. Il permet de constituer un complément de revenu pour la retraite, en effectuant des versements tout au long de la période d'activité. L'épargne est reversée à partir de la date du départ en retraite sous forme de rente ou depuis 2011 en capital, pour 20% au maximum du capital accumulé.

Pôle urbain : voir **Aire urbaine**.

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée au sens du BIT ou Emploi au sens du BIT : regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant la semaine de référence, ainsi que celles qui sont en emploi, mais qui n'ont pas travaillé durant cette semaine de référence pour un certain nombre de raisons répertoriées (congés, arrêts maladie, chômage partiel, etc., ces absences étant parfois assorties de critères de durée). L'Insee publie des données sur l'emploi à partir de deux sources : les estimations d'emploi d'une part et l'enquête Emploi d'autre part. Les estimations d'emploi constituent la source de référence en matière de suivi conjoncturel de l'emploi. L'enquête Emploi couvre l'ensemble de la population en ménages ordinaires et permet notamment de caractériser finement les personnes en emploi, ainsi que les emplois occupés, et de calculer les taux d'emploi selon les caractéristiques individuelles.

Population handicapée : le handicap est le fait d'avoir besoin d'aide ou de connaître une restriction dans les activités de la vie quotidienne ou la vie sociale, du fait d'un problème de santé durable ou de limitations des fonctions du corps ou de l'esprit. Il s'agit donc d'une définition à la fois par les causes (problèmes de santé, limitations des fonctions) et par les conséquences (restrictions de participation), et qui plus est, contextualisée dans un environnement donné. On peut ainsi considérer qu'il existe au moins cinq façons d'appréhender le handicap, qui ont chacune leur pertinence et méritent d'être croisées pour appréhender ses différentes facettes : par les limitations fonctionnelles, les restrictions d'activités, le besoin d'aide, l'auto-déclaration d'un handicap, ou sa reconnaissance administrative. Pour ce qui est de cette dernière définition, le handicap peut être reconnu par différents organismes et donner droit à des pensions versées sous forme de rente ou de capital, des allocations ou des cartes prioritaires. La reconnaissance peut également se décliner sous la forme d'une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire de travail ou le milieu protégé et adapté. Parmi les différentes reconnaissances du handicap d'une personne, certaines ouvrent en outre droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Dans l'enquête Handicap et santé ménages (HSM) de 2008, les différentes catégories de reconnaissance font l'objet d'un grand nombre de questions permettant de repérer de façon précise si la personne est concernée par l'une ou plusieurs d'entre elles. Selon cette enquête, 2,5 millions de personnes déclarent avoir une reconnaissance administrative de leur handicap appartenant à la liste des reconnaissances du handicap et donnant droit au bénéfice de l'OETH.

Population légale : le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Population mondiale (estimations et projections) : estimations de population effectuées par les Nations unies, fondées sur les recensements et enquêtes nationales récentes. Les effets de mouvements de réfugiés, du grand nombre de travailleurs étrangers et des changements de population attribuables à la conjoncture politique sont, autant que faire se peut, pris en considération. Les projections des Nations unies sont fondées sur des hypothèses quant à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations. À court terme, c'est-à-dire à 20 ou 30 ans, les projections démographiques sont relativement sûres. La plupart des hommes qui vivront alors sont en effet déjà nés, on connaît leur nombre et on peut estimer sans trop d'erreur la part de ceux vivant aujourd'hui qui seront alors encore en vie. Concernant les nouveau-nés, leur nombre peut également être estimé, car les femmes qui mettront au monde des enfants dans les 20 prochaines années sont déjà nées, on connaît leur effectif et on peut faire une hypothèse sur leur fécondité.

Population municipale : le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique.

Poste principal dans la fonction publique au 31 décembre : poste actif et non annexe qu'un agent occupe au 31 décembre (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

Pouvoir calorifique : quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible. Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) donne le dégagement maximal théorique de la chaleur lors de la combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) n'inclut pas la chaleur de condensation de l'eau supposée restée à l'état de vapeur à l'issue de la combustion.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. Voir aussi : **Revenu disponible brut des ménages**.

Pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG) : le potentiel ou pouvoir de réchauffement global (PRG) est un indicateur qui vise à regrouper sous une seule valeur l'effet additionné de toutes les substances contribuant à l'accroissement de l'effet de serre. Conventionnellement, on se limite pour l'instant aux gaz à effet de serre (GES) directs c'est-à-dire aux six gaz (CO₂, CH₄, N₂O, CFC, HFC, SF₆) pris en compte dans le protocole de Kyoto. Cet indicateur est exprimé en « équivalent CO₂ » du fait que, par définition, l'effet de serre attribué au CO₂ est fixé à 1 et celui des autres substances relativement au CO₂.

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ». Voir aussi : **Taux de prélèvements obligatoires**.

Première contrepartie : selon la méthodologie de balance des paiements du FMI, les ventilations géographiques des investissements directs sont effectuées en fonction du pays de première contrepartie. Si une entreprise française investit en Chine via une filiale déjà implantée dans un autre pays (les Pays-Bas par exemple), les ventilations géographiques des statistiques d'investissements directs ne prendront en compte que ce dernier pays, et non la Chine, destination ultime de l'investissement. Inversement, si un groupe américain investit en France par le biais d'une filiale implantée au Luxembourg, l'investissement direct étranger en France sera attribué au Luxembourg, et non aux États-Unis.

Prestation de compensation du handicap (PCH) : mise en place en 2006, elle est versée par les conseils départementaux aux personnes handicapées, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques et matérielles (par exemple : aménagement du logement et du véhicule), les aides animales. Peuvent en bénéficier les personnes reconnues éligibles par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Prestations sociales (ou transferts sociaux) : les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- la vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance) ;
- la santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) ;
- la maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants) ;
- la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- les difficultés de logement (aides au logement) ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : minimum vieillesse, revenu minimum d'insertion – RSA, etc.).

Prévalence d'une maladie : nombre de cas de maladies enregistrés pour une population déterminée et englobant aussi bien les nouveaux cas que les anciens cas. Le taux de prévalence est calculé comme le rapport entre le nombre de personnes souffrant d'une maladie particulière à un moment donnée, par la population exposée au risque de cette maladie.

Prévenu : personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Principe directionnel étendu : le principe directionnel étendu est une mesure complémentaire, dans le cadre de la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), des données d'investissement direct. Selon le principe directionnel étendu, les prêts entre sociétés appartenant à un même groupe international ne sont pas classés en fonction du sens du prêt, mais d'après la résidence de la tête de groupe. Le principe directionnel étendu aboutit à ce que les montants de flux et d'encours de prêts transfrontières croisés au sein d'un même groupe se compensent entre eux, faisant substantiellement diminuer le volume global des flux et des stocks d'investissements directs français à l'étranger et étrangers en France par rapport à la présentation créances-engagements. Ceci facilite l'interprétation économique du comportement des investisseurs directs.

Prix courants et prix constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Prix des logements : prix à la réservation hors frais de notaire et hors parking. Les prix de vente sont mesurés en milliers d'euros pour une maison et en euros/m² pour un appartement.

Procès-verbal : retranscription écrite d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production au prix de base : la valeur de la production au prix de base est égale à la valeur de la production hors subventions augmentée des subventions sur les produits (directement liées à la production).

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Production brute standard (PBS) : indicateur permettant de déterminer la dimension économique et la spécialisation d'une exploitation. Les coefficients de production brute standard (PBS) utilisés par la statistique agricole ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils constituent des ordres de grandeur définissant un potentiel de production des exploitations agricoles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation traduit l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. On peut donc ramener les PBS en équivalent hectares de blé par exemple.

Production de logement (en équivalent logement) : la production de logements est estimée en quantités physiques à partir des informations sur le début et la fin des chantiers enregistrés dans la base Sit@del2. La construction d'un logement peut s'étendre sur plusieurs années civiles, alors qu'une production annuelle doit être évaluée. Il convient alors de répartir le nombre de logements produits par année de construction, au prorata de l'avancement des travaux. Ainsi, la construction d'une maison individuelle dont le chantier a par exemple commencé au 1^{er} janvier de l'année 2005 et s'est terminé le 1^{er} juillet de l'année 2006 donne lieu à une production à hauteur de deux tiers de logement en 2005 et d'un tiers de logement en 2006, en faisant l'hypothèse que l'avancement des travaux est linéaire.

Production des pêches maritimes : les captures sont les quantités de poissons, crustacés, mollusques et algues pêchées par les navires et conservées à bord. Elles sont exprimées en poids vif, c'est-à-dire au poids des produits débarqués à la sortie de l'eau (encore vivants avant transformation éventuelle). Certains navires stockent leurs captures en l'état, d'autres transforment à bord les produits pêchés (éviscération ou congélation par exemple). Lorsqu'ils reviennent au port, les navires débarquent leur

cargaison. Les quantités mises à terre sont appelées débarquements. Les débarquements sont exprimés en poids présenté ou en équivalent poids vif. La plus grande partie des débarquements est vendue (soit à la criée, soit de gré à gré à des mareyeurs, des restaurateurs, des transformateurs...). Ces ventes sont exprimées en poids présenté, en équivalent poids vif ou en euros. Une partie des débarquements peut être retirée du marché (pour être détruite ou transformée en farine, par exemple), notamment en cas de chute des prix : ce sont les retraits.

Production halieutique : exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

Production marchande : production écoulee ou destinée à être écoulee sur le marché. Elle comprend :

- les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des coûts de production) ;
- les produits troqués ;
- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations des salariés en nature ;
- les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa consommation intermédiaire ;
- les produits ajoutés aux stocks de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

Productivité apparente du travail : rapport entre la richesse créée et le facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) et seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte. Elle ne tient compte que du facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (capital et travail) et de la façon dont ils sont combinés. Plusieurs mesures sont possibles :

- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
- si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

Productivité matières : rapport entre le produit intérieur brut (PIB) exprimé en volume (*i.e.* hors évolution des prix) et la consommation intérieure apparente de matières de l'économie ; cet indicateur exprime le PIB généré en moyenne pour chaque unité de matières consommées.

Produit intérieur brut (PIB) : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).

Produit intérieur net (PIN) : mesure la production agrégée des agents économiques résidents au cours de la période (PIB), nette de la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usure du capital au cours de la même période. De même, le revenu disponible net s'obtient en déduisant la CCF du revenu disponible brut. Il est préférable de comparer le stock de patrimoine avec des flux macro-économiques nets plutôt que des flux bruts (PIN plutôt que PIB, revenu net plutôt que revenu brut). En effet, en faisant abstraction des effets de réévaluation ou d'autres changements de volume, le patrimoine national augmente d'une année sur l'autre avec l'épargne nette (et non brute) des agents, c'est-à-dire avec la partie du revenu national net qu'ils n'affectent pas à la consommation finale au cours de la période.

Profilage : profiler un groupe de sociétés consiste à identifier en son sein des entreprises au sens défini par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 : ensemble d'unités légales organisées en vue d'une production de biens et de services et jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de leurs ressources courantes.

Pour les 60 plus grands groupes présents en France, profilés de manière personnalisée (en contact direct avec le groupe), une ou plusieurs entreprises peuvent être constituées, après l'analyse du fonctionnement

et de la structure du groupe. Conventionnellement, les autres groupes forment chacun une seule entreprise. Le profilage ne concerne donc pas les unités légales indépendantes qui sont en elles-mêmes des entreprises au sens de la LME. Sont retenues dans le contour des entreprises construites par profilage les unités légales détenues majoritairement par la tête du groupe et présentes sur le territoire français. Le profilage comprend également la collecte et le traitement de données pour construire une information statistique à ce niveau d'observation : comptabilité consolidée (élimination de doubles comptes entre unités légales du contour) et répartition des activités dans la nomenclature d'activités françaises. Le profilage européen sous l'égide d'Eurostat consiste à identifier des entreprises mondiales pour les groupes présents dans l'Union européenne et dans les pays de l'AELE. Il consiste principalement à en déterminer la composition en unités légales et l'activité principale ainsi qu'à en calculer quelques grandeurs économiques (chiffre d'affaires, effectifs).

Les grands groupes sont profilés par des experts en étroite coopération avec les groupes eux-mêmes et peuvent donner lieu à plusieurs entreprises. Les autres groupes sont traités par un profilage dit « automatique » et sont considérés comme définissant une seule entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourrait être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les comportements individuels, certaines actions de politiques publiques, des progrès scientifiques ou des imprévus (événements météorologiques, épidémies) dans les années à venir peuvent en effet avoir un effet durable et sensiblement influencer les évolutions tendanciennes, ce que les projections ne prennent pas en compte. Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes et ayant au total plus de 50 000 habitants. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations... ou de tout territoire ad hoc.

Projections de population active : projections visant à appréhender l'évolution future des ressources en main-d'œuvre (nombre d'actifs au sens du BIT), disponibles pour contribuer à la production. Ces projections sont réalisées selon divers scénarios d'évolution de la démographie et des comportements d'activité. Sur une période relativement longue, on dispose ainsi des effectifs d'actifs, par sexe et tranche d'âge quinquennale ainsi que de leurs taux d'activité moyens sur l'année.

Projections démographiques 2013-2070 : elles projettent chaque année le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge vivant en France à partir d'hypothèses sur l'évolution de la fécondité, de la mortalité et du solde migratoire.

Proportion de bacheliers dans une génération : proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à l'ensemble de la population de cet âge.

Propriétaire accédant : propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

Propriétaire non accédant : propriétaire de sa résidence principale qui n'a pas de prêt en cours.

Propriété intellectuelle : regroupe la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique. La propriété industrielle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. Les droits de propriété industrielle s'acquièrent en principe par un dépôt (dépôt d'un brevet, d'un dessin ou modèle ou d'une marque). Les droits de propriété industrielle donnent un monopole d'exploitation (sanctionné par l'action en contrefaçon) et constituent à la fois une « arme » défensive et offensive pour les entreprises détentrices de ces droits. Il existe plusieurs voies possibles de protection pour ces droits de propriété industrielle. La propriété littéraire et artistique s'attache avec le droit d'auteur à protéger les œuvres littéraires, créations musicales, graphiques, plastiques, créations de mode, etc. et les logiciels, ainsi qu'un certain nombre de « droits voisins » (concernant les artistes-interprètes, les entreprises de communication audiovisuelle, par exemple). Le droit d'auteur ne protège pas les idées ou les concepts. Le droit d'auteur s'acquiert sans formalités, du fait même de la création de l'œuvre (Article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle).

Protection de la propriété industrielle : c'est la date du dépôt qui enclenche la protection. Il existe trois voies de protection des droits de propriété industrielle :

- la voie nationale : il s'agit d'une demande de protection visant le territoire français : la procédure de délivrance ou d'enregistrement est effectuée par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ;
- la voie européenne : une demande de protection par la procédure européenne de délivrance des brevets (Convention de Munich) peut se faire auprès de l'Office européen des Brevets (OEB). Depuis 1996, une demande pour protéger ses marques, dans les pays de l'Union européenne peut être faite auprès de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). C'est le cas également pour les dessins et modèles, depuis 2003 ;
- la voie internationale : une demande de protection est possible en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT : *Patent Cooperation Treaty*), du système de Madrid pour l'enregistrement international des marques et du système de La Haye pour les dessins et modèles. La procédure internationale est gérée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Protection sociale : recouvre, selon les concepts retenus au niveau européen de comptabilité nationale, tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale). Elle implique le versement de prestations aux individus ou aux ménages confrontés à la réalisation de ces risques. Ces mécanismes compensent tout ou partie de la diminution de ressources ou de l'augmentation de charges, sans qu'il n'y ait contrepartie simultanée et équivalente des bénéficiaires. Ce dernier terme implique en particulier que le bénéficiaire n'est pas soumis, contrairement au cas des assurances classiques, au versement de primes ou de cotisations établies en fonction des risques spécifiques qu'il présente (âge, morbidité antérieure, antécédents familiaux...). Conformément à cette définition, la protection sociale recouvre non seulement les régimes obligatoires tels que le régime général de la Sécurité sociale, les institutions chargées de l'indemnisation du chômage ou les régimes de retraite complémentaires, mais aussi les assurances collectives telles que les contrats gérés par les institutions de retraite supplémentaire ou de prévoyance, alors que les assurances individuelles en sont exclues. Les prestations versées par les mutuelles régies par le Code de la mutualité, à adhésion individuelle, entrent également dans le champ de la protection sociale.

Protocole de Kyoto : afin de lutter contre le changement climatique, deux accords majeurs ont été adoptés au niveau international. Il s'agit de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 à Rio, et le protocole de Kyoto, adopté en 1997. La CCNUCC, lors du Sommet de la Terre à Rio, prévoyait une conférence des parties chaque année. Elle a pour but de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation dangereuse du système climatique pour l'homme. Pour les pays industrialisés, l'objectif était de stabiliser, avant l'an 2000, les émissions de GES à leur niveau de 1990. La 3^e conférence des parties à Kyoto a débouché sur l'adoption du protocole dit « Protocole de Kyoto ». Il est entré en vigueur le 16 février 2005. Certains pays signataires se sont fixés des objectifs quantitatifs. Ainsi, les pays industrialisés se sont engagés, pour la période 2008-2012, à réduire de 5,2 % leurs émissions des principaux GES par rapport à leur niveau de 1990. Le protocole de Kyoto a été ratifié en 2002 par l'Union européenne. Cette dernière a un objectif collectif de réduction de 8 % des GES. La COP21 a permis de conclure à un accord historique permettant de remplacer le prolongement du protocole de Kyoto, et ce dès 2020 grâce à la signature de l'accord de Paris. Celui-ci entérine que la communauté internationale fera tout son possible pour contenir le réchauffement climatique bien en dessous de + 2 °C, voire le limiter à + 1,5 °C. Pour atteindre cet objectif très ambitieux, tous les États se sont engagés à publier leurs propres objectifs de réductions des émissions de GES. Ils sont aujourd'hui accessibles sur le site des Nations unies. Si on additionne l'ensemble des contributions nationales, il apparaît que le réchauffement climatique devrait être de + 3,5 °C en 2100, ce qui reste encore loin de l'objectif fixé. L'enjeu de l'après COP21 est donc d'engager pleinement les entreprises, collectivités et citoyens dans des actions de réduction. Par ailleurs, d'autres mécanismes seront discutés au cours des prochaines COP, comme la mise en place d'un prix du carbone ou d'un fonds vert pour le climat.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

R

Ratio élève / enseignant : calculé par Eurostat en divisant l'équivalent du nombre d'élèves suivant des cours à temps plein par l'équivalent du nombre d'enseignants donnant des cours à temps plein. Seuls les enseignants en poste (y compris les éducateurs scolaires spécialisés) sont pris en compte. Le ratio élève / enseignant ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe, car cette dernière ne tient pas compte des cas spéciaux, comme les petits groupes d'élèves ayant des besoins spécifiques ou les matières spécialisées / minoritaires, ou bien de la différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, par exemple dans le cas d'un enseignant qui travaille dans un système par équipes.

Ratios d'endettement : généralement exprimés en pourcentage du PIB, leur suivi permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

Recensement de la population : il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France, ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, taille et composition des ménages, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État, mais aussi les entreprises, les sociologues, les urbanistes... Elles sont une aide pour définir, au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place et, au niveau local, les politiques urbaines, les politiques de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises, de commerces et de services. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements, mais elles le sont une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee a publié, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

Recherche et Développement (R&D) : les travaux de recherche et développement sont définis et codifiés par les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation (Manuel de Frascati, 2015 : <http://www.oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm>). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes :

- la recherche fondamentale (ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique, recherche fondamentale libre, soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques, recherche fondamentale orientée) ;
- la recherche appliquée (qui vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance) ;

– le développement expérimental (fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique est effectué, au moyen de prototype ou d'installations pilotes, en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà).

Réclusion : peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : est considérée comme travailleur handicapé au sens de la présente section toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. Cette reconnaissance peut être attribuée à toute personne, âgée de 16 ans ou plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées par un handicap. La personne doit résider en France métropolitaine, être de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen, ou disposer d'un titre de séjour régulier pour les personnes de nationalité étrangère.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

Réforme de la voie professionnelle : depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

Région : la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 a modifié à compter du 1^{er} janvier 2016 le contour des régions métropolitaines. Elles sont désormais au nombre de 13. Avant même cette modification législative, la région constituait déjà la structure la plus récente de l'administration locale française. Elle est en effet devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) précise que « le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ». La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région.

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives). Cet indicateur reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières de ce groupe.

Renouvellement des générations : une génération assure son renouvellement si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. Dans un pays comme la France, en l'absence de mortalité, 2,1 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,1 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles et une petite fraction des filles meurt dans l'enfance).

Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) : créé par un décret du 22 octobre 1984, il est géré par l'Insee. Une entreprise est inscrite au répertoire dès lors que l'État détient, directement ou par l'intermédiaire d'autres entreprises contrôlées, la majorité du capital ou des droits de vote dans les instances délibérantes.

Répertoire du parc locatif social (RPLS) : permet de connaître chaque année la composition du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes, etc). Il a succédé en 2011 à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les bailleurs sociaux inclus dans son champ sont les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du CCH, l'établissement

public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte-Barbe, l'Association Foncière Logement mentionnée à l'article L.313-34 du CCH et les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues pour au moins 99 % par cette association, ainsi que les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L.365-2 du CCH.

Réponse pénale : pour le procureur de la République, consiste, dans une affaire poursuivable, soit à mettre en œuvre une alternative aux poursuites ou une composition pénale, soit à poursuivre le mis en cause. Le taux de réponse pénale est la somme des classements sans suite après la réussite d'une procédure alternative, des compositions pénales et des poursuites, rapportée à l'ensemble des affaires poursuivables.

Réserves prouvées : quantités d'hydrocarbures, de charbon qui, selon les informations géologiques et techniques disponibles, ont une forte probabilité (supérieure à 90 %) d'être récupérées dans le futur, à partir des gisements connus et dans les conditions technico-économiques existantes. Cette estimation est donc continuellement réévaluée en fonction des nouvelles découvertes de l'évolution des cours et de l'amélioration de la récupération sur les champs existants.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Résidents : personnes physiques ayant leur domicile principal en France, quelle que soit leur nationalité (française ou étrangère), à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France qui sont non-résidents quelle que soit la durée de leur mission. Sont également considérés comme résidents, les fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger et les fonctionnaires français mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident. Enfin, les résidents désignent aussi des personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés en France. Les ambassades, missions diplomatiques, consulats français à l'étranger et les unités de l'armée française stationnées à l'étranger sont considérés comme des résidents.

Revenu arbitral : obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

Revenu de solidarité (RSO) : créé en décembre 2001 et spécifique aux DROM, le revenu de solidarité (RSO) est réservé aux personnes âgées de 55 à 64 ans, bénéficiant du RSA et sans activité professionnelle depuis au moins deux ans, et qui s'engage à quitter définitivement le marché du travail.

Revenu de solidarité active (RSA) : le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et à partir du 1^{er} janvier 2011 dans les DROM, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation de parent isolé (API). Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi aux moins de 25 ans (sous conditions de travail). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Jusqu'au 31 décembre 2015, le revenu garanti est calculé comme la somme d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, et d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux. À partir du 1^{er} janvier 2016, seule la composante socle du RSA subsiste, la composante activité étant remplacée par la prime d'activité.

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : revenu à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Il comprend les revenus d'activité (rémunération des salariés et revenus d'entreprise des entrepreneurs individuels), les revenus de la propriété (dividendes, intérêts et loyers), les prestations sociales autres que des transferts sociaux en nature (pensions de retraite, indemnités de chômage, allocations familiales, minima sociaux, etc.), les autres transferts courants (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes), diminués des impôts et cotisations sociales versés par les ménages.

Revenu mixte : solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables que sont la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantielles (comme les allocations de chômage). Pour passer du revenu salarial d'un individu au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu).

S

Salaire brut ou net : le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il comprend le salaire de base (ou traitement indiciaire dans la fonction publique) les primes, la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, l'épargne salariale, d'autres indemnités et rémunérations annexes (indemnité de résidence, supplément familial...) et les avantages en nature. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans le secteur privé, les salaires sont calculés à partir des données déclarées par l'employeur dans la source DADS. Dans la fonction publique d'État, les salaires sont calculés à partir du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Dans les deux cas, le salaire net est mesuré à partir du salaire net fiscal (lequel ne couvre pas les montants d'épargne salariale placés) et le salaire brut à partir de l'assiette de CSG. Les principales sources d'information sur les salaires sont les suivantes : les déclarations annuelles de données sociales (DADS), l'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) ainsi que l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo). Cette dernière est réalisée par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère en charge de l'emploi. Voir aussi : **Décomposition de l'évolution du salaire moyen**.

Salaire en équivalent temps plein (EQTP) : salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Voir aussi : **Décomposition de l'évolution du salaire moyen**.

Salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la population des ouvriers et employés. Le salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Salaire minimum dans l'Union européenne : un salaire minimum légal national s'applique dans 22 des 28 États membres de l'Union européenne. Il s'agit des Pays-Bas depuis 1969, de la France depuis 1970, du Luxembourg depuis 1973, du Portugal et de Malte depuis 1974, de la Belgique depuis 1975, de l'Espagne depuis 1980, de la Hongrie depuis 1988, de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie depuis 1990, de l'Estonie, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Slovaquie depuis 1991, de la Slovénie depuis 1995, de la Croatie depuis 1998 (loi modifiée en 2008), du Royaume-Uni depuis 1999, de l'Irlande depuis 2000 et de l'Allemagne depuis 2015.

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950. Un salaire au moins égal au Smic est versé à tout salarié du secteur privé, âgé d'au moins 18 ans. Bénéficient également de ce minimum les salariés du secteur public employés dans des conditions de droit privé. Un taux réduit du Smic peut être pratiqué pour : les apprentis et les jeunes salariés en contrat de professionnalisation, en fonction de leur âge et de la durée du contrat ; les jeunes salariés âgés de moins de 18 ans qui ont moins de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité. Un abattement de 10 % peut ainsi être pratiqué lorsque le jeune salarié est âgé de 17 à 18 ans et de 20 % lorsque le jeune salarié est âgé de moins de 17 ans. Sont exclus du bénéfice du Smic les salariés dont l'horaire de travail n'est pas contrôlable (certains VRP). Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année jusqu'en 2009, puis au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2010. Depuis 2013 (décret n°2013-123 du 7 février 2013), le Smic est revalorisé :

– chaque 1^{er} janvier, en tenant compte de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (avec possibilité pour le gouvernement de décider d'une revalorisation supplémentaire) ;

– en cours d'année lorsque cet indice des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du Smic immédiatement antérieur.

Jusqu'en 2012, le Smic était revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

Salarié permanent agricole : personne qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année, à temps plein ou partiel.

Salle active : salle qui effectue, au cours de l'année, au moins une projection ayant donné lieu à une déclaration de recettes. Cette déclaration est effectuée auprès du CNC par les exploitants de salles.

Satisfaction dans la vie : elle est mesurée à partir des réponses apportées par les individus à la question « sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), « indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ».

Scolarisation des jeunes en situation de handicap : la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap dans les écoles ou les établissements scolaires du second degré peut être collective ou individuelle. La scolarisation collective concerne la scolarisation dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. La scolarisation individuelle concerne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). l'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur tertiaire : recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Il est composé du :

– tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;

– tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont des structures spécialisées intégrées dans certains collèges. Elles

accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Elles ont été créées en 1996 pour remplacer les sections d'éducation spécialisées (SES). En 2007, elles accueillent des élèves « présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles » (circulaire 2006-139). Les Segpa dispensent des enseignements adaptés de la sixième à la troisième.

Sections de techniciens supérieurs (STS) : classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DNMADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

Séjours : les voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent.

Services de communication : activités permettant la transmission d'informations à distance de la voix, de données, de textes, de sons et d'images. Ce poste comprend la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les services avancés (numéros gratuits ou à coûts partagés, audiotel et minitel à revenus partagés...), les liaisons louées (location de capacités de transmission entre deux points, réservé à un client par un opérateur, à partir de réseaux terrestres, satellitaires ou sous-marins), le transport de données y compris les SMS (acheminement de données à la carte), l'interconnexion (services offerts ou achetés à d'autres opérateurs résultant d'accords d'interconnexion entre opérateurs titulaires d'une licence ou prestataires spécialisés), les services d'accès au réseau Internet, les services de diffusion d'émissions de télévision et de radio et d'autres services (gestion de réseau privé intégré, services mobiles privés de radio, services de location, vidéoconférence).

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple).

Services non marchands : services fournis par une unité, gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Sit@del2 : base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Ces données sont transmises chaque mois par les centres instructeurs des directions départementales des territoires et par les communes (ou groupements de communes) autonomes. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Société : entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Dans le cadre de la fiche 15.4, unité légale ayant la personnalité morale.

Voir aussi : **Société par actions simplifiée (SAS), Société à responsabilité limitée (SARL).**

Société à responsabilité limitée (SARL) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices...) sont proportionnels à la part du capital détenue. Une SARL unipersonnelle (ou EURL) est une SARL constituée par une seule personne qui en détient donc toutes les parts.

Société innovante : conformément à la définition européenne, sont considérées comme innovantes les sociétés (constituées dans cette enquête par les unités légales) qui ont introduit un changement significatif ou une nouveauté dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou qui ont entrepris des activités d'innovation, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation sur la période de référence.

Société par actions simplifiée (SAS) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA). Elle peut être unipersonnelle, on parle alors de société par actions simplifiée à associé unique (Sasu).

Sociétés financières : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).

Sociétés non financières (SNF) : ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Soins de ville : au sens des comptes de la santé, il s'agit des soins dispensés par les médecins, les sages-femmes, les dentistes, les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes) auxquels sont ajoutées les dépenses au titre des analyses médicales et des cures thermales. Les soins de ville ne comprennent pas les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux et de transports sanitaires inclus dans le concept de soins de ville habituellement employé par les régimes d'assurance maladie.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture. Voir aussi : **Taux de couverture**.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde migratoire apparent : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée, obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Sorties précoces du système éducatif : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (Classification internationale type de l'éducation-Cite 3). Ils sont classés comme sortants avec le niveau Cite 2. En France, il s'agit des 18-24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé. Voir aussi : **Classification internationale type de l'éducation (Cite)**.

Sous-emploi : personnes actives occupées au sens du BIT qui :

- soit travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- soit travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant la semaine de référence en raison de chômage partiel ou mauvais temps.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) : enquête administrative exhaustive obligatoire, réalisée chaque année par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) auprès de tous les établissements de santé de France, pour recueillir des informations sur leur activité, leurs capacités, leurs équipements, et leurs personnels médicaux et non-médicaux.

Statuts des agents de la fonction publique : on distingue les salariés de la fonction publique par leur statut de fonctionnaire, contractuel, militaire, bénéficiaire de contrat aidé ou « autre catégorie et statut ». Les militaires sont regroupés au sein d'une catégorie unique, la source Siasp ne permettant pas de distinguer les militaires de carrière des militaires sous contrat. Un fonctionnaire (ou titulaire) est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours. Les fonctionnaires (fonctionnaires civils, magistrats et élèves fonctionnaires) appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de recrutement au concours. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d'études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d'application et les agents de catégorie C assurent des tâches d'exécution. L'emploi des « autres catégories et statuts » relève de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires stricto sensu. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants. Les contractuels sont des agents civils de la fonction publique qui ne sont ni fonctionnaires, ni bénéficiaires de contrat aidé, ni relevant d'« autres catégories et statuts ». Ce sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les bénéficiaires de contrats aidés relèvent du code du travail (droit privé). Voir aussi : **Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).**

Streaming : lecture en continu sans téléchargement de musique ou de vidéo.

Superficie agricole utilisée (SAU) : comprend les terres arables (y c. pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Supermarché : établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m².

Surpeuplement : un logement est en situation de surpeuplement s'il manque au moins une pièce par rapport à une norme définie selon la composition familiale du ménage qui l'occupe. La norme française attribue :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans et plus.

Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant. Le nombre de pièces inclut la cuisine si cette dernière fait plus de 12 m². Les logements offrant moins de 18 m² par personne sont considérés comme surpeuplés. Une personne seule dans un studio n'est pas en situation de surpeuplement si elle dispose de plus de 25 m².

Sursis : voir **Emprisonnement.**

Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) : produit par l'Insee à partir de 2009, Siasp recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Le périmètre de la fonction publique recouvre les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. La détermination de chacun des versants (État-FPE, Territoriale-FPT et Hospitalière-FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Dans Siasp, les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux. Par conséquent, les statistiques d'emploi concernant les hôpitaux correspondent à un périmètre plus large que celui de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) qui se restreint aux personnels de la seule activité sanitaire.

Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) : système dont la gestion a été confiée à l'Insee et qui enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

T

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe (FBCF).

Taux d'effort : rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. Les dépenses comprennent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Elles excluent le coût du capital immobilisé et diffèrent donc du coût d'usage du logement. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les dépenses en eau et en énergie associées au logement. Le revenu inclut les revenus d'activité professionnelle salariée ou non-salariée, les revenus de remplacement (indemnités maladie et chômage), les retraites et pré-retraites, les prestations sociales et familiales, et les revenus du patrimoine. Il est mesuré avant le paiement des impôts et n'inclut pas les aides au logement. Le taux d'effort est dit « net », si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir « solvabilisateur » des aides.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population « en âge de travailler » (la convention retenue est le plus souvent celle âgée de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux d'emploi direct de travailleurs handicapés : est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et l'effectif d'assujettissement. Les salariés pris en compte sont ceux directement employés par les établissements assujettis (c'est-à-dire hors unités bénéficiaires liées à la sous-traitance, à la mise à disposition et aux stages). Il peut être exprimé en personnes physiques, en unités bénéficiaires et en équivalent temps plein (EQTP).

Taux d'épargne des ménages : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'épargne financière : rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'exportation (statistique d'entreprises) : part du chiffre d'affaires (CA) à l'export dans le chiffre d'affaires total.

Taux d'indépendance énergétique : rapport entre la production nationale d'énergie primaire (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, énergies renouvelables et déchets) et la consommation nationale d'énergie primaire, une année donnée.

Taux d'intérêt : pourcentage permettant de calculer la rémunération de la banque sur une somme d'argent prêtée à l'emprunteur. Pour les produits d'épargne et de placement financier, le taux d'intérêt est généralement exprimé par an ; il peut être variable ou fixe. Il peut être brut, ou net, c'est-à-dire prendre en compte ou non les frais et la fiscalité.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement en logement : rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) et le revenu disponible brut.

Taux d'occupation : rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Taux de change effectif nominal et réel : taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents.

On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises : est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année $n-1$. Voir aussi : **Création d'entreprises**.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée. Voir aussi : **Excédent brut d'exploitation (EBE)**, **Valeur ajoutée**.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année. Le taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Taux de mortalité standardisé : taux de mortalité d'une population présentant une distribution standard par âge. Il permet la comparaison entre périodes et entre pays, ces taux visant à chiffrer les décès indépendamment des différences entre les pyramides des âges des populations.

Taux de motorisation : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros, dénommé seuil de pauvreté. Voir aussi : **Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté**.

Taux de pénétration du téléphone mobile ou de l'internet : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile ou d'utilisation d'internet et la population totale. Ce taux peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne peut posséder plusieurs abonnements.

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB. Voir aussi : **Prélèvements obligatoires**.

Taux de scolarisation : rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : impôt sur les produits, collecté par les entreprises et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort. Au 1/01/2014 le taux normal est fixé à 20 %, le taux intermédiaire passe à 10 % et le taux réduit reste à 5,5 % (pour les produits alimentaires notamment). Un taux spécifique de 2,1 % est appliqué aux médicaments remboursables, entre autres. Certaines dispositions sont particulières à la Corse et aux DOM.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication

d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités.

Télévision de rattrapage (TVR) : ou télévision à la demande, correspond à l'ensemble des services permettant de voir ou revoir des programmes en différé, avant ou après leur diffusion sur une chaîne de télévision, pendant une période déterminée, gratuitement ou sans supplément dans le cadre d'un abonnement.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

Titre de créance : désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (titres négociables à court terme et à moyen terme), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes* (EMTN) ainsi que les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure ou égale à un an et les titres à long terme, ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an. Pour ces dernières, les émissions des groupes bancaires acquises par ces mêmes groupes sont exclues des statistiques présentées dans le présent ouvrage.

Tonne d'équivalent pétrole (tep) : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut, soit 41,868 gigajoules. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Selon les conventions internationales, une tonne d'équivalent pétrole équivaut par exemple à 1 616 kg de houille, 1 069 m³ de gaz d'Algérie ou 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,6 MWh.

Tonne-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres selon un autre mode donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres tous modes confondus, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Tourisme : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Touriste : voir **Visiteur**.

Traité de Maastricht : traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose notamment aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise des déficits publics et de la dette publique, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme. Voir aussi : **Critères de convergence du Traité de Maastricht**.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point de la fonction publique. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien, etc. Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné en tonnes.

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Le transport de voyageurs se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Transport intérieur de marchandises : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné, indépendamment de la nationalité du véhicule et de l'origine ou de la destination de la marchandise et du véhicule. Ainsi, en France, outre les transports nationaux, les transports intérieurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français (Paris-Mulhouse pour un transport d'échange Paris-Berlin, Vintimille-Portbou pour un transport de transit Turin-Barcelone).

Transport intérieur de voyageurs : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné (indépendamment de la nationalité des personnes et du véhicule, et de l'origine ou de la destination des personnes et du véhicule). Ainsi, en France, les transports intérieurs de voyageurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français : par exemple, seuls les kilomètres parcourus sur le territoire français par les lignes ferroviaires internationales (comme Eurostar ou Thalys) sont prises en compte.

Transport international de marchandises : transport entre un lieu de chargement et un lieu de déchargement situés dans deux pays différents.

Travail d'intérêt général (TIG) : peine prononcée à titre principal, ou en complément d'une peine d'emprisonnement assortie du sursis, par le tribunal correctionnel pour les majeurs, ou par le tribunal pour enfants (à l'encontre des mineurs délinquants âgés de 16 à 18 ans) et consistant à effectuer, dans un temps déterminé, un travail non rémunéré, au profit d'une collectivité publique ou d'une association agréée.

U

Union européenne (UE) : association volontaire, économique et politique, de 28 États européens, visant à assurer le maintien de la paix en Europe et à favoriser le progrès économique et social. Sans équivalent dans le monde, l'UE est dotée d'institutions communautaires auxquelles les États membres délèguent ou transmettent l'exercice de certaines compétences. L'UE dispose ainsi de compétences propres dans des domaines comme la politique agricole commune, la pêche ou la politique commerciale. L'un des objectifs majeurs de la construction européenne, le marché intérieur, constitue un marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes doivent pouvoir circuler librement. L'euro est la monnaie commune de 19 États membres.

Unité de consommation (ou équivalent-adulte) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Unité de mesure d'énergie : les statistiques de production et de consommation d'énergie sont généralement exprimées en kilowatt-heure (1 kWh ou 10^3 Wh), en mégawatt-heure (1 MWh ou 10^3 kWh), en gigawatt-heure (1 GWh ou 10^6 kWh), en térawatt-heure (1 TWh ou 10^9 kWh).

Unité de travail annuel (UTA) : mesure du travail fourni par la main-d'œuvre agricole. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée, à savoir les permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). La mesure d'une UTA est équivalente à celle d'un équivalent temps plein.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGFIP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (plurihandicap ou maladies invalidantes). Ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveau de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

UTCATF : utilisation des terres, leur changement d'affectation et la forêt. C'est une catégorie utilisée dans les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre qui couvre les émissions et les absorptions de ces gaz liées à l'utilisation des terres, leur changement d'affectation et à la forêt.

V

Vaccins : seuls les vaccins financés par les collectivités locales et le fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) font partie de la prévention au sens des comptes de la santé ; le solde, financé par l'assurance maladie et les ménages, est inclus dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Valeur ajoutée : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole : valeur ajoutée brute de la branche agricole à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les impôts sur la production. Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). On obtient ainsi l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif.

Vandalisme contre la voiture : type de victimation du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » mesuré par les réponses à la question suivante : au cours des deux dernières années, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre voiture ? Exemple : carrosserie abîmée, peinture rayée, arrachage de rétroviseur ou bris de glace qui ne résultent pas d'un accident de la circulation, véhicule incendié, pneus crevés, etc.

Vandalisme contre le logement : type de victimation du questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », mesuré par les réponses à la question suivante : au cours des deux dernières années, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre résidence principale ? Exemple : inscriptions ou tags sur les murs, destruction de boîte aux lettres, dégradation de portail ou de clôture, vitres cassées ou volets arrachés, plantes piétinées, etc.

Véhicule utilitaire léger : véhicules de moins de 5 tonnes de poids total autorisé en charge, destinés à transporter des marchandises. Dans de nombreux secteurs (agriculture, bâtiment, services, etc.), ils servent également à aller et venir sur son lieu de travail, aux transferts entre les sites, au transport du matériel. Ils se déclinent en différentes catégories : dérivés utilitaires des voitures particulières, combispaces, camionnettes, fourgons, pick-up et tout-terrain.

Vidéo à la demande (VàD) : mise à disposition des programmes au consommateur final, à sa demande et à l'heure de son choix, par tous réseaux de communications électroniques, par voie hertzienne terrestre, par câble, par satellite et par réseaux de télécommunications, par tous procédés de diffusion cryptée et pour visualisation sur tout matériel de réception, par tout mode de sécurisation, et ce après paiement d'un prix, pour une représentation dans le cadre du « cercle de famille » ainsi que dans les circuits fermés (c'est-à-dire dans une unité de lieu spécifique accessible au public).

Ville : voir **Agglomération**.

Ville-centre : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage) : ensemble d'atteintes comprenant les « violences physiques hors ménage », les « violences sexuelles hors ménage » et les « violences physiques ou sexuelles au sein du ménage » (intra-ménage). Par « hors ménage », on entend « de la part d'une personne qui ne vit pas au moment de l'enquête dans le même logement que la personne enquêtée ». Inversement, « intra-ménage » signifie de la part d'une personne qui, au moment de l'enquête, vit dans le même logement que la personne enquêtée.

Violences physiques ou sexuelles (par conjoint ou ex-conjoint) : les victimes de ces violences comprennent les victimes de violences physiques (ou de violences sexuelles) hors ménage qui ont dit que l'auteur de l'acte le plus récent sur deux ans est un ex-conjoint ou les personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage par le conjoint « actuel » (« au moment de l'enquête ») sur deux ans.

Visiteur : voyageur qui se déplace hors de son environnement habituel, et rentre de fait dans le champ du tourisme. Le motif du déplacement peut être d'ordre personnel (loisirs, visite à des proches, santé, etc.), professionnel (missions, formations, séminaires, congrès, etc.) ou mixte. On distingue deux types de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) sur leur lieu de visite, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune. Les allers-retours entre le domicile et le lieu de travail ou d'études sont hors du champ du tourisme.

Voiture particulière : bien durable que le ménage achète, utilise, entretient et revend éventuellement sur le marché de l'occasion.

Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur : ensemble d'atteintes comprenant les « vol et tentatives de vol de voiture », les « vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » et les « vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur » (moto, scooter ou cyclomoteur).

Vols et tentatives de vol visant les résidences : ensemble d'atteintes comprenant les « cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale » (vol avec effraction, avec escalade ou usage de fausses clés), les « vols sans effraction dans la résidence principale » et « les vols avec ou sans effraction et les tentatives de vol avec effraction dans les résidences secondaires ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages ». Voir aussi : **Cambriolages**.

Voyageur : toute personne qui effectue un parcours en empruntant un moyen de transport, à l'exception du personnel affecté aux services de transport.

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. L'unité voyageur-kilomètre a l'avantage d'être additive quel que soit le mode de transport (à l'exception du transport maritime) : le déplacement de 10 voyageurs sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 voyageurs sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1 500 voyageurs-kilomètres pour ces deux modes. Dans le transport aérien, le terme équivalent plus fréquemment usité est le passager kilomètre transporté.

Z

Zone euro (ou Union économique et monétaire – UEM) : ensemble géographique constitué par les 19 pays de l'Union européenne (UE) qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale. Plusieurs critères sont nécessaires pour rejoindre la zone euro : il s'agit des critères de convergence du traité de Maastricht. La zone euro a été créée en 1999 par 11 des 15 pays que l'UE comptait alors, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La Suède et le Danemark ont décidé lors de référendums qu'ils n'adoptaient pas l'euro pour l'instant ; le Royaume-Uni ne participe pas à la monnaie unique. Les 19 États membres constituant la zone euro sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Organismes cités dans l'ouvrage

ACEA

Association des constructeurs européens d'automobiles

Acoss

Agence centrale des organismes de sécurité sociale

Ademe

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AEE

Agence européenne pour l'environnement

Agefiph

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

AIE

Agence internationale de l'énergie

AMF

Autorité des marchés financiers

APE

Agence des participations de l'État
Ministère de l'Économie et des Finances

Arcep

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

ASP

Agence de services et de paiement
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ministère du Travail

Atout France

Agence de développement touristique de la France

BCE

Banque centrale européenne

BdF

Banque de France

BIT

Bureau international du travail

BnF

Bibliothèque nationale de France

CCFA

Comité des constructeurs français d'automobiles

CCMSA

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

CDC

Caisse des dépôts et consignations

CE

Commission européenne

CépiDc

Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
Inserm

CGE

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Ministère de l'Économie et des Finances

Citépa

Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

Cnaf/Caf

Caisse nationale des allocations familiales

Cnam/Ameli

L'assurance maladie

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNC

Centre national du cinéma et de l'image animée

Cnuced

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Cor

Conseil d'orientation des retraites

CPDP

Comité professionnel du pétrole

DAM

Direction des affaires maritimes
Ministère de la Transition écologique et solidaire

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
Ministère du Travail

Depp

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Deps

Département des études, de la prospective et des statistiques
Ministère de la Culture

DGAFP

Direction générale de l'administration et de la fonction publique
Premier ministre
Ministère de l'Action et des Comptes publics

DGCL

Direction générale des collectivités locales
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

DGDDI

Direction générale des douanes et droits indirects
Ministère de l'Action et des Comptes publics

DGE

Direction générale des entreprises
Ministère de l'Économie et des Finances

DGFip

Direction générale des finances publiques
Ministère de l'Action et des Comptes publics
Ministère de l'Économie et des Finances

DGMIC

Direction générale des médias et des industries culturelles
Ministère de la Culture

Direccte

Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère du Travail

DPMA

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
Ministère de l'Action et des Comptes publics
Ministère des Solidarités et de la Santé
Ministère du Travail

DSED

Département des statistiques, des études et de la documentation
Ministère de l'Intérieur

DSS

Direction de la sécurité sociale
Ministère de l'Action et des Comptes publics
Ministère des Solidarités et de la Santé

Euronext

Euronext – Marchés financiers

Eurostat

Office statistique des communautés européennes

FAO

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FFA

Fédération française de l'assurance

FMI

Fonds Monétaire International

FranceAgriMer

Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

FSV

Fonds de solidarité vieillesse

GfK

Institut GfK (Growth from Knowledge)

HCE

Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes
Premier Ministre

IDATE DigiWorld

Observatoire de l'économie numérique

IGN

Institut national de l'information géographique et forestière

Ined

Institut national d'études démographiques

INPI

Institut national de la propriété industrielle

Insee

Institut national de la statistique et des études économiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

ISM

Institut supérieur des métiers

Meos

Mission des études, de l'observation et des statistiques
Ministère des Sports

OEB

Office européen des brevets

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

OFII

Office français de l'immigration et de l'intégration

OGJ

Oil and Gas Journal

OMT

Organisation mondiale du tourisme

ONDRP/INHESJ

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Institut national des hautes études de sécurité et de la justice
Premier Ministre

Onema

Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONISR

Observatoire national interministériel de la sécurité routière

ONP

Ordre national des pharmaciens

ONU

Organisation des Nations unies

SDES

Service de la donnée et des études statistiques
Ministère de la Transition écologique et solidaire

SDSE

Sous-direction de la statistique et des études
Ministère de la Justice

(ex) SESSI

Service des études et des statistiques industrielles
(ex) Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Sies

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

SNEP

Syndicat national de l'édition phonographique

SSMSI

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
Ministère de l'Intérieur

SSP

Service de la statistique et de la prospective
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

UIP

Union interparlementaire

UIT

Union internationale des télécommunications

Unicem

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

WFE

World federation of exchanges

Dans la même collection

Parus

L'économie et la société à l'ère du numérique, édition 2019
France, portrait social, édition 2019
Les entreprises en France, édition 2019

À paraître

Emploi et revenus des indépendants, édition 2020
L'économie française – Comptes et dossiers, édition 2020
Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2020

Imprimerie JOUVE - 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : février 2020

TEF

Tableaux de l'économie française

Les *Tableaux de l'économie française* s'adressent à tous ceux qui souhaitent disposer d'un aperçu rapide et actuel sur la situation économique, démographique et sociale de la France.

L'ouvrage se compose de 88 fiches organisées autour de cinq grands thèmes : territoire-population, emploi-revenus, conditions de vie-société, économie-finances et système productif. Chacune de ces fiches propose au lecteur des commentaires, des tableaux et des graphiques, des définitions et une liste de publications de référence sur le sujet développé. Elles fournissent des informations récentes sur la France et des données permettant de la situer par rapport à d'autres pays de l'Union européenne ou du monde.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur www.insee.fr

Collection
Insee Références
Édition 2020

ISSN 1639-4968
ISBN 978-2-11-151245-0
RÉF. TEF20
Février 2020 - Prix 19,80 €

